

Sic enim deest nos implere omne iustitiam

Iustus autem meus ex fide vivit. Heb. 10. v. 10

LE
MODELE
DE LA VIE
CHRESTIENNE

Où il est traité
DE LA CONFORMITE
Que la vie du Chrestien doit avoir
avec sa Foy, & en particulier avec la Personne
Nom, Doctrine, & Mysteres de
IESVS CHRIST.

Divisé en trois Parties
PAR IAQVES DE CAMBOLAS
Tolosain, Prestre, Docteur en
Theologie, & Chanoine en l'église
de S. Sernin de la mesme Ville.

A TOLOSE.

Par Am. Colomiés
Impr. du Roy.
MDCXLIII

Fidelis.

Fides

REPRODUCED
TOULOUSE
1875

Pf XVII-63
LE MODELE

DE LA VIE
CHRESTIENNE.

OV IL EST TRAITÉ

De la Conformité, que la Vie du Chrestien doit
auoir avec sa Foy : & en particulier avec la
Personne, Nom, Doctine, & Mysteres
de IESVS-CHRIST.

Diuisé en trois parties.

P R E M I È R E P A R T I E,
Contenant deux Traitez.

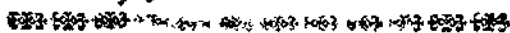
Le I. monstre en general cette Conformité,
de Vie avec la Foy.

Le II. fait voir cette mesme Conformité,
en quelques Chefs piincipaux
des actions de la Vie.



TOLOSE,

Par ARNAVD COLOMIEZ, Imprimeur ordinaire du
Roy, & de l'Vniuersité.



M. DC. XLIV.





A
IES VS-CHRIST
EN LA SAINCTE
EVCHARISTIE.



VERBE Eternel, fait Homme dans le temps, qui de mesme que vous estes descendu du Ciel en terre sans quitter vostre demeure celeste, aués par vne inuention amoureuse de vostre infinie sagesse, & immense bonté, treuvé le moyen de demeurer en vostre Humanité sur la terre, non obstant que vous soyes seant dans les Cieux à la dextre de vostre Pere: le premier estant vne essentielle necessité d'estre par tout; & l'autre vn effet libre de vostre amour enuers les hommes. Qui pourroit priser assés dignement l'excés de cét a-

mour? Que nous, vous ayans si mal recogneu, & si mal traité, sur la terre; vous en ayant voulu bannir à toute force, vous mettant cruellement à mort, ignorās, ou ingrats d'une si auātageuse & aimable presence; toutesfois en despit de nostre rage, & plus amoureux de nostre bien, que nous n'en sōmes oublieux, ou ennemis, vous ayés voulu demeurer parmy nous, apres vostre Ascension au Ciel? Mais ce n'est pas là tout; car la façon avec laquelle vostre Majesté s'y treuve, fait encore paroistre d'auantage l'excés de vostre bonté. Et en effet si c'estoit pour punir nos offenses, ou pour nous effrayer de l'aspect de vostre Grandeur, ou pour exercer sur nous un empire de fer & de contrainte; ce seroit encore un trait de vostre iustice auquel vostre misericorde auroit mesme quelque part; tout ainsi qu'en la iustice que vous exercés dans les enfers par vostre Diuine presence. Mais quel cœur d'Ange, ou quelles creatures de toutes celles qui sont en eminence dans le sein de vostre Essence, pourroient estimer à l'egal de sa grandeur le bienfait si signabé que vous nous départés dans la maniere, avec laquelle vous nous exhibés vostre réelle presence au Sacrement de l'Autel? où vous estes en un estat le plus aimable, le plus traittable, le plus doux, le plus benin, & le plus libre

Et accessible qui se puisse souhaiter. Permet-
 tés moy d'ocques, mon Dieu caché à mes sens, Et
 sensible à mon ame par la recognoissance que
 vous operés en moy, pour un si singulier bien-
 fait, que sans diminüer en rien l'estime de la fa-
 veur de vostre presence en la chair durant vo-
 stre vie voyagere Et mortelle, ie vous magnifie,
 Et vous rēde graces pour les auantages que nous
 apporte encore pardessus, vostre aimable presen-
 ce en l'estat Eucharistique. Alors vous n'e-
 stiés qu'en un lieu, (sauf au temps de l'insti-
 tution de ce Diuin sacrement) il faloit à la
 plus part passer les mers, aller d'un pays à
 l'autre pour vous voir, ou pour accourir à
 vous, afin d'en retirer le secours attendu: Et peu
 de perones estoiēt favorisées du bonheur de vo-
 stre abord; là où à present il n'y a endroit auquel
 vostre Nō ne soit recogneu, Et où quiconque de-
 sire iouyr de vostre presence ne vous puisse rēcon-
 trer à toute heure, Et à toute occasion vous abor-
 der, vous parler, vous prier Et traiter avec
 vous en la forme qu'il luy plaist. Il ne luy est
 point necessaire d'attendre des amis pour sçauoir
 où vous estes, comme Pierre en receut de son frere
 André; ny de se seruir d'entremetteur, comme
 Nathanaël, Et les Gentils se seruirēt de Philip-
 pe: la foule ne nous oste pas le moyen de vous ap-

Ioan. I. 41.

45.

procher , en sorte qu'il faille vous toucher à la
 Marc. 5. 27. desrobée, comme l'hémorrhôisse, ou monter sur la
 Luc 19. 4. cime d'un arbre comme Zachée, ou decouvrir
 Marci 2. 4. & percer les toits des maisons, comme ceux qui
 portoient le paralytique; nostre clameur par la-
 quelle nous recourons à vous n'est point impor-
 Marci 10. 48. tune, ny tansée de personne, comme celle de l'A-
 ueugle: personne n'est non plus obligé de forcer sa
 honte, & sa crainte pour vous aller trouver dans
 un banquet parmy des estrangers, comme fit la
 Luc. 7. 37. Magdelein: Bref nous ne sommes plus en peine
 de sçauoir, ny de vous demander comme firent
 les deux Disciples de vostre Precurseur; Maistre
 où est vostre demeure? Et l'ame qui vous est fi-
 dele, & vostre Espouse chérie n'est plus dās l'in-
 quietude où elle estoit au temps que vostre Ma-
 jesté ny ne s'estoit affeublée de nostre nature, ny
 n'auoit produit cēt admirable trait d'amour, qui
 vous fait estre parmy nous en l'estat du Sacre-
 mēt; lors qu'elle s'escricoit; Qui me fauorisera de
 tant, que de faire en sorte que ie vous puisse re-
 contrer, ô vous qui estes mon tres-cher fiere, al-
 laitē des māmelles de ma mere, & sucçant avec
 moy vn mesme lait: Car tant s'en faut qu'elle
 soit en peine de vous treuuer, que mesme vous l'a-
 ués releuée du soin de vous chercher. Et au lieu
 que iadis elle estoit en vne continüelle queste de

Rabbi, &c.
 ubi habitas?
 Ioan. 1. 38.

Quis mihi det
 uos fratrem meū
 sugentē ubera
 matris meae,
 ut inueniam
 se foris?
 Cant. 8. 1.

vostre presence, pour sçauoir où vous repaisiés les ames qui vous recognoissent pour leur pasteur, des faueurs & des graces, qui se goustent dans les pasturages de vos sainctes & Diuins Mysteres; elle n'a maintenant qu'à paistre, & se repaistre, se gorger sainctement, se reëplir, & se rassasier, non seulement de ce qui croist dans l'estendue de ces Diuins pasturages, mais du fonds, du sol, & de la substance mesme, qui n'est autre que vostre adorable personne. Vostre bonté, mon Dieu, ne s'est point encore contentée de nous departir ceste faueur: car & toutes ces difficultés de vous trouuer qui estoient, & auant vostre Incarnation, & durant l'estat de vostre vie mortelle, nous ont esté leuées par le moyen de cet adorable Mystere; Et, nous pouuons encore iouyr des auantages dont iouysoient ceux qui auoient vostre presence visible & mortelle: Car puisque vous estes également liberal pourquoy n'en iouyrions nous pas du moins mystiquemēt en nos ames, si nous sōmes semblables à ceux qui retiroient ces auantages de ceste presence visible, & sur qui vous faisiés decouler ces fleueses & ces mers de graces, ces prodiges, & ces merueilles de guerisons des corps? Que si nous n'auōs pas le congé de vous voir, ces auengles à qui vous faisiés voir la lumiere du iour, ne laissoient pas de vous adorer,

ny de vous prier pendant leur auement: Et si bien ils estoient gueris de leur auement; vous nous consolés d'autant plus dans nostre obscurité, que vous nous faites cognoistre, qu'elle n'est pas un mal, ains un grand bien; Et que nous ne devons pas ny esperer, ny desirer d'en estre deliurés dans tout le cours de ceste vie mortelle. Seigneur par ceste inuention admirable d'habiter parmy nous avec tous ces auantages, vous nous aués osté tout suiet d'envier l'estat heureux de ceux qui ont iouy de vostre presence visible. Et en effet qui nous empesche de vous aborder? Tantost nous adressant à vous comme à l'obiet principal, Et à l'Authent & donateur de nostre Foy, par ces paroles de vos Apostres: Seigneur augmentés en nous la Foy de vos Mysteres. Car nous voyons mon Dieu que la source des desordres de nostre vie, c'est le peu de Foy.

*Adauge nobis
fidem.
LUC. 17. 5.*

Où bien cōme au Maistre & Directeur de nos ames, soit pour apprendre le moyen de pratiquer ce que vous nous aués dit de faire sans cesse, qui est de vous prier; vous suppliāt par les paroles d'un de vos Disciples: Seigneur enseignés nous de prier; soit lors que nous nous treuons dans des perplexités & doutes pour la cognoissance de vos mysteres, ou des moyens qu'il nous faut embrasser pour nous rendre agreables à vostre Majesté,

*Domine doce
nos orare.
LUC. 1. 11.*

VOUS

vous conjurant dans le secret de nos cœurs , avec les termes de vostre Apostre Pierre ; Desvelopes nous cete parabole , faites iour parmy nos tenebres, & dissipés nos nuages.

*Ediffere nobis
parabolâ istâ.
Math. 15.
v. 15.*

Ou mesme pour l'interest temporel de cette vie, recourant à vous comme au souverain Medecin , & vous exposant nostre infirmité par ces aimables paroles, que les sœurs du Lazare mirent en bouche à ceux qu'elles deputerent vers vous, pour sa guerison ; Seigneur voila que ce luy que vous aimés est atteint de maladie.

*Domine , ecce
quē amas in-
firmatur.
Ioan. 11. 35*

Tantost dans nos perils , & diuers accidens de la vie , reclamant vostre aide comme du Pilote de la nauigation de ce monde , & du patron de l'Vniuers , par ces pressantes paroles de vos Disciples agités de la tempeste, Maistre puisque vous doimés de la sorte, est'il vray que vous n'aués point d'interest en nostre perte, & qu'elle ne vous touche en aucune façon ; At-tendant neantmoins avec vne grande confiance, que vous disiés à nos troubles, à nos angoisses, & aux orages de nos passions ce que vous dites à la mer ; Tay-toy, garde le silence.

*Magister, non
ad te perinet,
quia perimus?
Marc. 4. 38.*

*Tace, obmut-
esce. u. 39.*

Enfin vous considerant comme celuy qui doit estre l'obiet de nostre gloire future, n'auons-nous pas le mesme besoin, & la mesme liberté de vous faire ceste demande qui embrasse tout, & con-

tient la substance de tout ce qu'on pourroit vous
 demander, (supposé qu'on aye en icelle la visée
 de vostre honneur & gloire?) demande que fit ce
 sçauant en la loy; & quoy qu'il la fit par ruse &
 hypocrisie, pour faire esprouue de vostre sagesse,
 & bonté, ne pouuons nous pas vous l'adresser en
 toute humilité, & confiance, vous suppliant de la
 mettre incessamment en nos cœurs & en nos bouches,
 pour la faire resonner continuellement à vos Di-
 uines oreilles? Maistre que me faut-il faire pour
 acquérir la possession de la vie eternelle? Bref
 n'auons nous pas & la liberté, & la facilité de
 vous faire, mon Dieu, toutes les demandes que
 nous treuons dans vos Euangiles, vous auoir
 esté exposées en diuers lieux, & en diuerses oc-
 casions, en l'estat de vostre vie mortelle? Mais ò
 Diuin, Espoux des ames fideles! si l'accés vers
 vous nous est autant & plus facile qu'il estoit
 à ceux qui passoient avec vous les iours de cé-
 te mortalité; aussi facile vous est-il de nous des-
 partir les mesmes faueurs, d'operer sur nous les
 mesmes merueilles, & de ietter dans nos cœurs
 les brandons de ce feu, que vous estes venu por-
 ter en la terre, & dans la communication du-
 quel vous n'aués eu d'autre desir, si non qu'il
 brûlat, & que consōmant tous nos vices, il al-
 lumat au dedans de nous l'ardeur d'une charité

Magister quid
 faciendo uis
 eternam pos-
 sideo?
 Luc. 10. v.
 25.

mouvante, & agissante sans cesse. Pourquoi donc, ô tout puissant n'obtiendrions nous pas l'hinterinement de toutes ces demandes, entendant de vostre sacrée bouche, ou ressentant dans nostre interieur l'efficace de ces paroles, que vous dites à la Chananée. Qu'il te soit fait ainsi que tu desires? pourueu Seigneur que ce que nous voulons, & que nous vous demandons, soit conforme à ce que vous voulés, & exigés de nous.

*Fiat tibi sicut
vis.
Mat. 15. v.
28.*

Mais encore mon Dieu n'estes-vous pas maintenant dans vostre temple, aussi bien que lors que vous versiés sur vos peuples dans celuy qui vous fut basti par Salomon, cete sainte rosée de vos Diuines instructions? pourquoi donc n'y verseriés vous pas en nos ames les mesmes instructions, & toutes celles que vous alliés donnant par tout ailleurs? pourquoi ô mon Dieu, ne les imprimeriés vous pas en nos esprits, à l'effet de leur donner l'empire sur nos actions, & de les rendre les regles de nostre vie? Et pour en faciliter cet effet que vous en pretendés, pourquoi n'en iriés vous pas grauant profondément dans nos cœurs ces moyens que vous donniés à vos Apostres sur un autre sujet, & qui entre tous ceux que vous aués enseigné, sont des plus efficaces, les leur proposant par ces paroles; Voyés, veillés, & priés: car vous ne sçaués pas quand

Videte, vigilate, & orate: ne scitis enim

quando tem-
pus sit.
Marc. 13. v.
33.

fera le temps. Trois mots qui pesent autant que trois mondes tout ensemble : par lesquelles vous nous dites de voir, & de considerer, ce que nous auons à cognoistre, & à faire ; de veiller aux occasions, & au temps qu'il le faut faire ; & de vous demander la grace de l'accomplir, d'autant que nous ignorons quel temps nous auons, & quand sera celuy qui doit clorre toute la durée de nostre mortel sejour. O Diuin Maistre pourquoy encore vne fois ne rendriés vous pas vostre Autel vne eschole & vne vniuersité de doctrine, pour nous y rendre des Docteurs, non de la seule sçience, mais Docteurs de vie, par nostre exemple & par nostre bouche, imprimant sur tout viuement en nos cœurs ces trois paroles comme vn memorial de tous les moyens pour accomplir vos enseignemens & les rendre le principe de toutes nos actions. Voyés, veillés, & priés : nous faisant sur tout bien apprehender ceste verité que vous aués annoncée, pour nous porter à la garde de vos enseignemens ; Ce ne seront pas tous ceux, qui me disent Seigneur, Seigneur, qui entreront aux Royaume des Cieux : mais celuy qui fait la volonté de mon Pere, qui est és Cieux ; c'est celuy-là qui entrera dans le Royaume des Cieux.

Videte, vigilate, & orate.

Non omnis,
qui dicit mihi
Domine, Do-
mine, intra-
bit in Regnum
Cælorum. sed
qui facit vo-
luntatem pa-
tris mei, qui
in cælis est,
ipse intrabit
in Regnum Cæ-
lorum.
Matc. 7. v.
21.

Or ce n'est pas seulement, ô bonté infinie, de

vostre seule presence, & des seuls avantages que nous en pouvons retirer, que nous devons vous rendre un million de graces; la maniere par laquelle nous attirons à nous vostre Divine personne, esueille encore le sentiment de nostre recognoissance: car c'est avec la seule parole; quelle facilité? & de plus avec la seule parole d'un homme; quelle faueur à une chetive creature? Vous, ô mon Createur, aués bien tout fait avec vostre parole; mais ce ne sont enfin que des creatures; là où vous aués laissé au Prestre le pouuoir de produire son Createur par la seule parole. Mais où? par tout ou il voudra; combien de fois? autant qu'il luy plaira: & toutes les creatures ensemble n'ayant pas le pouuoir par leurs propres forces, de reproduire la moindre des choses, & ne l'ayant point receu surnaturellement, vous aués pourtant donné au Prestre la puissance, de vous reproduire vous mesme en l'estat du Sacrement; pour pouuoir estre en vostre presence, & y mettre les autres lors & quāt il luy plaira. Il faut entreprendre des voyages, percer les foules, & coniuurer les gardes, pour se mettre en presence des Princes: & vos Prestres, aucontraire ont receu de vous le pouuoir d'attirer à soy & de nous amener vostre sainte presence! ô bonté ineffable, qui pourroit se sa-

tisfaire en la consideration de ceste profuse liberalité dont vous usés enuers l'homme, ou cesser iamais d'en admirer l'inuention ? au lieu ; de nous faire souffrir comme nous le meritiõs la priuation de vostre presence , ou du moins de nous obliger d'aller à vous, en la maniere que vostre Sagesse eut peu inuenter ; que vous veniés à nous ! voire que ce soit nous qui vous y attirions , par la vertu de vostre parole ; c'est où nostre reconnaissance ne peut autrement atteindre , qu'en nous confessant tout à fait impuissans de vous la rendre.

C'estoit bien assez, mon Dieu pour nos besoins de nous auoir donné vostre Diuine presence, mais ce n'a pas esté assés pour vostre bonté : car vous aués ordonné cette presence , pour nous donner vne intime possession de vous mesme , la faisant passer de nostre exterior , à l'interieur mesme de nos corps. De maniere qu'apres cela , il n'est pas seulement vray de dire de vous. Le fils vnique , qui reside dans le sein de son Pere. Mais nous pouuons dire aussi , que vous residés dans nostre sein en cette Diuine reception. Vostre Apostre appelle vos Fideles , les domestiques de Dieu ; mais c'est en cét estat ô adorable bonté , que vous vous rendés nostre domestique , ie ne dis pas de nos maisons , mais

*Vnigenitus
filius , qui est
in sinu patris.
Ioan. 1. v. 18.*

*Domestici Dei.
Eph. 2. v. 20.*

de nos propres corps. En la resurrección dernière nous serons ravis en l'air avec vous, pour monter avec vous dans le Ciel; mais en ce mystere, ô merueille! le Ciel descend à nous, dont vous estes la gloire, & vous les inclinés sur nous, & y descendés vous mesme, mais en cela, iusques où inclines vous les Cieux, & iusques où descend vostre inépuisable bonté? C'est, pour vne seconde fois, dans les enfers; puisque nos ames sont non seulement priuées de vostre vision, comme ces ames que vous en retirastes, pour la leur communiquer, mais pleines d'ignorance & d'obscurité que les passions y engendrent. L'on fit descendre à vos pieds par l'ouuerture du toit le Paralytique, qui ne pouuoit trouuer place pour se faire presenter à vous; mais c'est vous, ô Medecin charitable, qui descendés vous mesme en nous. Pour nous racheter, & nous donner vne seconde vie, vous aués de vray versé & donné vostre sang, mais ce n'a esté qu'une fois, & hors de nous, & par diuerses effusions; la où pour soustenir & sustanter ceste seconde vie, vous le versés au dedans de nous, & tout à vn trait: Mais comme disje que c'est tout à vn trait, & que nous vous receuons tout entier? puisque la maniere en laquelle vous vous donés à nous sous les especes du Sacrement, est telle qu'un de vos fideles s'escrie

Marc. 2. 7. 9.

Immēsa Christi charitas, qui sub una specie non semel tantum, sed millese nobis dare voluit: ut dum illum sub aliqua specie sumimus, quodammodo milites sumemus.

Leſſius de perfect. Divinis. Lib. 2. c. 16.

Cela peut arriver à moins que de communier chaque jour durant 40. années.

amoureuſement. O immense charité de Ieſus-Chriſt, qui ſe dōnant à nous ſous vne eſpece du Sacrement, s'eſt voulu donner non ſeulement vne fois, en chaque reception, mais mille fois; afin que le receuant ſous quelque vne des eſpeces, nous le receuſſions en quelque maniere mille fois. Ce n'eſt plus enſin que recourant à vous, nous vous treuuiſons banquetant comme la Magdeleine; mais pluſtoſt preſt à nous dresser vn banquet où vous eſtes vous meſme la viande; puis que telle a eſté la profuſion de voſtre ineffable magnificence. Il eſt vray que voſtre demeure en nous eſt paſſagere en chaque ſomption; elle pouuant pourtant par la continuation egaler en quelque ſorte celle qui vous detint caché neuf mois dans les ſacrés flācs de voſtre mere; qui pourroit ſuffiſamment recognoiſtre ceſte faueur ſignalée. Et avec cela combien plus de ſujet auons nous à raiſon de cette ſomptiō, d'eſperer de receuoir de vous, receu vous meſme en nous, toutes ces faueurs que vous departiez durant voſtre vie mortelle?

Mais, ô mon Dieu, ſouffrés qu'en toute humilité, Et dans vn tres profond abaſſement deuant voſtre tres-adorable Maieſte, ie vous demande d'où vient il, donc que nonobſtant ce ſi grand ſurcroy d'auantages que nous auons en la maniere de voſtre preſence, Et en

cette

cette participation & reception de vostre sacrée humanité, par dessus ceux qui jouysoient de vostre presence visible durant l'estat de vostre vie voyagere, nous n'en retirons pas pourtant de semblables effets pour le profit de nos consciences auquel tend & est ordonnée cette manducation? pourquoy ce que dit vostre Euāgeliste ne s'accomplit-il pas aussi bien en nous par le moyen de cette reception, comme il s'accomplissoit par le simple atouchement exterieur de vostre sainte & sacrée humanité? toute la multitude du peuple s'ēpressoit pour le toucher: d'autant qu'une secrète vertu emanoit de luy, qui les guerissoit tous. Vostre vertu guerissoit tout le monde, & vous mesme entrant dans l'intime de nos corps, & dans le sein de nostre ame, ny operés point la cure de nos maux, ny la guérison de nos passions. Et au contraire il semble que vostre vertu se reserre, & se retire plus lors que vous entrés dans nous, que lors que vous ne faisés que paroistre à nos yeux; vous passés & repassés si souvant en nous, & dedans nous, sans y laisser aucune trace, ny vestige de vostre liberalité; & pourtant il est dit, de vos allées & venües en vostre chair mortelle: Que vous alliés & passés en bien-faisant au peuple, & guerissant tous ceux que le Diable tenoit

*Omnis turba
querēbat eum
tangere: quia
virtus de illo
exibat, & sa-
nabat omnes.
Luc. 6. v. 19*

*Qui pertran-
sīt benefaciē-
do, & sanan-
do omnes ap-
pressus à Dia-
bulo.
Aq. 10. v. 38.*

vexés de sa possessiō. Tous les diuers passages que vous faites, Seigneur, au dedās de nous, en l'estat de ce Diuin Sacrement ne laissent rien apres soy, puisque nous restons aussi foibles au bien, autant attachés aux maximes du monde, aussi colez à nos passions, cōme si vous n'auiez passé en aucune façō chés nous. D'où procede il encore (ce qui est la source de nos malheurs) quelà où ceux que vous instrusiés dans vostre mortel seiour, estoient si auides d'escouter vostre parole, que comme dit vostre Euangeliste, tout le peuple couroit a vous à grand matin au Temple pour vous entendre. Si bien que vos ennemis mesmes enuoyez, pour se saisir de vous, furent eux mesmes saisis d'estōnement & d'admiratiō de vostre parole, ce qu'ils tesmoignerēt par cette responce qu'ils firent à ceux qui les auoiet enuoyés. Jamais homme n'a parlé, de la façon, que cet hōme parle. Bref, que vostre seule parole receuë des oreilles des peuples, ayant esté si charmante, que tout le peuple estoit suspendu & rauy d'admiration, en vous escoutant : Nous receuant vos Diuines instructions non seulement par le son receu dans nos oreilles, mais par l'impresion de vostre propre bouche, & dans l'intime de nos corps, & de nos ames, où vous estes seant, & maistre interieur, corporellement ; pourtant nous ne sommes pas

Omnis populus manebat ad eum in templo audire eum.
Luc. 21. v. vlti.

Numquam sic locutus est homo, sicut hic homo.
Ioan. 7. 46.

Omnis enim populus suspensus erat, audiens illum.
Luc. 19. v. vlti.

dans une continuelle suspension, amour, & ravissement de vostre parole, & de vos enseignemens.

He quoy! si l'hemorroïsse fut remise en santé par le seul attouchement de la frange de vostre robe, l'aveugle par vostre salive, le Lazare resuscité par vostre seule voix, la Mer rendüe calme, & la fièvre de la belle mere de vostre Apostre chassée par vostre seul commandement; les pains multipliés dans le desert par vostre seule benediction, le chef de vos Apostres prouqué aux larmes par une seule de vos œillades. De quel torrent de graces, & de quelle mer de faveurs ne devroit estre rempli le fonds de nostre ame, & quelles si fortes passions, ou inueterées habitudes aux vices y peut-il auoir en nos cœurs dont nous ne deussions estre rendus les maistres? Quelles cicatrices de nos anciēnes blessures, qui ne deussent estre consolidées par la reception, non pas d'un son de voix, ou d'une œillade, ou d'une simple benediction, mais de toute vostre substance en la participation de ce Diuin Sacrement?

Mat. 9. v. 20.

Ioan. 9. v. 6.

Ioan. 11. v.

43.

Mat. 8. v.

26.

Luc. 4. v.

39.

Mat. 14. v.

19.

Luc. 12. v.

61.

Je sçay bien, mon Dieu, que vostre proceder en l'operation de vos guerisons, & autres merueilles durant vostre pelerinage sur terre, requeroit une grãde Foy, ou confiance en ceux qui at-

tendoient ces faueurs de vous : Et que cette grande confiance manquant en beaucoup de ceux qui vous reçoient aujourdhuy ; ce n'est pas de merueille qu'ils se rendent indignes de recevoir de semblables faueurs en leurs ames , que vous operiés durant vostre mortel seiour sur les corps de ceux , de qui vous mesme admiriés la grandeur de la Foy, ou de la confiance: qui fait que si bien on peut dire ce que vostre Apostre vous disoit; Maistre , les tourbes se iettent en foule sur vous, & vous oppriment: il est à craindre que la responce que vous donnastes la dessus en disant, quelqu'un ma touché, se pourroit verifiser encore de ce que nous voyös; sçavoir est, que bien qu'on coure à vostre Autel à milliers pour vous recevoir, peut-estre (mais c'est à vous, Seigneur, que la cognoissance en est reserüée) que peu de personnes vous approchent Et vous touchent en la maniere qu'il faut, pour en retirer la guerison entiere de leur ame, comme l'hemoroiße en recout celle de son corps , Et en recueillir tous les bienfaits que vous départiés en l'estat de vostre vie souffrante.

Mais encore, ô grand Dieu , nous confessons deuant vostre Auguste Majesté que ce qui nous empesche d'esprouuer de vostre part une semblable liberalité , c'est que non seulement nous

Luc. 7. v. 2.

Preceptor,
in/ba te com-
primant.
Luc. 8. v. 45.

Tetigit me
aliquis. v. 46.

auons faite de cette confiance, & n'approchons point de vous, en vous touchant, en la manière qu'il faut, pour enretirer ces faueurs? Mais, qui pis est, nous ne nous soucions point de ressentir en nous tous ces effets qui opereroient sans nul doute la parfaite & entiere guerison de nos ames, par l'amortissement de nos passions, & l'extirpation de nos mauuaises habitudes. Et mesme, si vous daignéis ouurir vostre Diuine bouche pour demander à vn chacun de nous, cōme vous fistes vn iour au malade qui attendoit sa guerison de la Piscine, Veux-tu estre gueri? refusant d'entrer chez eux sans auoir au prealable retiré ce consentement de leur volonté; nous voulant dire par ces paroles, veux tu effacer de ton esprit les maximes du monde, pour donner creance à celles de ma Foy, que tu professes? veux tu dès cet instant renoncer à la vanité, à l'immodestie des habits, à la licence, à cette infame oisueté, au libertinage, à l'ambition, à cette brutale auarice; brcf, par la vertu de mon corps que tu reçois comme vne tres-efficace Medecine, te vuidier de toutes tes malignes & peccantes humeurs, de toutes les mauuaises maximes, sentimens, pratiques, conuersations, occasions, & passions, & abandonner ces negociations ou entreprinse peruerfes? Mais le veux-tu sincerement, (car tu ne

Vis sanus fieri?
 Ioan. 5. v. 6.

peux celer tes intentions, ny feindre par des faux semblans ta volonté à celuy qui cognoit le plus profond de ton cœur.) Helas, Seigneur, qu'il y en auroit de surprins de cette demande, & qui quitteroiēt la resolution de vous recevoir: la suite de leur vie faisant voir qu'ils n'estoient pas tout à fait resolu d'abandonner leur train de vie, & qu'ils n'ont point voulu tout à bon recevoir de vous la guerison de leurs maux: car helas! on les voit apres leurs communions, dans le mesme desordre & desreglemēt. Mais d'autāt que vous ne refusés pas d'entrer chés ceux qui ne vous donnent point ce consentemēt, de vouloir être gueris; (estant en effet vray, que c'est à tous que vous adressés tacitement cette demande) ils passent outre, & sans satisfaire à vostre demande, participet à vostre Divin Sacremēt; en quoy ils ne font si ce n'est donner quelque signe exterior d'une devotion apparente, se satisfaire en leur erreur, couvrir leurs playes, non les guerir, & recevoir la Medecine sans operation, sinon dans un effet tout contraire à la guerison; sçavoir est cōmettant un nouveau crime, aigrissat leurs playes, & se frayant le chemin à des nouvelles rechutes. Car c'est le manquement de la volonté d'estre rendu sain, qui les empesche de ressentir en leur ame par la reception, de vostre sacré Corps

des merueilles semblables à celles que vous operiés sur les corps, & d'ē recevoir les fruits, & les effets. Or quelle santé doit estre celle-là, vous l'aués declarée, mō Dieu, en ces paroles proferées audiscours que vous fistes de ce Diuin & admirable Sacrement, lors que vous dites: Celuy qui me mange, il VIVRA encore luy, pour moy; & en effet, ne faut-il pas, aspirer à vne grande santé, qui n'est autre que la saincteté, pour viure pour vous, & puisque celuy qui vous mange doit viure pour vous, ne devons nous pas vouloir & tascher d'estre sains, & de mouler nostre vie à celle des Saincts? C'est mon Dieu, cette suite de vie pour vous & pour vostre gloire apres nos Cōmunions, que nous vous supplions de nous faire entendre, considerer, & peneter; afin que nous veniōs à faire cette reflexion sur nostre cōmunion: ie communie & reçois mon Dieu, & par consequent ce qui s'en doit suivre, c'est de viure pour Dieu; or qui à-t'il pour Dieu en ma vanité, en mon oisueté, en mon immodestie, en cette insolēce, en ma cōuersation, en ma conuoitise des biens de ce mōde, en mon in supportable superbe; bres en toutes mes passions? Ma vie ne dément-elle pas plustot, dans vne contradiction manifeste, la vie de celuy que ie reçois; pourquoy donc le reçois-je, puisque ie le dois recevoir comme vn prototype, & original sur lequel,

Qui mandu-
cat me, & ipse
VIVET pro-
pter me.
Ioan. 6. v.
52.

172 & vita
Iesu manife-
stetur in car-
ne nostra
mortali.
2. Coriat.
4. v. 10.

ie dois contretirer toute ma vie, afin que la vie de celuy que ie recois soit representée en ma chair mortelle, & que mes actions soient conformes aux siennes; ie le dois recevoir pour le rēdre le principe, le moteur, & la fin de toutes mes œuvres, ie le dois recevoir, afin que luy estāt mort, ie le represente ressuscité en terre, cōme il est dans le Ciel. Bref, afin que le mesme que ie reçois, disant, que celuy qui le māge vivra pour luy, ma vie, toutes mes pensées, affectiōs, desseins, actions, paroles & souffrāces, & tout ce qui emane de moy soit pour luy, selō luy, & fait dans ses maximes & sentimens pour son honneur & gloire. Car c'est ce qu'on peut appeller proprement vivre pour luy.

SVR ce sujet, mon Dieu, l'unique objet de toutesmes pēsées & pretētions, ayāt par vostre grace, (puisque la moindre bonne pensée ne peut partir originaiement de nous) conçu le dessein, de monstrier à vos fideles, que l'estat du Christianisme qu'ils professent, porte à vivre conformement à leur Foy, & en particulier dans la conformité à vostre Personne, Nom, Doctrine, & Mysteres; à qui pouvois-je mieux offrir ce petit travail dressé à vostre honneur & gloire, & pour le secours de ceux qui avec vostre grace, en tireront quelque utilité, qu'à vous, qui estes le principe, le modele, & la fin de cette vie de laquelle

laquelle ie traite , dans cette œuvre; veu d'ailleurs qu'ayant de claré par vostre Diuine bouche, que, quiconque vous mangera, VIVRA pour vous, vous vous estés proposé plus particulièrement en cette saincte reception que nous faisons de vostre sacrée personne, pour modele, & pour fin de nostre VIE, & de tout ce qui emane de nous. Me voicy donc , ò le Createur de ma premiere vie par la puissance infinie de vostre Diuinité, Reparateur d'une seconde & meilleure vie, par l'infirmité de vostre saincte Humanité, le reconfort, & le soustien de cette mesme vie par le don & la distribution de vous mesme au Sacrement de l'Autel , prosterné deuant vostre adorable Majesté, dans l'estat du plus grand abaissement auquel se puisse mettre vne creature, voire prest à me ietter iusques dans l'abyssme de mon premier neant, si vous mesme ne m'en auiés osté la puissance, & defendu le desir; & ne me recognoissant dans la tissure de cet ouvrage que comme un chetif instrument de vostre main, qui agit sans cesse pour le bien de vos fideles; Me voicy, pour vous l'offrir de toute l'estendue de mon ame, dans toute la sincerité & vniuersalité de mes pensées, affections, & desirs, comme un ruisseau que ie renuoye à sa source, un rayon à son Soleil, une ligne à son centre, un effet à sa cause. Receués, mon Dieu, s'il vous plaist, ce retour

de vos graces, cette reflexion de vos lumieres, ce reflux des desirs qu'il vous a plu mettre en mon ame de servir ceux qui sont creés à vostre image, & inuités à la iouissance eternelle de vostre face. Il eut esté à souhaiter pour leur plus grand bien, que cét ouvrage eust esté rempli des lumieres des Cherubins, pour desabuser des fausses maximes ceux qui en sont possedés, & esclairer d'une pleine cognoissance de vos verités ceux qui ne les enuisagent que d'un regard tenebreux, & dissipé en mille contraires objets; & que i'eusse peu cacher les ardeurs des Seraphins sous les cendres de la simplicité de mes paroles: afin que les lecteurs y pesans & profondans les maximes, & les verités de l'Euangile, se sentissent inuestis des flammes de vostre amour, & embrasés du feu celeste, qui consumast leurs passions, & allumast en eux un desir ardent & inextinguible de vous servir, & de vous plairre en toutes les actions de leur vie. Mais tel qu'il est, ie vous l'offre, Seigneur, en pur & entier holocauste, sans que ie veuille qu'il en reste autre chose, que le feu, & la flamme, pour esclairer l'entendement, & eschauffer la volonte de ceux à qui vous en inspirerés la lecture, & sur tout la fumée qui eleue & ramene tout à vostre honneur, & gloire; comme aussi des cendres, pour m'en couvrir en satisfaction, & en penitence des

defauts, que mon ignorance, & ma tiedeur, ont fait glisser dās cet ouvrage; enfin la fumée de l'oraison, à ce quelle monte vers vostre face en cet holocauste, suppliant vostre Majesté de verser vostre benediction sur ce mien labour, & de vous en servir comme de la langue des enfans, laquelle vous rendez, l'organe parfait de vos Diuines loüanges. Faites, s'il vous plaist, que ceux qui le liront y apprennēt à ne distinguer point l'estat de Fidele, d'avec celui de Iuste, & de VIVANT selon sa Foy; faites penetrer iusques au centre de leurs cœurs la cognoissance de l'obligation que tout Chrestien a de conformer sa vie avec sa Croyance, & cōme l'estat du Christianisme porte tout Fidele iusques à ce point, que de VIVRE de sa Foy: & donnez leur à entendre, que VIVRE de la Foy veut dire agir, parler, traicter, & faire tout par les motifs, & maximes de la Foy; puisque tout ce que nous faisons est action de VIE: & que ne plus ne moins que l'ame est le principe des actiōs de la vie naturelle, & que l'homme tire d'elle sa vie; ainsi la Foy du Chrestien doit être le principe & la source de sa VIE morale, concourant & agissant en toutes les actions & fōctions du Chrestien, en sorte qu'il VIVE de sa Foy, & en fasse sa VIE. Mais d'autant que vous estes, ò grand Dieu, l'objet premier & souverain de nostre Foy, & par consequent le premier

Et souverain modele, sur lequel nous deuõs mou-
 ler nostre VIE, premierement Et principalement
 en vostre Diuinité, mais plus intelligiblement,
 Et avec plus de proportion en vostre Humanité,
 octroyez nous cette grace, que nous reglions no-
 stre VIE au niveau des actiõs de vostre VIE mor-
 telle, innocente, pure, charitable, Et souffran-
 te, que vous aués mené parmy les hommes; que
 nous conformions Et que nous alignions tout ce
 qui emanera de nous Et de toutes nos facultés
 tât de l'ame que du corps, Et de toutes nos forces
 au prototype de vostre Personne, Nom, Doctri-
 ne, Et mysteres: afin que nous puissions dire en
 toute verité sans affecterie, en toute sincerité, Et
 dans un tesmoignage irreprochable de nostre cõ-
 sciẽce, non de la seule bouche, CARMON VIVRE
 ET MA VIE c'est IESVS-CHRIST. Il est la cau-
 se de ma VIE; d'autant qu'il m'a regeneré; il en
 est le modele, parce que portant les yeux de
 mon ame sur cet exemplaire, pour agir avec luy,
 Et comme luy, ie vis à sa façon Et dans ses ma-
 ximes; il est encore la fin de ma VIE, d'autant
 que dans toutes mes fonctions, me conduisant
 par son esprit, ie tasche de les produire toutes pour
 son amour, Et service. Faites nous douçques,
 Seigneur apprehendez, viuemet, Que vous estes la
 VIE, de tous ceux qui vous seruent, Et non seu-
 lement des Apostres, mais aussi de tout fidele; que

Mibi enim
 VIVERE
 est. Iustus est.
 Philip. 1.
 v. 21.

VIVERE
 ergo seruo
 Dei, Christus
 est.
 Ambr. L. b.
 de bono
 mortis. c. 2.

c'est dans le baptesme que cette VIE nous est inspirée: Et que, C'est la professiō du Christianisme, que celuy qui VIT, ne VIVE plus pour soy, mais à celuy, qui a dōné sa VIE pour tous. Et à ces fins gravés profondement dans nos cœurs ces paroles, d'un de vos Saints: Quand ie mettrois de tous les autres motifs, en veitē Iesus-Christ merite & peut de droit prendre à soy toute nostre VIE, en cette seule consideration, qu'il a pour elle liuré la sienne. Que personne doncques ne VIVE à soy, ny dans ses humeurs, & interests, mais à celuy, & pour l'interest, & honneur de celuy qui est mort en sa place, & pour le faire eschaper de la mort. Et en effet pour qui, & à l'honneur de qui puis je VIVRE avec plus de raison, & de iustice, que pour celuy, lequel s'il ne fut mort, ie serois priué de la VIE, ensevely dans les horreurs de la mort: mais pour qui VIVROIS-je avec plus de profit & d'avantage pour moy, que pour celuy qui a engagé son infallible parole de donner pour le prix de ma VIE mortelle les biens & le bon-heur d'une VIE immortelle? & encore pour qui suis-je plus obligé de VIVRE, que pour celuy qui me menace des feux eternels, si ie ne le fais pas? Or pour autant qu'en la reception de nostre Divin Sacrement vous approchés plus près de nous

Et hac professio fides Christiane, ut qui VIT, iam nō sibi VIVAT, sed eis, qui pro omnibus mortuus est. Bern. Sermo. super quis ascendet &c. Est cetera tacē, hoc solum certe non immutū VITAM sibi vō. d. cat. nostrā: quod pro ei prabunt suam. Nemo igitur sibi VIVAT, sed eis, qui pro se mortuus est. Cui en m. iustus VIVAM quā ei, qui si non moreretur, ego non VIVEREM? Cui comodius, quā promittit VITAM eternam? Cui magis ex necessitate, quā sāmā perpetuas mutant? Bernard. Epist. 143

qu'au mystere de vostre incarnation, ce modele de nos vies, qui n'est autre que vostre sacrée personne; & que vous l'aués ordonné en un moyen plus propre & plus cōuenable pour conformer nos vies à la vostre; & afin que l'effet de sa reception fut vne VIE pour vous, & par consequent conduite par vos maximes, & sentiments; donnés doncques Seigneur, à nos communions cet effet, qui est un effet sans lequel nos communions ne respōdent pas au dessein de l'establissement de cet Auguste Mystere, ny au contentement de l'hoste que nous receuons, ny au prototype de la vie qu'il nous y presente; Que nos communions produisent des extensions de vostre vie, des Euangiles vians qui annoncent vos faits par œures & non par simples paroles, & tracent vne histoire reelle de vos Diuines vertus grauées sur nos ames, sur nos corps, & sur toutes nos actions par le burin d'une attentive & fidele imitation. Enfin ò principe de vie, de grace, de salut, & de gloire, ouurez nos yeux pour recognoistre cette verité tant importante, sçauoir est, que la Communion ne doit pas estre la fin de nos deuotions, mais qu'il la faut prendre pour un moyen conduisant à la bonne VIE, & pour VIVRE en tout Chrestiennement; que ce n'est pas tout d'auoir fait son bon iour, comme l'on dit, mais que de ce bon iour il faut faire toute la vie bonne, & en

tirer la continuation perseverante d'une semblable VIE; Car c'est pour cela que nous devons faire ce bon iour; autrement c'est à faux tiltre que nous l'appellons ainsi. O Maistre interieur de nos ames, esclairés-nous encore puissamment de cette verité, qu'encore que vostre presence selon vostre Humanité cesse d'estre en nous par la consommation & defaillance des especes Sacramentelles, nous vous devons pourtant retenir en esprit par la viue conception & estime de vos maximes par l'esprit Chrestien, qui est en vous comme en sa source, par une forte resolution de VIVRE pour vous, & par la recherche & application des moyens propres, & conuenables pour mettre en effet & excecuter cette resolution. Et d'autant qu'un des plus utiles & efficaces moyens de vous retenir en cette maniere, & pour VIVRE pour vous, c'est la lecture des livres qui traittent de la vertu & de la vie Chrestienne, lesquels contiennent vostre Diuine parole expliquée, & appliquée à nos besoins, donnés-nous une ardente soif, & fomētés en nous le desir & la volonté de la pratiquer constamment: nous faisant entēdre qu'il est mal-aisé que vous restiés en nous en la façon que i'ay-dit, si vostre parole n'y demeure; & qu'il est d'ailleurs aussi mal-aisé que vostre parole demeure en nous, sans cette constante lecture, ou chose qui la vaille, & que faute d'icelle il est de

Verbum eius
non habetis
in vobis ma-
nent.
Ioan. 5. v.
38.

nous de mesme que des Iuifs auxquels vous fai-
siés ce reproche ; La parole de mon pere n'a
point en vous de consistance, de fermeté, &
& d'arrest: Faites-nous encores cognoistre que
vos especes Sacramentelles passées, & apres que
vous aués retiré de l'intime de nos corps la pre-
sence de vostre sainte Humanité, nous ne deuõs
pas pourtant perdre, ny laisser diminuer en nous
le respect enuers vostre Diuine Personne, imi-
tant en cela l'exemple de vostre sainte Mere,
laquelle ne relacha rien du respect à l'endroit de
vostre Diuine Personne, pour auoir cessé de vous
loger dans ses sacrés flancs apres vostre mira-
culeuse naissance ; mais conserua & entretint
tousiours cette grande & profonde soumission
& reuerence enuers vous ; car si bien il est vray
que vostre Diuine presence dont elle ioüissoit,
seruoit pour cõseruer en elle ce respect ; nous auons
aussi pour nous entretenir en ce respect cette fa-
ueur multipliée en autant d'endroits qu'il y a
d'Autels sur lesquels est esleué ce signe admi-
rable, & ce trophée glorieux de vostre amour
infini enuers les hommes, VOSTRE DI-
VIN, ADORABLE, ET AI-
MABLE SACREMENT.



AVANT-PROPOS.



VI voudroit rechercher la cause du malheur qu'on voit aujourd'huy parmi plusieurs Chrestiens, qui est que n'ayant eu iamais vne si frequente & ordinaire distribution de la parole de Dieu, soit par la bouche des Predicateurs, soit par les plumes disertes de tant de doctes & pieux Escrivains, on en voit pourtant reüssir en eux si peu de fruit: il treuueroit sans doute que ce manquement prouient du defaut, de l'accomplissement de ces deux tres-remarquables aduis que I.C. donne en son Euangile; le premier en S. Marc, quand apres auoir dit. *Si quis* Marc 4. v. 23. *habet aures audiendi, audiat. Si* quelqu'un a des oreilles disposées à entendre ce que ie dis, qu'il escoute, & se serue de l'occasion presente de ma predication: il adiouste; *Videte quid audiat*, voyez & considerez attentiuement ce que vous allez entendre. Comme s'il vouloit dire, faites reflexion sur la qualité des choses, que ie vous presche, & sur la difference qu'il y a d'elles & de celles que vous entendez ou dans les tribunes des harangues, ou dans les conuersations ordinaires, ou mesme sur les chaires, où l'on discours des sciences; jettez les yeux de vostre esprit sur la solidité, vtilité, & efficace des veritez que ie vous annonce; confidez qui c'est qui vous parle, & par la consideration de sa grandeur & de sa qualité, çntrez en veneration des enseignemens qu'il vous donne. L'autre aduis qu'il nous baille est en S. Luc en ce peu de mors. *Videte ergo quomodo audiat*? Prenez-vous donc garde de la maniere avec laquelle vous deuez entēdre ce que ie vous presche? Le premier aduis eleue l'esprit à la consideration de la dignité du sujet; Le second eueille, & fait ouurir les yeux de l'entendement, pour porter la volonté à l'application de toutes les puissances de l'ame, & preparer son attention & la disposer au respect, & à l'affection que requiert l'emūence &

Marc 4. v. 23.

v. 24.

Luc 8. v. 18

l'excellence du sujet qui est proposé. Le premier nous doit faire entrer dans la considération de la sublimité & importance des choses Diuines, qu'on nous descouvre; l'autre nous aduertit par aduance de la maniere de les entendre, de les recueillir, placer, & nourrir dans nos cœurs: Car c'est ainsi que Bede explique ce mot (*Audaris*) c'est à dire, *Continuè ruminatis*. Pour le ruminer & remâcher sans cesse. Mais en outre on peut dire que ce mot de (*quomodo*, comme quoy) comprend non seulement toutes les circonstances qui se doiuent rencontrer pour bien & deuiement prester les oreilles du corps, & de l'ame, afin de receuoir les paroles & le sens de ce qu'on nous annonce de la part de Dieu; mais enferme aussi en son sens le desir & la volonté de donner à la parole de Dieu qu'on entend tous les effets qu'elle doit operer en nous; de sorte que dire; voyez comme quoy vous deuez entendre, c'est autant que dire tout cecy; disposez-vous à escouter ces mysteres par les cōsiderations de la majesté de celuy qui vous parle, qui est Dieu, de la grandeur des secrets qu'on vous apporte du Ciel, & des interests & auantages que vous en deuez retirer; preparez-vous pour les entendre, par le bannissement de toute autre pensée; & plus encore de tous autres discours, & entretiens: mettant vostre esprit en son afflicté, & vostre volonté en l'estat de soubmission, docilité; & affection, desir & resolution d'accomplir ce qui vous sera intimé de la part de Dieu. Et lors qu'effectiuement vous entendrez & presterez l'oreille, conseruez & renouuellez par fois cette preparation, mais formez aussi à mesme temps des resolutions fortes, & fermes; d'executer ce que vous entendez estre de vostre deuoir, & rachez de profiter de cette parole, qui ne retournera pas vers Dieu vuide, & sans profit, dit l'Escriture: car si elle n'opere point en nous le fruit de la bonne vie selon l'intention premiere de Dieu, elle luy rendra l'honneur qui luy appartient, en la punition qu'il exercera sur nous eternellement, à raison du mespris de sa parole. Cecy dit par auance, & posé pour fondement, il n'est pas difficile de descouurir la cause du peu de fruit que fait en plusieurs la parole de Dieu, nonobstant qu'elle leur est inculquée principalement dans les villes par un si grand nombre de Predications, qui resonnent, & tous les iours du Carefme, & tous les Dimanches & autres Festes de l'année dans les chaj-

res publiques. Je ne touche pas icy le defaut qui peut venir du costé de quelques Predicateurs, qui ne preschent pas dans l'Esprit de l'Eglise, mais d'un esprit qui les porte ou à la curiosité, ou à se prescher plustost eux mesmes, que Iesus-Christ & sa Doctrine, qu'ils font profession d'annoncer. Car il n'est pas merueille si leurs discours qui amusent plustot qu'ils n'edifient l'auditoire, s'escartent, & s'égarent du but où ils ne visent pas, ny si la moisson qui se recueille de leur travail respond a la qualité de la semence qu'ils ont jettée, qui estant meillée quelquefois dans vne pompe ou gentilleffe affairée de paroles inutiles, ne peut produire pour les auditeurs qu'une vaine admiration, ny pour eux qu'une plus vaine loüange. Je me contente icy de parler du peu de fruit que plusieurs recueillent de la parole de Dieu bien annoncée par ceux qui taschent de prescher dans l'esprit Apostolique, & de rechercher la source de ce mal à la verité deplorable. Et entre plusieurs causes qui peuuent concourir à cecy, ie treuve que l'une des principales, & des plus ordinaires, est où le mespris, ou la negligence de pratiquer ces aduis que Iesus-Christ donne aux auditeurs de sa parole, pour leur servir de disposition à la faire profiter. Quand ils viennent à la Predication, ils ne font aucune reflexion ny sur la qualité & importance de la parole qui leur doit estre annoncée, ny sur la grandeur, & majesté de celuy qui la leur fait annoncer, ny moins encore sur les effets, & sur les fruits qu'il pretend qu'elle produise. Ils ne considerent pas que c'est parole de salut, que c'est Dieu qui fait parler, & que c'est leur obeyffance, & leur conuersion qu'il en attend. Tant s'en faut qu'ils y viennent disposez par ces considerations, qu'au contraire ils escoutent les Predicateurs à la mode des autres hommes qui haranguent en public, & recoivent leurs discours comme de discours purement humains, & des productions naturelles d'un esprit, qui debite ses inuention, & les estale dans la maniere la plus agreable, que les forces de sa nature, ou son industrie luy peuuent fournir au lieu qu'ils deuroient faire reflexion, & exciter leur Foy a les recevoir en la mesme maniere comme si Iesus-Christ mesme estoit en chaire pour les instruire, ou un Ange venu du Ciel pour leur parler de la part de Dieu, auquel cas ils pratiqueroient ces deux aduis du Fils de Dieu, qui portent de voir & peser ce qui nous est dit, &

de confiderer comme quoy il faut escouter avec les oreilles du corps & de l'ame. Or c'est la mesme parole de I. C. que le vray Predicateur annonce ; c'est donc I. C. qui parle, puis que c'est par sa parole que chacun parle ; d'ailleurs l'attention & la docilité qu'on rendroit à vn Ange, elle ne pourroit prouvenir d'vn plus puissant motif, qu'à raison de ce qu'il nous seroit enuoyé de la part de Dieu ; or le vray & fidele Predicateur est tout de mesme enuoyé de Dieu, voire employe la parole de Dieu en l'execution de sa commission. Voilà donc la cause qui fait secher en nos cœurs cette Diuine parole, & l'empesche d'y produire son fruit, car ceux qui manquent à faire ces reflexions vont au Sermon par forme de diuertissement, pour y passer vne heure de tēps, & y vôt avec des entretiens de la terre, qu'ils continuēt iusques au point que le Predicateur monte en chaire ; de sorte qu'il a desja fort auancé son Sermon, auant que les especes des conuersations & des discours mondains, qui ont preoccupé leur esprit, leur laissent la liberté de l'attention. Apres durant la Predication, ils regardent çà & là, se distraient à toutes sortes d'objets, & si ils escoutent, c'est laschement, & sans prester le cœur à l'impression de la parole ; & de la touche Diuine ; ou s'ils recueillēt & ramassēt les forces de leur esprit, c'est plustot pour se rendre juges du Predicateur, que pour s'auoier criminels dās l'accusation & reprehension qui nous vient de la part de la parole de Dieu. La Predication paracheuée, ils r'entrent dans les mesmes cōpagnies, ils reprennēt les mesmes discours, & vains entretiens ; le Sermon s'éuanouyt comme vn songe, & comme vne chose non auenue ; bien loing de tascher de ruminer, & de grauer dans le cœur ce qu'ils ont entendu : qui fait que cette Diuine parole reste sans aucun fruit ; car comment pourroit-elle germer ? non plus que la semence iettée a l'abandon sur la surface de la terre ne peut germer, sans estre couuerte, & enfoncée, & mise avec quelque soin dans son sein, ou l'humeur fasse germer le grain, & luy donne la fertilité. D'où vient que le Prophete ne croyoit pas seulement pouuoir obtenir de la parole de Dieu, son premier effect, qui est la fuite du vice, pour en auoir fait vne simple lecture, ou pour l'auoir seulement escoutée, s'il ne la ruminoit, & ne l'enfonçoit dans son cœur par vne frequente meditation & consideration, & application serieuse.

Mais en second lieu, s'il faut parler de la lecture des Liures qui traitent de la vertu, pieté, & deuotiō, & des choses Diuines, & appartenantes au salut, bien qu'il soit veritable que ces liures presentent aujourd'huy au Chrestien vn incomparable secours pour se conduire dans la route d'vne vie vrayement Chrestienne, & que le sanct Esprit en ait donné en ce temps à son Eglise, en plus grand nombre & avec plus de diuersité de doctrine & de documens qu'il ne fit iamais; l'obmission neantmoins de la pratique de ces deux aduis de Iesus-Christ, en rend a plusieurs la lecture inutile & sans fruct. Car ils y lisent sans faire le discernement qu'il faut de ceste sorte de liures, sans considerer ny qui est celuy qui leur escrit par la plume de ses escriuains, qui n'est autre que Dieu mesmes, qui leur adresse ces lettres raisonnées & affectiues; & sans peser l'importance du sujet, ny la necessité qu'on a d'estre instruit à viure Chrestienement, puisque c'est & pour le bien de la vie presente, & pour acquerir l'eternelle. Car ne voyons-nous pas avec quel soin, diligence, & assiduité ceux qui entrent dans l'exercice des charges publiques s'appliquent à la lecture & estude des liures qui traitent de la science & des pratiques qui regardent l'office qu'ils embrassent? Ils ne se contentent pas d'y jeter les yeux en passant, ny de les lire par forme de recreation, ou par maniere d'acquit, mais ils les lisent, relisent, ruminent, & à force d'application en font passer le contenu des yeux dans la memoire, & le transcriuent, s'il faut ainsi dire, du liure, dans leur esprit: tant & l'experience des autres, & leur propre cognoissance leur fait apprehender & l'obligation, & le besom qu'ils ont d'estre pleinement instruits des choses appartenantes à la charge qu'ils entreprennent, s'ils n'y veulent & perdre leur salut, & y estre la risée des autres. L'office & profession de Chrestien que nous embrassons au Baptesme, avec protestation faite a Dieu deuant les Anges, & deuant les hommes entre les mains de l'Eglise, office que nous protestons encore de vouloir exercer toute nostre vie, selon les reigles que la roy de Dieu nous prescrit, ne nous oblige-il pas a vn estude bien plus serieux des liures qui contiennent les preceptes, les loix, les motifs, les moyens, les vsages, & les auis necessaires pour nous en bien acquiter? & ce d'autant plus que c'est vn office qui uoit regler, tous nos autres offices, vn estat

qui doit donner la loy à tous nos estats, vne profession par laquelle nous deuons diriger, & conduire toutes nos professions.

Quant à la maniere dont plusieurs lisent ces liures qui traitent de la pieté, c'est ou pour laisser couler le temps seulement, & par forme de recreation, ou avec vne mollesse, ou negligence qui les diuertist d'vne attention serieuse, ce qui fait voir qu'ils ne sont nullement touchés de la dignité & importance de l'action qu'ils font; ou bien ils les lisent pour en effleurer les pointes, & les beaux mots, s'il en y a, & se delicter à l'ornement du langage. Au reste, ce n'est pas avec docilité qu'ils les lisent, comme des apprentifs, ny avec confiance comme des malades, ny avec respect & reuerence comme des escrits qui traitent des choses Diuines; que s'ils jettent par fois quelque soupir, c'est tout, en quoy ils pourroient s'abuser grandement, & nommément les femmes dont il en y a qui pensent auoir bien profité de cette lecture, si elles y ont poussé quelque élans de leur cœur, laissant au surplus couler de leur pensée, ou mesme banissant de leur souuenir les veritez qu'elles y ont remarquées, & dont elles auront ressenti quelque touche; ce n'est pas qu'il ne soit bon d'y soupirer, mais il y a des personnes qui souuent au lieu de retenir & entretenir ces veritez dans leur ame, les jettent dehors à mesme qu'ils soupirent: au lieu qu'il est question d'en faire son profit en les conseruant, & ruminant, & appliquant par pratique à la vie, & à ses actions; & les concertant au dedans de foy, les conuertir en remedes pour ses besoins, & en former des resolutions effectiues d'vn changement de vie, & retranchement de ses vices & defauts. Ce sont les resolutions solides & fortes, & non seulement des soupirs passagers, ou mesme les seules affections & gousts sensibles qui doiuent estre le fruit & le gain de cette lecture: Et à la verité c'est chose digne de risée, ou plustost l'objet d'vne sensible compassion aux gens de bien, de veoir des Dames soupirer en la lecture des liures de deuotion; voire mouïller des larmes d'vn sentiment passager, quoy que bon, les feuilles de ces liures, & apres condamner par leurs abus, par leur affairerie, & par leur vanité, la doctrine dont la lecture leur aura fait cognoître la verité, & arraché du cœur ces soupirs, & de veoir qu'elles defauouent ces petits mouuements de pieté par des foles ou fortes passions, & soupirent apres des affections

contraires, jettant des mesmes yeux qui auront versé des larmes en cette lecture, les flammes d'un amour opposé à celui pour lequel elles ont soupiré.

Je diray plus, que ce défaut de reflexion sur ces aduis cause encore ce malheur, que mesme la lecture de l'Escriture sainte devient à quelques-uns infructueuse, pour n'en discerner pas l'objet, ny la maniere de la traiter differemment du reste des livres, & ne se représenter pas qu'est-ce qu'ils font en lisant ce que Dieu a escrit avec le doigt du saint Esprit, & par la plume de ses escriuains Canoniques, comme par ses fideles secretaires: car il arriue de là qu'ils la lisent avec aussi peu de recueillement d'esprit, de respect, & de docilité que les livres vulgaires, portez à cette lecture, ou par la curiosité, ou par le vain desir des'en seruir à l'acquisition du bruit & du renom de quelque doctrine, toutes lesquelles fins choquent l'esprit de l'Escriture sainte, laquelle pour estre entendue, & plus encore pour estre vrilement leuë, suppose & requiert dans l'ame du lecteur l'habitation & l'operation du mesme esprit qui l'a composée.

J'ay aduancé tout ce discours, touchant la lecture des livres de pieté, pour prendre l'occasion de supplier le lecteur de cette mienne oeuvre, que toutes les fois qu'il prendra ce livre en main, & les autres livres qui traitent des sujets qui regardent son salut, il l'appelle le souuenir de ces deux aduis de nostre seigneur, dont le premier est, *Videte quid audiat*, voyez, & considererez ce que vous allez entendre. (la mesme chose est de la lecture,) & le second, *Videte ergo quomodo audiat*, Regardez-donc en quelle maniere vous devez vous appliquer à cette lecture: Le premier les femond à considerer l'importance du sujet, & le second le moyen d'en profiter. La lecture des livres pieux est l'un des plus puissans remedes pour desabuser l'entendement des erreurs, que les vaines maximes du monde y auroient imprimées, & pour l'éclairer à fonds, & luy faire voir les beautez, les aduantages, & les recompenses de la vertu Chrestienne, & par ce moyen imprimer en la volonté l'auerfion, & fuite du vice, & l'amour, & la poursuite d'une vertu si belle, si aduantageuse, & si richement recompensée. Mais pour recueillir ces fruits de cette lecture, il s'y faut disposer en observant ces deux instructions que donne Iesus-Christ, l'auteur de la doctrine contenuë, &

debitée ez liures de pieté; & cōsiderer qu'encore que ces eserits viennent de la plume des hommes, toutesfois la matiere qu'ils traitent ne vient pas de leur esprit, mais de l'esprit de Dieu, ny de leur inuention, mais de sa reuelation, qu'ils ne font qu'expliquer & dilater. Car tous les liures qui traitent des choses Diuines, & qui concernent le salut, ne proposent que les mesmes veritez que le Fils de Dieu venu au monde pour nostre instruction a reuelées & preschées; sa parole contient en substance tout ce que ces liures enseignent en detail, & son Euangile est la mer, d'où tous ces petits fleuues & ruisseaux deriuent l'eau qu'ils respandent, & distribuent: ce sont des extensions de sa propre Doctrīne, & des rayons de la lumiere qu'il a porté du Ciel pour éclairer le monde enseuily dans les tenebres. Dauantage, tout ce qui est contenu dans les liures pieux, n'estant que des pensées qui regardent sa gloire, & la charité du prochain, comme nous ne sommes pas suffisans de les produire de nous mesmes, ainsi que dit l'Apostre, ils s'ensuit qu'elles procedent de l'auteur de tout bien, & qu'elles emanent du Soleil inuisible, pere de toutes lumieres. Ce sont des inuentions d'amour de cette inépuisable bonté, qui ne cesse d'agir dans les cœurs de ceux qu'il a remply du desir de le faire cognoistre, aimer, & seruir, & eschauffe du zele du salut du prochain; lequel ne leur donne point de repos, qu'ils ne taschèt de l'êpescher de se precipiter dans les malheurs eternels & de l'acheminer au point de sa felicité, en la ramenant a son vniue principe. Mais pour disposer encore plus particulièrement l'esprit de ceux qui prendront la peine de jetter les yeux sur ce liure, & leur ouurir vne plus claire & plus entiere intelligence des choses y deduites; & pour vn prealable leur oster l'esperance d'y rencontrer des choses que j'ay fuy tout à escient, ou auxquelles mon dessein ne m'a point porté: j'ay creu leur deuoir faire quelque ouuerture de mon projet, & de quelques particularitez en la maniere de le traiter.

2. Cor. 3.
v. 5.

Je dis donc en premier lieu, que ie ne me suis pas proposé d'entrer en des pensées hautes, sublimes, & extraordinaires sur les mysteres de nostre Foy, veu que les Docteurs nous en fournissent en abondance, & que d'ailleurs il y a beaucoup de Chrestiens qui n'ont pas tant besoin de ces hautes speculations, que des enseignemens pour viure selon leur estat d'vne vie vraymēt

Chrestienne,

Chrestienne, mon dessein n'estant non plus de donner des subjects d'une simple meditation, mais vne doctrine de vie & de maximes Chrestiennes, pour l'action.

En second lieu, qu'on n'attende pas de voir dans cet Oeuve de beaux & agreables discours, dans vne certaine enchainure, & suite de pensées & pointes d'esprit qu'on appelle maintenât par abus des raisonnemens, & qui ne sont autre chose, que des effets d'une contention de l'imagination pour trouver des conceptions inouyes, qui surprennent l'esprit, par la nouveauté; ie rasche de conuaincre vn esprit pour son salut, non pas de le surprendre, pour son agrément. Mon but est de luy faire profondir les veritez de la Foy, & vertu Chrestienne; & de faire, non passer deuant ses yeux des esclairs qui éblouissent plustot qu'ils n'éclaircent, mais biē de faire entrer dans son ame vn plein iour de la cognoissance de l'estat de Chrestien, & de l'ayder a ce qu'il vienne a exciter par la reflexion de ces lumieres, & viuue consideration de ces veritez, la chaleur de l'amour de Dieu, dans la haine du monde & de ses maximes. Je m'attache à ce dernier pour estre le plus assure & le plus utile; & quant ie serois capable du premier, ie l'euiterois pourtant, pour ne pas contribuer à faire passer dans la deuotion, vn des malheurs de nostre siecle, dans lequel nous voyons beaucoup de personnes viure, agir, parler, & traiter parmi le monde plus par pointe d'esprit, dans vne gentillesse, & dās quelque feu de pensées, & par des saillies d'imagination, que par raison, par l'usage du jugement, & par vne reflexion qui recherche par la ratiocination la regle de ce qu'on doit faire; cet abus s'estant introduit sans doute d'autant que la mode d'agir par pointe d'esprit, ne donne point de trouble & d'obstacle aux passions, la où l'employ de la raison ne les scauroit souffrir: Aussi est-ce la difference qu'il y a entre ces deux lumieres, que la premiere, qui est la pointe & viuacité d'esprit n'a que la lumiere d'un éclair qui surprend de son esclat, & sans éclairer nos pas, s'éuanouyt soudain de nos yeux; la où celle de la raison comme la lumiere du Soleil. pleine, constante, & ordinaire, eclaire & guide nos pas, & nous sert d'une fidele & generale conduite, & nous anime a l'action. Or la mesme difference y a-t'il entre la deuotion qui n'a que de la subtilité & de la pointe, sans appliquer les veritez cogneuës pour seruir de regle

aux actiōs de la vie; & celle qui est solide, dōt l'office est de luire, conduire, & animer nos actions, pour estre faites dans l'esprit Chrestien, & sous la veuë, & empire des maximes de Dieu.

En troisieme lieu, moins doit-on se promettre de cueillir dans ce Liure les fleurs d'un langage recherché, il est vray que n'estant ny nay, ny éléué dans le pays qu'on recōnoit pour le jardin où germent les fleurs de l'Eloquence Françoise, & n'ayāt pas aussi pour y suppleer, cultiué mon langage par vne assiduë lecture des liures qui en presentent les bouquets au public, ie n'eusse sçeu, quant bien i'en eusse eu la volonté, satisfaire pour ce regard à vn Lecteur preoccupé de cette attente: mais ie ne craindray point aussi de dire, (sans pretendre de diminuer rien de l'estime, & de la loüange de ceux qui deduisent les choses Diuines avec vne vraye eloquence Chrestienne, & sans fard, desquels l'honneur & reuerence le merite,) que i'estime, que si l'on n'est point doué de ce talent, il vaut sans doute mieux, & est plus conforme à la simplicité des choses Diuines de se tenir en les traitant dans la simplicité d'un langage moins poly, que de les debiter avec vne trop grande recherche ou affaiterie de langage, laquelle ressentant en quelque façon la mondanité, n'est aucunemēt propre pour condamner le monde & ses maximes, & en alierer le Lecteur: & en outre obscurcit & corromp la sincerité, & enerue l'efficace & le poids des choses Diuines: distrait l'esprit du Lecteur, du moins de plusieurs, & l'egare de l'application serieuse, & de l'attention forte aux veritez solides, & le tenant attaché, suspendu & comme rauy par les paroles, qui ne sont que l'escorce & la surface des choses, fait qu'il ne donne pas dans le fonds, & ne penetre pas dans la mouelle du sujet; d'où arriue souuent que l'esprit qui a son estendue, sa vigueur, & sa capacité limitée, estant prins, arresté & absorbé par la delectation qu'il en reçoit, a bien de la peine de se partager & de s'appliquer en mesme temps avec vne pleine attention, telle que requiert cette lecture, a la substance des choses, & il en eschoit de cela comme des vessies, qui sont flotter sur la surface des eaux les corps auxquels elles sont attachées, & les empeschent d'aller a fonds.

Pleust à Dieu que dans la simplicité de mon style, les veritez Chrestiennes fussent si solidement & si efficacement deduites en cet Oeuure, que ie peusse en esperer ce que Cassian tesmoigne

attendre du sien, nonobstant le peu de politesse qu'il dit se treuver en sa forme d'escrire. Car apres auoir parlé du desir d'une vraye mortification, que l'Abbé Abraham auoit allumé en luy, il adiouste ces paroles. *Quo etiam multos, licet incompto hæc omnia sermone digesta sint, credimus inflammandos. Nam licet summorum patrum flagrantissimos sensus tepida eloquij nostri fauilla contexerit, plurimorum tamen algorem qui remotis verborum cineribus viuacitatem latentium sensuum suscitare voluerint, calefaciendum putamus.* De ce desir, dit-il, conceu dant mon cœur par les paroles de cet Abbé, ie croy & espere que plusieurs seront piquez & enflammez, bien que tout ce que ie raporte soit icy deduit avec vn langage sans fard, & mal agencé; car encore que l'aye par la bassesse & froideur de mon langage, couuert le feu & la force des sentimens & des preceptes de ces Abbez sublimes en vertu; ie ne perds pourtant pas l'esperance d'en voir reüssir le fruit en plusieurs, qui ne s'amusement point à l'exterieur des paroles; mais penetrât iusques à la vertu, & à la force du sens, & des veritez cachées sous les cendres d'un langage simple & sans esclat, viendront à échauffer leur froideur, & à en faire rejaillir dans leur cœur les viues estincelles de l'amour Diuin.

Cast. coll.
vlt. cap. vlt

En vn mot, ie me couure du dire de Saluian, en sa preface sur les liures du gouuernement & prouidence de Dieu: *Nos autem qui rerum magis quam verborum amatores, vtilia potius quam plausibilia sectamur, neque id quarimus, vt in nobis inania seculorum ornamenta, sed vt salubria rerum emolumenta laudentur, in scriptiunculis nostris non lenocinia esse volumus, sed remedia, quæ scilicet non tam otiosorum auribus placeant, quam ægrotorum mentibus profint.* Nous qui aimant plus les choses que les paroles, sommes plustost en queste de ce qui est utile, que de ce qui semble plausible, & ne desirons pas qu'on loue en nous les vains ornemens du siecle, mais les saines instructions qui peuent profiter aux ames, ne voulons pas qu'on treuve en nos petits escrits des allechemens pour les sens, mais bien des remedes pour l'ame, qui donnent non de la complaisance, & du chatouillement aux oreilles des oyseux, mais des ordonnances pour la cure & guerison des ames malades.

Saluian in
præf. in
lib. de gub.
Dei, ad S.
Salon. Epi.

Voila ce que ie declare n'auoir point pretendu, & ce qu'on ne doit point attdere, ny rechercher en cet Oeuure: voicy maintenant ce que ie me suis proposé d'y traiter, & le motif qui m'a

meu à choisir cette matiere. l'ay consideré que plusieurs d'entre les Chrestiens, ignorans ou negligens l'estat du Christianisme, ne font presque iamais reflexion sur les veritez que la Foy qu'ils professent leur propose, & leur enseigne; & qu'il en y a d'autres, lesquels si bien ils les considerent, c'est seulement par la seule pointe d'esprit, ou pour donner de l'exercice à leur entendement, comme ils feroient sur des autres objets de la nature. l'ay veu de plus, qu'il s'en treuve encore qui se tiennent par la consideration de ces veritez dans quelque spiritualité sterile, & sans œuvre, & chez qui tout se passe dans vne seule Oeconomie de pēses, & d'estats interieurs, sans que leur vie & leurs actions en soient rendus spirituelles & Chrestiennes, libres des passions déreglées, & conformes à la Foy, & à ses maximes: ce qui leur arriue pour negliger la garde de leur cœur, & n'appliquer pas leurs cognoissances à leurs actions: car ils s'estiment, par vne tres-pernicieuse erreur, plus hautement & plus dignement occupez dans vne abstraction sublime, & dans vne retraite totalement interieure. C'est pour cela que j'ay creu que Dieu pourroit estre seruy, & beaucoup de personnes desabusées, & assistées, (nommémēt en ce siecle auquel la Foy reste en plusieurs Chrestiens grandement affoiblie, & en beaucoup d'autres sans effet, & sans qu'elle paroisse en leur vie) si on leur presentoit quelque discours qui leur fit voir, & toucher au doigt cette tant importante & vniuerselle verité: *Que tout Chrestien doit conformer sa vie à sa Foy, & que la Foy nous est donnée afin qu'elle nous serue de regle & de niveau en toutes les actions de nostre vie, tant celles qui regardent le culte religieux, que celles dont l'obiet & la matiere sont temporels; & que le fidele doit se gouverner en tout par les maximes de la Foy, & du Christianisme, & refuser toute creance & affection aux maximes du monde; ie dis mesme du monde qui est parmi les Chrestiens d'aujourd'huy.* Car Iesus-Christ criant contre le monde, il s'en prenoit non au monde seulement qui regnoit dans l'esprit des Gentils; mais aussi au monde qui estoit lors en credit parmi les Iuifs, membres du corps de l'Eglise de l'ancien Testament. Et d'autāt aussi que Iesus-Christ s'est en sa Personne, en son Nō, & en sa Doctrine, rendu nostre modele visible, pour tirer par luy sur nos vies les perfections du souuerain & inuisible modele de la Diuinité: & que les mysteres de son Incarnation sont des ve-

ritez non seulement speculatives, mais aussi pratiques, & nous representent ce que nous devons faire pour estre de veritables Chrestiens : j'ay creu que ce pourroit estre vne chose profitable de faire voir qu'il faut que tout Chrestien prenne Iesus-Christ & ses Mysteres, non seulement pour l'objet de son admiration, contemplation, adoration, loüange, & actions de graces, mais aussi pour l'idée, le modele, & le plan de l'estat de toutes les actions de sa vie, en toute sa durée, & en toute son estendue, & en toute matiere; qui est aussi ce que ie pretends deduire en cet Oeuure.

Je diuise ce dessein en trois Parties : En la Premiere ie traite de la conformité avec la Foy, que le Chrestien doit auoir en toutes les actions de sa vie, quelles qu'elles soient, & non seulement en celles qu'il fait pour reconnoistre Dieu dans le culte de la religion; mais aussi en celles qui regardent le temporel, tant petites que grandes, en tout temps, & en toute matiere.

En la seconde ie traiteray en termes generaux de la maniere, avec laquelle il faut prendre & considerer les Mysteres, & comme tout Chrestien doit se conformer à iceux en sa vie, & en ses actions, & de là ie passeray à faire voir en particulier la conformité que le Chrestien doit auoir en sa vie & en ses actions, avec la Personne, Nom, & Doctrine de Iesus-Christ.

La troisieme Partie sera de la conformité que le Chrestien doit auoir avec les Mysteres de Iesus-Christ en particulier, contenus au Symbole; faisant voir que la vie du Chrestien doit passer par tous les articles qui y sont couchez, & qu'il doit représenter non seulement en son entendement, & par la consideration, ou en sa bouche par les loüanges; mais aussi en sa vie, & en ses actions & operations, tout ce que l'Eglise nous va representant & proposant à nos esprits des Mysteres de Iesus-Christ, dans le Symbole, & l'exhiber en foy: de sorte qu'il soit, mesme durant cette vie, dans tous les estats auxquels le Symbole nous fait voir que Iesus-Christ a esté; bien qu'il y doine estre diuersement; car des vns il en doit représenter la realité, cōme de ceux qui parlent de ses souffrances, & pour les autres il les doit exhiber en ce, de quoy ils font la figure, comme l'Ascension reelle de Iesus-Christ au Ciel, par celle qu'il fait de son esprit par la pée vers le Ciel, & par la recherche de l'hōneur & gloire de Dieu, & de son salut.

Orie diuifé cette premiere Partie que ie mets maintenant au iour, en deux traitez. Le premier n'est employé qu'à deduire, expliquer & monftrer en general la conformité que toute la vie du Chreftien doit auoir avec fa Foy, en toutes fes actions, en tout temps, & en toute matiere ; Le fecond fait voir cette conformite, en certains chefs principaux des actions de la Vie, & qui en font comme les roies maiftreffes, & les vniuerfels refforts ; ce que ie fais afin qu'on voye iufques où doiuent aller les maximes & veritez generales deduites au premier ; & que par l'idée de celles-cy on en falle de mefme en toutes les autres.

Orie ne donne à present au public qu'une partie de cet entier deffein, & le partage en deux ; entr'autres raifons pour faire comme fit le Patriarche Iacob, qui diuifa en deux troupes toute fa famille, preuoyant que fi fon frere mettoit l'une en defroute, du moins l'autre fe garantiroit de fes mains : ainfi ie n'expose pas tout à la fois mon Oeuure entier, mais en diuife la publication comme en deux bandes, dont l'une paroît, & l'autre paroitra en fon temps, avec la grace Diuine, afin que fi celle qui fe presente, souffre la touche d'une cenfure equitable, l'autre en foit garantie, & paroiffe exempte des fujets d'une semblable cenfure.

Dans ce deffein ie me fuis arresté à certaines veritez lesquelles ie represente fouuent, tafchant de les inculquer bien auant dans l'esprit du Lecteur : en quoy il pourra sembler à quelques vns que ie me fuis porté avec excés, & fans neceffité ; la plupart des Lecteurs les ayant peu comprendre fans cette importune recharge ; & qu'ainfi i'euffe beaucoup mieux fait & au gré de plusieurs, de tafcher d'attirer le Lecteur par vne varieté de matieres. Mais ie réponds a cela par aduance, & dis premieremēt que la confideration qui m'a obligé de me tenir dans ce retranchement est, que ceux qui e'criuent de diuerfes choses, comme des meditations, des vertus, des pratiques, & autres tels exercices de pieté, comme ils prennent cela a tafche, ne pouuant pas tout entreprendre quant bien ils le voudroient faire, ils fupposent le Lecteur refolu à feruir Dieu, & a procurer fon falut. Or combien de Chreftiens y a-il qui font dans vn entier oubly de Dieu, que le Sage appelle *Desimmemoratio*, & qui n'ont

ny la pensée, ny le cœur a leur salut ; où s'ils l'y ont, c'est si mollement, & avec tant d'indetermination, avec tant d'erreurs & de fausses persuasions, que cette sorte de Livres, quoy que tres-bons & tres-utiles, & dans le sujet qu'ils traitent, & dans l'intention de leurs Autheurs, ne fait rien pour eux : parce que où ils ne les entendent pas, ou ils s'en moquent, ou ils ne pensent pas que ce qu'on dit s'adresse à eux. Si bien que pour tels esprits, il est plus à propos de tascher d'en convaincre les vns sur l'obligation, importance, & utilité du service de Dieu, & de la recherche de leur salut ; & de desabuser les autres de leurs erreurs, en fait de deuotion, les ramenant au seul, vray, & assuré chemin de la vertu & pieté Chrestienne. Apres cette preparation on peut esperer que les vns & les autres seront plus capables d'entrer dans l'intelligence de ces pratiques particulieres, & de profiter de ce secours incomparable de tant de livres qui traitent de la pieté & de la deuotion, si doctement, & si sainctement, & avec vne varieté si fort conuenable à la diuersité des gousts & des besoins, qu'ils rendent inexcusables, & mettent hors de pretexte ceux qui vivent dans l'ignorance, ou dans le mespris de la vertu. Or le moyen de les convaincre, & de les ramener à ce point dont j'ay parlé, c'est de mettre bien auant dās leur esprit certaines veritez, & maximes generales, lesquelles estant vne fois profondement emprautes, & grauées dans le fonds de l'ame, & la possedant entierement, sont la clef, le ressort, & le principe de toutes nos actions, & sont que toutes les autres veritez & pratiques particulieres sont introduites en suite dans nos esprits.

Je dis en second lieu, que pour les establir puissamment dans vn esprit avec vne paisible & entiere possession, il y a bien à faire ; & l'on n'en vient point à bout par vne simple proposition, ny pour les presenter au Lecteur d'une seule face ; on ne les y fait pas entrer ny penetrer du premier coup ; & comme pour enfoncer le fer mesme le plus afilé dans le bois, il est besoin d'un long & opiniastre redoublement de coups ; aussi est-il necessaire de battre & rebatte de temps en temps ces veritez importantes, & de les inculquer à diuerses reprises, pour leur acquerir le credit, le poids, & la force, & les faire passer iusques au fonds & centre de l'ame. Le bien, dit s. Gregoire, n'est receu qu'avec

Grec. Naz.
orat. I.
δύσληστος
μὲν τὸ ἀγα-
θὸν τῆ ἀν-
θρώπων φύ-
σει, ὡς περ
καὶ τὸ ἄλλο
τῆ φύσεως.
ἔτοιμοι
ἢ πρὸς τὴν
τῆ κακῆ
μέτουςίαν οἱ
πλήσιοι καὶ
ἑσπερήσοι.
καλὰ μὲν τὴς
πρὸς σωματικῆς
εὐαίμας, ἢ
ἀνθρώπων ἰα-
τρίας ἐξασπί-
σθησιν ἢ δι-
καιοσύνης
διὰ τὴν ἑσπερή-
την. &c.

difficulté par nostre nature corrompuë, comme le feu par vne matiere humide, & à l'opposite les hommes par vn mouuement tout diuers sont tous enclins & disposez au vice, comme la paille à raison de la sechereffe prend facilement feu par vne seule estincelle portée par le vent : car c'est nostre malheur que le vice pour si petit qu'il soit, iette en nous de profondes racines ; là où l'exemple d'une pleine & consommée vertu ne fait qu'une bien legere impression dans nostre esprit ; ainsi qu'un peu d'absynthe mesle soudain son amertume dans le miel ; où au contraire vne double quantité de miel ne communique pas sa douceur à l'absynthe. C'est le raisonnement de ce saint, qui n'est que trop veritable ; & l'experience mesme fait voir la difficulté qu'il y a d'imprimer en vn esprit les veritez qui nous descouurent les objets, & nous proposent les obligations de la vertu ; & à plus forte raison quand ce sont des veritez & maximes generales qui embrassent toute nostre vie : car l'ame voyant bien que ces veritez l'engagent à vne constante & vniuerselle pratique de la vertu, & que si elle leur donne vne fois le credit, & s'en tient pour conuaincuë, il faudra que pour n'estre pas obligée à combattre sans cesse sa synderese, elle donne du pied à toutes les passions qu'elle fomente volontairement, & à toutes les occasions & amorces du vice ; & que toute sa vie se passe sous l'empire de ces veritez, elle les a d'abord en horreur a cause de cette contrainte, qui fait qu'elle conteste, qu'elle dilaye à les recevoir, & se flatte pour ne leur donner point l'entrée chez elle, & l'impression comme elles demandent : en vn mot, il y a bien de la peine à les introduire en elle, & les y mettre en cette pleine & totale possession.

Or de ces maximes generales il en suffiroit peu pour gagner vne ame, & la retenir dans le train ferme & constant de la vertu, si elle en estoit pleinement imbueë & conuaincuë. Telles peuuent estre ces veritez ; sçauoir est, qu'il y a vn Dieu, dont la grandeur excede routes les autres d'un excès infiny ; qui est present & voyant a tout ce que nous faisons, & qui a estably la recompense à toutes nos bonnes actions, & decerne la peme à toutes les mauuaises, qui peut rendre l'une & l'autre lors qu'il luy plaira ; que nous sommes de luy, & par luy tout ce que nous sommes, que nous tenons de luy tout ce que nous auons, & que
nostre

nostre estre, & tout ce qui l'accompagne n'est ordonné que pour le seruir : heureux que nous sômes, qu'il ait voulu vnr libérale-
mēt au deu de sō seruice le gain de nostre salut; que c'est ce salut
qui est le seul veritable, & le plus grand de nos interests, & qu'il
n'y a rien qui nous touche & nous importe si fort, que d'estre
eternellemēt heureux: & que Dieu meisme s'est fait hōme pour
nous enseigner ces veritez, & nous ayder à en recueillir le fruiēt
qu'il veut que nous en recueillions: Qui auroit ces veritez bien
empraintes dans son ame, se tiendrait efficacement dans la rou-
te du bien, sans chanceler, ou capituler avec les passions; sans
s'amuser, & sans prester l'oreille aux coultumes & maximes du
monde.

C'est pourquoy ne me sentant pas capable de fournir à ceux
qui sont vrayement & solidement vertueux de quoy se cōseruer
ou profiter en cet estat digne de la veneration de tous les hom-
mes; ie me contenteray de presenter quelque lumiere aux ega-
rez de la voye du salut, pour les aydēt a y entrer, & de tascher
d'exciter le sentimēt du bien en ceux qui sont dās vne suite vo-
lontaire & affectée du vice; ou bien de leuer quelques pernī-
cieuses erreurs de quelques-vns d'entre ceux qui faisant profes-
sion de la deuotion, en font les exercices selon leur humeur, &
fantaisie, & non dans la maniere que Dieu desire. A ces fins
voulant traiter & inculquer de tout mon pouuoir certaines
maximes generales, j'ay esté contraint d'estendre mes Chapi-
tres beaucoup plus au long, que ne porte l'vsage d'escrire de
plusieurs, & j'ay creu qu'il estoit à propos d'en vsfer de la sorte,
pour insinuer plus auant ces veritez dans l'esprit, & ne dissiper
pas la force des preuues par vne trop frequente diuision des
Chapitres. Il est vray que pour en faciliter la lecture, j'ay tasché
d'apporter quelque soulagement à l'ennuy que pourroit causer
cette longueur des Chapitres, en les diuisant en diuers chefs;
& pour ayder le Lecteur à en recueillir & conseruer le fruiēt, &
en profiter d'auantage, ie fay vn recueil & recapitulation à la
fin de chasque Chapitre de tout ce qui y a esté traité, recueil qui
forme vne idée des veritez, preuues, affections, & resolutiōs qui
y sont cōtenues, ou qui endoiuent estre tirées par consequence.

Ie prie aussi le Lecteur de ne s'effrayer pas de ces mots d'obli-
gation, & de deuoir, lors que ie dis que le Chrestien doit faire

toutes ses actions iufques aux moindres par les principes & maximes de la Foy, & qu'il doit viure de fa Foy, difant que ce mot deviure cōprend les paroles, les œuures, les traitez, & tout ce qui emane de nous, veu que tout ce qui part de nous est action de vie; car ie n'entends pas decider la queftion s'il y a des actions indifferentes en detail & dans l'indiuidu, & prises avec toutes les circonftances, comme parle l'efchole, ny determiner s'il y a du peché a ne faire pas toutes les actions par les maximes de la Foy, & fi chaque parole, action, ou autre chose qui emane de nous, est peché, fi elle ne part pas des maximes de la Foy; mais ie pretends monftrer que l'eftat du Christianifme porte à viure ainfi de fa Foy. Moins encore cela peut-il fauorifer en aucune façon le fentiment des errans, qui difent que tout ce qui n'est pas fait par les fideles, est peché; ce qu'ils veulent inferer mal à propos de ce paffage de l'Apoftre. *Omne autem, quod non est ex Fide, peccatū est.* Or tout ce, qui ne part pas de la Foy, est peché. Car le vray fens de l'Apoftre est, que tout ce qui est fait contre la confcience, c'est à dire eftimant la chose illicite, est peché; veu que l'Apoftre pofe le fait de celuy qui mangeroit de la chair facriifiée aux Idoles, de laquelle il croit ne pouuoit pas manger; & la deffus il etablit vne thefe generale, que quiconque agit contre fa confcience, (qu'il appelle Foy) & fait ce qu'il croit ne deuoit pas faire, peche. Je fuis encore bien éloigné du fens auquel ils prennent ce paffage dont ie me fers pour fondement, tiré du Prophete Habacuc, & employé diuerfes fois par l'Apoftre, *Iustus autem ex Fide viuit.* Or le iuste vit de la Foy; car eux l'interpretans, que le iuste vit de la feule Foy, ie dis tout au contraire, que non feulement la Foy ne fuffit pas pour viure en Chrestien, mais qu'il faut que toutes nos actions foient actions de vie, bonnes, & agreables à Dieu; mais qu'afin qu'elles foient telles il faut les conformer aux maximes de la Foy, qui est avec la grace la fource de la vie: & en vn mot, ie ne pretends point en cet Oeuure traiter les choses en efprit de controuerfe, ny en termes de Cafuifte, pour determiner ce qui est peché, ou ne l'est pas en chaque point particulier; mais ie tafche de les traiter en l'efprit duquel les Saints Peres ont traité les peuples qu'ils inftroifient par leurs fermons, la pofterité, qu'ils ont enfeigné par leurs efcrits.

Rom. 14. v.
vit.

Hab. 2. v. 4.
Rom. 1. v. 17.
Gal 3. v. 11.
Heb. 10.
v. 38.

Que si j'entre & descends dans le particulier de quelques actions ordinaires de la vie commune, & en parle plus auant que quelques-vns n'ont fait; c'est pourautant que bien que ie traite de quelques maximes generales du Christianisme, & du modele en general de la vie Chrestienne; mō but n'a pas esté pourtant, que le Lecteur s'arrestat à cette generalité, mais bien de luy faire recognoistre iusques où il faut faire descendre, & ajuster ces maximes, & appliquer ce modele que ie luy propose, luy faisant voir qu'il le doit faire mesme en des actions, auxquelles plusieurs n'appellent iamais ces maximes, & n'appliquent iamais ce modele.

Que si parmy cela ie mesle des veritez pratiques, & des iugemens quisembleront peut-estre à quelques-vns trop libres, quoy qu'ils en sçachent la verité en leur conscience, & n'ignorent pas le profit qui en peut arriuer en les descourant, & y attirant la reflexion du Lecteur: ie supplie ceux qui seront en cette opinion, d'entrer en consideration des diuerfes necessitez de plusieurs personnes, qui ne sont pas dans l'inclination au bien en laquelle ils se trouuent, & qu'il faut seruir à ceux qui sont les plus reculez de la voye de Dieu, & les y acheminer autant que faire se peut: loint que c'est de la descouuerte de ces veritez dans les actions ordinaires de la vie, que dépend l'intelligence des instructions qu'on leur donne, & tout le reglement des mœurs. Car bien souuent ceux qui ont besoin de faire ces reflexions, ne sçauent où visent, ny à quoy tendent les sermons, les aurs, & les instructiōs qu'ils lisent dans les liures, & n'en retirent le plus souuent autre fruit que de jeter quelque soupir, ou d'élancer quelque regard vers le Ciel, par faute d'appliquer ce qu'ils ont entendu, ou leu, à leurs playes & necessitez, dans les actions ordinaires de la vie. Que s'il semble au Lecteur que j'embrasse trop facilement les occasiōs qui s'offrent en passant de toucher quelques veritez pour les mœurs, ie l'aduertis par auance, que mon dessein a esté de profiter des sujets & rencontres où il se pouoit dire & auancer quelque verité qui peut estre de quelque vtilité au prochain. La verité est cette pierre precieuse pour laquelle dire, ou receuoir, il faut tout vendre, & honneur, & estime, & iugement propre, & coustume, & respects humains, passer les mers, & franchir toutes les difficultez, ache-

Prou. 23.
7. 23.

tant ainsi la verité selon ce conseil du Sage, *Veritatem eme, achete la verité.*

Bernard. in
prol. l. b. de
modo bene
vivendi.

Que si la nouueauté de celuy qui donne cet ouurage au public rebutoit l'esprit du Lecteur ; ie le prie de considerer en mesme temps l'antiquité de ceux sur qui il appuye sa doctrine, & de qui il emprunte l'authorité & le credit : car me déstant de mes propres forces, & ne portant pas pour moy-mesme vn iugement plus fauorable que ie puis attendre des autres ; i'ay fait ce que saint Bernard dit auoir fait luy mesme, & son exemple a prouoqué mon imitation. *Sub mensa patrum micæ collegi, & si non vt debui, tamen vt potui, quas in hoc libro tuæ sanctitatis repræsentæ.* I'ay recueilly des miettes dessous la riche & somptueuse table des Ss. Peres, pour en donner au Lecteur vne pasture solide & profitable ; que si ce n'a pas esté avec la perfection que i'eusse bien desiré, & que le sujet le meritoit ; ç'a esté du moins dans l'estenduë de mes forces. Aussi me seroit-il impossible de deduire & faire penetrer plus efficacement ces veritez dans les esprits, qu'en les prenant dans leur source, & les tirant du thresor mesme qui les enferme, sçauoir de l'Escriture sainte, que i'employe par l'interpretation & organe des Saints Peres, comme autant de truchemens qui en estendent, & en esclaireissent l'esprit. Mais il faut que ie m'explique vn peu sur ce sujet, tant pour la verité, que pour iustifier encore dauantage l'employ que ie fay de l'authorité de ces hommes incomparables en sainteté & en grandeur, mesme de nature. Surquoy ie dis que nous donnons souuent la gaine inutilement à nos esprits pour la recherche, & pour la tissure de nos discours, & laissons a part ceux que le S. Esprit a couché dans l'Escriture ; où les inuentions, & les moyens de conuaincre l'entendement, & d'encourager la volonté, & la plus puillante Rhetorique pour les cœurs, sont tous formez & dressez. Nous croyons par nos inuentions donner du lustre a l'Eglise, & à sa Doctrine ; & n'y apportons quelquefois que de la fumée, & des tenebres, soit en obmettant vne grande partie des vrais raisonnemens de l'Escriture, soit en leur faisant perdre beaucoup de leur efficace, par la pompe de nos discours, ou par la mignardise & mollesse de nos paroks. Tout ce que nous auons a faire pour ramener a Dieu, & à eux memes les esprits egarez, & les conuaincre efficacement, c'est de leur remettre

deuant les yeux avec simplicité, & avec force, & néanmoins leur représenter les diuers raisonnemens de l'Escriture, qui concourent à establir vne verité dans l'esprit, & y affectionner la volonté; faisant de tout cela vn corps de preuue, & en dressant comme vn bataillon, & vne batterie pour briser la dureté des cœurs; & lançant ce feu Diuin, que le S. Esprit tient en reserue dans cet Arsenal inépuisable, allumer en eux vn feu semblable d'une ardente charité. Et parce que les Saints Peres, l'ont tres-vtilement, & tres-efficacement pratiqué de la sorte, & nous ont laissé vne grande facilité pour les imiter en cela, & marcher sur leurs vestiges; nous ne pouuons ny mieux former ce corps, ny plus heureusement & plus vtilement dresser cette batterie, ny lâcher ce feu, qu'en les imitant en cela, voire que par leur secours, en employant leurs propres discours, & leurs propres termes; & si nous y joignons nos meditations, ou nos raisonnemens, les formât sur le modele, & dans la solidité & vtilité des leurs. C'est ce que j'ay voulu représenter en passant pour preuenir le jugement de quelques-vns, qui par vne faulx persuasion s'abstiennent de coucher dans leurs discours, ou d'employer mesme sur les chaires les passages des Saints Peres, pour n'arrester, disent-ils, & n'interrompre cette douce pente des periodes, & n'entre-couper la tissure de leurs belles & coulantes paroles; ou pource qu'il leur semble que les raisonnemens de leur propre inuention sont plus forts, & en valent mieux, & sont paroistre dauantage la force de l'esprit. A quoy ie respons encores, que si c'est vne mode qui soit lumie de quelques-vns, c'est que possible il en y a parmy eux qui n'ayant pas grande lecture de l'Escriture, & des Saints Peres, fouillent dans leur esprit, & se traouillent pour en tirer des conceptions & des pensées particulieres, d'où par vn effort passager ils font par fois rejaillir quelques pointes, ainsi que par l'effort de la lime l'artisan tire du fer ou de l'or quelques menues racleures: & parce que cela ne leur couste pas tant que seroit vn estude assidu, & que ce labeur est bien tost leu, ils s'y arrestent, se contentent, & se satisfont dans ce qu'ils appellent points, pensées, inuentions, & raisonnemens qui les surprennent d'abord, & auxquels ils s'attachent par vne complaisance en leurs conceptions, & n'ayant pas en main la regle ny le moueau de l'Escriture, ny des Ss. Peres, ny de l'Eschole,

pour en faire l'examen, il arriue qu'ils en debitent par fois de contraires à la saine doctrine. Il faut, disent-ils, des raisonnemens selon le temps, pour attirer les esprits qui s'y plaisent; comme s'il n'y auoit pas vn nombre infiny de bons, forts, & solides raisonnemens dans le corps de l'Escriture. S. & dans les Ss. Peres? ou que si on en forme par son esprit, cōme il se peut, on ne les puisse former sur leur modele, & en faire de semblables aux leurs? mais pour cet effet, il faut & auoir ce modele, & en posseder l'esprit; car pour ceux qui en attendent d'autres, il faut les guerir comme des estomachs cacochymes, non pas tâcher de complaire à leur appetit de praué. Quoy? ie vous prie, les Sainctis Peres n'auoient-ils pas la grace, la vertu, le sçauoir, & la force mesme naturelle de l'esprit, & toutes les qualitez que nous pourrions auoir, & qui ne sont quelquefois qu'en nostre opinion? pourquoy presumons-nous donc de treuuer des raisonnemens plus propres, soit au temps, soit aux personnes à qui nous nous adressons? Le S. Esprit n'a il pas preueu tous les siecles à venir, avec toutes leurs differences, estats, & besoins, & prononcé sur tous, des veritez, & exposé des remedes, &ourny des attraitz pour gaigner les cœurs des hommes, qu'il cherit tous, & desire conduire tous au salut, aussi bien ceux de ce temps, que ceux de l'Eglise naissante? mais apres tout, a-t'il fallu d'autres raisonnemens pour conuertir les Payens, les Philosophes, & les Roys de la terre, que ceux que l'Escriture nous offre, & que les Sainctis Peres ont heureusement debité, en les exposans & persuadans aux peuples? Ou bien ce temps est-il pire, ou plus difficile dans le Christianisme, que n'estoit le siecle premier de l'Eglise, qui n'auoit pour Auditeurs que des meschans, ou des mescreans, Idolatres, & des impies? Pour se qui est de l'honneur imaginaire qu'on allegue, & de cette gloire qu'il y a de se soustenir dans le discours, sans se seruir d'aucuns passages, c'est ce vain renom & cette vanité qu'il faut fuir, & combattre, non pas rechercher, puis que tous les discours dans l'Eglise de Dieu, doiuent non seulement fuir, mais aussi destruire les passions des hommes. Et d'ailleurs, vouloir se seruir de l'Escriture saincte, & de l'autorité des Ss. Peres, sans leur rendre l'honneur qu'on leur doit, & sans les nommer, pour nous approprier cōme de nostre creu ce que nous tenons d'eux par

emprunt, c'est luy oster le credit qu'il doit auoir, & se hasarder à estre par ceux des Auditeurs, ou des Lecteurs qui sont peu dociles, ou contredit, ou contesté sur les veritez qu'on leur annonce, & quant cela n'arriueroit pas, c'est tousiours les debiter avec moins de vigueur, d'efficace, & d'autorité, laquelle est attachée non seulement aux choses, mais encore aux paroles, dont le S. Esprit a donné le triage aux Escriuains Canoniques, & dont il a remply l'esprit, la bouche, & la plume des saincts Peres, sinon avec la mesme assistance que celle qu'il a donné aux Escriuains Canoniques, du moins avec plus de conduite que nous n'experimētōs en nous mesmes. Que si on pretexte ce recours qu'on a a son esprit pour en tirer ce qu'ils appellent raisonnemens, & qui n'out nul fondement solide sur l'Escriture, ou autre lieu Theologique, sur le besoin & necessité qu'il y a de remplir & fourair vn discours, ie leur diray que la seule Escriture. S. donne plus de matiere, & offre plus de sujets pour les remplir, que nous n'en pourrions rencontrer dans le fonds de nos esprits, pour si riche qu'il soit; mais encore ie leur allegueray le tesmoignage de cet esprit si puissant & si sublime, & si fort versé dans les lettres Humaines, lequel apres toute cette cognoissance qu'il en auoit, auoue que la. S. Escriture est plus fertile en sujets que ne sont les lettres humaines: *Fecundior*, dit-il, *uicque Diuina litteratura ad facultatem cuiuscumque materie.*

Tertul. de
præfer adu.
hæret. c. 39.

Ie me suis proposé d'insérer dans le corps du Liure les textes citez, sans les renuoyer au marge; d'autant que j'experimente moy-mesme la difficulté qui se treuve à lire les Liures qui rangent tous les textes au marge; veu qu'il faut souuent quitter le fil de la lecture du corps du Liure, pour recourir au marge; & quelquefois sauter d'vne page à l'autre pour treuver les textes à point & à propos: or cette interruption trouble mon attention, & me contraint souuentesfois de quitter tous ces passages, bref il m'est aduis que c'est comme lire deux liures à la fois. D'ailleurs à les mettre & ranger dans le corps du Liure, il n'y a nul danger, & nulle incommodité pour ceux qui n'entendent pas la langue des Autheurs citez, veu qu'ils n'ont qu'à passer outre. sans aucun arrest: & ie n'ay point creu estre obligé de contenter la vaine delicatesse de quelques-vns, qui ne peuuent

souffrir cette interruption, qui ne cōsiste pour leur regard qu'en la seule diuersité du caractère, laquelle leur semble ternir cette gentillesse, & cette grace extérieure du Liure; non plus qu'ils ne peuuent souffrir les allegations des Autheurs és Predicatiōs, comme entrecoupant le fil de cette éloquence couuante, laquelle ils preferent à la solidité de la doctrine, & à l'autorité de l'Écriture sainte, ou des saints Peres, qui doit sceller & fortifier toutes les veritez qu'on annonce. Ce n'est pas pourtant que ceux qui renuoyent les textes au marge ne pussent auoir eu de bonnes & fortes raisons pour en vser de la sorte, induits parauanture par leur propre expérience contraire à la mienne, ou par celle des autres: mais ce que j'en ay dit, c'est pour faire voir la raison particulière, qui m'a induit à ne suivre pas en cela l'usage de plusieurs.

Enfin, apres auoir soubmis tout le contenu de ce Liure, tant pour ce qui regarde la Foy, que pour ce qui cōcerne les mœurs, au jugement de l'Église, auquel ie range ma personne, & mon Oeuure, avec respect & obeyssance entière. ie le soubmets encore, par vne sincere deférence au jugement des particuliers, qui ont conjointement le zele & la science, prest même de receuoir volontiers leur censure sur sa forme, sur sa disposition, & sur toutes les circonstances qui seront treuues, ne respondre pas comme il faut aux regles de la prudence, & de l'utilité du prochain. Que si j'obtiens cette faueur de Dieu, que d'auoir presté ma plume à son Divin esprit, & tracé dans cet Oeuure quelque chose qui reuienne du Lecteur, & qui le porte efficacement au desir de seruir Dieu, & de faire son salut, ou d'accroistre les desirs qu'il en a desja conceu, ie diray de moy en ce cas, ce que dit S. Augustin escriuant à vn Euesque, sur le sujet de quelques-uns de ses escrits qu'il scauoir luy auoir esté agreables, & auoir receu son approbation *Quidquid habent illa scripta delectatione tua dignum, in meo ministerio dixit Deus, fiat, & factum est, in tua verò approbatione, vidit Deus quia bonum est.* Tout ce qu'il y a dans ces escrits capable de vous contenter, c'est Dieu qui a dit qu'il fut fait par mon ministère, & il a esté fait ainsi; il en est l'Autheur, & le vray compositeur, ie n'en suis qu'un instrument, & quasi comme la plume; & en tant que vous l'avez aproué, c'est en ce que vous l'avez aproué, & en cette approbation que Dieu jettant les yeux sur son

ouillage

Aug. Epif.
ded c. ad
Simpl etan.
de solut.
quarūdem
quæst. sup.
Ep. ad Ro.

ouvrage, a dit qu'il estoit bon. Que si tout au contraire l'on prend mal à propos des occasions de se plaindre, ou sur des auis particuliers que ie donne, ou pour n'y rencontrer pas ce que la vaine curiosité scauroit desirer : i'opposeray à ces plaintes la mesme defense dont ce grand homme Saluan se couvre contre ceux qui se degousteroient de ses ouvrages : *Non tam illud quod vnusquisque eorum cupiat audire, quàm quid nos dicere deceat, considerandum est* : Nous ne devons pas tant auoir égard a ce que chacun de ceux à qui nous nous adressons desire d'entendre, comme il nous faut considerer meurement, ce que nostre charge requiert de nous, & qu'il nous est bien seant & connenable de dire, & d'enseigner.

Salu. lib. 8
de gub. Dei.

C'est doncques a l'imitation de s. Bernard, & avec ces mesmes paroles citées cy-deuant, que ie presente, Chrestien Lecteur, ou à ta sainteté, pour t'ayder à la conseruer, si tu es desja si heureux que de la posséder, [quoy que ie n'aye point ent repris à dessein de t'en donner les moyens,] : ou à la naissance du desir d'aller où la fin de ta creation, ta religion, & ton vnique & veritable interest t'appellent, pour t'animer & t'encourager de pousser de iour en iour plus auant dans la voye de la profession Chrestienne ; ou bien à ta necessité, si tu es encor par malheur éloigné de cœur & d'affection de ton Dieu, de la vertu, & de ton salut, & par conséquent dans l'auerfion de ton veritable interest, pour t'ascher, secondant en cela la grace que ton Dieu t'en donnera, de t'y remettre, & t'y ramener, que ie te presente ces miettes ramassées de la riche table des saints Peres. . Ly. seulement, & donne-toy vn peu de patience, force ton humeur, comme tu as accoustumé de la contraindre pour nulle choses inutiles, friuoles, plus basses, & moins considerables que cette humeur mesme que tu surmontes a leur consideration. Si le degoust te fait ou du style mal poly, ou des pensées moins sublimes, ou du defaut de l'art, gouste ce mesme degoust, comme Iesus-Christ gousta la mort, ainsi que dit l'Apostre : *Vt gratia Dei, pro omnibus gustaret mortem*. Ne donne pas cet auantage, ny cette satisfaction au malin esprit de t'auoir par vn degoust conceu du manquement des choses non necessaires, rau le goust, la satisfaction, l'vtilité, la paix, & la ioye inconceuable, qui suivent la cognoissance de la vertu, laquelle on aprend sans doute,

Hebr. 2. v 9.

& à la pratique de laquelle on est animé par la lecture des Livres qui traitent les choses du salut. Mais si tu as vne volonté sincere & efficace de profiter de cette lecture, ly attentivement, ly avec docilité, ly avec le respect deu a la parole de Dieu, dont cette sorte de Livres ne sont que l'explication & la glose ly avec reflexion sur toy-mesme, & avec application de ce que tu lis a ce qui se passe, ou se doit passer en ta vie: mais ly frequemment & constamment, afin que par ce moyen la parole de Dieu, selon l'aduis de l'Apostre habite en toy: *Verbum Christi habitet in vobis*, & n'y coule pas seulement par vne simple & legere cognoissance acquise par vne semblable lecture; car ainsi cette parole habitant en toy, tu la regarderas en toutes tes actions comme le Phare, l'aiguille, & l'estoile polaire de ta vie, & ses veritez te viendront soudain en veüe, dans le detail & dans le decours de tes actions, & te seront cognoistre & vouloir ce qui sera iuste & raisonnable sur le point mesme de l'action; la où si tu ne fais qu'une legere lecture des Livres qui t'instruisent pour ton salut, tu n'auras qu'une bien legere cognoissance de ces veritez, & faute d'en auoir l'impression viue & forte, il t'arrivera ce que S. Bernard remarque par vne des plus belles reflexions qui se soient iamais faictes en fait de meeurs: *Nempe sic se habent mortaliu corda, quod sumus cum necesse non est, in necessitate nescimus*. Car l'estat dans lequel les hommes vivent par leur negligence, est tel, que ce que nous scauons lors qu'il n'est pas besoin, & dont la cognoissance n'est pas pour lors necessaire, nous l'ignorons, & en perdons la cognoissance & le souueur dans le besoin, & dans l'occasion; cela arriuant de la sorte, parce qu'on n'en a pas l'impression bien auant dans l'esprit, & l'idée toujours presente. Que s'il arriue que pour la nouveauté des choses, ou pour la difficulté qui se representent en la pratique, d'icelles, l'intelligence des veritez que ie propose, ne te soit pas si facile d'abord, ie te dy avec l'Apostre saint Paul, escriuant a son Disciple Timothée;

Coloss. 3.
v. 6.

Tim. 2 v 7.

Intellige quæ dico: Dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum. Tâche d'entendre ce que ie dis: car si tu y apportes de ta part ce que tu peux, & ce que tu dois, Dieu te donnera l'intelligence claire & nette en toutes choses; ou comme lit S. Chrysostome, *dei*. ie prie Dieu qui ne cherche qu'à se faire entendre, & cognoistre, qu'il te departe cette intelligence dans la mesure qui

y est nécessaire, & la plus propre, pour le plus grand avantage de ton salut. Et pour ne les entendre pas d'abord, n'abandonne pas pour cela la lecture; vn peu de contrainte & d'assiduité attirera & impetrera de Dieu, vne cognoissance pratique parfaite de tout ce qui du commencement t'aura possible paru ou extrauagant, ou déraisonnable, ou difficile; & tu t'esincruelleras qu'en vn moment auquel Dieu a resolu de donner ce prix a ta constance, les escailles te tomberont des yeux, comme a l'Apostre S. Paul, & sortant des tenebres de mille erreurs, & fausses maximes du monde, tu descouuriras dans l'horizon de la grace vn firmament de lumieres.

A ces fins ie fay a Dieu la mesme priere pour toy, que fait Saluan à vn Euesque, qui auoit composé des Liures pour l'institution, & instruction de deux ieunes hommes: *Superest vt Dominus Deus noster, cuius dono admirandissimi iuuenes tales sunt, pares eos faciat libris tuis.* Ce qui est maintenant à desirer, c'est que Dieu, par la grace duquel ces ieunes hommes sont deuenus tels qu'ils attirent sur eux l'admiration & l'estonnement de tout le monde, les rende semblables & conformes à tes Liures; & que par le caractere viuant de leurs actions, ils representent les veritez que tu y as dépeintes par les traits de ta plume. Mais pour toy, Lecteur Chrestien, ce qui te restera à faire sera la mesme chose qu'il demande à vn Euesque à qui il escrit touchant les Liures qu'il auoit dediez à l'Eglise Catholique. *Superest, vt quia ego sum-ētus sum paribus, & tu fungaris tuis, id est, ores Dominum Deum nostrum, & orando id impetres, vt libelli ad Ecclesie Christi honorem conscripti tantum apud Deum scriptori suo profint, quantum eos prodesse ipse omnibus cupit.* Il ne reste apres cela, sinon que m'estant acquité du deuoir que la charité m'auoit imposé, tu t'acquites aussi de ton costé de l'obligation d'vne charité reciproque, qui est de recourir à Dieu avec telle instance & ferueur, que tu impetres de luy, par tes ardantes prieres, que ces petits Liures composez à l'honneur de l'Eglise de Iesus-Christ, profitent autant enuers Dieu à celuy qui les a mis au iour, comme il desire luy mesme, qu'ils soient vtiles & profitables a tous. Et pour finir avec les paroles du mesme, *Mihique hoc, & si non inter omnia, certe vel post omnia misericors Deus tribuat; vt qui fuerunt Discipuli quondam mei, sint nunc quotidie oratores mei.* Que Dieu pere de misericorde, & de

Salui. ep. 8.
Eu ch. Epif.

Salu. Salon.
Episc. in
p. xi. lib. ad
Ecc. Cath.

Salu. Ep. 8.
Eucherio
Episc. po.

AVANT-PROPOS.

toute bonté me departe, sinon entre toutes, du moins apres toutes ses faueurs, celle-cy, que ceux qui auront par le mouuement de son esprit leu dans ce Liure, auquel ie n'ay seruy à Dieu que d'instrument, soient tous les iours enuers luy des truchemens fideles, pour luy faire entendre par leurs feruentes prieres, les necessitez, & les desirs de mon cœur, & m'impetret de luy la possession de sa grace, & la perseuerance en son vniue amour & seruce.





T A B L E
D E S C H A P I T R E S
E T P A R A G R A P H E S C O N T E N V S
E N C E T T E P R E M I E R E P A R T I E ,
A u e c l e u r s A r g u m e n s .

D I V I S E Z E N D E V X T R A I T E Z .

T R A I T E ' I .



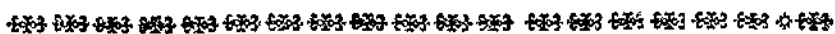
- C H A P . I .  V peu de Foy qu'il y a en plusieurs
Chrestiens. pag. 1.
- S. I.  Le defaut de la conformité à la Foy,
procède du peu de Foy. ead.
- II. De l'incredulité, ou infidelité de quelques-vns qui se
professent Chrestiens. pag. 3.
- III. Cette incredulité, ou infidelité paroist en leur vie. p. 10.
- IV. Reflexion sur ceux qui ont la Foy, & la nient par œuure.
pag. 12.
- V. Contre les Libertins qui s'appellent eux-mesmes faussement
esprits forts. pag. 14.
- VI. La foiblesse de ces esprits. pag. 17.
- VII. Comme ils se contredisent eux-mesmes. pag. 18.
- VIII. L'ignorance, premiere cause de la mescreance. p. 20.
- IX. La superbe. Seconde cause. pag. 21.
- X. Les autres passions, & mauuaise vie passée. Troisieme
cause. pag. 23.
- XI. Le desir d'assouuir les passions presentes à l'aise, & d'en

TABLE DES CHAPITRES

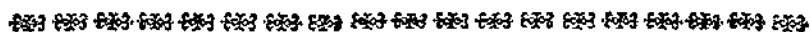
- estouffer le remords. Quatriesme cause.* pag. 24.
 XII. *Avis à ceux qui n'ont que peu de Foy.* pag. 25.
 XIII. *Avis aux Libertins, & à ceux qui s'appellent faussement, Esprits forts.* pag. 28.



DE L'INVUTILITE' DE LA FOY en plusieurs Chrestiens.

CHAP. II.

- S. I. **L** A Foy est inutile, qui n'a point sa fin. pag. 34.
 II. **L** Le salut est la fin de la Foy. pag. 36.
 III. *Le salut qui s'acquiert en cette vie, ou le merite du salut, fin immediate de la Foy.* pag. 37.
 IV. *Difference entre ceux qui veulent estre sauvez, & ceux qui se veulent sauver.* pag. 38.
 V. *Foy inutile en plusieurs Chrestiens.* pag. 40.
 VI. *Panition pour auoir tenu la Foy inutile.* pag. 41.
 VII. *Conclusion par vn recueil de tout le Chapitre, & par vne exhortation de vouloir efficacement se sauuer.* p. 43.



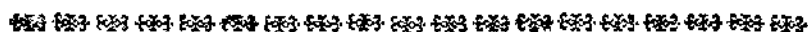
DE L'EFFICACE DE LA FOY à purger de tout vice.

CHAP. III.

- S. I. **L** A Foy doit estre, & operer en nous, ce que le Soleil est, & opere au monde. pag. 47.
 II. *La Foy nous doit non seulement esclairer, mais aussi purifier, & purger de nos vices, & passions desreglees.* pag. 49.
 III. *La Foy nous doit purger & nettoyer de tout vice & pas-*

ET PARAGRAPHES.

- tion desreglée.* pag. 52.
 IV. *La Foy doit fermer l'entrée de nos cœurs à tout peché, & nous en faire fuir toutes occasions.* pag. 55.
 V. *Pratiques inutiles mal à propos appellées deuotions, lesquelles laissent en nos ames le credit des maximes du monde, le desordre des passions, ou la negligence de ses devoirs.* p. 57.
 IV. *Response à ceux qui disent qu'il leur est impossible de se faire quittes de leurs passions desreglees, ou qui laissent de ce faire, sous pretexte de quelque difficulté.* pag. 60.
 VII. *Recapitulation du Chapitre.* pag. 63.



DE L'EFFICACE DE LA FOY,
 à produire les bonnes œuures.

CHAP. IV.

- §. I. **L** A Foy est pour l'œuure. pag. 67.
 II. **L** A Foy est inutile, voire morte, sans les œuures. p. 69
 III. *La Foy que les Diabes ont, a plus d'effet en eux, que celle de quelques Chrestiens.* pag. 70.
 IV. *La Foy est consommée par les œuures.* pag. 71.
 V. *La Foy doit non seulement esclairer, mais eschauffer, & faire agir.* pag. 72.
 VI. *On produit de bonnes œuures, si on a les pensées de la Foy presentes: & on en produit de mauvaises, parce qu'on met en oubly ces pensées.* pag. 73.
 VII. *Qu'est-ce qu'œuures faictes en Dieu.* pag. 76.
 VIII. *Les Chrestiens enfans du iour, & leurs œuures le doiuent estre aussi. La vertu œuure du iour de la Foy: le peché œuure de la nuit de la gentilité.* pag. 77.
 IX. *Deduction particuliere des œuures de la Foy.* p. 79.

TABLE DES CHAPITRES.

- X. *Deduction plus particuliere des œuvres de la Foy.* p. 80.
 XI. *Le soin que le Chrestien doit auoir de vacquer aux bonnes
 œures.* pag. 82.
 XII. *Celuy qui manque à ce deuoir, n'est pas proprement en-
 fant de la Foy, & de Iesus-Christ.* pag. 83.
 XIII. *Que Dieu abandonne le Chrestien, qui ne prouue pas la
 Foy par les œures.* pag. 85.
 XIV. *La lecture du Chapitre II. aux Hebreux, & 12. aux
 Romains, tres-viile pour exciter aux œures de la Foy.* p. 86.
 XV. *Responce à ceux qui disent que la Foy estant des choses
 inuisibles, ne peut estre si efficace pour nous porter à l'œure,
 comme la venë des choses presentes.* pag. 87.
 XVI. *Digression contre les duels.* pag. 88.
 XVII. *La Foy donne en nous, aux choses inuisibles, la force des
 choses visibles, & l'oste à celles qui sont visibles.* pag. 89.
 XVIII. *Exemple de cette force de la Foy en Moÿse.* pag. 92.
 XIX. *La Foy fait regarder les choses inuisibles, & non celles
 qui sont visibles.* pag. 95.
 XX. *Recueil des choses deduites en ce Chapitre.* pag. 96.



QUE L'OEUVRE DE LA FOY
 c'est toute la vie du Chrestien.

CHAP. V.

- I. **L**E juste vit de la Foy. pag. 99.
 II. **L**Le Chrestien doit viure non pour soy, ny pour se con-
 tenter, mais pour Dieu, & pour luy plaire. pag. 103.
 III. **L**Christianisme est appellé profession de vie, & pour-
 quoy. pag. 106.
 IV. **L**La loy ancienne estoit aussi donnée, afin que les Croÿans
 vécussent

ET PARAGRAPHS.

- vécussent par elle.* pag. 107.
 V. *Exhortation du Sage pour viure de la Foy, & son exemple.* pag. 108.
 VI. *La Foy a esté publiée par les Apostres, pour enseigner à bien viure.* pag. 109.
 VII. *Viure de la Foy, c'est faire tout par les principes, & maximes de la Foy, & non par les principes & maximes du monde.* pag. 111.
 VIII. *Opposition de ceux qui vivent par les maximes de la Foy, & de ceux qui vivent par celles du monde.* pag. 114.
 IX. *Recueil du Chapitre.* pag. 115.



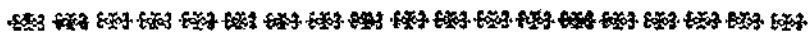
QUE LE CHRESTIEN DOIT RENONCER
 au monde, & ne conduire pas sa vie par ses maximes,
 ny en faire le mélange, & vn accord avec
 celles de la Foy.

CHAP. VI.

- §. I. **L** *Ahaine de Iesus-Christ contre le monde, & la condamnation qu'il passe contre luy.* pag. 117.
 II. *Le Chrestien a renoncé au monde, & est hors du monde.* pag. 121.
 III. *Contre ceux qui veulent accorder, & ioindre le monde, & ses maximes, avec les maximes de la vie Chrest.* p. 122.
 IV. *Tascher de faire l'accord du monde, & de ses maximes avec Iesus-Christ, & les maximes de la vie Chrestienne, c'est vouloir accorder Iesus-Christ avec le Diable.* pag. 125.
 V. *Responſe au vain pretexte qu'on allegue, qu'il laut viure comme l'on vit.* pag. 129.
 VI. *Ceux qui professent la pieté, & suivent les maximes du*

TABLE DES CHAPITRES,

- môde, n'ôt que l'apparence, & nō la solidité de la pieté. 133.
- VII. Comme ceux qui se font par leurs aduis, arbitres de cét accord des maximes du monde, avec celles de la pieté Chrestienne, se rendent instrumens du Diable, & par de vains pretexts s'opposent aux volontez de Dieu. p. 135.
- VIII. Que le desir qu'on a de iouyr des plaisirs de cette vie, suggere des expediens pour accorder les maximes du monde, avec celles de l'Euangile, quoy que celuy-ci establisse la souffrance pour la voye du salut. pag. 137.
- IX. La difference qu'il y doit auoir entre la vie des vrays Chrestiens, & celle de ceux qui suiuent les maximes du monde; & la difference, succession, & opposition qu'il y a entre la vie presente, & la future. pag. 143.
- X. Qu'est-ce qu'estre du monde, ou auoir quitté le monde, & estre hors du monde. pag. 147.
- XI. Recueil du Chapitre. pag. 151.



QUE LE CHRESTIEN DOIT VIVRE,
& agir par les maximes de la Foy, non seulement
és choses de Religion, mais aussi és
choses temporelles.

CHAP. VII.

- §. I. **A** Bus de ceux qui n'employent les maximes de la Foy
qu'és actes de Religion, & non és autres actions.
pag. 162.
- II. Que l'usage des Sacremens, & la pratique des autres actes
de Religion, ne sont pas la fin, mais des moyens pour la bonne
vie, qui en doit estre la fin. pag. 164.
- III. Qu'en la priere on ne doit pas seulement se plaire en Dieu,

mais il faut luy plaire en elle , & par icelle tascher de luy plaire en toutes les autres actions , & y former les resolutions , & treuver les expediens de les executer. . pag. 166.

IV. Pour quelle fin Dieu donne de grandes lumieres , consolations , & sentimens en la priere. pag. 169.

V. Que la priere doit estre vn pour parler avec Dieu , pour y prendre l'ordre , & le mot pour toutes nos actions , & emplois. pag. 170.

VI. Que la priere, l'usage des Sacremens , & autres exercices de deuotion doiuent monter, & donner le branle à nos facultez & actions, à l'imitation de celuy qui monte l'horloge. pag. 172.

VII. Si la priere, l'usage des Sacremens , & les autres exercices de deuotion, n'ont point l'effect, & la fin de la bonne vie, c'est vn signe que le tout est mal, & induëment pratiqué. pag. 174.

VIII. Que les actes de religion, qu'on ne dresse pas pour bien viure en toutes choses, sont mensongers. pag. 177.

IX. Qui ce n'est pas dans les seules Eglises qu'on chante à Dieu, mais toutes choses luy chantant, & le louant, l'homme luy doit aussi chanter par tout , par l'harmonie de ses ceures. pag. 179.

X. Recueil du Chapitre. pag. 183.



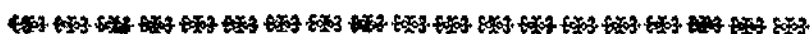
Q V I L N ' Y A R I E N D E T E M P O R E I
en l'usage du Chrestien.

C H A P . V I I I .

S. I. **C**omme l'ame par sa volonté rend raisonnable & libre ce qui ne l'est pas de soy ; ainsi peut , &

TABLE DES CHAPITRES.

- doit elle rendre *eternel* par l'usage, ce qui n'est qu'en foy temporel. pag. 188.
- II. Que c'est par la charité qu'on peut conuertir le temporel en *eternel*, comme la pierre Philosophale change tout en or. p. 191.
- III. Que ce n'est pas la seule Charité qui élève nos œuvres à l'*eternité* heureuse, mais que c'est le propre de toutes les vertus: & comme il importe d'agir par les motifs des vertus particulières. pag. 194.
- IV. Que tout l'*Vniuers* n'est qu'une tapisserie tendue au deuant de l'*eternité*. pag. 197.
- V. Que le Chrestien doit à trauers les choses temporelles percer dans l'*eternité*, par la Foy, par la preuoyance, par l'attente, & par le mérite. pag. 198.
- VI. Que nos œuvres bonnes, & mauuaises, ne passent point; mais elles sont la semence de l'*eternité* du bonheur, ou du malheur. pag. 202.
- VII. Recueil du Chapitre. pag. 207.



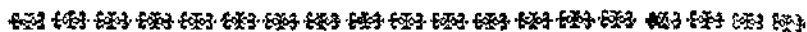
QUE LE CHRESTIEN DOIT VIVRE,
& agir par les maximes de la Foy, en tout temps.

CHAP. IX.

- S. I. **Q**ue plusieurs vivent par la conduite des maximes de la Foy, mesme en toutes leurs actions: mais ce n'est qu'en certain temps. pag. 212.
- II. Cette vertu & deuotion par temps seulement, est en plusieurs en diuerse maniere. pag. 218.
- III. De la vanité, artifices, & gorges découuertes des femmes. pag. 222.
- IV. Qui est dans la vraie vertu, & deuotion en certains

ET PARAGRAPHES.

- iours, il y est constant ex autres iours. pag. 228.
- V. En quoy plusieurs font seulement difference d'entre les Festes, & autres iours. pag. 229.
- VI. Dessen de l'Eglise en l'establissement des Festes. p. 231.
- VII. Quelles doivent estre les visites, & entretiens avec les Religieux, & autres personnes pieuses. pag. 232.
- VIII. L'homme ne doit point faire d'interruption au service de Dieu, non plus que le reste des creatures. pag. 238.
- IX. Que toutes choses ont leur temps separé, mais le service de Dieu n'en a point de separé, ains le doit occuper tout. p. 240.
- X. Le benefice de l'Incarnation, vie, & mort de Iesus-Christ, exigent avec iustice tout le temps de nostre vie, pour le recognoistre. pag. 242.
- XI. Que l'incertitude de la mort, & la possibilité de son arriuee à chaque moment, nous oblige à servir Dieu, & à nous tenir prests à tous les momens de nostre vie. pag. 243.
- XII. Bonté de Dieu, se contentant d'un service & merite temporel, pour un salaire eternel; ayant peu exiger de l'homme un service eternel, pour le merite d'un salaire eternel. pag. 248.
- XIII. Le vray Chrestien seruiroit, & aymeroit son Dieu en tous les momens de cette vie: ores qu'elle fut eternelle. pag. 251.
- XIV. Preuves de l'Escriture, pour confirmer cette verité, qu'il faut servir Dieu en tout temps, & non par interualles seulement. pag. 253.
- XV. Recueil du Chapitre. pag. 258.



PREUVES VNIVERSELLES POUR
montrer que le Chrestien doit rendre sa Foy
agissante en toutes ses œuures , en tout
temps, & en tout lieu.

CHAPITRE X.

- S. I. **L'**Homme doit non seulement conclurre en idee par l'exemple de tout l'Vniuers, qu'il doit seruir son Dieu sans interruption : mais il doit en tirer vne conclusion pratique, en le faisant comme luy. pag. 263.
- II. De ce que l'homme a la liberté, il ne s'ensuit pas qu'il soit moins obligé de seruir Dieu sans interruption, ainsi que les autres creatures le seruent ; ains ils s'en ensuit qu'il en est plus obligé. pag. 265.
- III. A quelles fins Dieu a rendu l'homme libre. pag. 267.
- IV. D'autant que l'homme est crée pour Dieu, tout ce qui emane de luy, doit estre fait pour luy, & à sa gloire. p. 270.
- V. Toutes nos actions doiuent estre faites pour Dieu, & selon Dieu ; d'autant qu'elles procedent de luy aussi immediatement, que nostre estre. pag. 273.
- VI. Que toutes nos actions sont deuës à Dieu à raison de la seconde creation en l'estat surnaturel, de la conseruation en cet estat, & du concours à toutes les actions d'iceluy. pag. 276.
- VII. Preuve comme nous deuons en tout seruir Dieu, à raison de l'estat de Nature, par la comparaison du seruice que les seruiteurs des hommes rendent à leurs Maistres. pag. 281.
- VIII. Preuve de la mesme verité pour raison de l'estat dans lequel nous entrons par l'Incarnation. pag. 283.

ET PARAGRAPHES.

- IX. *Le titre de seruiteur de Dieu fort efficace, & frequent en l'Escriture.* pag. 287.
- X. *Diuers effets que doit operer en nous la qualité & condition de seruiteurs de Iesus-Christ.* pag. 290.
- XI. *Le Chrestien comme estant membre de Iesus-Christ doit honorer Dieu en tout.* pag. 297.
- XII. *C'est par l'operation, & direction de la Foy que le Chrestien doit seruir & honorer Dieu en toutes ses actions.* p. 301
- XIII. *Toutes les actions du Chrestien doivent estre spirituelles.* pag. 304.
- XIV. *La profession du Christianisme n'est pas vne profession qui aye ses fonctions limitées, mais elle embrasse toutes les professions sans interruption de temps, & d'action, estant aussi signifiée par le mot de chemin, & d'aller.* 307.
- XV. *Toute nostre vie, & toutes nos actions doivent estre vne offrande, & vne oblation à la Diuinité.* pag. 310.
- XVI. *Le commandement d'aymer Dieu de toutes ses forces comprend toutes les actions de la vie.* pag. 313.
- XVII. *Que par la priere que nous faisons tous les iours, nous preiugeons deuoir tout faire dans le seruice de Dieu.* p. 316.
- XVIII. *L'assiduité continuelle des meschans à satisfaire à leurs passions, conuainc le Chrestien du deuoir de l'assiduité au seruice de Dieu.* pag. 320.
- XIX. *Recueil du Chapitre.* pag. 323.

TRAITE'



TRAITE DE VXiESME

CHAPITRE I.

DV pouuoir & du domaine que l'Amc doit exercer sur son corps.

- S. I. *Les Passions , premiere cause de reprocuer & re-
ietter la Doctrine des mœurs , & de la Pieté. pag. 329.*
- II. *La seconde cause est , pour n'entendre pas cette doctrine.
pag. 331.*
- III. *La difference qu'il faut faire au soin de l'ame , & du
corps , ayant plus d'égard à celle-cy , qu'à celuy-là. p. 335.*
- IV. *Que l'ame doit regir son corps , & l'assujettir à soy , &
se servir deses facultez & fonctions pour la pratique de la
vertu , & acquisition de son salut. pag. 337.*
- V. *Cest auoir son ame en vain , si on n'employe ses puissances
que pour l'interest de l'appetit du corps. pag. 340.*
- VI. *Que si l'ame veut vser de son pouuoir & se roidir con-
tre les obstacles , ny la rebellion , ny la fragilité du corps
ne la peuuent empescher de s'en seruir pour l'acquisition de
la vertu , & du salut. pag. 344.*
- VII. *De la nourriture & entretenement du corps , selon cette
conduite de l'ame. pag. 349.*
- VIII. *De l'usage Chrestien des sens , selon la mesme conduite
de l'ame. pag. 353.*
- IX. *De l'usage Chrestien de la langue , selon la mesme
conduite de l'Amc. pag. 356.*
- X. *Que l'ame pour bien regir son corps , doit premierement
regir*

ET PARAGRAPHES.

regir ses propres pensées & se rendre maistresse de ses propres actes. pag. 358.

XI. *Que l'ame doit faire provision & reserve de bonnes pensées, & en estre si remplie, & les avoir si presentes, qu'elles empeschent en tant qu'il se peut la naissance des mauvaises, & luy seruent de guidé en toutes ses actions.* p. 163

XII. *Recueil du Chapitre.* pag. 366.



DE LA MODESTIE DES HABITS,
requisse en l'estat du Christianisme, & du grand
degast de consciences, que cause la vanité,
& l'immodestie des habits.

CHAP. II.

§. I. **L** *Afin pour laquelle Dieu donna des habits à Adam & Eve, fut la modestie, la simplicité, & la memoire de la mort.* pag. 372.

II. *Comme l'on se depart maintenant de la fin pour laquelle nos premiers parens se couvrirent de feüilles, & de celle pour laquelle Dieu les habilla de peaux.* pag. 374.

III. *Le vestement receu au Baptisme qui n'est autre que Jesus-Christ, nous oblige encore davantage à rejeter toute vanité, & immodestie aux habits.* pag. 378.

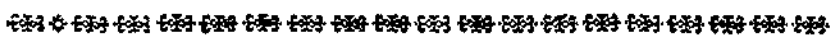
IV. *De l'usage du sard, & des couleurs appliquées sur la face.* pag. 381.

V. *Response à celles qui disent avoir Dieu dans le cœur, nonobstant qu'elles soient couvertes de vanité en leurs testes.* p. 385

VI. *Response à celles qui se persuadent qu'il suffit d'estre chastes du corps, sans qu'il soit besoin de moderer l'exterieur ez habits, & au reste de ce qu'elles portent.* pag. 387.

TABLE DES CHAPITRES

- VII. *Response à celles qui prennent occasion & pretexte des iours de Festes pour s'habiller vainement, & avec luxe.*
pag. 391.
- VIII. *Le bien & l'utilité tant pour soy, que pour autruy, qu'apporte la modestie des habits.* *pag. 394.*
- IX. *Du voile sur la teste des femmes.* *pag. 396.*
- X. *Quels sont les ornemens Chrestiens & mystiques, que les anciens Peres donnent aux femmes Chrestiennes.* *399.*
- XI. *Combien il importe de remedier à cette vanité & affecterie, à raison du grand & vniuersel degast qu'elle cause.*
pag. 409.
- XII. *Recueil du Chapitre.* *pag. 415.*
Autre Recueil du mesme Chapitre, tiré de Clement Alexandrin. *pag. 424.*



D V. M E S P R I S, E T D E L' V S A G E Chrestien des biens de cette vie,

C H A P. III.

- I. **L'** *Heresie, & la fausse persuasion touchant la possession & l'usage des biens de la terre.* *pag. 430.*
- II. *Premiere raison du mépris des biens temporels, prise de leur caducité, & perte assurée, du moins en la mort.* *p. 432.*
- III. *Seconde raison, qui montre, que les choses de la terre ne doiuent pas estre aymées; d'autant que l'affection qu'on leur porte est la source de plusieurs pechés.* *pag. 438.*
- IV. *Troisieme raison du mépris des choses temporelles, d'autant que la passion qu'on a pour elles cause la damnation, & nous empesche par leur charme, de la preuoir.* *pag. 441.*
- V. *Quatrieme raison du mépris des choses temporelles; d'au-*

ET PARAGRAPHES.

- tant que l'effet de l'Incarnation, est de nous rendre les choses du monde viles, & méprisables : & que c'est à quoy tend la doctrine, & l'exemple de Iesus-Christ. pag. 446.*
- VI. Cinquième raison du mépris des biens de la terre à raison de leur vileté & bassesse, au prix de la dignité du Chrestien. pag. 451.*
- VII. Sixième raison, d'autant que le mépris que le Chrestien fait des choses du monde, edifie grandement ; là où l'attachement à icelles retire & distrait les autres de la vertu, pag. 453.*
- VIII. La pratique des premiers Chrestiens touchant le mépris des choses presentes ; & combien en est éloignée celle de plusieurs Chrestiens du iourd'huy. pag. 457.*
- IX. Quel est le vray & entier mépris interieur des choses presentes. pag. 460.*
- X. Que la possession Chrestienne des biens consiste, en ce que sans les estimer, ny aymer, on en a pourtāt le soin requis pour les conseruer, & tafche-t'on de les bien employer. p. 464.*
- XI. Que pour faire vn vsage Chrestien des biens, il faut fuir les mauuais suiets, & dans l'employ mesme pour les bons, éunter l'excès en la quantité. pag. 469.*
- XII. De l'employ des biens és bonnes œures. pag. 473.*
- XIII. Auis à ceux qui vaquent à la deuotion ; que la manque des consolations diuines prouient en quelques-vns de l'attachement qu'ils ont aux choses temporelles : & que leur mépris au cōtraire est vne grande & solide prophetie. p. 481.*
- XIV. La maniere avec laquelle se doit faire le mépris des choses temporelles. pag. 487.*
- XV. Recueil du Chapitre. pag. 489.*

TABLE DES CHAPITRES,

DES RECREATIONS, PASSETEMPS, & diuertissemens dans l'esprit Chrestien.

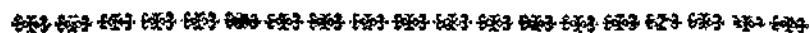
CHAP. IV.

- S. I. **E**N quoy consiste la veritable ioye. pag. 500.
- II. La suite de la vertu ne prime pas de la vraye & solide ioye; ains c'est la seule vertu qui en est la source. p. 503.
- III. La vertu Chrestienne donne du plaisir dans le mespris des plaisirs, voire dans la souffrance. pag. 506.
- IV. Que les recreations sont non seulement legitimes, & utiles; mais aussi souuent necessaires. pag. 509.
- V. Des conditions pour rendre les diuertissemens licites: & la premiere, que cè soit en des actions de soy licites. pag. 512.
- VI. On doit examiner les recreations & passetemps du iourd'huy, sur ce que les anciens Peres disent de celles de leur temps, & s'en abstenir, si on y descouure le mesme sujet de desordre, pour lequel ils les ont condamnez. pag. 515.
- VII. Seconde condition pour rendre les diuertissemens licites, qui est de suyrr l'excès, & garder toutes les circonstances requises. pag. 526.
- VIII. Recueil du Chapitre. pag. 532.

DE LA CONDVITE CHRESTIENNE des Familles.

CHAP. V.

DV defaut de l'institution Chrestienne des familles, qui regne maintenant, & de l'importance de cette institution. pag. 537.



DES MAISTRES, ET DES SERVITEURS.

SECTION I.

S. I. **D**u bon exemple que doiuent monstres les maistres à leurs seruiteurs, & du grand dommage que cause le mauuais exemple qu'ils donnent à leurs domestiques. pag. 542.

II. Les maistres doiuent à leurs seruiteurs les instructions de la religion, & du salut. pag. 545.

III. L'obligation que les maistres ont à empescher par la voye de la correction, & du chastiment que leurs seruiteurs ne deuenent vicieux. pag. 547.

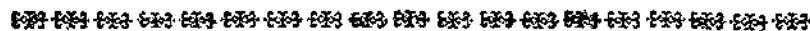
IV. Aduis particuliers aux maistres pour la conduite des valets. pag. 550.

V. Du soin & du traitement qui regarde le corps. pag. 556.

VI. Les maistres doiuent euites l'excès, & l'inhumanité és chastimens. pag. 559.

VII. La conditions des seruiteurs n'est pas dans la Loy de l'Euangile, ny pire, ny differente de celle de leurs Maistre, pour ce qui regarde l'estat de l'ame, & du salut. pag. 567.

VIII. Des deuors des seruiteurs enuers les maistres. pag. 570.



DV MARY, ET DE LA FEMME.

SECTION II.

S. I. **L**e mary & la femme sont comme le iour, & la nuit; l'esprit & la chair; le Ciel, & la terre. pag. 575.

II. La subiection & l'obeyssance que les femmes doiuent à leurs marys. pag. 580.

TABLE DES CHAPITRES.

- III. De l'obligation des marys à l'amour & conduite de leurs femmes. pag. 591.
- IV. Du devoir reciproque des mariez, pour l'effet principal du Sacrement. pag. 596.
- V. Que les mariez peuvent estre dans la perfection Chrestienne. pag. 608.



DE L'INSTITVTION DES ENFANS,

SECTION III.

De la mauuaise institution.

- S. I. **L**A source de la mauuaise institution des enfans, est l'institution mauuaise dans laquelle les parens mesmes ont esté éleuez. pag. 610.
- II. Mauuaise institution dans le bas âge, auquel ces parens cherchent leur seul plaisir & contentement en leurs enfans, à leur totale perte & ruyne. pag. 612.
- III. Negligence à leur procurer de bons maistres, & à les faire instruire au salut, & aux bonnes mœurs. pag. 615.
- IV. Negligence à les retirer des mauuaises occasions, & compagnies. pag. 616.
- V. Mauuaise procedure de ces parens, pour les voyages qu'ils font faire à leurs enfans; aux mariages, ou conditions de vie, ausquelles ils les engagent; & en la maniere qu'ils les pouissent aux charges. pag. 618.
- VI. Mauuaise institution des filles. pag. 621.

ET PARAGRAPHES,

DE L'INSTITUTION CHRÉTIENNE
DES ENFANS.

SECTION IV.

- S. I. **C**oncevoir l'horreur d'avoir des enfans meschans, régler bien sa vie, & peser l'obligation qu'on a à la bonne institution des enfans, sont trois grandes dispositions pour réussir en cette institution. pag. 624.
- II. Cette bonne institution doit commencer dès le berceau, pour ce qui regarde le reglement de leurs inclinations; & pour l'instruction, dès la première cognoissance qu'ils ont du reste des choses. pag. 626.
- III. L'instruction des enfans doit commencer dès la première conception & intelligence qu'ils ont du reste des choses. 631.
- IV. Exemples de cette instruction dès le bas âge. pag. 634.
- V. Progrès de cette institution selon l'accroissement de l'âge des enfans. pag. 636.

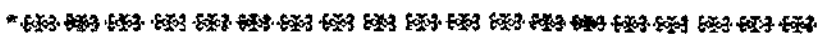
DE L'INSTITUTION CHRÉTIENNE
DES ENFANS MASLES.

SECTION V.

- S. I. **L'**institution des masles, & ce qu'il faut faire au regard des Maistres, ou gouverneurs qu'on leur donne. pag. 637.
- II. Que la hantise des mauvaises compagnies leur est absolument defendüe; & quel est le danger qu'il y a dans cette hantise. pag. 640.

TABLE DES CHAPITRES.

- III. L'efficace des paroles que les parens vrayemēt Chrestiens employent a declarer à leurs enfans leurs resolutiōs susdites; & comme ils les confirment par la representation de leur commun interest , par la douceur , & par les menaces, qu'ils viennent enfin à executer. pag. 647.
- IV. L'amour qui conuie aux fautes des enfans est vn amour de soy-mesme , & vne haine des enfans ; & la correction au contraire vn tesmoignage d'amour. pag. 650.
- V. Qu'etes parens ne desesperent pas du fruit de leur soin, quelque resistance qu'ils rencontrent , & ne l'abandonnent point pour cela. pag. 655.
- VI. Comme quoy ils procedent au choix du genre de vie, que font leurs enfans. pag. 656.
- VII. Comme quoy ils se comportent auant que de procurer à leurs enfans les charges publiques. pag. 659.
- VIII. Quelles sont les maximes, la regle , & la fin de l'amour des parens enuers leurs enfans. pag. 662.



DE L'INSTITVTION CHRESTIENNE DES FILLES, SECTION VI.

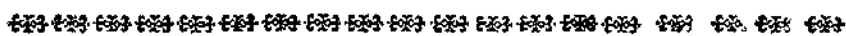
- §. I. **L**esoin que prennent les parens vrayement Chrestiens, de tenir tousiours leurs filles auprès d'eux, de veiller sur leurs actions, de les occuper sans cesse, en banissant l'oisuete mere de leur liberte, la lecture des liures dangereux, la conuersation avec les ieunes gens, & filles vaines, les passe-temps mesmes avec leurs freres, la communication avec les seruiteurs & seruantes, la nudite du corps, la vanite es habits, l'immodestie en la demarche, la licence es
pvreles

ET PARAGRAPHES.

paroles, employans tous les moyens pour en venir à bout.
pag. 670.

II. Ces parens sont soigneux de l'instruction de leurs filles pour les choses du salut, de leur faire observer les exercices de pieté, comme sont les prieres la frequentation des Sacremens, la lecture pieuse, & autres semblables, & de les habituer au travail : dressans de la sorte indifferemment toutes leurs filles. pag. 674.

III. Comment se comportent ces parens aux choix que leurs filles font de l'estat de Religion, ou de Mariage. pag. 676.



DES DEVOIRS DES ENFANS enuers leurs parens.

SECTION VII.

§. I. **L'**Obeysance, & les devoirs des enfans enuers leurs parens, monstrez par l'Escriture. pag. 679.

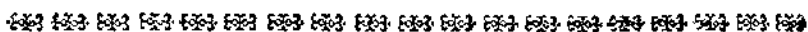
II. Trois visées, l'une vers ses parens, l'autre vers ses enfans, l'autre vers soy-mesme, fortifient grandement la volonté de rendre ses devoirs à ses parens. pag. 68.

III. Depravation de plusieurs enfans de ce siecle. pag. 690.

IV. L'obeissance enuers les parens ne doit point choquer les respects & les devoirs enuers Dieu, mais leur doit estre subordonnée. pag. 691.

V. Comme quoy les enfans que Dieu appelle à un estat plus parfait de Religion, doivent se comporter enuers leurs parens, qui s'opposent à la suite de cette vocation. pag. 694.

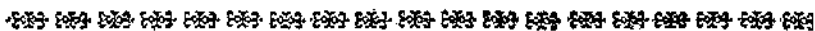
TABLE DES CHAPITRES



DE QUELQUES AUTRES REGLEMENS, qui regardent la conduite Chrestienne des Familles.

SECTION VIII.

- §. I. **L** A prohibition de la lecture des mauvais livres,
voire de les retenir. pag. 701.
- II. Des Tableaux, Peintures, Tapisseries, ou autres ameublemens deshonnestes ou messeans, & des chansons profanes. pag. 703.
- III. Empescher l'abord de la maison aux personnes vicieuses, & se servir d'artisans ou autres personnes estrangeres, pour les affaires de la maison, qui soient gens de bien. pag. 705.
- IV. Etablir, & faire garder vn ordre en toutes les fonctions domestiques. pag. 706.
- V. Que c'est en vain qu'on attend de conseruer ou de rehausser la fortune des maisons, sans la singuliere protection de Dieu: & que c'est la conduite Chrestienne d'icelles, qui attire sur elles cette protection. pag. 707.
- Recueil du Chapitre. pag. 713.



RECVEIL DE LA I. SECTION.

- Des Maistres & Seruiteurs. pag. 715.
- Recueil de la Section II. Du Mary, & de la Femme. pag. 729.
- Recueil de la Section III. De la mauuaise institution des enfans. pag. 740.
- Recueil de la Section IV. De l'institution Chrestienne des Enfans. pag. 746.

ET PARAGRAPHES.

*Recueil de la Section V. De l'institution Chrestienne des enfans
masles. pag. 753.*

*Recueil de la Section V I. De l'institution Chrestienne des
Filles. pag. 73.*

*Recueil de la Section V II. Des devoirs des Enfans, enuers
leurs Peres. pag. 767.*

*Recueil de la Section V III. De quelques autres Reglemens,
qui regardent la conduite Chrestienne des Familles. p. 772*



QUE LA VERTU CHRESTIENNE

N'ESLOIGNE POINT DES AFFAIRES,
ny des arts, ny des charges: mais les fait
exercer par les maximes Chrestiennes.

CHAPITRE VI.

§. I. **D**E ceux qui se prennent mal aux affaires. pag. 778.

II. Reproche impertinent, & faux que les gens
du monde font aux gens de bien, d'estre inutiles aux affai-
res, & fonctions publiques. pag. 780.

III. Que la vertu n'oblige pas à fuyr les Arts, Affaires, & les
Charges, & n'y rend pas inutile; ains plustost ce sont les
seuls qui la pratiquent qui y sont propres & utiles. p. 783.

IV. Qu'il faut fuyr les affaires & employes de soy mauvais, ou
qui sont mauvais pour nous, encores qu'ils ne le soient pas
de soy. pag. 786.

V. Que ny le soin des affaires, ny l'exercice des charges, ne
doit point absorber l'esprit: mais qu'il faut tant pour son
bien, que pour le bien des affaires, & l'exercice des charges,
prendre du temps pour vaquer à la pieté, & aux choses
Diuines. pag. 790.

TABLE DES CHAPITRES

- VI. Que les charges obligent à un grand soin & travail. 798.
- VII. Que les charges ne sont pas des moyens pour porter du dommage à autrui, abusant de l'autorité qu'elles donnent.
pag. 803.
- VIII. Que les charges sont pour le bien & utilité de tous. 809.
- IX. Que les difficultez & les obstacles qui se rencontrent en l'exercice Chrestien des affaires & charges, ne doivent point faire relâcher de son devoir. pag. 813.
- X. La premiere condition pour bien exercer les charges est, d'y entrer par le motif de vertu, & par consequent avec la science, & probité requises. pag. 810.
- XI. Seconde condition, c'est d'apprendre à regir les autres en se laissant regir à Dieu, & d'estre vnis à luy comme un instrument à la cause principale. pag. 819.
- Recueil du Chapitre. pag. 823.

Fin de la Table des Chapitres, Paragraphes,
Recueils, & Sections.



ELEGIA AVTORIS Ad Christianum,

De rebus Fidei seriò recogitandis.

TV cui mens imbuta Fide, cùm munere Christi
Abluit immundum lympha sacrata caput :
Si verè credas, quæ ? quorsum denique credas,
Assiduâ prudens volve, reuolve die.
Spiritus es, corpúsque geris, tibi traditus orbis,
Solius ob solum Numinis obsequium :
Hoc age, neu rerum species te fallat inanis,
Quem colis exora supplice voce Deum.
Fulgeat ante oculos eius tibi semper imago,
Nec tibi quidquid agas excidar, Esse Deum.
Hic non esse nequit; cùm non esse omnia possent,
Voce Dei ad primum iussa redire Chaos.
Solus ab æterno est, mundúmque in tempore fecit;
Quémque semel fixit ordine, cuncta regit ;
Hic qui cuncta replet, qui præsens cuncta tuetur,
Cuncta Agit, & causis omnibus Vnus Adest ;
Cuncta potest, cunctis demum supereminet Vnus,
Immensóque habet in se, exsuperátque modo.
Huic & virtutis numerum vincentia constant
Nomina, & illorum singula sine carent :
Hic operis recti Retributor, & Vltor iniqui,
Merces ipse bonis, torquet at igne malos :
Hunc si noris ames, & amanti cuncta repentè

Vileſcent, oculis non placitura tuis ;
 Hunc bene ſi Fidei, modò ſenſibus hæreat imis
 Lumine, Diſpicias; Cætera Deſpicias;
 Cunctaque diffugient oculis- vt ſole micante
 Diffugiunt ſtellæ, diſſilit vmbra fugax:
 Nec te vix formæ, vel honoris vana cupido,
 Aut auri porerit ſacra mouere fames:
 Hunc veniſſe Fides docet, vt vitæ omnibus Auſtor,
 Te necis æternæ ferret ad aſtra reum;
 Vtque huc, felici valeas pertingere niſu,
 Non prius auditam te docuiſſe viam:
 Tot feciſſe dehinc, vt libros integer orbis
 Si ſcribenda forent omnia, non caperet:
 Denique non geminos vt Fratres fabula narrat
 Alterno pro ſe mortem obiſſe die;
 Sed verè pro te perpeſſum immania, tandem
 Probroſam dira morte tuliſſe crucem.
 Hic ſpeculum VITÆ tibi ſit, ſic VITA ragatur,
 Vt ſimilis ſpeculo fiat imago tuo:
 Nam vt quæ VITA foret nobis ducenda, pateret
 In terris voluit degere, Factus Homo:
 In terris igitur totum ſit VIVERE, Chriſtus,
 Detur vt in cœlis ſorte VIDERE pari.
 Hunc habet ara dapem VITÆ, Hic Rex, Doctor, Amicus,
 Hic tibi pro reliquis omnibus Vnus erit;
 Cur non accurris? cur non Huic ſedulus adſtas?
 Cur non aſſiduas fundis ad ore preces?
 Non finit ille ſuas veri cultoris ad aras
 A votis vacuas durus abire preces:
 Denique ſic VIVE, vt quidquid mediteris, agasue,
 Sit pro FINE DEVS, ſit tibi NORMA FIDEI.

Ioan. vii.
 verſ. vlt.

Ph. Ipp. i.
 verſ. 11.

Scilicet haud Fidēi solūm, est te vera docere
 Debet & hęc operi præuia ferre facem :
 Iudice quis coram , aut in eum peccare quis aufit ?
 Et tu quem violas credis vbique Deum !
 Quis sicut Deus? ô stupor ! Huic tamen omnia præfers,
 Cum vel pro minimis in scelus omne ruas :
 Respice quid faciant, quos aut timor anxius vrget,
 Aut vanus variis ignibus vrit amor :
 Te manet æternus dolor, aut æterna voluptas,
 Quid non hęc propter vel fugias, vel ames ?
 Magna equidem & grauis est animi vecordia, rebus
 Tam veris, certam velle negare fidem ;
 Credentis tamen hęc, maior dementia, cum sic
 Viuit, vt hęc nugas qui putat esse meras ;
 Huic igitur subuertit atrox infania mentem ,
 Qui negat hanc factis, quam probat ore Fidem:
 Huic quoque vana Fides, quâ quis non vtitur, actus
 Vt fatagat vigili prodere corde bonos ;
 Hęc est vera Fides, quâ FIT QVOD DICITVR ; Ergo
 Sinon vis frustra Credere, VIVE FIDE.

August.

Hebre. 10.
vers. 38.



VERSION DE CES VERS LATINS.

TOY qui receus la Foy par la grace Divine
Quand tu fus ondoyé
Des eaux où Iesus-Christ dans la sainte piscine
Tes taches a noyé.

Si tu crois vrayement, voy ce qu'il te faut eroire,
Et medite pourquoy :

Et prudent nuidt & iour repasse en ta memoire
Les obieets de ta Foy.

Dieu d'esprit, & de chair a compose ton estre,
Te donnant ce grand Tout
Pour seruir à luy seul qui t'en a fait le maistre
De l'un à l'autre bout.

Accompli ce deuoir, prie Dieu que le monde
De ses trompeux appas,
Qui font que parmynous le peché surabonde,
Ne te surprenne pas.

C'est le seul qui possède un estre necessaire,
Et qui dans un instant
Peut ietter dans le rien toutes choses, & faire
De ce tout un neant.

Il est seul eternal, le monde est sa faecture,
Et son Diuin pouuoir
Au temps qu'il luy a pleu forma la creature,
Qu'il fait viure, & mouuoir.

Il remplit & soustient ce Tout par sa presence
Qui le meut, & regit.

En tous estres il est par sa Diuine essence

Ez agens il agit.
Tout est sous son pouuoir, & de son excellence
Infiniment distant,
Toute chose se trouue en luy par Eminence
Qui va tout surmontant.
Il a des attributs qui surpassent en nombre
Non moins qu'en dignité,
Nos vertus qui ne sont qu'une bien petite ombre
De leur infinité.
Ainsi que ses guerdons ses vengeances nous monstrent
Qu'il faict tout iustement;
Il est le prix des bons; les iniques rencontrent
Dans le feu leur tourment.
Que tousiour deuant toy reluisse son image,
Et repense en tout lieu,
Que tu conduis tes pas, & le cours de ton âge
Deuant les yeux d'un Dieu.
Certes tu l'aymeras, si tu le peux cognoistre,
Et soudain ton amour
Verra tes autres soings comme atomes paroistre
Aux clairtez de ce iour.
Si ton œil, & ton cœur dessus luy se repose,
De ses beautez esprits,
Cet obiect de ton choix fera toute autre chose
L'obiect de ton mespris
Tu verras tout le reste eclipsé sous les voiles
D'une bien sombre nuit,
Comme tu ne vois plus paroistre les estoiles
Quand le Soleil reluit:
Ny l'attrait des beautez, ny l'eclat de la gloire
Ne vaincra ta raison;

Ny de l'or tant aymé la soif de qui le boire
 N'esleint pas le tison.
 Tends l'oreille à la Foy qui t'apprend sa venue ,
 Quand mortel comme toy
 Il vint tirer d'Enfer ton ame detenüe
 Soubs le ioug de sa loy.
 Le lien du peché l'y tenoit afferuie,
 Alors qu'il est venu
 T'arracher à la mort, & t'ouvir de la vie
 Le chemin incognu. .
 Il a tant fait, & dit pour instruire les hommes
 Qu'à celuy qui voudroit
 Mettre tout par escrit, ce grand Tout où nous sommes
 Seroit encore estroit.
 Enfin non comme a feint la fable mensongere
 Castor, & son germain
 Mourir l'un aujourd'huy pour l'amour de son frere
 L'autre le lendemain.
 Mais souffrant en effect sur vne Croix infame
 De tourmens rigoureux,
 Pour deliurer la tienne il a donné son ame
 Sur ce liét douloureux.
 Qu'il soit le seul miroir, d'où tu prenes ta forme,
 Où l'on voye apparoir
 Par l'imitation heureusement conforme
 L'image à son miroir. .
 C'est pour vous enseigner comment il falloit V I V R E
 Qu'il vint en ces bas lieux ;
 Sa V I E est l'exemplaire, & sa Croix est le Liure
 Qu'il propose à nos yeux.
 Fai donc que Iesus-Christ graué dans ta memoire

En S. Iean.
 chap. dern.
 vers. dern.

D'un genereux proiect
Soit l'obiet de ta V I E & ta V E ũ E en la gloire,
L'aura pour son obiet.
C'est ton pain sur l'Autel ; c'est l'amy qui desire
T'affranchir de tous soings :
Ton Roy pour te regir, ton Docteur pour t'instruire,
Tout en tous tes besoings:
Qui retarde tes pas ? & d'où vient ta paresse,
Que tu n'as ton recours
Aceluy que iamais l'indigence ne presse
Sans sentir son secours?
Il ne pourroit souffrir que celuy qui l'honore,
D'un zele qui produit
Les vœux, & les desirs que son cœur fait esclorre
S'en retourne sans fruit.
Que Dieu reigle tes faitts, qu'il viue en ta pensée,
Qu'il dirige tes pas ;
Et qu'en tout & par tout ton Dieu soit ta V I S É E,
Et ta F O Y ton C O M P A S.
Tu ne dois estimer que la Foy soit donnée
Pour croire seulement ;
Mais aussi pour mener vne V I E ordonnée
Selon son reiglement.
La presence d'un Iuge arreste bien l'audace
D'un esprit insolent ;
Ozeras tu Chrestien, pecher deuant la face
D'un Dieu par tout veillant ?
Qui peut égaler Dieu ? cependant tu postposes
Par un aueugle chois
Sa grandeur au neant, quand pour les moindres choses
Tu transgresses ses lois.

Regarde ce que font ceux qu'une crainte vaine
Tourmente nuit, & iours
Ou bien qu'un sot amour sollicite, & promeine
De destour en destour :
L'amour du Paradis, ny la peur du supplice
Qui pend sur le pecheur,
Ne pourront-ils iamais te destourner du vice,
Ny te toucher le cœur ?
Le plaisir eternel, ou la peine eternelle
T'attend à ton despart ;
Si pour ton propre bien ta raison ne chancelle,
Pren la meilleure part.
Il faut bien s'estonner de l'impudence sole
D'un cœur enforcé,
Qui ne croit qu'en doubtant, l'insaisissable parole
Qui nous l'a reuelé.
Toutefois le Croyant qui le tient veritable,
Et vit dans le peché,
Est plus fou que celui qui le prenant pour fable
N'en peut estre touché.
Croire les chastimens dont la Foy nous menace
Sans crainte, & tremblement,
Et sans changer de vie, est un excés qui passe
Tout autre auenglement.
Doncques qui croit de bouche, & par ses œuvres nie
La Foy qu'il dit auoir,
Il se monstre auenglé de toute la manie
Qui se peut concevoir.
La Foy de plus est vaine à qui n'en fait l'office ;
Qui croit, & n'agit point,
Et garde dans son cœur la Foy sans l'exercice

Ne touche pas au point :
La Foy qui n'a ses fruits est vn arbre sterile
Qui ne fait qu'occuper ,
Et que le iardinier qui le voit inutile
Menace de couper.
Reigler les faits aux dits est vne Foy sincere ;
Ainsi souuienne-toy
Que pour ne croire en vain est du tout necessaire
De VIVRE de la FOY.

Aux-Hebr.
c. 10. v. 38.

E. MOLINIER Tolosain.

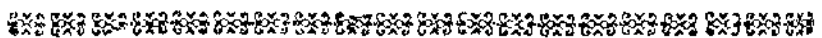


A P P R O B A T I O N .

Sainct Augustin nous apprend, que celuy qui n'ayme pas Dieu perd son temps en tout ce qu'il fait durant le cours de sa vie, *perdit quod vixit*, dit-il, *qui se Deum non diligit*. Ceux doncques qui desirent employer vtilement le temps de leur vie, retirant quelque profit de leurs actions pour l'eternité bien-heureuse, en les faisant toutes par l'esprit de l'amour de Dieu, & ne travailler pas en vain dans les amusemens des choses presentes, qu'ils lisent ce Liure, auquel ils treuueront non seulement vne Doctrine toute Catholique, mais aussi le vray moyen & les adresses propres pour cette fin, leur proposant le vray *Modele de la Vie Chrestienne*, en leur declarant les maximes qui doiuent estre la regle de toutes leurs actions, pour les faire saintement selon l'esprit de Dieu, & de la charité Chrestienne, & les desabusant des cajolleries & tromperies des maximes contraires. C'est ce que Nous soubsignez Docteurs Regens en Theologie en l'Vniuersité de Tolose attestons. A Tolose, ce 20. Octobre 1644.

F. SIMPLICIAN Professeur du Roy, Augustin.

F. LANDON Docteur Regent, Augustin.



P E R M I S S I O N .

VEu l'Approbation donnée par les Professeurs en Theologie cy-dessus escrite, du Liure intitulé, *Le Modele de la Vie Chrestienne*, Nous en permettons l'impression. Fait à Tolose, le 15. Nouembre 1644.

CHARLES Archeuesque de Tolose.

Fautes plus notables suruenues en l'impression.

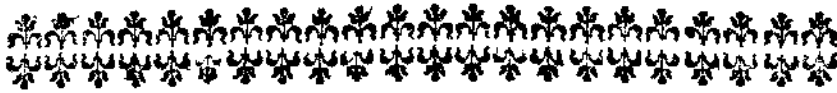
pag. 33. lin. 18. lege, *verum*, sans accent.
 pag. 34. lin. 9. lege, *lors que*.
 pag. 37. lin. 10. 11. lege, *uision de Dieu*.
 pag. 46. lin. 1. qu'aspire, lege, *qu'aspire*.
 pag. 58. lin. 2. lege, *si elles*.
 pag. 81. lin. 17. gurge, lege, *purge*.
 pag. 135. lin. 9. au tit. du §. *conire*, lege, *comme*.
 pag. 352. deest citatio in marg. *cap. 7.*
 pag. 382. lin. vit. in quibusdam exempl. loco,
 par lege. *d.*
 pag. 401. lin. 19. dele, *y*.
 pag. 408. lin. 1. in quibusd. exempl. &, lege, *est*.
 pag. 430. in tit. §. *les*, lege, *la*.
 ibid. lin. 12. lege *haxenus*, & lin. seq. dele, *uz*.
 pag. 435. lin. 8. post, *vanitas*, adde, *est*.
 p. 434. lin. 16. in quibusd. exempl. lege *ne sont qu'un*
 pag. 437. lin. 1. lege, *point*, & *mesme en*.
 ead. p. l. 7. *en vous*, lege, *en autruy*.
 pag. 438. lin. 14. lege, *quarere sic*.
 pag. 464. lin. 25. lege, *beaucoup plus admirable*.
 pag. 465. in cit. 16. lege, *ibid.*
 pag. 469. lin. 17. & 18. *conferuntur*, lege, *anferuntur*.
 pag. 470. lin. 8. lege, *donner*.
 pag. 645. lin. 1. statim initio, dele hæc verba,
si foible &
 pag. 661. l. n. 29. apres *capable*, lege, & *non flateur*.
 pag. 665. lin. 2. in fine, lege, *timorem*.
 pag. 685. lin. 16. & 17. apres *remment*, adde, *d'eux*.
 pag. 688. initio lin. 6. adde, *la*.
 pag. 701. lin. 21. lege *qu'apperte*.
 pag. 704. lin. 2. apres, *ceux cy*, adde, *y*.
 pag. 709. lin. 3. sans qu'un, in quibusdam exempl.
 lege, *sans qui*
 ead. lin. 5. dele, *ny*.
 p. 710. lin. vit. *surchangeant* lege *surchargeant*.

En l'Epistre Dedicatoire.

pag. 4. lin. 11. lege, *Magdeline*.
 p. 5. lin. 12. apres, *car*, dele, & ,
 p. 7. lin. 9. & 10. lege, *celuy*, en un mot.
 ead. l. 16. *est il*, lege *est il*.
 p. 8. lin. 10. *isare*, lege, *il s'are*.
 p. 9. lin. 7. lege, *l'inhierinement*.
 p. 10. lin. 2. lege, *lesquels*.
 p. ead. lin. 14. lege, *bouche*.
 p. ead. lin. 23. *aux*, lege, *au*.
 p. 11. lin. 21. *quant*, lege, *quand*.
 p. 16. lin. 9. lege, *instruisez*.
 p. 17. lin. 4. lege, *l'hemorrhoyse*.
 ead. lin. 11. lege, *vos Apostres*.
 p. 18. lin. 13. *ma*, lege, *ma*.
 p. ead. lin. 21. lege, *recueillir*.
 p. 19. l. 3. en entr. titre, lege, *en retirer*.
 ead. lin. 6. lege, *entiere*.
 p. 20. lin. 16. & 17. lege, *participe nt.*
 ead. lin. 9. lege, *daignez*.
 ead. lin. 23. lege, *agrisant*.
 p. 22. lin. 18. dele, *que*.
 p. 23. lin. 1. lege, *ces Oeuure*.
 p. 27. lin. 7. lege, *me travail*, en deux mots.
 p. 29. l. 15. lege, *executer*.

En l' Auant-propos.

pag. penult. lin. 13. apres, *Saluian*, adioustez, *es-*
crivant.
 In versibus Lat. pag. 2. lin. 18. loco ragatur, lege
 regatur.
 ead. lin. 27. loco ad, lege ab.



LE MODELE

DE LA VIE

CHRESTIENNE.

DIVISE EN TROIS PARTIES.

PREMIERE PARTIE.

Contenant deux Traités.

TRAITE PREMIER.

*Qui fait voir en general la Conformité que la
vie du Chrestien doit avoir avec sa Foy.*

CHAPITRE I.

Du peu de Foy qu'il y a en plusieurs
Chrestiens.

§. I.

*Que le défaut de la Conformité de la vie avec
sa Foy, procede du peu de Foy.*



L'est arriué en la deuotion, qui est la science de Salur, comme ez sciences humaines : car de mesme qu'en celles-cy, il y a des personnes, qui au lieu d'en bien sçauoir les principes, & en auoir vne pleine cognoissance, & bastir sur ces fondemens, des choses solides; s'attachent

à les raffiner, & subtiliser si fort, qu'ils y controuuent ou des matieres, ou des opinions qui sont comme detachées des fondemens, & qu'à peine pourroient-on reduire aux principes des sciences. Ainsi il y a des esprits qui subtilisent par excés en la deuotiō, & qui s'y tiennēt dans vne telle sublimité; que les vns negligent, ou du moins ne se mettent point en peine d'apprendre les p̄ncipes, les maximes, & les mysteres de la Foy; & d'autres en estans voirement instruits, sont dans leurs pratiques, sās appliquer & aiuster les veritez. les principes, les maximes, & les mysteres de la Foy, à leurs actions, & à leur vie, pour les aligner & dresser par ce niueau; & pour faire la conformité de leur vie avec la Foy.

Pour remede au mal des premiers, qui est l'ignorance des choses de la Foy, il y à vn si grand nombre de doctes & pieux liures, & tant de diuers, & excellens Cathéchismes, qui estandent, & expliquent les poins & mysteres de la Foy si nettement & si charitablement, qu'ils mettent les ignorans hors de toute excuse: pour le second qui est le defect de l'application des poins, principes, maximes, & mysteres de la Foy aux actions, & à la vie, & le manquement de la Conformite des actions, & de la vie avec la Foy, c'est à quoy ie desire de toutes les forces de mon ame; d'ayder ceux qui desireront chercher dans la deuotion, le solide, & l'utile, non le subtil, & le complaisant.

Pour commencer doncques par la conformité en general à sa Foy, il est prealable de recognoistre la premiere source du defect de cette conformite, qui se voit en plusieurs Chrestiens, laquelle n'est autre que le peu de Foy, & la negligence dont ils vsent pour l'auier, &

renforcer en leur esprit. Car si la viue Foy en ceux-là mesmes qui ne l'ont que comme vn grain de moustarde, opere nō seulement cette cōformité à ses maximes ; mais aussi a le pouuoir de transplanter par vn simple commandement les arbres dans la Mer', ou au dela de la Mer, comme dit nostre Seigneur, combien doit elle estre petite en ceux, en qui elle ne produit pas mesme cette conformité de vie ? Sans doute elle y est extrêmement basse, foible, & languissante, non par le defect de sa diuine force, mais par le manquement d'une forte, intime, & penetrante impression, que la personne qui la receuë negligē de luy donner.

Luc. 17. v. 6.

Tirons la preuue de cette proposition de l'exemple que Tertullian apporte d'une action la plus esloignée des maximes de la Foy, qui soit dans tout le Christianisme, tant que cette action contient ce qu'il ya de plus mondain dans le monde ennemy de la Foy, & ferr au Diable du plus puissant & vniuersel instrument à la conqueste des ames, qui est la vanité & mondanité des femmes. *Si tanta in terris moraretur fides, quanta merces eius expectatur in coelis, nulla omnino vestrum (sorores dilectissime) ex quo Deum viuum cognouisset, & de sua, id est, foeminae conditione didicisset, letiorem habitum, ne dicam gloriosiore appetisset, ut non magis in sordibus agevet, & squalorem potius affectaret, ipsam se circumferens Euam lugentem, & paenitentem.* S'il y auoit, dit-il, escriuant à toutes les Chrestiennes en general, autant de Foy parmy les hommes, que la recompense qu'on en attend dans les Cieux est grande, il n'y en auroit pas vne d'entre vous (mes tres-cheres Sœurs) qui apres auoir receu la connoissance d'une Diuinité viuante, & tousiours veit-

Tertull. lib.
de Habitu
mulieb. c. 1.

4 *Du peu de foy qu'il y a*
lante sur nos actions, & apris en mesme temps quelle est sa condition, c'est à dire comme quoy elle est femme, eust la fantaisie de se parer non seulement des ornements & habits pompeux, mais mesme de ceux qui marquent la ioye, & l'allegresse : & qui au contraire ne choisit plustost d'estre dans la poussiere, & n'affectat la crasse, & l'ordure, pour représenter en foy la premiere Eue, comme heritiere de ses pleurs, & de sa penitence, non moins que de sa faute.

§. II.

De l'incredulité, ou infidelité de quelques-uns qui se professent Chrestiens.

ET de fait, si nous croyons à ce grand zelateur de la Foy Saluian, nous imputerons les débordemens de la uie de plusieurs Chrestiens à vne mescreance, formelle, ou interpretatiue : formelle lors qu'ils ont de la contradiction à la foy, & qu'ils s'en moquent ; interpretatiue lors quelle leur tient lieu des choses indifferentes, ne la rapportant qu'aux interets tēporels. C'est en diuers lieux qu'il se plaint de ce manquement de Foy parmy vne partie de ceux qui la professent : l'en choisiray seulement deux, d'où l'on pourra decouurer, comme en passant, l'efficace qu'il entend que la Foy doit auoir, qui est ce que ie dois monstrier plus au long dans la suite de ce discours. *Miserum me ! Puto, non creditur Deo : Et quod dico, puto, vti nam ambigūe putarem, & non euidenter agnoscerem. Laborarem fortasse intrā me, vincerem opinionones meas, & cogere sensum dubia non credere, vt mentem melioribus applicarem. Sed quid agimus ? Non dubiis rebus*

2^a u. lib. 2.
ad Eccles.
Cath.

vincimur, sed evidentibus coartamur. Quis enim Domino mente credit, & facultate non credit? Quis Deo animam suam mancipat, & pecuniam negat? Quis promissis cœlestibus fidem commodat, & non agit vt esse possit particeps promissionum? Et ideò cùm videamus homines hæc non agere, cogimur non credentes palàm & euidenter agnoscere. Non licet vt eos nos Deo fidem putemus adhibere, cùm illi se rebus clament negare. Malheureux que ie suis, pourquoy consõme-je mō zele contre ceux qui ne font pas ce que leur Foy, & le Christianisme leur enseignent; car i'ay quelque opinion, qu'ils ne croient pas en Dieu; mais pleust-il à Dieu que de ce que ie dis, que i'estime, ie n'en eusse qu'vne pēsee douteuse, & que ie ne fusse pas cõtraint par l'euidēcē de la chose, de le voir, & de le cognoistre. Peut-estre que ie m'efforcerois de chasser ces doutes iniurieuses à mes freres Chrestiens; ie surmōterois mes opinions, & pour appliquer mon esprit à de choses meilleures, ie m'imposerois la loy de ne croire pas à toutes ces doutes. Mais à quoy fert ce desguisement? ce ne sont plus des doutes qui qui gagnent nos esprits, mais c'est l'euidence de la chose qui nous presse à faire ce iugement: car, ie vous prie, qui est celuy qui croit en Dieu dans son ame, & par sa pensée, & ne fait voir par effet qu'il croit en luy dans l'usage de ses biens, qui sont au deffous de son ame? & qui est celuy qui se donne à Dieu, & se rend son captif par la Foy, & apres cela luy refuse son argent? qui est celuy qui adjouste foy aux promesses de Dieu, qui sont d'elles mesmes si auantageuses, & apres cela, ne se soucie non plus d'en retirer l'accomplissement, & d'en ressentir l'effet, que s'il ne luy estoit rien promis: Et c'est la raison pourquoy voyant que ces

hommes ne taschent pas de se rendre participans de ses promesses, en executant les conditions necessaires pour en recueillir l'effet; nous cognoissons ouuertement & avec euidence, & comme par force, qu'ils ne croyoient aucunement. Il ne nous est pas loisible d'estimer qu'ils adioustent Foy à vn Dieu, puisque eux mesmes crient & publient hautement tout le contraire par leurs œeuures.

Mais il faut que l'estalé icy son zele, & son eloquence pour vne plus forte preuue de cette mesme verité, qu'il fait voir ailleurs en ces termes. *O cecitas, ô insania, quanto studio, infelicissimi homines id efficitis, vt miseri in aternitate sitis? Quanto minore curâ, minore ambitu, id vobis prestare potuistis, vt semper beati esse possitis? Cuius rei quidem causam aliam omnino inuenire non possum, nisi solam tantummodo incredulitatem, atque perfidiam, id est, quod aut iudicandos se à Deo homines esse non putent, aut resurrecturos omnino esse non credant. Nemo est enim qui resurrecturû se, & iudicandû à Deo de operibus bonis, ac malis certus sit, qui non vel spei ac beatitudini suæ præstet, vt pro bonis operibus perennia bona capiat: vel timori atque discrimini, ne pro malis mala aterna patiatur.* O aueuglement, ô folie enragée des hommes ennemis de leur propre & vnique bien! ô combien vous peinez vous en cette vie morrelle, pour estre en l'autre à iamais miserables? N'estes-vous pas perdus de iugement, & cruels enuers vous-mesmes, en ce que pouuant avec beaucoup moins de soucy, & de recherche, vous acquerir vne eternité de contentemens dans la vision de Dieu, vous choisissiez & aimez mieux vous assujettir à cet excès de peine, afin de pourchasser auidement vostre malheur eternal ou du moins duquel arriue & s'ensuit

Saluian l b
3. ad Eccl.
Cathol.

ce malheur? Quant à moy, quand ie recherche la source de ce grand desordre, ie n'en trouue point d'autre, que leur seule mescreance, & infidelité, qui consiste en ce que ces personnes-là, ou n'estiment pas que Dieu doïue iuger tous les hommes; ou bien ne croyent pas, la resurrection des corps. Car se peut-on imaginer qu'il y ait vn homme qui estant certain de sa resurrection, & du iugement exact de toutes ses œuures, bonnes ou mauuaises; & avec cela, esperant vn bon-heur eternel, & y aspirant; ne tasche pas d'accôplir ce qu'il faut pour y paruenir: & puis qu'il apprehende vn eternel supplice, & se voit dâs le hazard de l'encourir; ne s'efforce pas de tout son pouuoir de se garantir de ce mal, qu'il croit estre le plus grand de tous les maux? *Sed abhorrere hoc*

videlicet à Christiano nomine videtur, vt dicatur bona eterna futura non credere. Quid ergo causa est, vt si quispiam Christianus futura credit, futura non timeat? Quid ergo causa est, vt si credit quae dixit Deus, non timeat quae minatur Deus? Si credit verbis quae dixit Deus, non credat premiis quae promittit Deus? Neque enim se probat promissionibus Dei credere, qui non sic agit, vt possit ad promissa à Deo premia peruenire: in ipsa quippe hac vita hominum, si iudicandum se aliquis ab humana hac potestate, & rapiendum ad tribunal terrenum esse cognouerit, aduocatos requirit, patronos adhibet, officialium atque apparitorum gratiam fauorémque mercatur, & haec omnia metu iudicij futuri agit: cum tamen euentum iudicij comparare non possit, adeo & si victoriam emere ipsam non valet, spem tamen victoriae magno emit. Dic mihi quisquis ille es, qui credere te iudicium Dei dicis, tu si vel supradictorum exemplo hominum iudicandum te esse à Deo crederes, nonne spem ac salutem tuam quolibet pretio comparares? Sed non credis vtique, non

ibid.

credis : & licet credulitatem tuam verbis velis asseuerare, non credis : verbis enim, ut ait Apostolus, confiteris, sed factis negas.

Mais on me dira, que c'est mal-traiter vn Chrestien que de l'appeller infidele, & de l'accuser de ne croire pas des biens eternels en-la vie future? Or sus voyons donc d'où vient il que s'il croit vn iugement & vne vie future & eternelle en chastiment pour les meschans; il ne la craint pourtant pas? Comme se peut-il faire que croyant à ce que Dieu a reuelé il ne soit pas dâs la crainte des peines dont Dieu menace les pecheurs? Et que donnant de la creâce aux paroles de Dieu; il n'adiouste point de foy, & n'attache pas son esperance aux recompenses que Dieu luy a promises? Car celuy-la ne fait aucunemēt voir qu'il croit aux promesses de Dieu, qui ne se met pas en deuoir de faire ce qu'il sçait estre totalemēt necessaire pour recueillir l'effet de ses promesses. Voulez-vous voir manifestement la preuue de cetre verité? il ne faut que ieter les yeux sur ceux qui sont accusez, & de qui le iugement est entre les mains des hommes; C'est en ceux-là que nous voyons bien clairement quelle est la veritable crainte, & serieuse apprehension des iugemens. Car ne sçauons-nous pas par experience, que lors qu'un homme void qu'il doit estre conduit deuant le Tribunal des hommes, & iugé par eux, il s'enquiert des bons Aduocats, il recherche le secours de ses amis; il coniure; & reclame la pitié des officiers voire des sergens, iusques mesmes à s'en vouloir concilier avec l'argent, la faueur, & la grace; & il entre dans toutes ces angoisses, se peine & se tourmente de la forte, par l'apprehension du iugement que les hommes doiuent faire de sa cause, bien qu'avec tout son empressement

pressement il ne puisse s'asseurer de l'euuenement de sa cause ; De maniere qu'encore qu'il soit dans l'incertitude de pouuoir obtenir gain de cause avec tous ses feings & sollicitudes ; neantmoins il n'oublie rien , & n'espargne chose quelconque , pour la seule esperance qu'il a de la victoire, qui gist à se garantir du supplice: tant il est certain que la veritable croyance du danger du mal où nous nous treuons, excite la crainte , & la crainte esmeut toutes nos puissances, & tout ce qui dépend de nous pour le destourner de nos testes. Qu'est-ce que ne feroit donc la croyāce & l'apprehension de la plus grande & vniuerselle peine, telle qu'est celle de l'Enfer ? Respons-moy donc, qui que tu sois qui te targues du nom de Chrestien, & te dis croire deuoir estre vn iour iugé de Dieu; si tu croyois aussi fermement cela comme ceux qui sont accusez s'attendent d'estre iugez des hommes, ne ferois-tu pas ce qu'ils font, en ayant sans comparaison vn plus iuste sujet ? Qu'y a-il au monde, or, argent, peine, trauail, temps, ou occasion, que tu n'employasses pour l'asseurance de ton salut ? Mais en verité tu ne crois rien de tout cela, prens bien garde à toy, ne te flatte point: car tu n'as pas vn brin de Foy ; & quand tu m'asseurerois par mille protestations que tu as la Foy, ie ne t'en croyray point: car la foy ne doit pas paroistre en ta bouche seulement, mais aussi en l'œuure, & si tu dis que tu crois vn iugement, tu te contredis par ta vie, & montres par tes actions de ne le croire point: d'autant que tu ne t'y prepares aucunement, & ainsi tu desmens ta parole par tes œuures, comme dit l'Apostre.

§. III.

Cette incredulité, ou infidelité paroist en leur vie.

ET en effet, si nous entrons dans le sentiment de ce Pere, & faisons comparaison des hommes avec eux-mesmes, ne ferons-nous pas toucher au doigt que plusieurs d'entr'eux ont bien peu, ou n'ont pour tout point de foy; car quel respect & quel service ne deferent-ils pas aux Princes, parens, amis, & à ceux à qui ils sont liez par interest? S'ils croyoient donc que Dieu leur tint lieu de tout ce qui appelle à foy le respect, l'amitié, & le service parmy les hommes, & que Dieu est le principe & la source de leur estre, le centre, & la fin de toutes choses, & de qui l'essence comblée de toutes sortes de perfections, se releue infiniment au delà de tout ce qui est, & qui peut estre; que deuiendroit leur inclination, leur cognoissance, & leur iugement, & la volonté qu'ils ont, mesme par principe de nature, de rendre à autruy ce qui luy est deu? lors qu'ils se portent à l'offense de Dieu si determinément, & avec telle malice, ou avec vne si grande negligence de l'euiter, qu'il est veritable ce que dit le mesme Saluian. *Omnia denique amamus, omnia colimus, solus nobis in comparatione omnium Deus vilis est*: Nous aimons toutes choses & leur rendons de l'honneur, c'est Dieu seul que nous reputons la plus vile de toutes les choses, & le mesprisons plus que tout?

Salu. de
gubern.
Dei lib. 6.

Mais comment seroient-ils si oublieux de leur propre bien, & si outrageux cōtr'eux-mesmes (s'ils auoiēt

cette croyance que le peché est le mal le plus iniurieux à Dieu, & le plus dommageable à eux-mesmes) de le commettre si facilement, d'estre en vne si continue & libre disposition d'offenser Dieu à toutes rencontres, avec vne si grande auidité qu'ils semblent en rechercher industrieusement toutes les occasions, comme dit le Prophete: *Astitit omni via non bona ? Qui est celuy d'entre les hommes qui expose volontairement son honneur au hazard, qui se porte à l'endroit où il craint la main des assassins, le vol de son argent, où il court risque de la moindre des choses temporelles, sans se proposer quelque interest, ou quelque bien qui luy repare auantageusement sa perte, deuenant plustost par vn sage trafic l'instrument de quelque grand lucre ? Si donc nous auions vne fois bien conceu, & croyons fermement que l'amitié de Dieu est le plus grand bien que nous puissions posseder en cette vie, & dont la perte ne peut estre réparée par vn plus grand bien, serions-nous si volages, si prompts, & si faciles d'y renoncer par ignorance, par infirmité, ou par malice ? Et au contraire ne prendrions-nous pas tout le soin possible pour munir nostre entendement de fortes cognoissances, nos facultez de bonnes habitudes, & nostre volonté de fermes & vigoureuses resolutions pour la conseruer ? Nous precipiterions-nous si aysément, & avec tant d'inconsideration dans la hantise des personnes dont la frequentation ne nous scauroit estre que nuisible & pernicieuse ? Nous porterions-nous si librement sur des lieux qui ne sont que le theatre d'impudicité, & de licence ? Dans les affaires où il y a mille pas glissans & dangereux à franchir ?*

*Psal. 35. v.
5.*

rions-nous si estourdis de voler à tire-d'aile, ou de courir sans arrest, sans reflexion, & sans consideration, à des lacets & des pieges qui nous sont tendus sans nombre dans le malheur & dans la corruption du siecle? Ou, qui pis est, aurions-nous bien le courage de rendre ces lacets, voire de nous rendre nous-mesmes des pierres de scandale & d'achopement enuers les autres, par nos vestemens dissolus, & par nos artifices mondains, portans la luxure en pompe en nos habits, en nos yeux, en nos démarches, sur nos langues, en nos maintiens, & en tout ce qui part de nous? Ou bien dans nostre conuersation, en nos iurements, & en nos discours pestilens & libertins, semant le vice dans le cœur des innocens, & remplissant le monde de dol & de fraude, nous rendans par ce moyen partisans de l'Enfer, & ennemis iurez de Dieu?

§. IV.

Reflexion sur ceux qui ont la Foy, & la tiennent par ceuvre.

Nous employons quelquefois le temps à entretenir les Chrestiens de belles & curieuses pensées sur les mysteres de la Foy; mais combien plus utilement pourroit-on dire à plusieurs Chrestiens ce que le Fils de Dieu dit à Marthe dans l'Euangile, en leur faisant la mesme demande qu'il luy fit apres luy auoir simplement & nuëment exposé que c'estoit luy qui estoit la resurrection, & la vie, que celui qui croit en luy viura mesmes apres sa mort, & que tout homme qui vit & croit en luy ne mourra iamais. *Credis hoc?*

le croyez-vous? O combien seroit-il à propos de dire à quelques Chrestiens : Croyez-vous bien qu'il y a vn Dieu, vn lieu de delices eternelles, & vn autre de supplices sans fin? & ainsi de tous les autres points de nostre foy : car en verité on en treuueroit qui en secret & sur l'assurance qu'ils auroient que la liberté de leur confession demeureroit cachée, auoüeroient franchement de ne croire rien de tout cela que par maniere d'acquit. Que s'ils respondoient comme Marthe, *utique Domine ego credidi* : Ouy, Seigneur, en verité ie l'ay desja creu : c'est lors qu'on pourroit les prendre au mot, & leur dire, vous croyez qu'il y a vn Dieu? mais le traitez-vous en Dieu? Vous le croyez digne de tout honneur, & neantmoins vous le mesprifez ! De toute obeïssance, & vous ne tenez conte de ses loix ! De tout respect, & il n'y a grand sur la terre contre qui vous fussiez si temeraires de commettre les insolences que vous pratiquez contre Dieu, sans remords & sans repentance ! Vous croyez des recompenses eternelles, & vous n'y pretendez point, puis que vous ne voulez pas les meriter par la bonne vie ! Vous croyez vn lieu où sont ramassées toutes sortes de peines pour l'eternel chastiment des meschans, & vous voulez bien estre du nombre ! Vous croyez qu'il est preparé pour ceux qui ne s'en destournent pas, & vous vous y precipitez, puis que la mauuaise vie que vous menez en est le chemin tout batu ! Vous y estes desja par merite, & à chaque moment vous y pouuez descendre par effet, n'y ayant instant qui ne puisse vous donner la mort, & terminer les desbordemens de vostre vie scandaleuse, pour donner vn commencement sans fin

à vne eternité de peines, où vous ferez l'enclume sur laquelle les coups de l'eternelle vengeance de Dieu se deschargeront sans cesse. *Credis hoc?*

§. V.

*Contre les Libertins qui s'appellent eux-mesmes
faussement esprits forts.*

MAIS passons maintenant à deplorer vne autre qualité de personnes, qui faisant profession d'estre Chrestiens, sont encore plus iniurieux au Christianisme, adjoustans à l'infidelité qu'ils ont dās le cœur, ou à la honte de paroistre aux points particuliers de la Foy, ce qu'ils se disent estre en gros, la raillerie & la risée des mysteres de la Religion, qui ne reuiennent pas à leur caprice. Faisons-leur voir le tort dans lequel ils sont, & le vain amusement & la lourde tromperie de leur esprit, sans cela on a beau leur faire tonner les menaces, & les vouloir alecher par les promesses d'vne vie future: ils prennent les menaces & les promesses de l'Escriture Sainte, le recit des merueilles de Dieu, les affections de desir & d'amour que la creature a pour luy, pour des fantaisies & des melancholies, & s'imaginēt que tout amour qui n'est guidé par les yeux, & par les sens exterieurs, est vne pure réverie d'esprit. Combien de saintes personnes y a-il en l'Eglise de Dieu, qui à l'imitation du iuste Loth parlant à ses gendres, desirent de faire reconnoistre ces veritez eternelles à ceux qui s'égarent dans les voyes du monde,

pour les retirer de l'embrasement de Sodome; & neârmoin's leur zele est si mal reconnu, qu'au lieu de leur sçauoir bon gré de leurs aduis salutaires, on prend leurs remonstrances pour des sornettes; *Vifus est eis*, *quasi ludens loqui*, dit l'Escripture, parlant des gendres de Loth. Ils prindrent cet aduis, de leur beau-pere, tant important, sans y faire la reflexion que la chose meritoit, & en firent moins de cas que d'vn affaire commun & ordinaire, digne de quelque consideration; & leur sembla que tout ce qu'il leur disoit n'estoit qu'en ieu. Ainsi ces mauuais Chrestiens, faute d'auoir penetré dans les veritez de la Foy, & gousté par l'experience d'vne bonne vie, la douceur, & la force des choses celestes, font des iudicieux en leur foiblesse, & se moquent des discours des choses Chrestiennes. C'est ce que disoit vn iour S. Gregoire de Nazianze à ses Auditeurs, après leur auoir tenu quelques discours des choses celestes & diuines. Si quelqu'vn, dit-il, est touché du sentiment & de l'amour de ces veritez, il entend ce que ie veux dire: (& vn peu apres) Car il y en a plusieurs qui ne donnent pas possible de creance à ce que ie dis, & n'en seront pas persuadez; ce sont ceux-là qui tournent tous nos mysteres en risée, & qui font estaz formé d'entretenir les compagnies des matieres de religion par forme de diuertissement & de raillerie. La raison de cela, c'est pour autant qu'ils ont en eux-mesme vne mauuaise disposition prouenant de l'ignorance, ou de la passion: (& en suite) Ce sont ceux-là qui imposent aux choses bonnes & saintes des noms indignes, décriâs par ce moyē la dignité & la sainteté de nos mysteres.

Gen. 19. v. 14.

Greg. Naz. or. 1.

ἢ τις ὑμῶν
τούτῳ κῶ
ἔρατι κα-
τοχος, οἶδεν
ὃ λεγῶ
(& plus)
τοὺς γὰρ
πολλοὺς
οὐδ' ἂν πεί-
σαιμι λέγων
ἴσας, ὅσοις
καὶ ἐν γί-
λωτι τὸ
πρᾶγμα ὄ-
ναι δοκοῖ
κακῶς δια-
τεθῆσιν.
(& plus
bas)
οἱ παραχρημα-
τικαὶ κα-
κὸν περιτε-
θεῖκασι
ὑμῶν.

Marc. 6.
v. 42.

Luc. 24. v.
11.

Il se passe en leur esprit ce qui se lit des Apostres non encor confirmez en grace, lesquels ayant le vent contraire, & pouffant l'auiron avec grande peine, quoy que Iesus-Christ leur apparut, s'imaginèrent pourtant que ce n'estoit qu'un fantosme : *At illi vs viderunt eum ambulātem supra mare, putauerunt phantasma esse*: avec cette difference neantmoins, que ceux-cy non par surprise, comme il arriua aux Apostres, mais par leur propre aueuglement causé par leurs passions, ou par l'effort des tentations, se figurent vainemēt que tout ce qu'on dit de Dieu, de la vertu, & de la vie future, n'est qu'un songe & vn ramas de diuerses réveries. Ou bien il leur arriue le mesme qu'aux Apostres, encores chancelans en la foy de la resurrection de Iesus-Christ, apres que les Maries leur eurent fait le recit de ce que Iesus-Christ resuscité leur auoit dit. Car S. Luc adiouste nommé-
mēt, *Et visa sunt ante illos, sicut deliramentum verba ista; & non crediderunt illis*: ce raport leur sembla tenir de la foiblesse d'esprit, qui fit qu'ils n'y adiousterent point de foy. Or ces Chrestiens, dont ie parle, pensent auoit vn grand cerueau, ou du moins en font monstre & parade, lors que par vne prudence affectée, faisans des reseruez, & des retenus en leurs conceptiōs singulieres, & se glorifians d'auoir des sentimens separez du commun & du vulgaire, ils qualifient du nom de bassesse & de foiblesse d'esprit, la croyance des veritez Chrestiennes, lesquelles ils tournent en jeu & en raillerie

§. VI.

La foiblesse de ces esprits.

MAIS ce sont eux au contraire qui sont dans vne véritable foiblesse digne de compassion, plustost que de la cholere avec laquelle on les attaque quelquefois plus honorablement qu'ils ne meritent. Or cette foiblesse qui paroist en eux est d'autât plus grande, qu'ils affectent insolemment, & prennent le tiltre de bons & forts Esprits : & toute leur force consiste à rejeter sans escouter, ou à repousser sans entendre les veritez & les preuves de la Foy, tout ainsi que la pierre rejette & relance ce qu'on jette & qu'on esclance contre elle : de sorte que toute cette pretendüe force d'esprit n'est qu'une dureté & obstinatiõ; ou naturelle, provenant de la stupidité de leur esprit qui ne peut concevoir; ou volontaire, causée par l'opiniatreté de ne vouloir se donner la patience, & la peine de ruminer & profiler ce qu'on leur propose. C'est vne bonté d'esprit qu'ils se persuadent & se flatent d'avoir, se laissant surprendre à la complaisance de quelque legere clarté, & pointe volage de leur imagination, ou de leur entendement, recueillant, & embrassant avec plaisir & satisfaction, ce qui leur semble nouveau, non vulgaire, non entëdu, ny apperceu par les autres, & incogneu de tout le monde. Ce sont, à leur adivs, de nouvelles productions qui s'eleuent d'un champ plus fertile & mieux cultivié que ne sont les esprits de tout le reste des humains; des rayons d'un Soleil qui doivent ternir le lustre des cognoissances des autres entende-

mens, comme celuy qui luit dans le Ciel obscurcit la lumiere des astres de la nuit: ce sont des pointes qui ont percé iusques au vif, & penetré iusques au fonds des choses; là où les autres ne font, à leur dire, que les effleurer, & couler sur la surface d'icelles; ou du moins ils s'en rapportent à vne mediocre cognoissance, & à vne cōmune & ordinaire sonde du iugement d'autruy. Mais ces esprits qui se vantēt de tant de force, ne penetrent pas eux-mesmes leur propre foiblesse, comme pourroient-ils doncques sonder & penetrer la profondeur des choses qui sont hors, & au delà d'eux-mesmes?

§. VII.

Comme ils se contredisent eux-mesmes.

LE laisse à part que la seule raison conuainc cette verité, que les plus forts esprits sont tousiours foibles par nature & par essence, pour jeter la sonde dans cēt Ocean, & pour donner iusques dans le fonds de l'abyssine de la Diuinité, voyre mesme pour conceuoir pleinement l'ordre, la disposition, & les ressorts de la sagesse par laquelle elle a formé, conduit, & ordonne ses ouurages; Et si nous auoüons que Dieu est infiny, nous deuons par mesme moyen auoüer vne disproportion, & distance infinie de nous à luy, tant en nostre estre, qu'en nos pensées, & comme vne foiblesse infinie à cognoistre, à juger, & à comprendre ses ordres & ses jugemens. Or de s'imaginer qu'il n'y a en Dieu, & en ses ceuures que ce qui peut entrer dans nostre cerueau, c'est rendre Dieu bien petit, & faire

vn bien petit raccourcy de ses ouvrages ; C'est à dire nier tout à fait vne Diuinité, vn principe, vne prouidence, & vne fin de toutes choses, & par consequent entrer dans cette contradiction d'auoüer, & de nier en mesme temps vne Diuinité. Il n'y a rien, dit Tertulian, à quoy les hommes heurtent dauantage, & soient plus endurecis, que de voir d'vn costé la simplicité extérieure qui paroît és œuures de Dieu, dans les mysteres de nostre salut ; & de l'autre, considerer la magnificence des choses promises en leur effet : concludant par cette exclamation ; O malheureuse infidelité qui denies à Dieu ce qui luy est tres propre, scauoir la simplicité & la puissance ! *Nihil adeò est quod obduret mentes hominum, quàm simplicitas diuinorum operum, que in actu videntur, & magnificentia que in effectu reponitur,* (& à suite.) *Prob! misera incredulitas, que denegas Deo proprietates suas, simplicitatem, & potestatem.* Et apres parlant du pouuoir que Dieu a laissé au Sacrement du Baptesme, de lauer cette grande souilleure du peché, & enleuer de nos ames la mort mesme : *Quid ergo? nõne mirandum & lavacro dilui mortem? atquin eo magis credendum, si quia mirandum est, idcirco non creditur; qualia enim decet esse opera diuina, nisi super omnem admirationem?* Quoy donc, dit il faut-il s'émerueiller que la mort soit effacée & enleuée par le Baptesme ? ains au contraire, il y a plus grand sujet de le croire, de voir qu'il y en a qui ne le croyent pas, à raison de la merueille & de la grandeur de cét effet ; Car deuous-nous pas nous persuader que les œuures de Dieu sont non seulement réplies de merueilles, mais qu'elles surpassent de beaucoup nostre admiration, qui se treuuera

Tertul.
lib. de
bapt aduer
sus Quint.
cap. 2.

touſiours au deſſous de leur grâdeur, & de leur excellence ? Que ſi les myſteres & les choſes de la Religiõ ont eſté declarées avec quelque obſcurité, cela a deu eſtre ainſi fait, afin, dit le meſme, que la difficulté que nous auons à les entēdre, nous prouquaſt à la recherche de la grace par la priere, pour en acquerir l'intelligence; *Ideò myſteria obumbranda, vt difficultas intellectus, gratiam Dei quæreret.*

Tertull.
Lib. aduer-
ſus Iud.

§. VIII.

L'ignorance. Première cauſe de la meſcreance.

SANS m'arreſter doncques dauantage à cette conſideration, qui ſeule ſuffiroit pour amolir la dureté de ces Eſprits, & leur faire voir leur foibleſſe dans la force imaginaire de leur eſprit, s'ils n'auoiēt les yeux de leur entendemēt obſcurcis de la fumée de leur vanité; ie voudrois bien qu'ils recognuſſent leur foibleſſe, non ſeulement par l'oppoſition de la hauteur des myſteres de la Foy; mais auſſi en ſe conſiderant eux-meſmes, & remarquant comme ils ſ'abusent & ſe pipent groſſierement. Ils croyent auoir de nouvelles lumières, deſcourir de nouveaux horizons, porter plus fixément, comme des Aigles, leurs regards ſur les objets, & ne ſe contentans pas d'vn iour bas & tenebreux, auoiſiner la ſource de la lumière, & entrer dans le commerce de la verité meſme; ils ſe perſuadent d'auoir des experiences des ſens, vn vſage du ſens commun, des imaginations, des penſées, des notices toutes nouvelles, & inouyes: mais, hélas! ils ne voyent pas que tout ce qu'ils ſ'imaginrent, & beaucoup plus, dont ils n'ont pas eu ſeulement l'idée

a passé long-temps auparauant, par l'esprit d'un nombre infiny de personnes doctes & clair-voyantes, de qui l'esprit & le sçauoir surpassoit toute leur capacité d'une distâce quasi inconceuable : Que tant de Conciles composés des plus grands esprits, & des plus sçauans de tous les siècles, & en outre, conduits par l'Esprit diuin, y ont si souuent respondu, & si pleinement satisfait. Or si ces personnes ignorēt qu'on ait dès long-tēps descouuert & preueni toutes ces pensées dont ils se croyent les premiers auteurs, & s'ils ne sçauent pas les pertinentes responses dont on a cōfōdu leurs sēblables, cette force d'esprit qu'ils s'imaginent auoir, n'est-ce pas plustost vne pure foiblesse, causée par l'ignorance, laquelle priue les ames de la vraye force, qui s'acquiert par la science?

§. IX.

La superbe. Seconde cause.

Q UE s'ils pensent que le bon esprit consiste en vn certain raisonnement qu'ils s'imaginent, ou qu'ils font semblant d'auoir auantageusement par-dessus les autres, qui leur fait auoir cette presōptiō, d'estimer qu'ils doiuent penetrer plus auant que ceux qui les ont deuancés, sans s'arrester à ce en quoy se sont arrestés, & ont esté pleinement satis faits les veritablement bons, forts, & solides esprits, & qui n'estoiēt pas si legers & si foibles que le soufflé de l'orgueil les peult emporter à toutes pensées, faire voler apres tous les soupçons, & voguer tousiours apres l'incertitude; c'est vne pure vanité. Le vēt & nō la sciē-

ce les remplit, ils ne sont forts que par le vent qui les grossit, & qui les pousse à guise des balons dont les hōmes se jouent, ainsi que les demons se jouent d'eux; & ne s'en vouloir pas tenir à ce que ces veritablement forts & solides esprits qui ont fleury dans l'Eglise ont creu, dit, escrit, & enseigné des mysteres de nostre Religion: Certes ce n'est plus vne force d'esprit, mais vne grande foiblesse, qui les porte çà & là dans vne grande incertitude, & inconstance de croyance.

Ioann. 5.
V. 44.

Et c'est ce que Nostre Seigneur reprochoit en S. Iean aux Pharisiens, Peres de nos Incredulcs. *Quomodo vos potestis credere, qui gloriam ab inuicem accipitis, & gloriam que à solo Deo est, non queritis?* Comment se peut-il faire que vous croyés à ce que ie dis, vous, dis-je, qui vous repaisés de la louange que vous vous donnés les vns aux autres, sans vous soucier de la vraye gloire qui ne vient que de Dieu seul? Aussi est-il vray que l'esprit enflé de vanité & d'orgueil, & remply de l'estime de soy-mesme, tandis qu'il demeure en cét estat n'a point (s'il faut ainsi dire) de place & de lieu pour loger la Foy, laquelle d'ailleurs en la simplicité de ce qu'elle contient, est directement opposée à cette presomption & fierté d'esprit, & ne peut entrer dans vn subject sans en chasser de prim-abord cette vaine opinion de soy mesme, faisant que la personne defere au jugement de l'Eglise, & par maniere de dire, se vuide de soy-mesme, mettant son iugement en captiuité sous le joug de la Foy. Captiuité pourtant qu'on subit par vn trait de la plus saine prudēce. C'est ainsi que l'Apostre S. Paul dit qu'il rendoit captif pour le seruice de Iesus-Christ, tout enten-

dement: *In captiuitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi.*

2. Cor. 6.
10. v. 5.

Voylà les deux causes qui sement cette malheureuse zizanie dans l'esprit de quelques Chrestiens, à sçauoir l'ignorance, jointe à la superbe; & la superbe accompagnée de quelque legere teinture de science.

§. X.

*Les autres passions, & mauuaise vie
passée. Troisième cause.*

IL est aussi veritable que outre l'ignorance & la superbe, le desordre des autres passions, & la forte habitude au vice, sont bien souuent la source de ce peu de Foy, ou de l'entiere infidelité dans laquelle tombent quelques Chrestiens. Et cette infidelité est en eux non seulement peché, mais vne peine & vn horrible chastiment des fautes passées. C'est ce que l'experience nous fait voir quelque fois au grand scandale des fideles, & ce que Tertullian assure du peuple Iuif, parlant de l'Incarnation & du premier auenement du Fils de Dieu: *Ne enim intellexerent pristinum, credituri si intellexissent, & consecuturi salutem si credidissent, meritum fuit delictorum*; leurs pechés & leurs vices furent la cause pourquoy ils ne comprendrent point le premier auenement du Fils de Dieu, auquel ils eussent creu s'ils l'eussent entendu, & par la croyance en luy, operé leur salut. Les fortes passions, & les habitudes inueterées aux vices pochent les yeux de nos ames, estouffent vne grande partie de la lumiere naturelle de nostre entendement, & esteignent bien souuent tout à fait la furnaturelle, & par le moyen de ce grand

Tertull.
Apolog.
c. 21.

rauage, & des espaiſſes tenebres qu'elles éleuent en nos eſprits, elles font que nous n'agiſſons plus en Chreſtiens, ny meſmes en hommes raiſonnables; d'autāt qu'elles nous attachent fortement aux choſes de la terre, comme des aſnes à la meule du moulin; & nous appliquent par vne affection deſreiglée à vne ſeruile, baſſe, & infame occupation de la recherche des choſes temporelles, indigne d'vne ame vrayement Chreſtienne: Qui eſt en effet la meſme cruauté que les Philſtins exercerent cōtre Sanſon; *Quem cum apprehendiſſent Philſtini, ſtatim eruerūt oculos eius & duxerunt Gazam vinētum catenis, & clauſum in carcere molere fecerunt.* Car s'eſtans faiſis de luy, ſoudain ils luy arracherent les yeux, & le conduiſirent tout garrotté dans la ville de Gaza, & l'ayant mis dans vn cachot, l'attacherent à vne meule de moulin, le condamnant à cēt infame office des beſtes.

Judic. cap.
16. v. 21.

§. XI.

Le deſir d'afſouir les paſſions preſentes à l'aiſe, & d'en eſtouffer le remords. Quatrième cauſe.

A PRES ces trois cauſes de leur aueuglement & infidelité, il y en a encores vne quatrieſme qui n'eſt pas de moindre conſideration. C'eſt à ſçauoir la forte & violente affection qu'ils ont preſente, & quaſi cōtinuelle d'afſouir leurs paſſiōs; Car lors qu'actuellement ils veulent ſatisfaire à leurs appetits deſordonnés, le ſouuenir d'vn Dieu, d'vne autre vie, la representation d'vn iugement, & d'vn feu eternal ordonné à la punition des meſfaits, leur trouble le plaisir & la
pleine

pleine satisfaction de leurs passions, & par fois les suspend, & les arreste en cette queste passionnée des occasions de satisfaire à leurs cupiditez. De sorte que picqués cōtre ce fascheux souuenir, & reuesches cōtre ce frein importun, ils taschent de s'en faire quittes en renōçant à toute croyance, & par vne desesperée resolution prennent ce frein aux dents, & le brisent, secōiant le ioug de la Foy qui les rendoit captifs, & leur tenoit, si leur semble, le caueçon trop ferré, leur ostant la licence qui les fait courir à bride abbatuë au vice. Que s'ils ne se despoüillent pas entierement de cette croyāce, ny au fond de leur cœur de la Foy d'une Diuinité (qu'il est impossible de deposer, non plus que les autres principes de nature) du moins c'est pour le temps que la passion exerce sur eux sa cruelle tyrannie; & pour quelques articles de nostre Foy, qui leur intiment plus immediatement la prohibition & la peine de leurs excés.

§. XII.

Auis à ceux qui n'ont que peu de Foy.

OR ne nous contentons pas d'auoir deploré ces malheurs, ny d'en auoir touché les causes en passant: concluons ce Chapitre par des remedes en faueur de ceux qui sont enuelopez dans ce malheur, ramenant, & recüeillant en Sommaire la substance de ce que nous auons dit cy-dessus. La source doncques du peu de Foy de plusieurs Chrestiens, mesme de quelques-vns qui vacquent à la deuotion, prouient de ce qu'on applique son esprit à des pratiques, ou deuo-

tions particulieres tres-bonnes à la verité en elles mesmes ; mais qu'ils se rendent inutiles, & infructueuses faute de les faire avec l'esprit, qu'elles contiennent, qui depend d'une viue & forte Foy: on vieillit dans ces pratiques, & on n'a jamais bien conçu & viuement apprehendé la grandeur de Dieu, l'obligation qu'on a de viure pour luy, & selon ses loix en toutes nos actions, ny pleinement imprimé dans l'ame, qu'est-ce que le iugement exacte d'un Dieu qui voit tout, & qui doit demander conte de tout, iusques à la moindre parole ; *Cuncta quæ fiunt adducet Deus in iudicium, pro omni errato.* On n'a jamais formé vne forte idée de la vie future & d'une eternité de recompenses, & de chastimens; on va tousiours auant à multiplier ces deuotions particulieres, & on ne reflexhit jamais ses yeux en arriere, pour considerer le Baptesme qu'on a receu, les obligations qu'on y a contractées, le Capitaine sous lequel on s'est enrolé, pour le suiure & l'imiter, qui n'est autre que Iesus-Christ ; l'ennemy qu'il faut combattre, qui est le monde, avec ses pompes & maximes.

On fait souuent des prieres qui nourrissent plustost le sentiment, qu'elles n'augmentent la force de la deuotion : O la grande & vtile priere, & qu'il seroit bon de pratiquer incessamment, que celle que firent les Apostres à Nostre Seigneur, en saint Luc ; *Domine adauge nobis fidem*, donnez nous l'accroissement de la Foy ! & celle que luy fit en saint Marc, le pere de cet enfant, du corps duquel il chassa le demon : *Credo Domine, adiuua incredulitatem meam* : Le croy Seigneurs mais parce que ie reconnois que cette mienne Foy

Ecccl. vlt.
v. vlt.

Lue. 17 v. 5.

Marc 9. v.
23.

est encore foible & infirme, secourez ma foiblesse, & fortifiez cette Foy. Si nous vsions frequemment de cette priere, & l'accompagnions d'une constante lecture, & consideration des choses diuines, on pourroit dire de nous ce que dit l'Apostre saint Paul du Patriarche Abraham: *Non infirmatus est fide, nec considerauit corpus suum emortuum: & à suite: sed confortatus est fide, dans gloriam Deo.* Il n'a pas esté foible & debile en sa Foy, & a creu que nonobstant la decadence de son âge, & la foiblesse de son corps quasi mort, Dieu pouuoit luy donner la lignée qu'il luy promettoit; mais il a esté constant & ferme en la Foy, donnant à Dieu la gloire, & reconnoissant que la puissance de Dieu alloit au delà des forces de sa nature. Car tout ainsi que le corps est infirme, s'il n'est pas sustenté par la nourriture, & qu'il se fortifie par la prise de l'alimēt; aussi nous sommes infirmes en la Foy lors que nous ne receuons pas l'alimēt de la Foy, par la lecture des choses diuines, par l'vsage des Sacremēs, la hantise des gēs de bien, & autres moyens qui nourrissent en nous & augmentent cette Foy; & au contraire, c'est par l'employ de ces moyens que la Foy se renforce, & reçoit en nous vn merueilleux accroissement. Aussi estoit ce au rapport de Tertullian, le soing que prenoient les Chrestiens de son temps: *Certè fidem sanctis vocibus pascimus, spem erigimus, fiduciam figimus, disciplinam preceptorum nihilominus inculcationibus densamus.* Certainement nous entretenons & repaissons nostre Foy par de saintes paroles, & chantant des loüanges à Dieu, nous rehaussons nostre esperance, nous ictons l'anchre d'une forte confiance sur la prouidence diuine, & avec tout

Rom. 4. v.
19.

Tertul.
Apol. c. 39.

cela nous ne cessons d'inculquer & d'imprimer dans les cœurs les maximes de la Foy, les obligations à bien viure, & la discipline Chrestienne.

§. XIII.

Advis aux Libertins, & à ceux qui s'appellent faussement Esprits forts.

Quant à ceux qui manquent de Foy tout à fait, & sont dans le nombre des Libertins, & de ceux qui s'arrogent faussement & à tort le titre de bons & forts Esprits, ie les prie de considerer tout à l'aise, & à l'escart de leurs imaginations ordinaires, que croyant vne Diuinité (car ie ne parle pas à ceux qu'on qualifie du nom d'Athées; ie dis qualifie, parce qu'il est impossible qu'il y en ait, qui le soient perseueramment & en tout temps) ils s'obligent à croire en mesme temps qu'il y a en son essence, & dans l'œconomie de la Religion, en laquelle il veut estre seruy, des choses qu'ils ne peuvent comprendre. Car de vouloir que leur iugement en soit le niueau & la regle, c'est abaïsser Dieu iusques à eux, ou s'égalier à sa grandeur. Qu'ils considerent encore combien limitez sont nos esprits, pour si auantagez qu'ils puïssēt estre de la nature, & cōbien cette lumiere & cette intelligence est offusquée par l'alliance du corps; quelle varieté de iugemens s'eleue en nous par la diuersité des humeurs bigearres, par le changement & le retour des saisons, par le declin de nostre âge, par les diuerses educations, conuersations, occupations, & affaires, & par mille autres semblables accidents de la vie.

Nous ignorons nous mesmes ce qui se passe autour de nous, & dedans nous, sans sçauoir former vne iuste idée de nous memes, ne penetrons nous memes le plus souuēt, ny nos pensées, ny nos intentions, ny nos volōtez; ne sçachās discerner & distinguer nos propres aētes, & moins encore nos habitudes particulieres, l'estenduē de nos facultez nous estant inconnuē, & ne sçachans pas iusques où peuuent aller nos forces; & apres cela nous voudrons mesurer la puissance de Dieu, disputer de l'equité de ses Decrets, de l'ordre & de la maniere en laquelle il veut estre seruy; accepter ce qui nous plaira, & reietter ce qui ne peut entrer dans la petitesse de nos cerueaux! Que si la difficulté nous rebute, la grande recompense qui est reseruée à la Foy, requeroit sans doute qu'il y eust quelque difficulté à vaincre; & c'est ainsi que Iesus-Christ, au sentiment de Tertullian, ne voulut point se montrer à tous apres sa Resurrection, pour exercer le merite de la Foy. *Vt & fides non mediocri premio destinata, difficultate constaret.*

Tertul. A-pol. c. 21.

O que nous sommes heureux si nous le sçauions connoître! en ce que l'Eglise nous presente la verité toute pure & d'emeslée d'erreurs, & nous espargne la peine d'entrer dans cette queste vague & incertaine de la verité, qui a occupé & trauaillé par tant de siecles tant de grands esprits de l'antiquité. Quelle difficulté fait-on de croire sous vne si sainte, si fidele, & si autorisée caution? Pouuons nous auec quelque apparence de raison & de iugement la tenir pour suspecte? & au contraire si on luy compare toutes les sectes, & toutes les pensées, & vains raisonnemens.

2. Cor. c.
10. v. 12.

humains qui s'opposent à ces determinations: ne trouuera-t'on point, que pour agir en homme prudent & bien aisé, il faut les reietter, pour embrasser l'Eglise? En vn mot ie les prie dans cette liberté qu'ils se donnent de tout iuger, de se iuger eux-mesmes, & de comparer cette grande autorité qu'ils s'attribuent, & ce tribunal auquel ils font ressortir toutes choses, avec eux-mesmes; c'est à dire avec vn esprit limité, chancelant, tenebreux, & qui ignore ce que nous sommes tous; & imiter l'Apostre Sainct Paul, lequel escriuant aux Corinthiens leur dit parlant de soy-mesme en vn sujet bien moins dangereux: *Ipsi in nobis nosmetipsos metientes, & comparantes nosmetipsos nobis.* Nous nous mesurons avec nous mesmes, si bien que ny au iugement que nous faisons de nous, ny en nos entreprises, nous n'excedons pas nos propres forces; mais nous les rapportons & comparons à la mesure de nos pouuoirs & de nos actions.

Aug. 1b.
de beata
vita.

Que s'ils ont quelque lumiere naturelle, & quelque auantage sur le vulgaire, au lieu de s'enfler de cette prerogatiue, qu'ils reconnoissent que cela leur tournera à plus grand reproche, & que ce sera la source de leur malheur, s'ils n'en vsent pas dans la soumission, qu'ils doiuent à celuy qui les a precipuez de cét auantage, & qu'ils pesent ce que sainct Augustin apporte comme vn Prouerbe: *Infidum hominem malo suo esse cordatum.*

Que s'ils ont reüssi par le moyen de quelque vigueur d'esprit à l'acquest de quelque science, qu'ils prennent de la main de ce vrayement fort esprit, & monté à vn si haut point de science, le mesme sainct Augustin cét

aduis, & fassent avec luy cette sage & vtile Confession:

Quid ergo mihi tunc proderat ingenium per illas doctrinas agile, & nullo adminiculo humani magisterij, tot nodosissimi libri enodati; cum deformiter & sacrilegè turpitudine in doctrina pietatis errarem? aut quid tantum oberat paruulis tuis longè tardius ingenium, cum à te longè non recederent, vt in nido Ecclesie tue tui plumescerent, & alas charitatis, alimento sane fidei nutrent?

Aug. lib. 5.
conf. c. 8.

Qu. me seruoit doncques en ce temps là, dit-il, la subtilité de mon esprit, qui me rendoit ces sciences si faciles, & cette si grande viuacité, par laquelle sans aucune ayde ny secours de Maistres, ie débrouillois & penetrais les questions les plus abstruses des liures les plus obscurs & embrouillez; puis que honteusement, & avec vne impie saleté ie manquois au principal, & croupissois dans l'erreur en ce qui regarde la doctrine de la pieté & du salut? & à l'opposite quel si grand prejudice & retardement pouuoient souffrir ces petits qui sont à vous, d'auoir vn esprit plus lent, tardif, & moins subtil que le mien; puisque en cét estat ils ne s'éloignoient pas de vous, mon Dieu, pour croistre en assurance dans le cher nid de vostre Eglise, & fortifier les ailles de leur charité par l'aliment de la saine & entiere Foy? Qu'ils voyent encores que comme leur vie desbordée ne procede que d'vn degoust, & d'vne auersion de la vertu, & de la graisse & plénitude de leur malice; ainsi que saint Augustin confesse d'vn larcin qu'il auoit fait en ses ieunes ans, *fastidio iustitia, & sagina iniquitatis*: ainsi le refus qu'ils font de croire, ne prouient que du pur degoust, & alienation volontaire, aussi bien de la verité, comme de

Aug. lib. 2.
conf. c. 9.

la bonté. Qu'ils ne se flattent pas en disant qu'ils ne voyent pas la verité; car en ce refus de croire, ils n'ont autre motif ny autre plaisir que de ne croire pas, & se delectēt à cōtrequarrer à esciēt la verité; cōme en leur vie licencieuse ils n'ont autre motif, ny autre plus puissant attrait, que d'estre vicieux & mauuais; ainsi que le

Aug. ibid.
c. 6.

mesmes pommes qu'il auoit desrobées: *Nam decerpta proieci, epulatus inde solā iniquitate quā latabar fruens. Nam etsi quid illorum pomorum intrauit in os meum, condimentum ibi facinus erat.* Enfin qu'ils sçachent que leur fait n'est qu'arrogance, & que c'est leur malheur que Dieu ne

Aug. conf.
lib. 4. c. 1.

les ait pas humiliez & abatus, & n'ait pas encore froissé leur orgueil: C'est ainsi que le même saint parle de ceux qui se pourroient mocquer à l'aduenir de l'humilité de ses Confessions: *Irrideant me arrogantes & nondum salubriter prostrati & elisi à te Deus meus.*

Ioan. 7. v.
17.

Pour le regard de ceux que la licence de la vie, & le desbordement de leurs passions escartent de la connoissance de la verité, ou rendent chancellans en quelques points de la Foy, ie n'ay autre chose à leur dire, que ce que dit le Fils de Dieu en saint Iean: *Si quis voluerit voluntatem eius facere, cognoscet de doctrina verum ex Deo sic.* Si quelqu'un (dit-il) veut & se determine d'accomplir la volonté & d'observer les cōmandemens de celuy qui m'a enuoyé, il viendra facilement à connoistre si la doctrine que j'annonce, & la Foy que j'enseigne viennent de Dieu & sont veritables. La bōne vie & le reglement de ses passions font tomber les escailles des yeux, rasserenent la veüe troublée par leur agitation, & donnant à l'entende-
ment

ment son assiette & son repos, luy font reconnoistre à descouuert la verité à pur & à plein des maximes de la Foy. Et de penser paruenir à cette connoissance par autre voye, c'est errer grandement, suiuant le tesmoignage de saint Augustin ; *Errat autem quisquis putat veritatem se posse cognoscere, cum adhuc nequiter viuat.* Ceuuy-là s'abuse & se trompe lourdement, qui presume de connoistre la verité, tandis qu'il croupist dans l'iniquté, & de rencontrer la lumiere de la Foy, dans les tenebres du vice; de sorte que pour paruenir à la connoissance de la verité des mysteres de la Foy, il faut commencer par le reglement d'une bonne vie. Car autrement ce seroit renuerser l'ordre des choses, de vouloir commencer par la recherche de la verité, pour purger sa volonté des vices; veu que tout au contraire, il faut nettoyer ton ame du peché, pour (l'ayāt ainsi descrassée) pouuoir discerner, connoistre, & penetrer la verité : *Verum videre velle vt animum purges, cum idèò purgetur vt videas, peruersum certè atque præposterum est;* dit le mesme saint Augustin.

August. de
agone Chri
stiano.

Aug. lib.
de vtilitate
credendi.





DE L'INVUTILITE' DE LA FOY, EN PLUSIEURS Chrestiens.

C H A P. I I.

§. I.

La Foy est inutile qui n'a point sa fin.



ANGELIQUE Docteur sainct Thomas dit qu'une chose est en vain, & inutilement, alors qu'estant ordonnée & rapportée essentiellement à vne fin, elle n'y arrive pas pourtant: *Frustra est, quod ordinatur ad finem, quem non attingit:* & ailleurs; *Illud autem otiose & frustra esse dicitur, quod non consequitur finem ad quem est.* Or la Foy des Chrestiens n'ayant autre fin que leur bonne vie, il faut conclurre de cette proposition, que la Foy de plusieurs Chrestiens, (non obstant les protestations qu'ils font d'estre prests de mourir pour la defense d'icelle, & le desir qu'ils semblent avoir de supporter la violence des tourmens en sa faueur) se trouvant contredite par leur vie & conversation, est rendue inutile & infructueuse en eux, & que ce qu'ils croyent est inutilement, & en vain. Et

I. p. qu. 25.
ar. 2. ad 2.

I. p. qu. 88.
ar. 1. ad 4.

quant ils seroient en estat de souffrir le martyre, ce n'est pas en la seule mort qu'on rend tesmoignage de sa Foy : mais c'est aussi la vie & la conformité des œures avec la Foy, qui doiuent estre le soustien, la defense, & la manifestation de la Foy, & en ce sens c'est vn continuël martyre.

C'est ainsi que nous pouuons prendre ces paroles de Iesus-Christ : *Sinè causa autem colunt me*, ils m'honorent sans sçauoir pourquoy ; & celles cy : *In vanum autem me colunt*, ils me rendent du respect, & me seruent en vain. O combien de Chrestiens y a-il maintenant qui ont la Foy, qui fréquentēt les Eglises, participent aux Sacremens, & sont dans les autres exercices de nostre Religion : mais inutilemēt & sans fruit, pour ne se trouuer pas dans la disposition, & dans les circōstances requises & necessaires, pour en recüeillir les auantages propres, & conuenables aux exercices qu'ils pratiquent. Ils font des œures bonnes de leur nature ; mais nullement bonnes pour leur regard : ils se portent au bien, mais non pas bien, & comme il se doit : ainsi ils sont dans les pratiques spirituelles en vain & sans profit ; parce qu'ils n'y regardent & n'y pretendent aucune fin. Si vous vous informez pourquoy ils le font, ils ne vous en sçauroient rendre (sans mensonge) aucun plus veritable motif, sinon que c'est parce qu'on le fait ainsi, & que tel est le cours & la routine des personnes en la compagnie desquelles ils viuent : Ce sont des actions qui leur eschappent plustost, qu'ils ne les desseignent avec vne intention formelle & deliberée, la seule volonté de les produire à l'exterieur, les pousse à les entrepren-

Matth. 15.
v. 9.

Marci 7. v.
7.

dre, & le rencontre & le hafard, pluftoft que le deffein en font la fource & le principe. Et fi bien on pourroit iufte ment demander à quelques vns de ceux qui profeflent le Chriftianifme, & qui pourtant ne croyent pas à ce qu'il enfeigne, ce que Nôtre Seigneur dit à fes Difciples: *Vbi est fides vestra ?* où est vofre Foy? on pourroit faire auffi iufte ment la mefme demande (quoy qu'en autre fens) à plusieurs autres Chreftiens, qui ayans la Foy ne luy donnent pourtant pas fon effect, ny fa fin.

Luc 8. v.
25.

§. II.

Le falut est la fin de la Foy.

OR quelle est la fin de la Foy, finon le falut des ames? comme dit Sainct Pierre: *Reportantes finem fidei vestre, salutem animarum.* Rempportans pour la fin de vofre Foy le falut de vos ames. L'Apoftre Sainct Paul efcriuant aux Corinthiens parle manifeftement de la fin de cette Foy, de la perfeuerance en icelle, & de la faute que cōmettent ceux qui ne drefsent pas leur croyance à la fin, en ces termes: *Notum autem vobis facio, fratres, Euangelium quod predicavi vobis, quod & accepistis, & in quo statis, per quod & saluamini, qua ratione predicauerim vobis, si tenetis, nisi frustra credidistis.* Mes freres, ie vous declare derechef l'Euangile que ie vous ay defia annoncé, que vous auez receu, & fur lequel vous estes fondez, établis, & demeurés fermes, par lequel vous estes dans la voye de falut; fi toutesfois vous estes memoratifs comme quoy ie vous ay prefché, & si vous l'embrassez encore

1. Petr. c.
1. v. 9.

1. Cor. c.
15. v. 1.

de cœur & d'affection ; sinon que ce soit en vain , & inutilement que vous ayez creu.

§. III.

Le salut qui s'acquiert en cette vie , ou le merite du salut , fin immediate de la Foy.

OR quoy que la vision bien-heureuse de Dieu soit la fin de la Foy ; cette fin neantmoins depend d'une autre qui est plus prochaine, & à laquelle la Foy se refere , & est ordonnée immédiatement ; car la vision Dieu est le salut desia acquis, & consommé, & dans son terme : mais le salut qui se fait, & se gagne, qu'on recherche, & qu'on acquiert piece à piece, est l'effet premier, & la fin plus immediate à laquelle elle vise, qui n'est autre (comme nous verrons plus particulièrement) que la bonne vie.

C'est pourquoy l'Apostre Sainct Paul au lieu sus allegué, parlant de l'Euangile ne dit pas, par lequel vous serez sauvez, ny par lequel vous estes desia sauvez, mais par lequel vous estes dans la voye du salut: Car escriuant à des fideles qui estoient encore pelearins en ce monde, il entend parler sans doubte non du salut, & de la vision qui s'acquiert lors que l'homme passe en l'estat des Bien-heureux ; mais du salut qui se commence, se forme, & se gagne durant cette vie ; il est vray aussi que ce n'est pas seulement en mourant qu'on va au Ciel, mais on s'y achemine par tous les pas, & actions de la vie, & c'est la mort qui en est l'entrée, & la porte.

*Difference entre ceux qui veulent estre sauuez,
& ceux qui se veulent sauuer.*

CE qui est de tant plus considerable, qu'il est vray qu'il n'y a pas vn d'entre les Chrestiens qui ne dise qu'il veut estre sauué ; mais combien y en a-il qui ne se soucient pas de se sauuer ? on veut bien estre sauué apres cette vie, estre guaranty des malheurs eternels, & rendus iouyssans des bon-heurs qui n'ont iamais defn ; & qui ne le voudroit ? mais cette volonté est imparfaite ; car ils ne pretendent à la possession des biens eternels, qu'en defaut seulement des biens temporels ; & parce que ceux de la terre leur seront enleuez, ou pour mieux dire, parce qu'ils en seröt enleuez eux mesmes, par la perte de la vie temporelle, qui leur en oste la iouyssance, & les despoüille de toutes choses. Or ce n'est pas là vn effet de la Foy ; car elle ne fait pas aspirer aux biens de l'autre vie, parce que ceux-cy nous defaillent, & nous delaissent par la mort ; mais elle nous fait mespriser les biens de çà bas, mesme dans leur pleine & parfaite possession, afin que sur ce mespris nous puissions fonder & establir vne legitime esperance de posseder vn iour ceux qui nous sont preparez dans l'eternité. Il ne suffit pas donc de vouloir estre sauué, mais il faut se vouloir sauuer, & en effet se sauuer ; c'est à dire estre dans les actions de la vie qui nous peuuent donner vne viue & forte esperance de nostre salut.

Mais pour vn plus grand esclaireissement en vne

matiere si importante, il faut que ie fasse voir la difference qu'il y a entre la volonté d'estre sauué, & la volonté de se sauuer, par l'exemple & en la personne du Prophete Balaam, employant à-cét effet les paroles de Sainct Bernard : *Quàm pauci post te, ô Domine Iesu, ire volunt, cum tamen ad te peruenire nemo sit qui no- lit; hoc scientibus cunctis quia delectationes in dextera tua us- que in finem; & propterea volunt omnes te frui, at non ità & imitari, conregnare cupiunt, sed non compati. Ex his erat ille qui dicebat; Moriatur anima mea morte iustorum & fiant nouissima mea horum similia: optabat sibi extrema iustorum, sed non ità & principia; mortem spiritualium optant sibi etiam carnales, quorum tamen vitam abhorrent. (& peu apres) non curant querere quem tamen desiderant inuenire; cupientes consequi, sed non & sequi.* O qu'il y a peu de per- sonnes, dit-il, qui veüillent marcher apres vous, ô mon Sauueur & Maistre Iesus Christ; bien qu'il n'y en ait point qui ne desire arriuer à vous: car ils sçauent bien tous que le bon-heur & les contentemens qui ne passent iamais sont les presents que vous tenez en vostre dextre, pour les offrir à ceux qui se trouueront rangez de ce costé là: C'est pourquoy ils veulent bien tous iouyr de vostre Diuine face, mais tous ne se por- tent pas à vostre imitation, & ne se soucient pas de re- garder & suiure vos pas, & les vestiges de vos pieds que vous aués laissé dans vostre Euangile: Je veux d're qu'ils ne se mettent nullement en peine de vous imi- ter: ils sont bien contens de prendre part à vostre Royaume; mais ils refusent de participer à vos souf- frances. De ce nombre estoit celuy là, qui piqué de la beauté de l'ordonnance du camp des Israë-

Bernard.
ser. 21. sup.
Cant.

Num 23. v.
10

lites , poussa de son cœur cet ardent desir : O que ie ferois heureux, si ie pouuois mourir de la mort des iustes , & que ma fin ressemblat à la leur , il souhaitoit que la fin & la closture de sa vie fut semblable à celle des iustes , de laquelle pourtant il ne vouloit pas les commencemens : il desiroit paruenir sans aller , & ioindre le but sans entamer la carriere : en vn mot, les plus charnels mesmes, & ceux qui sont les plus attachez au monde , desirent de mourir comme meurent les gens de bien; mais pourtant ils ont leur vie en horreur & en abomination (& adjouste peu apres :) Ils n'ont nul soing de chercher Iesus-Christ , qu'ils ont pourtant bonne enuie de trouuer à l'issuë de cette vie, desireux de posseder celuy-là dans le Ciel, qu'ils ne se font souciez de suiure sur la terre.

§. V.

Foy inutile en plusieurs Chrestiens.

DEquoy seruoit il à ce Prophete de remarquer la beauté, & l'ordre du camp d'Israël, & d'auoir en son cœur cette ardante passion de finir sa vie comme les iustes, viuant pourtāt cōme les meschans; mais que profite à vn si grand nombre de Chrestiens le flambeau de la Foy qu'ils tiennent caché sous le muy, pour vser des termes de l'Euangile, sans en esclairez leurs pas, & leurs actions, ny discernr à la faueur de sa splendeur le bien d'avec le mal, pour s'esloigner de l'vn de tout leur pouuoir, & embrasser l'autre de toute l'estenduë de leur ame? Où est la chaleur d'vn si beau Soleil

Soleil? où sôt les productiōs de ses diuines influences? Quel est l'effet d'vne si noble cause? que deuiennent tant de connoissances, tant de predications entendues, quel fruiēt de la reception de tant de Sacremens? Tout cela leur reste inutile & sans effet: & quoy qu'ils ayent & ressentent en eux le desir du salut, ce desir neantmoins demeure pareillemēt vain & infructueux, puis qu'il n'en opere pas la recherche: C'est en eux vn desir imparfait, qui n'est point suiuy de la volonté efficace, ils desirent sans vouloir, semblables à celuy qui desiteroit arriuer à vn lieu esloigné, sans bouger de la place où il seroit; ou comme celuy qui voulant aller vers l'Orient, se tourneroit deuers l'Occident. Car c'est ainsi qu'il en arriue à ceux qui ayant ce vain & infirme desir du salut, suiuent efficacement la route du monde, & du vice, dont la fin est la mort.

§. VI.

Punition pour auoir tenu la Foy inutile.

ET ce mesme vain & inutile desir du salut se trouue encore en ceux, qui ayans la Foy, la tiennent comme ensoüye dans leur ame, imitans ce seruiteur paresseux & mal aduisé de l'Euangile, qui ayant receu de l'argent de son Maistre pour trafiquer & negocier, l'alla ensoüyir inutilement dans la terre, aussi non seulement luy fut-il osté, en punition de sa nonchalance; mais en outre il fut luy mesme, cōme inutile, ietté dans les cachots: *Tollite itaque ab eo talentum*, qui fut la premiere peine qu'on luy imposa; & à suite, *Et inu.* Matt. 25. v. 28.

v. 30.

tilem seruum eijcite in tenebras exteriores. Tout de mesme seront traitez ceux qui ont la Foy, & ne la cultivent pas par de saintes actions, & par vn divin, prudent, & continuel cōmerce de bōnes œuvres, selon le commandement que Dieu leur donne en cette parabole de Sainct Luc, leur disant : *Negotiamini dum venio*, trafiquez en bonnes œuvres attendant ma venue, quand vous serez tous appellez pour me presenter le liure de raison de l'employ de vostre Foy. Et quelque fois preuenant cēt examen general, Dieu priue, mesme dès cette vie, de ce precieux talent de la Foy ceux qui ont esté negligens à la faire profiter, le non-usage de la Foy luy donnant sujet de permettre qu'ils tombent dans l'infidelité. C'est ce que dit tres-bien Sainct Augustin ; *Illa est enim peccati pœna iustissima, vt qui sciens rectè non facit, amittat scire quod rectum sit : & qui rectè facere cùm posset, noluit, amittat posse cùm velit.* C'est vne tres-equitable punition du peché, par laquelle celuy qui ayant la connoissance du bien, n'a pas esté dans la bonne vie, perd cette connoissance, & qui n'a voulu se porter au bien lors qu'il en a eu le pouuoir, perde le pouuoir de le faire lors qu'il en aura la volonté : & apres il adjouste ; *Nam sunt reuerà omni peccanti animę duo ista penalia, ignorantia & difficultas* : Car en verité l'ignorāce & la difficulté sont les deux seueres chastimens de l'ame qui a peché contre son Dieu. Que, s'il leur laisse la possession de la Foy, ce sera pour estre plus griefuement punis dans les cachots de la damnation eternelle, & leur faire ressentir vn plus seuerere, quoy que iuste chastiment, qu'à ceux qui n'ont iamais receu le don & le talent de la Foy.

Luc. 19. v.
13.Aug. lib.
de nat. &
gra.

Enfin ne faisons point parade de l'aduantage de la Foy, si nous n'obseruons la loy, & si nous rendons cette Foy inutile. Car en ce cas, de Chrestiens nous deuenons en quelque façon Payens & Infideles. Ce que l'Apostre reproche fort iustement aux Iuifs : *Circumcisio quidem prodest, si legem obserues; si autem prauaricator legis sis, Circumcisio tua. preputium facta est.* Rom. c. 2. v. 25. La Circoncision est voyrement profitable, si tu obserues la loy; mais si tu la transgresses, c'est comme si tu n'estois point circoncis, & consequemment comme si tu estois du nôbre des Gêtils. Ce qui se peut fort bien adapter aux mauuais Chrestiens, qui par le débordement de leur vie, foulans aux pieds les maximes & les loix de la Religion, arborent dans les villes Chrestiennes par leurs mœurs deprauées l'estendard du Paganisme, où par vne totale intermission de l'exercice des bonnes œuvres, & par le bannissement de toute sorte de pieté, ils representent l'estat des contrées où l'Euangile ne fut iamais.

§. VII.

Conclusion par vn recueil de tout le Chapitre, & par vne exhortation de vouloir efficacement se sauuer.

COncluons tout ce discours de l'Inutilité de la Foy cõtre les mauuais Chrestiens, par les propres paroles du Fils de Dieu parlant à ses Apostres encore grossiers : *Adbuc cæcaturum habetis cor vestrum? oculos habentes non vidatis? & aures habentes non auditis?* Mar. c. 8 v. 17. Votre entendement est encore aueugle, & sans connois-

Luc. 8. v. 8.

sance ; vous avez bien des yeux , mais vous ne voyez pas , & quoy que vous ayez des oreilles , vous n'y entendez pas. Qui est en effet la mesme maladie de ces Chrestiens dont nous parlons ; car il semble, qu'ils n'ont ny l'habitudé de la Foy , ny l'intelligence des maximes par lesquelles elle regle la vie des hommes ; ils ont bien la Foy, mais ils ne voyent, ny ne vivent par elle , & ne dressent point leurs pas & leurs actiōs par sa conduite ; ils ont des oreilles pour escouter les Predications ; mais ce n'est pas avec des oreilles intelligentes & fauorables à receuoir les instructions qu'on leur donne , que Iesus-Christ appelle en Sainct Luc : *Aures audiendi*. Pleust à Dieu que faisant gloire de suiure la raison , ils iugeassent avec raison de leurs negligences , & passassent condamnation contre eux-mesmes de ce qu'ils tiennent ainsi leur Foy inutile , faisant reflexion sur ce qui se passe en la nature , laquelle , au dire du Philosophe , ne fait rien en vain : voyre en ses ouurages mesmes ne peut souffrir le vuide comme vain & inutile en l'ordre de l'Vniuers.

Or puisque le Dieu de la nature , & de ce qui se releue au dessus d'elle , dans l'estat surnaturel , leur a fait largesse de la Foy , qui est en eux le principe de cet estat surnaturel , il ne faut pas se persuader que ce soit en vain , ny eux par consequent ne doiuent pas non plus la posseder inutilement , & sans en profiter. Et quoy qu'il soit vray qu'encore que leur Foy demeure vaine pour leur regard , à faute d'estre conduite à sa fin : Dieu neantmoins , qui ne fait rien en vain , ne manquera pas d'amener cette mesme Foy , quoy qu'inutile

pour eux, à quelque fin aboutissâr à sa gloire, quant elle ne seroit autre que la iuste punition de cette Foy negligée. Toutesfois puis qu'il l'a ordônée à nostre salut, auquel il veut premierement qu'elle tende, & que c'est ce salut qui est le but de nostre creation, nous establisfant dans la possession & iouyssance de la derniere fin, qui est Dieu ; puis, dis je, que ce salut est la fin de la Foy, & que cette Foy en est le chemin, ou plustost le guide qui nous y doit conduire, & le fanal qui nous doit esclairer dâs ce chemin, qui n'est autre que la bonne vie ; Resoluons nous donc pour vne bonne fois, d'enuisager cette lumiere, de suiure ce guide, & d'entrer dans ce chemin, & ne nous contentons pas d'aymer le salut dans le terme ; mais aymons-le dans la voye, & dans le merite, qui a pour estenduë toute nostre vie. Il est vray pourtant que si nous voulions d'vne pleine, entiere, & absoluë volôté le salut dans le terme, nous voudrions en même tēps entrer dans sa voye ; nous courrions sans cesse dans cette lice, & embrasserions efficacement tous les moyens qui nous peuuent faire toucher ce but, que nous aurions continuellement en visée. Celuy qui veut se mettre à couuert d'vne injuste poursuite d'vn procès intenté, ne se contente pas d'en auoir le desir, mais il employe tout son pouuoir pour s'en garātir. Celuy qui desire eschaper d'vn euident naufrage, ne regarde pas seulement le port, mais il s'y porte de toute la roideur de ses bras. Celuy qui pretend faire quelque grand gain, n'en entretient pas seulement l'esperance dans sa pensée, mais il se peine, & suë, il veille, il trauesse les mers, & s'expose volontairement aux vagues, & à la tourmente pour y paruenir.

Celuy qui aspire à la gloire mondaine , ne s'amuse pas seulement à repaistre son esprit de l'attente de cette vanité: mais il soufleue le Ciel & la terre pour monter au plus haut degré de l'honneur. C'est la forme de proceder des gens du monde en toutes leurs pretentions, soit qu'elles regardent la iouyissance des plaisirs sensuels, la possession des biens temporels, ou l'ambition des hōneurs de la terre: *Vade & tu fac similiter. Va,* & fay le semblable, au sujet de ton salut: & si tu ne le fais, tu declares ouuertement que tu fais moins de cas, & prises beaucoup moins le salut de ton ame, qu'ils n'estiment & ne cherissent les objets perissables de leurs vaines passions: ou, pour le trancher plus court, tu monstres que tu n'estimes, ne cheris & ne desires pas ton salut. Fay donc ce qu'ils font, & tu te sauueras, & rencontreras le salut au bout de ta course: *Hoc fac & viues.* Fay cela & tu viuras, comme disoit le Fils de Dieu à ce mesme sçauant en la loy: ou si tu ne le fais pas, n'espere point de part en la vie, il n'y aura point de salut pour toy, car le seul desir ne fonde point vne legitime esperance; mais bien la bonne vie, comme dit l'Apostre Sainct Iean en sa premiere Canonique, *Videbimus eum sicuti est; & omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut & ille sanctus est:* Nous le verrons face à face, & tout homme qui conçoit vne iuste & legitime esperance fondée en la grace, se purge de tout vice, suit la route de la vertu, & se sanctifie, pour estre sainct comme luy.

LUC. 10. v.
37.

Ibid. v. 28.

1. Ioann 3.
v. 2.



DE L'EFFICACE DE LA FOY A PURGER DE TOVT VICE.

CHAP. III.

§. I.

*La Foy doit estre, & operer en nous, ce que le
Soleil est, & opere au monde.*

E que le Soleil est au monde, la Foy le doit estre à l'ame; ou pour le mieux dire, ce que le Soleil opere autour du corps, la Foy le doit faire à l'endroit de l'ame du Chrestien. Car c'est la Foy qui luy donne & porte la lumiere des veritez celestes, & la tire de l'abyfme des tenebres de l'erreur, comme le Soleil chasse celles qui sont espanduës sur la surface de la terre, & sur tous les corps inferieurs. L'une des vertus de cét astre materiel est de concourir à la generation & formation du corps humain, selon cet axiome vulgaire de la Physique, que le Soleil & l'homme font la generation de l'homme; ainsi le Chrestien receuant la Foy par le moyen du Baptes-

me , est engendré à vne seconde vie : mais ce qui est le plus considerable en ce sujet , c'est qu'il faut que la Foy opere en nous ce que nous allons dire que le Soleil visible opere. Or celuy-cy influë à toutes les actions corporelles , où par sa lumiere seulement, où par elle, & enſemble par des occultes & imperceptibles vertus ; il esclaire l'homme en tous ses pas, luy porte le flambeau par tout où sa veüe se peut estendre, pour luy faire descourir de loin les lieux dangereux qu'il doit gauchir , & la route qu'il doit tenir: bref il luy estale le lieu & la matiere de ses actions & luy sert d'une entiere conduite en ses mouuemens, & operations. Le Soleil , dit le Prophete , a paru & soudain les Lyons, qui exerçoient leur cruauté en l'absence de sa lumiere , r'entrent dans leurs tanieres, où ils rencontrent de semblables tenebres ; mais pour l'homme qui n'est dans le repos, qu'à raison que le Soleil luy rauissant sa lumiere, luy oste les moyens & la facilité d'agir, des-lors que le Soleil luy r'amene le iour , & luy baille tout l'Vniuers pour le champ & le theatre de ses actions, dés ce point mesme il se remet dans son trauail , comme dit le Prophete ; dans son trauail (dit-il) qui est vn trauail de raison, non vn trauail de beste, qui se termine au plaisir & au contentement des sens, vnique fin des animaux. Or l'homme continüe en son trauail iusques au soir, & l'esgale au mouuement de l'astre qui l'esclaire, il ajuste sa carriere à la sienne, & tous deux à la loy du Createur. Où l'on peut remarquer en passant , la foiblesse & la presomption temeraire de quelques personnes, nommement de beaucoup de Dames, qui s'imaginent,

ginent de pouuoir pretendre au bon-heur de l'autre vie, passans celle cy dans vn train d'oyssiuereté à n'auoir que faire, & ne vouloir que faire, & sans s'occuper à quelque travail sortable à leur sexe, viuās cōme si elles n'auoiēt esté mises en ce mōde que pour y estre, ou au plus pour y paroistre, qui est vne des principales sources de ce grand desordre que nous voyons dans le Christianisme. Mais il vaut mieux escouter le Prophete parlant de ce travail iournalier de l'homme: *Ortus est Sol* (dit-il) *& congregati sunt : & in cubilibus suis collocabuntur. Exibit homo ad opus suum : & ad operationem suam vsque ad vesperam.* Et c'est en cette mesme façon, que doit en nous agir la Foy.

Psal 103.
v. 22. 23.

§. II.

La Foy nous doit non seulement esclairer, mais aussi purifier, & purger de nos vices, & passions déreglées.

Donc ce que le Prophete dit du Soleil materiel, & visible, se verifie fort bien de la Foy, qui est & doit estre le Soleil du Chrestien : car si dans l'esprit de l'homme il y a des passions desreglées, des pechez, & des vices qui se soient glissés dedans luy, ou auant le Baptesme receu en l'vsage de raison, ou du depuis par l'ignorāce des points, des mysteres, & des preceptes de la Foy, ou par sa malice; il faut que l'aspect de ce beau Soleil de la Foy, c'est à dire la connoissance d'vne Divinité, qui remplit tout l'Vniuers de la Majesté de sa grandeur, & du mystere de l'Incarnation, où elle fait plus paroistre l'excez de sa bonté, qu'elle ne descou-

ure son infinie grâdeur, & la Majesté de sa gloire au reste de ses œuures. Il faut, dis-je, que la veüe, quoy qu'obscure de tous les rayôs de la Foy, & de toutes les veritez reuclées, donne la chasse à tous nos appetits brutaux, rembarre nos passions, aneantisse nos vices, renuoye dans leurs tanières infernales ces monstres spirituels, ces demons instigateurs de nos crimes, & nous apporte la guerison de toutes nos maladies, qui nous menēt à la mort de l'ame, qui n'est autre que la perte de la grace; ce qu'elle fera indubitablement si elle est telle qu'il faut. Car c'est pour cela qu'elle est infuse dans nos cœurs: *Fide purificans corda eorum*. Dieu purifiant leurs cœurs par la Foy, dit Sainct Pierre, parlant des fideles aux Actes des Apostres.

Act. 15. v. 9.

Sur quoy il est digne de remarque, que Sainct Pierre se sert de ces mots (purifiant leurs cœurs) d'autant que la Foy n'est pas seulement vne nüe connoissance, & vne lumiere speculariue; elle ne doit pas seulement resider dans l'entendement, mais operer dans la volonté, non seulement esclarer, mais purger; & non seulement purger l'esprit de l'erreur, mais purifier le cœur du vice, & du desordre des passions.

La Foy doit estre comme vn balay qui emporte de nos ames toutes les ordures & impuretez, & qui leur rēde la netteté & la candeur dont elles sont capables, ou que Dieu desire d'elles. Ce doit estre vne medecine purgatiue des inclinations, & des habitudes animales & vicieuses, qui portent aux plaisirs, biens, & interests de la terre.

La grace est à la verité incomparable formellement avec le peché mortel, d'autant qu'elle le destruit, &

le chasse, emportant & enfermant avec soy le pardon, & la remission de la faute. Mais bien que la Foy puisse compatir avec le peché, elle luy est pourtant contraire, en ce que le peché est incompatible avec la propre fin de la Foy, qui est la bonne vie. Nous croyons l'infinie grandeur & la bonté de Dieu, mais son effet est le respect & la crainte de cette mesme Majesté; & quel entre-deux y peut il auoir, en fait de morale, entre cette proposition (Dieu est) & celle-cy; (donc ie dois ne l'offenser pas?) Et quelle consequence plus conjointe, & plus attachée à son anteccedent, qu'à celuy-cy; Dieu est tres-immense, tres-iuste, & tres-bon, cette consequence; donc ie dois l'honorer par tout, le craindre, & l'aymer? Et cette proposition premiere, ne contient-elle pas, & ne tire-elle pas apres soy, par toute la force de la raison, cette consequence avec toute son estenduë possible?

En ce sens pouuons nous prendre ce que dit Nostre Seigneur en Saint Luc: *Si habueritis fidem, sicut granum sinapis, dicetis huic arbori moro; Eradicare, & transplantare in mare, & obediet vobis.* Quand vous n'auriez de Foy que comme vn grain de moustarde, vous commanderez à ce meurier d'enleuer ses racines de la terre, & de se transplanter dans la mer, & il vous obeyra. Ce meurier nous peut signifier l'habitude inueterée au vice, comme vn arbre chargé de fruicts noirs & malings de nos mauuaises actions; or c'est en cela que gist l'efficace de la Foy, que d'arracher de nos cœurs le vice, & le transplanter dans la mer de l'infinie misericorde de Dieu, par vne viue, & sainte repentance, accompagnée d'vn ferme propos & gene:

Luc. 17.
v. 6.

reuse resolution de ne replanter plus dans nostre cœur cét arbre des tenebres, & d'en rejeter la semence que les demons, Princes des tenebres, ne cessent de vouloir jeter dans nos ames. Mais il faut que ce propos s'estende iusques à vne suite vniuerselle de toutes les occasions du peché, qui sont les semences par le moyen desquelles renaist & repullule en nos cœurs cét arbre funeste du vice. De ce mesme passage nous pouuons tirer vne autre consideration fort propre au sujet que nous traitons, qui est; que puisque la Foy a le pouuoir de trāsplanter, par miracle, vn arbre dans la mer, par vn effet si prodigieux hors de nous: elle doit bien, à plus forte raison, desraciner le peché qui est dedās nous, par vn effet qui depēd de nous sans miracle, par le seul ordinaire secours de la grace diuine.

La mesme consequence se peut tirer des paroles de Act. 3. v. 16. Sainct Pierre aux Actes des Apostres: *Fides quæ per eum est, dedit integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrum.* La Foy en Iesus-Christ, qui est vn effet de ses merites & de sa doctrine, a rendu cette entiere santé en la presence de vous tous, à ce boiteux; Car puisque la Foy agit efficacement pour l'interest d'vn tiers, & pour sa santé corporelle, à plus forte raison, elle, qui n'a rien qui ne soit spirituel, doit rendre à l'esprit où elle reside la pleine & parfaite santé.

§. III.

*La Foy nous doit purger & nettoyer de tout vice
& passion desreglée.*

MAis ce que ie remarque singulierement en ce texte sont ces paroles, *integram sanitatem*, l'entier-

re santé: d'autant qu'il y en a plusieurs qui reçoivent de la Foy vne santé imparfaite, mettans des obstacles à la vertu qu'elle a de la leur donner parfaite & vniuerselle; parce qu'ils entretiennent, & nourrissent dedans eux quelque opposition formelle à l'operation de la Foy; opposition qui gist en quelque affection vicieuse, qu'ils retiennent volontairement, & qu'ils flattent, & fomentent, qui veille, qui dort, qui va, qui vient, & demeure continuellement avec eux, & qui tient l'empire de leur ame. Cette passion a ietté de si fortes racines en leurs cœurs, que toutes les predications, toutes les lectures, & toutes les veritez de la Foy ne font que glisser par dessus, & ne font que l'effleurer sans percer iamais iusques au fonds, parce qu'ils n'employent pas leur pointe contre cette passion; ou pour ne la reconnoistre point, faute d'en faire la recherche dans leur cœur; ou pour ne croire pas faillir, en la retenant & nourrissant dans leur interieur, par vne pure complaisance, & ignorance affectée; ou se formans vne conscience à leur poste, selon les expediens que leur appetit leur suggere; ou parce que cette peruerse passion s'est presque conuertie en nature, par vne volonté imperceptiblement déterminée à se maintenir & à viure dans ces maximes etronées, qui en sont la viue source.

Or la Foy qui est en sa pleine force & vertu, doit operer la parfaite & entiere santé de l'ame. Car si la croyance de la Majesté infinie & d'une egale bonté d'un Dieu incarné, & deuenu Medecin visible, à dessein de nous guerir plus facilement de nos infirmités; s'accommodant à nos miseres: si la croyance de ses

iugemens suiuis d'une eternité de chastimens ou de recompenses, est assez forte, & puissante pour arrester vne de nos passions, pourquoy aura-elle moins de vertu & d'efficace pour arrester le cours des autres ? Et pourquoy nous laisserons nous aller au coulant d'un vice particulier, apres auoir coupé le flux des autres, par le moyen de ces grandes lumieres des veritezernelles & immuables ? Ces connoissances ne sont elles pas egalelement puissantes contre toutes sortes de defreglemens ? n'y a-il pas autant de raison & de sujet de reprimer les faillies de celuy-cy, comme celles de l'autre ? Et si ie crains Dieu, & que la terreur de ses iugemens vienne à penetrer le fonds de mon ame, & qu'à raison de cette crainte ie me contregarde d'un peché, la iustice de Dieu estant egalelement redoutable par tout, & en tous excez que nous commettons; quelle doute y a-il que ie ne sois obligé de les auoir tous en horreur, & que l'apprehension de cette mesme iustice ne doie auoir autant d'effet contre les vns, que contre les autres indifferemment ?

D'où il est aisé à conclurre que celuy qui ne reçoit pas l'entiere santé de la Foy, n'a pas mesme la Foy telle qu'il la doit auoir. (Ie parle de ceux qui nourrissent volontairement des vices notables, & sont resolus de n'en desmordre pas.) Car comme celuy-là est tenu pour heretique, qui ayant la croyance d'un article de nostre Religion, mécroit les autres, & choisissant celuy qui luy plaist le mieux, & qui reuient le plus à son sentiment, rejette la croyance du reste; & parce qu'il ne croit pas même par la vertu de la Foy, cet article qu'il estime veritable, il s'ensuit qu'il ne

croit rien du tout ; car s'il croyoit cet article par foy, ce seroit à raison que Dieu l'a reuelé, & Dieu ayant aussi reuelé tous les autres, il est obligé à vne pareille croyance de tout le reste : ainsi ou il les croit tous, ou il dechoit de la foy, & de la croyance de tous. De mesme celuy qui ne retire pas de la Foy vne entiere santé, nous donne quelquefois sujet de dire que ce qui paroist en luy de vertu, est plustost vn fruit de la Philosophie, qu'vn effet de la vraye Foy ; de sorte qu'il peut estre appellé heretique en fait de mœurs ; d'autant que (comme i'ay dit) les veritez de la foy estans puissantes, pour nous faire connoistre la laidur, & l'enormité de tous les vices, & nous en faire detester les approches ; en s'abstenant de l'vn par la consideration d'icelles, sans doute par le mesme motif on se doit abstenir des autres.

§. IIII.

La Foy doit fermer l'entrée de nos cœurs à tout peché, & nous en faire fuir toutes les occasions.

OR la foy ne nous doit pas estre seulement vne medecine purgatiue du vice ; mais aussi preseruatue, en fermant l'entrée du cœur à toutes les aduenües & occasions du peché ; il faut que ses maximes soient des barrieres contre les suggestions, des brides contre les mouuemens, & des ailles pour nous eleuer en haut, & nous garantir de la glu, & des amorces du vice : & ce que dit Sainct Ambroise de la consideration du Ciel, se peut fort proprement adapter à

Ambr. lib.
6. Exam. c.
8.

l'elevation de l'esprit aux veritez de la Foy. *Auis de-
uitat laqueos si ad superiora se conferat, & terrena super-
uolet; ideò cuius conuersatio in supernis est, huius non solent
in prædam venire captura.* L'oyseau n'est pas arresté
dans les lacets, tandis qu'il vole loin de la terre, &
s'effore bien haut: ainsi celuy qui a son ame guindée
au Ciel, & qui y fait par pensée, & par desir son ordi-
naire sejour, rarement tombe-il dans les pieges du
vice. C'est ce que dit l'Apostre Sainct Iean, que tout

1. Ioan. c.
3. v. 9.

homme qui est nay de Dieu ne peche point: *Omnis
qui natus est ex Deo, peccatum non facit.* Or tout Chre-
tien est nay de Dieu par le Baptesme, par lequel il
reçoit la Foy; donc la Foy doit operer le bannisse-
ment du peché en tout Chrestien. Et le mesme vn

4. 6.

peu auparauant à contre-sens; *Omnis qui peccat non vidit
eum, nec cognouit eum;* Celuy (dit-il) qui peche, tesmoi-
gne par son peché qu'il n'a point veu Dieu, & qu'il n'a
point la connoissance viue, & telle qu'il faut de la
grandeur, immensité, & bonté diuine, & de l'excez de
sa charité dans le mystere de l'incarnation: dont la

Tertul. lib.
de penit.
cap. 6.

raison est celle qu'en rend Tertullian: *Dominum simul
cognoueris, timeas; simul inspexeris, reuereris; ceterum,
quid te cognouisse interest, cum iisdem incubas, quibus retro
ignarus?* De la connoissance d'une diuinité resulte
d'abord & sans aucune difficulté la crainte de cette
Majesté; du regard de la Foy, & de la consideration
de la beauté & bonté de cet objet emane & procede
soudain vne grande reuerence, & vn profond respect
d'iceluy: car autrement que te sert cette belle con-
noissance, si tu croupis dans tes vieilles habitudes,
& te plais dans les mesmes vices qui possedoient ton

§. V.

Pratiques inutiles mal à propos appellées deuotions, lesquelles laissent en nos ames le credit des maximes du monde, le desordre des passions, ou la negligence de ses devoirs.

A Vtant en pouuons nous dire avec quelque raport de ceux qui estans dans la frequentation des Sacremens, & dans l'exercice de la meditation, & de la consideration des choses diuines, ne changent point pourtant le train ordinaire de leur vie, & donnent credit aux maximes du monde en soy, ou en ceux qui sont sous leur conduite & gouuernement, en qui la vanité, le luxe, & l'immodestie paroissent avec plus de scandale, qu'en pas vn des autres, à raison de la vertu qu'ils professent. *Quid te cognouisse interest?* de quoy vous seruent vos meditations? de quoy l'vsage des Sacremens? de quoy la hantise des personnes Religieuses? de quoy ces souspirs? de quoy ces beaux entretiens des choses de Dieu? Mais à combien d'autres personnes peut on faire ces mesmes reproches, lesquelles estans dans la pratique de la deuotion, ou pour le moins de ce qu'on appelle vulgairement deuotion, sont au partir de là aussi lasches à soustenir la cause de Dieu, aussi negligentes à l'education Chrestienne de leurs enfans, à la direction de leur famille selon Dieu, autant ardantes & aussi auant engagées dās leurs premieres passions, qui d'auarice, qui d'enuie,

qui d'auersion de son prochain, qui de telle autre semblable, ou pire affection, comme s'ils n'estoient fauorisez d'aucune particuliere connoissance des choses diuines? *Quid te cognouisse interest?* A quoy va vostre deuotion, puisque vos passions, vos negligences, & les maximes du monde restent encore chez vous en leur force & vigueur? vostre deuotion n'est sans doute qu'apparente; car la vraye deuotion est vne forme expulsive, & vne medecine qui doit purger de tout ce qui cōtrarie aux maximes de la Foy, & de la Religión. Particularisons encore cette mesme consideration au regard de quelques vns qui s'estans iettez dans la speculation des choses sublimes, ou dans la lecture de l'Esriture sainte, ou en la science de l'Eschole, ou en la pratique d vne meditation iournaliere, ne laissent pas pourtant d'estre sous le ioug & la tyrannie des maximes du monde, se retirans laschement des fonctions ordonnées pour le secours & l'assistance du prochain; ou s'ils s'y employent c'est sans zele, s'ils preschent c'est ou poussés d vn soufflé d'ambition, ou vuides de l'esprit de la charité Chrestienne, c'est en discours, en paroles, en pompes, & en esclat, non en vertu & avec efficace, ny en telle maniere qui soit capable d'imprimer dans les cœurs vne connoissance instructiue, vne viue crainte, vn sincere & fort amour de Dieu. *Quid te cognouisse interest?* hé! que reuient-il de gloire à Dieu, & de profit pour vostre salut, ou pour celuy du prochain de toutes vos sublimes connoissances, de tous vos beaux raisonnemēs, & de tout le trauail que vos esprits se donnent à speculer les choses diuines? En vn mot le Chrestien doit estre circōcis

de tous ses pechez, & viure dans vn sabbath continuél en la cessation du trauail du vice : l'œeuure du peché estant vne œeuure seruite, comme dit l'Apostre, *Fuistis serui peccati*, vous auez esté serfs & esclaves du peché. C'est ce que figuroit au rapport de S. Epiphane la Circoncision & le Sabbath de la loy ancienne; la Circoncision (dit il) ayant esté en vigueur iusques à ce que cette grande Circoncision a esté introduite, à sçauoir le Baptesme, qui nous retrâche de tout peché, nous aliene de tout vice, & nous scelle au nom & par le nom de Dieu : le Sabbath de la loy ayant esté aussi vne disposition au grand Sabat, c'est à dire au repos que nous deuons auoir en la Loy de Iesus-Christ, afin que nous absténans de tout peché, nous celebrions en Iesus-Christ vne espece de sabbath. Et Iustin le Martyr apres auoir dit, que le sang de l'âcienne Circoncision a esté arresté, & que nous auons creu au sang qui a operé nostre salut, il poursuit, disant, que c'est Iesus Christ qui maintenant circonconcit spirituellement tous ceux qui veulent s'exposer à cette heureuse Circoncision, pour, avec sa grace consentir à la fuite du peché: Or il les circonconcit de la sorte, afin qu'estans ainsi purgez, ils soient faits vne nation iuste, & vn peuple sans tache.

Rom. 6. v. 17.

Epiph. lib. 1. aduersus hæres.

ἰκοῦν γὰρ ἡ
π-ου ρη
Οεραικη
υτιρετδσα-
σα χρονω
εας τ' εε-
γδης περι-
μιης, του
τεςτ τε
Βαπτισμη-
τος τῷ πνε-
ρι εμμοιτος
ημας ἀπο
ἀμωρτημα-
των, και
σπαρτισαν-
τοι ημας εις
δνομα Θε-
υ ηυ και
Σ' Ιεσου,
κατεχον
ιρατ εις
το μεγα
Σαβεβατον,

γυτιση εις ἀνάπτωτιν χριστῷ, ἵνα ἐι χριστῷ Καθεστῶσιμω ἀπο ἀμωρτηματων.

Iustin. martyr in Dialog. cum T. yph. Ἰδ αἴμα σῶος περι-μῆς ἰκέτιος ἢ ἀμωρτια σατη.ω περιεπί-μῆς, &c. Ἰησῷ Χριστῷ πάντας τοῦ βουλομένου &c. ἵνα γένηται ἰδ, ος δίκαιοι.

κατίγρηται
περιτέμῆμι

Response à ceux qui disent qu'il leur est impossible de se faire quittes de leurs passions dereglées, ou qui laissent de ce faire sous pretexte de quelque difficulté.

MAis avant que de clore ce discours il faut redresser à l'impiereté de ceux qui non-obstât la Foy qu'ils professent, entretenans en eux vne volontaire negligence de se faire quittes de tout peché, de bannir de leurs cœurs le desordre des passions dereglées, & de s'opposer aux amorces du vice, pretextent leur lascheté d'une impossibilité imaginaire à ce faire: car outre que le commandement de Dieu est vne assez forte preuue de la possibilité, Dieu ne pouuant commander vne chose impossible; cette mesme possibilité demeure confirmée par l'experience, en l'observance exacte que plusieurs ont fait des commandemens de Dieu durant leur vie, accomplissans en effet ce à quoy la Foy, & la profession du Christianisme nous oblige.

Et le Fils de Dieu mesme condamne ouuertement cette erreur; & ces paroles en Sainct Marc nous seruent de garant, pour conuaincre de malice cette pretenduë impossibilité: *Omnia (dit-il) possibilia sunt credenti*: toutes choses sont possibles à celuy qui a la Foy. Si bien que Dieu semble communiquer en quelque façon sa toute-puissance au vray fidele: si celuy qui a la Foy peut tout, ne pourra-il pas bannir de foy le peché, & resister à ce qui n'est qu'un pur

neant ? Mais voicy comme Sainct Augustin regle nostre connoissance en ce fait : *Non igitur Deus impossibilia iubet, sed iubendo admonet, & facere quod possis, & petere quod non possis.* Dieu donc ne commande pas des choses impossibles, mais par son commandement, il t'oblige à faire ce que tu peux, & à demander la grace pour accomplir ce que tu ne peux pas sans vn nouveau secours. Qui veut tout de bon, & d'une volonté deliberée & resoluë, peut presque tout ce qu'il veut, & ne trouue quasi point de bornes ny de limites à sa puissance : & l'experience iournaliere fait voir l'estê duë des forces que trouue en nous la violence d'une passion contre vne autre passion qui luy est contraire. Que ne pourra donques vne volonté également resoluë à la chasse des passions déreglées, & à la totale destruction des vices, sous l'aspect & la conduite de si hautes connoissances que la Foy nous donne, & sur l'appuy, & le secours si puissant de la grace ? Sainct Paul ne craint pas de dire qu'il peut tout : *Omnia possum in eo qui me confortat.*

August lib.
de nat. &
grat.

Phil. 4. v.

13.

Et pour ceux qui ne sont pas dans cette impieté, & qui n'employent pas ce pretexte de l'impossibilité à se nettoyer du vice, & d'en repousser les approches & les occasions ; mais qui toutesfois se representent ce combat pour vne chose tres-difficile & hazardeuse, & par l'apprehension de cette difficulté tombent dans la lascheté, dans le precipice de la deffiance, dans les angoisses, & en suite dans les voyes difficiles du vice, comme parlent les meschants dans l'Escriture sainte, ie n'ay qu'à leur opposer vne croyance bien contraire de Sainct

Augustin , qui tient qu'à peine arriue-il que celuy qui croit bien , & qui a vne vraye foy , viue mal : & tant s'en faut qu'il luy soit difficile d'arracher de son cœur le peché , & de le fuir à l'aduenir ; que tout au contraire mal aisement se peut-il faire qu'il demeure dans les tenebres du peche au plein midy de la foy , ou que les ombrages des vices se trouuent dans son cœur , tandis que ce Soleil luit sur son ame : *Difficile est vt malè viuat, qui bene credit.* De fait il est malaise de resister aux veritez bien conceuës , & d'agir contre les maximes qui tiennent & embrassent le fonds de nostre ame ; d'où s'ensuit qu'il faut conclurre à contre-sens que la mauuaise vie ne procede que de ne pas bien croire. Et à l'opposite il faut dire avec le mesme , que si la foy est informée de la charité, non seulement le tout n'est point difficile , mais il deuiet aysé & facile : *Omnia quippe sunt facilia charitati, cui vni Christi sarcina leuise est, aut vna ea est sarcina, ipsa quæ leuis est.* Tout est facile à la charité qui seule trouue le fardeau de la loy de Iesus-Christ leger, ou qui ne trouue aucû fardeau leger que celuy de la loy de Iesus-Christ : & au Chapitre suiuant. *Secundùm hoc & illud dictum est, si ambularent semitas bonas, inuenissent vtique semitas iustitiæ leues. Quomodo ergo dicitur ; Propter verba labiorum tuorum, ego custodiui vias duras ; nisi quia vtrumque verum est ? Duræ sunt timori, leues amori.* A ce propos il est dit , s'ils estoient dans la voye de la vertu , ils eussent trouué par experience que le train d'une bonne vie n'est aucunemêt difficile à tenir ; ains qu'il est plustost doux , leger , & agreable ; mais comment donc est-il dit ? I'ay gardé

August. ser.
36. in
nouis.

August. de
nat. & gra
tia. c. 9.

c. 70.

vos loix quoy que difficiles à obseruer, & ne me suis point escarté du chemin que vous m'avez prescrit; meu tant par le respect que ie doibs à vostre volonté, que vous m'avez declarée par vostre bouche; que par la crainte de vos menaces, & par l'attraiêt de vos promesses? si ce n'est d'autant que l'vn & l'autre est veritable: les voyes de Dieu sont aspres & dures à la crainte; douces & legeres à l'amour.

§. VII.

Recapitulation du Chapitre.

FAisons donc vne bonne, forte, & puissante reflexion, pour ietter de la confusion en nos ames, de ce que nous seruans de la lumiere du Soleil, non seulement pour repaistre le sens qui la reçoit & la void; mais aussi pour discernèr par elle tous les autres objets, & à l'ayde de routes ses autres influences, agir & trauailler sous sa conduite; nous ne nous seruons pourtant de la roy, qui est le Soleil de nos amès, que pour l'ornemēt de nos entendemens, & nel'éployons que pour connoistre par elle les obiets qu'elle nous presente, sans la regarder comme l'astre à la faueur duquel, & avec lequel nous deuons marcher dans le Zodiaque des cōmandemens & des volontez de Dieu: Si le Soleil chasse les tenebres, & fait cesser les œuures tenebreuses qui ne peuuent souffrir le iour, pourquoy faisons nous par nostre liberté vne alliance de la nuit & du iour que la nature abhorre? les tenebres ne peuuent estre au sujet que le Soleil esclaire, & nous retenons pourtant dans nos ames le peché avec

la Foy ; les habitudes du vice avec l'habitude des connoissances du bien & de la vertu à. Le Soleil purge & nettoye le corps qu'il dore de ses rayons ; & qu'est-ce qui empesche que la Foy, Soleil plus puissant, puis qu'il est surnaturel, ne fasse en nous le mesme effet ? La Foy est la medecine de nos ames ; mais comme le medicament est mortel , lors qu'estant receu dans le corps , il n'en chasse pas les humeurs malignes ; autant en faut-il dire de la Foy lors que par nostre dureté & opiniastrété nous empeschons qu'elle ne nous purge de nos peruerfes affections, & de nos mauuaisés habitudes : & comme nous ne prenons pas les medecines corporelles pour arracher de nos corps vne partie seulement de nos humeurs corrompues, & en retenir l'autre, qui seroit ne chasser qu'à demy la semence de la maladie ; ains au contraire & par nostre soing, & par le secours de leur vertu, nous taschons de vuidier du plus profond de nos corps les humeurs les plus visqueuses, & les plus attachées à leur substance pour les rendre entierement nets & vuides de toutes les humeurs mauuaisés ; de mesme faut il que la Foy nous serue à destruire totalement en nous toutes sortes de pechez, & à nous faire quitter des passions qui les fomentent, arrachant de nostre cœur iusques à la moindre racine du vice : & ne suffit pas d'auoir employé la force de nostre Foy pour nous purger de nos vices, si à mesme temps on ne leur ferme l'entrée de nos cœurs à iamais pour l'auenir, en fuyant, & reiettant les occasions, & repoussant genereusement les suggestions par lesquelles le diable se glisse finement, ou sollicite nos ames par vne
importune

importune recharge ; *In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.* Empoignans virilement, comme dit l'Apostre, le bouclier de la Foy, par le moien duquel vous puiffiez émouffer la pointe, & esteindre la flamme des fleſches ardantes des tentations de Satan, armé de rage & de malice contre vous. Et pour monſtrer comme c'est la propre vertu de la Foy de reſiſter aux tentations, Caſſian explique de la ſorte ce paſſage de l'Apoſtre, *Fides eſt ergo (dit-il) quæ excipiens ardentiffimæ libidinum tela, metu futuri iudicij, & cæleſtis regni credulitate mortificat.* C'eſt la Foy, qui eſtant battuë des fleſches enflammées des tentations de la chair, les eſteint, & les eſtouffe par la crainte du jugement préparé contre le pecheur, & par vne viue croyance des recompensés du Ciel. Et Sainct Iean apres auoir parlé au chapitre premier de ſa premiere Canonique de l'Eternité du Verbe, & du myſtere de l'Incarnation, eſcrit en ces termes au chapitre ſuiuant : *Filii mei, hæc ſcribo vobis vt non peccetis.* Mes chers enfans, ie vous eſcris ces choſes, afin que vous vous gardiez d'offenſer Dieu : ce qui fait voir comme le but & la fin de l'inſtruction qu'on nous donne des myſteres de la Foy, & de la Religion, & le deſſein de toutes nos deuotions doit eſtre la fuite du peché ; & toutesfois à en parler ſainemêt, & ſans nous flatter, ſi nous y prenons garde, nous trouuerons que bien ſouuent nos exercices de deuotion, ne tendent à rien moins qu'à cette fin ; nous arreſtans ſimplement à quelque douceur ſenſible que Dieu y meſſe, ou ne les pratiquans que par routine & couſtume ſans y pretendre autre fruit, n'en reſtans enfin ny plus reſolus,

Epheſ 6. v.
16.

Caſſian.
Collat 7.
de mobil.
anima c. 5.

Primæ Io-
an 2. v. 1.

ny plus forts à la résistance du peché, & à la fuite des occasions, iusques à en detester les apparences & l'ombre de ses approches. Que si la difficulté de ce combat tient en nous, & en nostre lascheté lieu d'impossibilité, iettons les yeux sur vne impossibilité opposée qui destruit l'imagination de celle-cy. C'est celle dont parle S Paul, non seulement pour le regard de sa persônes; mais eu égard à celle de tous les fideles. Car apres auoir braué & donné le deffuy à la tribulation, à la faim, au glaiue, à tous les hommes, & à tout le reste qu'il va deduisant: & tenant les vrais Chrestiens assez forts pour resister à tout cela, & en despit de l'effort de toutes les tentations, de conseruer le deposit precieux de la charité de Iesus-Christ, il conclud: *Certus sum enim quia neque mors neque vita, neque Angeli, &c. neque creatura alia poterit nos separare à charitate Dei, quæ est in Christo Iesu Domino nostro.* Car ie suis asseuré (dit-il) qu'il est impossible à la mort, à la vie, aux Anges, & au reste des choses qu'il va denombant, & à quelque creature que ce soit, de separer de nous, & de nous rauir la charité de dieu, que nous auõs en Iesus-Christ Nostre Seigneur, & de nous faire consentir au peché; si nous voulons nous roydire contre luy, & ne voulons pas lascher de nos cœurs ce riche joyau de la charité, qui ne peut nous estre rauy, que par nous-mesme. Mais de plus bannissons la pensée & l'apprehension de cette difficulté qui n'est que dans l'infirmité de nostre Foy, fortifions-la donc par la consideration attentiuë & constante des veritez qu'elle nous propose; & nous nous rendrons non seulement aisée la fuite de tout vice, mais la cheute-dans le vice heureusement difficile.

Rom. 8. v.
38.



DE L'EFFICACE DE LA FOY, A PRO-

DVIRE LES BONNES OEUVRES,

CHAP. IV.

§. I.

La Foy est pour l'œuvre.



E Prophete David au mesme Pseaume 103. apres avoir dit que le Soleil fait renfermer par l'esclat de sa lumiere les Lyons dans leurs tanieres, adjouste en suite ces paroles : *Exibit homo ad opus suum, & ad operationem suam usque ad vesperam.* L'homme (dit il) dès le lever du Soleil, s'adonne à son trauail iusques à son couchant ; autant en deuous nous faire apres la premiere irradiation de la Foy dans l'usage de la raison , nous portans à nostre œuvre, c'est à dire à la pratique des bonnes actiōs, faites par la lumiere & la conduite de la Foy. C'est vrayement tout nostre trauail & toute nostre occupation , & comme l'Eglise chante de Nostre Seigneur en l'vn des Hymnes de la solemnité du saint Sacrement : *Verbum supernum prodiens, nec patris linquens dexteram, Ad opus suum extens, venit ad vltima vesperam* : Le Verbe Eternel descendant des Cieux çà bas en terre,

Pf. 103. v
23.

fans pourtant quitter la dextre de son Pere, ayant pris nostre nature, & se portant à son œuure, qui n'est autre que la redemption des hommes, arriua à la fin, & au vespre de sa vie, l'Eglise voulant nous signifier que toute sa vie n'auoit esté qu'une operation continuelle dans l'accomplissement de la volonté de son Pere au rachat des hommes, & non par faisons & à diuerfes reprises, depuis le premier orient de sa vie, iusques à son couchant, & au vespre de sa mortalité. Ainsi le Chrestien doit continuellement vaquer à l'œuure à laquelle il est appellé, qui n'est autre que l'œuure de la Foy; qui est ce que l'Apostre appelle, *Opus fidei in virtute*, l'œuure de la Foy dans la force & dans l'efficace. Et ce doit estre son occupation ordinaire iusques au vespre & à la fin de sa vie, ou bien iusques au vespre de cette lumiere de la Foy, qui sera dans son couchant, lors que l'orient de la claire vision de Dieu commencera à poindre, & que la perfection de la gloire absorbera en soy ce qui n'en estoit que la disposition & l'acheminement: lors, dis-je, que la face de Dieu nous estant monstrée à descouuert, nous n'aurons plus besoin de l'usage des miroirs & des enigmes, comme parle l'Apostre: & à raison de cela il faut que le Chrestien fasse estat que toute autre œuure, fors celle qui est conduite par les maximes de la Foy, luy est totalement estrangere, hors de sa commission & de son ressort.

Puis donc que le Chrestien a pour sa tasche en ce monde l'œuure de la Foy, établissons en ce Chapitre cette verité, que la Foy est pour l'œuure, & qu'elle est en nous pour agir, & non pour demeurer oisive

& inutile, reseruant de faire voir és autres Chapitres comme nous deuous estre dans l'œuvre de la Foy iusques au vespre de nostre vie, ou iusques au vespre de nostre Foy; ie veux dire, durant le cours entier de cette vie mortelle, & dans toutes les actions d'icelle.

§. II.

La Foy est inutile, voire morte, sans les œuvres.

QVe la Foy soit pour l'œuvre, l'Etymologie mesme du mot Latin (*fides*) qui signifie la Foy, le verifie suffisamment. Car, dit saint Augustin, *fides ex eo quòd fit, quòd dicitur*: Ce mot de (*fides*) veut dire qu'on fait ce qu'on dit, estant composé de ces deux mots, *fieri, & dici*, estre fait, & estre dit. L'Apostre saint Jacques nous fait voir deux grandes preuues de cette verité: la premiere lors qu'il dit que la Foy est inutile sans les œuvres; *Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat, nunquid poterit fides saluare eum?* Iacobi 2. v. 14. Que vous profitera, mes freres, de dire que vous auez la Foy, si vous n'en auez pas les œuvres, vous imaginez vous qu'en cét estat la seule Foy vous puisse meriter le salut? Paroles qui confirment ouuertement la verité de ce que nous auons touché cy-dessus; c'est à sçauoir que la Foy est inutile au defaut de l'application que nous en deuous faire, par l'exercice des bonnes œuvres.

Aussi le mesme Apostre passant plus outre apres auoir parlé de la Foy inutile, appelle encore le Chrestien qui a cette Foy sans l'œuvre, vain & inutile luy

- v. 10. mesme : *Vis autem scire, ô homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est ? Veux-tu sçauoir, ô homme inutile & vain, qui deriens ainsi dans ton ame vne Foy inutile, comme quoy la Foy sans les œuures est morte ? Et c'est de ces dernieres paroles, par lesquelles il appelle la Foy non seulement inutile mais morte, que ie cite la seconde preuue, pour faire voir que la Foy est pour l'œuure. Ce que le mesme Apostre auoit dit aupara-*
- v. 17. uant absolument ; *Sic & fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa.* Ainsi la Foy sans œuures est morte en elle même. Ce que saint Augustin explique par le dire de saint Pierre, & de saint Iude, qui declarent la Foy morte par les comparaisons des fontaines desseichées, & des nuës sans eau. *Et quod Petrus ait fontes siccos, hoc Iudas nubes sine aqua, hoc Iacobus fides mortua.*

Aug. lib.
de fide &
oper.

§. III.

La Foy que les Diabes ont, a plus d'effet en eux, que celle de quelques Chrestiens.

- v. 19. **I**E fonde cette verité sur le dire du mesme Apostre : *Tu credis quoniam vnus est Deus, bene facis, & Demones credunt, & contremiscunt :* Tu crois qu'il y a vn Dieu, tu fais bien de le croire ainsi ; mais ne pense pas auoir tout fait de croire, car les Diabes croyent ; & quoy que ce soit d'une Foy plus basse que la tienne, ils tremblent pourtant, & sont saisis de frayeur par la consideration de la grandeur de Dieu, que cette Foy leur presente. Si donc nous n'auons que la seule Foy sans les bonnes œuures, comme les demons, ne sommes nous pas en l'estat des demons ? voire ne sommes

nous pas en quelque façon en vn estat pire & plus damnable, si nous sommes vuides de la crainte de cette Majesté, puisque nostre Foy estant plus eminente & releuée que la leur, neantmoins elle opere bien souuent moins que celle que les Diabes ont? Car si bien cette crainte & ce tremoussement qui les fait fremir deuant Dieu, n'est pas dans le rang & dans la qualité des bonnes œuvres, c'est pour le moins en eux vn effet de leur Foy: combien sommes nous donc plus reprochables, si nous ne donnons pas à nostre Foy l'effet de cette crainte de Dieu, qui porteroit le caractere d'une bonne œuvre, procedant de cette Foy viuante par la grace; & si par vn surcroy de malice nous venons à outrager Dieu par nos œuvres, & insolences, iusques dans les lieux les plus sacrez & les plus destinez à l'hommage de sa grandeur? Mais quelle confusion pour ceux qui non seulement ne retirent pas de la Foy l'effet d'une crainte surnaturelle; mais, qui pis est, taschent par leurs mauuaises habitudes & libertinages, d'estouffer en eux les remords & les syndereses que la nature nous suggere pour faire craindre & redouter la puissance & la Majesté de son Ouurier?

§. IIII.

¶ 26.

La Foy est consommée par les œuvres.

PVis donc que la Foy est morte sans les œuvres, & que comme dit le mesme Apostre, *Sicut corpus sine spiritu mortuum est, ita & fides sine operibus mortua est.* La

foy sans les œuures est vn corps sans ame, que s'ensuit il, si ce n'est que les œuures donnent à la foy ce que l'ame donne au corps, qui est la vie & la perfection?

Aussi est-il certain, par le tesmoignage du mesme Apôstre, que la foy reçoit sa perfection des œuures qui acheuent, par maniere de dire, à luy donner la vie: *Vides quoniam fides cooperabatur operibus illius, & ex operibus fides consummata est?* Voyez-vous pas (dit-il) comme la foy en Abraham, (car c'est de luy que saint Jacques parle) agissoit avec Abraham, & donnoit le mouuement à ses œuures, & comme la foy reçeut sa perfection & sa consommation par les œuures? Côme s'il vouloit dire que la foy mesme, sans les œuures, eust esté defectueuse, & eust eu manque de quelque chose pour son accomplissement, & pour sa totale perfection.

§. V.

La Foy doit non seulement esclaire, mais eschauffer, & faire agir.

Puisque nous auons desia cōparé la foy au Soleil, ce ne sera pas hors de propos de considerer que le Soleil visible qui esclaire nos iours, n'a pas esté seulement créé pour esclaire, mais aussi pour eschauffer, & pour influer sur mille differentes operations qui se font par son ayde; & les hommes, & le reste des animaux ne reçoient pas les rayons de ce bel astre pour en estre tant seulement esclairez, mais encore pour à la faueur & secours de sa lumiere agir, operer, & se porter aux actions propres à leur estre. Le mesme faut-il dire de la foy,

la Foy, dont l'office est non seulement de nous éclairer à la descouverte des mysteres, ou mesme de nos obligations: mais aussi de concourir avec nous à l'amour des obiets representez par les mysteres, & au fidele accomplissement de nos devoirs & obligations. Mais dautant qu'elle ne peut pas operer tout cela sans nos consentemens, & sans le concours de nostre volonté, c'est à nous de nous servir & profiter de son iour, soit pour nous élever à la cognoissance des mysteres, soit pour apprendre tout ce à quoy le deuoir de Chrestien nous oblige; ou bien encore pour exciter dans nos esprits, comme dans des miroirs, par la reflexion que nous faisons en nous de cette lumiere, le feu de la charité, & l'amour des choses diuines, pour, en suite produire avec son influence fauorable toutes sortes de bonnes operations.

S. VI.

On produit de bonnes œuvres, si on a les pensées de la Foy presentes, & on en produit de mauuaises, parce qu'on met en oubly ces pensées.

LE Fils de Dieu nous fait voir cette verité en deux propositions qui enferment tout ce que j'ay dit cy deuant de la mauuaise vie, nous marquant d'un costé l'auerfion qu'on a des bonnes œuvres, à cause que cette Foy est ou absente de nos cœurs, ou y est morte: & de l'autre montrât en mesme tēps l'influence fecode de la Foy, en la cooperation fidele du Chrestien, à l'employ d'icelle par les bonnes œuvres.

Ioan. 3. v.
19.

Lux venit in mundum, sed dilexerunt homines magis tenebras quàm lucem: erant enim eorum mala opera. Omnis enim qui malè agit, odit lucem. & non venit ad lucem, ut non arguatur opera eius; qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera eius, quia in Deo sunt facta. La lumiere est venue au monde, & toutesfois les hommes ont plus chery les tenebres que cette lumiere: dautant que leurs œuures estoient malignes, & procedoient d'un cœur peruers & corrompu; car ceux qui veulent commettre des actions mauuaises, ont la lumiere en horreur, & ils ne veulent pas qu'elle les esclaire, de crainte que la descouuerte qu'elle en fait, ne prouoque le reproche & la condamnation de leur mauuaise vie. Or pour celuy qui veut estre dans la bonne vie & correspondante à sa profession, il se presente au iour, & se sert de la lumiere pour discerner la bonté de ses actions, & voir qu'elles sont faictes en Dieu: ou bien de ce qu'il s'approche de la lumiere il s'ensuit que ses œuures sont manifestées, & rendent vn témoignage public de ce qu'il est: or ces œuures meritent le iour & l'approbation de tous, & font elles-mesmes vn iour tres-éclatant d'exemple & d'instruction, parce qu'elles sont faictes en Dieu. Cette lumiere, dôt par le nostre Seigneur, ne peut pas estre prise pour la lumiere de ce Soleil visible; d'autant qu'on ne peut pas dire que sa lumiere soit venue, ayant esté créée: & d'ailleurs l'Euangeliste parle d'une lumiere nouvellement venue du Ciel: joint que les hommes, sans doute, se plaisent plus à la jouissance d'un beau iour, qu'ils ne s'agrèent dans l'obscurité, & à l'absence de la lumiere du Soleil materiel. Il entend donc

parler de la Foy, & de sa parole, qui estoient les rayōs que Iesus Christ espandoit, en estant le Soleil, & la source. Cette Foy est venue, & a esté annoncée: mais encore qu'elle ayt fait voir les grandeurs & bontez infinies de Dieu, & comme il meritoit le seruice entier de nos vies, & manifesté par mesme moyen l'infamie, & l'iniustice de nos passions, & de nos vices, qui exerçoient la tyrānie sur les ames par l'abſence de cette lumiere: les hommes neantmoins appârez des amorces de la chair, & attachez aux interêts du temps, ne voulans se desprendre de cette sensible & presente jouissance des choses de la terre, ont fermé les yeux au iour de la Foy, & se sont retranchez dans leurs tenebres, les preferant à cette belle & diuine clarté: & ce sont leurs vices & leurs passions qui leur ont donné l'auersion du iour que leur presentoit la Foy. Car celuy qui veut se porter à vne actiō mauuaise, & croupir dans vne vie abandonnée au peché, éloigne de foy, tant qu'il peut la pēsée des choses de la Foy, il escarte de son esprit le souuenir des veritez de l'Euangile, & ne se presente point à la lumiere, & au miroir de la Foy, de crainte d'en estre repris, & d'exciter vn plus vif & plus aspre remors de sa propre conscience, que celuy qu'il en ressent par les poinctes de la raison: cōme aussi pour se faire quitte de l'apprehension du reproche d'autruy, que la mauuaise vie attire sur soy. Mais pour celuy de qui la vie est veritable, & qui veut estre dans l'exercice des bonnes œuvres (veu que les mauuaises, comme telles, ne sont point des estres veritables, ains vn pur neant, & vne priuation) celuy là, disie, vient au iour & considere les veritez & les maxi-

mes de la foy, agiffant fuyuât ce qu'elles luy propofêt, & l'obligent à faire ; & en cela il defire fe montrer veritable, conformant fa vie à fa foy, mefurant & guidant les pas de fon aâtion au flambeau de fa foy qui le deuance, & le deuance afin qu'il fuiue. Et c'eft alors qu'il fert luy mefme d'exemple, & fait comme vn autre iour, & vne nouuelle clarté, qui augmente en l'efprit du prochain celle de la foy mefme, la luy faifant voir fi forte & fi efficace, qu'elle poffede, embraffe, & regit tout le corps de fa vic. Exemple qui eft infinimêt puiffant, & qui efclaire ceux qui font le plus dans l'obfcurité, amollit les plus endurcis, & ramencâ à Dieu les cœurs les plus éloignez de fa grace. Mais cet exemple tire toute fa vertu & toute fon efficace des œuures faictes en Dieu. Car nous pouuons prendre ainfi ces paroles felon la force de noftre verſion.

§. VII.

Qu'est-ce qu'œuures faictes en Dieu.

O Les belles & remarquables paroles que celles-lâ (*in Deo ſunt facta: œuures faictes en Dieu.*) Qu'est-ce qu'estre fait en Dieu ? ſi ce n'eſt pour luy, & comme il le veut, en veüe de luy, en conſideration de luy, par les maximes, par les principes, & pour la fin qu'il nous a reuelez ? Vne grande partie des œuures de pluſieurs Chreſtiens, ſi on les regarde de prez ſont faictes en beſte, par faillie, par inſtinct, par humeur, par impetuofité, & par les mouuemens de l'appetit animal; ou bien par raifonnement qu'ils exercent ſur les meſmes fins des aâtiõs des beſtes, pour des intereſts tem-

portels & terrestres, quoy que plus éclatans que ceux des bestes ; mais tousiours passagers & perissables. Mais celuy qui est vrayment Chrestien fait toutes ses œuvres (*in Deo*, en Dieu) selon ses ordres, dans le souvenir de ses volontez, dans le desir de luy plaire, & sous l'aspect de sa Majesté presente. Or ie tire cette conclusion de ce passage; que Iesus Christ au lieu preallegué, nous fait voir que si on vient à la Foy, qui est cette lumiere, & si on se represente les veritez qu'elle enseigne, elle est la source des bonnes œuvres, parce qu'on opere en faueur & par la conduite de cette lumiere : & c'est pourquoy on les produit & on reluit par l'éclair de l'exemple; & que au cōtraire les œuvres vicieuses & mauuaises, ne procedent que de l'absence, ou de l'oubly des veritez de la Foy qui restent inutiles dans l'esprit.

§. VIII.

Les Chrestiens enfans du iour, & leurs œuvres le doivent estre aussi. La vertu œuvre du iour de la Foy; le peché œuvre de la nuit de la gentilité.

C'Est en ce mesme sens que l'Apostre S. Paul apres auoir aduertty les Theſsaloniciens qu'ils sont du nombre de ceux qui sont venus des tenebres de l'infidelité au iour de la Foy, les exhorte de produire dās ce iour des œuvres dignes de la beauté de sa lumiere.

Omnes enim vos filij lucis estis, & filij diei, non sumus noctis, neque tenebrarum; igitur non dormiamus, sicut & ceteri, sed vigilemus & sobrii simus, qui enim dormiunt, nocte dormiunt,

1. Theſſal.
5. v. 5.

qui ebrj sunt, noble ebrj sunt, nos autem qui diei sumus, sobrij simus; Vous tous, dit-il, parlant aux Chre-
 tiens de toutes conditiõs, qualitez, & sexes, vous estes
 enfans de la lumiere, & engendrez du iour: nous ne
 sommes pas des engeances de la nuit, & des tene-
 bres; doncques (& voicy par cõsequent ceque nous
 traitõs en ce Chapitre) ne dormons pas comme les
 autres qui sont nais, & qui vivent dans les tenebres,
 ne nous endormõs pas du sõmeil de l'ignorance, de la
 paresse, & de l'oubly de Dieu, & du salut; ne nous lais-
 sons pas surprendre du sommeil du peché, qui non
 seulement ressemble à la mort: ains qui est la mort
 mesme: mais veillons en l'attête de nostre fin, & de la
 venuë de nostre Iuge, qui nous peut faire citer à tous
 momens, veillons à la descouuerre de nos obligatiõs,
 & à la recherche des occasions, pour contenter le re-
 gard de cette lumiere infinie, qui a fait luire & éclater
 sur nos ames. ce beau iour de la Foy. Mais apres tout
 cela, mettons en œuure & accomplissons ces obliga-
 tions, recueillons & embrassons ces occasions; vsons
 sobrement des biens de ce monde, que la main libera-
 le de Dieu nous donne en abondance, & foyons dans
 l'exercice des bonnes & sainctes actions. Et pour fai-
 re voir que ce n'est qu'aux payens d'estre dans ce som-
 meil de l'ignorance, & de la negligence à bien faire,
 & de s'enyvrer de leurs passions, voicy comme
 l'Apostre continüe ce discours; Ceux, dit-il, qui dor-
 ment, c'est durant la nuit qu'ils dorment; c'est à dire
 ceux qui demeurent assoupis de ce sommeil de l'igno-
 rance, de la negligence, & du peché, c'est pour autāt
 qu'ils sont priuez du iour de la Foy: & ceux qui sont

plongez dans le vin de la volupté mondaine, que les passions enyvrent, & à qui l'appetit sensuel renuerse le cerueau, souffrent le malheur de ce desordre, pour ce qu'ils sont dans les tenebres de la gentilité; mais pour nous qui sommes au iour de la Foy, qui jouyffons de sa belle lumiere, soyons sobres, retenons nos passions, & seruons nous des biens de cette vie presente & passagere, comme de moyens propres pour acquerir ceux de l'autre qui est à venir, & qui ne croit iamais prendre fin, en vsant dans les regles & les mesures que ce iour nous prescrit, & nous ordonne.

§. IX.

Deduction particuliere des œuvres de la Foy.

OR le mesme Apostre en vn autre endroit apres auoir dit que le Chrestien est non seulement enfant du iour: mais qu'il fait & donne luy-mesme le iour, va expliquant quelles doiuent estre les œuvres de ce iour: *Eratis enim aliquando tenebrae, nunc autem lux in Domino, vt filij lucis ambulate; fructus enim lucis est in omni bonitate, & iustitia, & veritate, probantes quid sit beneplacitum Deo, & nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum.* Car vous estiez autrefois non seulement dans la nuit, mais la nuit mesme de l'infidelité, faisans choquer les autres par l'exemple de vostre mauuaise vie; maintenant vous estes non seulement dans la lumiere par la roy, mais la lumiere mesme, tant à raison de la verité qui luit en vous, que par l'obligation de l'exemple d'vne bonne vie: vivez donques & passez tout le cours de vostre vie en qualité d'enfans de lumiere. Or

Ephes. 5. v.
8.

CLE. Alex.
lib. 2. Stro.
ἴσεται δὲ
αὐταῖς
ἀωλότης,
ἐπιστήμη,
ἀκακία,
σεμνότης,
ἀγάπη,
πᾶσαι δὲ
αὐταὶ πρὸς
τὰς οἰσι
θυγατέρες.

le fruit de la lumiere consiste en la pratique, & en l'exercice de toutes bonnes œuvres; en la iustice, sans dol, & sans fraude; en la verité & sincerité sans hypocrisie, & sans feintise; & en l'assortissement plein & entier de toutes les vertus, sondans & recherchant en toutes nos actions, quelle est la volonté de Dieu, & en quoy nous pouuons contenter le bonplaisir de sa diuine Majesté. Mais sur tout gardez vous bien de viure dans le iour du Christianisme, comme ceux qui sont dans les tenebres de la gentilité, n'entrez point en commerce avec eux des œuvres des tenebres & inutiles. Or ces fruits de la Foy, dōt parle l'Apostre, c'est ce que Clemēt Alexandrin appelle filles de la Foy; La simplicité, dit-il, la science, l'innocence, l'honnesteté, & grauité, & la dilection viennent apres les autres vertus, (dont il a parlé) qui sont toutes filles de la Foy.

§. X.

Deduction plus particuliere des œuvres de la Foy.

MAis escoutons encore l'Apostre saint Pierre, faisant vn denombrement plus particulier, & baillant comme en detail l'estat des bōnes œuvres, qu'il nous exhorte de pratiquer en ce iour de la Foy: *Vos autem curam omnem subinfertes, ministrare in fide vestra virtutem: in virtute autem scientiam; in scientia autem abstinentiam; in abstinentia autem patientiam; in patientia autem pietatem; in pietate autem amorem fraternitatis; in amore autem fraternitatis charitatem; hæc enim si vobiscum adsint & superent, non vacuos, nec sine fructu vos constituent in Domini nostri Iesu Christi cognitione. Cui enim non*
præsto

prestò sunt hæc cæcus est, & manu tentans, obliuionem accipiens purgationis veterum suorum delictorum : quapropter fratres, magis satagite vt per bona opera certam vestram vocationem & electionem faciatis : hæc enim facientes non peccabitis aliquando, sic enim abundanter ministrabitur vobis introitus in æternũ regnum Domini nostri & Saluatoris Iesu Christi. Quant à vous a portez tout vostre soing de produire & d'exhiber en vertu de vostre Foy les actions saintes & vertueuses: ioignez la science avec la vertu, avec la science vne égalité d'esprit, & vne moderation de vos passios; avec la moderatiõ, la paciẽce; avec la patience, la pieté; avec la pieté, l'amour fraternel; avec l'amour fraternel la charité d'as l'aide & le secours efficace du prochain. Que si toutes ces vertus s'õt en vous, & qu'elles y soiẽt en vn eminent degré, õ vous ne serez point des Chrestiens vuides, & la cognoissãce de Iesus-christ que vous aués par la Foy, ne sera pas en vous infructueuse, inutile, & morte. Et au cõtraire le Chrestien en qui ces vertus ne se treuent pas, & qui n'en a pas l'habitude pour se porter prõptemẽt, & avec facilité à l'exercice des bonnes œuvres, il est aueugle dans le iour de la Foy, il marche à tastons, il opere sans dessein, & portant la main à l'œuvre sans se seruir de la lumiere de la Foy, il chope & heurte à chaque reneontre, & son malheur procede de ce qu'il a mis en oubly la professiõ du Christianisme qu'il a fait en sõ baptesme, & d'auoir esté gurgé de ses anciẽnes fautes; c'est pourquoy soyés soigneux de rẽdre certaine la vocatiõ & l'electiõ que Dieu a fait de vous, en adioustant à la foy à laquelle il vous a appelez, les bonnes & saintes actions; que si vous le faites & y a portez la diligence requise, vous

2. Petri 1.
v. 3.

ne tomberez iamais dans le malheur du peché, ains au contraire par ce moyē vous vous ouurirez les portes du Ciel, & chargez de l'abondance de vos merites, comme autant de iauelles moissonnées à la faueur de la lumiere de la Foy, & dans les ardeurs du midy des veritez eternelles, & de la charité Chrestienne vous entrerez dans les celestes greniers ou tout le froment des bonnes œuures est ramassé: pour en recueillir le salaire dans la possession du Royaume eternel de nostre Seigneur & Sauueur Iesus-Christ.

§. XI.

Le soing que le Chrestien doit auoir de vacquer aux bonnes œuures.

L'Apostre saint Paul encherissât encore par dessus tout ce qui a esté representé pour la necessité des bonnes œuures, escriuant à son disciple Tite luy commande d'annoncer serieusement cette necessité à tous les Chrestiens, mesme à ceux qui sont dans le mariage quand il dit; *Fidelis sermo est, & de his volo te confirmare, vt curent bonis operibus præesse qui credunt Deo.* C'est vn discours, dit-il, digne de la fidelité que doiuent à l'Euan-gile ceux qui le preschent, & c'est ce dequoy ie desite & entends que vous instruisiez les autres, & establis-siez profondement dans leur esprit: Or ce discours n'est autre sinon que ceux qui croient en Dieu soient soigneux, & attenrifs à la pratique des bonnes actions, qu'ils en soient comme les intendans, qu'ils les procu-
rent en eux mesmes, & en la personne des autres, &

Tit 3. v. 8.

qu'ils taschent par vne sainte emulation à s'y surmōter les vns les autres, & d'exceller en ce tesmoignage de la Foy.

§. XII.

Celuy qui manque à ce deuoir, n'est pas proprement enfant de la Foy, & de Iesus-Christ.

MAis il faut encore puiser la preuue de cette verité, touchant la necessité des bonnes œuvres pour assortir la Foy, de la bouche de Iesus-Christ mesme, auteur de la Foy, en ce grand & celebre discours raporté par saint Jean, ou il refute la vanité des Pharisiens, se glorifians d'estre enfans d'Abraham, sans en faire les œuvres. *Responderunt & dixerunt ei, pater noster Abraham est: dicit eis Iesus, si filij Abraham estis, opera Abraham facite: nunc autem queritis me interficere hominem qui veritatem vobis locutus sum quam audiui à Deo, hoc Abraham non fecit, vos facitis opera patris vestri.* Ils vindrent à faire gloire de leur Foy, & se dire enfans d'Abraham qui est appelé pere de la Foy, sur quoy Iesus-Christ leur respond; Ceux là sont vrayment enfans d'un pere qui ne dementent pas leur extraction par vne vie dissemblable à la sienne, mais qui se conforment entierement à luy: si vous estes enfans d'Abraham de ce grand pere de la Foy, faites donc des œuvres d'Abraham, & pourquoy vostre vie n'est elle correspondante à la Foy que vous professez, & conforme à ce qu'elle vous enseigne, que ne viuez vous comme Abraham vostre pere a vescu? or au contraire

Ioan 8, v.
39.

vous cherchez maintenant à me raurir la vie; à moy qui vous la viens donner par le present que ie vous fay d'une des choses les plus precieuses que ie vous puisse donner, qui est la verité, laquelle ie tiens de Dieu mesme. Ce n'est pas de la façon qu'Abraham en vsoit, vous n'estes donc pas ses enfans; mais bien de celuy qui dès le commencement du monde a cherché de perdre, & dans le Ciel, & dans la terre tout ce qu'il a peu surprendre par sa malice, & par son astuce. C'est ainsi que Iesus-Christ reprenoit la vaine foy des Iuifs; mais ne pouuons nous pas dire à plusieurs Chrestiens de nostre temps; vous estes bons Chrestiens, & fideles Catholiques, grands zelateurs de l'estendüe de la foy; ce seroit, dites-vous, vous faire tort que d'en douter. Mais où sont donc les œuures de Chrestien, car Chrestien signifie autant qu'enfant de Iesus-Christ, enfant de la foy? Or celuy là est vrayement enfant qui imite les actions de son pere; faiçtes donques les œuures de Iesus-Christ, si vous voulez qu'on vous estime vrais Chrestiens, & rendez témoignage de vostre foy par les œuures. Or Iesus-Christ a-t'il passé sa vie, en cours, en festins, & en jeux? a-il esté ambitieux, cruel, enuieux, & gourmandé des autres passions, comme nous sommes? avec quel front donc, & avec quelle audace nous osons nous dire Chrestiens? a-il iamais fait ce que nous faisons, & la foy nous enseigne elle, ou nous permet elle le genre de vie que nous menons? Il faut conclurre doncques contre nous mesmes, que nous ne sommes point enfans de Iesus-Christ, & de la foy.

Et en ce mesme Chapitre Iesus-Christ continüant

son discours, pour montrer la difference qu'il y a entre la connoissance des choses diuines debile & inefficace, avec celle qui agit dans la vie, il leur dit; *Est Pater meus qui glorificat me, quem vos dicitis quia Deus vester est, & non cognouistis eum, ego autem noui eum.*

C'est mon Pere qui me donne de la gloire, lequel vous dites estre vostre Dieu, mais pourtant vous ne le connoissez pas, & moy ie le cognois: & au verset suiuant il adiouste: *sed scio eum, & sermonem eius seruo.* Mais moy ie le cognois, & garde sa parole, comme s'il vouloit dire; l'en ay la vraye, & parfaicte connoissance, d'autant que ie garde sa parole, & vous fais voir que ie le cognois, par ce que ie le fers.

§. XIII.

Que Dieu abandonne le Chrestien qui ne prouue pas la Foy par les œuvres.

C'Est ce mesme defaut que sainct Paul dans l'Epistre aux Romains remarque aux Philosophes de l'antiquité, suiuant le sens que l'on peut donner à ces paroles de nostre version. *Et sicut non probauerunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum:* D'autant, dit-il, que ces Philosophes n'ont pas verifié par leur bonne vie, & rendu témoignage par leurs œuvres de la connoissance qu'ils auoient d'une diuinité. (Car l'Apostre montre auparauant qu'ils ne l'auoient pas ignorée) Dieu les abandonna en leur pretendüe sagesse, & cette grande connoissance inefficace & inutile ne leur seruit de rien, que de plus grande con-

Rom. I. v.
28.

damnation. En quoy l'Apostre fait voir que le témoignage & la preuue de la Foy par vne bonne vie correspondante & conforme à ses principes & maximes, est necessaire.

Aussi est il certain que lors que la Foy a fait vne forte impression en nos ames, elle se manifeste assez par l'action, & ne scauroit se contenir dans la seule pensée ou nûe meditatiõ des mysteres, & des veritez. Et comme celuy qui est plain de l'estime des choses du monde, agist en tout ce qu'il fait par cette estime qu'il a grauée dans son esprit, descourant & manifestant assez, mesme sans dessein, l'impressiõ qu'il en a: Ainsi si nous auions l'estime des choses diuines, & des veritez de la Foy, telle qu'il faut, nous la ferions voir par effect, & nostre cognoissance se manifesterait & paroistroit exterieurement en nos œures comme parle le Prophete, *in intellectibus manuum suarum.*

Psal. 77. v.
vlt.

§. XIV.

La lecture du Chapitre 11. aux Hebreux, & 12. aux Romains tres-vtile pour exciter aux œures de la Foy.

C'Est vne chose prodigieuse de voir les œures que produit la Foy viue & animée, si bien que ces Chrestiens qui la rendent sterile & infructueuse sont tout à fait inexcusables: & m'estonne grandemēt que la seule lecture du Chapitre vnzième de l'Epistre aux Hebreux, où l'Apostre va deduisant les operations & les effects innõbrables & merueilleux de la Foy, n'allume dans nous vn ardant desir de donner à

la Foy cette efficace qu'il estale si amplement, & avec si grande eloquēce. Car ce Chapitre est vne fournaise ardante capable d'exciter en nous de semblables affections, & de faire reiaillir de nostre Foy les estincelles des bonnes & saintes operations, pareilles à celles de ces anciēns Patriarches. Et ce seroit vne excellente pratique de lire tous les iours ce Chapitre avec ce dessein & intention, y ioignant le Chapitre douzième de l'Epistre aux Romains, qui va plus particularisant les œuvres de la Foy, telles qu'elles peuuent estre pratiquées par toutes sortes & conditions de personnes.

§. XV.

Responce à ceux qui disent que la Foy estant des choses invisibles, ne peut estre si efficace pour nous porter à l'œuvre, comme la veüe des choses presentes.

MAis auant que fermer ce discours de la consommation de la Foy, & de son efficace dans les œuvres, il faut respondre à ce qu'on dit d'ordinaire, que ce qu'on ne voit pas, ne meut pas à l'égal de ce qu'on voit: d'où vient que la Foy, dont les obiets sont invisibles, comme de la grandeur de Dieu, d'un paradis, d'un Enfer, n'excite pas tant nos ames à la poursuite, & detestation, comme font les choses presentes, & visibles. Pour respondre à ce pretexte assez frequent en la bouche de ceux qui sont lasches en la Foy, il suffiroit de supplier ces esprits de vouloir faire reflexion sur les passions de crainte, de haine, d'amour, d'incli-

nation, auersion, ou detestation, que nous souffrons, & que nous embrassons aux diuers rencôtres de cette vie, aux peines, difficultez, perils, & hazards que nous encourons, & auxquels nous nous exposons volontairement, au simple recit que l'on nous fait des choses que nous ne sçauons pas, & que nous n'auons iamais veües; voire mesme dont nous n'auons autre cognoissance, ny assurance que par la foy humaine; & sur le raport que nous en font des hommes fauifs & menteurs.

§. XVI.

Digression contre les duels.

MAis qu'est-ce qu'on n'entreprend pas pour l'esperance d'une vaine fumée d'honneur, qui n'est ny present ny certain: n'expose-t'on pas mesme sa vie à ces infames boucheries de duels, marques certaines de l'extreme foiblesse d'esprit, du peu de courage, & du peu de Foy des hommes de ce siecle, qui prodiguent leur vie sous l'ombre d'un faux, & imaginaire hōneur, qui cōsiste tout en l'opiniō, & duquel mesme ils ne sçauoiēt jouyr apres qu'ils ont ainsi miserablement versé le sang avec leur vie, qui est le fons & le sujet de tout veritable ou faux honneur temporel? Car pour l'Eternité qui leur reste apres la perte de cette vie temporelle, quant ils seroient dans la bouche de tous les hommes, & que tous ceux qui sont dans la mesme refuerie, lascheré, & foiblesse de Foy, feroient les herauts, & les proclamateurs de leur vaine gloire, & des epitaphes viuans pour publier & faire entendre

entendre à tout l'Vniuers le bruit de leur courage brutal, ie demande à ceux qui sont piquez du caprice de cette vanité & ambition, qui est-ce qui iouyt de cét honneur, ou la charongne étenduë roide morte par terre, ou l'ame qui est & fera dans les Enfers durant l'étenduë de toute l'éternité? Que s'ils se flatent de l'esperance d'une memoire immortelle dans la bouche des hommes, n'est-ce pas vne vie bien subtile & fantastique que celle-là, & vne grande foiblesse d'esprit de preferer cette pretenduë vie dans le souuenir des hommes, qu'ils ne pourront ny gouster, ny sentir, à vne vie reellement heureuse & comblee de toutes felicitez, de laquelle ils peuuent estre iouyffans à jamais?

§. XVII.

La Foy donne en nous aux choses inuisibles la force des choses visibles, & l'oste à celles qui sont visibles.

MAis il faut prendre la réponse du fonds de nostre Foy, & faire voir que si ses obiets ne sont pas visibles, sa force fait qu'ils ont en nous l'effet des choses visibles, ou pour cōprendre la double operatiō qu'elle a en peu de mots, comme ces Lunettes de longue ou courte veüe, elle approche les obiets distans, & éloigne les presents; elle rend l'inuisible comme visible, & le visible comme inuisible. Elle nous fait apprehender Dieu, le respecter, & l'aymer tout de mesme cōme s'il nous estoit sensiblement & visiblement

present; & lors que la tentation sollicite nostre cœur elle nous représente l'Enfer embrasé prest à nous engloutir. Et cette forte & viue imagination d'une peine absente, mais presente par la Foy, nous retire du péché, comme l'aspect du luge & du gibet retireroit la main du larron, de l'objet de sa prise.

La Foy rend aussi le visible comme inuisible, lors qu'elle fait que les objets des sens, & les beautés des creatures, l'éclat & la pompe du monde ne frappent pas nos sens, en leur ostant partie de leur lustre, & les dépouillant de la pluspart de leurs graces, qui fait qu'elles n'ont plus de pouuoir sur nous. Or cela se fait en deux manieres: premieremēt en nous mettāt en objet les choses inuisibles par la force de ces verités éternelles reuelees, & par leur plus grād éclat ternissant & courant les beautés des choses créées, & proposant à nos ames le vray Soleil qui couure & dérobe à nos yeux ces basses lumieres participees, qui ne sont que des spectres en comparaison de sa beauté. Ce sont les paroles de saint Augustin, *Nihil amplius dicam, nisi promitti nobis aspectum pulchritudinis, cuius imitatione pulchra, cuius comparatione foeda sunt cetera.* Je ne diray pas autre chose, si ce n'est que la Foy nous promet la vision de cette beauté originale, dont le reste ne nous montre que de bien legeres copies, & il n'y a rien de beau parmy les creatures que par l'emprunt & participation de cette beauté primitive: participation, non en substance, mais en imitation, & par ombrage. C'est pourquoy en cōparaison de la beauté Diuine, elles ne peuvent porter le titre de belles, mais elles sont en effet des-agreables, & prouoquēt plustost l'aversiō de nos

cœurs, que la recherche.

En second lieu les choses visibles nous sont rendues inuisibles par la Foy, d'autant qu'elle nous fait avancer en la consideration de leur fin, & nous les representant comme passageres, comme en effet elles se passeront vn iour, & aydant à l'experience qui nous fait voir que les choses passent, ou réueillant cette experience pour les choses qui subsistent encores en la Nature, elle, par vne preuisiō anticipée nous les presente, cōme si elles n'estoient pas du tout, & par consequent inuisibles. Et comme l'Escriture dit, que Dieu *Vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt*; c'est à dire, qu'il appelle les choses qui ne sont pas, comme celles qui ont desia estre; le Chrestien au contraire en vn sens bien different, quoy que veritable, appelle & estime ce qui est, comme s'il n'estoit point: & preuenant par la pensee le temps auquel elles seront veritablement passees, il les considere comme si ce temps estoit desia arriué: sans estre non plus piqué d'amour & d'affectiō enuers elles, cōme si elles n'auoiēt iamais eu estre en la Nature, tenant pour tout certain & assure que ce moment d'aneantissement de toutes ces choses passageres & perissables, qu'il se figure reel & present par la Foy, arriuera par effet certainement vn iour, & que tant elles que l'amour déreglé qu'on leur aura porté, trouueront également leur fin, leur terme, & leur periode. C'est ce que dit diuinement bien Cassian, soustenant que personne ne peut entendre ces veritez dōt il parle, que celuy qui les aura apprises par experience: voicy cōme il en parle. *Cuius rei fidem atque virtutem nemo capiet, nisi qui hæc quæ dicuntur experiētia magistrante per-*

Rom. 4. v.
17.

Cassian ad
trib ab re-
nuntiatio-

nibus, Col.
3. c. 7.

ceperit ; cuius videlicet ita Dominus oculos cordis de vniuersis presentibus auocarit , vt ea non tanquam transitura , sed quasi transacta iam reputet , & velut inanem fumum in nihilum resoluta conspiciat ; ambulansque vt Enoch cum Deo , ac de humana conuersatione moribusque translatus , non inueniatur in presentis seculi vanitate. Qu'on ne s' imagine pas, dit cét Auteur, d'entendre ce que i'enseigne, si l'experience ne marche deuant pour en donner la connoissance ; & celuy-là seul l'entendra, de qui Dieu aura eleué & retiré les yeux de l'aspect des choses presētes: en telle sorte qu'il les estimera & les tiendra non seulement cōme passageres & perissables, mais cōme desia passees, s'auāçant par la preuoyance de l'avenir à la découuerte de leur fin, & les considerant dans leur declin, comme si desia par effect elles estoient écoulees. Et en cét estat il les cōtemple comme reuenües à leur premier neant, ou du moins comme tournees en fumee : si bien que marchant en esprit de Foy avec Dieu, comme vn autre Enoch, separé & éloigné des maximes du monde, & de toute maniere de vie terrestre & animale, il ne soit plus reconnu cōme homme viuant d'vne vie commune, ne se retrouvant plus dans l'vsage ordinaire, mondain, & animal des choses du siecle.

§. XVIII.

Exemple de cette force de la Foy en Moÿse.

MAis rembarrons cette friuole obiection, & neantmoins assez ordinaire parmy plusieurs Chrestiens, par l'exemple d'vn grand Courtisan que

sainct Paul nous propose pour vn exemplaire de generosité & de constance, si grande, qu'il ne peut estre ébrälé par l'aspect des choses presentes, & par l'amorce la plus puissante que le monde sçauroit presenter à vn esprit ambitieux, qui est la courone & le sceptre, ou du moins d'estre censé du sang Royal d'Egypte. *Fide Moyses*, dit ce grand Apostre, entre les autres eloges qu'il donne à la Foy, *grandis factus negauit se esse filium filie Pharaonis, magis eligens affligi cum populo Dei,* Hebr. xi. v. 24. *quàm temporalis peccati habere iucunditatem; maiores diuitias estimans thesauro Ægyptiorum, improprium Christi: aspiciebat enim in remunerationem; fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis, inuisibilem enim tamquam videns sustinuit.* Moysè, dit-il, estant en l'âge auquel la douceur des choses presentes, & esperance des futures estoit desia capable de chatouiller son cœur, & ayant le chemin tout ouuert pour arriuer au comble des souhais de grandeur & de prosperité mōdaine, ne renant qu'à luy de s'avoüer pour fils de la fille du Roy Pharaon, desavoüa cette extraction & naissance, preferant d'estre affligé avec le peuple de Dieu, parmy lequel il se deuoit ranger, en desauoüant d'estre fils de cette Princesse, preferant, dis-ie, les souffrances à tous les plaisirs & auantages qu'il eut peu pretendre en cette qualité de fils de l'Infante d'Egypte qui ne pouoïent estre à la verité que temporels & perissables. Or en cette preference il penetroit par les yeux spirituels d'vne viue Foy iusques dans l'infamie de Iesus-Christ, de laquelle il fit choix la preferāt & la prisāt sans cōparaisō plus que tous les thresors de l'Egypte. Car quoy qu'il veit des yeux du corps les delices, l'honneur,

la pōpe, & la grādeur du siecle & de la Cour, qui en est le plus haut poinct ; toutesfois il reconnoissoit par les yeux de la Foy la recompense referuee à l'infamie de Iesus-Christ : & quoy qu'elle fut éloignée, il la voyoit comme presente par l'apprehension de la Foy, qui luy en representoit l'image & l'object à chaque moment, & qui mesme luy faisoit voir que cette recompense pouuoit deuenir à chaque moment reellement presente. Que s'il voyoit de l'autre costé quelque leurre & quelque amorce delicieuse & presente és choses temporelles, iettant les yeux puis apres sur l'avenir, il n'y voyoit aucune recompense, mais plustost vn repentir & vn remords eternal. C'est pourquoy faisant reflexion sur ces deux differences de temps, c'est à dire sur le present & sur le futur, il fermoit ses yeux à ce qui estoit de present & de passager, & ne visoit qu'à la recompense future & eternelle. Tellement que animé par la Foy il abandonna l'Egypte, ne se reburant pas par l'apprehension de la cholere du Roy, qu'il preuoit bien se deuoit piquer de sa fuite & vanger de cét affront. Enfin la force & l'efficace de la Foy de Moyse paroît en ce qu'il se comporta enuers Dieu sans le voir, cōme s'il l'eut veu dans sa beauté infinie, ou cōme s'il eut receu ses promesses, ou écouté ses menaces fulminees de sa propre bouche : en sorte que la Foy luy faisoit aymer Dieu comme present, esperer en luy comme luy declarant ses promesses, & le craindre comme vengeur armé de foudres & d'éclairs.

§. XIX.

La Foy fait regarder les choses inuisibles, & non celles qui sont visibles.

O Vtre que nous pouuons répondre à ces esprits foibles en la Foy, par les paroles de l'Apostre escriuât aux Corinthiës, en ces termes : *Non contemplantibus nobis quæ videntur sed quæ non videntur. Quæ enim videtur temporalia sunt, quæ autem non videntur, æterna sunt* : & dire avec luy que le vray Chrestien n'attache pas sa veüe, ny son affection aux choses visibles, mais seulement aux choses inuisibles : voilà pourquoy on ne peut pas dire que la veüe de celles-là opere plus puïssamment dans l'esprit du Chrestien, que la veüe de celles-cy. Or la raison pourquoy le vray Chrestien détourne sa veüe des choses visibles, & la porte sur les inuisibles, c'ët, dit l'Apostre, parce que les choses visibles sont passageres & sujeres au changement & à la vicissitude du temps, qui fait qu'on n'y sçauroit arrester longuement le regard, non plus que sur vn éclair qui ne fait que passer. Et nostre ame estant d'ailleurs eternelle, ne doit s'affectionner ny pretendre qu'aux choses qui sont d'vne égale duree à la sienne ; d'où vient que les vrais Chrestiens s'exercent à la consideration, & à la contemplation des choses inuisibles, pource qu'elles sont eternelles, & que le temps ne leur sçauroit rair l'objet de leur pensee, & de leur amour.

2. Cor. 4. v.
18.

§. XX.

Recueil des choses déduites en ce Chapitre.

DOnques puis que la Foy est pour l'action, & non seulement pour l'instruction; comme le Soleil n'est pas seulement pour luire, mais pour verser ses influences, & produire çà bas tous ces effets que la Nature nous presente: puis dis-je que la Foy est morte sans les œuvres, pourquoy resiftons nous à ses douces, mais fortes influences, & luy rauifsons la vie en luy déniaut le concours de nos libertez pour la pratique des bonnes œuvres? Il n'y a terre si ingrate à laquelle le Soleil ne fasse pousser ou au dedans, ou au dehors quelque commun effet de son actiuité; & ferons nous si durs & si steriles qu'ayans dedans nous la vertu des trois ames vegetante, sensible, & raisonnable, la foy par laquelle nous pouuons produire, ou conduire des actions de toutes ces trois vies, n'en opere pourtant dans nous le moindre soufflé, & le plus petit mouuement? Nostre raison peut-elle souffrir sans cōfusion, de voir vne Foy plus basse que la nostre, tirer des Demons la crainte & le tremouffement, tandis que la nostre, qui est d'un degré plus eminent que la leur, demeure non seulement en plusieurs inutile, sans faire pousser ny croistre cette crainte; mais en quelques vns si foible que nonobstant la profession qu'ils en font, ils se portent au mespris temeraire des plus saincts & augustes mysteres de nostre Religion. La Foy attend sa fin de l'œuure: or pour luy donner sa ple-

sa plénitude & sa perfection il faut en rafraîchir les maximes, considérant & pénétrant souvent les vérités. Cela étant, assurément nostre Foy foisonnera en bonnes œuvres, & se manifestera par vne bonne vie: car les actions mauuaises ne procedent que de l'oubly de ces vérités. Nous sommes enfans du iour de la Foy, ne faut-il pas que nos œuvres retiennent de sa nature, & soient comme de petits rejettons & descendans de la Foy? autrement si nous sommes dās les mauuaises actions, c'est renoncer à nostre extraction, donner des enfans du paganisme à la foy, qui n'a autre but que son aneantissement. Or nos œuvres sont bonnes, si nous les faisons en Dieu, pour luy, & selon ses ordres; les occasions de les pratiquer se presentent fort souvent; l'Escriture nous en déchiffre par le menu vn si grand nombre, & si grande quantité d'exemples, & des personnes de si diuerses conditions qui en ont pratiqué de si genereuses, que nous sommes totalement inexcusables de n'en produire pas de semblables. Ce nous seroit vn puissant aiguillon pour entrer en la pratique d'icelles de lire souvent dās l'Escriture ces beaux exemples, & y remarquer la diuerse sorte des œuvres que la roy inspire. La profession du Christianisme nous oblige de vaquer à l'exercice des bonnes œuvres, & ne le faisant pas, on des-avoüe d'estre proprement enfant de Iesus-Christ, & de la roy: & en faire de mauuaises, c'est démentir sa naissance, & Iesus-Christ, de qui nous sommes enfans. Que si nous des-avoüons d'estre ses enfans, il se des-avoüera pour Pere par vne effroyable reprobation & exheredation. Suiuans donc l'avis de l'Apostre, *Propterea*

Heb. 2. v. 1.

abundantiùs oportet obseruare nos ea quæ audiuimus ne fortè peresfluamus. Qui apres auoir declaré la prerogatiue du Verbe par dessus les Anges, ne s'arreste pas à dire, donques il faut l'adorer; mais il dit, donques il faut que nous recueillions avec plus d'attention & mettiôs en œuure, & gardions plus pleinement, & exactemêt la doctrine que la foy nous enseigne: de crainte (comme explique saint Chrysostome) que nous ne nous écoulions de la voye du salut, & ne perissions. Ne nous imaginons pas que les objets de la foy ne puissent piquer nos cœurs, & animer nos courages à l'entreprise des œuures, à l'égal des objets sensibles: c'est au contraire la foy qui affoiblit les attrait du present, & desarme les choses sensibles des traits dont elles blessent nos appetits, & donne à ses propres objets ou éloignez, ou inuisibles, l'effect, la vigueur, & la force des choses presentes & visibles. Elle l'a fait en Moÿse dans la loy de figure, pourquoy ne le feroit-elle pas avec plus d'auantage en la Loy, en laquelle elle opere plus puissamment? Bref foyons du nombre de ceux dont parle l'Apostre, *Nos autem non sumus subtractionis filij in perditionem, sed fidei in acquisitionem anime.* Nous ne sommes pas enfans qui se soustrayent de leur mere ou par incredulité, ou rendant leur foy inutile par le defaut des bonnes œuures; & se soustrayant de la sorte, courent à leur malheur, & cherchent à se perdre pour iamais: mais bien sommes nous enfans de la foy pour l'acquest du salut.

Heb. 10. v.
vlt.



QVE L'OEUVRE
DE LA FOY C'EST
TOVTE LA VIE
DV CHRESTIEN.

CHAP. V.

§. I.

Le Iuste vit de la Foy.



E n'est pas mō dessein de déduire par le menu, & de faire vn denombremēt particulier de routes les œuures de la Foy, qui seroit vne chose nō seulement lōgue & difficile, mais aussi ennuyeuse : mais ie les comprendray toutes en faisant voir, comme l'efficace de la Foy consiste à regir, gouverner, & conduire tout le cours de nōstre vie, & à faire que le Chrestien dresse & regle toutes ses actiōs par les principes, maximes, & lumieres de la Foy. Je trouue qu'en ce siecle où nous sommes, dans lequel on érale pompeusement les Epistres de l'Apostre Sain& Paul, on

l'exhibe au peuple plus pour subtil & sublime en la speculation des mysteres, ou pour arbitre des Controuerses entre nous & les heretiques, que pour Directeur des mœurs des Fideles suivant les maximes de la Religion, & de la pieté Chrestienne: & neantmoins quoy que ce soit vn grand fonds de lumiere pour les deux premiers Chefs, il ne l'est pourtant pas moins pour les connoissances & les principes de la vie Chrestienne; ains plustost on peut dire en toute verité, que c'est vne fournaise enflammee du feu de la charité, pour exciter dans les cœurs, par la force de ces veritez & maximes, l'ardeur de l'amour diuin, avec vne genereuse resolution de viure par l'influence, & par l'empire de ces mesmes veritez, & maximes.

C'est Apôstre établit le fondement de ce Chapitre par les paroles qu'il écrit aux Hebreux, empruntees en partie du Prophete Abacuc, *Ahuc enim modicum aliquantulum qui venturus est veniet, & non tardabit: iustus autem meus ex fide viuit.* Il y a fort peu de temps iustes à la venüe du Libérateur, & il ne tardera pas long temps à paroistre: or cependant mon Iuste vit de la Foy. Paroles lesquelles encore que le Prophete Abacuc entende à la lettre de l'arriuee du Roy Cyrus, qui deuoit deliurer les Iuifs de la captiuité de Babylone, & qu'il dise que le Iuif attendant cette deliurancé vit par la Foy en Dieu, prise en toute son étendue & enuers tous ses obiets, & particulieremēt de la Foy par laquelle ils croyoient estre deliurez de cēt esclavage: neantmoins le Prophete qui entend aussi parler des deux aduenemēs de Iesus-Christ, qu'il predisoit ne deuoit pas beaucoup tarder, auance cet-

te sentence pour vn axiome general, que le iuste vit de la Foy; aussi saint Paul l'applique fort à propos aux Chrestiens. Or iacoit que souuent ce texte soit pris pour la necessité de la Foy, & de la croyance qu'on doit auoir aux choses que Dieu a reuelees, & qu'en effet il la designe: toutesfois il semble que l'Apostre nous veut declarer par ce mot de, *viure*, plustost l'operation de la foy, que la seule habitude d'icelle: & nous veut signifier, que la Foy est non seulement le fondement de tout l'estat & justice du Chrestien; mais aussi que sa vie & ses operations emanent de la connoissance de la Foy, & se conduisent par ses ressorts, principes, & mouuemens. Car en rigueur de Theologie, ce n'est pas la foy qui donne la vie surnaturelle au Chrestien, & qui le constituë membre viuant de Iesus-Christ, lequel luy communique sa vie; mais c'est la grace & la charité, qui est la vie de l'ame, de mesme que l'ame est la vie du corps, qu'elle anime & informe.

D'ailleurs l'Apostre ne parle pas simplement de l'estre & de la vie surnaturelle, il passe plus outre iusques aux effets & aux operations de cette vie: soit que l'on considere ces paroles au sens que leur baille le Prophete Abacuc, qui entend par ces mots la perseuerance en la justice & en la patience; soit qu'on aye égard au sujet pour lequel l'Apostre les allegue luy-mesme en ce texte de l'Epistre aux Hebrieux, venant de dire au verset precedant, *Patientia enim vobis necessaria est*, Heb. 10.v. 36. car la patience vous est necessaire. Mais ie tire encore particulierement cette verité de l'employ de ce mesme passage du Prophete Abacuc, que fait ailleurs saint Paul en l'Epistre aux Romains, en laquelle cõ- Rom. 1.

me il n'entreprind pas de combattre seulement ceux qui vouloient faire subsister la Loy, apres l'establissement de l'Euāgile; mais aussi il prend à tasche de combattre les œuvres de la Loy, par lesquelles ils presumoient posséder la justice, & dont ils se glorifioient. Aussi établist l'Euāg. & la foy en iceluy, sur le debris de la Loy; S. Paul ne pretend pas seulement d'affermir cette foy cōtre la Loy, mais encore la vie, les œuvres, & les actiōs procedātes des principes, & cōnoissāces de la Foy cōtre la vie, les œuvres, & les actiōs qui emanēt des principes & connoissances de la Loy. Et ce mesme Apostre pour faire voir come il pretēd dōner ce sens à ces paroles, dans ce mesme premier Chap. de l'Ep. aux Romains, apres avoir employé le passage du Prophe- te Abacuc, publie de sa propre bouche comme organe du sainct Esprit, la reuelatiō Canonique, & la reuelation mesme du courroux de Dieu, qu'il a fait non par parole, mais par chastiment, & par les effets de son indignation contre l'impieté de ceux, qui ayāt decouvert la verité, l'ont couverte, emprisonnee, & tenue comme captiue dans les chaines de l'injustice, & de leurs passions; *Reuelatur enim ira Dei de cælo super omnem impietatem, & iniustitiam hominum eorum; qui veritatem Dei in iniustitia detinent.* Et condamne en suite ces Philosophes de ce qu'ils n'auoient pas glorifié Dieu par leur volonté & bonne vie, apres auoir reconnu sa gloire par la lumiere de l'entendement, *Quia cum cognouissent Deum, non sicut Deum glorificauerunt.* Ce qui fait voir clairemēt qu'au lieu preallegué du Prophe- te, que le Iuste vit de la Foy, il entend parler d'une vie qui glorifie Dieu, & laquelle est conduite par les connois-

fances & les lumieres de la Foy; & que comme il condamne les Philosophes de ce qu'ils n'ont pas conformé leur vie à la verité connue, il pretend aussi monstrier que la vie, c'est à dire les œuures & les actions du Chrestien doiuent estre, *Ex fide*, c'est à dire, proceder des principes & maximes de la Foy : en sorte que tout ce qu'il fait, soit porté & dressé à la gloire de Dieu, le publiant & le manifestant tel par nos œuures, que la foy nous le fait connoistre.

De toutes ces veritez ie tire cette consequence, qui deuroit estre profondement grauce en nos esprits, & posseder toute l'étendue de nos ames; c'est à sçauoir que les articles de la Foy, & les veritez qu'elle nous enseigne ne sont pas seulement pour estre creües, & que la Foy n'est pas vne nuë, simple, & tant seulement speculative instruction de la verité; mais que c'est de plus vne instruction des mœurs, que c'est le phare de nostre nauigatiō dans la mer de ce mōde, & nostre guide dans le pelerinage de cette vie, pour regir par les veritez & maximes infailibles la vie du Iuste, de l'homme de bien, & de celuy qui merite veritablement le nom de Chrestien.

§. II.

Le Chrestien doit viure non pour foy, ny pour se contenter, mais pour Dieu, & pour luy plaire.

DOnques l'œuure de la Foy n'est seulement pas la priere, la frequentation des Sacremens, ou quelque autre action particuliere, mais c'est absolument la vie du Chrestien. Laquelle vie est parfaitement bien

Rom. 14. v.
7.

décrite par le mesme Apostre sainct Paul, écriuant aux Rom. *Nemo enim nostrū sibi uiuit, & nemo sibi moritur: siue enim uiuimus, Domino uiuimus; siue morimur, Domino morimur. Siue ergo uiuimus, siue morimur, Domini sumus.* Il n'y a point de Chrestié, dit-il, qui viue & qui doieue viure ny mourir pour foy principalemēt, & pour sō seul interest: car c'est pour l'interest & pour la gloire de dieu que nous uiuōs, & mourōs: donques soit que nous uiuōs, ou que nous mourōs, en l'estat de la vie & de la mort, nous sōmes à Dieu. Ce qu'il repete encore écriuant aux Corinthiēs, mais en termes quelque peu differens. *Pro omnibus mor-*

2. Cor. 5. v.
15.

tuus est Christus, ut & qui uiuunt, iam non sibi uiuant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, & resurrexit. Iesus-Christ est mort pour tous les hommes, pour faire qu'ils ne viuēt pas pour eux, c'est à dire à leur propre gloire, & selon leur propre sens & volonté, mais pour celuy qui est mort & resuscité pour eux; dressans toutes leurs actiōs à son honneur & à son seruice, & les faisans selon les ordres de sa volonté, & de la Foy qui nous en donne la connoissance. Desquelles paroles ie recueille deux veritez importantes; la premiere que l'effet de la mort & de la Resurrection de Iesus-Christ, n'est pas de nous obliger seulement à la reconnoissance par vn culte religieux, & exhibé à vn temps certain & limité de nostre vie; mais que c'est sans limitation ny restriction quelconque de temps, ny d'affaires que cette mort & cette Resurrection, nous tient obligez à luy consacrer toute nostre vie, comme vn deuoir & vn effet qui réponde en quelque façon à leur merite. La seconde chose que i'y remarque c'est que Iesus-Christ nous a donné sa mort, afin que nous luy donnions nostre vie;

ou pour mieux dire, comme il nous a donné sa vie entiere avec les travaux, souffrances & enseignemens, qui l'ont accompagnée, & enfin sa mort mesme, nous reconnoissons tenir de luy ce bien-fait par vn pareil don & employ de tout le cours de nostre vie; & que comme il a cessé en nostre faueur de viure de cette vie mortelle, nous cessions aussi pour l'amour de luy, & en sa consideration, de viure de nostre vie charnelle, & sensuelle, qui suit les mouuemens de la Nature corrompue: viuant au contraire de sa vie, & le faisant viure en nous par l'imitation de la siene, & par vne vie inspirée de la Foy; & que comme il nous a meritè par sa Resurrection nostre resurrection à la justice & à la grace, nous le faisons comme resusciter dedans nous par nos vies, en representant au monde par nos actions son innocence, son humilité, sa patience, sa charité, & sa perfection. C'est aussi la consequence qu'en tire saint Bernard en ces paroles; *Et si cetera taceam, hoc solo certè non immeritò vitam sibi vindicat nostram, quòd pro ea præbuit suam. Nemo igitur sibi viuat, sed illi qui pro se mortuus est: cui enim iustius viuam, quàm ei qui si non moreretur, ego non viuerem? cui commodius, quàm promittenti vitam æternam? cui magis ex necessitate, quàm flammæ perpetuas mimitanti?* Quant il n'y auroit autre chose, dit saint Bernard, parlant de nostre Seigneur, en cela seul il s'est acquis ce droit sur toute nostre vie, qu'il a liuré la siene pour nous. Qu'aucun donc ne viue à foy, mais à celuy qui est mort pour luy: car à qui suis-je plus iustement redevable de ma vie, qu'à celuy sans la mort duquel ie ne serois pas en vie? Au service de qui la puis-je plus vtilement employer, que de celuy qui m'a pro-

Bern. ep.
143.

mis la vie éternelle? & à qui est elle deuë avec plus d'obligation, & de deuoir, si ie ne veux me perdre, qu'à celuy qui me menace des flammes éternelles?

§. III.

*Le Christianisme est appellé profession de vie,
& pourquoy.*

C'Est en ce sens que le Christianisme est appellé vie aux Actes des Apostres; *Angelus autem Domini per nossem aperiens ianuas carceris, & educens eos, dixit, Ite, & stantes loquimini in templo plebi, omnia verba vite huius.* L'Ange ourant en pleine nuit les portes de la prison, & deliurant les Apostres, leur dit; Allez hardiment, & annoncez constamment & publiquement dans le Temple, toutes les paroles, & les maximes de cette vie, c'est à dire de la vie en Iesus-Christ. L'Ange ne dit pas; Annoncez les paroles de la Foy, paroles d'éclat, ou qui excitent l'admiration, ou qui produisent seulement la connoissance des choses hautes & sublimes, ou qui contiennent seulement des promesses & des menaces: mais il les appelle, des paroles de vie, & de cette vie. Car, si bien ce sont des paroles de vie éternelle, côme dit saint Pierre parlant à nostre Seigneur, *Verba vite eterne habes*: Vos paroles sont des paroles de la vie éternelle, qui en portent les nouvelles, & en contiennent la promesse; elles sont aussi paroles de cette vie qui est la semence de la vie éternelle; étant que ce sont des enseignemens à bien viure, & nous proposent des mysteres, qui sont les regles & les modèles de cette vie présente.

§. I V.

La loy ancienne estoit aussi donnee, afin que les
croyans vécussent par elle.

Proposition veritable, non seulement quant a la
roy qui est en l'Euangile; mais aussi quant à celle-
là mesmes qui la precedoit en la loy écrite, & qui en
estoit la figure. Car saint Estienne parlant de Moÿse,
Promulgateur de la loy ancienne, dit de luy, *Qui ac-*
cepit verba vite dare nobis. Qu'il receut la charge & la Act. 7. v. 35.
commission de donner au peuple les paroles de vie,
c'est à dire des paroles pour dresser & conduire la vie
des Fideles suivant la loy. Aussi Moÿse parlant au peu-
ple d'Israël, duquel Dieu l'auoir établi conducteur,
de l'exacte obseruation des paroles de cette Loy, qui
étoient paroles de vie pour leur regard, leur dit; *Erunt-*
que verba hæc, quæ ego præcipio tibi hodie, in corde tuo; &
narrabis ea filiis tuis, & meditaberis in eis sedens in domo
tua, & ambulans in itinere, dormiens atque consurgens, & li-
gabis ea quasi signum in manu tua, eruntque & mouebuntur
inter oculos tuos. Scribesque ea in limine & ostijs domus tuæ. Deut. 6. v. 6
Que ces paroles que ie viens de te dire, & les com-
mandemens que ie viens de te faire de la part de Dieu,
soient profondement grauez dans ton cœur: tu en fe-
ras le recit à tes enfans, tu les considereras attentie-
ment, & y appliqueras serieusement ton esprit; soit
que tu sois assis dans ta maison, soit que tu voyages;
à ton coucher & à ton leuer. Et tu les attacheras à ta
main comme vn signe, & comme vn modele pour y

conformer les œuvres de tes mains, & tu les porteras liées & pendantes deuant & entre tes yeux, pour te seruir d'un continuel objet. Et outre ce, tu les écriras sur le seuil, & sur les pôteaux des portes de ta maison.

S. V.

*Exhortation du Sage pour viure de la Foy,
& son exemple.*

A Cét enseignement de Moyse, le Sage apres auoir
PROU. 6. 20. parlé de la bonne vie, adjouste cettuy-cy; *Conserua fili mi precepta patris tui, & ne dimittas legem matris tue liga ea in corde tuo iugiter, & circunda gutturi tuo. Cum ambulaueris gradientur tecum: cum dormieris custodiant te, & euigilans loquere cum eis. Quia mādatum lucerna est, & lex lux, & via vitæ increpatio discipline.* Mon fils, garde soigneusement les commandemens de ton pere, & n'abandonne pas la loy de ta mere. Lie les à ton cœur sans cesse, mets les autour de ton gosier, & de ta bouche. Quand tu marcheras qu'ils te suivent, & t'accompagnent: quand tu prendras ton repos, qu'ils te seruent de sentinelle, & de fidele garde, à ton réueil iette les yeux dessus, & t'entretiens avec eux; d'autāt que le cōmandement est vne lāpe, & la loy luit, & no^e est vn fanal pour nous éclairer, & pour nous conduire à Dieu, & la reprehension & correction de la discipline, est le chemin de la vie. Et ce conseil que le Sage donne, il se trouue l'auoir pratiqué luy-mesme: Voicy comme
Sap. 8. v. 9. il en parle au liure de la Sapience. *Proposui ergo hanc adducere mihi ad conuiuendum.* Je me suis resolu, dit-il, d'ac-

est toute la vie du Chrestien. Chap. V. 109
querir la sagesse, non pas seulement pour m'en seruir
en certain temps, & en certaines occasions: mais pour
viure avec elle, & passer sous sa conduite tout le
cours de ma vie.

§. VI.

*La Foy a esté publiée par les Apostres, pour en-
seigner à bien viure.*

MAis reuenons à la vie par la Foy de l'Euangile,
qui est nostre principal sujet, & reprenons en
main le passage de l'Apostre saint Paul, qui dit que
le luste vit de la Foy, & voyons & reconnoissons en
premier lieu, comme quoy le but des Apostres, pre-
miers Docteurs & Maistres des Fideles, en leur ensei-
gnant ce qui est de la Foy, ne fut autre que de les por-
ter à vne bonne vie: & c'est ce que dit saint Bernard
expliquant fort bien les enseignemens que les Apo-
stres saint Pierre, & saint Paul donnerent aux Fide-
les: *Hi sunt magistri nostri, qui à Magistro omnium vias vitæ
plenius didicerunt; & docent nos vsque in hodiernum diem.
Quid ergo docuerunt, vel docent nos Apostoli sancti? Non pis-
catoriam artem, non scenofætoriam, vel quidquid huiusmodi
est, non Platonem legere, non Aristotelis versutias inuersare,
non semper discere. nunquam ad veritatis scientiam perueni-
re. Docuerunt me viuere: putas parua res est, scire viuere?
magnum aliquid imò maximum est. Non viuit qui superbia
in flatur, qui luxuria sordidatur, qui ceteris inficitur pesti-
bus; quoniam non est hoc viuere, sed vitam confundere, & ap-
propinquare vsque ad portas mortis.* Ce sont, dit-il, nos

Bern serm
1. in festo
Ap. Petr.
& Paul.

Maiſtres, qui ont appris du commun Maiſtre de tous, avec vne pleine intelligence, les voyes de la vie, & qui meſme nous enſeignent encore. Or qu'ont ils enſigné, & qu'enſeignent encore ces ſaincts Apoſtres? ſans doute ce n'eſt ny l'art de la peſcherie, qui eſtoit le meſtier de l'un, ny l'art de faire des tapisſeries, qui eſtoit l'ordinaire occupation de l'autre, ny choſe ſemblable: ils n'ont point facilité la lecture de Platon par leurs Commentaires, ny enſigné l'inverſion des propoſitions d'Ariſtote, ny cette routine de toujours apprendre, & iamais ne ſçavoir. Voulez-vous donc que ie vous die ce qu'ils m'ont enſigné? ils m'ont enſigné à viure: Or eſtimez vous que ce ſoit peu de choſe que la ſcience de viure? quiconque le croit ainſi, ſ'abuſe lourdement; car c'eſt vne choſe bien grande, voire tres-grande; & c'eſt ce qui recueille, & embrafſe tous nos auantages: mais viure, c'eſt viure de la choſe qui nous eſt propre, qui eſt la raiſon, & la Foy qui nous eſt donnée pour l'éclairer; car la vie des paſſions, c'eſt la vie de la partie que nous auons commune avec les beſtes; & en eſſet celuy que la ſuperbe enfle, il a du vent, mais non pas de vie; celuy qui ſeſailit de la luxure, il eſt dans la corruption de la vie, non dans la vie meſme; & ceux qui ſont frapez de la pelle du reſte des vices, ne peuuent pas eſtre appelez proprement viuants; car ce n'eſt pas viure, mais conſondre ſa vie, & ſ'avoſiner des portes de la mort.

C'eſt pourquoy la Sageſſe aux Prouerbes, fait cette ſemonce aux hommes qui ſont depourueus de ſa conduite, *Relinquitte infantiam & viuite, & ambulate per vias prudentiæ*: Departez-vous de l'enfance, & viuez, & mar-

est toute la vie du Chrestien. Chap. V. 111
chez par les voyes de la prudence: comme s'il vouloit
dire, que ceux, qui ne font pas leurs actions par les
maximes de la prudence (dont la Foy nous doñne les
regles) sont encore des enfans, ou qui pis est, ils sont
mesme priuez de la vie.

§. VII.

*Vivre de la Foy, c'est faire tout par les principes, &
maximes de la Foy, & non par les principes
& maximes du monde.*

OR voyons maintenant qu'est-ce que signifie ce
mot de *vie*, & ce que l'Apostre entend, lors qu'il
dit que le Juste vit de la Foy, & qu'est-ce que comprend
ce mot de, *vivre*: mais que ne comprend-il pas; puis
que tout ce qui est, & se passe en nous, est vie, action,
ou fonction de vie? c'est donc sans-doute qu'il enfer-
me tout ce qui se passe en l'homme tant en l'ame, qu'au
corps; ce qu'il fait en particulier, & ce qu'il opere en
public; car tout ce qui procede de luy est action de
vie, ou vegetante, ou animale, ou raisonnable. Bref le
croistre, le respirer, le dormir, se mouvoir, prendre
ses repas, se vestir, les imaginations, les pensees, les
affections, les traittez des affaires, l'oconomie des fa-
milles, l'exercice des charges, les gouvernemens tant
domestiques, que publics, la subiection tant publique
que priuée, & particuliere, les ioyes, & les afflictions,
les plaisirs & les souffrances, les desseins, les entrepri-
ses, les pretentions, les esperances, les jouïssances, &
les possessions du bien attendu: enfin toutes les ope-

rations de nos facultez, & de nos puissances tant corporelles que spirituelles, & tout ce qui emane de nous, sans est exclurre chose quelconque, tout cela est action de vie, & par consequent compris sous ce mot de *viure*. Quand donc l'Apostre dit, que le Juste & le Chrestien vit de la Foy, il entend que le Chrestien ne doit rien faire de tout ce que nous venons de dire, ny autre chose quelle que ce soit, par des considerations, maximas, & intentions purement terrestres & mondaines, qui toutes vont à la recherche de l'honneur, de l'interest, & du plaisir, par le pur esprit de la terre.

Phil. 3. v. 19 Ce que l'Apostre appelle, *Terrena sapere* : auoir l'estime, l'affection, le goust, & le sentiment des choses de la terre : mais bien qu'il doit tout faire & proceder en tout & par tout par les pensees, les lumieres, les intentions, affections, & mouuemens que la Foy nous dicte, sur les motifs, raisons, & maximas de l'Euangile; telles que sont celles-cy; viser à la gloire de Dieu en tout, & par tout; rechercher en premier lieu, & auant toutes choses le Royaume de Dieu, ne choquer pas les interests du prochain, en pourchassant les nostres à dessein de luy nuire, ne viure pas pour estre en la bouche des hommes, ne se conformer point au siecle, & à ses maximas, moderer ses passions, endurer le mespris, porter sa croix, souffrir avec patience toutes sortes d'afflictions, chercher le rebut du monde, estimer ce qu'il blasme, blasmer ce qu'il estime, ne tenir compte de ses jugemens, faire tout par l'esprit de la charité Chrestienne enuers Dieu, & enuers le prochain, & mille autres maximas qui doiuent estre comme les maistresses rouës, & les ressorts du mouuement de tout

ce que fait vn vray Chrestien, qui doit viure de la vie animee de la Foy, & de ses maximes; non pas de celles qu'inspire l'esprit du monde, & la prudence de la chair, qui est la mort du Chrestien, comme dit l'Apostre, *Prudentia carnis mors est*: là où la prudence de l'esprit que la Foy inspire, c'est la vie qui produit en luy la paix, dit le mesme Apostre, *Prudentia autem spiritus vita, & pax*. Bref il doit viure, & operer en tout, non par caprice, par humeur, ou par faillie, mais par la raison instruite, & eleuee par la lumiere de la Foy: de maniere que tout ce qui procede de luy, s'il est incapable de recevoir l'empire de la volonté, & d'estre commandé par elle, soit du moins par son intention rapporté, & dressé à Dieu, & au salut, par les maximes de la Foy: que si c'est vne action qui puisse estre commandee, & imbeue de la liberté, & de la bonté par l'adresse, & le regime de la volonté, que ce soit selon les maximes de la Foy qu'elle soit commandee & ordonnee, & qu'elle soit produite par les facultez qui luy sont sujettes dans l'ordre, & dans l'alignement de ses maximes. Que si ce sont des actions exercees par la volonté, & prouenant d'elle immediatement, que leur idee, leur modele, leur motif, & leur principe soit la connoissance & la lumiere de la Foy, qui leur serue d'vn flambeau inextinguible, & d'vn iour qui ne soit iamais obscurci par les tenebres des maximes du monde.

Rom. 8. v. 6.

ibid.

§. VIII.

Opposition de ceux qui vivent par les maximes de la Foy, & de ceux qui vivent par celles du monde.

OR pour faire voir qu'est-ce que viure par la Foy, il fera à propos de ietter les yeux sur son contraire, & considerer qu'est-ce que viure par l'esprit de la chair, & du monde, & par leurs maximes. Car ce sont là les deux esprits, les deux polices, & les deux Princes, qui gouvernent les deux differentes Citez. La Cité de Dieu en terre, qui est celle qui est composée des gens de bien, & des veritables Chrestiens; & celle du Prince des tenebres, & du reste des Demons, que Tertullian appelle, *Magistratus seculi huius*; les Magistrats, & les Officiers du monde, c'est à dire des mondains, cité qui est composée des sectateurs, des maximes du siecle; & c'est de ceux-cy que parle l'Apostre, quand il dit, *Qui enim secundum carnem sunt: que carnis sunt. sapiunt.* Ceux qui sont selon la chair, c'est à dire qui ont l'esprit imbu des maximes de la chair, & du monde, qui les estiment, & les accredient dans leur esprit, ayant la volonté formée, & habituelle de viure, & d'agir par leur mouuement & conduite; ceux-là ne songent, ne meditent, ne raisonnent, n'ayment, & ne cherchent qu'à produire des actions conformes à cet esprit de la chair, & sont entierement occupez, & incessamment bandez à la recherche de toutes sortes d'occasions pour assouir leurs concupiscences, &

Tertull. l.
de Idolo.
lat. c. 18.

Rom. 8. v. 5.

pour se contenter en toutes sortes de passions : mais quant à ceux qui sont rangez dans l'autre Cité, *Qui verò secundum spiritum sūt: quæ sunt spiritus, sentiunt*; Ceux ibid. qui sont selon l'esprit, & veritablement Chrestiens, & qui sont pleinement imbus de l'esprit de la Foy, & de ses maximes, ils font grand estat des œuures pratiques par cest esprit; ils y attachent leur pensee, & leur affection, ils s'y portent fort volontiers, ils s'y appliquent du fonds de leurs cœurs, & de toute l'estendue de leurs facultez, & puissances; ils en ont l'estime, le goust, & le sentiment, & vivent par elles.

§. IX.

Recueil du Chapitre.

P Vis donc que l'œuure de la Foy ne comprend pas rant seulement vne sorte & nature d'actions particulieres qu'elle affecte, sans toucher aux autres; mais c'est la vie entiere du Chrestien qui en est l'œuure: Que c'est de la Foy que le Iuste vit, prenant d'elle le choix, & le mouuement de toutes ses actions; & que l'Autheur de nostre Foy, s'est non seulement acquis toute nostre vie par le don de cette Foy, qu'il nous a donnee pour nous seruir de flâbeau, & de guide pour nous conduire à luy: mais de plus par le don de sa vie & de sa mort (par lesquelles il a esté nostre pleige) il nous a rendus redevables enuers luy de nos vies, & a droit de les redemander, & de les exiger de nous, si entieres, & aussi totalement comme il les a liurees en payement pour nos debtes; que la profession du

Christianisme n'est pas vne profession qui s'attache à certaines fonctions particulieres, & pour vn certain temps tant seulement ; mais c'est vne profession de vie qui va recueillant, & embrassant tout le cours de nos iours, & tout ce qui se passe en détail, voire mesme que la loy ancienne, bien que moins parfaite, & la figure seulemēt de la nouvelle, deuoit estre en veuē en toutes les actions de ceux qui la professoient ; que les Apostres nous annonçās la foy nous ont enseigné non seulement à prier ou à louer Dieu, mais à viure ; & que tout ce qui part de nous est action, ou fonction de vie ; que s'enfuit-il, sinon que comme tout nostre estre, sans en excepter la moindre parcelle, est produit par la creation ; de mesme toutes nos actions, voire iusques aux moindres, & tous nos mouuemens & operations qui partent de nous, doiuent estre produites par la vertu de la recreation, & regeneration faite par la foy, & par la grace ? & que nous nous deuous absolument determiner à viure en tout, & par tout, pour Dieu, selon Dieu, & à sa gloire : à l'exemple du Prophete, qui pouffoit ces esclans de son cœur, *Et anima mea illi viuet, & semen meum seruiet ipsi.* Mon ame viura à luy, & pour luy, non pas à sa fantaisie, ny à son plaisir, elle viura à sa gloire, & à son honneur, & non à son propre interest ; & toutes mes œuvres qui sont ma semence luy seront vne reconnoissance non interrompue, vn seruice continuel, vn hommage fidele & constant, vne louange sans intermission, vn sacrifice sans fin.

Psal. 137.



QUE LE CHRESTIEN DOIT RENONCER AV

monde, & ne conduire pas sa vie par
ses maximes, ny en faire le
mélange, & vn accord
avec celles de
la Foy.

CHAP. VI.

§. I.

*La haine de Iesus-Christ contre le monde, & la
condamnation qu'il passe contre luy.*



E dessein que ie traite en cet Oeuure, n'est pas pour fomenter l'esprit des delicats, qui sont les muguets du monde, & qui le veulent encore estre en la deuotion; ny pour ces hardis entrepreneurs, lesquels sans charge, voire mesmes excedant, & outrepassant celle qu'on leur a imposee, s'essayent de faire vne paix, ou trefve entre deux ennemis irreconciliables, Iesus-Christ & le monde: Je dis irreconciliables, tandis que le mon-

de demeurera monde, & se tiendra à ses damnables & pernicieuses maximes. Au contraire il m'a semblé fort à propos, plustost que de m'égager plus auant aux preuues qui font voir que le Chrestien doit en toute sa vie, se gouverner par les maximes de la Foy, de monstrier qu'il ne doit point donner de la creance en son esprit aux maximes du monde; ains que plustost il les doit tenir pour reprouuees & cōdamnees par Iesus-Christ, & pour de grands obstacles à son salut, & qu'en ses actions il leur doit fermer les yeux, & ne les consulter point: & mesme que c'est en vain qu'il rasche d'en faire vn mélange & vn accord, avec les maximes de la Religion: Car ce seroit pretendre à l'impossible; d'autant qu'il n'est non plus faisable de concilier par ensemble leurs maximes contraires, que de reconcilier leurs Autheurs, qui sont Iesus-Christ, & le monde.

Or l'impossibilité de cette reconciliation, est si manifeste dans l'Escriture, qu'encores que Iesus-Christ ait voulu se reconcilier avec ceux-là mesme qui le mettoient à mort, luy ostant le moyen de demander à son Pere plus long temps leur pardon, en luy rauissant la vie; il ne voulut pas pourtant entendre à aucun accord avec le monde, & ne prononça iamais autre parole, & ne tint de luy aucun discours, qu'en termes de malheur, & de malediction: *Vae mundo à scandalis*; malheur au monde à raison des scandales qu'il donne: Et ailleurs; *Vae vobis diuitibus, quia habetis consolationem vestram. Vae vobis, qui saturati estis: quia esurietis. Vae vobis, qui ridetis nunc: quia lugebitis & flebitis.* Malheur à vous, ô supposts du môde, à vous qui le rendez

Matth. 18.
v. 7.

Luc. 6. v. 24

si pompeux par vos richesses: malheur à vous qui estés riches semblez estre heureux; d'autant qu'en vostre abondance, & par le moyen d'icelle vous moissonnez en la terre les contentemens, & les delices; mais aussi malheur à vous, qui vous gorgez du monde, & de ses biens, car vous enragerez de faim dans l'éternité, pour auoir trop voulu gouster des biens du temps; & malheur pareillement sur vous qui passez tous vos iours, en jeux, danses, cours, & passetemps; car apres auoir assez couru, & folasté, & que vos cours auront atteint leur fin, & leur borne que vous fuyez, & où toutesfois ils vous portent insensiblement, c'est à sçauoir la mort; ce sera alors, & à suite éternellement que vous pleurerez, & hurlerez vostre plein saoul, comblez de rage, & de desespoir pour vos ris dissolus, & mondains.

Mais ce qui monstre encore l'auersion que Iesus-Christ auoit du monde, c'est que non seulement il n'a point prié pour luy; mais il a mesme déclaré en termes formels, qu'il n'entendoit point prier pour le monde, & l'a par exprez forclos de sa priere, ayant mesme voulu qu'on le sçeut: c'est en cette celebre oraison qu'il fit vn peu auparauant sa Passion, en laquelle il dit nommement, qu'il ne prie pas pour le monde, *Non pro mundo rogo*; & le rejette de sa priere, d'au-
Ioan 17. v. 9

Il a prié pour ceux qui l'auoient iugé, & condam-

né, & qui le mettoient à mort ; & comme nous auons desia dit, en a recherché la paix, & la reconciliation; mais il n'a pas voulu la paix pour le monde qu'il iugeoit, & condamnoit luy-mesme, cōme il dit en saint Iean : *Nunc iudicium est mundi*. C'est par ma vie, & par ma mort que ie porte iugement de condamnation cōtre le monde, que ie le reprouue, & l'aneantis en l'esprit de mes fideles. Il est iugé, il faut qu'il sorte, & qu'il soit chassé de l'esprit de ceux qui formeront le corps de mon Eglise. Ce que Tertullian dirauoir esté signifié par les presents, que luy firent les Mages, qui estoient les marques, comme il deuoit bannir du cœur des Chrestiens la pompe du siecle. *Thus illud, & myrrham, & aurum, ideò infanti tunc Domino obtulerunt, quasi clausulam sacrificacionis, & glorie secularis, quam Christus erat adempturus*. Les Mages, dit-il, offrirent à nostre Seigneur encore enfant, l'encens, la myrrhe, & l'or, comme pour faire la fin, le bannissement, & la closture des sacrifices de l'idolatrie, & de la gloire, & vanité du siecle, que Iesus-Christ deuoit aneantir, & oster de l'esprit de ceux qui seroient à luy ; par lesquelles paroles nous voyons qu'il joint ensemble, & met en mesme rang, pour le fruit de la vie, & de la mort de Iesus-Christ, les ruines de l'Idolatrie, & la destruction de la gloire, & de la vanité du siecle.

Ioan. 12. v.
30.

Tertul. de
idol. cap. 9.

§. II.

Le Chrestien a renoncé au monde, & est hors du monde.

C'Est pourquoy Iesus-Christ en saint Jean, dit ces paroles fort remarquables, parlant de ceux que son Pere luy avoit donnez: *Mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut & ego non sum de mundo.* Le monde les a eu en haine, parce qu'en effet ils ne sont pas du monde, ny sectateurs de ses maximes, ny semblables à ceux qui vivent par l'esprit du monde: comme aussi ie ne suis non plus du monde, ny n'approuve ses maximes, ny sa forme de viure.

Ican 17. v
14.

Et le mesme Tertullian, dit, que lors que dans le Baptesme nous receuons, & professons la Foy, & la croyance de tout ce que l'Eglise nous propose à croire; nous professons de renoncer au Diable, & à ses complices, aux pompes, & à la gloire du monde; avouans, & ratifians par le seau du Baptesme le des-aveu, & la reprobation que Iesus-Christ en a fait, & protestans de nous tenir, & de viure en ce des-aveu, & mépris de la gloire du monde: *Cum aquam ingressi, Christianam fidem in legis sue verba profiteamur, renuntiasse nos Diabolo, & pompæ, & Angelis eius ore nostro contestamur.*

Tertul. lib
de Specta-
culis c. 4.

Ce qu'il deduit ailleurs plus clairement, montrant qu'il faut que nous ayons ce mesme sentiment, & que nous nous tenions à l'observation de cette protestation durant toute nostre vie, apres en avoir fait la profession dans le Baptesme. C'est dans vn liure qu'il es-

Ferruff. lib.
ad Marty-
res. c. 2.

crit aux Martyrs, c'est à dire à ceux qui estoient detenus en prison pour la foy, ou qui estoient desia destinez au martyre, & à la rage des bourreaux, les consolant par ces paroles: *Christianus etiam extra carcerem saeculo renuntiauit, in carcere autem carceri; nihil interest vbi sitis in saeculo, qui extra saeculum estis.* Le Chrestien pour si libre, & affranchi qu'il soit, & mesmes hors de prison, a renoncé au siecle, & au monde; mais estant dans la prison il a renoncé à la prison, c'est à dire, qu'il n'est pas abbatu des angoisses, & du desespoir que l'objet de ce lieu affreux cause dans l'esprit des Infideles, d'autant qu'il est dans la liberté des enfans de Dieu. Il n'importe donc point en quel endroit de ce monde materiel vous soyez, sur mer, ou sur terre, en vostre patrie, ou éloignez d'icelle, parmi vos amis, ou au milieu de vos ennemis; dedans ou dehors la prison; puis qu'en quelque lieu que vous soyez par la presence du corps, vous en devez estre dehors par l'esprit: voire hors de tout le monde, pour ne viure pas selon les maximes, pratiques, & façons de faire des gens du monde.

§. III.

Contre ceux qui veulent accorder, & ioindre le monde, & ses maximes, avec les maximes de la vie Chrestienne.

VOyla quel est le iugement, & la condamnation que Iesus-Christ a prononcé contre le monde; & apres cela on voudra reformer ce iugement, & en ap-

pellier à la prudence humaine ? car c'est ce que font ceux qui ayans quelque desir de seruir Dieu, pretendent capituler, ou capitulent en effet avec le monde, par des relaschemens, & des accommodemens qu'ils mettent en auant, ou pour eux, ou pour autruy. En quoy, outre qu'ils ne reüssissent iamais en ce malheureux traité, ils trahissent également les deux partis: c'est à sçauoir, Dieu, & le monde. Ils sont traistres à la cause de Dieu; d'autant que premierement ils outrepassent leurs charges, & leur commission: & en second lieu, ils luy rauissent la totalité du cœur de l'homme, qu'il ne veut partager avec aucune creature. Ils trahissent d'autre costé le mōde; à raison qu'ils luy promettent par ceste negociation de paix, l'extinction du remords qu'il ressent lors qu'il se porte à mal faire, & la cessation d'armes, & de la guerre dont Dieu poursuit les meschans; dequoy ils ne viendront iamais à bout. Car ils ne font que donner quelque rafraichissement à leur apostume, qui ne laisse pas de lancer des horribles pointes dans la conscience, d'autant plus viues, que par cette espee de capitulation ils ont acquis vne plus grande connoissance de Dieu, & de la vanité du monde, & de l'ingratitude, & meschanceté qu'il y a de viure par les maximes du monde apres tant de lumieres, & de graces receües.

Je dirois donc à ces Entremetteurs volontaires, que plusieurs d'entr'eux se font de feste, non pour l'intrest de Dieu (car s'ils s'entrent nuëment dans leur cœur, toutes considerations, & respects humains à part, ils y verront grauees les veritez qu'ils liront dans cét Oeuure) mais pour la crainte qu'ils ont d'at-

trister, le desir qui les possede de plaire, & de contenter, & l'affection naturelle, qu'ils ont d'agreer, & d'estre bien en l'esprit d'autrui. Ce vain mélange du monde, dis-je, qui s'entretient par vne certaine complaisance, fait que la verité demeure au fonds de l'ame, & offusquee par ces nüages, ne passe pas iusques à nos pensees, & à nos raisonnemens : ou bien ce desir de plaire, ou telle autre passion que ce soit, nous dérobe la volonté, & le courage de la produire. Car c'est, dit saint Gregoire de Nazianze, quoy qu'en vn sujet different, le propre de la bien-veillance, & de la haine, de nous raurir souuent la verité du coeur: Toutes ces considerations forment en nous des fantosmes, & vne verité imaginaire, & tandis que nous tenons l'autre endormie, nous allons ajustant, plastrât, & biaisant les choses suiuant nos appetits. En vn mot, de l'Euangile, & du monde, nous faisons, & tirons vne certaine quint-essence, pire quelquefois que ce que l'on appelle proprement monde : car le monde qui est reconnu pour monde, se confesse mal-faisant, & n'est pas dans l'opinion de bien faire. Que si la parole de Dieu par la terreur de ses jugemens, ou par l'attrait de ses promesses émeut par fois, & agite la conscience de ceux qui suivent le monde, ils entrent soudain en cõdamnation de leur vie passée, avouët s'estre égarrez du chemin du salut, & se iettans entre les bras de la bonté Diuine, desseignent vne serieuse & entiere conuersion, par laquelle quittans les voyes, & les pratiques du monde qu'ils auoient suiues iusques alors, ils se retournent, & se donnent à Dieu : Oü au contraire les autres, outre ce qu'ils diffament la ver-

Greg Naz.
orat. I.
ὅτι ἐννοῶς
ταῖς ἢ μί-
σους ἐλαβ-
εῖν ὅτι
ὅτι ὅτι
φιλεῖ καὶ
πῆσται ὡς
τὰ πολλὰ ἢ
αὐτῶν.

tu qu'ils professent, lors qu'on voit en eux le monde aussi pompeux, & fleurissant, qu'il est en ceux qui ne sont pas dans ce train de deuotion, les maux qu'ils font estant bien plus iniurieux à la vertu, que ceux que commettent les personnes qui ne sont pas ouuertement estat de semblable deuotion; il y a encore cela, que ny la parole de Dieu, ny la terreur de ses jugemēs ne gagnent rien sur ces gens là; car ils recourent soudain au souuenir de quelques legeres pratiques, qu'ils appellent deuotion, qu'ils ont tournees en coutume, & qui ne vont point pourtant au fonds de la crainte & de l'amour de Dieu, & se reposans là dessus, ils s'imaginent quelquefois que Dieu leur en doit de retour.

§. I V.

Tascher de faire l'accord du monde, & de ses maximes avec Jesus-Christ, & les maximes de la vie Chrestienne, c'est vouloir accorder Jesus-Christ avec le Diable.

MAis ie dirois encore à ces officieux Entremetteurs, qui poursuiuent cette alliance de Jesus-Christ avec le monde, qu'en fin ils en viendront à ce point, que d'entreprendre vn semblable traité de Jesus-Christ avec le Diable; & à la verité ie trouue qu'il y a plus d'apparence & de facilité d'accorder Jesus-Christ avec le Diable, que non pas avec le monde: Car ie remarque dans l'Écriture sainte que Dieu a accordé au Diable plusieurs choses; comme d'affli-

3 REG. C. 22.
V. 22.

Matth. c. 19
V. 23.

Matth. 19.
V. 10.

ger Iob, & de rendre son corps la butte de sa rage; qu'il luy permit de ietter le mensonge & la flaterie dans l'esprit des faux Prophetes, pour promettre au Roy Achab l'heureuse issue de la guerre qu'il meditoit contre le Roy de Syrie, & sur laquelle il les consultoit. Dans l'Euāgile, Iesus-Christ mesme n'octroye-il pas à cette Legion de Demons, qu'il chassa hors du corps du possédé, de faire leur retraite dans le corps d'un troupeau de pourceaux? Nous ne lisons pas pourtant, qu'il ayt rien accordé au monde, ny relasché en rien de la haine qu'il luy porte: voire mesmes au contraire sur l'épouvante que ses propres Disciples prindrent au décri qu'il faisoit des richesses, & sur la proposition qu'il auançoit de l'extreme difficulté de se sauuer dans leur possession, & du puissant empeschement qu'elles donnent à l'acquisition du bon-heur eternal; il ne se void point qu'il ait rien relasché de cette rigoureuse sentence, ny qu'il ait rien concédé à l'auarice, qui est vne des plus fortes affections qui forment le monde. Et au mesme Chapitre, ne monstra-il pas vne rigueur inflexible à l'encontre de la volupté? n'ayant iamais voulu fléchir sur l'indissolubilité du mariage; nonobstant que ses Disciples mesmes luy eussent dit franchement: *Si ita est causa hominis cum vxore, non expedit nubere.* Que si l'affaire se passoit de la sorte, & que le mariage mit les personnes dās vn si grand esclauage, & engageat dans vne telle contrainte, il estoit en effet plus expedient de ne se point marier; & neantmoins, nonobstant toute cette instance, il ne demordit iamais de sa premiere proposition, il n'accorda rien en faueur de la volupté, ou de

la propre satisfaction. Et dans vn autre Euangeliste il se void qu'il a traitté le monde avec tant de seuerité & de rigueur, qu'il n'a pas mesme voulu se montrer complaisant, ny indulgent iusques à ce point, que de permettre l'usage des affectiōs que la nature a semées dans nos cœurs, lors qu'elles s'opposent à ses vocations, ou les retardent. Ainsi il ne voulut point permettre à celuy qu'il appelloit à sa fuite de donner sepulture à son pere, ny à celuy qui s'offroit volontairement à le suiure, d'aller prendre vn honnesté congé de ses parens, & domestiques, ou de renoncer à ses biens, & en disposer. Luc. 9. v. 60
Ibid. v. 61.

Mais ie passe bien plus outre, & dis que ceux qui entreprennent d'accorder Iesus-Christ avec le môde, trament en effet l'accord de Iesus Christ avec le Diable, contre la parole expresse de l'Apostre: *Quæ autem conuentio Christi ad Belial?* 2. Cor. 6. v. 15. Car le monde est son grand arsenal, sa batterie, ses filets, son truchement, & son agent general, comme il en est le Prince, le Recteur, & le Roy; *Nunc Princeps huius mundi eiicietur foras.* Ioan. 12. v. 31. C'est maintenant, dit le Fils de Dieu, que le Prince & le Roy du monde sera banni, chassé, & exterminé de l'esprit de mes veritables fideles: & l'Apostre saint Paul appelle les Diables; *Mundi rectores tenebrarum* Eph. 6. v. 12 *harum*; recteurs, & maistres du monde, & des tenebres. Oû il est à remarquer qu'il ne fait point de distinction entre le monde & les tenebres; d'autant que les maximes, le train, & la vie du monde n'est qu'un pur aucuglement, vne ignorance grossiere, & vne continuelle cheute, comme de ceux qui marchent en tenebres: & saint Augustin sur le mesme passage de l'A-

Aug. in
psal. 54.

postre, expliquant ce mot de, *Monde*, parle en cette sorte: *Ne forte cum dixisset, mundi; intelligeres demones esse rectores cæli, & terræ: mundi dixit, tenebrarum harum, mundi dixit, amatorum mundi.* Il dit que saint Paul adiouste ces paroles (du monde, & des tenebres dont il qualifie les Demons recteurs) afin qu'on ne pensat pas qu'il eut appellé les Demons maistres du Ciel, & de la terre; car il les appelle maistres du monde, c'est à dire de ses tenebres, maistres du monde, & des amateurs, & sectateurs du monde, & de ses maximes. C'est donc avec le Diable que negocient ceux qui font ce traité avec le monde; car c'est avec les Chefs, & les Princes qu'on traite les accords, & la paix des peuples; & c'est aussi par le moyen de cét accord & amitié que le Diable les conduit insensiblement avec les appas, les charmes, & les maximes du monde, au lieu où il sent, & sentira eternellement les traits de la justice Diuine, comme le dit tres-bien Clement Alexan-

Clem. Ale.
in procr.
ἐν τῷ πῦρ
ἀποστρέφει
ἀπὸ τοῦ
κόσμου
καὶ ἀπὸ
τῆς σαρκὸς
καὶ τοῦ
αἵματος
καὶ τῆς
ἐπιθυμίας
τῆς σαρκὸς
καὶ τοῦ
κόσμου
καὶ τοῦ
δαιμονίου

drin. Et en effet si nous consultons l'experience, nous trouuerons que le Diable fait souuent plus de degast dans les ames, par cette malheureuse alliance, qu'il ne fait par ceux, qui apres s'estre declarez contre Iesus-Christ, luy font ouuertement la guerre enseignes déployees: parce que ceux qu'il enuoloppe dans ce parti, n'aquierent jamais la vertu, & ils en font perdre aux autres la connoissance, l'estime, & le goust. Ce sont des hommes amphibies qui veulēt auoir place & rang par tout, qui boient le peché & le monde comme l'eau, & apres cela ils fondent ie ne sçay quelle assurance de leur salut sur quelques petits exercices de deuotion, mal entendüe, & plus mal pratiquees
sur

doit renoncer au monde, &c. Chap. VI. 129
sur lesquels ils établissent vne forte presumption
du bon estat de leur conscience, commé sur l'elemēt
inesbranlable de la terre.

§. V.

Réponse au vain pretexte, qu'on allegue, qu'il
faut viure comme l'on vit.

IL faut, disent-ils, viure comme l'on vit; & pour
toute excuse ils alleguent que c'est la mode, le
train, & la coustume du monde, & de ceux avec les-
quels ils conuersent, sans reconnoistre qu'en cette
allegation ils portent leur condamnation, & non leur
excuse; qu'il y a bien long temps que la coustume de
mal-faire est en vogue, & en regne; & que comme
dit Seneca, *Non tam bene cum rebus humanis agitur, ut
meliora pluribus placeant.* Le bonheur n'est pas tel es cho-
ses humaines, que ce qui est le meilleur soit le plus
suiui, & embrassé des hommes: ce qui verifie le dire
de Tertullian en son Apologetique, *Semper humana
gens, malè de Deo meruit.* Que les hommes ont touf-
iours mal reconnu Dieu, & mal merité de luy: Mais
pourquoy ne considerent-ils pas que Iesus-Christ dit
si nettement, & si clair dans l'Euangile? *Intrate per an-
gustam portam: quia lata porta, & spatiosa via est, que du-
cit ad perditionem, & multi sunt qui intrant per eam. Quàm
angusta porta, & arcta via est, que ducit ad vitam: & pauci
sunt, qui inueniunt eam!* Entrez par la porte étroite; car
la porte qui conduit au precipice, & à la perte de

Seneca de
vita beata
Cap. 2.

Tertull. A-
polog. c. 10

Matth 7. v
13.

foy-mesme, est large, & le chemin en est fort ample & spacieux, & c'est par cette porte, & par ce chemin que plusieurs entrent, & passent en foule: combien est petite la porte, & le chemin étroit qui meine à la vie, & au salut, & que peu de gens trouvent cette porte, & passent par cette voye! N'est-ce pas donc vn étrange aveuglement de se promettre d'arriuer au terme du salut, en suiuant le chemin le plus battu, & frayé, & que la plupart suiuent, se laissant emporter par le torrent de la coustume; puis que Iesus-Christ mesme dit, que ce chemin aboutit à l'Enfer, & au malheur eternal? pensent-ils qu'en leur faueur il change son decret; ou qu'en se tenans sur leurs gardes dans vn passage si glissant que celuy du train du monde, comme ils presument de pouuoir faire, ils puissent rendre vaine & fausse la predication, & la prophete du Fils de Dieu, faisans de ce chemin qu'il proteste aboutir à la mort, & à l'Enfer, vn passage à la vie & au Ciel?

103.14.v.6.

D'ailleurs puis que Iesus-Christ est luy-mesme le chemin, comme il dit en saint Iean; *Ego sum via, & veritas, & vita.* le suis la voye, la verité, & la vie, ceux de qui ils suiuent la coustume, suiuent-ils ce chemin? vivent-ils comme il a vécu? & suivre cette coustume, est-ce suivre Iesus-Christ, qui seul est le chemin de la vie, & la vie mesme? Ne remarquent-ils pas comme il se dit conjointement & chemin, & vie? comme s'il vouloit donner à entendre, qu'il n'est vie, qu'à ceux qui le prennent pour voye, & que pour paruenir à la vie qu'il promet, il faut passer necessairement par le chemin qu'il propose, qui n'est autre que l'imitation

doit renoncer au monde, &c. Chap. V. l. 337
 de la vie? Et pour l'autre qualité qu'il se donne, qui
 est d'estre la verité, il est digne de particulière remar-
 que; car Iesus-Christ s'estant appellé verité, Tertul-
 lian adjouste, qu'il ne s'est pas appellé coustume, pour
 montrer la difference, voire la repugnance qu'il y a
 bien souuent de l'une à l'autre *Dominus noster Iesus ve-*
ritatem se, non consuetudinem cognominavit.

Tertull de
 Vng. v. clā-
 des c. 1.

Mais cette doctrine est bien contraire à leurs sen-
 timens; car ils veulent ensemblement marcher de
 compagnie dans le train du monde, & entendre par-
 ler Dieu dans la solitude; estre dans le grand, & va-
 ste chemin; dans lequel on roule sur les roues des
 maximes du monde; & à mesme temps se tenir dans
 la voye de la vertu qu'ils s'imaginent n'estre pas si dé-
 daigneuse, & si seure que de se vouloir écarter de cer-
 te grande route: Ils se donnent à Dieu, & si on les en
 veut croire, c'est, disent-ils, tout à fait, & de tout leur
 cœur; mais c'est vne confession mensongere, & sem-
 blable à celle d'Ananias, & de Sapphira sa femme, le-
 quel, comme dit saint Luc, *Vendit agrum, & fraudauit*
de pretio agri, conscia uxore sua. Ayant vendu son
 champ, au lieu d'en porter l'entier prix aux pieds des
 Apostres, il n'en y apporta qu'une partie, & du con-
 sentemēt de sa femme defrauda l'Eglise du reste, ayāt
 esté tenté par Satan, cōme adjouste saint Pierre, pour
 mentir de la sorte au saint Esprit; & Sapphira ayant
 assuré qu'ils en apportoient à l'Eglise l'entier prix, le
 mesme Apostre, luy dit ces paroles: *Quid vti que conue-*
nit vobis tētare spiritum Domini? Car ceux-cy par vne sem-
 blable tromperie avec le consentement, & par les at-
 traits de leur partie inferieure, & de leur cōcupiscēce,

Act. s. v. r.

v. 9.

ils ne donnent que la moitié de leur cœur à Dieu, reseruant l'autre moitié pour le monde, frustrant par ce moyen Dieu du meilleur de leur esprit, de leurs plus cheres affections, & des actions les plus nobles, des facultez de leur ame, & de leur corps, & des plus importantes fonctions de la vie : & c'est ainsi qu'ils mentent de bouche deuant les hommes, & du cœur deuant Dieu.

C'est à cette sorte de personnes qu'on peut iustement faire le reproche que faisoit Elie aux Iuifs, *Vsq. quequo claudicatis in duas partes?* Iusques à quand clochez-vous de deux costez, iusques à quand faisant profession de connoistre Dieu, & de le seruir, traitez-vous familieremēt, avec le plus grād ennemi qu'il ait, qui est le monde? vous dites que vous cherchez vostre salut, mais vous le cherchez en clochant, vous tournant tantost du costé de Dieu, tantost deuers le monde: Mais que sera-ce si la mort vous surprend lors que vous inclinez vers le monde? dequoy vous seruiront les pas que vous vous imaginez de faire vers le Ciel? C'est le salut stable qu'il faut chercher, c'est à dire vne vie qui d'un pied égal, ferme & assidu, gagne, & merite le salut; de mesme que l'Apostre dit, que la tristesse qui est selon Dieu produit la penitence à l'effet du salut stable, & permanent, *Quæ enim secundum Deum tristitia est, penitentiam in salutem stabilem operatur.*

3. Reg. 18. v.
21.

2. Cor. 7. v.
10.

§. VI.

Ceux qui professent la pieté, & suivent les maximes du monde, n'ont que l'apparence, & non la solidité de la pieté.

L'Espere donc avec la grace de Dieu, Auteur de toute bonne pensée, que si ces personnes veulent se donner la peine de lire les Chapitres suivans, elles pourront estre facilement des-abusées, & discerner manifestement qu'elles n'ont que l'apparence, & le jargon de la pieté; & vn imaginaire desir de la pratiquer, & non vne vraye, & sincere volonté de s'y adonner, & moins encore la solidité, & la force pour s'y attacher; ains au contraire qu'ils la reiettent, & y renoncent, ainsi que parle l'Apostre, *Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem eius abnegātes*. Ils verront manifestement la fourbe, par laquelle le malin esprit les abuse, & l'hypocrisie lourde & cruelle qu'ils exercent à l'encontre d'eux-mesmes, tâchans de se decevoir imperceptiblement, & d'emousser le remords de leur conscience par ces apparences exterieures, destituees du corps, & du fonds de la vertu.

Aussi est-il certain que ces personnes font en leur façon de vie, ce que fit iadis cet impie Antiochus, dont parle Clement Alexandrin, lequel ayant besoin d'argent, apres avoir fait ietter en fonte vne statue de Iupiter d'or massif, de la hauteur de quinze coudces, en fit dresser vne autre toute semblable d'vne plus basse matiere, qu'il fit couvrir de feüilles, ou de lames d'or:

2. Tim 3: 5.

Clem. Alex in prot.

Α, Ι, Ι, Ο, Χ, Θ

δὲ ὁ κερζικητος, ἀπορούμεν.

Χρημάτων, τὸ Διὸς τὸ ἄγαλμα τὸ χρυσοῦν,

πειθεῖται.

δὲ καὶ πηχῶν τὸ μέγεθος ὄν, προστάξῃ χρυσοῦσαι, ἢ ἄλλης ἢ ἄλλοτῆρας ἕλης ἄγαλμα πηχῶν πλῆσιον ἕκαστου ἢ πέντε πάλαις χρυσοῦν ἀναθῆναι πάλαι.

δὲ καὶ πηχῶν τὸ μέγεθος ὄν, προστάξῃ χρυσοῦσαι, ἢ ἄλλης ἢ ἄλλοτῆρας ἕλης ἄγαλμα πηχῶν πλῆσιον ἕκαστου ἢ πέντε πάλαις χρυσοῦν ἀναθῆναι πάλαι.

δὲ καὶ πηχῶν τὸ μέγεθος ὄν, προστάξῃ χρυσοῦσαι, ἢ ἄλλης ἢ ἄλλοτῆρας ἕλης ἄγαλμα πηχῶν πλῆσιον ἕκαστου ἢ πέντε πάλαις χρυσοῦν ἀναθῆναι πάλαι.

δὲ καὶ πηχῶν τὸ μέγεθος ὄν, προστάξῃ χρυσοῦσαι, ἢ ἄλλης ἢ ἄλλοτῆρας ἕλης ἄγαλμα πηχῶν πλῆσιον ἕκαστου ἢ πέντε πάλαις χρυσοῦν ἀναθῆναι πάλαι.

δὲ καὶ πηχῶν τὸ μέγεθος ὄν, προστάξῃ χρυσοῦσαι, ἢ ἄλλης ἢ ἄλλοτῆρας ἕλης ἄγαλμα πηχῶν πλῆσιον ἕκαστου ἢ πέντε πάλαις χρυσοῦν ἀναθῆναι πάλαι.

δὲ καὶ πηχῶν τὸ μέγεθος ὄν, προστάξῃ χρυσοῦσαι, ἢ ἄλλης ἢ ἄλλοτῆρας ἕλης ἄγαλμα πηχῶν πλῆσιον ἕκαστου ἢ πέντε πάλαις χρυσοῦν ἀναθῆναι πάλαι.

δὲ καὶ πηχῶν τὸ μέγεθος ὄν, προστάξῃ χρυσοῦσαι, ἢ ἄλλης ἢ ἄλλοτῆρας ἕλης ἄγαλμα πηχῶν πλῆσιον ἕκαστου ἢ πέντε πάλαις χρυσοῦν ἀναθῆναι πάλαι.

δὲ καὶ πηχῶν τὸ μέγεθος ὄν, προστάξῃ χρυσοῦσαι, ἢ ἄλλης ἢ ἄλλοτῆρας ἕλης ἄγαλμα πηχῶν πλῆσιον ἕκαστου ἢ πέντε πάλαις χρυσοῦν ἀναθῆναι πάλαι.

δὲ καὶ πηχῶν τὸ μέγεθος ὄν, προστάξῃ χρυσοῦσαι, ἢ ἄλλης ἢ ἄλλοτῆρας ἕλης ἄγαλμα πηχῶν πλῆσιον ἕκαστου ἢ πέντε πάλαις χρυσοῦν ἀναθῆναι πάλαι.

de la mesme façon ceux-ci ruinans en eux la charité, & la vraye vertu, par la chaleur, & par la violence de leurs passions, dans la fournaise du monde ; ils se couurent par hypocrisie, ou par ignorance, ou par quelque autre pretexte que ce soit, des feuilles, ou de l'apparence de la vertu, n'ayans que la pratique de quelques actes extérieurs, vuides au dedans de la vraye charité, sans se mettre beaucoup en peine de former, & de regler leur intérieur, & d'entrer dans la solidité de la vertu.

En quoy ils se montrent imitateurs, & heritiers non seulement de la faute de leur premier pere Adam, mais aussi de son proceder, & de sa vaine industrie, de laquelle il se seruit pour dissimuler sa faute, ne lui couvrans que de feuilles. Adam m'enseigne, dit S. Ambroise, ce que sont les feuilles, d'autant qu'après auoir commis la des-obeyssance au lieu de gouster de la douceur du fruit du Figuier, il se contenta de ses feuilles, dont il fit vn voile, & vne couuerture à sa nudité, ausi est-ce l'image du pecheur : Car comme le Iuste cherche, regarde, & se repaist du suc de la justice, & de la vraye vertu ; le pecheur au contraire, n'est que les feuilles, l'écorce, & le semblant ; *Docet. ergo Adam quid sint folia, quia posteaquam peccauit, de folijs sicut fecerit sibi succinctorium, qui de fructibus magis eius gustare debuerit : Iustus fructum eligit, folia peccator.*

Amb lib.
de Parad.
c. 13.

Bref ce sont des personnes qui se veulent plaire en Dieu, & non pas luy plaire ; & se plaisent en luy dans les douceurs qu'elles goustent en leurs pratiques de deuotion, & ne se soucient pas de luy plaire par les actions qui procurent sa gloire : Elles veulent bien

doit renoncer au monde, &c. Chap. VI. 135
 recueillir de la deuotion ce qu'il y a de sensible, mais
 elles refusent ce qu'elle a de penible; & pourtant le
 premier n'est point essentiel, ny necessaire; mais le
 second, veu nostre nature viciee, & la resistance du
 monde qui est confit en malice, est du tout ineuitable.
 Elles taschent d'adoucir l'aigreur de leur remords,
 non de fuire le guide veillant de leur synderesse.

§. VII.

*Contre ceux qui se font, par leurs aduis, arbitres
 de cét accord des maximes du monde, avec celles de
 la pieté Chrestienne, se rendent instrumens du Dia-
 ble, & par de vains pretextes s'opposent aux vo-
 lontez de Dieu.*

ET pour ceux qui amusent, & abusent les ames
 de la sorte, & par des expedients de nouvelle in-
 uention leur font faire cette ligue, & cét accord du
 monde avec la deuotion; & vn mélange, & assorti-
 ment de leurs maximes par ensemble; ie n'ay autre
 chose à leur dire, si ce n'est que comme le Diable
 pretendoit, au dire de saint Chrysostome, se seruir
 de saint Paul, & de saint Barnabé, pour entretenir
 l'Idolatrie, à l'extirpation de laquelle ils estoient en-
 uoyez; lors qu'il porta le peuple de la ville de Lystris
 à leur sacrificer, apres la guerison de ce boiteux faite
 par saint Paul, comme il est porté aux Actes des Apo-
 stres, *Vide*, dit ce saint Docteur, *Diaboli malitiam: per*
quos Dominus ex mundo impietatem expurgare studebat, per hos
ipsum ille inducere curabat, rursus persuadens Deos homi-

Act. 14. v.
11.

Chrysost.
hom. 1. ad
Pop. Anti-
ioch.

nes esse putare. Par le mesme artifice ceux-ci ayans charge de ruiner l'empire du monde sur les esprits; le Diable au contraire se sert d'eux pour y maintenir sa tyrannie; d'autant plus efficacement que c'est sous le pretexte; & sous le voile d'un plus grand bien. Il y a cette difference entre ces Apostres, & eux, que le Diable se seruoit des Apostres, comme d'un pur objet, sans qu'ils y apportassent rien du leur, voire contre leur volonté, & intention; puis qu'ils resistoient à cette reconnoissance impie de la guerison miraculeuse qu'ils auoient operée, refusans l'offre du sacrifice par la libre, & franche confession d'estre des hommes subiets à la mort; là où ceux-cy contribuent du leur, & sont les inuenteurs eux-mesmes des expediens, pour tenir sur pied Dagon avec l'Arche, & pour allier les cœurs des Chrestiens, avec les filles des Philistiins, qui sont les maximes du monde; desquelles on pourroit faire la mesme prediction, que Dieu en fit iadis pour le regard des enfans d'Israël: *Certissimè enim auertent corda vestra*; car asseurement elles enleueront vos cœurs, & les détourneront de mon seruire.

v. 13.
3. Reg. 11.
v. 2.

1. Reg. 15.
v. 2.

Mais comment n'apprehendent-ils pas d'encourir la mesme reprobation de Saül, que Dieu degrada de la Royauté d'Israël pour n'auoir pas voulu entierement perdre, & ruiner tout ce qui estoit dans Amalec, suivant son commandement; & pour en auoir conserué ce qui estoit de plus precieux, quoy que ce fut sous pretexte du sacrifice, contre l'expresse prohibition que Dieu luy en auoit fait? *Et pepercit Saül, & populus Agag, & optimis gregibus ouium & armentorum, & vestibus & arietibus, & vniuersis, que pulchra erant, nec voluerunt*

doit renoncer au monde, &c. Chap. VI. 137
voluerunt disperdere ea : quidquid verò vile fuit & reprobum, hoc demoliti sunt. Car pareillement ceux-ci encore qu'ils détruisent, ou taschent de détruire dans le cœur d'autrui ces vices, bas, grossiers, & vulgaires; ils y confèrent neantmoins sous de vains pretextes d'un plus grand bien, le Roy, & la source des passions, & des vices, qui est l'esprit du monde, & y maintiennent avec luy ce qui est de plus delicat, de plus précieux, de plus subtil, de plus raffiné; & par consequent ce qui est de plus dangereux, voire mesme de plus contraire à l'esprit du Christianisme.

§. VIII.

Que le desir qu'on a de iouyr des plaisirs de cette vie, suggere des expediens pour accorder les maximes du monde, avec celles de l'Euangile, quoy que celuy-ci établisse la souffrance pour la voye du salut.

MAis tous ces expediens pour maintenir le monde, & les maximes, avec la profession de Chrestien, ne sont suggerez souuēt, que par le desir qu'on a de gouter des plaisirs de la vie, & donner à l'appetit la satisfaction qu'il recherche, ou d'en ouvrir aux autres les moyens, & les voyes; car il est trop vray ce que dit Tertullian: *Quàm sapiens argumentatrix sibi videtur ignorantia humana; presertim cùm aliquid eiusmodi de gaudijs, & de fructibus sæculi metuit amittere!* O combien l'homme, quoy que ignorant, presume-t'il auoir de

Tertull. li.
de Spect. c.
2.

sageſſe, & comme il luy ſemble de bien raiſonner & diſcutter les choſes avec prudence & ſubtilité, ſur tout lors qu'il eſt guidé & pouſſé en ſon raiſonnement à trouver des argumens & des pretextes, par la crainte qu'il a de ſe voir priué des plaiſirs du ſiecle, & des ioyes qu'on experimēte dans l'vſage, & dans la conuerſation du mōde: iuſques-là, adjuſté-il, qu'il ſ'en trouve pluſieurs qui ſont pluſtoſt éiuertis de quitter l'Idolatrie, & de ſe rendre Chreſtiens, de peur de ſe voir obligez à renoncer à la volupté, que par le danger de renoncer à la vie, & de s'expoſer au martyre: *Plures inuenias, quos magis periculum voluptatis, quam vita, auocet ab hac ſecta.* Cela ſuppoſé voyons ſ'ils ont raiſon d'vſer de cette ſageſſe inuentiue des expediens, & de philoſopher au gré de l'appetit, apres que Jeſus-Chriſt, qui ſçauoit qui ſeroient ceux qui entreroient dans le Ciel, & la route qu'ils deuoient tous tenir pour y arriuer, a déclaré que la ſouffrance, c'eſt la voye du ſalut: car il dit en paroles expreſſes que le Royaume des Cieux n'eſt conquis que par violence. Et ſi bien c'eſt vn iniuſte titre pour la poſſeſſion des Royaumes de la terre, c'eſt le ſeul legitime pour celui du Ciel, & il n'y a que ceux qui vſent de violence qui l'emportent: *Regnum caelorum vim patitur, & violenti rapiunt illud.*

Matth. 11.
v. 12.

Et cette violence, n'eſt pas contre des ennemis étrangers, qui nous conteſtent ce Royaume; mais bien contre nous-mêmes, qui nous ſommes le plus dangereux obſtacle, & l'ennemi le plus traître, & le plus faſcheux en la cōqueſte de ce Royaume. Ce qu'il dit en autres termes en ſainct Luc: *Leui, & Propheta* vſ

que ad Ioannem : *ex eo regnum Dei euangelizatur, & omnis in illud vim facit.* La Loy, & les Prophetes ont duré iufques à lean; mais du depuis le Royaume des Cieux, est prefché, & il est publié & offert, à tout le monde, pour eſtre donné à qui le voudra, mais à condition que tous ceux qui voudront y eſtre introduits, s'armēt de patience, de force, & de courage, pour vaincre le Diable, le Monde, & eux-mefmes, qui font les trois ennemis qui nous en rendent l'entree impossible, s'ils ne font furmontez, & domptez. Or pour cela il eſt beſoin d'une grande conſtance, d'une ſouffrance fidele, & d'une perpetuelle violence contre ſoy-mefmes; & c'eſt ce que dit Caſſian : *Regnum etenim cœlorum non deſides, non remiſſi, non delicati, non teneri, ſed violenti diripiunt. Qui ergo hi violenti ſunt? nempe illi qui non alijs, ſed voluntatibus ſuis præclaram inſerunt violentiam, qui direptione laudabili omni ſe præſentium rerum voluptate fraudantes, voce Dominicæ egregij direptores pronuntiantur, & per huiſcemodi rapinam, regnum cœlorum violenter inuadunt.* Et apres auoir allegué le lieu de l'Euangile; *Iſti profeſſo ſunt laudabiles violenti, qui vim faciunt perditioni ſuæ.* Le Royaume des Cieux n'eſt pas le butin, & la Palme des pareſſeux, des laſches, des delicats, & des muguets; mais bien des courageux, des hardis, & de ceux qui vſent de force, & de violence: mais qui ſont ceux qui font cēt effort & cette violence? Ce ſont ceux-là ſans doute qui employent leur force, non contre les autres pour leur faire quelque outrage, & iniure, mais qui exercent cette glorieuſe violence contre leurs propres volontez, & paſſions, par le plus grand trait d'amour, dont ils puiſſent cherir &

Luc 15 v.
15.

Caſſian.
co 11. 1. c.
vlt.

rechercher leur interest. Ce sont ceux-là qui par vne loüable hostilité, avec vn degast auantageux, se serans eux-mesmes generalement de routes sortes de plaisirs, qu'ont accoustumé de verser en nos sens, les obiets de la terre, sont appelez de la bouche de Dieu mesme, des voleurs insignes, & des admirables ravisseurs; enleuans de viue force, & enuahissans par cette sorte de rapine, le Royaume des Cieux, en dépit des ennemis qui s'opposent; & entrans dedans par cette violence, l'occupent, & y regnent. Ce sont, dit-il, ces dignes conquerans par force, & par violence, qui forcent & attestent le cours de leur perte, & de leur malheur eternel, par la mortification de leur nature corrompüe: & qui relancent en haut ce qui par son propre poids & inclination naturelle pēchoit vers le centre de l'Vniuers, où s'exerce la justice eternelle de Dieu.

Quoy, peut-on auoir rât soit peu l'esprit du Christianisme, s'as être persuadé de cette verité, que la raisõ me me no^o fait voir; sçauoir que ce n'est pas à no^o de nous frayer la voye du Ciel telle que nous la voudrions, & que nos passions peruertissans nos iugemēs, nous la figurent; ny de nous forger les condicions pour obtenir ce Royaume? qu'il faut suiure la route qui a esté établie de Dieu, que c'est à luy qui en est le Maistre, & qui le donne librement, d'y apposer les condicions qu'il veut? mais ne faut-il pas demeurer d'accord qu'il n'y a point de voye du Ciel que celle que Iesus-Christ a tracee, & que par consequent on ne peut estre dans cette voye, qu'allant apres luy, ny entrer dans le Ciel qu'à sa suite? Or voicy l'equipage

qu'il donne à ceux de sa fuite : *Dicebat autem ad omnes: si quis vult post me venire, abneget semetipsum, & tollat crucem suam quotidie, & sequatur me.* Et pour preuenir, & confondre ceux qui voudroient renuoyer la peine, & la doctrine, en ce qu'elle contient de fascheux, aux Apostres, & aux Religieux ; l'Euangeliste dit, qu'il s'adressa à tous, en disant par les paroles qui s'ensuiuent : Si quelqu'un veut venir apres moy, qu'il renonce à soy-mesme, à ses appetits, à ses humeurs, & à ses inclinations ; & que s'estant abandonné de la sorte, il prenne sur soy, au lieu de ses appetits & inclinations, non ma croix seulement par ornement, ou par deuotion, mais la sienne par pure souffrance : mais en quelle faison, ou en quelle occasion ? chaque iour, dit-il ; & pour lors, & en cet estat qu'il me suiue. Mais pourquoy a-t'il voulu qu'on portast sa croix pour le suiure ? c'est sans doute, parce qu'il porte luy-mesme la sienne, le beau premier ; & pour acquerir la gloire de son corps, il n'a point eu de dispense de cette loy generale, qui oblige aux souffrances tous les hommes qui pretendent au Ciel. Or s'il eut esté conuenable qu'il y eut dispense par forme de grace en faueur de quelqu'un, pour n'entrer pas dans vn combat si rude, & pour n'accomplir pas vne condition si fascheuse, sans doute elle luy eut esté octroyee en qualité de Fils, puis que d'ailleurs il auoit droit à cette gloire comme Fils naturel. Et toutefois il a falu qu'il entrat en sa gloire par la voye des souffrances : *Nonne hæc oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam ?* non en faisant violence contre soy-mesme, comme nous sommes obligez de faire (n'ayāt point de corruptiō en sa chair)

Luc. 9. v.
23.

Luc. 24. v.
26.

mais en faisant violence au Diable, & au monde, & souffrant de tous les deux, sans comparaison plus que nous ne souffrons en la violence que nous devons faire à nous-mesmes, & contre les autres ennemis. Et bien loin que le Pere eternal luy ait favorablement, & de son propre mouuement accordé cette dispense; que mesme elle ne luy fut pas oûtoyee apres l'auoir demandee dans le jardin des Oliues, en ces termes: *Abba Pater, omnia tibi possibilia sunt, transfer calicem hunc à me.* Toutes choses vous sont possibles, ô mon Pere, éloignez donc de moy ce Calice, & ce torrent d'amertume, & de souffrances: priere qu'il conclut en disant; Toutesfois ce n'est ny ma volonté, ny le sentiment de ma partie inferieure que ie desire estre satisfait; mais bien que vostre volonté soit accôplie; & ie cesse de vouloir, ou de regarder le sentiment inferieur, pour preferer vostre volonté à toute la satisfaction de ma partie inferieure: *Sed non quod ego volo, sed quod tu.*

Marc. 14.
v. 36.

Greg Naz.
orat. 2.
ἐδὲ πρὸς
ἐπινοῶν
βασιλικῆς
μὴ ἐκκλι-
νόντες εἰς
δυσχεῖα, μη-
δὲ εἰς ἀπει-
σθερά.
καὶ διὰ
τῆς στενῆς
ὡς πλατεί-
ας ὑπὸ τοῦ
στυγνέματος
ἰδηγούμε-
νοι.

Il faut donc que les vrais Chrestiens conuaincus de toutes ces veritez, chassent de leur esprit, & surmōtent ceste horreur, que les mondains conçoient de la vie vrayement Chrestienne, & puis qu'il le faut, qu'ils l'embrassent: & comme dit saint Gregoire de Nazianze, conduits par les mouuemens de l'esprit Diuin, qu'ils entrent, & marchent avec telle resolution dans cette voye Royale, sans s'écarter ny a droite, ny à gauche, & dans ce chemin étroit, comme il c'estoit le chemin le plus large, le plus battu, & le plus aisé à tenir.

§. IX.

*La difference qu'il y doit auoir entre la vie des vrais
Chrestiens, & celle de ceux qui suiuent les maximes
du monde; & la difference, succession, &
opposition qu'il y a entre la vie
presente, & la future.*

MAis de la grande difference, qu'il y a du Paradis d'auec l'Enfer; il faut tirer cette consequēce necessaire, & infaillible, que les deux vies, & les deux voyes, qui conduisent ou à l'vne, ou à l'autre sont entre elles extremement differentes, & autant à proportion, comme le Paradis est different de l'Enfer; laquelle difference de ces deux voyes se doit trouuer non seulement pour l'estat de croyance, mais aussi pour l'estat de vie, & des mœurs: de façon qu'il faut que les vrais Chrestiens, soient autant differens en leur vie, des gens du monde (ie veux dire de ceux qui viuent par les maximes du monde, qui sont ceux que l'Euangile appelle du monde) comme le Paradis l'est de l'Enfer.

De cette differēce que doit auoir nostre vie, si nous sommes vrais Chrestiens, d'auec celle des gens du monde, entrons dans la consideration de la difference qui doit estre entre cette vie presente, & la vie future, pour l'estat des ioyes, & des perils, & de la succession d'vn estat à l'autre, pour nous resoudre à subir celuy des souffrances en cette vie, si nous voulons attendre avec vne esperance legitime celuy des ioyes en l'eternelle.

Tertul.de
Idol.
Cap. 13.

C'est la succession, & l'opposition que Tertullian represente à tous les Chrestiens: *Seculo gaudente lugeamus, & saculo postea lugente gaudebimus; sic & Lazarus apud inferos in sinu Abrahae refrigerium consecutus, contra diues in tormento ignis constitutus, alternas malorum & bonorum vices, æmula retributione compensant.* Pleurons, & gemissons durant ces petits momens de vie, que le monde prend pour folastrier, & se donner du plaisir, & du passetemps; d'autant que nostre tour viendra, mais bien plus auantageux; car lors que le monde ne cessera de verser des fleuves de larmes, qui n'iront en autre mer qu'en celle de l'eternité, ce sera pour lors que nos legeres, & douces larmes, seront essuyées par la fidele main de Dieu mesme, qui nous l'a ainsi promis. C'est de la sorte que le Lazare recueilli dans le sein d'Abraham en cette ancienne demeure des Iustes, & y receuant le rafraichissement de tous ses maux; & le mauuais riche au contraire fournissant la matiere eternelle aux flammes par les delices, & la graisse de sa vie passée, qui les tiendront tousiours allumées; experimentent vne reuolution bien differēte de biens, & de maux, de peines, & de delices, & font voir vne vicissitude opposée, qui semble se venger à l'envy de son contraire, qui l'a deuancé.

Tertul. de
Spec̃a. c.
28.

Et au liure qu'il a fait des spectacles: *Vicibus disposita res est, nunc illi letantur, nos conflictamur; lugeamus ergo dum Ethnici gaudent, ut cum lugere cœperint gaudeamus; ne pariter nunc gaudentes, tunc quoque pariter lugeamus.* La vie presente, & celle qui est à venir nous representent chacune à son tour les plaisirs, & les peines; de sorte que celle qui donne icy les plaisirs, est suivie

des peines de l'autre; & celle qui passe en douleurs en peines Chrestienmēt endurees, est accueillie des ioyes, & des delices de l'autre. C'est le tour, c'est la chance, c'est la vicissitude infallible; il ne faut pas presumer d'en changer l'ordre, non plus que le cours du iour, & de la nuit: car le iour n'est pas suivi d'un autre iour, mais de la nuit, & celle-cy n'est pas continuee par vne autre nuit, mais le iour luy succede; Et bien, dit Tertullian, parlant des Payens, que les mondains imitent, ils se donnent du bon temps pour le present, & nous, c'est à dire, les bons & fideles Chrestiens nous sommes affligez, & mocquez, & nous peinons en l'observance des loix de Dieu: à la bonne heure pleurons donc, & souffrons courageusement tandis que les mondains se réjouyſſent leur plein saoul (s'il y peut avoir de la fatieté, & de l'affouissement dans le temps, avec lequel tous les plaisirs, & les contētemens de la terre nous échapēt & s'enfuyēt) afin qu'après que ce temps sera passé, & que l'eternité leur aura ramené le tour des gemissemens; le tour des ioyes estant aussi venu pour nous, nous les possedions eternellement. Or le faut-il ainsi faire, de crainte que voulans couler nos iours en festins, en jeux, & en passeremps, comme ils font, nous ne passions, sans toutesfois passer, l'eternité des pleurs, & des horreurs dans vne damnation commune avec eux.

Sçachans donc que le choix depend de nous, d'estre dans les aises, plaisirs, & delices, ou dans l'eternité, qui chasse tousiours deuant soy la fin, & ne l'atteint jamais; ou bien dans le temps dont la fin vient à nous aussi viste que le mouvement des Cieux, qui

le forme ; (temps qui se haste de clore nostre duree,
 & d'auancer nostre fin, ainsi que dit Moÿse ; *Adesse
 festinant tempora*: fin à laquelle aussi de nostre costé nous
 allons sans arrest, & avec vitesse, comme dit le Sage,
Quò tu properas, à la haste, & à la course. N'est-ce pas
 agir meurement, sagement, & avec la plus haute prudence, où puisse atteindre l'esprit le plus fort qui soit
 dans le monde, que de choisir d'estre eternellement
 heureux, & contens ? & au contraire ne peut-on pas
 dire des autres qui se contentent de ces pretendüs
 felicitez temporelles & passageres, au mépris de l'eternité
 des ioyes, & nonobstant la suite des malheurs
 eternels, qui les doiuent vn iour accueillir par vne vicissitude
 infaillible, ce que dit sainct Luc des Iuifs ;
Ipsi autem repleti sunt insipientia. Ils ont esté remplis de
 folie, puis qu'il est vray, qu'ils sont en effet dans vne
 extreme folie, & foiblesse d'esprit, pour si sages mondains,
 qu'on les estime ; non seulement au regard de Dieu, à raison de la verité negligee, & du tort, & de
 l'injure qu'ils luy font, de tenir si peu de compte de ses aduis,
 de ses promesses, & de ses menaces : mais aussi eu égard à eux-mesmes,
 à raison du dommage irreparable qu'ils se causent, de l'iniure la plus
 atroce qu'ils se procurent, & de l'opprobre, & de l'ignominie
 eternelle qu'ils encourent, en se degradans de l'honneur,
 & de la qualité avantageuse d'enfans de Dieu, pour estre à iamais
 serfs du Diable. Et c'est d'eux que se peut encore dire ce qui est
 rapporté par le mesme sainct Luc : *Pharisai autem, & legisperiti
 consiliium Dei spreuerunt in semetipsos*. Les Pharisiens, & ces
 sçauans en la loy, ont méprisé le conseil de Dieu, mais ce mépris a

Deut. 31. v.
35.Eccl. 9. v.
10.

Luc. 6. v. 11.

Luc. 7. v. 30.

doit renoncer au monde, &c. Chap. VI. 147
rejailli contre eux-mesmes, & ils se sont trouvez auoir
reietté à leur darr les sermons de Dieu, & s'en estre
pris avec rage contre eux-mesmes.

§. X.

*Qu'est-ce qu'estre du monde, ou auoir quité le mon-
de, & estre hors du monde.*

OR afin qu'on ne s'abuse point en prenant ce
mot de *monde*, autrement que ie ne pretends, &
qu'il n'est pris dans l'Euangile; ie dis que ceux-là sont
du monde qui prient, & qui font estat des maximes
du monde, viuans par leur conduite, & reglans leurs
actions par leurs mouuemens: & ceux-là sont du mon-
de en quelque lieu, & en quelque condition qu'ils
soyent. Et à l'opposite ceux-là sont hors du monde, qui
ne tiennent compte des maximes du monde, & ne
produisent pas leurs actions en vertu, & par la force
de ces maximes; ains par vne façon de viure toute op-
posée, ne font cas que des pensées, veritez, & maxi-
mes de la Foy, se gouuernans en leur vie, & en leurs
actions par l'idee qu'ils en ont, qui leur sert comme
de niueau, & de regle en tout ce qu'ils pensent, pro-
iettent, & agissent; & ceux-là sont hors du monde, en
quelque endroit de la terre qu'ils soient, & quelque
condition de vie qu'ils professent. De tout ceci ie tire
deux consequences: la premiere que tout veritable
Chrestien est hors du monde, car tout veritable Chre-
stien doit agir par les maximes de la Foy, & non par
celles du monde, qui est l'ennemy de Iesus-Christ, &

de ses sectateurs. La seconde que c'est mal parlé aux termes de l'Euangile, que d'appeller gens du monde, ceux qui sont engagez dans le mariage, & dans quelque condition ciuile, & hors des Cloistres: comme aussi c'est s'abuser de dire, que ceux qui sont dans les Cloistres, ou dans l'estat de Religion, sont hors du monde, pour cela seulemēt qu'ils sont dans ces professions: car si ceux-là mesmes qui sont hors des Cloistres n'estiment, & n'embrassent pas les maximes du monde, ils ne sont pas, & ne peuuent pas estre appelez gens du monde; & au contraire si dans les Cloistres, & dans les Religions il s'en rencontre qui ayent en estime les maximes du monde, & vivent par leur esprit, ils sont en effet du monde; ce qui merite d'estre bien consideré, & remarqué. Ce n'est pas que l'estat de Religion, & de ceux qui sont retirez dans les Cloistres ne soit vne voye plus assuree, & qui presente des moyens plus efficaces pour se tirer hors du monde; mais il faut estre dans cette voye, & en embrasser les moyens, pour arriuer à cette fin, & tascher d'acquérir en verité, & non en apparence tant seulement, l'effet, & le titre de personne sequestree, & hors du monde. Comme aussi il est vray de dire, qu'il n'y a rien dans l'estat qui detient hors des Cloistres, qui de soy retienne dans le monde, & empesche de se tirer hors du monde, c'est à dire d'en perdre l'estime, & la suite de ses maximes, vdire dont on ne se puisse seruir, sans y attacher l'affection, & dont on ne puisse vser sans aucune dependance des maximes du monde, & sans pratiquer ce que le monde estime: mais comme j'ay dit, pour se mettre hors du monde, il faut en le-

stat de Religion, & des Cloistres, se seruir des moyës qui y sont fournis en abondance ; & en l'estat qui est hors des Cloistres, employer ceux qui nous sont donnez à suffisance, voire en abondance, quoy que non égale à celle des premiers; car tout ainsi que l'Apostre sainct Paul dit du Iuif: *Non enim qui in manifesto, Iudæus est: neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisio: sed qui in abscondito, Iudæus est: & circumcisio cordis in spiritu, non littera: cuius laus non ex hominibus, sed ex Deo est.* Le véritable Iuif ne consiste pas au dehors, & la seule Circōcision exterieure, & le signe apposé à l'exterieur sur la chair, n'est pas ce qui rēd le Iuif agreable à Dieu; mais celuy-là, qui par la moderation de ses passions, par le reglement de son interieur, par la possession de la grace, & par l'obseruance de la loy, confesse Iesus-Christ qui est la fin de la loy, c'est là le véritable Iuif, & l'enfant spirituel d'Abraham: aussi est-ce la Circoncision interieure du cœur, prouenāt du mouuemēt du sainct Esprit, c'est à dire le retranchement de nos passions, & de nos vices, & non la seule charnelle, & exterieure selon la loy de Moÿse, qui est agreable aux yeux de Dieu: Et ce Iuif, & cette Circoncision attendent, & reçoient les louanges, non des hommes, qui ne s'arrestent qu'à l'écorce, & à l'apparence; mais de Dieu qui penetre le fonds de nos cœurs, & qui regarde, & recompense ce que nous sommes, & non pas ce que nous voulons paroistre. Ainsi à proportion estre véritablement hors du monde, & vray Chrestien, ne gist pas seulement à porter vn habit de religion, & le titre d'un homme qui a quitté le monde, comme on l'entend vulgairement; & quoy que cest habit, &

Rom. 2. v.
22.

toutes ces choses exterieures soiēt tres-bōnes, & seruent de marques, & de témoignages qui declarent qu'on a quitté le monde, cela pourtant ne suffit pas; mais il faut que ces marques, & ces témoignages exterieurs soient de veritables marques, & signifient en verité, comme nous auons renoncé tout à fait au monde, à ses maximes, & à son esprit, avec vne volonté resolüe à ne viure plus par leurs mouuemens; en telle sorte que les habits, & toutes les autres suites, & appartenances soient des effets, & l'execution de cette renonciation, & de cette sincere resolution. Et voilà comme la veritable Circoncision Chrestienne tend à ce que celuy en qui elle est, soit reellement & de fait, non pas seulement en apparence, de nom, & de mine hors du monde: comme aussi il est veritable que qui conque sera circoncis de la sorte, encore qu'il soit hors de l'enceinte des Cloistres, & de l'obligation religieuse, il est sincerement, en verité, & aux termes de l'Euangile hors du monde. Mais disons par la bouche de saint Ambroise, qu'est-ce qu'estre hors du monde: *Fugientes*, dit-il, *hoc sæculum, & eius contagionem. Hoc est autem fugere, abstinere à peccatis, ad similitudinem & imaginem Dei formam virtutum assumere, extendere vires nostras ad imitationem Dei.* Fuyant ce monde, & son venin contagieux; or le fuyr c'est s'abstenir du peché, s'afforir de l'assemblage des vertus, à l'image & ressemblance de Dieu, étendre, & porter si auant nos puissances, & nos œuures; qu'elles paruiennent iusques à imiter Dieu.

Ambr. de
Tugafæc.
c. 4.

§. XI.

Recueil du Chapitre.

A Pres ce grand, & solemnel décri du monde, dans l'Euangile, & apres vne condamnation si expresse, que Iesus-Christ prononce contre luy, & par laquelle il le proscriit de son Eglise, & de l'esprit de tous les Chrestiens, qui ont avoué ce diuorce, ce desy & cette separation en leur Baptesme ; y a t'il lieu decouter sa concupiscence, & par ses suggestions d'efforer son esprit, à subtiliser les choses, pour entrer dans quelque voye d'accord avec le monde, ou pour soy, ou pour autruy ? mais n'est-ce pas trahir l'un & l'autre parti, c'est à dire, Dieu, & le monde, que de vouloir leur donner des seruiteurs communs, & aller à l'impossible, suiuant la doctrine de l'Euangile, que de rascher de seruir à deux Maistres ? n'est-ce pas raitir à Dieu vne portion du cœur qu'il veut tout entier, & qui n'en agree pas l'offrande, si on ne le luy presente sans reserue, & sans partage ? n'est-ce pas aussi ouuerement abuser celuy qu'on veut tenir dās l'entre-deux de Dieu, & du monde : n'est-ce pas luy causer vn entrechoc sans repos de deux ennemis irreconciliables, & entretenir dans son cœur vne sanglante, & perpetuelle diuisiō, par vn cōbat continuel des maximes cōtraires ? mais si on ne veut pas se tromper à credit, & fermer les yeux à ce qui se passe dans nous mesmes ; n'experimentons nous pas que c'est quelquefois ce vain desir de plaire à autruy, cette contrainte respe-

étueuse d'attrister nostre amy, & l'attrait d'une conuer-
 sation gracieuse, qui arrache de nous, ou nous fait in-
 uenter avec plaisir les moyens, & les voyes d'accom-
 modement; & méconnoistre la verité, ou luy ietter
 dessus vn voile, pour n'en estre pas éblouy; ganchif-
 fant par ce moyen, biaisant, & ajançant les veritez
 de l'Euangile, en façon que le monde n'en soit poin-
 incommodé, & deguisant la deuotion à la mondai-
 ne, & la faisant mesme seruir comme d'une piece, &
 d'une portion du monde. N'est-ce pas en vsant de la
 sorte, mettre le monde dans le degoust de la deuotio
 & de la pieté, lors qu'on la void pratiquer par ces per-
 sonnes en la forme si peu tendante à la vertu, retenant
 au reste les plus subtiles delicatesses du monde, sans
 autre difference de ceux qui pratiquent cette sorte
 de deuotion, d'avec ceux qui ne sont pas dans la pro-
 fession de la vertu, que des seuls actes extérieurs de
 Religion, destituez du vray esprit du Christianisme,
 & non par vne forme de vie differente de la leur? Mais
 ce qui est de plus dangereux, c'est que cette sorte de
 gens deuiennent presque incorrigibles en cét estat,
 eludant, & rendant vaines toutes les menaces de la pa-
 role de Dieu, & toutes les syndereses qui leur repre-
 sentent leur obligation, par cette satisfaction qu'ils
 se donnent, estimant d'auoir tout fait, quand ils ont
 obserué les pratiques ordinaires de leurs pretendues
 deuotions particulieres. Que s'ils disent qu'ils veulent
 viure comme l'on vit, ne reconnoissent-ils pas que
 c'est en effet dire, qu'ils se veulent perdre comme l'on
 se perd, & se damner à la façon des autres? car encore
 que leur intention ne soit pas de se damner, ils ont
 intention

intention de faire ce qui merite la damnation, ce qui suffit pour l'encourir. Ils veulēt entrer par la porte large, & marcher par le chemin spacieux, qui va aboutir au precipice, & à l'Enfer; & croyent luy faire trouver son terme au Ciel, & au salut, & rendre fausse par ce moyen la prediction contraire du Fils de Dieu: Et bien que Iesus-Christ soit appellé également, & conjointement la voye, la verité, & la vie: ils ne le veulēt prendre que comme vie pour en iouyr, & non comme verité pour le croire, & comme voye pour le suiure en l'action; il a pris le nom de verité & non celuy de coustume, & toutesfois ils adherent à celle-cy, qui est le titre, le nom, & la qualité du monde, sans vouloir écouter ce que la verité prononce; il n'est vie dans le Ciel qu'à ceux à qui il a esté la voye en la terre, & nul ne va apres luy pour le ioindre dans la gloire, qui ne soit allé apres luy dans l'imitation de sa vie. Or n'est-ce pas bien l'imiter que de passer ses iours en cours, de viure dans le passetemps, & dans l'oisiueté; ou bien estant possédé de quelque passion que ce soit, imiter, & suiure le monde, & ses sectateurs? *Christus, dit Saluian, (inquit scriptura) pro nobis passus est, nobis exemplum relinquens, vt sequamur vestigia eius. Videlicet vestigia saluatoris sequimur in Circus, vestigia saluatoris sequimur in theatris. Tale nobis scilicet Christus reliquit exemplum, quem fleuisse legimus, risisse non legimus.* Iesus-Christ, dit l'Escriture, a souffert pour l'amour de nous, nous laissant en cela vn modele, & vn exemple pour le suiure pas à pas: peut estre donc que nous l'imitons, & posons nos pas sur les siens lors que nous allons au Cirque public, ou nous nous conformons

Salu. lib. 6.
de gub.
Dei.

à la vie allant aux Theatres ? nous a t'il donné l'exemple de le faire, luy, que nous lisons bien auoir versé des larmes, mais non que iamais il se soit relasché mesmes iusques à rire ? neantmoins avec tout cela si on les en vouloit croire, ils ont consacré entierement leur cœur à Dieu ; mais par vne hypocrisie qui ne va pas tant contre les autres, que contre eux-mesmes, ils se deçoient imperceptiblement : car aux occasions ils font voir manifestement le contraire, & l'employ de leur esprit, de leur temps, & de leur bien, aux vanitez, & aux choses du monde, & à la suite de ses maximes découure euidentement cette insigne flaterie, & preuue comme par les menées de leur concupiscence ils rauissent à Dieu la plus grande partie de leur vie. Ils ont sans doute besoin de la semonce du Prophete, pour radresser leurs pas, & les faire marcher droit à Dieu, & au salut, d'vne démarche, & d'vn mouuement egal, stable, & ferme ; pour ne clocher pas de deux costez, au hazard d'estre surpris par la mort, lors qu'ils feront tourne vers le monde. Qu'ils voyent donc s'il leur reste quelque peu de clarté, & de iugement, & quelque sincerité pour le desir du bien ; qu'ils n'ont que l'apparence, & vn vain éclat, & non la solidité, & le fonds de la vertu, & de la deuotion. La passion, & les maximes du monde leur ont dissipé toutes ces belles notices de la vertu, que la lecture, ou la frequentation des Sacremens leur auoit fourni, & ont fondu cét or precieux de la charité, dont il ne leur reste que des feuilles frêles, & trompeuses, d'vne profession apparente de la vertu, dans l'observation de quelques pratiques sãs fruit. C'est à l'imitatiõ

du premier homme que laissant le fruit, ils se contentent des feuilles, dont ils courent leur des-obeyssance, leur vanité, & l'attachement extreme qu'ils ont aux choses de la terre. Bref lors qu'ils taschent de se plaire en ces deuotions, sans se proposer & se résoudre à l'auersion des maximes du monde, ils témoignent de se vouloir plaire en Dieu, & non pas de luy plaire en leur vie, se contenter de ses douceurs, & non le contenter en leurs mœurs; & tout le profit, & l'auantage qu'ils taschent de retirer des dons de Dieu, c'est pour flater leur sentiment, & non pas pour animer leur courage à la recherche de la gloire de Dieu. Pour ceux qui sont ce parti pour autrui, & se rendent amiables compositeurs entre Iesus-Christ, & le monde, que taschent-ils de faire, sinon de ioindre le Ciel à la terre, la verité avec l'erreur, Iesus-Christ avec le Diable? le monde qu'est-il qu'erreur, que tenebres, que mensonge, & l'Euangile n'est-ce pas la verité, & la vie? mais traiter cét accommodement, n'est-ce pas traiter l'alliâce du pere des tenebres, & du mensonge, & du Prince du monde, avec Iesus-Christ Pere de lumiere, Principe de la verité, & Autheur de l'Euangile; puis que tous les auantages du monde consistent au fruit de la victoire que le Diable emporte sur Iesus-Christ, & que les traittez se passent avec, & en faueur des Princes, dont on veut pacifier les peuples? Iesus-Christ a choisi ces personnes qui proictent cét accord, pour vne fin contraire, qui est de renuerser le paganisme des mœurs, qui regne encore dans l'esprit de plusieurs Chrestiens, & pour détruire & ruiner tout à fait le monde, & ses maximes, & ne

laisser rien de viuant en cét Amalec charnel ennemi de Dieu; & faire ce qu'ils pretendent, c'est seruir au Diable pour établir le monde plus fortement, & de donner credit à vne forme de viure quelquefois plus dangereuse, que s'ils estoient ouuertement meschans; puis que, outre qu'elle cause la ruine de ceux qui acceptent ces articles de leur pretendu accord, elle porte le scandale aux autres qui prennent auersion de la vertu sur cét iniurieux mélange. Que s'ils se flattent tant, que de dire qu'eux, & ceux qu'ils introduisent en ce Traité obeyssent à Dieu, & s'ils croyent pouuoir dire en verité, ce que Saül disoit à Samüel: *Impleui verbum Domini*; i'ay accompli tout à fait la parole de Dieu. On leur peut iustement faire le mesme repart que Samüel fit à Saül; *Et quæ est hæc vox gregum, quæ resonat in auribus meis, & armentorum, quam ego audio?* Et qu'est-ce donc que i'entends? quel est ce bruit des troupeaux qui raisonnent à mes oreilles? que veulent dire ces passions, ces mondanitez; ces gorges decouuertes, ces maintiens immodestes & insolens, ces oisuetez, ces hantises d'agereuses, ces liures d'amour, ces negligences aux deuoirs & obligations du Christianisme, ces vengeances, ce mépris du prochain, cét orgueil insupportable, & mille autres actions, qui portent le bruit du scandale, & du mauuais exemple aux oreilles du prochain, & qui fõt voir que cõtre la volonté de Dieu, vous auez retenu, & conserué de cét Amalec, du monde, ce qui est de plus cher, de plus precieus, de plus delicat, & de plus satisfaisant à vostre nature corrompüe? mais que nous sommes inge-

1. Reg. 15.
v. 13.

v. 14.

genieux lors qu'il est question de trouver des expédiens pour ne perdre point nostre part des plaisirs du siècle! C'est de cette source que procedent vne partie de nos inventions; & cependant le Christianisme est vne profession toute destinee aux travaux, & aux souffrances, & l'acquest du salut est la cōqueste d'vne place forte: car le Royaume du Ciel s'aquier par violence: Or iugez-vous que l'estat & l'ordonnance d'vn siege soit vne face de cours, de theatres, & de bon temps? beaucoup moins le peut estre l'aquest du salut, puis que la violence qu'il y faut apporter doit aller contre soy-mesme, & que par consequent on doit souffrir ce que souffre, & vn assiegeant, & vn assiegé. C'est pourquoy la croix est l'equipage du Chrestien: & comme ce n'est pas à nous d'établir la voye du Ciel, ny d'y apposer les conditions qu'il faut accomplir pour entrer dans la possession de ce Royaume eternal; mais bien à celui qui l'offre à quiconque le voudra gagner: Iesus-Christ ayant établi pour loy, pour moyen, & pour voye, l'imitatiō de sa vie, & pour conditiō à chacun des pretendās la souffrance, & le portemēt de sa propre croix pour y entrer apres luy; voire ayant passé luy-mesme le premier par la rigueur de cette conditiō, sans aucune dispense, pour iouyr de la gloire de son corps; quel moyen d'accord avec les maximes du mōde, qui toutes combattent par ceuvre, & par effet. ces veritez, & les condamnent de folie? mais puis que l'estat d'vn eternal bonheur dans le Paradis, est si different de celui d'vn eternal supplice dans les Enfers; n'est-il pas, outre ce que la foy nous enseigne entiere-ment conforme à la raison, que les deux vies presen-

tes qui aboutissent à ces deux termes, ayent entre elles vne extreme difference, proportionnee à la grande distance, & difference qu'il y a entre leurs termes; & puis que la vie presente, & la future, sont entre elles si differentes, en sorte que celle des plaisirs dès le temps, n'est pas suiuite des plaisirs eternels; ains au contraire accueillie de celle des malheurs sans fin; & celle qui se passe en souffrance pour la vertu, ne prolonge pas ses douleurs dans l'autre; ains elle est absorbée en celle des delices & des ioyes eternelles; quelle cruauté plus que barbare cōtre soy-mesme, & quelle stupidité plus grossiere, ce peut-il voir, que de se contenter des plaisirs volages, qui passent comme des éclairs, & ne pretendre point aux eternels? voire-mesme par ce choix auetugle & insensé, s'engager à souffrir des tourmens qui ne doiuent iamais finir? & quel trait, & quelle marque de plus grande sagesse, & d'vn bon & fort esprit que, croyāt toutes ces veritez, & pesant meurement comme quoy il importe bien plus, sans nulle comparaison, d'estre à son aise, & heureux à iamais, que non pas vne poignée de iours; mesme quand nostre vie iroit iusques au cours des siecles entiers, de preferer ce qui en effet est preferable, & se resoudre serieusement, & genereusement à ce choix iuste, legitime, & raisonnable des souffrances passageres, & temporelles de cette vie, en s'y soumettant volontairement dans ce temps, qui coulant & fluant continuellement emporte & efface peu à peu nos peines, & nous approche sans arrest le fruit d'vne eternelle recompense? ie renuoye pour conclurre ce discours chacun en son particulier à l'experience qu'il

en peut faire en foy-mefme, m'affeurant qu'il trouuera s'il fe veut fonder avec fincerité, que tandis qu'il aime le monde & fes maximes, il n'a ny amour folide de la vertu, ny paix de cœur; & qu'il ne tend point à la pieté & deuotion; & la mefme experience luy fera voir vn semblable manquement és perfonnes qu'il connoit, & dont il void la vie; difcernant dans la conuerfation leurs inclinations & affectiōs: fi bien que l'aduis le plus vtile, & le plus important que l'on puiſſe donner en ce temps, c'eſt de taſcher en toutes ſes meditatiōs, & en la participatiō des Sacremens de ſe des-abuſer des maximes du monde, & de tant de perſuaſions qu'on n'examine ny par la raifon, ny par la lumiere de la foy, & ſur leſquelles on paſſe ſi legerement ſans en profondier la conſequence, & qui neātmoins ſont toutes déraiſonnables & contraires à la vraye pieté, & à la vertu, voire-mefme à l'eſprit du Chriſtianifme. Car en effet nous nous conduifons en la vie par nos maximes, & quelles qu'elles ſoient, elles nous guident, & nous appliquent à l'œuure. C'eſt pourquoy qui ne tâche de decréditer en foy les maximes du mōde, il a beau prier, & cōmunier, car il n'en n'en deuiēt pas pour cela meilleur en ſes mœurs, & en ſa vie: & par conſequent il pratique les Sacremens ſans fruit, & à ſon dam. Seellōs tout ce Traité du mōde par le ſentiment des Sainēts plus clairs voyans que nous en ces matieres, & qui n'ignoroient ny le monde, ny ſes pretextes, & qui d'ailleurs eſtoient allez éclaircz de Dieu, & pour eux, & pour nous. *O ſeculum nequam, quod ſolos tuos ſic ſoles beare amicos, vt Dei facias inimicos: conſequenter & indignos conſilio beatorū. Planè enim*

*qui amicus vult esse tuus, inimicus Dei constituitur. Quòd si seruus nescit quid faciat Dominus eius, quanto minùs inimicus? O siecle peruers, & malin, dit sainct Bernard, qui as coustume d'éleuer tes amateurs à tel point, que les rendant heureux en ta jouïssance : & les favorisant ainsi, tu les constitües à mesme temps ennemis de Dieu, & par consequent indignes du conseil, & de la participation des Bien-heureux ; car en verité quiconque veut t'aymer il se rend & declare ennemi de Dieu. (ce qu'il prend de sainct Iaques au Chapitre 4. en son Epistre Canonique) bien loin de sçauoir les secrets & la volonté de Dieu ; car puis que le seruiteur ignore ce que fait son Maître, moins le pourra sçauoir son ennemi. *Amicus itaque mundi, excluditur à consilio amicorum Dei, qui non spiritum huius mundi acceperunt, sed spiritum qui ex Deo est.* L'ami du monde est donques exclus du conseil des amis de Dieu, qui n'ët point receu l'esprit du monde ; mais bien l'esprit qui est de Dieu, lequel luy est directement contraire : *Va vobis filij-huius seculi, à vestra insipiente prudentia!* Malheur à vous enfans de ce siecle, à raison de vostre folle, & impertinente sagesse, par laquelle vous vous precipitez dans le plus grand, & le plus extreme malheur que pourroit attirer sur vos testes la plus infigne, & la plus apparente folie : *Benedictus Deus, qui fecit vobis vilescere mundi gloriam, largiturus suam.* Dit ailleurs le mesme : Louange soit à Dieu qui vous preparant sa gloire, pour vous en rendre dignes, vous a fait paroistre celle du monde infame, & digne de mépris. Disons donques avec sainct Ambroise, au liure qu'il a fait sur ce sujet, de la fuite du siecle : *Mortui**

ergo seculo sumus, quid adhuc seculo decernimur? Nous sommes morts pour le siecle; pourquoy nous iettons nous dans ces vaines pratiques; & d'où vient que nous nous reugeons de son parti; & au Chapitre suiuant; *Affixa sunt illius patibulo tuorum delictorum chirographa, ut iam mundo nihil debeas, cui semel renuntiasti.* Tes pechez ont esté exposez, & punis publiquemēt sur la Croix, & l'obligation que tu auois contractee, pour en porter toy-mesme la peine, a esté attachce sur ce poteau de salut; de sorte que tu ne dois chose quelconque au monde auquel tu as renoncé: Comme s'il vouloit dire. Avant que tes pechez fussent lauez, & la scedule de tes debtes biffée, tu tenois au monde; car le peché en est le doux lien, & la chaine volontaire; mais apres que tes pechez ont esté effacez, tu as quitté le monde, à qui ils te tenoient collé: en sorte que tu ne tiens point à luy, tu ne luy dois plus rien, & n'as aucun raport ny communication avec luy, ny avec ses maximes. Or puis que la scedule des pechez a esté biffée, en faueur mesme de ceux qui sont hors des Cloîtres, ceux-là n'ont non plus rié à démeler avec le monde, suiuant la doctrine de S. Ambroise. Sainct Augustin dit vn mot qui seruira de closture à ce Discours, & fermera la bouche à plusieurs, qui trouueront possible ce décri du monde trop seuer, & qui auront bien de la peine à se persuader d'estre criminels & coupables, de cela seul qu'ils sont mondains: *Nequitia est autem, dit-il, mundum istum diligere, & ea que nascuntur, & transeunt pro magno habere.* Aimer le monde, & faire vn grand estat des choses qui naissent, & qui se passent avec le monde, est vne méchanceté.

Ambr. lib⁶
de Fug.
l²c. c. 7.

cap. 9.

Aug. de
Agone
Christ. c. 13.



QUE LE CHRESTIEN
DOIT VIVRE, ET AGIR PAR
les maximes de la Foy, non seulement
és choses de Religion, mais aussi
és choses temporelles.

CHAPITRE VII.

§. I.

*Abus de ceux qui n'employent les maximes de la
Foy qu'és actes de Religion, & non és
autres actions.*



IL Y dit que la vie de la Foy, de laquelle le Iuste vit, comprend toutes nos actions; d'autant qu'il y en a plusieurs qui vivent par la Foy, & ont en veüe ses maximes dans les Eglises, en leurs prieres, & és actions de Religion, qui regardent le culte extérieur de Dieu; mais hors de là dans le train de leurs affaires temporelles, & au reste de la conduite de leur vie, ils n'y songent seulement pas, & y procedent comme s'ils n'auoient dans leur ame aucune lumiere de celles,

dont ils se seruent dans les actes de Religion. Ils ne procedent pas en l'œconomie de leurs maisons par les maximes de la Foy, & n'éleuent pas leurs enfans, & ne tiennent non plus leurs seruiteurs dans l'estat de Chrestien; afin que toute leur maison soit dans l'ordre par lequel tout l'Vniuers perseuere, & se soustient; parce que toutes ses parties seruent à Dieu; & toute leur actiõ n'est autre, que le seruice, qu'elles luy rendent, comme dit le Psalmiste. Pour la conuersation ciuile, & en leurs contracts & traitez des affaires, & dans l'exercice des charges publiques, & en tout le reste de leurs actions, ils n'y appellent iamais le Conseil, & les maximes que la Foy leur a fait connoître: mais tout au contraire dans la conduite, & maniment de tout ce qui est hors de la Religion, & qui regarde, à leur aduis le seul temporel, ils raisonnent soudain, & operent en effet sur les maximes de l'interest particulier du plaisir des sens, de l'honneur mondain, & autres maximes du monde, & se conduisent par la lumiere & la connoissance du vice, & de ses sectateurs, que le Sage appelle peché; *Lucerna impiorum peccatum.*

Prou. 22.
v. 4.

En quoy ils s'abusent lourdement; & c'est se deceuoir à credit, & de gayeté de cœur, de s'imaginer qu'on est quitte de tout ce qu'on doit à Dieu, en frequentant les Eglises, en faisant beaucoup de prieres, & en accomplissant tout ce qu'on s'est prescrit de prieres, & de pratiques de deuotion, & voyez comment.

§. II.

*Que l'usage des Sacremens, & la pratique des autres
actes de Religion, ne sont pas la fin; mais des
moyens pour la bonne vie, qui en doit
estre la fin.*

EN premier lieu leur erreur paroît en ce qu'ils prennent pour fin, ce qu'ils ne doiuent prendre que pour des moyens d'arriuer à la fin: car ils s'arrestent à l'usage des Sacremens, à la priere, à la visite des Eglises, à la pratique des autres actes de Religion, & ayans fait tout cela, ils se reposent là dessus; & pensans auoir accompli de point en point tout ce qui est de leur deuoit: ils se tiennent pour satisfaits de cela seul, sans viser par cét usage, & par ces saincts exercices à regler le reste de leur vie. Or il est non seulement certain, mais aussi tres-important & necessaire de sçauoir, que tout cela doit estre pris, non comme fin, mais comme des moyens pour bien faire toutes les autres actions avec l'esprit de Chrestien, pour si temporelles qu'elles puissent estre, & pour regler l'entiere vie par les maximes & veritez qu'ils ont conuës en la pratique de ces exercices, ajustant & conformant toutes leurs actions aux pratiques de deuotion dans lesquelles ils sont.

Les Sacremens sont des iournaises dans lesquelles nous deuons chercher la lumiere pour éclairer nos tenebres, & nous des-abuser de tant de sortes maximes du monde, allumant dedans nous ces belles & claires connoissances des maximes de la Foy, pour

n'aller plus choquer dans le train du monde, & broncher en mille fautes & scandales, & pour faire reluire en toutes nos œuvres ces éclatantes lumieres de la Foy, les produisans toutes par les purs motifs des veritez, qui nous ont esté communiqees en la participation des Sacremens, en la priere, & au reste des actes de Religion.

Mais en outre il faut que de ces diuines fontaines de feu, qui sont dans la saincte Sion, qui n'est autre que l'Eglise, on remporte cette celeste chaleur de la charité qui s'épād dans nos cœurs par le sainct Esprit, pour la répandre, puis apres aussi sur nos œuvres: il faut qu'elle soit le souffle, & la chaleur vitale de nos ames, qui donne le mouuement & la vigueur à toutes nos actions: bref il faut qu'apres la participation des Sacremēs on puisse veritablemēt, & egalemēt dire, & que la charité est diffuse dās nos cœurs: *Charitas Dei* Rom. 5. v. 5 *diffusa est in cordibus nostris*; & qu'elle est épandüe (*in operibus nostris*) dans toutes nos operatiōs: car le sainct Esprit la répand dans nos cœurs, afin que de nos cœurs elle passe & se répande en nos œuvres. Or la raison pour laquelle l'vsage des Sacremens, la priere, & le reste sont des moyens pour nous seruir à dresser nos actions en vrais Chrestiens, & nous ayder à mener vne bonne vie; c'est parce que toute nostre vie est deuē à Dieu par mille titres, & toutes nos actions luy doiuent l'hommage, que nostre estre & nostre nature luy doit (comme nous verrons plus amplement en la suite) Or nous ne pouons le faire sans sa grace, c'est la raison pour laquelle les Sacremens sont établis, & la priere a esté commandee, pour rechercher & racher d'acquérir cette grace.

§. III.

Qu'en la priere on ne doit pas seulement se plaire en Dieu, mais il faut luy plaire en elle, & par icelle tascher de luy plaire en toutes les autres actions, & y former les resolutions, & trouver les expediens de les executer.

C E que ie dis des Sacremens ce doit encore estendre à la priere, en laquelle il ne suffit pas de se fondre en douceur par l'attrait des beautez & grâdeurs infinies de Dieu, ny d'y recevoir, & d'y ressentir les indicibles écoulemens des faueurs, & des caresses diuines, ny d'y iouyr de l'effet de tous ces termes qu'on employe plus souuent qu'on ne les entend, & qu'on ne les experimente: mais comme il est certain qu'il faut que l'obseruance des volontez de Dieu dispose à la priere; ainsi que dit Tertul. lequel apres auoir declaré qu'on peut adiouster ses prieres particulières apres l'oraison Dominicale appose cette condition pour bien prier: *Cum memoria tamen preceptorum, ne quantum à preceptis, tantum ab auribus Dei longè sonas. memoria preceptorum viam orationibus sternit ad celum.* Il faut, dit-il, qu'on se souuienne d'obeyr à celuy qu'on veut prier, de crainte qu'on ne soit si éloigné d'obtenir ce qu'on demande de Dieu, comme on l'est de ses commandemens: Et en effet la memoire de ses commandemens fraye le chemin, & sert de fourrier à nos prieres. De mesme il faut que reciproquement la prie-

Tertull. li.
de orat. c.
10.

re dispose à l'obseruance, ou à la plus exacte garde de ses commandemens, & que toutes deux s'entredonnent vn mutuel secours. Et c'est de la sorte que faisoit le Roy Dauid, lors qu'il dit : *In corde meo abscondi eloquia tua: vt non peccem tibi.* J'ay ruminé, & enfoncé dans mon cœur par vne profonde meditatiō, vos mylteres, & toutes les merueilles que vostre parole me découure; mais ce n'a pas esté seulement ou pour y produire mille belles ou sublimes pensees, ou bien pour en recueillir les douceurs qu'elles répandent dans la volonté apres que l'entendement les luy a presentees; mais c'a esté afin de me preseruer de l'offense; & le fruit principal que j'en ay retiré, ce n'est pas de me plaire en l'éclat, & en la suauité inenarrable, mon Dieu, que la consideration attentiuē de vostre parole donne à nos esprits; mais pour m'y resoudre à vous seruir, & y trouuer & embrasser les moyens de vous plaire.

Psal 118.
v. 11.

Nous deuons nous comporter en la priere comme les meres perles, lesquelles ne se contentent pas d'ouurir leur coque pour receuoir cette tant aimable rosee du Ciel, apres laquelle elles beent, ny de s'en rafraichir, & d'épanouyr leur petit corps dans ce celeste l'auoir, dont elles favourent d'autant plus la douceur, qu'elles ont esté abreuees des ondes salees de la mer: mais elles forment d'abondant de cette precieuse liqueur, des pierres encore plus precieuses, & changent la rosee coulante en substance solide, arrestant sa fluidité dans la fermeté qu'elles leur donnent.

Or c'est en la mesme façon qu'il se faut comporter en la priere: nous ressentōs les lumieres, les affectiōs, les desirs, les sainctes faillies, les aspirations, les tres-faillimens de nos cœurs.

Mais ce n'est pas le tout d'en flater son sentiment, & de s'y fondre en douceur, ny d'en recevoir vne suavité passagere : & quoy qu'il ne faille pas fermer la bouche à l'infusion de cette inuisible rosee, ny en refuser le tres-delicieux sentiment, qui surpasse sans comparaison tous les sentimens les plus exquis, qui peuuent estre excitez en nous par la presence de tous les obiets de la terre; il est pourtant necessaire à l'exemple de ces meres perles, de former de cette eau, & de cette rosee celeste des pierres precieuses, d'arrester ces faueurs passageres, & les affermir par de fortes, constantes, absolues, efficaces, & non legeres ou molles resolutions, & de se servir de ces lumieres, connoissancès, affectiõs, ardeurs, & delices spirituelles, & de tout le reste, en toutes ses œuures, publiques, œconomiques, particulieres, & de quelquenature qu'elles soient, ou puissent estre.

Il est vray qu'en la priere nous faisons comme les mouches à miel, qui font la confection de cette douce, & si agreable substance; mais nous devons aussi les imiter, en ce qu'elles la placent, & la conseruent en de petites loges de cire, dont on se sert à l'vsage, & à l'entretien de la lumiere; car ainsi nous ne devons pas nous contenter de savourer la douceur de ces insinuations diuines en la priere; mais il faut conseruer ces faueurs & ces graces, & les placer de sorte en nostre ame, qu'elles nous seruent pour nous luire dans l'action, & nous presenter les maximes de la Foy, & les interests de la gloire de Dieu. Enfin il faut chercher, trouuer, & embrasser les moyens, & les expediens de se maintenir en ses bons propos, & de les mettre fidelement en œuure.

§. IV.

*Pour quelle fin Dieu donne de grandes lumieres,
consolations, & sentimens en la priere.*

C E n'est pas icy le lieu de m'étendre sur ce sujet, veu d'ailleurs qu'il a esté deduit si solidement, & si souuent par diuers Autheurs; ie dis seulement qu'en effet Dieu nous depart ses inconceuable faueurs dans la priere, afin que nous nous y détrompions de la persuasion des maximes du monde, & que nous nous conuainquions clairement de celles du Christianisme; c'est afin que nous ouurions les yeux de nostre entendement pour n'aller pas heurter contre les obiets de cette vie, comme les gens du monde, qui sont dans les tenebres de l'erreur, & de l'oubly des choses diuines; que nous nous fortifions contre les obstacles, qui se presentent au chemin de la veru; que nous roidissions nos courages à mépriser tout au prix de l'honneur de Dieu, & de nostre salut. Bref pour y receuoir la lumiere, & par elle reconnoistre en toutes nos actions quelles quelles soient, ce qu'il y a de la gloire de Dieu, & pour l'affermissement de nostre salut, pour exciter en nous la chaleur & le courage, & former des entieres, & fermes resolutions de faire toutes nos actions, pour si temporelles qu'elles nous semblent - par le branle de ces deux motifs, qui doiuent estre les deux poles, sur lesquels doit tourner le cercle de toute nostre vie, & les deux maistrefes rouës, par lesquelles nous deuous faire rouler les

170 *Que le Chrestien doit agir par la Foy,*
grandes & petites oeuvres, & le train entier de nostre
vie. Or la raison pour laquelle Dieu ne nous départ
toutes ces faueurs, qu'à celle fin de le mieux seruir, &
reprimant nos passions, agir en tout par les mouuemens
de sa grace, & pour sa gloire; c'est qu'ayant tout fait
pour sa gloire, il fait ces dons pour la mesme fin. Or
la gloire qu'il veut de nous, c'est son seruice; donc il
nous distribuë ses faueurs pour nous y porter dauan-
tage; & en effet, qu'à Dieu à faire de nous baigner
dans ces delices, & que sommes nous qu'il veuille
nous caresser de la sorte, si ce n'est que par ce moyen
nous faisant perdre le goust insipide des creatures, il
nous veut attirer à soy doucement, & nous animer à
son seruice?

§. V.

*Que la priere doit estre vn pourparler avec Dieu,
pour y prendre l'ordre, & le mot pour toutes
nos actions, & emplois.*

LA priere doit estre vn pourparler avec son Prince,
pour y prendre les ordres, pour l'exécution des
commissions qu'il nous donne: c'est donc pour tou-
tes nos actions, que nous deuous les prèdre; car qu'est-
ce que nostre vie qu'une commission? Dieu nous com-
met en ce monde, & nous enuoye pour autant de tēps
qu'il luy plaist, & non plus, & pour faire telles & tel-
les choses: & puis il nous redemāde la vie, & avec la
vie le compte exacte des choses qu'il nous a commi-
ses. Nous adressans donc à Dieu en la priere, il y faut

mesme es choses temporelles. Chap. VII. 171
voir, & recevoir ses ordres, pour les garder exactemēt dans le detail de toutes nos actions; puis que mesme le iour, & tout ce qu'il eclaire perseuere dans l'obseruance invariable de ses ordres; & tout subsiste, d'autant que tout se tient dans la ligne droite de sa fin, qui est de seruir continuellement celuy qui luy a donné son commencement,

Mais disons encore qu'en la priere nous deuons prendre le mot du Seigneur des armées, pour estre en assurance parmi les dangers, pour vser des creatures, & traiter avec elles, dans l'intelligence commune de ce mot, & n'entrer en la participation d'icelles, qu'avec l'exposition, & l'employ de ce secret. Or ce mot, & ce secret c'est son honneur & son seruice: & puis que le Prophete dit, que tout sert à Dieu, c'est la seule recherche de sa gloire, & l'vnion à son seruice, qui nous doit introduire dans le commerce, & dans l'vsage des creatures, & qui par consequent doit estre le but, & la pretention de toutes nos actions.

Il est vray, qu'il ne faut pas se contenter de prendre ce mot de la recherche de sa gloire en general: mais il faut qu'en la priere nous receuions ce mot en particulier, en descendant à nos actions particulieres, y demandans à Dieu, & recherchans par la lumiere de la grace, & par l'applicatiō de ses propres facultez, les moyens de garder, & de se seruir de ce mot en toutes nos ceuures, faisans resolutiō de les employer avec constance, & fidelité, selon la difference des objets.

§. VI.

Que la priere, l'usage des Sacremens, & autres exercices de deuotion doiuent monter, & donner le branle à nos facultez, & actions, à l'imitation de celuy qui monte l'Horloge.

Nous deuons imiter en la priere ceux qui montent les roües d'un Horloge démonté; lesquelles ils bandent non seulement pour faire ce premier mouuement des roües; mais aussi pour par ce premier mouuement entretenir ceux qui suivent apres sur les mesmes roües; & en outre pour emporter ensemble toutes les autres petites rouës, & ressorts de l'Horloge. Aussi nous, n'estans que trop asseurez par l'experience, que nos bonnes intentions se relaschent, que nos propos se démontent, & que nos ardeurs sont sujettes à se ralentir; il nous est necessaire de releuer nos courages, de nous remettre dans nos bons propos, & de rallumer nos cœurs.

Ce qui se fait par la cōsideration des choses diuines, & par la priere, mais singulieremēt en representār à nos ames, & auuant en nos esprits les maximes du Christianisme, qui doiuent seruir de cordes, & d'engins pour releuer nos deux principales rouës, qui sont l'entendement & la volonté; mais il ne faut pas se cōtenter de les faire agir pour lors; car il faut que l'impression en demeure toute la iournee; & autant qu'il se peut toute la vie: encore ce n'est pas là le tout, ny le principal effet de la priere; car comme il

seruiroit de peu; voire-mesme seroit-il inutile pour l'usage de l'Horloge, que le mouuement fut donné aux premieres roües, bien que ce mouuement fut continüel, s'il n'entraînoit avec soy tous ces petits autres ressorts, & ces menuës roües. De la mesme façon est il certain que le traité qu'on fait avec Dieu, & que toute l'application à la priere, & aux choses pieuses est de bien peu d'effet, si les maximes du Christianisme ne sont que conceües, & remises en l'entendement, & si par des affections internes la volonté en est seulement réchauffée; car biē que l'impressiō en soit entretenüe en ces puissances; il faut en outre que ce mouuemēt qu'elles ont receu par ces maximes de l'E-uangile, meue, regle, & emporte quant & soy toutes nos intentions, pretentions, desirs, & actions particulieres, & donne le mouuement à tout le reste de nos puissances. C'est donc ce qu'il faut disposer, dresser, & pretendre dans la priere; & pratiquer dans le cours de la iournee, & en l'exécution de toutes nos œuures.

Or ce que j'ay dit de la priere, ie le dis de l'usage des Sacremens, de la lecture, de la visite des Eglises, & de tous les autres exercices, & actes de pieté, & de Religion, qui doiuent tous estre pratiquez en la mesme sorte, que j'ay dit de la priere. La preuue de tout ceci depend de la verité que nous auons traittee cy-deuant; à sçauoir que l'œuure de la Foy, c'est toute nostre vie; & de celle que nous prouuerons cy-apres, montrant que nous deuous tout faire pour dieu: or puis que les puissances, & les habitudes sont pour les actes, & les principes pour les operations qui

174 *Que le Chrestien doit agir par la Foy,*
font leur fin, il faut que toute la consideration, & l'ap-
plication à Dieu, & aux maximes de la raison, & de
l'Euangile, soit pour les actions qui sont celles qui
composent nostre vie.

§. VII.

*Si la priere, l'usage des Sacremens, & les autres
exercices de deuotion, n'ont point l'effet, & la
fin de la bonne vie, c'est vn signe que le
tout est mal, & induëment pratiqué.*

MAïs pouffons encore plus auant en l'étenduë de
cette tant importante verité, laquelle il est ne-
cessaire, plus qu'il ne fut iamais, de faire resonner au
son des trompetes Euangeliques, & d'exposer par les
plus puiffans traits des plumes, que le S. Esprit, cette
diuine Colombe, met en la main de ceux qu'il suscite
à la recherche du salut des ames. Tirons donc plus
oultre cette consequence, & disons qu'il s'ensuit, de
tout ce que nous venons de dire, que ceux qui sont
dans l'usage des Sacremens, dans l'exercice de la prie-
re, & des autres pratiques de la Religion, sans ap-
pliquer tout cela au dessein, & au train d'une bonne
vie, & sans en recueillir en effet ce fruit, ils frequënt
mal, & les Sacremens, & tout le reste; car s'arrestans
aux moyens, sans passer à la fin, ils prennent pour
fin de toutes leurs deuotions, ce qui n'en doit estre
que le moyen, faisans du chemin le terme; & au lieu
de s'acheminer par iceluy au terme, qui doit estre la
moderatiõ de leurs passiõs, & la garde de la conscienc-

ce, la recherche de l'honneur de Dieu, & de leur salut, en toutes leurs actiōs, & de rendre toute leur vie imbuë, & reglee par l'esprit Chrestien; il leur est aduis qu'ils ont tout fait quand ils ont communiqué, prié, visité les Eglises, & ainsi du reste: Je-dis donc que ceux qui en vsent de la sorte, montrent euidentement qu'ils n'ont ny communiqué, ny fréquenté les Eglises, ny pratiqué les actes de Religion avec l'esprit Chrestien, mais par forme de routine, & par accoustumance, & pour endormir ce leur semble, les langues des médifans, ou appaiser celle de leur propre remords. Car celui qui a la crainte de Dieu, & le sentiment de son ineuitable regard, & l'esprit Chrestien dans les Eglises, & dans la participation des Sacremens, & au fait de Religion, il le conserue, & le retient pareillement hors des Eglises, dans les affaires, & en toutes ses actions, & qui ne l'a point hors les Eglises, il ne l'a point lors qu'il y est: Car la Majesté de Dieu n'est pas rétrainte dans l'enclos des Eglises, ses loix ne regardent pas les seuls actes de Religion, & le deuoir de son seruice n'est pas borné d'aucune de ces choses: les Cieux, & la terre sont remplis, & regorgent de la gloire de sa Majesté; *Pleni sunt Celi & terra* *Majestatis gloriae tuae*; & toutes choses le seruent, & en tout lieu comme dit le Prophete; *Ordinatione tua* *perseuerat dies: quoniam omnia seruiunt tibi*: Toute nostre vie luy est donc deuë, & il n'y a point d'action qui soit exempte du ressort de sa juridictiō, ny de l'hommage que nous luy deuons.

PSL. 118.
v. 9.

Et si nous en voulons croire Saluian, non seulement le defaut de la bonne vie apres cette frequenta-

tion des Eglises, & des autres exercices de deuotion, montre que le tout a esté fait inutilement ; mais aussi qu'il a esté infecté, & souillé par des pensees sacrileges, & des desseins profanes de ces mesmes choses mauuaises, dans lesquelles on se porte au sortir des Eglises : *Denique si vult quispiam scire quid in templo huiusmodi homines cogitauerint, videat quid sequatur ; si quidem consummatis solemnibus sacris, statim ad consuetudinaria omnes studia discurrunt : alij scilicet vt furentur, alij vt inebrientur, alij vt fornicentur, alij vt latrocinentur: vt euidenter appareat hoc eos esse meditato, dum intra templum sunt, quod postquam egressi fuerint exequantur.* Si quelqu'un, lit-il, desire sçauoir, & reconnoistre, qu'elles ont esté leurs pensees, & quel a esté l'entretien de leur esprit dans les lieux saincts ; il n'a qu'à regarder, & mettre ses yeux sur la vie qu'ils meinent au partir des Eglises. Car il se trouuera surpris de voir que des personnes, qu'il aura creu s'estre consacrees à Dieu, & luy auoir promis fidelité à la face de ces augustes Temples, qui luy sont dediez pour estre la figure de la delicace de nos ames ; il fera, dis-je, tout ébahi, que les ceremonies paracheuees, & d'abord qu'ils ont tourné le dos aux Eglises, ils tournent aussi le dos à Dieu, reprenans tous leurs premiers excez ; de façon que le seiour dans l'Eglise, qui doit seruir d'amendement, n'aura serui que d'vne courte interruption, & discontinuation de leurs vices, & d'vne bien legera cessatiō d'armes, dont ils font la guerre à Dieu, & contr'eux mesmes ; & comme s'ils n'auoient iamais esté dans l'Eglise, ny pratiqué aucun Sacrement, ou fait aucun acte de Religion, & appris qu'il y ait vn Dieu, ils

courent

courent à leur train ordinaire de vie, & à l'affouissement de leurs passions; comme voulant, ce semble, reparer la perte du temps, & des occasions de leurs débauches, que l'assistance dans les Eglises leur a ravi; les vns retournent au larcin, les autres continuent leur yurongneries, les autres suivent leurs brutales passions, & l'action animale de la beste; les autres s'entrent dans les forests, & dans les carrefours pour y exercer, & continuer leurs brigandages. De sorte qu'il paroît par là, qu'ils n'ont pas esté meilleurs dans l'Eglise; ains au contraire, qu'ils y ont remué en leur esprit, & medité les desseins des choses qu'ils mettent en execution apres estre partis de ces saincts lieux: Si bien que ny l'Eglise, ny toutes les solemnitez des mysteres de nostre Religion n'operent en cette sorte de gens aucun changement.

§. V III.

Que les actes de Religion, qu'on ne dresse pas pour bien viure en toutes choses, sont mensongers.

MAis il faut encore faire voir plus à découuert l'erreur, la contradiction, & la procedure puerile de ceux, qui apres s'estre trouvez dans les Eglises, & auoir esté dans l'exercice des autres actes de Religion, pensent auoir satisfait à tout le seruice qui regarde Dieu, & à tout ce à quoy ils sont obligez par le deuoir de Chrestien, encores que puis apres ils se iettent dans le train des gens du monde, laschans la bride à leurs passions, sans songer de seruir Dieu au reste

178 *Que le Chrestien doit agir par la Foy,*
de leurs affaires ou dans la conuersation ciuile, & en ce qui n'est point purement de foy acte de Religion. Car le culte qu'on rend à Dieu, és Eglises, & ailleurs, qu'est-ce autre chose qu'un témoignage exterieur de la reconnoissance de la grandeur de Dieu, du sentimēt de nostre bassesse, & de nostre redevance: qu'une confession que nous luy faisons, de tenir tout de luy, & de luy en estre entierement redevables, d'estre ses creatures, seruiteurs, & rachetez par luy de la mort & de l'Enfer? qu'est-ce qu'un signe visible, & vne protestation de le vouloir seruir, & de luy plaire, de luy obeyr, & de luy rendre hōneur en tout & par tout; puis que c'est en toutes choses que nous luy deuons ce respect, & cette redevance? ou bien tous ces actes que témoignent-ils, sinon que nous auons satisfait à nos obligations enuers Dieu, ou vne confession de nos manquemens, & comme nous sommes dans le repentir de ne l'auoir pas fait? que si ne l'ayāt point fait, nous sommes sans en auoir du regret, & sans point de volonté de garder les loix de Dieu; n'est-ce pas vn jeu d'enfās, vne risée, & vne mocquerie de toutes nos deuotions apparentes? n'est-ce pas vne hipocrisie manifeste, où nous ne faisons que nous abuser nous-mesmes? n'est-ce pas vne impudence extreme enuers Dieu? vne menterie insigne, & vne effronterie publique faite dans la solemnité d'un culte si religieux, & qui doit estre si serieux, & si veritable? Apres cela ne voila pas vn beau sujet de se contenter d'auoir pratiqué ces actes de Religion, & de la participation & assistance au culte Diuin, & de s'imaginer d'auoir rendu à Dieu tout ce qu'ils luy doiuent; puis, qu'il est

vray qu'ils n'ont pas mesme pratiqué aucun acte de Religion, avec la sincerité, & la verité requise, & que leur culte a esté faux & mensonger; non par le defaut de l'objet veritable de la Religion, ny que la maniere du culte, ne soit en soy legitime, & dans l'ordre qu'il faut; mais par le manquement d'une sincere, & veritable exhibition de ce culte, où l'exterieur doit estre accompagné & animé de l'interieur, & en estre vn signe, vne decouverte, vne Image, & vne veritable representation?

§. IX.

Que ce n'est pas dans les seules Eglises qu'on chante à Dieu, mais toutes choses luy chantant, & le loüant, l'homme luy doit aussi chanter par tout, par l'harmonie de ces œuures.

CE ne sont pas les seuls Chantres de nos Eglises, qui doiuent entonner les louanges de Dieu, & faire entendre le concert de leurs voix à l'honneur du Dieu de l'Vniuers; mais comme ces lieux ne sont pas les seuls Temples de la Diuinité, & que tout l'Vniuers n'est qu'un Temple construit à sa gloire: Toutes les creatures, & toutes nos actions doiuent entrer en cet accord, & faire retēir leurs voix dans ce Temple basti de la main, ou par la voix de Dieu mesme, qui ayant tourné les Cieux en voute, & fait toutes choses par sa voix, a voulu que toutes choses luy rendissent l'echo de la voix, qui les a formées, par des louanges continüelles, disant, & annonçant, ou de bouche, ou

180 *Que le Chrestien doit agir par la Foy,*
 par œuure, qu'elles ont esté dites, & proférées par cette
 parole ineffable. En effet qu'est-ce que font les Cieux,
 qui forment le haut de la voute de ce grand Temple
 du monde, si ce n'est raconter, & publier d'une voix,
 & d'un concert qui n'est point interrompu d'aucune
 pose, la gloire, la grandeur, & l'infinie puissance de
 leur Ouurier? leurs mouuemens vniformes dans leur
 varieté continüelle, ne composent-ils pas vn choeur
 de musique, qui rameine la multiplicité des voix dif-
 ferentes en vn son, qui ne semble proceder que d'une
 voix; tant les Cieux s'accordent dans leurs diuerses
 reuolutions, & dans leurs influences opposées, à gar-
 der le ton, & la mesure que ce grãd Maistre de choeur
 de toutes les creatures leur a batu dès leur origine,
 & qu'il ne cesse de leur battre dans leur cōseruation?

Pl. 18. v. 1. *Cæli enarrant gloriam Dei.* Nous sçauons bien que le
 Prophete le dit, & qu'il explique le mouuement des
 Cieux par la publication de la gloire de Dieu, & qu'en
 roulant sur nos testes, ils ne cessent de pōuffer ces me-
 lodieuses & augustes roulades des louanges de leur
 Autheur: Mais hélas! que peu d'oreilles sont ou-
 uertes pour entendre ce naturel & continuel panegy-
 rique, qu'ils profèrent, & qu'ils recitent si agreable-
 ment, & si intelligiblement à toutes les creatures
 raisonnables, & capables d'en iuger? combien y en
 a-il qui s'appetçoient de leur mouuement, & de leur
 clarté, qui éprouuent l'écoulement de leurs influen-
 ces sur eux, qui iouyffent de leurs fauorables aspects,
 & qui neantmoins n'entendent, & ne cōçoient point
 leur langage? Que de gens voyent ces beaux Astres
 poindre sur leur Horizon, loüant par autant de lan-

gues qu'ils ont de rayons, & de qualitez, celuy qui les a allumez dans les Cieux. *Cùm me laudarent simul astra matutina, & iubilarent omnes Filij Dei?* qui n'ont pourrant que des yeux pour voir, & des appetits pour iouyr de leur lumiere, & de leurs fauorables aspects, & point d'oreilles pour receuoir le son de leurs langues? Cependant ces Astres ne loüent pas moins Dieu en leur façon, que les Anges; & leur mouuement est vn tressailliment de ioye, & vn Cantique qu'ils entonnēt à l'honneur de leur Dieu; de mesme que ces premiers nais, qui sont les bien-heureux Esprits. Fuis donc que les Cieux, & les Astres chantēt à Dieu incessamment, & en toutes leurs operations; l'homme pour qui ils chantent les loüanges de Dieu, afin de l'exciter à de plus hautes & sublimes loüanges, & qui doit en ce chœur tenir la principale partie, troublera-t'il cēt accord par de mauuais accents, ou demeurera-t'il muet? ou bien se contentera-t'il de chanter en vn petit coin, dans les Eglises, & à certain temps limité? *Nam quomodo non esset absurdum, quòd cùm caeli gloriam Dei enarrant: tu cuius gratia caeli Deum laudantes facti sunt, talia facis, vnde blasphematur propter te, qui fecit te Deus? atque ideò non solum is qui Deum blasphemae, sed & tu ipse supplicio redderis obnoxius. Neque enim caeli Deum per vocem aliquam emissam laudant, sed per eos quos aspectu suo ad laudandum Deum permouent; & tamen ipsi narrare gloriam Dei dicuntur. Sic & qui vitam exhibent suscipiendam, etiam si taceant: Deum tamen glorificant, dum propter eos alij ipsum glorificant. Non enim tantum habent vnde admiratione digni sint caeli, quantum vita pura, ac munda, &c. (il ad-iouste) caelum namque, licet tanto sit tempore visum, non*

Job. 38. v. 7

Chry^s.
hom. 18. in
epist. ad
Rom.

182 *Que le Chrestien doit agir par la Foy*
tamen admodum permouit. Paulus verò exiguo concionatus
tempore totum orbem attraxit. Car comme n'y auroit-il
pas de l'impertinence, tandis que les Cieux annoncèr,
& publient la gloire de leur Ouurier, de te por-
ter (toy, dis-ie, en faueur de qui ces mesmes Cieux qui
loüent Dieu de la sorte ont esté tirez du neant) a des
actions qui prouoquent les autres à vomir des blas-
phemes à ton occasion à l'encontre de Dieu, qui t'a
fait ce que tu es? Cest pourquoy non seulement ce-
luy qui vomit ces blasphemés contre Dieu en merite
la punition, mais aussi toy-mesmes qui te rends coul-
pable, & digne de la rigueur du supplice; puis que ce
n'est pas de leur propre bouche, & par l'expression de
quelque son, ou voix que les Cieux prononcent les
loüanges de Dieu; mais bien par le moyen, & par
l'organe de ceux que par leur aspect ils portent à châ-
ter les loüanges de Dieu: & neantmoins ils sont dits
eux-mesmes le loüer de la sorte, & en se taisant. Ainsy
ceux qui meinent vne vie exemplaire, encores qu'ils
ne disent mot, ils rendent gloire, & honneur à Dieu,
& le loüent, lors qu'à leur occasion, & par l'exemple
de leur vertu, les autres sont émeus à le glorifier: car
les Cieux avec tout leur éclat, n'ont pas tant de quoy
rauir nos esprits en admiration comme la vie d'un hô-
me dans la pureté, & integrité, &c. (il adiouste, peu
apres) & de fait les Cieux quoy qu'exposez aux yeux
de tous les hommes, depuis tant de siècles, n'ont pas
pourtant fort attiré les hommes au culte de leur Ou-
urier. Là où l'Apostre S. Paul n'ayant presché, que peu
de temps, il a rai tout l'Vniuers, & l'a amené à la con-
noissance, & au culte de la Diuinité. Or les Cieux loüët

Dieu, d'autât qu'ils obseruēt les loix que leur Createur leur a imposees, & la mesure qu'il leur bat: c'est aussi l'accord que doiuent auoir nos pensees, nos affectiōs, nos affaires, & toutes nos œuures avec les loix de Dieu, & avec les maximes de l'Euangile, qui doit former cette harmonie, qui monte bien plus agreablement à Dieu, & qui flatte bien plus doucement ses oreilles, & qui remporte, avec bien plus de certitude, l'abondance de ses faueurs, que les loüanges qu'on luy rend par le culte exterieur, lors qu'il est destitué de ce concert de nos œuures avec ses volontez.. Or ce n'est pas dans l'Eglise seulement qu'il faut chanter à Dieu de la sorte, & luy faire entendre cēt accord: mais nous deuons faire que tout ce qui se passe en nos ames, & en nos corps, tous nos desseins, & toutes nos affaires glorieuses & basses, éclatantes & cachees, & en vn mot toutes nos œuures, pour si temporels qu'en puissent estre les obiets, soient des Cantiques non iamais interrompus à la gloire de celuy, de qui le merite d'estre loué, ne souffre ny diminution, ny interruption quelconque.

Ce grand Roy qui sçauoit tresbien chanter dans le Temple, & qui a fourni à nos Eglises ce grand nōbre de diuins motets, qui ne sont que des enthousiasmes tous de feu; ne prend seulement pas le Temple pour le lieu de son chant; mais il inuite & son Royaume, & tous ceux de la terre de chanter à Dieu; *Regna terræ cāntate Deo: psallite Domino*: C'est à dire, de faire le concert incomparable, & tres-suaue aux oreilles de Dieu, qui procède de l'accord de leur administration avec les loix, & les maximes de Dieu; puis

184 *Que le Chrestien doit agir par la Foy,*
 qu'on ne chante que pour luy plaire; & qu'on ne scau-
 roit luy plaire, que dans l'obseruance de ses loix. Donc
 puis que les Royaumes doiuent chanter à Dieu, tou-
 tes les choses temporelles doiuent estre par nous em-
 ployees à ce seruice; & estre comme des Orgues, &
 des Instrumens de Musique dans le bon vsage d'icel-
 les par les maximes de la Foy. Mais quelle merueille
 si le haut du monde qui sont les Cieux, & le bas éta-
 ge de l'Vniuers, qui sont les Royaumes de la terre,
 loüent Dieu dans la continuité de leur estre, & de
 leurs adions; puis que ce n'est à autre fin que tout est,
 & qu'il a esté fait? Clement Alexandrin le declare
 excellemment, lors qu'il dit que le Fils de Dieu, le
 Verbe, qu'il appelle vn chant, a produit & orné tout
 l'Vniuers avec grande sagesse & prouidence; & qu'il
 a ramené dans son accord admirable la contrariété,
 opposition, & guerre naturelle que les Elemens ont
 & exercent entr'eux: mais il a pretendu, & moyenné
 cet accord, afin que tout l'Vniuers en son estre, & en
 son operation luy rendit vne harmonie, vn concert,
 & vn chât de respect & d'obeyffance. Or c'est ce chât
 qui sert enuers les creatures raisonnables de publi-
 cation de sa grâdeur, de réueil, & d'exemple pour faire
 incessamment par raison, & par liberté en toutes leurs
 œuures, ce que ce grand Tout fait par nature en tout
 son estre, & en toutes ses operations.

Clem. Ale.
 in protic p.
 τούτῳ .οι
 καὶ τὸ πᾶν
 ἐκίστηται,
 ἐκμελῶς,
 καὶ τῶν
 στοιχείων
 τὴν διαρω-
 νίαν, ἐς τὰ-
 ξιν ἐνέτηκεν
 ἡμᾶρτίας,
 ἵνα δὴ ὅλοι
 ὁ κόσμος
 αὐτῷ ἀρρο-
 νίηται.

Car l'Vniuers, à le prendre comme il faut, ce n'est
 qu'un Liure qui nous est ouuert pour y lire, & y ap-
 prendre à louer son Autheur, & c'est Dieu qui en est
 la signification, les creatures en sont les caracteres,
 & les notes, son Ouurier en est le sens, & le suiuet du
 chant,

chant & des loüanges : c'est par elles qu'il s'est donné à connoistre. Or d'autant qu'elles ne nous signifient pas seulement que Dieu est, mais qu'il est digne d'un hommage, seruite, & obeyssance continüelle, puis que son merite & son excellence ne diminuë jamais; ceux-là lisent & entendent bien ce Liure, & en comprennent les notes du chant, & des loüanges de Dieu, qui non seulement y puisent la cōnoissance d'une Diuinité; mais aussi la resolution de chercher en toutes choses les interets de sa gloire; & qui manient ce liure, ie veux dire, qui se seruent de toutes les creatures selon cette verité qu'ils y ont reconnuë.

§ . X.

Recueil du Chapitre.

Concluons donc ce Chapitre, & disons, que l'operation & l'efficace de la Foy ne doit pas seulement paroistre dans les Eglises, ny dans les seuls actes de Religion; mais en toute nostre vie, & dans les actions, & dans l'usage des choses temporelles: puis que les actes de Religion doiuent estre pris pour des moyens de bien faire le reste, & que sans cela ils sont mensongers & trompeurs, puis qu'estans suivis d'une mauuaise vie, c'est vne preuue morale, qu'ils ont esté mal & irreligieusement pratiquez. D'ailleurs, puis que toutes les choses temporelles, & tout l'Vniuers chante à Dieu, & luy rend en tout un hommage continuël; il est bien raisonnable que l'homme tienne la principale partie en cette perpetuelle &

186 *Que le Chrestien doit agir par la Foy,*
 generale harmonie, que tout ce qui est & agit doit a-
 uoir avec son Ouurier: puis que faire d'autre façon,
 & se contenter de la deuotion és actes seulement de
 Religion, & du sentiment que Dieu y verse, & des
 douces influences, qu'il fait écoulér dans les ames de
 ceux qui les pratiquent, sans se soucier de seruir
 Dieu en toutes leurs œuures; c'est vouloir se conten-
 ter en Dieu, & non pas le contenter luy-mesme, c'est
 se vouloir plaire en luy, & non luy vouloir plaire;
 c'est faire seruir Dieu à ses sentimens, & se seruir de
 Dieu, non le seruir en effet: là où au contraire quand
 nous rapportons les douceurs & les sentimens de deuo-
 tion à l'âction, pour nous animer à la bonne vie, ce
 n'est plus se seruir de Dieu, mais employer ses faueurs
 à ce, pourquoy il en fait vne si prodigieuse largesse.
 En vn mot il faut suiure ce Conseil du Sage; *Oculi*
tui recta videant, & palpebrae tuae precedant gressus tuos.
 Que tes yeux regardent les veritez, & les maximes
 qui alignent au bien; mais aussi que comme les yeux
 ne nous sont pas donnez seulement pour voir la lu-
 miere; ains encore afin que la voyant nous posions nos
 pas sur la lumiere mesme, & sur les lieux qu'elle éclai-
 re: aussi la priere, & la frequentation des Sacremens
 doiuent presenter à nos pas la lampe des veritez, &
 des maximes de la Foy, pour n'agir qu'en la matiere,
 & aux occasions, & par les regles qu'elle nous presen-
 te, & dans les considerations du Christianisme; &
 nostre resolution doit estre en cela semblable à celle
 de saint Paul, & des premiers Chrestiens dont il par-
 le, disant, qu'ils raschoient, & s'efforçoient de plaire
 à Dieu, aussi bien éloignez de la Beatitude, & non

Prou. 4. v.
 25.

mesme es choses temporelles. Chap. V 11.187
encore dans l'estat de la gloire, comme lors qu'ils se-
roient presens au Ciel, & iouyroiët de cette gloire;
Et ideò contendimus siue absentes, siue presentes placere illi. 2. Cor 5. v.
Car le mesme se doit-il dire eu égard à la presence,^{9.}
& assistance aux Eglises, & des autres actions de
la vie, qui se font aux autres lieux, & occasions. Car
il faut prendre à tasche, & vser de contention, ainsi
que porte le terme de l'Apostre, pour plaire, & agreer
à Dieu en tout, presens ou absens des Eglises, & des
lieux saints.





QV'IL N'Y A RIEN DE
 TEMPOREL, EN L'VSAGE
 du Chrestien.

CHAPITRE VIII.

§. I.

*Comme l'ame par sa volonté..rend raisonnable &
 libre ce qui ne l'est pas de foy; ainsi peut, &
 doit elle rendre eternel par l'usage, ce qui
 n'est qu'en foy temporel.*



L est si important d'effacer de l'esprit du Chrestien, cette distinction que plusieurs se forment en leur imagination, & l'opinion de la difference qu'ils se figurent estre dans les obiets, avouans bien d'un costé qu'ils sont obligez de se gouverner par les maximes de la Foy, en ce qui regarde Dieu, & l'eternité; mais d'autre part ne se persuadans pas qu'ils soient tenus d'appliquer ces maximes aux actiõs qu'ils exercent sur les obiets qu'ils appellēt temporels; qu'il faut maintenant faire voir en ce Chapitre, comme chose

grandement necessaire, que de prendre quelques choses pour eternelles, telles que sont celles de la Religion dont j'ay parlé cy-dessus, & quelques autres pour temporelles, qui ne regardent que le temps; c'est vne distinction contraire à l'esprit du Christianisme, & opposée aux lumieres de la Foy; d'autant qu'il n'y a rien quoy que temporel, qui ne doive estre rendu, & pris pour eternel par l'adresse du Chrestien; car encore que tout ce qui regarde la vie presente, la terre qui nous porte, & nous nourrit, & tous les Elements, les Cieux, & leurs influences qui entretiennent & conseruent toutes ces choses sublunaires, l'aliment que nous prenons pour le soustien de nos vies, le mouvement de nos corps, la conduite des familles, les traictez des affaires, l'exercice des charges publiques, le regime, & le gouvernement des Estats; encore, dis-je, que tout cela soit composé d'une matiere que le temps nous étale, & qui deperit avec le temps: neantmoins il est capable de deuenir eternel par le bon usage du Chrestien, viuant selon l'esprit de la vocation au Christianisme, par lequel rien ne demeure pour luy dans la temporalité: mais il est heureusement transformé en eternel. Or la raison en est manifeste, parce que le rapportant à la gloire de Dieu, & à l'eternité, il le transporte de l'état temporel à l'eternel; & le rendant le sujet, & la matiere de la gloire qui en sera renduë eternellement à Dieu, il en merite par cét usage vne recompense eternelle. D'ailleurs il est tres-certain, qu'il n'y a chose quelconque pour si temporelle, basse, & rauatce qu'elle puisse estre, horsmis le péché qui ne puisse seruir pour acquerir cette eternité.

te heureuse, estant dans l'usage de l'esprit Chrestien, & dans l'employ selon Dieu. C'est ce que dit diuinement bien saint Bernard, parlant des gens de bien, lesquels, dit-il, en vsant des choses temporelles, les rendent eternelles, lors qu'ils en tirent le fruit de l'eternité, laquelle ils meritent par l'usage Chrestien qu'ils font de ces choses, se seruant de ce monde, non pas comme du monde materiel, mais comme d'un prix, d'un instrument, & d'une planche pour passer à l'eternité: *Qui omnem vsum rerum temporalium ad fructum transferunt aeternarum, vtentes hoc mundo, tanquam non vtentes.*

Bern. ser. 5.
super Câr.

L'ame qui opere tout en l'homme, ne rend elle pas comme spirituel tout le materiel dont elle use? Car n'est-il pas vray qu'elle se sert du corps comme de son instrument, ou de son ouurier, & de ses organes pour exercer & produire ses fonctions spirituelles? qu'elle le fait quasi renoncer à soy-mesme, & par les maximes prises de sa nature elle le porte à faire, ou à patir, ce qui repugne à son inclination naturelle, & que par consequent elle élue dans la fin, & comme dans l'estat de l'esprit, ce qui en l'usage des bestes demeure dans l'estat charnel & terrestre? que des especes sensibles, que luy fournissent les sens, elle tire les especes intelligibles, & les separe de la matiere par la force de son action? En outre nostre ame vsant, & se seruant des choses corporelles & temporelles, par la lumiere de sa raison, & pour des fins qu'elle se propose, elle fait que les choses qui dans l'usage des bestes sont casuelles, impreueües, grossieres, materielles, & sans raison, deuiennent raison-

nables, voire libres par l'employ que la volonté en fait éclairée par la raison : car c'est elle qui rend par son adresse le mouvement du corps, l'usage de l'aliment, & toutes les fonctions & facultez tant siennes que du corps raisonnables, & libres, & ainsi de tout le reste; communiquant l'estat de raison, & de la liberté à toutes ses fonctions, lors que l'homme les fait avec les conditions, & les circonstances requises. Or le mesme en doit faire le Chrestien, qui void que toutes choses sont sujettes au laps du tēps, avec lequel elles se passent sans cesse, semblables au Mercure voyage qui se coule sans arrest; il doit donques tascher de fixer ce Mercure, d'arrester ce mouvement, & du temps en faire vne eternité, en rendant ses actions eternelles non en duree, mais en merite, lors qu'il les fait dignes d'vne vie eternelle.

§. II.

Que c'est par la charité qu'on peut convertir le temporel en eternel, comme la pierre Philosophale change tout en or.

OR c'est par la charité qu'il le peut faire, dressant tout le temporel, & tout ce qui se passe dans le temps, à Dieu, qui est l'eternité par essence; & à son salut, qui est l'eternité d'un bonheur, qui participe de l'eternité Diuine; en vsant du tout selon les ordres, & par les maximes de la Foy, qui nous est donnée, cōme vn flambeau pour nous conduire à l'eternité d'vne heureuse vie : c'est le moyen de rencontrer vne vraye

Pierre Philosophale, & bien plus vtile que celle dõt la recherche a renuersé tant de cerueaux, pour auoir de quoy changer le temporel en vn autre non moins temporel, quoy que plus éclatant; car c'est la charité, qui est cette vraye pierre Philosophale, qui est la vie, la vigueur, & la viuacité de la foy; c'est par elle que le Chrestien avec vne adresse Diuine, & par l'employ des maximes de la Foy, dans la fournaise de son cœur, par les actes d'vn feruent amour de Dieu deuorant, & par les flammes de ses ardents desirs, change bien plus auantageusement le temporel en eternal, & dore, ou plustost transforme en or massif tout l'Vniuers, & le transporte de l'estat passager & perissable, en vn estat eternal & permanent. C'est pourquoy nostre Seigneur en l'Euangile exhorte de thesaurizer dans le Ciel, & d'y transporter ses biens pour les garantir de la corruption, & les conseruer en assurance sans estre sujets à se perdre par les accidens de cette vie, metamorphosant par ce moyen toutes choses en or par l'esprit de la charité, pour en former des thresors permanens dans le Ciel: *Thesaurizate autem vobis thesauros in caelo: vbi neque arugo, neque tinea demolitur, & vbi fures non effodiunt, nec furantur.*

Matth. 6. v.
20.

Eccl. 11. v. 1

Ce que la charité faisant par tous les actes qui regardent Dieu vniquement, elle le fait aussi en ces actes qui regardent le prochain; *Mitte panem tuum super transcurrentes aquas, quia post tempora multa inuenies illum* Mets, dit le Sage, ton pain sur les eaux coulantes, c'est à dire, donne le aux pauvres; car quoy qu'ils ne fassent que passer, & qu'il semble que quasi ils ne soiēt point dās la vie, de laquelle ils iouyssent si petitement & avec tant

tant de mesaise & d'incommodité, neantmoins ils le transporteront en ta faueur, & à ton profit dans l'éternité, en laquelle tu le trouueras pour viure & iouyr éternellement toy-mesme de ton aumosne. *Quod periturum erat in terra*, dit saint Augustin en quelque endroit, parlant de l'aumosne : *Seruatum est in cælo*. Voire, dit saint Chrysostome, c'est le seul moyen d'estre maistre des choses que nous appellons temporelles, que de les rendre éternelles par le bon usage, & par l'aumosne ; c'est lors qu'il condamne par ces paroles l'opinion vulgaire des hommes, qui s'estiment propriétaires des biens du monde: *Idcirco sapius risti, testamenta legens, dicentia, ille quidem habeat agrorum vel domus dominium, usum verò alius. Omnes enim usum habemus, dominium autem nemo; etsi enim nobis per omnem permaneat vitam, nullam facientes diuitiæ mutationem, velimus nolimus in fine alijs cedemus, ipsarum usu solo decerpto, dominio autem nudi & orbati, ad illam vitam migrantes. Vnde manifestum est, quòd illi soli dominium habent, qui & ipsarum usum contempserunt, & fructum deriserunt. Qui enim presentibus abiectis, ipsas pauperibus erogat, in necessaria suis usus est, & ipsorum dominium habens obit: neque per ipsam mortem illa excidens possessione.* C'est la raison pour laquelle, dit-il, ie n'ay peu me retenir de rire, en lisant des testaments causez en cette sorte; celui-là aura voirement le domaine, & la propriété de ces terres, ou de cette maison, mais l'usage en fera à vn autre: n'y a-il point de suiet de rire de cette vaine distinction? car nous n'auons tous que l'usage des choses, & pas vn n'en est le maistre, & ne s'en peut dire propriétaire: car posé mesme le cas que les richesses demeurent en

Chryf.
hom. 1. ad
pop. Ant.

nos mains, fans aucun changement durant le cours de toute nostre vie : si est-il vray pourtant qu'enfin, & à l'heure de la mort bon gré, malgré, nous en ferons vne entiere cession, n'en ayant perceu en nostre vie qu'un simple vsage, & vne frêle iouyssance: mais d'ailleurs passans de cette vie, que nous perdons, à l'eternelle, qui ne se peut ny perdre, ny quitter, nous ny transportons ny domaine, ny propriété quelconque d'aucune de ces choses: d'où il paroît plus clair que le iour, que ceux mesmes qui ont méprisé l'vsage des richesses, & se sont mocquez des fruits que les mondains en retirent, ce sont les seuls, qui en ont le vray, & legitime domaine: car celuy qui renonçant aux richesses temporelles, les distribuë aux pauures, il employe ses biens à ses necessitez, & pour satisfaire à ses obligations, dont le merite luy demeure eternellement, & par consequent il a fini sa vie, sans perdre pourtant par la mort la possession de ses biens, & a passé en l'autre vie inuesti du domaine d'iceux.

§. IV.

Que ce n'est pas la seule Charité qui eleue nos oeuvres à l'eternité heureuse, mais que c'est le propre de toutes les vertus: Et comme il importe d'agir par les motifs des vertus particulieres.

C'E n'est pas mon dessein en cét Oeuure, ny il ne seroit à propos, d'établir à fonds par les preuves de la Theologie les veritez que j'avance; & pour

ce point, il me suffit de dire; qu'en ce que j'ay dit, que c'est la charité qui eternise nos actions, & les transfere de l'estat temporel qu'elles ont en leur nature, en l'eternel de la gloire; ie ne pretens point affecter cette propriété d'eterniser, ainsi, à la seule charité, & forclorre de cét effet le reste des vertus; car toutes ont ce pouuoir, quand elles operent en vn sujet qui est agreable à Dieu, & qui possede la grace; & lors que les conditions requises s'y rencontrent. Ce ne sont pas les seules ceuures faites par le motif de l'amour de Dieu qui meritent deuant luy, ny à celles-là seules que la recompense est promise. Et de plus ie dis qu'il est tres-important d'operer non seulement par le motif de la charité; mais aussi par les motifs particuliers des vertus, & en effet regler ses actions par leur niveau; car autrement on est sujet à tomber en mille fautes, & scandales, que la charité ne peut pas decouvrir, comme n'estant point habitude de l'entendement, pour discerner les obiets; puis que son office n'est que d'aymer: outre qu'il arriue souuent qu'on se trôpe en croyant agir pour l'amour de Dieu, cependant que la nature cherche à se satisfaire; là où l'office des vertus est de reprimer nos passions, à quoy il n'y a nul danger de tromperie.

C'est d'ailleurs munir & fortifier la charité, luy abatant ses ennemis; c'est rendre la charité, & la profession de la pieté plus exemplaire, & luy concilier le cœur des hommes dans l'assortissement des vertus qui embrassent bien dauantage les circonstances de la vie, lors qu'on opere par leurs motifs particuliers, que lors qu'on ne les employe que sous l'empire d'une vertu

supreme. C'est conduire à la mesme charité ceux qui n'en ont point la connoissance, & ne connoissent d'autre amour que le mondain; car si on leur parle d'aimer Dieu, ils ne sçavent que c'est. Que si on leur persuade de ranger à la raison leurs passions par l'adresse des vertus, on les mettra en vn point, auquel les passions domptees, ils seront capables d'agir par la charité. Dauantage ie dis, que les parfaits mesme ont besoin de recourir quelquefois à ces vertus pour conseruer la mesme charité: sur quoy est fort remarquable ce que dit sainte Therese en sa Vie, laquelle traitant de quatre degrez de l'Oraison, & ayant par vne façon particuliere appellé ceux qui vaquent à l'Oraison (seruiteurs de l'amour) dit ces admirables paroles, sur la fin du quinzième Chapitre: Il arriue par fois, que ceux qui ont desia leur volonté si vnie à celle de Dieu, que mesme pour ne commettre pas vne imperfection, ils endureroient plustost le martyre, & s'exposeroient à mille morts; ceux-là, dis-je tōbent en des temps, & en des occasions; que pour s'empescher d'offenser Dieu, lors qu'ils se voyent combatus des tentations & persecutiōs, & pour se tenir fermes en la charité, ils ont besoin de se seruir des premieres armes de l'oraison, & de reprendre les pensees du flux des choses du monde, que tout se passe, & qu'il y a vn Paradis à esperer, & à gagner, vn Enfer à craindre, & à fuyr; & d'autres choses semblables. C'est iusqu'à là le sens de ses paroles. Seruons nous de tout, pour le seruice de la charité; encore ferōs nous assez de croistre en icelle, voire-mesme de la conseruer; ce n'est pas la decrediter, que de l'assortir, & de l'accōpagner des

Sainte
Therese, en
sa Vie, ch.
21.

autres vertus ; ains au contraire la laisser solitaire par le mépris d'icelles, c'est s'exposer à la perdre, l'abandonnant sans secours dans les attaques, qui ne cessent de l'assaillir. Et puis qu'il n'est question que de plaire à Dieu, & de le contenter, ce n'est pas la seule charité qui le contente : *Verbum autem Dei pascitur animæ virtutibus, quoties obedientem sibi & opimam inuenerit, & capit fructus eius, atque bis delectatur.* Le Verbe diuin, dit saint Ambroise, se repaist des vertus de nostre ame, toutes & quantes fois qu'il la trouue dans l'obeyffance de ses loix, & fertile en bonnes œuures; il en cueille luy-mesme les fruits, les sauoure, & s'y delecte.

Ambr. lib.
de bono
mor. cap. 5.

§. IV.

*Que tout l'Vniuers n'est qu'une tapisserie tendue au
deuant de l'eternité.*

OR pour reuenir au sujet d'eterniser nos œuures, nous deuous d'autant plus rapporter à l'eternité, les choses qui de soy sont temporelles, que l'Vniuers, dit Tertul. est vne tapisserie, & comme vne scene tendue au deuant de l'eternité, qui nous exhibera ce spectacle final de la justice Diuine, en l'eternelle recompense des Iustes, ou eternel chastiment des meschans : *Parauit alteram vitam in qua pietatis pugiles coronare & laudare toto debet orbe spectante.* Dieu, dit S. Chrysofome, a préparé vne autre vie, en laquelle il doit couronner en face de tout l'Vniuers, comme sur vn Theatre exposé à tout le monde, les athletes de la pieté, & ceux qui ont combatu pour la vertu : Or voicy les paroles de Tertullian : *Mundi ipsius species equè tem-*

chrysof.
hom. 1. ad
pop. Anti-
och.

Terrull.
Apol. c. 4. 8.

Qu'il ny a rien de temporel
poralis, quæ illi dispositioni æternitatis aulæ vice oppansa est.
 Or ceux qui vont aux jeux, & qui courēt aux Theatres, ce n'est pas pour la scene principalement, ny pour s'amuser seulement à ce qui paroît au dehors; au contraire apres auoir ietté les yeux legerement sur cet appareil exterior, ils cherchent à se placer, pour voir le spectacle, & toute la pompe dont la scene leur dérobe la veüe; & tant s'en faut qu'ils s'appliquent à cette scene qu'il leur tarde au contraire qu'elle soit leuue, pour voir à nud, & à plein ce qu'elle leur couure. Tout de mesme, le Chrestien ne doit pas s'arrester à cette scene, & à ce materiel, & grossier de l'Vniuers, ny a cette courte duree du temps, que les moments de nos iours composent; mais il doit passer outre par sa pensée, & par sa consideration, & percer iusques dans l'eternité.

§ VI.

Que le Chrestien doit à trauers les choses temporelles percer dans l'eternité, par la Foy, par la preuoyance, par l'attente, & par le merite.

MAis ce n'est pas par la seule pensée qu'il doit percer dans l'eternité; car il le doit faire par la Foy, par la preuoyance, par l'attente, & par le merite. Par la foy en penetrant attentiuemēt ses veritez, & par vne frequente consideration, auiant, & renforçant cette mesme Foy. Par la preuoyance, regardant cette scene des choses temporelles, avec vn œil dédai-

gneux, qui ne s'y arreste pas : mais qui en passant outre, & penetrant à trauers, se dispose pour l'estat immuable des choses, que l'eternité nous étallera. Par l'attente, non seulement preuenant par la pensee cette eternité ; mais soupirant apres elle, & luy tardant que cette tapisserie importune du temps soit leuee. C'est ce que l'Eglise chante en cette publique profession de la Foy : *Expecto resurrectionem mortuorum, & vitam venturi sæculi.* Paroles qui marquent non seulement la Foy, mais l'estat de vie du Chrestien ; lequel doit passer ses iours mortels, non en la iouyssance de cette vie, & avec la pensee d'estre possesseur d'une vie, parmi des obiets qui ne luy preschent que la mort ; mais dans l'attente de la vie qui est à venir. Il ne croit pas seulement la Resurrection des morts, & la vie future ; mais il l'attend. Je souffre, dit le vray Chrestien, de si rudes combats ; ie suis accueilli de si aspres, & si continüelles tentations ; ie me vois assailli d'une si furieuse grêle de miseres ; ie souûpire si ardamment apres la iouyssance de mon Souuerain bien : qu'à dire le vray, ie ne vis pas icy, & ne puis pas compter ce malheureux, & infortuné seiour pour vne vie ; mais si ie ne vis pas çà bas en ce monde, la veritable vie s'approche, & vient à moy, & moy ie m'avoisine d'elle par le desir, & par l'attente, & ie me reserve à viure de cette vie que j'attends. C'est la vie que le Sage appelle nuëment & simplement vie ; comme s'il vouloit dire qu'il n'en y a point d'autre, qui puisse iustement porter le vray nom de vie : *Quid habet amplius sapiens à stulto? & quid pauper nisi vt pergat illuc, vbi est vita?* Qu'est-ce que le Sage a d'auance pardeffus l'insensé, ou bica

le pauvre, si ce n'est qu'il est dans la voye de la vie, & qu'il s'achemine vers le Paradis, comme porte la version Chaldaïque.

Or le vray Chrestien qui espere en la vie future, de laquelle comme dit saint Gregoire de Nazianze, il recueille desia par cette esperance le bien, & le fruits & qui non seulement l'espere, mais l'attend, & en soustraisant son affection de la vie presente souspire sans cesse apres l'eternelle; il est dans vne esperance, & en vne attente non vaine & friuole; mais apres auoir fondé son esperance, & établi son attente sur la grace diuine, il tasche de les établir sur le merite, & sur la route d'vne bonne vie, dans laquelle il s'engage pour ne s'en point écarter, & pour n'y faire point d'arrest iusques à la rencontre du terme de cette heureuse vie: il témoinne & fait voir qu'il espere en l'autre vie, & qu'il l'attend; parce qu'il fait tout ce qu'il peut pour la meriter: & c'est en ce sens là seulement qu'on peut dire en verité qu'on l'espere, & qu'on l'attend, ainsi que dit tres-bien Saluian lors qu'il reproche le contraire: *Vbi sunt qui hec faciant, propter que venisse Christum Apostolus dicit? vbi sunt qui desideria seculi fugiant? vbi qui vitam pie ac iuste agant? vbi qui sperare se spem beatam bonis operibus ostendant? Et immaculatam vitam agentes, hoc ipso se probent regnum Dei expectare, quia merentur accipere?* Où sont, dit-il, ceux qui pratiquent les mesmes actions, pour lesquelles l'Apostre dit, que Iesus-Christ est venu? où sont ceux qui renoncent aux desirs, & à l'affection du monde? où sont ceux qui conduisent leur vie avec pieté & justice, & dans l'exercice des vertus? où sont ceux qui par leurs
bonnes

Greg. Naz.
Orat. I.
ἢ ἢ τὸ τοῦ
μέλλοντος
αἰῶνος
ἀγαθόν
ταῖς ἐλαπίσι
καρποῦνται
vobis

Salu. lib 6.
de gub.
Dei.

bonnes œuvres font voir qu'en verité ils esperent vne heureuse vie ? & menant vne vie pure & innocente témoignent, & preuuent qu'ils attendent le Royaume de Dieu, & les eternelles recompenses, parce qu'ils s'en rendent dignes, par le merite de leurs bonnes œuvres. En effet celuy-là monstre de desirer la vie eternelle, qui ne veut rien laisser dans le temps, & qui rend tout ce qui est de foy temporel, eternel, par merite : autrement c'est se repaistre d'illusion, se mocquer de Dieu, & de la Foy, & s'abuser foy-mesme, que de pretendre à la vie d'un eternel bon-heur, & y vouloir estre vn iour, tandis qu'on ne fait pas vn pas qui nous y porte, & que tout au contraire on meine vne vie qui nous en recule, & si fort, qu'elle nous écarte iusques à l'autre extremité d'une mort eternelle. En quoy l'estat d'un grand nombre de Chrestiens est digne non seulement de larmes de pitié, & de compassion; mais de larmes de sang, viuans dans vne si grande stupidité & aueuglement, qu'ils veulent tous rencontrer le Paradis apres cette vie, tenans vn chemin tout contraire; car ils sont tous plongez dans l'estime, dans l'amour, & dans l'usage, ou plustost dans l'abus des choses temporelles, ne les éleuant point au delà du temps, & ne les faisant seruir qu'à l'assouissement present de leurs cupiditez, de leur interest, de leur vengeance, ambition, & autres passions déreglees; ils ne viuent que par humeur, par caprice, & selon les regles, & les maximes du monde; & apres tout cela, ils sont si outrecuidez de dire qu'ils esperent de iouyr vn iour de la gloire du Paradis; & s'imaginent que le Ciel s'ouurira pour eux, & que tout

Qu'il n'y a rien de temporel,

leur manquant icy, ils trouueront en l'autre vie le comble des biens dans l'estat d'un bonheur éternel. Mais, ie vous prie, où prennent-ils le fondement de cette esperance? comment se peuvent-ils forger ces opinions si foibles, & si erronees, & se reposer, & s'endormir là dessus en vne affaire de telle consequence, en laquelle on ne sçauroit faillir deux fois; la premiere faute qu'on y commet estant du tout, & pour iamais irreparable? Que s'ils fondent leur esperance sur leur future conuersion, il n'y a pas moins de foiblesse en cela, qu'au reste; & la presumption est par trop temeraire, de vouloir se promettre à l'auenir vn changement, & vn estat tout contraire à celuy qu'on ayme, qu'on chérit, & qu'on embrasse presentement: outre que c'est ignorer la condition, & la nature de l'homme, qui peut bien auoir vne volonté dans le present; mais ne peut deuiner, ny preuoir celle qu'il aura à l'auenir, & moins encore en auoir de l'assurance.

§. V.

Que nos œuvres bonnes, & mauvaises, ne passent point; mais elles sont la semence de l'éternité du bonheur, ou du malheur.

MAis établissons plus profondement cette verité, que le Chrestien ne doit rien estimer de temporel en son vsage, d'autant qu'en effet nos actions ne sont point temporelles, ains demeurent à toute éternité: car si bien leur obiet, & la maniere sur laquelle elles tombent est temporelle, elles pourtant, veuille-

non ou non, ne le sont pas; & ne passent, & ne perissent point avec le laps du temps; estant mises en reserve, & demeurant pour vne eternité de recompense, ou de peine, & sont iettees dans vn thresor, qui conserue ce que le flux des choses, & l'usage ordinaire va dissipant, & consommant: Et si bien nous sommes par nos actions dans le mouuement, nous ne laissons pas toutesfois de faire vn thresor stable & permanent; comme fait le Soleil, lequel est voirement tousiours dans le mouuemēt qui passe; mais il ne laisse pas de former dans le sein de la terre l'or, & l'argent, qui sont les thresors permanēts: ainsi par nos actions, par lesquelles nous sommes dans vn continuel mouuement, nous assemblons, & ammoncelons les thresors veritablement permanents de nos eternelles cheuances. Et le mesme en est-il de nos actions mauvaises, eu égard au thresor de l'ire, & de la colere de Dieu, qu'elles forment, au dire de l'Apostre; *Thesaurizas tibi iram in die iræ.* Et sainct Augustin, dit tres-bien de toutes les deux; *Quidquid homo facit modò, in thesaurũ mittit:* Tout ce que l'homme fait en cette vie, il le iette non au vent, mais dans vn thresor. Le mesme, dit S. Ignace en vne de ses Epistres; Vos deposts, dit-il, ce sont vos œuures, lesquelles vous deposez entre les mains de Dieu, afin qu'en consideration d'icelles, vous receuiez des choses dignes de sa grandeur.

Et sainct Bernard apres auoir allegué cette grande verité qui s'ensuit: *Atque vtinam tantum congregata perirent, & non deterius ipse quoque periret congregator eorum. Effet vtique tolerabilius perituro, quàm preceptorio insudare labori. Nunc verò stipendia peccati mors: & qui in*

R. cm. 2. v. 5

Ign. mar.
Epist. 6.
τὰ θεσούρι-
τα ἡμῶν
τὰ ἔργα
ἡμῶν, ἵνα
τὸ ἀκρε-
τα ἡμῶν
ἄξιον εἶναι
κρίσαστε.

Bern. de
conuers.
ad cler. c.
15.

Bern. de
conu. ad
cler. c. 15.

carne seminat, de carne metet corruptionem. Mais s'il n'y a-
loit que de la perte des biens de ce monde, & non
de celle du possesseur d'iceux, & qu'ils deperissent
sans perdre, & ruiner celuy qui les a acquis, mesmes
d'une perte eternelle; encore y auroit-il beaucoup
moins de suiet de se lamenter; & il seroit bien plus
supportable d'auoir consommé tout le cours de sa vie
en vn trauail inutile, & perissable, que d'auoir aha-
né à sa propre ruine, de s'estre bruslé à son propre
feu, & de s'estre peiné à outrance, non seulement
pour ce qu'il deuoit perdre, mais pour ce qui le de-
uoit perdre à luy-mesme: mais comme la chose va
en effet, la mort eternelle est le salaire forcé de l'Ou-
urier de l'iniquité, & qui fait, & seme ses œuures dans
la terre, & dans la chair, il recueillira non vne mois-
son de vie, mais de corruption, & mort eternelle,
pour recompense de son œuvre viciee, & corrompue.

Ber. ibid.

Il adiouste en suite. Ce fondement supposé: *Nec enim
opera nostra transeunt, vt videntur, sed temporalia qua-
que, velut aternitatis semina iaciuntur. Stupebit insipiens
cum ex hoc modico semine copiosam viderit exurgere messem,
seu bonam, seu malam, pro diuersa qualitate sementis. Hoc qui
cogitat, nullum omnino paruum reputat esse peccatum, quod fu-
turam messem potius aestimet, quam sementem. Seminant ergo
dum nesciunt, & seminant dum occultant homines iniquitatis
mysteria, dum vanitatis concilia celant.* Car il ne faut pas,
dit-il, s'y iouer, & tomber dans vne negligence de
ses œuures, ny se flater sur cét ordinaire iargon des
mondains, qu'on ne fait que passer son temps. Car il
est vray qu'il passe, & nous emporte quant & luy sans
arrest; mais les œuures pourtant faites en ce passerēps

ne passent point quant & luy, & il ne les emporte pas: si ce n'est que nous disions qu'il les emporte à ce grād, & vaste Ocean de l'eternité, auquel tout flüe, & va fondre. Et en effet il est tres-certain, que nos œuures ne passent pas, comme il semble, mais quoy que iettees dans le temps, elles sont comme vne espeece de semence de l'eternité. O de quel étonnement se trouuera saisi l'insensé, qui a creu ietter ses œuures au vent, & pour neant, de reuoir tout à coup ses œuures, & celles d'autrui; & non pas simplement ses œuures en elles-mesmes, mais d'elles quoy que d'vne biē petite semence, épanuë dans vn bien leger moment de cette vie, sortir vne prodigieuse, & immense moisson, bien differente pourtant; car pour les vns elle sera composee des iauelles de l'vnion, & assemblage de tout bien, & pour les autres des effroyables môceaux de maux, & de supplices: & cette difference naistra de la diuersité des semences qu'on aura versé dans le temps. Or de cette consideration il faut tirer cette grande, & importante verité, pour la grauer profondement en nostre ame: c'est à sçauoir, qu'il n'y a point de peché quoy que veniel qui soit petit; la raison est; parce que celuy qui pese les choses comme il faut, regarde plustost la moisson de la recompense, & de la peine, que la semence de l'œuure, qui paroist petite pour estre ietee dans le moment. Or on ne doit point estimer mesmes le peché veniel, petit, si on considere la moisson de la peine; d'autant que dans le Purgatoire elle est immense, & effroyable, quoy que temporelle; mais elle est aussi eternelle en Enfer, lors qu'il est ioint en l'autre vie, avec le peché mortel;

parce que le damné n'en est non plus absous que des mortels, & ne pourra estre jamais absous non plus des veniels que des mortels. Les hommes sentent lors qu'ils ne le sçauēt pas, & leurs œuures tōbent sur vne terre fertile; puis que bongré, malgré qu'ils en ayent le sein de cette terre leur doit rendre vne eternelle moisson. Ils croyent cacher, & couvrir la honte & l'opprobre de leurs iniquitez; mais c'est comme qui couure de la terre, le grain, laquelle le doit pousser & mettre au iour; & lors qu'ils traitent en cachette les desseins, & les negociations de la vanité, & du monde, ils les dérobenent voirement aux yeux des hommes, & les couurent de tenebres, mais ils les couurent à la mode des semeurs, quoy que ce ne soit nullement leur dessein. Et le mesme en vn autre endroit, parlant de la duree de l'actiō, en la memoire: *Que priora, dit il, transferunt, & non transferunt: transferunt à manu, sed non à mente. Quod factum est, factum non esse non potest. Proinde & si facere in tempore fuit, sed fecisse, in sempiternum manet. Non transibit cum tempore quod tempora transit. In eternum ergo necesse est cruciet, quod perperam te egisse in eternum memineras.* Les œuures ont passé; mais il est pourtant aussi vray qu'elles ne sont point passées; elles ont voirement échappé des mains, mais non pas de la pensée. Car il est certain que ce qui a esté fait, dès qu'il a esté fait, il ne peut n'auoir pas esté fait; de sorte qu'il est constant, que si bien, l'action se passe dans le temps, il sera pourtant eternellement veritable qu'on l'a faite, & ce qui outre passe le temps, ne passe pas avec luy. Or auoir esté fait, n'est point attaché au temps, mais il subsiste apres son écoulement; auoir donc esté éltat

Bernard li.
5. de con-
s. d. cap 12.

eternel, & ton souuenir estant d'une égale duree, il s'en suit necessairement que la geine, & la morsure cruelle de ton remords, n'aura d'autre fin, ny d'autre mesure, que celle de l'eternité, qui n'a ny fin, ny mesure.

§. VII.

Recueil du Chapitre.

NE laissons donc pas prendre pied en nos cœurs, à cette vaine persuasiō, de distinguer nos actiōs, & croire que les vnes regardent le temporel, & les autres l'eternité; car si bien les vnes s'exercent sur un sujet temporel, nous ne le devons pas regarder, en tant qu'il n'est que temporel; mais en tant que l'usage que nous en faisons peut deuenir eternel en merite: & lors que cela se fait, il n'y a pour ce regard point de différence de ces actions, d'auec celles qui s'exercent sur des obiets de la Religion, & qui de foy regardent l'eternité; Or ce regard, & ce moyen d'éleuer à l'estat eternel, ce qui de foy passe, ou le rendant le sujet d'une action qui merite l'eternité; ou rendant l'action mesme meritoire, nous est en main, & facile. Car c'est par la charité que se fait cette heureuse transmutation; c'est cette pierre Philosophale, qui change tout en or, & par le bon usage qu'elle en fait, le transporte dedans le Ciel; voire c'est par toutes les vertus que cela se peut faire; aussi est-il tres-important de les employer toutes par leurs motifs particuliers, & ne se contenter pas de les pratiquer par

le seul motif de la charité. Ne ferions nous donc pas bien peu desireux, & peu soucieux de nostre propre interest, si pouuant porter quant & nous tout ce dont l'vsage tombe en nos mains, voire tout l'Vniuers, ou par le bon employ des choses presentes, ou du moins par le mépris, qui en est le plus noble vsage, & le seul que saint Gregoire de Nazianze dit auoir fait de ses richesses, de la gloire, & de la santé: neantmoins nous en oublions ou laissons volontairement vne grande partie? Quel est le voyageur qui pouuant porter iusques au lieu de son ordinaire demeure, ce qu'il rencontre, ou qu'il acquiert en son chemin; soit si mal aduisé, que de le laisser emmy les champs, ou ne soit pas soigneux d'emporter quant & soy tout ce qu'il peut, iusques au lieu de son sejour, qui est le terme, ou le but de son voyage, & où il destine tout le fruit de ses trauaux? manquons nous pas de foy, de iugement, & d'amour, pour nous-mesmes; si nostre demeure eternelle estant en l'autre vie, & nous y courans sans arrest, nous n'y transportons que des choses menuës, & des actions legeres, que nous faisons en quelque petit espace de temps, qui nous reste à peine des actions, & de l'vsage des choses que nous traitons, & manions comme purement temporelles? pouuons-nous ignorer que nous ne sommes en terre, que comme pelerins, & hostes passagers mesmes dans nos maisons? car, dit saint Augustin, chacun est hoste, & passager en ce monde, voire dans sa propre maison; que s'il ne l'est pas, qu'il n'en bouge donc point; que s'il faut necessairement en deloger, il n'y est donc point que comme vn hoste, qui passe son

Greg Nazian. or. 2.
 ὧν, τοῦτο
 ἀπίπλασα
 μόνον, τὸ
 παρ' ἑαυτοῦ,
 καὶ ἐσχη-
 κίαι, ὧν
 Χριστὸν
 πρωτεύουσα.

son chemin. Qu'il ne se flatte donc point, & ne s'abuse pas, il est vn hoste, car veuille-t'il ou non, il est hoste, & passager : *Vnusquisque hęc, & in domo sua hospes est; si non est hospes, non inde transeat; si transiturus est, hospes est: non se fallat, hospes est; velit nolit, hospes est.* Nostre ame rend ses actions, qui feroient d'elles-mesmes purement terrestres, & animales; raisonnables, & libres, par l'adresse, & l'empire de sa volonté: pourquoy ne les rendra-t'elle pas eternelles, d'une eternité heureuse, & ne les garantira-t'elle pas du laps du temps, qui enleue, & rait toutes choses, si on ne les luy soustrait par vne adresse Chrestienne? L'estat mesme de l'Vniuers nous conduit, & nous porte à vser de cette faincte industrie, puis qu'il n'est qu'une tapisserie, dit Tertullian, ou, comme s'il vouloit dire vne scene tendue au deuant de l'eternité. Or la scene n'est que pour le spectacle, & pour l'appareil qu'elle voile à nos yeux, & se rapporte toute à l'action qui doit suivre, portant toutes les pensees des spectateurs à l'attente, & au desir de voir à nud, & à decouvert ce qu'elle cache aux yeux pour vn temps. Tout de mesme le Chrestien ne iouyt pas proprement des choses presentes, ny de la vie mesme: mais outre ce qu'il croit vne vraye vie, & la preuoit en toutes ses actions; & n'estime pas quasi de viure en ce monde, tant ce sejour luy desplaist comme plein de vice, de misere, & de mort; il s'attend de viure ailleurs, au siecle futur dans l'eternité des iours, mais il mōstre qu'il s'y attēd, parce qu'il tasche de la meriter, & n'en conçoit pas vn vain, & leger desir; mais il témoigne de l'esperer, parce qu'en effet il l'a merite. En fin d'autant sommes

Aug. super
Euāg. Luc.

nous plus obligez à releuer toutes nos actions par la charité; que veüillons-nous ou non, nos actions bonnes, & mauuaises, sont toutes d'une eternelle duree, & sont des semences d'une eternité de bonheur, ou de malheur, si elles sont dans le degré de malice qui la merite, & qu'il est tres-vray qu'agissant, nous lemons: & voulant perdre le temps, & ietter au vent, & au neant nos actions, nous ne le pouuons pourtant pas faire; car si bien leur mouuement, & leur estre reel passe avec le temps, & avec cette face du monde; elles demeurent pourtant pour le merite, ou demerite. De sorte que le reprobé, sera épouuanté de reuoir vn iour toutes ses actions avec vne abondante moisson de supplices, & de chastimens. Ce qui est donc en nostre liberté, c'est de rendre nos actions eternelles, par le merite d'un eternel salaire. Sainct Ambroise donnera le iour à cette verité, & nous la rendra plus efficace par ses paroles: *Non ergo cum præteritæ te figura mundi opera nostra prætereant, ne etiam ipsi prætereamus, sed maneamus in veritate.* Prenons garde que nos œuures ne passent pas avec cette figure de l'Vniuers, qui passe, & s'écoule; de crainte que nous-mesmes ne passions quant & luy, & à celle fin que nous demeurions veritablement, & soyons fermes en la verité; où il nous exhorte sans doute, à ce que nos actions, & nous-mesmes ne passions pas sans en auoir acquis quelque merite pour le Ciel; car quoy que nous fassions, nous ne pouuons ny retenir nos actions qu'elles ne passent en leur estre reel, ny nous empêcher de passer de cette vie à l'autre, ny faire absolument que nos œuures ne restent, ou pour la recompense

Ambr. lib.
de Fug. sc̄c.
c. 8.

se, ou pour la peine. Ce saint Pere poursuit peu apres. *Itaque si volumus non praterire opera nostra, non pratereamus mandata Dei, non pratereamus requirendi Iesu Domini diligentiam, emerendi eius gratiam.* Si donc nous desirons, que nos œuures ne passent point, n'outrepassons pas les loix de Dieu, ne relaschons pas de la ferueur à chercher Iesus-Christ, & n'obmettons chose que ce soit qui nous püisse remettre ou fortifier en sa grace.





QUE LE CHRETIEN
DOIT VIVRE, ET AGIR PAR
les maximes de la Foy , en tout temps.

CHAPITRE IX.

§. I.

*Que plusieurs vivent par la conduite des maximes
de la Foy , mesme en toutes leurs actions ;
mais ce n'est qu'en certain temps.*



R il faut encore établir, & donner toute son étendue à cette verité, & faire voir, que ce n'est pas dans les seules Eglises , ny aux seules actions de Religion , ny mesmes en toutes nos actions pour quelque temps seulement , que la Foy nous doit éclairer & conduire ; car plusieurs se rendât à la preuve que nous en auons fait , & que nous renfermerôs au Chapitre suiuant, auôieront qu'il faut se conduire par les maximes de la Foy , mesme en leurs actions, & affaires temporelles: mais ils en voudroïent rétrairdre la pratique à certain temps limité, qu'ils designent à cela ; alleguant que chaque chose a son temps , & sa saison ; & qu'il y a temps pour Dieu,

Que le Chrestien doit viure, & agir, par les 213
temps pour soy, & pour le monde; temps pour faire
regner les maximes de la Foy; & temps pour s'en d'escharger, & pour viure & agir par celles du monde.

En effet, combien y a-il de Chrestiens, qui mettent en pratique leur Foy, & qui vivent par la lumiere de ses veritez, les iours des grandes Festes, en Carême, les iours qu'ils auront communiqué; ils songent à Dieu pour lors, ils vsent de quelque retenüe, r'appellent quelques pensees de la Foy, qu'ils auoient iettees bien loin, & écartees de leur esprit, dans le train de leurs affaires, & en leur conuersation ciuile: ils font quelques actions exterieures de Religion, & font pour lors au reste des actions sous la cõduite de la conscience, & puis c'est tout. Car apres ce temps, auquel ils n'ont fait qu'une courte ceremonie exterieure, & vne briefue eclipse de leur vanité, & de leurs passions; ils retournent sur leurs pas, & reprennent le mesme train de vie, dans mesmes conuersatiõs dangereuses, & mesmes pratiques; bannissans de leur esprit les pensees de cette deuotion passagere, qui leur auoit dérobbé pour vn tẽps ainsi qu'il leur semble à guise d'un épais nuage la douceur de leurs ioyes, & plaisirs mōdains; & qui s'estoiẽt opposees au libertinage de leurs passions: si bien que les voila tels qu'ils estoient auparauant, comme s'ils n'auoient eu, ny senti dans leurs deuotions chose quelconque, qui deuit les obliger au changement de vie. C'est de cette sorte de gens que parle saint Bernard: *Quorum compunctio non continua, sed horaria est*; disant que leur deuotion, & leur compunctio n'est pas de duree par leur faute; mais qu'elle se passe en peu de temps: estant

vray pourtāt que Dieu no⁹ excite par sa grace, & par sa touche Diuine, afin que nous en nourriſſiōs le ſenti-
mēt, & que dans toutes nos a&tiōs nous iettiōs nos re-
gards ſur les lumieres, qu'il nous communique : leur
compon&tion, & leur deuotion n'eſt pas vn cours, &
vn mouuement reglé, & conſtant comme il doit eſtre,
& tel qu'eſt le ſeruice, & l'obeyſſance que le Soleil,
& les Aſtres, & toutes les creatures rendent à leur Ou-
urier, dans la continuité de leur eſtre, & de leurs
mouuemens & operations Ils déroben quelque heu-
re, ou quelque iour à leurs paſſions, & à leurs vanitez,
pour le donner à Dieu, & à leur ſalut, qu'ils poſt-
poſent à leurs intereſts temporels, qui ſont le capital de
leur vie; & ce temps s'eſtant ainſi écoulé, ils l'eſti-
ment comme perdu, regrettant de l'auoir employé de
la forte: ſi bien que les voila dans vn entier oubly
de Dieu, de leur ame, de leur fin, & de l'eternité; &
dans le dépoüillement & auerſion de toutes bonnes
penſees. En forte que qui les leur veut remettre deuant
l'eſprit dans le cours de leurs affaires, ou dans la cō-
uerſation, il les ennuye, & les importune; & c'eſt en
faire vne querelle, que de leur en faire naiſtre le diſ-
cours, qu'ils eſtiment hors de propos, comme vne ſe-
mence iertee hors de ſaiſon, qui ne deuroit pourtant
iamais eſtre enleuee de nos cœurs.

Sain&t Marc dit vn mot fort remarquable, & qui
exprime fort nayſuement la deuotion freſle & paſſa-
gere de ces perſonnes; lors qu'en la parabole de la
ſemence, il appelle, temporels, ceux qui reçoient la
ſemence de la parole de Dieu, comme les pierres le
grain naturel; d'autant que comme ce grain ſemé ne

Que le Chrestien doit viure, & agir: par les 215
 iette point des racines, faute d'humidité qui le fasse
 pousser; & le Soleil donnant là dessus, le met en poudre,
 & la duree est courte; *Et hi sunt similiter, qui super pe-* Marc. 4. v
16.
trofa seminantur: qui cum audierint verbum, statim cum
gaudio accipiunt illud: & non habent radicem in se, sed tem- απόστατοι
porales sunt. Ainsi il y en a qui écoutent la parole de
 Dieu, & du salut; & comme c'est la parole du Verbe
 qui les a faits, & par laquelle ils sont; & qu'elle leur
 découure le plus grand de leurs interests, qui est la
 beatitude; ils ressentent avec ioye la main, & reçoivent
 la voix de leur Ouurier, & les avant-gousts de la
 felicité qui leur est presentee; mais ils ne cultiuent
 pas cette parole, en taschant de la grauer profondement
 dans leur ame, par la frequente consideration,
 & reflexion, & par vne constante lecture des choses
 appartenantes à leur salut; moins l'enfoncent-ils par
 leurs propres mains, ie veux dire par leurs œuures;
 car il n'y a rien qui imprime plus fortement dans nos
 ames les pensees, & les veritez Diuines, exprimees
 par la parole, que l'observation de ce qu'elle nous
 commande. D'où il arriue que ne cultiuant pas cette
 parole, elle ne iette pas en eux des racines, pour en
 produire avec leur franc arbitre, la legitime esperance
 de la gloire, comme vne herbe verdoyante; ny des
 fleurs par l'odeur d'un bon exēple; & moins encore les
 fruits de paix, & de ioye dans l'interieur; qui sont produits
 & emanent d'une vie vrayement Chrestienne; ny les
 fruits sensibles & exterieurs des actions de la
 vertu. Leur deuotion n'est qu'un éclair de quelque diuine
 lueur, & de quelque leger soupir, qu'ils poussent
 de leur cœur, qui se sent attirer par la presence de son.

216 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
veritable bien, par qui, & pour qui il est, comme le fer
par l'Aymant. Mais leur cœur plus pesant que le fer,
fait voirement quelques legers mouuemens; mais sou-
uent il s'arreste, & ne se porte pas par vn mouuement
continuel, comme cét insensible metal, iusques à l'v-
nion inseparable avec celuy qui a vne fois souleué sa
pesanteur. Ils sont mesme plus lourds en leur enten-
dement, & en leur liberté, qu'en leur estre naturel
que le Createur a appellé du neant; car il ne cesse d'o-
beyr à Dieu; & autant qu'il dure, il rend à son Dieu
le témoignage de sa grandeur, & de sa magnificence;
il n'apporte pas d'interruption en l'honneur qu'il luy
rend, & ne reuiert pas à son neant, que par le congé
de celuy qui l'en a tiré. Mais ceux-là dérochant vne
partie du temps, qui est tout consacré à Dieu, ils sont
moins par cette meilleure partie qu'ils ont receu de
leur Ouurier, sçauoir par la liberté que par l'estre
qu'ils ont receu de luy, commun aux choses insensi-
bles & materielles, le seruant à poses, à reprises, &
par interualles. Et en outre dans ce larcin du temps
qu'ils soustraizent du seruice de Dieu; ils se reiettent
bien souuent dans le neant, contre sa volonté, & con-
tre sa defense; mais neant encore pire vn million de
fois, que celuy qui les priuoit de tout estre; & qui ne
pouuoit leur nuire, puis qu'ils n'estoient pas; or celuy
du peché auquel ils se lancent, c'est leur vnique, entier,
& general malheur: mais quant mesmes ils ne retom-
beroient pas dans le neant du peché, c'est auoir mal
conceu ce que Dieu est, & ce qui luy est deu, que de
traiter de la sorte avec luy.

Voila donc l'estat de ces Chrestiens, qui ont vne
vertu

vertu faite seulement par saison, ou reuenant de temps en temps à son tour, comme les autres affaires du monde, selon les festes, ou autres occasions: & qui apres cela suiuent leur route, & voguent à l'abandon avec le monde sur les flots & les vagues courantes des maximes du siecle; & se laissent emporter par l'orage de leurs passions; comme si lors de l'application aux choses de la Foy, ils n'auoient pas connu qu'il y eut vn Dieu, vne vie future, & vne loy du Christianisme qu'ils professent, & qui doit incessamment acheminer le Chrestien à tous les deux; si bien que par adaptation, quoy que ce ne soit pas le sens à la lettre de ce mot de l'Euangeliste, (*temporales*) temporels, on pourroit pourtant le leur appliquer pour dire qu'ils ont vne deuotion du temps, & à la mode: qui consiste à faire beaucoup d'actes de Religio, mesmes tous les iours, receuoir leur Dieu frequemment, c'est à dire à leur façon par de grands respects au dehors, & au dedans inutilement; auoir quelque iargon des choses de Dieu, qu'ils ont retenu par quelque legere lecture, ou dans la conuersation de quelque grille; ou ayant fait mesme commerce par forme de raillerie des termes d'vne deuotion apparente. Bref cette deuotion paroît en beaucoup d'autres témoignages, lesquels sont fort bons & pieux, Chrestiens, saincts, & louables en soy: car ce n'est pas mon intention d'en decrediter la valeur & la pratique; au contraire ie les estime à l'égal de qui que ce soit: ce que ie declare par exprés, afin qu'on ne m'aille pas imputer à faux, que ie déroge aux actions exterieures de la deuotion, & que là dessus on veuille combatre

218 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les
les veritez que l'avance.*

Mais ce qui est en ces personnes de blasmable, ce ne sont pas ces pratiques & deuotions, lors qu'elles ne choquent pas les obligations; mais c'est que ces exercices ne demeurēt pas dans leur effet, apres qu'ils ont passé; effet qui consiste à viure en tout temps, & en toute rencontre par les maximes, & les principes du Christianisme.

§. II.

*Cette vertu & deuotion par temps seulement,
est en plusieurs, en diuerse maniere.*

OR de ceux qui n'ont cette deuotion & application de l'esprit aux maximes de la foy, que temporelle, & iournaliere à dessein, & ne tiennent compte de la continuer en tout temps, il en y a de diuerses sortes: car les vns apres l'usage des Sacremens, & des autres actions du culte Diuin, suiuent ouvertement le train de leur premiere vie, dissolüe en paroles, animale en leurs deportemens, & abandonnee à toutes les passions, lesquelles tiennent l'empire de leurs cœurs; & ceux-là ont d'ordinaire bien peu de sentiment de ce qu'ils font, lors mesme qu'ils sont dans l'exercice des actions de Religion. Les autres font dans vne frequentation des Sacremens ordinaire, font profession de vaquer à la priere, & s'appliquent particulièrement aux œuures de pieté: bref ils sont tenus dans les villes, & reputez pour des personnes deuotes. Or pour ceux dont la deuotion est ve-

ritable, ie n'ay garde de les inquieter, ny de vouloir passer ma plume sur leur procedé; car ie fais entiere & publique profession, d'agreer, & d'aprouer tout ce qui est conforme non seulement à la doctrine de l'Eglise; mais aussi au cōmun sentiment des Docteurs, & de ceux qui sont dans l'experience, & dans la solide conduire des ames: Mais ie parle de ceux, lesquels faisant profession de la pieté, ne laissent pas d'aller apres le train du monde, & de la vanité; & sont autant ou plus religieux à l'obseruance des modes, qu'ils l'ont esté à obseruer leurs pratiques de deuotion; & qui apres auoir donné le temps à Dieu qu'ils luy affectent, s'imaginent d'estre quittes de Dieu, & de n'estre pas obligez de viure pour luy le reste du temps; & avec cette satisfaction de luy auoir rendu quelque leger deuoir, ils courent d'autant plus à la vanité, & s'attachent plus fortement aux maximes du monde en leur procedé, & en leurs affaires, qu'ils ont adouci, ou flaté, ce leur semble, leur remors par ces actions religieuses; & viuent bien souuent avec autant plus de licence, qu'il leur est aduis que ce qu'ils ont rendu à Dieu, les met desormais au reste de la iournee en quelque liberte de se dispenser d'agir par les mouuemens, & maximes de la Foy.

D'autres ne manquent pas en cette application de la foy par des actions, mais par des omissions, negligent apres leurs œuures de pieté ce qui est de leur deuoir, & n'y faisant nulle reflexion; & coulent dans le torrent des abus qui regnent dans leur profession sans crainte, & avec autant de legereté, que ceux qui n'ont nul vsage de la pieté. Les autres abandonnent

220 *Que le Chrestien doit vivre, & agir, par les*
 le soin de leurs familles, y souffrant l'ignorance des
 choses de Dieu, & du salut, dissimulant les mauuaises
 pratiques, qui y sont; ou laissant dans les occasions
 du vice leurs domestiques, moins taschent-ils de leur
 imprimer la crainte de Dieu; leurs enfans seront au
 berlands, aux lieux infames, & dans l'école des li-
 bertins, & ils s'excusent sur ce qu'ils disent de ne le
 sçauoir pas; comme s'ils n'auoient pas l'obligation
 de le sçauoir; leurs filles seront dans la vanité, dans
 l'insolence, presentant au monde leur chair, décou-
 urant leur gorge, ou la courant subtilement à des-
 sein de prouoquer & irriter dauantage ceux qui en
 voudroient faire ce commerce des yeux, dont parle
 Tertullian: *Tales enim oculi volent virginem visam, quales*
habet virgo que videri volet; inuicem se eadem oculorum ge-
nera desiderant. Ces yeux cherchent à regarder vne
 fille, qui sont semblables à ceux de la fille, qui veut
 estre regardée; la mesme sorte d'yeux se cherche, &
 entre dans ce malheureux commerce; duquel on passe
 facilement par les appetits déreglez du desir, à vn mal
 qu'elles mesmes refuyent; comme dit le mesme Ter-
 tullian, parlant des priuarez: *Sic frons duratur, sic pudor*
teritur, sic soluitur, sic discitur aliter iam placere desiderare.
 Ils permettront que leurs filles forment leur corps
 & leur démarche à vne contenance de Comediennes.
 iettans leurs regards à la pesche des hommes, & lan-
 çant par tout, & en toutes leurs actions, & mouue-
 mens l'impureté, mesme iusques dans les Eglises; &
 apres cela les peres & meres diront qu'ils ne voyent
 pas les actions de leurs filles, comme si leurs regards
 ne deuoient pas éclairer toute la vie de leurs enfans,

Tertull. de
 Vel. virg.
 c. 2.

ibid. c. 14.

ainſi que le Soleil qui eſt leur pere avec eux ; *Sol & homo generāt hominem* ; apres auoir eſté pere de leur eſtre, continüe d'eſtre pere de leur vie, en les éclairant en toutes leurs actions. Les autres confeſſent honteuſement qu'ils ne peuuent en cheuir, & s'en rendre maîtres ; mais outre que leur conuiuence, & le plaſir naturel, qu'ils ont voulu prendre en eux, ſe delectant en leur gentilleſſe, & en leur agreable façon, comme on fait à l'aſpect des Singes, & préférant leur contentement propre au veritable bien de leurs enfans, qu'ils doiuent leur procurer par vne diſcipline Chreſtienne ; outre, dis-je, cét erreur inueteré, qui eſt la ſource de ce grand déchet de l'eſprit Chreſtien qu'on voit en pluſieurs perſonnes ; pourquoy eſt ce qu'ils frequentent les Sacremens, & qu'ils s'adreſſent à Dieu en la priere, & entrent dans ſes Eglifes, que pour ſe fortifier, & s'armer de courage, & de conſtance pour fouler aux pieds mille conſiderations mondaines ; & afin d'établir, étendre, & porter hautement, & conſtamment tant dans le public, que dans leurs familles l'intereſt de la gloire de Dieu, qu'ils diſent aymer, & dont ils abandonnent pourtant laſchement la cauſe, dans la plus preſſe reſiſtance, & iuſques à craindre leurs enfans, & leurs filles ? car qu'y-a-il qui découure dauantage le peu d'eſtat qu'ils font de Dieu, que de craindre plus leurs enfans, qui ſont obligez de les craindre eux-mesmes : que Dieu, dont la crainte doit piquer leur cœur & leur chair, & diſſiper, & étouffer toute autre ſorte de crainte ? mais nous traiterons cecy plus au long en ſon propre lieu.

D'autres vont diſputant perpetuellement, & que-

222 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
stionnant s'il y a du peché és choses qu'ils ont vne
enuie enragee de faire: or ce n'est pas de crainte d'of-
fenser Dieu, mais de crainte de s'offenser eux-mesmes
dans le peril de l'Enfer; ce n'est pas que cette crainte
ne soit bonne, mais ils ne l'employent pas comme il
faut; ils sont si fort attachez à leurs passions, qu'ils
voudroïent bien faire, ce qu'ils desirent; & si voudroïent-
ils que ce ne fut pas peché, ou du moins qu'il n'y eut
point de peine qui le suiuit. Car pour s'abstenir de
l'offense, s'il n'y auoit que l'iniure, & le tort fait à Dieu;
il y a bien de l'apparence qu'ils ne le feroient pas, &
que s'il se pouuoit faire que la chose estant vne offen-
se de Dieu, ils n'en d'eussent point pourtant encourir
nulle sorte de peine, ou que du moins elle ne fut pas
eternelle, ils mettroient fort hardiment à part l'inter-
est de Dieu, lors que le leur n'y tremperoit pas.

§. III.

De la vanité, artifices, & gorges découuertes des femmes.

OR ie desire montrer cette verité par la nature
du peché, que le prochain commet à nostre con-
sideration, & dont nous luy presentons l'obiet, dans
cét exemple public des gorges découuertes, & du
reste de l'attrail de la vanité des femmes, ou en soy,
ou le souffrant en celles qui leur sont suiettes. Car
n'est-il pas veritable qu'elles ne peuuent ignorer (sans
s'accuser d'une grande stupidité, & bestise,) que cet
obiet exposé publiquement, & toutes ces affaireries.

& artifices, qu'elles chargent sur leur corps, qui le rendent plus puissant à tenter, & qui sont en effet, (bien que ce fut contre la volonté de celles qui s'en parent) autant de filets, pour la prise, ou engagement des hommes, ne soient la source, & la semence de beaucoup d'offenses mortelles, que tout cela arrache quasi du cœur des hommes, mesme souuent de ceux qui sont armez de resolution pour s'en defendre? de fait il faut vne vertu extraordinaire, pour se garantir des efforts de tout cét assemblage de diuers obiets, qui cōcourent tous à mesme fin. De façon qu'on ne sçauroit se mettre en assurance, que par la fuite de l'abord de ces personnes; tant elles, & tout ce qu'elles portent, leur action, voire l'air qui les environne n'euapore, & ne répand que vanité, & qu'impureté. Or, ie vous prie, combien est petit le nombre de ceux qui sont munis de cette extraordinaire vertu? De maniere qu'elles ne se peuuent excuser, ny se defendre qu'elles ne soient des pierres d'achoppement ordinaire au reste des hommes. Mais encore quant il n'y auroit autre chose, que découurir sa chair de la sorte, n'est-il pas certain que c'est presenter vn obiet de foy bien plus dangereux à réueiller en autruy de mauuaises pēsees, que ne sont les Tableaux; voire qu'il est plus puissant à porter au mal, que n'est ny la parole, ny les discours? vne chair viuante, n'est-elle pas plus forte pour cela, qu'une peinte, & plus qu'une parole? la fragilité de l'homme n'est-elle pas plus prenable par les attraits d'un corps viuant exposé à nud, que par ceux d'un corps qui n'est animé, que par la couleur? & l'infirmité humaine, n'est-elle pas plus susceptible de ces ef-

224 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
forts, que de ceux d'une parole qui ne fait que passer,
& qui n'a que le vent pour matiere, & qui ne frape que
l'oreille, dont le sentiment est plus lache, & moins
actif sur le reste des facultez, que n'est celuy de la veüe.
Voila pour le danger ; mais encore pour l'euenement,
ne faut-il pas se creuer les yeux, & affecter vne igno-
rancé stupide de ne croire pas que veu la fragilité, & la
licence qui regne, qu'en effet il se commet à l'aspect
de ces nuditez vne infinité de pechez mortels ? Or
cela estant, supposons que ces personnes qui paroiss-
sent de la sorte en obiet de tentation, se persuadent
qu'en cela il n'y a point de peché ; & que toutesfois
(comme il est impossible autrement) elles sçachent le
dâger qu'il y a que cela n'induisse les autres au peché,
& que de fait il est assuré, que ceux qui n'ont point
de crainte de Dieu, & ne viuêt que par les sens (dont
le nombre n'est que trop grand) offensent Dieu, &
griefuement, & frequemment à la rencontre de ces
obiets : En cette hypothese, n'est-il pas tout clair, que
ces personnes ne se soucient point d'offenser Dieu,
qu'entant qu'elles s'offensent elles-mesmes, à raison
de la peine ou temporelle, ou eternelle, qui est atta-
chee à l'offense qu'elles commettent ? car si l'offense
de Dieu, comme telle, & entant qu'elle le regarde,
les touchoit, & les mettoit en vne sainte ialousie, elles
feroient en sorte qu'il ne fut pas offensé par qui que
ce soit ; l'offense faite à Dieu par autruy, luy estât autât
iniurieuse, comme celle que nous commettons nous-
mesme. Or il ne tient qu'à elles d'empescher l'offen-
se de Dieu, faite par autruy ; puis qu'il est en leur li-
berté d'en retrancher les obiets, & les occasions, qui
operent

operent presque vne morale contrainte. Si ces pechez estoient commis , sans qu'elles y apportassent rien du leur, par cet attirail, & par ces amorces, elles pourroient l'ignorer ; mais elles paroissent en vn équipage, qui en est de foy vn allechement , & vne inductiō réelle, (quoy que ce fut contre leur volonté) à se faire voir, désirer, & rechercher ; & c'est volontairement qu'elles prennent sur elles tous ces artifices, & qu'elles paroissent en cēt estat.

Et à cela il ne sert de rien, de se flatter, en disant, qu'on ne voudroit pas que ces gorges découuertes, & autres artifices, fussent suivis de ces mauuais effets, & que les hommes en oubliassent le deuoir de leur conscience ; car quant bien on n'auroit pas cette volonté, que Dieu en fut offensé par autruy ; (ce qui est souuent mal-aisé, du moins pour vne volonté implicite, ou interpretatiue) n'est-il pas vray, que si bien on ne veut pas estre l'attrait du peché, & l'instrument de la cheute des autres ; c'est neantmoins se presenter en vn estat, qui sans autre volonté, est de foy l'attrait & l'amorce du peché? Mais ie passe bien plus outre , & dis , que ores on eut vne volonté expresse, que tout cela ne portat personne à l'offense , ce seroit vne volonté semblable à celle-cy ; ie veux approcher le feu de la paille, qui est dans la maison de mon voisin ; mais ie ne veux pas que le feu s'y prenne, ny qu'il brusle la maison ; ie veux fraper, mais ie ne veux pas qu'on sente le coup : ie porte le poignard iusques dans le sein de mon prochain , mais ie ne veux pas qu'il en meure : ie veux mettre à trauers vn grand chemin vne lourde poutre, mais ie ne veux pas que les passans y heurtent :

226 *Quelle Chrestien doit viure, & agir par les*
 n'est-ce pas vouloir l'impossible, & vn vouloir ridicu-
 cule ? Et apres cela, ie demande encore : cette volon-
 té que vous auez, que ces pechez ne soient pas com-
 mis à l'aspect de vos vanitez, empeschera-elle cette
 suite, & fera-t'elle que ces pechez ne s'en ensuiuent
 pas ? on sçait fort bien, que non ; on laisse donc vo-
 lontairement sur soy ce qu'on sçait avec certitude de-
 uoit porter à vne quantité d'offenses : en vser de la
 sorte, est-ce aymer Dieu ?

Moins encore doit-on s'endormir, & se piper, en
 disant, que les hommes sont libres, & qu'ils peuuent
 retenir leurs pensees, & mauuais desirs, nonobstant
 les obiets qu'on leur presente, & qu'elles ne sont pas
 aupres d'eux, comme la paille aupres du feu, qui ne
 peut pas arrester à son actiuité. Ie dis que cette excuse
 est friuole ; car on sçait fort bien, & possible par sa
 propre experience, qu'une grande partie des person-
 nes de quelque sexe qu'elles soient, vit par inclinatio,
 par nature, par appetit, & par la conduite des sens,
 & n'vse bien souuent de son raisonnement, & de sa li-
 berté, que pour les satisfaire avec plus d'industrie, &
 avec vne plus grande recherche de moyens. Ne sçait-
 on pas, que ce que dit saint Chrysostome de la leu-
 nesse, lors qu'elle n'est pas retenue par la crainte de
 Dieu, est tres-veritable *Pyra enim quedam est exteriora ap-
 prehensens, omnia facileque ac celeriter succendens*, qu'elle
 est vne fournaise, dont le feu s'attache à toute matie-
 re sensible, l'allumant & l'embrasant dans vn tout de
 main, & quasi sans resistance ? Et prenant pour re-
 part ces personnes mesme qui s'excusent sur cette li-
 berté d'autruy ; ie leur demanderois, si elles n'ont pas

chryf hom
 1. ad pop.
 Aut.

maximes de la Foy, en tout temps. Ch. IX. 227

la liberté de n'aller point la gorge découuerte, & d'oster de dessus foy ces lacets du Diable tendus sur leur teste, & sur leur corps; & pourtant cette liberté leur sert-elle pour retrâcher tout cela? au cōtraire n'en vêt-elles pas pour satisfaire à cette passion enragée qu'elles ont de plaire aux hommes? qu'elles pesent donc bien ces paroles. Si elles aymoient Dieu avec sincerité & en verité, elles renuerseroient plustost tout l'Vniuers, s'il estoit besoin, pour empescher vne offense de Dieu; & comme se peut-il donc faire qu'elles l'ayment, puis que pouuant preuenir & détourner mille offenses mortelles qui se font à leur occasion, non pas à raison de leur sexe, mais de leur art, & affaeterie, & lesquelles il est tres-facile d'empescher; elles ayment mieux neantmoins plaire aux hommes, & preferent à ce zele Chrestien, & sainte ialousie de Dieu, cest appareil, & cette façon de paroistre aux yeux d'autrui? Que Dieu soit offensé, il ne leur importe, son iniure ne les touche pas, la perte des ames ne leur est pas sensible; pourueu qu'elles paroissent belles, ou gracieuses aux yeux des hommes. Avec quel front ose-t'on apres cela se vanter d'aimer Dieu? Si elles se veulent abuser de le croire ainsi: ie leur dis que i'adiouste plus de foy à leurs actions, qu'à leurs paroles, erreurs, & persuasions imaginaires, & avec ce grand Docteur qui a excellé en ces reproches, & censures de la vanité des fēmes, Tertullien je dis; que si Dieu est dans le cœur des femmes, il paroistra sur leurs testes: *Dominus si fuerit in pectore, cognoscetur & in capite seminarum.* Et si elles nonobstant l'experience, & la connoissance qu'elles ont des maux, de la perte du temps, des

Tertull. li.
de vel.
virg.

228 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les querelles, des duels, de l'oisiueté, & de l'impieré mesme d'une partie de la ieunesse, qui prouiennent de cette source; elles continüent de se couvrir du pre- texte de l'ignorance, de ces malheureuses suites; ce que dit le mesme Tertullien, leur ferme la bouche, & leur fait voir que ces allegations mesmes, & cette excuse accuse d'autant plus leur attachement à la passion, & au plaisir du sens: Tanta est enim vis voluptatum, & ignorantiam protelet in occasionem, & conscientiam corrumpat in dissimulationem, aut vtrumque. Telle & si grande est la force de la volupté, & du plaisir qu'on prend à quelque chose, qu'elle fait qu'on se targue de l'ignorance comme d'une occasion, & d'un sujet de tenir ferme en sa passion; ou bien qu'elle trahit, sollicite, & corrompt la conscience, pour luy faire dissimuler la faute, & le desordre, ou mesme elle cause tous les deux effets.*

§. I V.

Qui est dans la vraye vertu, & deuotion, en certains iours, il y est constant, és autres iours.

OR reprenons le sujet de toutes ces personnes, que nous auons dit auoir vne vertu temporelle, & qui sont temporels eux-mesmes en la pratique d'icelle, comme parle l'Euangeliste, de ceux qui reçoüent la sainte parole, comme la pierre reçoit le grain: & disons en plus forts termes, que leur vertu ne venant que par saison, & par temps és grands iours, au Careme, & en de semblables occasions seule-

maximes de la Foy, en tout temps. Ch. IX. 229
ment, & n'estant pas constante & durable; il y a grande probabilité, qu'en plusieurs elle n'a dans ces saisons mesme, que l'apparence, & n'est ny vertu, ny deuotiō; & que pour l'ordinaire, qui a de la vraye deuotion en Carefme il l'a aussi en Carnauval, & és iours que le monde destine plus particulièrement à la débauche; & qui ne la point en ces iours mesme, que le monde se donne plus de licence (quoy qu'au temps de Carefme, il soit dans le concours avec les veritables Chrestiens, pour en faire les fonctions) il montre que son cœur n'est pas conuaincu des maximes de la vertu, & imbu des choses diuines; car la vertu, & la deuotion reside dans le cœur, & le possède; il en est le siege, & la source, & elle va penetrant iusques au fonds de l'entendement, & de la volonté. Si donc l'homme est conuaincu en son esprit, & fortement resolu en sa volonté; les maximes de la vertu ayant lieu en tout tēps, & la matiere de sa vertu & de sa deuotiō estant d'vne duree constante, la vertu & la deuotion en seront de pareille duree. Mais nous verrons cela en suite.

§. V.

En quoy plusieurs font seulement difference d'entre les Festes, & autres iours.

Que si on veut sçauoir quelle est la deuotion en partie de plusieurs és grands iours des solemnitez, c'est qu'au lieu d'aller à la Comedie, ou au berland, ou aux conuersations mondaines, on pense bien

230 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
honorer la feste, & distinguer ces iours d'avec les autres, en allant voir des Religieux, ou des Religieuses de son alliance ou connoissance: action à la verité fort louïable: & pleust à Dieu qu'ils la prissent pour vn moyen de changement de vie; mais tout leur entretien sera, ou de remplir les oreilles de ces bonnes ames des nouvelles du monde; ou au plus, s'informe comme d'une matiere de curiosité, des heures de leur seruice, des obseruances religieuses, de l'employ de leur iournee, & de la maniere de leur vie. Que si parmi cela ils iettent quelque soupir, ou s'ils leuent les yeux au Ciel, ébahis de la difference de cette vie, d'avec la leur; voilà tout. Bien loin de penser serieusement au changemēt de leur vie, & pour la chāger de la bien enuifager, & la bien considerer, & voir quel en fera le but; & s'exciter à l'horreur d'icelle, par l'horreur du precipice, sur la pente duquel on se trouue prests à estre engloutis de l'Enfer, duquel on n'est distant, que de l'espace d'un moment; car il n'y en a point auquel on ne puisse mourir, Et toutesfois c'est dequoy il est question, & le but de toutes ces saintes visites doit estre d'y estre secouru pour voir si nostre vie est vne vie de beste, attachée à la luxure, à l'enuie, à l'ambition, à la vengeance, au plaisir, au passertemps, à l'oïsiueté, au caprice; & non vne vie d'homme, & moins de Chrestien.

§. VI.

Dessein de l'Eglise en l'establissement des Festes.

D'Ailleurs ces iours sont particulièrement destinez pour éveiller en nous toutes ces pensees, si tant est qu'elles soient assoupies, ou éteintes par l'attachement aux choses de la terre; & pour faire vne puissante reflexion sur l'Autheur, & le Createur de nos estres, & cōseruateur de nos vies, & de tout l'Vniuers en nostre faueur; & voir si c'est pour la vie que nous menons, qu'il nous a dressé ce grand Theatre du monde, sur lequel nous ne faisons que blasphemer sa grandeur, mépriser sa bonté, & ietter par tout le scandale; si c'est pour cela qu'il nous a fait voir le iour, que nous rendons pire que les tenebres, & si ce n'est pas pour luy estre autant obeyssans en nos vies, & en nos operations, que nostre estre luy a esté obeyssant, lors qu'il l'a tiré du neant par l'empire de sa voix. Dans ces solemnitez qui sont des reueües, des memoires, & des representations de la vie de nostre Redempteur, que l'Eglise nous exhibe à pieces détachées, de temps en temps en ces iours; il est question de s'arrester, à detester nos excez, & de se remplir de confusion, de voir que nos vies, qui doiuent estre des copies & des extraits de la sienne, comme parle S. Paul (car c'est pour cela que nous sommes Chrestiens) sont tout au contraire des décriz, & des profanarions de la sienne, des desertions de sa milice, des rebellions de la foy que nous luy auons iuree; en vn mot que nos actiōs sont opposees à sa vie, & aux obligations du Christianisme.

§. VII.

Quelles doivent estre les visites, & entretiens avec les Religieux, & autres personnes pieuses.

C' Est dequoy on deuroit traiter dans les visites de ces sainctes ames, pour y estre aidez à remarquer plus particulièrement les abominations de sa vie, & les abus de la profession en laquelle nous sommes. C'est sur quoy neantmoins on coule doucement sans y faire aucune reflexion, & sans prendre garde aux maximes du monde, qui regnent en nos esprits, & nous tiennent dans des erreurs, & dans des vices d'une consequence presque irremediable. Si l'on veur donques employer vne partie de ces iours en ces sainctes visites; comme en effet c'en est vn tres-digne employ, il faut rechercher parmi ces sainctes ames les remedes de ses maux, le desir, & la volonté inesbranlable de se guerir, la constance à pratiquer ces remedes, il y faut se des-abuser de tant de sottes & damnable maximes du monde, qui nous entraînent en Enfer, quoy qu'avec quelque satisfaction, honneur, & plaisir; mais c'est tousiours se damner. C'est de ces bonnes ames qu'il faut mendier le secours pour former vne volonté invariable de faire, ce pourquoy on est au monde, qui est de seruir son Dieu, & de viure en Chrestien, & par les maximes du Christianisme, d'imiter l'Auther de sa seconde vie, qui est Iesus-Christ: & à trauers de tous les obstacles, & terreurs paniques, qu'on se figure dans la vie Chrestienne, &

des

des considerations humaines, faire ce seul, faire le faut, si nous auons tant soit peu de iugement, & si nous entendons que c'est de nous bien aymer, qui est de se sauuer, & de s'établir en vne eternité de paix & de bonheur.

Il est aussi veritable, (car ma plume s'est resoluë de se porter par toutes les occasions, & dans tous les sujets, où elle pourra donner des aduis, pour l'interest de la gloire de Dieu, & du salut des ames.) Il est, dis-je, aussi veritable, que les Religieux & Religieuses ont vn beau champ, & comme dit sainct Paul, vne grande ouuerture; *Ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi.* à faire naistre à ceux qui les visitent les discours des mysteres de Iesus-Christ: & le mesme est-il des autres veritez, & maximes de vie, dont les mysteres nous sont le plan & la figure. Car c'est à ces fins, que Dieu donne aux seculiers les mouuemens de les visiter, & que leurs bons Anges les poussent dans ces filets; c'est pour cela que les ames retirees doiuent pleurer, & prier pour le prochain; c'est à ce dessein que le public les sustante de leurs biens; mesme que Dieu leur communique les lumieres, afin que dans les occasions, dont ils n'en sçauroient auoir de plus presentes que tenant le prochain chez eux, ils luy départent leurs connoissances, & leurs graces, & leur donnent les biens de l'esprit, pour ceux du corps, qu'ils en reçoient: c'est dans leurs prieres qu'ils reçoient le commandement du Roy, dont parle l'Euāgile, *Compelle intrare*; pressez-les d'entrer dans ma sale, & de se sauuer. Que si les paroles n'en viennent pas

coloss. 4.
v. 3.

Luc. 14. v.
23.

234 *Que le Chrestien doit vivre, & agir, par les*
rer, & en faire vn sainct & charitable étude, & façon-
ner la tissure de ces filets, & liens de charité; & lors
par ces discours, ioints avec l'attrait de la vertu, &
l'esprit de saincteté, que leur maintien, & leur exte-
rieur épand en leur conuersation; ils seruent comme
d'asyle, & de citez de refuge, aux ames harassées du
monde, & dégoustées de ces fresles appas; de réueil
pour les endormies dans leurs passions, d'instruction
aux abusées des maximes du siccle, & d'éperon aux
lasches: ils donnent le courage aux craintives, ar-
restent celles qui se precipitent à leur perte; & sont
pour faire vne plus heureuse pesche, que ceux qui jectent
les filets en pleine mer, dans les fonctions publi-
ques. D'ailleurs il est fort seant à ces personnes dediées
au seruice de Dieu dans ces saincts lieux d'en vser de
la sorte; puis que c'est leur profession, & qu'il n'y doit
auoir nulle crainte de rebut, ny d'encourir le repro-
che de s'attribuër vne trop grande liberté; car ils ont
l'habit, la vie, & l'estat dediés à cela; & sont, & viuêt
pour ce sujet: ils tiennent la proye chez eux, ils peu-
uent lascher le dard en assurance de les blesser, du
moins à l'oreille. Car pour le cœur, comme la beste
ne meurt pas tousiours, sur l'heure que le coup luy est
porté; ainsi si le cœur n'est point blessé par la contri-
tiõ, & le peche ne meurt point dans le cœur, sur l'heu-
re que les flèches aigües de la charité sont lances; du
moins apres les auoir portees quelque temps, dans le
souuenir, elles en arrachent souuent dans l'occasion,
& dans l'attaque de quelque affliction, ou cuisant dé-
plaisir, la fougue, & la vie de nos passions, & nous
font mourir enfin au vice. Mais si la profession de

tout Chrestien l'inuite à ne se rebuter iamais pour les reproches qu'on luy peut faire, de pouffer tousiours plus auant; celle de ces ames plus particulièrement choisies de Dieu, doit à plus forte raison franchir tous ces obstacles, & s'affliger dauantage de la perte de l'occasion du gain d'une ame, que de toutes ces froides mines, railleries, & plaintes, qui pourroient naistre apres leurs discours pleins de zele. Mais de plus, si bien il arriuoit que sur le champ ils en souffrisent des reproches, qu'ils se reposēt sur la prediction, que fait le Sage aux Prouerbes: *Qui corripit hominem, gratiam postea inueniet apud eum, magis quàm ille, qui per linguam blandimenta decipit.* Celuy qui avertit, & corrige vn autre: il fera avec le temps mieux venu, & plus cheri de luy, que ne fera le flatteur. Et c'est sans doute de la sorte, que procedent les bons Religieux & Religieuses; car ils mettent vne difference entre leurs entretiens, & ceux qui se passent avec les mondains, comme ils se rendent differens d'avec eux au reste de leurs actions. Aussi est-il veritable, que puis qu'ils sont hors du monde, il faut que leurs discours en soient aussi éloignez & differens; que s'ils ne l'estoient pas, n'estât point des discours de Dieu, & tels que S. Pierre demande que soient les discours des Chrestiens: *Si quis loquitur, quasi sermones Dei.* Si quelqu'un, dit-il, parle, que ce soit comme des discours de Dieu, & des choses diuines, & du salut: (Et telles estoient sans doute les conuersations des premiers Chrestiens; d'autant qu'ils ne parloient, & leurs discours n'exhaloiēt, que ce dont leur pensee, & leur cœur estoient remplis.) Si, dis-je, leurs entretiens n'estoient pas tels, & si

Prou. 28. v.
23.

1. Petri. c. 4.
v. 11.

336 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
 on ne reçoit volontiers, & si l'on ne soustient, & on
 ne poursuit le fil de la conuersation, que par des nou-
 uelles, par des gentilleſſes, par de bons mots, par
 des agencements de belles paroles, & par des entre-
 riës de la terre; & meſme ſi on ſe pique d'homme d'eſ-
 prit, ou de paſſer pour honneſte homme; qu'on faſſe
 eſtat de cette eſtime, & qu'on ſoit dans l'affaiterie, re-
 cherche, & employ, de ce que le monde priſe; ô qu'il
 eſt dangereux qu'au lieu d'arracher l'eſprit du monde
 des cœurs des ſeculiers, on n'en reçoieue par leur han-
 riſe l'impreſſion plus forte qu'on ne l'auoit auparauant!
 il eſt vray que c'eſt eſtre bien auant dans le monde, &
 contredire à ſa profeſſion, que d'auoir deſia le procé-
 dé dont j'ay parlé; car comme dit Caſſian des Moynes
 de l'Egypte, leur habit meſme figuroit la ſequeſtra-
 tion qu'ils deuoient auoir, & le renoncement aux
 œuvres, & à la conuersation mondaine; car ils por-
 toient vne ſorte d'habit qui à peine venoit iuſques
 au coude, & laiſſoit au reſte les mains à nud, pour
 leur faire reſouuenir qu'ils auoient retranché les œu-
 res du monde: & il eſtoit fait de lin, pour leur
 enſeigner qu'ils eſtoient mortifiez, & ſeparez de tou-
 te conuersation terreſtre; *Colobijs quoque lineis induti, que
 vix ad cubitorum ima pertingunt, nudas de reliquo circum-
 ferunt manus, vt amputatos habere eos, actus & opera mundi
 huius ſuggerat abſciſſio manicarum: & ab omni conuerſatio-
 ne terrena mortificatos eos, velaminis linei doceat induerit-
 tum.* O que l'eſprit du monde eſt ſubtil! o qu'il pene-
 tre, & ſe gliffe finement! o que ce n'eſt pas dans les
 parentez, dans le ſejour, dans l'habitation, & dans les
 fonctions publiques, & ordinaires; ſeulement, qu'il

caſſ. l. r. qui
 eſt de ha-
 bitu Mona-
 chi. c. 5.

se peut attacher à nous, il suit quelquefois celuy qui le quitte, il donne par fois dans la teste à celuy qui luy donne du pied, s'il ne le quitte que du corps; & non en ses maximes: ô comme quoy il r'entre quelquefois d'où il est chassé, & se trouue dans les retraites: & par fois est plus raffiné, où il a moins de corps, & d'apparence: bref il n'y a pire monde, que le monde froqué. Il est vray que, comme nous auons touché cy deuant, le monde pris à l'Euangelique, n'est pas la condition de vie hors les Cloistres: & quitter le monde ne gist pas seulement à quitter les parens, pour se ietter dans vn Monastere: mais qui-conque vit par les maximes du monde, en quelque lieu qu'il soit, il est du monde; & au contraire qui s'en moque, & ne regle pas sa vie par le credit qu'elles ont sur l'esprit des mondains; au milieu du monde, il est hors du monde.

Or i'ay mis tout cela en auant, quoy que i'estime qu'vne infinité de ces bonnes ames ne manquent en ce point, non plus qu'au reste de leurs obligations; mais comme il est impossible que parmi vn si grand nombre, il n'en y ayt quelqu'vn qui ne gauchisse, & à qui l'odeur des oignons de l'Egypte ne donne quelquefois dans le nez, & qui ne veuille profiter par l'honneur de sa robbe, du plaisir raffiné de la conuersation, y estant par les maximes, & en l'vsage du monde, c'est pour ceux-là que ma plume s'est diuertie; en faueur des personnes seculieres, qui sont dans la hantise de cette sorte de personnes, & contribuant à l'honneur, & à l'attente des Ordres Religieux, pour concourir avec eux à la destruction, & à la ruine de

238 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
la Babylone du monde, & de ses maximes, qui sont
comme ses remparts.

§. VIII.

*L'homme ne doit point faire d'interruption au seruice
de Dieu, non plus que le reste des creatures.*

OR ramenant cette verité que nous traitons, qu'il faut, en ses actions envisager en tout temps les maximes de la Foy ; qui ne void, que Dieu, estant en tout temps également adorable, & d'un merite permanent, au dessus de tout, exige aussi de nous un seruice invariable ? car pourquoy cesser de le seruir en un temps, auquel il est le mesme, & est dans le mesme droit, raison, & iustice, de retirer de nous un pareil hommage ? puis que comme dit le Prophete ; *A solis ortu, vsque ad occasum: laudabile nomen Domini.* Le nom de Dieu est digne d'honneur, & de louange, depuis le leuer du Soleil, iusques à son coucher ; pourquoy donc ne le louerons-nous pas en toute sa course ? Paroles qui peuvent porter aussi bien le sens de la duree de toute la iournee, comme celui de l'étenduë de toute la terre. Le reste des creatures est-il dans cette cessatiõ d'obeyssance, & de seruice de son Ouurier ? partagent-elles le tēps, pour ne luy dōner qu'en vne partie, de l'hōneur, de la gloire, & de l'obeyssance ? mais le temps mesme, qui est suiuant la Philosophie la mesure du mouuement, & par consequent de toutes nos actions, qui ne sont que des agitations continüelles, n'est-il pas en toutes ses parties, en tous ses moments, & en tout

la continuité de sa succession, coulant & roulant sous l'impression de celuy, qui luy en a donné le branle, & qui soustient sa duree, sur l'appuy de son eternité immobile ?

N'est-ce pas ce que j'ay si souvent inculqué du Prophete, & qui me semble estre merueilleusement puissant pour conuaincre vn esprit raisonnable; que le iour perseuere & s'écoule, & le temps continue son cours dans l'ordre, & selon la loy de celuy, qui est au delà du temps? les Astres mesmes, que Clement Alexandrin appelle, les instrumens du temps, estant les premiers dans cet ordre, & iettans leurs feux, & leurs lumieres pour éclairer les creatures sensibles, & l'homme mesme à marcher aussi sans cesse dans le leur, ainsi qu'eux-mêmes ne se départēt iamais de celuy qui leur a esté prescrit: & cela s'accomplit, d'autant que tout ce qui subsiste regarde, sert, & honnore son Dieu. N'est-ce pas aussi pour receuoir en tout temps de nous le seruice, que Dieu nous a mis au iour; & qu'il a voulu que nous fussions? mais aussi puis qu'il n'y a point de moment, auquel Dieu ne verse sur nous ses bienfaits en abondance, & puis que l'eternité mesme ne suffiroit pas pour vne iuste reconnoissance des biens mesmes de la seule nature receus de sa main liberale, quelle iniustice de soustraire la moindre parcelle du temps à cette reconnoissance, & à son seruice? & en suite le seul benefice de la conseruation égal en tout temps, ne nous lieroit-il pas suffisamment au deuoir de luy conseruer en tout temps la fidelité, & le seruice pour lequel il nous conserue ?

Clem. Alex.
in prot.
ἰσχυρά του
χρόνου.

§. IX.

Que toutes choses ont leur temps separé, mais le service de Dieu n'en a point de separé, ains le doit occuper tout.

Ecc1 c. 3. v.
1. &c.

v. 17.

Toutes choses ont leur temps, dit le Sage, en définissant par le menu tous les emplois; mais c'est pour le materiel des choses: car pour le formel, & la façon de faire, & la maniere d'agir, qui est d'agir par la conscience, & par la lumiere de la Foy, il doit tousiours, & en tout temps se retrouver en nos actions; & à cela il n'y a point de temps prefix: au contraire tout le temps n'est que pour cela. Et tout ainsi que le Sage au lieu sus-allegué, assignant le temps à toutes choses, adioustte pourtant apres; *Iustum, & impium iudicabit Deus, & tempus omnis rei tunc erit.* Lors du Jugemēt vniuersel les choses n'auront pas leur temps distribué, mais le temps de toutes choses sera venu: car l'éternité recueille tout dans vn point invariable: aussi tout le temps de cette vie nous doit estre vn point invariable de culte, de service, & d'obeyssance enuers Dieu, qui recueille & comprenne toutes nos actions, & tout ce qui se passe en toute la duree de nostre vie.

Ce que Iesus-Christ nous voulut signifier, lors qu'il maudit ce Figuier, à raison qu'il ne portoit pas de fruit, mesme n'en estant point pour lors la saison; car il vouloit sans doute signifier à ses Disciples, qu'il n'y auoit point de saison affectée pour porter le fruit des bonnes œuures, & qu'il en falloit produire en tout
temps

temps ; que tout le temps , & toute nostre vie n'estoit, que pour rendre incessamment des fruits de service, & d'obeyssance à son Ouurier ; comme il en recherchoit de cét arbre, mesme hors de la saison. Et de fait, saint Ierosime interpretant ce signe & prodige de nostre Seigneur, donne à entendre, qu'il y a cette difference entre les hōmes & les arbres ; que si bien les arbres ne doivent naturellemēt porter leur fruit qu'en certain temps de l'annee ; les hommes pourtant doivent produire en tout temps , & tout le long de leur vie les fruits des vertus , & bonnes actions. Aussi est-il veritable , que toute nostre vie est vn Esté, & doit estre fertile : & que c'est nostre seule volonté qui nous rend steriles ; nous voulāt aussi faire entēdre par là bien souuent ; que qui n'est pas dans la vertu, & dans la deuotion , & n'en porte pas les fruits en toute saison, est le mesme es grandes Festes , & aux saisons d'vne plus grande deuotion publique. *Cūque vidisset à longē ficum habentem folia , venit si quid forte inueniret in ea ; & cum venisset ad eam , nihil inuenit præter folia : non enim erat tempus ficorum. Et respondens dixit ei : iam non amplius in æternūm ex te fructum quisquam manducet.* Iesus-Christ ayāt decouuert de loin vn figuier couuert de feüilles , s'en approcha , pour voir s'il n'y trouueroit point par auanture du fruit , & s'en estant approché, il n'y trouua autre chose que des feüilles ; car ce n'estoit pas lors la saison des figues. Or Iesus-Christ pourtant , dit, en respondant , & iettant sa malediction sur le figuier ; que iamais persōne à l'auenir ne gouste, & ne mäge de ton fruit. Si donc Iesus-Christ maudit l'arbre qui ne man-

Marc. II. 9.
13.

242 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
n'ayant pas receu d'elle pour lors les forces de pro-
duire des fruits : Iesus-Christ ayant fait cela pour
vn signe, & figure de ce dont il nous menace, à nous,
dis-je, qui pouuons, & deuons porter des fruits en
tout temps; quelle malediction nous est preparee, si
nous n'en portons pas tousiours, le pouuant & le de-
uant faire.

§. X.

*Le benefice de l'Incarnation, vie, & mort de Iesus-
Christ, exigent avec iustice tout le temps de
nostre vie, pour les reconnoistre.*

Que si nous entrons en consideration, & auions
vne fois bien penetré les faueurs, & les obliga-
tions plus fortes, que des chaines de Diamant, dont
l'Incarnation du Verbe eternal nous étroit; Dieu fait
homme, nay, viuant, & marchant sur la terre pour
nous, qui a donné toute sa vie sans en retrancher vn
seul moment, tout son sang, sans en retenir la moi-
ndre goutte, d'ôt il a voulu verser les dernieres, mesmes
l'eau qui estoit parmi, quoy qu'elles ne fussêt pas suffi-
santes pour luy entretenir la vie; & veu d'ailleurs, que
le moindre des momens de sa vie, la moindre des
goutes de son sang, ne scauroit estre suffisamment re-
connus par des seruices non iamais interrôpus d'vne
eternité entiere; si dis-je, ces veritez du Christianisme
estoyent bien grauces, & empreintes dans nostre cœur,
irions nous chicanant avec Dieu, en luy assignant
certain temps de seruice, & nous reseruant l'autre

maximes de la Foy, en tout tēps. Chap. IX. 243
pour l'offenser, ou du moins le diminuant, & le soustrayant, comme les enfans d'Heli du sacrifice entier, & de l'holocauste que nous luy devons de toute nostre vie ? Mais nous nous étendrons plus au long sur le benefice de l'Incarnation pour la preuve de cette mesme verité, au Chapitre suiuant.

S. XI.

Que l'incertitude de la mort, & la possibilité de son arriuee à chaque moment, nous oblige à servir Dieu, & à nous tenir prests à tous les momens de nostre vie.

QVe si nos cœurs se laissent si peu toucher à ces raisons, dont la moindre est capable de les convaincre, si nos passions ne troubloient au dedans, & n'offusquoient l'usage de la lumiere naturelle ; écartons ces passions par vn sentiment tout contraire, & établissons cette verité par la reflexion, & par la veüe de nos propres interests. Qui est celuy qui auroit si peu d'amour pour soy-mesme, & qui seroit si fort oublieux de son propre interest, que de perdre le souuenir de Dieu, voire durant le plus petit moment : s'il se representoit, & se ressouuenoit de ce qui ne gist pas à deuiner, & qui n'est pas mis en question, & que le plus stupide ne peut remettre en doute ; sçauoir qu'il n'y a moment de nostre vie, qui ne puisse estre celuy de nostre mort, ou qui ne puisse estre suiui du temps, auquel nous ne serons plus en cette vie mortelle ? & si d'autre part il auoit pleinement conceu, l'important

244 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
ce d'un estat eternel de peines, ou de recompenses,
& auoit envisagé de front, & d'une veüe ferme cette
étendue épouuantable d'une eternelle durce; & apres
auoir bien compris vne fois, que son salut court ris-
que à tous moments, en l'incertitude de la mort, pre-
ste à nous accueillir à chaque moment, en lairroit-il
passer aucun dans l'oubly, d'un danger dont le mal
est sans remede, lors qu'il nous a surpris, & duquel
pourtant il est en nous de nous garantir, & enfin
où il s'agit de tout, puis qu'il y va de nous-mesmes?
quoy? tourneroit-il la teste pour regarder en arriere,
ou aux vanitez, & aux choses mondaines, ou à des
interests passagers, & de neant, au prix de celuy-là?
mais qui n'auroit tousiours l'oreille aux écoutes de
cette heure, & qui se lairroit aller au peché, s'il con-
sideroit que non seulement la mort nous peut enle-
uer à tous momens; mais qu'encore que son heure
nous soit inconnüe, nous auons toutesfois vn aduis
secret, & assuré de la part de celuy qui la luy a assi-
gnee, qu'il y a grande apparence qu'elle arriuera lors
que nous serons en estat de peché, si nous sommes le
malheureux, & si oublieux de nostre deuoir, que de
nous y laisser aller? *Nescit homo finem suum: sed sicut pis-*
ces capiuntur hamo, & sicut aues laqueo comprehenduntur, sic
capiuntur homines in tempore malo, cum eis ex tempore super-
uenerit. L'homme, dit le Sage, ignore sa fin, mais les
hommes sont attrapez, & surpris dans vne mauuaise
heure, la mort suruenant tout à coup; & leur surpris-
se est semblable à celle qui arriue aux poissons, lors
qu'ils sont pris à l'hameçon, apres lequel ils beent,
comme apres vne douce proye: & aux oyseaux, qui

font arrestez dans les filets, dans lesquels ils cherchoient de s'ébatre.

Cét aduis de l'heure de la mort à l'heure du peché, nous est encore donné dans l'Euangile; car Iesus-Christ nous aduertissant qu'elle nous attaquera, à l'heure que nous y penserons le moins, & lors que nous ne croirons pas d'en estre si proches, & en vne heure que nous ignorons: *Veniet Dominus serui illius* Matt. 24. v.
in die, qua non sperat, & hora, qua ignorat. 50. N'est-ce pas lors que nous offensons Dieu, que nous craignons le moins la mort, & qu'elle est plus éloignée de nostre pensée qu'en autre temps? car qui est celuy qui oseroit offenser, ny son Dieu, ny son Roy, s'il estimoit que la punition & la mort suit incontinent apres la consôlation de son crime? C'est donc en ce tēps, qu'il y a de l'apparence que la mort doit assener son coup, comme si c'estoit le peché qui luy en donnoit le mot, & luy en fit le signal; c'est pourquoy lors que la tentation nous sollicite, nous deurions r'appeller cette pensée, & nous représenter, que nous allons encourir, non seulement la mort de l'ame, mais aussi la mort temporelle, si nous succombons, & consentons au peché.

Or ne discourons point en vain, mais persuadons-nous viuement cette verité, & ne fermons pas les yeux à ce qui n'a que trop de clarté, & de raison; puis que tous les momens sont au pouuoit de la mort, & que cet ennemi si redoutable nous menace également par tout, & en tout temps: pouuons-nous sans nous monstrier dénaturez enuers nous-mesmes, & sans nous témoigner ennemis iurez de nostre propre bien, des-

246 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
ster vn seul moment de seruir Dieu, & ne faire pas
nos efforts pour n'estre pas dans le danger d'encourir
le malheur qui suit vne mort impreueüe, & ne
nous exposer pas au peril d'vne perte irreparable, &
sans ressource.

Mais encore aurions-nous ce courage stupide, ou
malin d'offenser Dieu, ou de demeurer vn seul momēt
en sa disgrâce, si nous considerions d'vne considera-
tion viue, & attentiuë, qui nous fit ouurir les yeux de
l'ame, que tandis que nous viuons en cēt estat, nous
sōmmes à la discretion de nostre ennemi, mais en-
nemi si puissant qui est Dieu, de qui nous sollicitons
la justice, & la vengeance, demeurant dans nos ini-
quitez, voire ne cessant d'en adiouter de nouvelles
pour en combler la mesure? Et au contraire ne iuge-
rions nous pas que c'est courir à la mort en pensant la
fuyr dans la recherche des plaisirs, & dans l'affouuis-
sement de nos passions, puis que c'est Dieu qui en a la
clef, & qui en ouure les portes? Et ne verriōs-nous pas
aussi clair que le iour, que viure de la sorte, c'est être fol
à ourrance, & perdu de iugement? *Quomodo viuere po-*
tes, vbi mori non audes? Cōment pouuez-vous viure, dit
sainct Bernard, en vn estat, auquel vous n'oseriez pas
mourir? Aussi sainct Augustin escriuant sur ce passage
difficile de sainct Matthieu qui confirme la verité que
nous traitons: *Esto consentiens aduersario tuo citò dum es*
in via cum eo: ne forte tradat te aduersarius Iudici, & Iu-
dex tradat te ministro: & in carcerem mittaris. Mets toy
bien tost d'accord avec ton ennemi, tandis que tu es
encore en chemin avec luy, de crainte que ton enne-
mi ne te liure és mains du Iuge, & que le Iuge ne te

Bern. ep.
107.

Matt. 5. v.
25.

baille à l'Executeur de sa sentence, & que tu ne sois entraîné en la prison, entre autres interpretations qu'il raporte, dit que ce Iuge, c'est Jesus-Christ: d'autant que son Pere luy a donné pouuoir de iuger (comme il est dit en saint Iean) *Omne iudicium dedit Filio*: Et il ajoûte puis apres, en recherchant qui est cét aduersaire qui peut liurer à ce Iuge: *Fortasse ergo iubemur Deo consentire, & illi esse beneuoli, ut ei reconciliemur, à quo peccando recessimus, ut aduersarius noster dici possit. Quibus enim resistit, rectè dicitur eorum aduersarius. Deus enim superbis resistit.* Peut-estre, dit-il, que par ces paroles, il nous est commandé de consentir à Dieu, & d'estre en sa bien-veüillance, nous reconciliant avec luy, de qui nous nous sommes departis par le peché; de forte qu'il peut estre appellé nostre aduersaire: car il est à bon droit appellé aduersaire de ceux à qui il resiste; or Dieu resiste aux superbes (comme dit l'Escripture) & à suite; *Vnum reliquum est: ut hinc aduersarium præceptum Dei esse intelligamus. Quid enim sic aduersatur peccare volentibus, quàm præceptum Dei, id est, lex eius & scriptura Diuina, quæ data est nobis ad hanc vitam, ut sit nobiscum in via, cui non oportet contradicere, ne nos tradat Iudici, sed ei oportet consentire citò? Non enim quisquam nouit quando de hac vita exeat.* Vne chose, dit-il, nous reste pour l'intelligence de ce texte; sçauoir que nous prenions pour cét aduersaire le commandement de Dieu: car qu'y-a-il de si contraire, & qui s'oppose dauantage à ceux qui veulent se porter au vice, que le commandement de Dieu? c'est à dire sa Loy, & l'Escripture sainte, laquelle nous est donnée pour cette vie, afin qu'elle soit avec nous dans le chemin, & dans le cours de nos

Aug. li. 1.
de serm.
Dom. 111
monte c.
11.

Ioan. 5 v.
22.

Iacob. 4. v.
6.

248 *Que le Chrestien doit vivre, & agir, par les actions, qui ne doiuent estre qu'un acheminement vers la vie future, & immortelle. Or il ne faut point pour tout contredire, & s'opposer par des-obeyssance à cette Loy, & à l'Escriture; de crainte qu'elle ne nous liure entre les mains du Iuge: mais il faut luy donner tout le consentement possible de nostre esprit, par vne ferme croyance, & par vne exacte, & fidele obeyssance; ce qu'il faut faire bien tost, & sans delay: d'autant que chacun ignore le temps, l'heure, & le moment, auquel il sera contraint de passer malgré luy de cette vie à l'autre, pour estre presenté à ce Iuge terrible, & par luy liuré par vne iuste sentence à la rage d'autres ennemis, les Diabes, executeurs eternels de la vengeance Diuine; si tant est qu'il n'aye point esté d'accord en cette vie avec la Loy de Dieu, par vne entiere, & exacte obseruation d'icelle.*

§. XII.

Bonté de Dieu, se contentant d'un seruice & merite temporel, pour un salaire eternel; ayant peu exiger de l'homme un seruice eternel, pour le merite d'un salaire eternel.

O Que celuy qui entre bien auant dans la consideration de ces veritez, & qui les a profondement empreintes dans son ame, avec pleine, & parfaite connoissance, est bien éloigné de cette volonté, de partager le temps entre Dieu, & le monde; car au contraire il se trouue en tel estat, & son entendement reste si fort cōuaincu de l'obligation, de l'hō-
mage

mage, & du service continuel qu'il doit à son Dieu, & sa volonté s'y porte avec vne si franche, & si peu chancelante determination, qu'encore qu'il y eut vne eternité de vie en ce monde, il n'en lairroit pas écouler vn seul moment vuide des témoignages de l'amour qu'il a pour son Dieu, & du desir qu'il a de viure dās l'eternité de l'autre vie exempt de toute peine, & dans l'estat desirable du comble de toutes sortes de biens. Et en effet nous pouuons en cela reconnoistre l'excessiue bonté de Dieu, & l'obligation que nous auons d'autant plus grande de luy donner tout le temps de cette vie temporelle, le dressant entierement à l'acquisto de l'eternité heureuse qui le suit; qu'il a peu avec iustice exiger de l'homme, pour le merite d'vne vie d'vn bonheur eternal, vn service correspondant en duree à ce salaire, & l'obliger à passer vne vie eternelle en peines, & en souffrances pour l'acquisto de ce guerdon. Car encores que le monde ait eu commencement, & ne soit pas de toute eternité; c'est l'opinion pourtant de plusieurs, qu'il a peu estre eternal; & que comme Dieu a eu eternellement la puissance de le faire, il a peu aussi mettre en effet ce pouuoir; car si l'effet ne pouuoit estre produit, la cause n'en auroit pas la puissance, l'vn estant necessairement consecutif à l'autre par reciproque, & en égalité de duree: de maniere que tout autant que la puissance dure, il faut que l'effet puisse s'en ensuiure. Et d'ailleurs l'effet ne repugne point, parce qu'il n'y auroit nul inconuenient, ny incompatibilité, rien n'empeschant que les creatures ne peussent auoir esté de toute eternité, si Dieu l'auoit ainsi voulu; car quant bien le monde

250 *Que le Chrestien doit viure, & agir par les*
auroit tousiours esté, il feroit voirement sans commen-
cement, mais non pourtant sans principe, & sans cau-
se produisante, cōme estant tousiours emané de Dieu.
Or puis qu'il feroit procedé de sa premiere cause, il
en auroit aussi la dependance, & Dieu pourroit le re-
duire dans le neant; non dans toute l'eternité, puis
qu'on le suppose eternal, & que l'aneantissement sup-
pose son existence, mais bien dans le temps. Si donc
Dieu nous eut mis au monde de toute eternité, il pou-
uoit nous obliger à trauailler par toute l'espace de
cette eternité, que les Theologiens appellent, *à parte*
antè; c'est à dire vne infinie duree, qui n'eut pas
eu de commencement, quoy qu'elle eut eu de fin, &
exiger de nous ce trauail, & ce merite eternal, nous
proposant pour salaire vn bonheur eternal; du costé de
la suite, *à parte post*, comme parlent les mesmes Theo-
logiens; c'est à dire d'une duree, laquelle ayant cō-
mencé, ne finit iamais, soustenant la chose, qui dure
en vne persistance invariable, telle qu'est celle des
Anges, & des ames raisonnables: & en effet il sem-
ble que la justice le requeroit ainsi, pour proportion-
ner le merite à la recompense. Or sa bonté paroît en
ce qu'il ne l'a pas fait, & qu'il s'est contenté d'un mo-
ment, qui est toute cette vie mortelle: ie dis des tra-
uaux de cette vie, qui sont bien legers, & d'une bien
courte duree, pour si aspres, & longs qu'ils nous pa-
roissent; au prix du bonheur eternal, & du poids im-
mense de gloire, comme parle l'Apostre, qui doit estre
leur salaire, & leur recompense.

Puis donc que Dieu a esté si liberal au guerdon
de nos bonnes œuures, & si indulgent es conditions,

& en la duree du merite, qu'il l'a reduite à vn momēt, eu égard à l'eternité du salaire; n'est ce pas vne extreme ingratitude, de vouloir partager ce moment entre nous & Dieu; & luy nous offrant toute entiere, & sans diuision, ny retranchement quelconque, toute l'eternité de sa gloire, chicaner, & partager avec luy le moment du trauail de cette courte vie? Mais qui ne voit, que pour reconnoistre cette bonté, & fauorable disposition de Dieu enuers nous, & pour nous assurer, le plus qu'il se peut, l'acquisition de cette felicité immortelle, nous deuous rendre nostre vie, & tout ce qui se passe durant le cours d'icelle, vn holocauste parfait à sa grandeur, & à sa clemence, avec vne non iamais interrompüe recherche de nostre salut? & que c'est contre toute raison, & iustice, contre nostre propre vtilité & aduantage, de partager cēt indiuisible moment, en soustrayant vne partie, pour des choses qui n'ont nul raport à ce but; puis que s'il nous estoit donné du temps pardessus, pour si vaste qu'en fut l'étendue, il faudroit le faire entrer, avec crainte d'en manquer, dans ce mesme employ, pour atteindre à cette mesme couronne.

§. XIII.

*Le vray Chrestien seruiroit, & aymeroit son Dieu
en tous les momens de cette vie: ores qu'elle
fut eternelle.*

C'Est le sentiment que S. Bernard auoit de l'homme de bien, lors qu'il parle du desir qu'il a de la perfectiō, & de croistre incessamment en l'amitié de son

252 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
Dieu: ce qui se peut fort bien appliquer à mon su-
jet; puis que eeluy qui veut tousiours s'avancer, veut
à plus forte raison viure tousiours selon Dieu; *Nun-*
quam iustus arbitratur se comprehendisse, nunquam dicit, sa-
tis est; sed semper esurit, sicutque iustitiam: ita ut si semper
viueret, semper quantum in se est, iustior esse contenderet; sem-
per de bono in melius proficere totis viribus conaretur. Non enim
ad annum, vel ad tempus instar mercenarij; sed in aeternum
Diuino se mancipat famu latui. Pourquoi est-ce, dit-il,
que le Iuste ne se persuade iamais d'auoir acheué la
tasche du seruice qu'il est obligé de rēdre à son Dieu,
& n'est iamais dans la presumption d'auoir atteint le
haut de la perfection? d'où vient qu'il ne dit iamais,
en voila assez de fait pour Dieu; mais il est tousiours
auide, & halérant d'une soif ardente de la justice, de
forte que posé mesme qu'il eut vne eternité de vie à
passer en ce mōde, il iroit non seulemēt regardant, &
seruant son Dieu en tout, & à toute heure; mais il
s'efforceroit, & prendroit à tasche avec la contention
de toute son ame de deuenir encore plus iuste, & tra-
uilleroit avec toutes ses facultez, & toutes ses forces
de tousiours profiter de bien en mieux, & de gai-
gner plus auant ses bonnes graces, & de se rendre de
plus en plus agreable? la raison est, parce qu'il n'est
pas entré au seruice de Dieu pour y estre à gages, à
guise d'un valet, ou mercenaire, qui pactise pour un
temps, & s'engage au seruice, & à l'oeuvre pour en
retirer aussi le salaire du temps; mais il s'est volon-
tairement, & franchement donné à Dieu; il s'est forte-
ment, & de tout le fonds de son cœur proposé de le
seruir eternellement; & a reputé son estre, & son ser-

maximes de la Foy en tout temps. Ch. IX. 253
uice deuoir estre d'une égale duree, ayant inuiolable-
ment determiné de n'auoir, ny estre, ny vie, ny senti-
ment, ny mouuement, qui ne soit vnenceas, & vne
offrande continüelle à sa Majesté.

§. XIV.

*Preuues de l'Escriture, pour confirmer cette verité,
qu'il faut seruir Dieu en tout temps, &
non par interualles seulement.*

O R établissons encore la preuue de cette verité
par l'Escriture; puis qu'il est vray, que celuy qui
ayme veritablement, ayme en tout temps, comme dit
le Sage; *Omni tempore diligit qui amicus est.* Cette maxi-
me doit auoir beaucoup plus de lieu en l'amitié de
Dieu, de qui la beauté, & les infinis sujets de l'ay-
mer, & de le seruir ne peuuent tomber en defaillan-
ce, ou nous porter au degoust: *Seruatimorem illius, &*
in illo veterasce: Garde, dit ailleurs le Sage, & en-
tretiens en toy la crainte de Dieu, & vieillis, & te con-
sôme en icelle. Or puis qu'il faut vieillir en elle, il faut
donc tousiours viure en elle. Le Roy Dauid, qui sans
doute n'estoit pas tousiours dans les ceremonies du
temple, pour rendre à Dieu le culte qui estoit legiti-
me en l'ancienne Loy; & qui donnoit vne partie de
son temps aux affaires de la guerre, aux distributions
de ses charges, à la conduite de ses peuples; pour sor-
tir du Temple, ne sortoit point pourtant de l'exerci-
ce de la presence de Dieu, & ne deposoit pas hors de
l'enceinte du Temple: cette reflexion de la diuine

*Prou. c. 17.
v. 17.*

Ecccl. 2. v 6.

254 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
presence, qui nous doit faire considerer, & sentir que
Dieu est par tout, où nous sommes, & qu'il y est aussi
reellement, que dans les Temples: mais il s'entrete-
noit en cette pensee par tout, & en tout temps: *Provi-*
debam Dominum in conspectu meo semper. Et de cette viue
consideration qu'il entretenoit tousiours, il passoit à
vne louange sans cesse de la grandeur, qu'il auoit
tousiours en veüe dans son esprit, & sans s'arrester à
la seule pensee, il passoit plus outre, louant inces-
samment la diuine Majesté, mesme loin du Temple, &
hors le temps du sacrifice; Je beniray, dit-il, Dieu en
tout temps, & sa louange ne ratira iamais en ma bou-
che: comme s'il disoit; Je ne m'attends pas seulement
de louer Dieu és iours de Feste, ou aux heures du
Sacrifice du matin, & du soir; mais ie luy offre en tout
temps, & luy chante des louanges, & mon coeur est
vn coeur continüel, dans lequel le chant ne souffre
point de pose, ny d'arrest; mais y resonne continüel-
lement: *Benedicam Dominum in omni tempore: semper lau-*
eius in ore meo. Je beniray, dit-il, le Seigneur en tout
temps, & la louange de sa grandeur retentira inces-
samment dans ma bouche, & ce sacrifice, dont parle
le mesme Prophete; *Sacrificium laudis honorificabit me,*
le sacrifice de louange me rendra de l'honneur, & me
fera vn hommage de la part des hommes. Ce sacrifi-
ce, dis-je, il le rendoit *sacrificium iuge*, vn sacrifice per-
petuel, & tousiours entretenu. Mais il ne suffisoit pas
à la connoissance qu'auoit ce Prophete, de ce qu'il
deuoit à son Dieu, de le tousiours contempler par le
regard de la Foy, ou mesme de l'embrasser par les
éians de son coeur, voire de le louer sans cesse; mais

Psal. 7. v. 8

Psal. 33. v. 1

Psal. 49. v.
23.

passant plus auant, il alloit au but, & à la fin pour laquelle on regarde Dieu par la foy, on l'embrasse par les actes de la charité interieure: & on le louë par reconnoissance; qui est la bonne vie: ce qu'il témoigne quand'il publie cette tant importante confession de foy mesme, qui doit servir de leçon Royale à tous les Chrestiens: *Concupiuit anima mea desiderare iustificaciones tuas, in omni tēpore*; representant à Dieu qu'il a souhaité de desirer ses volontez, & ses loix, & consequemment d'aiuster les ordres, & la conduite de son Royaume, à ses ordonnances; mais quand, & en quelle saison? estoit ce seulement pour les accomplir aux heures du sacrifice, ou lors qu'il composoit, ou qu'il chantoit ses Chançons de contemplation? c'estoit, dit-il, pour les garder, & pour lors, & deuant, & apres, & en tout temps: & c'est la façon par laquelle il rendoit le sacrifice de louange, dont nous venons de parler, vn sacrifice perpetuel, *Sacrificium iuge*. Aussi est-ce vne des principales reconnoissances, & actions de graces qu'on puisse rendre à Dieu pour les benefices receus, en quoy consiste vne partie des louanges de Dieu, que de se porter aux actions, & accomplir les choses qui sont agreables à Dieu, comme le dit tres-

psal. 118. v.
26.

v. 12.

Clem. Alexan 1. 7.
Strom.

Μία δὲ ἀποβὴν κυριότητι πνεῦσός ἀνθρώπων, ταῦτα δεῖν ἄσπερ ἄσπερ σὺ τῷ θεῷ

Et comme les Bienheureux dans le Ciel ne ces-

256 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
 sent iamais de faire la cour à Dieu, & iouyissent de sa
 face sans alteration quelconque, & sans interruption:
 sans cligner, ou diuertir leurs yeux sur quelque autre
 obiet, pour les détourner de celuy qui les recueille
 tous en foy. Ainsi le mesme Prophete établit en vn
 autre endroit la beatitude de cette mortelle vie, à ne
 se dérourner iamais du seruice de Dieu; & à faire en
 tout temps le iugement, & la iustice, qui signifie l'ex-
 ercice de toutes les vertus, & l'accomplissement de
 toutes les volontez diuines: *Beati, qui custodiunt iudi-*
cium, & faciunt iustitiam in omni tempore; qui est faire
 ce sacrifice, dont parle le mesme Prophete; *Sacrifica-*
te sacrificium iustitiae. Offrez à Dieu le sacrifice de iusti-
 ce, & l'exercice de toutes les vertus. Or de cela il ar-
 rine ce que dit le mesme Prophete qui peut porter ce
 sens; *Dies pleni inuenientur in eis*. Leurs iours se trouue-
 ront pleins des actions de vertu, il n'y aura point de
 moment vuide de la pensee, & du seruice de Dieu.

Que si nous voulons consulter l'esprit du nouveau
 Testament, nous y trouuerons de mesme, tout nostre
 temps engagé au seruice de Dieu; car par dessus la loy
 vniuerselle de le bien employer en toute sa duree, ou-
 tre la peine apposee à la loy, qui porte reddition de
 compte de la moindre parole oyseuse: *Dico auem vo-*
bis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homi-
nes, reddent ratione de eo in die Iudicij. La Foy, & la profes-
 sion du Christianisme sont cōme vne dedicace faite à
 Dieu de toute nostre vie; voici comme en parle l'A-
 postre sainct Pierre; *Christo igitur passo in carne, & vos*
eadem cogitatione armamini: quia qui passus est in carne, de-
sept à peccatis: ut iam non desiderijs hominum, sed volun-
tati

Psal. 105. v.
3.

Psal. 4. v. 6.

Psal. 72. v.
10.

Matt. 12. v.
36.

1. petri c.
1.

sati Dei, quod reliquum est in carne uiuat temporis. Iesus-Christ ayant pati pour nous en son humanité; armez-vous de cette mesme pensee, & reuestez-vous de ce mesme sentiment: que le Chrestien, & qui par consequent doit estre mort à sa chair, & à l'esprit du monde, comme Iesus-Christ est mort en la Croix, à la vie mortelle, doit aussi mourir au peché, & le peché ne doit plus viure en luy: si bien qu'il se resoluë à donner le temps qui luy reste à viure, non à l'entretien & assouuiffement des desirs des choses humaines, mais à l'obseruation continüelle de la volonté de Dieu.

Et l'Apostre saint Paul exhorte tous les Fideles en la personne des Corinthiens, à n'estre point chancelans, & de ne viure point dans l'instabilité de la pratique de la vertu, s'y adonnant de temps en temps, seulement; & à diuerses reprises; mais d'estre fermes, immobiles, égaux, & marchans en la vertu d'un train ordinaire, & non entrecoupé, s'occupans tousiours à des œures, qui regardent la gloire de Dieu, & non seulement en quelque simple, ou vnique actiō de vertu; & abondans tousiours en bonnes œures: *Itaque fratres mei dilecti, stabiles estote, & immobiles: abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor uester non est inanis in Domino.* Et le mesme Apostre escriuant aux Galates: *Bonum autem facientes, non deficiamus: tempore enim suo metemus non deficientes:* comme s'il vouloit dire: Ne cessons iamais de vaquer aux bonnes œures, ne desistons pas de seruir Dieu par lassitude, ou par oubly, ou par dessein; d'autant que la recompense qui nous est preparee, sera non seulement eternelle, mais aussi continüelle, & non interrompüe.

r. ad corinth. c. 15. v. vlt.

Galat. 6. v. 9

Recueil du Chapitre.

Concluons donc cétte verité, & recueillons-en les preuues, pour en faire l'impression plus forte, & pour auoir plus de facilité à y recourir pour en éveiller le souuenir. Voyons comme il est tres-juste, & tres-raisonnable, que l'efficace de la foy aye son étendue, & sa continuité à l'égal de la duree de nos iours, & qu'elle embrasse tous les momens de la vie ; autrement n'est-ce pas assuiettir Dieu aux faisons, que d'y rétreindre, & rétrecir son seruice, n'ayant de deuotion que par temps ? n'est-ce pas reputer Dieu decheu de sa grandeur, & du merite qu'il a d'estre tousiours serui ; lors que nous estimons qu'il n'est pas temps de le faire ? mais n'y a-t'il pas quelque apparence, qu'on n'a iamais eu la vraye deuotion, quand on ne l'a que par temps & par saison ? l'experience nous faisant voir qu'il arriue souuent que qui ne sert pas Dieu en tout temps, ne le sert iamais guere bien ? n'est-ce pas se departir de l'ordre, & de l'vnion de tout l'Vniuers, qui n'est, ne subsiste, & n'agit vn seul moment, que pour son Ouurier ? voire n'est-ce pas faire diorce avec le temps mesme, puis que le iour, & tout le temps ne perseuere qu'en le seruant ? l'Aymant ne donne pas vn moment de relasche à ce lourd mineral, qui suit son attraction, & nous en voudrions prendre eu égard à Dieu, qui nous tire à foy par les attraits infinis de sa beauté, & de son amour, & par les

grandes obligations, que nous luy auons, tenant de luy ce que nous sommes, tant en l'estat de la nature, que de la grace, ne pouuant faire sans luy, ce que nous ne voulons pas pourtant faire, & employer pour luy, qui font toutes nos operations? Il nous conserue en ce moment, & en ce mesme moment nous irons nous détruisant, en tant qu'il est en nous, si nous nous employōs à son offēse; ou diuertissant nostre actiō de son seruice, nous nous diuertirons de nostre fin, & l'en diuertirons à elle? Il a approché de nous ses attraits, & ne les pouuant approcher plus près, d'vne presence réelle, il s'est luy-mesme approché de nous, d'vne plus connoissable presence; pour fortifier ces attraits par vne impression, & vnion plus proportionnee à nostre portee, dans le mystere de l'Incarnation: vnissant pour nous son eternité au temps: & apres cela nous irons déroband du temps qu'il nous donne, en nous soustraisant de son vnion, quoy que son seruice, ores qu'il occupat toute nostre vie, ne puisse égaler, ny approcher l'infinité de son merite? Quoy? la mort estant presté à nous engloutir à chaque moment, qui nous est incertain, & chaque instant pouuant nous la rendre presente; se peut-il faire, que nous passions aucun moment sans estre au guet pour la preuoir, & pour l'attendre? mais si chacune de nos offenses est vn signal qui nous marque ce moment de la mort; pouuons-nous souffrir d'estre vn seul clin d'œil, en l'estat de peché, sans horreur, ou sans vn grand étourdissement? Que si Dieu nous pouuant obliger, comme il estoit en droit de le faire, à vne eternité de travail, pour meriter vne eternité de bonheur à la fin

260 *Que le Chrestien doit viure, & agir, par les*
 de nostre vie, il n'a pas voulu pourtant le faire, &
 s'est contenté de la briefue carriere de cette vie, qui
 n'est qu'un moment en comparaison de la duree eter-
 nelle de la recompense; faut-il encore sortir de cette
 carriere, & se diuertir au hazard d'en perdre le prix?
 mais feellons tout ce discours par la preuue pratique,
 pour passer de l'idee en l'œuure; & premierement
 par l'exemple tres-exprés de Iesus-Christ, qui dit en
 saint Jean: *Et qui me misit, mecum est, & non reliquit me*
solum: quia ego quæ placita sunt ei, facio semper. Celuy, dit-
 il, qui m'a enuoyé est avec moy, & il ne m'a iamais
 abandonné seul; d'autât qu'il n'y a point d'instât, ny de
 moment, auquel ie n'accomplisse son bon-plaisir:
 aussi disent les Docteurs de la vie Chrestienne, que
 c'est en cela que consiste l'un des exercices de la
 presence continuelle de Dieu, que de bien prendre
 garde à faire ce que l'on fait, & d'accomplir la volon-
 té de Dieu. Que si nous apportons cette vaine
 excuse pour n'estre point dans la pratique de cette ve-
 rité par l'exemple de Iesus-Christ, & si nous disons ce
 que disent chez saint Augustin, ceux qui s'excusent
 de pardonner à leurs ennemis nonobstant l'exemple
 de Iesus-Christ: *Sed potuit hoc Christus, dixit mihi,*
ego non possum. Ego enim homo sum, ille Deus: homo ego,
homo ille, Deus homo. Mais tu me dis, Iesus-Christ l'a
 peu faire ainsi; mais pour moy ie ne le puis pas faire:
 car ie suis hōme, il est Dieu; ie suis vn simple homme,
 mais luy il est homme, & Dieu tout ensemble. Or il
 répond à cette obiection friuole en deux manieres:
 Premierement; *Deus ergo ut quid homo, si non corrigitur*
homo? Pourquoy Dieu est-il venu au monde, & pour-

Ioan. 8. v.
29.

Aug. ferm.
237 de tēp.
6. 9.

quoy s'est il fait homme, si l'homme n'en amande pas sa vie? ce seroit en vain qu'il seroit homme, si l'homme n'en deuenoit pas meilleur. En second lieu, il répond, sans toutesfois les dispenser de l'imitation de Iesus-Christ; & propose l'exemple de S. Estienne: *Sed ecce tibi loquor, ô homo, multum est ad te imitari Dominum tuum; attende Stephanum conseruum tuum; Certè Stephanus sanctus, homo erat, an Deus? homo erat. Planè homo erat; hoc erat quod tu, & peu apres; Vide tamen quid fecerit, &c.* Mais voicy de surcroy, que ie m'adresse à toy, ô homme qui es, & te dis estre vn homme simple, & non homme-Dieu: tu estimes que c'est beaucoup pretendre, que d'aspirer à l'imitation de ton Dieu fait homme; regarde saint Estienne qui est seruiteur de Dieu comme toy: En verité saint Estienne estoit-il, ou hōme, ou Dieu? diras-tu qu'il estoit homme & Dieu tout ensemble? il estoit homme, de vray il estoit hōme, & n'estoit autre chose, que ce que tu es. Or vois donc, & considere comme il se cōporte enuers ses ennemis, non seulement leur pardonnant, mais aussi priant Dieu pour eux, mesmes à genoux; bien qu'il n'eut prié pour soy-mesme, que debout. Or ie dis le mesme, pour la pratique de cette verité que nous traitons, qui est de seruir Dieu en tout temps, & sans interruption quelcōque. Si nous voulōs paruenir plus facilement à l'imitation de la pratique que Iesus-Christ en faisoit plus parfaite que les autres, ou si nous apportons cette mesme vaine excuse, que nous venons de refuter: envisageons l'exemple de ce grand Roy detenu en mille affaires que la Royauté attire à soy, &

per : Je considereray tousiours, & mediteray vostre Loy, mon Dieu. Mais il la meditoit pour l'accomplir, & non seulement pour se delecter, & se rauer en la contemplation de sa justice, & de l'infinie beauté, & grandeur de son Legislatteur. Car il dit au mesme

Psalme ; Et custodiam legem tuam semper : in seculum & in seculum seculi. Je seray fidele obseruateur de vostre Loy, non par interualles, mais tousiours, & dans tous les siecles à venir. Et si nous voulons animer encore nostre courage en cette pratique, tant en nostre vie, que l'imprimant dans l'esprit de ceux qui dependent de nostre conduite; l'exemple de Tobie, qui sans doute pratiquoit, ce à quoy il exhortoit son fils, y est grãdemēt remarquable, quand il luy dit; *Omni tempore benedic Deum : & pete ab eo, vt vias tuas dirigat, & omnia consilia tua in ipso permaneant.* Benis, & louë Dieu tout le temps de ta vie; & demande luy qu'il conduise, & aligne toutes tes voyes, & toutes tes actions au centre de sa gloire; & que tu sois ferme, & constant à prendre de luy, & de sa Loy les conseils, & les motifs de toutes tes œuures.

N. 44.

Tob. 4.v.
20.



PREUVES VNIVERSELLES
POVR MONTRER QVE LE
Chrestien doit rendre sa Foy agissante
en toutes ses œuures, en tout
temps, & en tout lieu.

CHAPITRE X.

§. I.

L'homme doit non seulement conclurre en idee par l'exemple de tout l'Vniuers, qu'il doit servir son Dieu sans interruption : mais il doit en tirer vne conclusion pratique, en le faisant comme luy.



Este verité qui est le phare de toute la nauigation de cette vie, & qui doit servir de timon en la conduite d'icelle, ne sçauroit iamais estre assez inculquee, & persuadee à nos esprits. C'est pourquoy l'ayant debitee à parcelles, & en detail, à guise de petits feux, ie veux en faire l'vnion, & r'assembler tout dans ce Chapitre, pour en former vn grand, & tres-lumineux flambeau; en reünissant les preuues, qui em-

264 *Preuves uniuersf. pour môstrer que les Chrest.*
braissent toute l'étenduë de cette verité, & les fortifiait
& augmentant de celles, qui les contenant comme
des principes, les rendront plus efficaces à gagner
de la creance en nos esprits.

Premierement la nature nous rend cette verité eui-
dente, par la comparaiſon de toutes les creatures: car
puis que nous voyons que tout l'Vniuers fert son Ou-
urier; & que ſans aucune varieté, viciffitude, altera-
tion, ou interruption quelconque, il eſt dans l'ordre,
& dans l'hommage continuel de ſon Createur; & puis
que nous l'auoüons, nous le diſôs, nous l'écriuons, &
enſeignons par de beaux, & grands diſcours; pour
quoy donc nous mettons nous à l'écart, & faiſons
tout le contraire de ce qu'il nous enſeigne? Mais pour-
quoy de cét antcedent ſi clair, ne paſſons nous à la
conſequence de nous meſmes? nous raiſonnons en
l'air, & ne paſſons pas à la conſuſion, qui eſt le but
de tout raiſonnement; conſuſion qui doit aller non
ſeulement à voir que nous deuous agir en tout, & en
tout temps ſelon Dieu; mais à nous reſoudre effica-
cement à le faire ainſi: puis que nous ne ratiocinons
pas ſeulement ſur ce que le reſte des creatures doit
faire, mais ſur ce qu'en effet nous voyons qu'elles font.
Et quoy? tout le reſte des choſes eſt dans l'aſſiduité
du ſeruite de ſon Dieu, & agit par tout ſelon luy,
& en tout temps; & pourquoy l'homme ne le fera-t'il
pas? en a-il moins d'obligation, ou quelle diſpenſe
en a-il? ains au contraire n'en a-il pas l'obligation
beaucoup plus grande?

§. II.

De ce que l'homme a la liberté ; il ne s'ensuit pas qu'il soit moins obligé de servir Dieu sans interruption, ainsi que les autres creatures le servent ; ains il s'en ensuit qu'il en est plus obligé.

Q Ve si l'on entreprend de vouloir rabatre de la honte, & de la confusion de l'homme, qui se cõporte autrement, & de defendre sa nonchalance, ou sa malice, en l'interruption qu'il apporte au service de Dieu, contre l'usage de tout le reste des creatures ; en disant, que ce n'est pas de merueille, qu'elles soient dans cõt ordre ; puis qu'elles ne sçauoient l'enfreindre ; & que leur application continüe au service de leur Ouurier est forcee, ou plustost necessaire : mais quant à l'homme, qu'estant libre, comme il est plus louable s'il le fait, aussi n'est-ce pas vn grand sujet d'étonnement, s'il ne se tient pas tousiours dans cette egalité de service, d'autant qu'il a le franc arbitre.

Il est aisé de répondre, de iuger, & de conuaincre par sa propre bouche celuy qui employeroit ce raisonnement, taschant de iustifier cette disconuenance de l'homme, d'avec tout le reste des creatures en la continuité du service de Dieu : car puis que l'homme a la liberté auantageusement par dessus tout le reste des creatures sublunaires ; c'est donc vn don, vn auãrage, & vn ornemēt à sa nature qu'il a sur tout le reste : Or cela estant, doit-il **moins** à celuy de qui il a plus

receu? & pour cela doit-il se départir licentieusement du seruice de celuy, au seruice duquel tout le reste vague sans cesse? mais l'homme peut, & a la liberté de le faire, & les autres creatures d'icy bas ne l'ont pas; c'est pourquoy il n'y a pas sujet de s'étonner si l'homme s'en depart, encores qu'elles ne s'en departent pas. Le répōds à cela, qu'il est vray qu'il n'y a point de sujet de s'étonner pour la maniere d'agir naturelle, qui est d'estre libre, ou non libre; mais biē de ce que l'homme ayant la liberté, qui est vn don semblable à ceux que Dieu a départi aux autres creatures pour luy rendre vn continuel seruice; il se sert pourtant de la liberté, pour desister de cette loy, qui luy est également imposee avec tout le reste des creatures: l'homme peut bien à la verité par choix, & par determination de sa volonté s'en départir, mais non par raison, & legitiment; car si bien la raison, & l'experience luy font voir qu'il est libre; la mesme raison luy montre & le conuainc manifestement qu'il doit vser de sa liberté pour celuy qui la luy a donnee, & employer cēt appanage de nature à la mesme fin, que le reste des creatures employent leurs avantages, & facultez. Car quoy que la liberté luy ayt esté donnee par preciput, ç'a esté toute fois pour le mesme but, que le reste des estres a esté mis au iour, & produit de Dieu. Voire Dieu luy ayant par cette liberalité témoigné vne singuliere bonté, il s'ensuit qu'il luy en doit vne plus grande reconnoissance, & à plus forte raison, vne continuē assiduité à son seruice, comme ayant plus receu: d'ailleurs estant capable de rendre vn honneur, & vn hommage plus proportionné à la Majesté de son Ouurier.

§ III.

A qu'elles fins Dieu a rendu l'homme libre.

MAis si nous voulons bien profiler la difference que Dieu a voulu faire d'entre le reste des creatures, & l'homme, par l'oütroÿ de la liberte: nous trouuerons que ce n'est pas pour le dispenser, ou pour luy diminuer l'obligation à la continüité de son seruice; mais au contraire qu'il luy a donné cette liberte pour trois fins.

La premiere regarde tout l'Vniuers; à sçauoir pour rendre le seruice des autres creatures qui luy est rendu par necessité de leur part, libre dans nostre liberte, & par consequent plus glorieux: & dans le bon vsage que nous en deuons faire, les rapportant à sa gloire, éleuer leur seruice à vn degré, & à vn ordre plus eminent: faisant par ce moyen que leur hommage, & leur seruice luy fut plus agreable, que s'il ne venoit simplement que de leur part. Donques tant s'en faut que cette liberte diminue en rien l'obligation du seruice continüel que nous luy deuons, à l'égal du reste des creatures; qu'au contraire elle nous charge mesme, de celuy qu'elles luy rendent continüellement, pour le releuer, & annoblir par cette mesme liberte.

La seconde fin regarde l'homme mesme; car tant s'en faut que Dieu le creant dans cette liberte luy ait donné cette permission & faculté de l'oublier vn seul moment de sa vie, ny d'abandonner son seruice; qu'au contraire il luy a départi cette singuliere faueur,

268 *Preuves uniuers.* pour montrer que le Chrest.
pour l'obliger, & l'attirer dauantage à son seruice, par
l'attrait de la recompense; car il a voulu luy departir
cette faueur pour la faire suiure d'vne autre, les termi-
nant toutes deux en celle de la recompense; d'autant
que le merite ne pouuoit auoir lieu sans la liberté, qui
rend la creature maistresse de ses actions: & par con-
sequent lors qu'elle fait le choix des bonnes dans la
liberté qu'elle auoit de faire election des mauuaises,
elle merite recompense de ce choix, & de cette pre-
ference; & sans le merite nul ne peut estre recompen-
sé: le salaire ayāt vn rapport, & vne liaison essencielle
avec le merite; sans lequel l'oūtoy des faueurs n'est
qu'vn don, & vne pure liberalité. Dieu donques a
voulu donner à l'homme cette gloire, & l'auantager
de cette prerogatiue qu'il puisse meriter de luy: mais
quoy? il a voulu que l'homme peut par son merite por-
ter la liberté plus haut, que n'estoit le don mesme de
la liberté; puis que c'est Dieu mesme que l'homme
peut meriter, & se le rendre debiteur, voire sa recom-
pense, comme il se propose luy-mesme à son seruiteur
Abraham, luy disant; C'est moy qui suis ton salaire, &
ta recompense. O la grande gloire de l'homme, qu'il
soit en son pouuoir de gagner le cœur de son Dieu,
& de conquerir avec le Royaume des Cieux, la posses-
sion de Dieu mesme! O que cēt estat, & que cette cō-
dition est auantageuse, de pouuoir sans aucune ne-
cessité, & avec vne vraye liberté & franchise tourner
sa volōté au bien, & estre doué de cette noblesse d'a-
ctiō, que de seruir son Dieu par choix, & par election;
& le seruant gagner vn eternal seiour non dans son
palais seulement, mais dans sa propre essence, dans la-

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 269

quelle les Bien-heureux habitent iouyssans de sa face: *Habitabunt recti cum vultu tuo!* Or cette noblesse paroît de tant plus, que l'homme pouuant ne le faire pas, & ayant la liberté de faire tout le contraire, il se porte neantmoins genereusement vers son Dieu, & fait voir l'excellence de son estre, brauant tout ce qui tasche de le retirer du seruice de son Dieu, par les attraits, & amorces presentes & sensibles. Mais nous déduirons cy-aprés cela plus au long.

*Psal 139. v.
14.*

En quoy paroît aussi la troisiéme fin, pour laquelle Dieu a donné la liberté à l'homme; c'est à sçauoir, pour la manifestation de sa grandeur; laquelle l'homme preuue, & publie hautement, lors que par sa liberté, il sert Dieu par preference à tout le reste des creatures; estant d'ailleurs à Dieu vne plus grande gloire de retirer du seruice de celuy, qui a la liberté de n'en rien faire, que lors qu'il le reçoit du surplus des creatures sublunaires, qui sont impuissantes à se porter au contraire. C'est l'employ de cette liberté de l'homme dans ce seruice, qui montre que Dieu est digne d'estre preferé à tout le reste: puis qu'ayant, seul sous le Ciel, l'intelligence, & le raisonnement pour faire le poids, la comparaison, & le rapport des creatures avec Dieu; & ayant la liberté de se tourner par amour déréglé aux creatures, voire en ayant incessamment les obiets deuant les yeux, & tous ses sens estant continuellement abreueez de leurs amorces, & allechemens; & Dieu au contraire ne pouuant estre l'obiet immediat d'aucun de tous ses sens; toutefois il se détache, & se déprend du present, & du visible, & porte par sa liberté cét eloge, & cét honorable té-

270 *Preuves vniuersf. pour montrer que le Chrest.*
moignage de la grandeur de Dieu; qu'il est seul plus
digne de seruire, mesme dans cette obscurité de con-
noissance, & dans l'inuisibilité; que tout l'Vniuers
dans sa beauté, & dans l'éclat des creatures qui nous
donnent incessamment dans la veuë.

S. I V.

*D'autant que l'homme est créé pour Dieu, tout ce qui
emane de luy, doit estre fait pour luy,
& à sa gloire.*

MAis apres auoir répondu à cette foible défaite,
& auoir montré que nous sommes non seulemēt
autant, mais encore plus obligez à raison de nostre
liberté, que le reste des creatures sublunaires, d'estre
dans vn seruire continüel de Dieu, & non interrom-
pu, en tout & par tout.

Entrons dans les preuues positiuës de cette mesme
verité prinſes de la chose mesme, sans nous arreſter
seulement à la comparaison du reste des estres: sur
quoy il ne faut que consulter nostre propre raison; car
nous verrons en elle, & y lirons clair comme le iour,
la plus belle, & la plus vtile leçon que nous puissions
apprendre de tous ces beaux caracteres, que Dieu
a imprimé dans ce Liure original de tous les liures.
Qu'auoit Dieu à faire, nous dira t'elle, de nous tirer
du neant, & nous produire dans le monde, sinon pour
se faire seruire, & pour mettre au iour vn instrument
de sa gloire? fut-ce qu'il n'ait peu nous tenir dans le
neant, ou que nous l'ayons forcé de nous en tirer,

doit rendre la Foy agissante en tout. (Ch. X. 271

lors que nous n'estions pas, & ne pouuions auoir, ny vser d'aucune force ? ou bien faut-il dire que nous ne luy deuons pas tout ce que nous faisons, encore que nous luy deuons tout ce que nous sommes ? ces pensees impies nous donnent sans doute de l'horreur ; mais entrons donques dans l'horreur de l'ingratitude qu'il y a de disputer avec Dieu, & de luy contester le seruite en toute l'étenduë du temps, en tous lieux, suiets, & occasions ; passons vne condamnation absolue contre nous mesmes, & laissons conuaincre nos esprits de cette verité fondamentale ; que puis que nostre estre est sorti de sa toute-puissance, & de sa bonté ; & que sa gloire en est la fin, comme la raison, & l'Eseriture nous enseignent manifestemēt, disant qu'il a fait tout pour soy-mesme : *Vniuersa propter semetipsum operatus est Dominus* : & ailleurs parlant des œuures de Dieu ; *Quæ fecit Deus vt timeatur* : qu'il a, dit le Sage, produites pour se faire craindre. Il s'ensuit aussi par vne consequence infaillible, qui emane de cēt antecedent, aussi clairement que le rayon du Soleil ; qu'il a voulu, & qu'il faut que tout ce qui est & procede de nostre estre, soit fait pour luy, & tende, & vise entierement à sa gloire. Que si vn Potier qui forme vn vase de ses mains, quoy que d'vne matiere qu'il n'a point produite, le fait pour soy, & non pour l'amour du vase ; & il pretend en rapporter à son profit tous les vsages ; Dieu nous ayant formez d'vne matiere qu'il a luy-mesme tiree du neant, pour la faire vne partie de ce que nous sōmes, & nous ayāt fait indiuisiblement, & vniquement pour sa gloire, n'a-il pas pretēdu l'honneur, la gloire, & l'vsage de tout nostre estre, de

Prou. 16.
v. 4.

Eccl. 3. v.
14.

272 *Preuves vniuers. pour montrer que le Chrest.*

toutes nos actions, emplois, & emanations quelques petites & menuës qu'elles puissent estre; & par consequent n'a r'il pas vn droit souuerain, & originaire sur tout: c'est ce que dit diuinement bien saint Ambr. en deux mots fort remarquables, que nous deuriõs porter incessammēt empreints dās nos cœurs; L'homme iuste vit dans la pensee qu'il n'est pas nay pour soy, mais pour Dieu: *Deo, non sibi natus*: ce n'est donc pas pour donner carriere à son humeur, ny pour y trouuer sa satisfaction, ny pour viure par caprice, ny pour rechercher principalement ses interests, mais ceux de Dieu son Autheur, qui l'a mis au monde à cette fin. Tertullian fait voir en détail vne partie de cette verité, discourant sur les fonctions de nos sens, & sur les exercices de l'ame, & du corps: *Neque enim*, dit-il, *oculos ad concupiscentias sumpsimus, neque linguam ad maliloquium, & aures ad exceptaculum maliloquij, & gulam ad gule crimen, & ventrem ad gula satietatem, &c. & gressus ad vagam vitam, aut spiritus idèo insitus corpori, vt insidiarum, & fraudum, & iniquitatum cogitatorium fieret; non opinor.* Car nous n'auons pas, dit-il, receu de Dieu les yeux, pour en vser en faueur de la concupiscence, ny la langue pour nous en seruir, à dire des paroles mauuaises, ny les oreilles pour écouter cette sorte de discours, ny le gosier pour l'employer aux excez du manger & du boire, ny le ventre pour l'assouuiffement de cēt appetit de manger, &c. ny les pieds, & la faculté de marcher, pour menet vne vie vagabonde: S'il faut parler de l'esprit; sans doute, il n'a pas esté inseré, & vni à nostre corps afin qu'il fut dans la recherche, & inuention des embusches

Ambr. in
Psal. 118.

Tertul. lib.
de Spect. c.
2^e

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 273
ches pour surprendre l'innocent, & qu'il y fut le Forgeron de mille fraudes & meschancetez. Allez apres cela qualifier & soustenir vos actions, en proferant ces paroles, indignes non seulement d'un Chrestien, mais de la bouche & du cœur d'un homme raisonnable (c'est mon humeur, c'est ma fantaisie.)

§. V.

*Toutes nos actions doivent estre faites pour Dieu,
& selon Dieu; d'autant qu'elles procedent
de luy aussi immediatement, que
nostre estre.*

IL n'est que trop evident, que ceste veüe, & ceste reflexion vers nostre principe, suffiroit pour nous obliger de l'auoir tousiours en visée pour fin, & but de toutes nos actions, en toute la durée de nos iours; & ce d'autant plus que la consideration du benefice de nostre conseruation (qui n'est autre chose qu'une creation continuée, & comme un renouvellement non interrompu de nostre premiere formation) donne un surcroit à ceste obligation originaire; & deuroit par consequent faire croistre en nous le desir de le seruir sans cesse, & de viure en tout & par tout, & produire toutes nos actions pour luy. Conseruation mesme qui n'est pas en soy un unique bien-fait, mais en attire & amene un autre quant & soy; car à mesme que Dieu soustient nostre estre par ceste continuelle production, il nous fournit un si grand nombre de choses, & assortit ceste conseruation d'un secours si

Sap. 10.
v. 25.

abondant pour le maintenir, & en soy & en son operation, que ce que le Sage dit de la manne, lors qu'il l'appelle la mere nourrice de toutes choses, *Omnium nutritici gratia tua*, se peut dire de la diuine prouidence en l'entretien de nos vies. Mais il y a bien plus, car apres tout cela, il est certain que nos actions mesmes en detail sont produites de Dieu; non seulement entant que nous sômes les ouurages de ses mains, & que par côlequent ce qui emane de nous est censé emaner de luy; mais aussi en ce qu'elles sont produites, & emanent de Dieu aussi immediatement que nous mesmes: d'où il s'ensuit que comme nostre estre est pour luy, & non pour nous, le mesme doit-il estre de toutes nos actions; luy estant deuës non seulement comme des fruiçts de l'arbre qu'il a plâté, & des œuures de l'estre qu'il a creé; mais aussi côme des estres emanez de luy aussi immediatement que nos propres substances, n'en pouuans produire la moindre dans la realité, sans son actuel concours; car nos actions ont aussi bien vn estre, que la cause seconde qui les produit; & puisque ceste cause n'a peu estre sans l'operation de Dieu, son effet ne le peut estre non plus: & c'est des effects tant de la nature, que de la grace que s'entend ce que l'Apoltre prononce absolument, & sans aucune restriction: *Qui operatur omnia in omnibus*, Dieu qui opere & produit toutes choses en tous. Ce qui fait clairement voir l'iniustice, & la felonie que commet celuy qui produit vne action mauuaise; car il fait vn diuorce par maniere de dire, & vne diuision de l'action d'auec elle mesme: parcé que entrant qu'elle est vn estre reel, & naturel (par exemple le mouuement du bras) elle a sa

1. Cor.
12. v. 6.

doit rendre la Foy agissante en tout. *Ch. X. 275*
 source de la premiere cause, fontaine vniuerselle
 de tout Estre qui est Dieu; & entant qu'elle est contre
 l'ordre & la volonté de Dieu, non seulement elle ne
 procede pas de luy; ains au contraire elle remonte contre
 sa source, rejaillit contre son Auteur, & opere contre
 sa propre cause: & l'homme par la malice de l'a-
 ction outrage Dieu en son propre bienfait; car c'est
 par ceste malice qu'il fait seruir Dieu à ses pechez, cō-
 me il dit par le Prophete, *seruire me fecisti in peccatis tuis*:
 or cela se fait, d'autant qu'encore qu'il soit asseuré
 que dieu ne cōtribuë pas à l'action entant qu'injuste, &
 contraire à la raison, & à sa volonté, & que l'homme ne
 puisse obliger Dieu à le faire (sa bonté infinie ne pou-
 uant luy permettre de contribuer à ceste defectuosité,
 ny par son concours, ny mesme par sa simple volonté;) neantmoins Dieu s'estant obligé comme premiere
 cause d'offrir son assistance, & donner son concours
 necessaire à toutes les causes secondes dans l'vsage de
 leurs qualitez naturelles; & d'autre-part ayant laissé
 l'homme dans la liberté d'agir, & de produire ses
 actions, qui d'ailleurs sont toutes en leur realité bon-
 nes, d'une bonté d'estre; il s'ensuit de là que Dieu ne
 refusant son concours non plus aux actions libres
 qu'aux necessaires, les hommes par leur liberté atti-
 rent Dieu à produire conjointement leurs actions:
 & parce que parmy leurs actions ils en commettent
 de leur propre mouuement & libre volonté des mau-
 uaises; il est aussi vray de dire, suiuant la façon de par-
 ler de l'Escriture, qu'ils y font seruir Dieu, encore
 qu'il n'y donne pas son concours entant qu'elles sont
 mauuaises, & qu'il ne veuille, ny ne pretende ces

Isa. 43.
v. 24.

276 *Preuves uniuers.* pour montrer que le Chrest.
 actions en ceste qualité ; puis qu'il en fait la prohibi-
 tion avec menaces contre ceux qui les commettent.
 Car bien qu'il concoure à l'action réelle & physique
 qui comme telle est bonne : neantmoins d'autant que
 comme defaillante des loix de Dieu & mauuaise, elle
 deuiet vn monstre ; elle est sans le concours, & con-
 tre l'intention de la premiere cause, & par la seule de-
 faillance de la cause seconde : ainsi que le boïte-
 ment de la iambe ne prouient pas du defaut de la vertu
 motrice de l'animal, mais du defaut de l'organe.

§ VI.

*Que toutes nos actions sont deuës à Dieu, à raison
 de la seconde creation en l'estat surnaturel, de la
 conseruation en cet estat, & du concours
 à toutes les actions d'iceluy.*

Nous auons preuüé la verité que nous traitons en
 ce Chapitre, par la consideration de la creation,
 & de la conseruation de nostre estre, & du concours à
 nos œuures en l'estat naturel ; approfondons plus auant
 en la connoissance de ceste verité, dans l'estat de
 nostre seconde creation. Nostre Seigneur dit à Ni-
 codeme, Il faut que vous naissiez derechef, *Oportet vos
 nasci denuò.* Insinüant par ces paroles, la necessité d'une
 seconde naissance, qui nous tire du ventre des rene-
 bres, du neant du peché, & de l'estat de la vie de la na-
 ture corrompüë, pour entrer dans le iour, & dans la vie
 de la grace. Or nostre Createur en ceste vie surnatu-

Ioan. 3. v.
7.

doit rendre la Foy agissante en tout. (Ch. X. 277

relle, & nostre principe dont nous sommes plus heureusement, & plus amoureusement emanés, que lors que la premiere vie nous a esté donnée, c'est Iesus-Christ. Je dis, plus heureusement; d'autant que nous auons esté tirez en celle-cy d'un bien pire & plus profond neant, que n'estoit le premier qui ne nous nuisoit en rien; puisque n'estant point encore en estre, rien ne nous pouuoit nuire: & que d'ailleurs la vie à laquelle nous naissons pour vne seconde fois, est vne vie plus participante de la vie Diuine, que la premiere; & le germe de celle de la gloire qui nous approchera plus de ceste vie diuine, par vne plus parfaite ressemblance. Je dis encore, plus amoureusement, & avec plus grand tesmoignage de la bonté; car en la premiere creation, ce ne fut que sa voix, & son commandement qu'il employa pour nous tirer du neant; mais en ceste seconde vie, ou regeneration, sa voix y est non seulement entenduë par vn simple (*fiat*, soit fait) ains par vn nombre infiny de predications, & de guerisons miraculeuses; voire mesmes il y employe son sang, sa vie, & sa mort pour nous donner & fournir ceste seconde vie. Et si les Cieux ne font, comme dit le Prophete, que l'ouurage de ses doigts, *opera digitorum tuorum*, nous sommes en ceste seconde formation l'ouurage de Iesus-Christ; par tout son sang, tout son corps, son ame, & toute sa vie. La vie inspirée au premier homme par le soufle de la bouche diuine, ne fut qu'une pure creature; mais IESVS-CHRIST pour produire & inspirer en nos ames ceste seconde vie, nous a donné sa propre personne, & sa vie mesme. C'est la creation dont parle l'Apostre; *Ipfius enim sumus factura, creati in Christo*

Pfal. 8. v.
4.

Ephes. 2.
v. 10.

278 *Preuves uniuers. pour montrer que le Chrest.*
Iesu in operibus bonis, quæ preparauit Deus vt in illis ambule-
mus. Nous sommes, dit cet admirable Apostre, l'ou-
 urage de Dieu, créés en Iesus-Christ, à celle fin que
 nous produisions de bonnes œuures, qu'il veut que
 nous pratiquions, & pour lesquelles il nous a departy
 liberalement le don de la vocation au Christianisme,
 nous a préparé ses graces, & les aydes necessaires à cet
 effet, & nous en fait naistre les occasions pour les pra-
 tiquer. Or ceste seconde naissance qui se fait par la iu-
 stification, ou dans le Baptesme, ou par la penitence,
 est appellée seconde creation; d'autant que comme la
 creation est vne production sans aucune matiere prea-
 lable; aussi ceste naissance est sans aucun merite ante-
 cedent condigne, & qui l'exige par droict & iustice
 de nostre part: & comme la premiere appartient à la
 toute-puissâce de Dieu, celle-cy se doit aussi attribuer
 à la vertu infinie des merites de Iesus-Christ. C'est
 pourquoy le mesme Apostre explique nostre vocation
 au Christianisme, & nostre iustification, par vn mot
 qui signifie aussi vne formation, & creation: *Vt duos*
condat in semetipso in vnum nouum hominem. Afin, dit-
 il, de bastir & fonder en soy les deux peuples, c'est à
 sçauoir le Iuif, & le Gentil, & n'en faire qu'vn, qui fut
 & vescu en nouveauté de vie.

Photius.
 ἐπὶ τὸ ἀγα-
 ποεργῶν
 κτισθέντες.

Ephes. 2.
 v. 15.

Il nous a, dit sainct Pierre, regenerez, mais en vne
 esperance viue, ou bien dans vne esperâce de tousiours
 viure, & non pas pour mourir, comme en la premiere
 vie; car la seconde vie est l'esperance, & la semence
 de l'immortalité de la gloire: de maniere que si nous
 voulons, nous ne mourrons, & ne perdrons plus l'amie-
 tié de Dieu, qui est la veritable vie, & c'est le sens

doit rendre la Foy agiffante en tout. Ch. X. 279
 que les paroles de sainct Pierre peuuent porter. Or Dieu nous a regenez, dit-il, par la refurrection de Iefus-Christ, qui est la figure, & la cause de nostre seconde naissance, mesme d'une troisieme, dans l'immortalité de la gloire : *Regeneravit nos in spem viam, per resurrectionem Iesu Christi ex mortuis.* 1. Petri 1. v. 3.

Que si la premiere creation est continuée par la conservation, & nostre premiere vie pour son soultien a besoin d'une reiteration, ou plustost continuation non interrompuë de la premiere production; ceste seconde vie au Christianisme n'en a pas moins de necessité : ains en a d'autant plus de necessité qu'elle est au delà de toute l'estenduë des forces de la nature; Et comme nos actions mesmes naturelles emanēt toutes en detail, & sont produites de Dieu immédiatement, ainsi en va r'il en la cōservation de ceste seconde vie, de toutes les actions vitales & viuentes de l'esprit du Chrestien; car ceste vie se maintient, & se conserve par l'influence de la grace, ainsi que c'est elle qui luy a donné la naissance. Et toutes nos actions sont si indispensablement attachées à cette grace, que nous ne sommes pas mesme suffisans de produire de nous, comme de nous mesmes, sans elle, la moindre bonne pensée, ny par consequent aucune action de ceste seconde vie: mais nostre suffisance & la faculté de pouvoir produire ces bonnes pensées vient de Dieu, au dire de l'Apostre : *Non quòd sufficientes simus cogitare aliquid à nobis, quasi ex nobis: sed sufficientia nostra ex Deo est.* 2. Cor. 3. v. 5. De cela nous devons tirer les mesmes consequences de tout faire, & en tout temps pour, & selon Iefus-Christ, que nous auons tirées & deduites de la consideration de la creation, &

280 *Preuves uniuers. pour monstrier que le Chrest.*
de la conseruation de nos estres, & de la production,
& dependance de nos actions en l'estre naturel.

Aussi le mesme que dit sainct Ambroise parlant de la
premiere creation, que le Iuste vit comme estant nay
pour Dieu, & non pour soy, l'Apostre le monstre
par pratique en soy-mesmes dans l'estat de ceste secon-
de vie; & sainct Chrysofome dit que c'est l'obligation
de tout Chrestien de faire le mesme: *Mibi enim viuere*

Phillip. 1.
v. 21.

Christus est, dit l'Apostre: Si ie vis, c'est pour Iesus-Christ
que ie vis, voire à bien dire ce qui en est, c'est luy qui
est comme ma vie; ce que sainct Chrysofome expli-
quant ce passage de l'Apostre applique à chacun des
Chrestiens en particulier. *Et in hac quoque vita* (dit-il)

Chysof.
hom. 3. in
epist. ad
Phillip.

*non meum est istud viuere, sed Christi; si verò neque in hac vi-
ta, quid in futura? quod verò nunc in carne, inquit, uiuo, in
fide uiuo. Illud & alibi dicit: Viuo autem non iam ego, sed
uiuit in me Christus. Talem oportet esse Christianum.* La vie

mesme que ie mene en ceste vie, n'est pas à moy, mais
à Iesus-Christ; que s'il en va de la sorte en ceste vie,
que fera-ce de l'autre? au reste, dit-il, ma vie presente
est vne vie de Foy, & par la Foy: & il repete la mesme
chose ailleurs, & lors qu'il dit; Or ie vis, mais en telle
façon, que ce n'est plus moy qui vis, mais c'est Iesus-
Christ qui vit en moy: Tel doit estre tout Chrestien,
yiuant en telle sorte, qu'il puisse proferer sans men-
songe ces mesmes paroles: où il faut remarquer que
ce n'est donc pas au seul Prestre ou Religieux de viure
de la vie, & conformément à la vie que IESVS-CHRIST
a mené, mais que c'est le deuoir de tout Chrestien.

Clem.
Alex. lib.
7. Strom.

Et Clement Alexandrin dit, que Iesus-Christ perçoit
les fruicts & les corrections des hommes, pour son

hon.

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 281

honneur & aduantage, comme estant son propre fruit, & vn effet qui luy est conjoint par naissance: tant il est vray que nos actions & toute nostre vie ne doit estre que pour luy, iusques à deuenir la sienne propre au sens de l'Apostre.

Καθάπερ ἄν
ἰδίου χειρί-
ματος, καὶ
κατὰ τὴ
συνεφεῦθε
ἀποτελέσμε-
τος, ὁ δὲ διδά-
σκαλος καὶ
σωτὴρ ἀγαθὸς
δέχεται γὰρ
ἀφελίας τε
καὶ ἰσχυρο-
βώσεως τῶν
ἀδελφῶν.
οἷς ἰδίω
χάρη τε καὶ
τιμὴν.

§. VII.

Preuve comme nous devons en tout seruir Dieu, à raison de l'estat de Nature, par la comparaison du seruice que les seruiteurs des hommes rendent à leurs Maistres.

IL n'y a nulle doute que toutes ces veritez ne soiēt incapables de nous conuaincre suffisamment, & avec vne surabondance de preuues nous faire reconnoistre la verité que nous traitons; si toutesfois nous chancelons encore tant soit peu, en la pratique de cette verité, iettons, ie vous prie, les yeux sur nous-mesmes, & considerons, que si nous manquions au deuoir de seruir Dieu en toutes choses, & en tout temps, nous refuserions à Dieu ce que nous ne pourrions souffrir nous estre refusé des hommes, sur lesquels nous auons des aduantages, ou par nature, ou par les loix, ou par vne condition plus releuee: aduantages mesmes ou preeminences qui se retrouuent beaucoup plus parfaitement en Dieu, & le releuent infiniment plus au dessus de nous, qu'elles ne nous sçauroient releuer par dessus nos inferieurs.

Prenons pour exemple la qualité de Maistre enuers les seruiteurs, & consultons nos experiences. Qui est

282 *Preuves uniuers.* pour montrer que le *Chrest.*
celuy d'entre nous qui se contente que ses seruiteurs
luy rendent seruice vne heure du iour seulement? n'est-
ce pas au contraire vn seruice continuel que nous exi-
geons d'eux; & s'ils ne nous le rendent pas tel, ne
sommes nous pas apres eux sans cesse, & bien sou-
uent sur eux par des aigres paroles, & mauuais trait-
tements? ce n'est pourtant que la seule consideratiõ
d'un chetif salaire que nous leur donnons, qui nous
rend si aspres & si exactes à nous approprier tout leur
sçauoir faire, toutes leurs facultez, & actions, & dans
le cours de toute la iournee. Que s'il faut parler des
seruiteurs des anciens Romains qui ne sçait qu'ils n'a-
uoient ny famille, ny cité, qu'ils n'acqueroient pour
eux chose quelconque, que leurs enfans mesmes ap-
partenoient à leurs Maistres, & entroient dans le nom-
bre de leur famille? Or sus considerons maintenant
si nous ne sommes pas sans nulle comparaison plus
obligez & engagez à Dieu, & seruiteurs à plus de ti-
tres, que ne sont nos seruiteurs en nostre endroit; car
oultre qu'en cette vie nous sommes à ses gages par le
moyen des biens de la Nature que le Ciel & la terre, &
tout ce monde inferieur nous vont distribuant sans
cesse; se proposant aussi luy-mesmes à nous apres cela
pour nostre salaire en la vie future; il ya encore cette
disproportion de l'un à l'autre, que nous n'auons point
donné la vie à nos seruiteurs; & tout ce que nous
faisons, c'est de leur en fournir seulement l'entretien,
en leur faisant quelque part des biens que la prou-
idence de Dieu nous depart en abondance: & à le bien
prendre cét entretenement mesme regarde plustost
nostre interest que le leur; puis que nous y conside-

doit rendre la Foy agiffante en tout. (Ch. X. 283
rons plus le bien & le fervice qui nous regarde, que le profit qu'ils en recueillent eux-mefmes. Là où Dieu, cōme il nous a mis en la poffeffiō de la vie par fa feule toute-puiffance, & bon-plaifir, fans qu'il eut befoin que nous fuflions, auffi nous conferue-il cette vie, & nous en fournit les appuys & les moyens par la feule ouuerture de fes threfors, & par fa pure liberalité; fans qu'on puiffe imaginer en luy aucune neceffité de noftre fervice.

§. VIII.

Preuve de la mefme verité, pour raifon de l'eftat dans lequel nous entrons par l'Incarnation.

QUE fi nous entrons en la confideration du myftere de l'Incarnation, & de noftre feconde naiffance; nous y defcourirons des titres fans nombre, par lesquels Iefus Chrift a cōquis nos libertez, & nous a afferuis à foy, & engagez à fon fervice pendant toute la duree de nos iours, mais par des bienfaits, d'un merite fi grand, qu'ils nous rendent tout à fait impuiffans, ie ne dis pas de les pouuoir iamais reconnoiftre, mais feulement de les connoiftre & conceuoir à l'égal de leur grandeur; quant bien toutes nos penfées, & toutes nos actions feroient occupees à en former l'idée, & en acquiter en quelque forte l'obligation.

L'origine & l'appellation des ferfs, ou feruiteurs, comme nous apprenons dans le Droit ciuil, eft venue de ce que les Empereurs Romains, ayant par la

234 *Preuves vniuers. pour montrer que le Chrest.*
 force de leurs armes subiugué quelque Prouince, ils
 conseruoient ceux des naturels Habitans du Pays cõ-
 questé qu'il leur sembloit bon; & au lieu de les met-
 tre à mort, ils les rangeoient à la seruitude; *Serui au-*
tem ex eo appellati sunt, quòd imperatores captiuos vendere,
ac per hoc seruare, nec occidere solent. O Dieu d'amour in-
 finie! comment est-ce que vous nous avez rangez &
 reduits sous vostre seruage? vous nous pouuiez ren-
 dre des victimes de vostre vengeance; & nous expo-
 sant sur des croix, & sur des infames gibets, faire triõ-
 pher vostre iustice à l'aspect de nostre infamie, & à l'ob-
 jet du iuste chastiment de l'enormité de nos crimes,
 non seulement en cette vie mortelle, mais encore
 nous étendant sur ces croix de supplice dans toute
 l'étenduë de l'eternité. Qui a retenu sa iuste colere,
 & qui a arresté le bras puissant de son equirable ven-
 geance? n'en recherchons point de cause hors de luy-
 mesme, puis que tout ce qui estoit hors de luy l'o-
 bligeoit à nous perdre. Il ne nous a donques pas mis
 à mort, ny foulez sous les pieds, comme vn Roy vi-
 ctorieux iustement irrité contre ses rebelles Subjets;
 ains il nous a conseruez, & en nous conseruant il nous
 a fait ses serfs, & ses esclaués. Mais ne passons pas les
 yeux si legerement sur cette conqweste de nos liber-
 tez, qu'il a faite en nous conseruant: & considerons
 vn peu attentiuement & à loisir la maniere comme il
 nous a conseruez; car elle surpasse l'idée de tout ce
 que l'entendement humain se peut figurer ny imagi-
 ner en maniere de elemence; il nous a conseruez en
 se perdant, & nous a redonné la vie, mais c'est aux
 dépens de la sienne propre; & par la perte d'icelle

Iustin. In-
 flit. lib. 1.
 c. 3.

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 285

il a merit  la conseruation de la nostre : il nous a fait apprester vne Croix , mais c'  est  pour croiser & bifer le procez de nostre condamnation , ainsi que parle l'Apostre , & en y mourant pour nous , & y rendant sa mort le spectacle infame de tout l'Vniuers , nous y donner vne vie de grace & de gloire.

Il y auoit chez les Romains vne autre fa on de conquerir la libert  d'autruy , & de captiuer vn homme en qualit  de serf ;   s auoir en achetant   deniers comprans la libert  de celuy qui se rendoit volontairement serf & esclau pour de l'argent ; ou bien en achetant le droit , la domination , & la puissance de Maistre ,   celuy qui auoit quelque vn sous sa puissance en qualit  de serf ; *Cum liber homo , maior viginti annis ad pretium participandum sese venundari passus est.* Nous auons ell  tous rachetez par IESVS-CHRIST , & l'Apostre nous le dit avec la consequence de la verit  que ie deduis en ce Chapitre ; *An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti qui in vobis est , quem habetis   Deo & non estis vestri ? empti enim estis pretio magno.* Ne s auez-vous pas , dit-il , que vos membres sont le temple du saint Esprit , qui reside en vous , & lequel vous possedez par l'infusion de la grace , que Dieu a versee en vos ames ? & en effet vous n'estes pas   vous-mesmes , mais vous appartenez   celuy qui vous a achetez ,   grand prix. Remarquons en ce lieu seulement ce qui fait   nostre sujet , (car i'en reserue l'explication entiere en vn autre endroit) & voyons comme l'Apostre nous declare , que nous ne sommes pas   nous , d'autant que Iesus-Christ nous a achetez par le prix inestimable de son Sang ; & que par le Baptes-

Institut. 1
I. C. 3.

I. Cor. 6
v. 19.

me, & par la profession du Christianisme nous nous sommes vendus, & liurez à Iesus-Christ, pour participer au prix de nostre seruitude, qui est son Sang, & le salut. Nous nous sommes rendus deslors ses serfs, & ses esclaves; non par la destruction de nostre franc arbitre, mais par l'obligation vniuerselle de luy estre soumis, & de le seruir en tout & par tout: de façon que nous ne sommes plus à nous-mesmes, comme dit ce diuin Ap^ostre. Qui est celuy-là donques d'entre les Chrestiens, qui puisse dire sans temerité, & sans vne notable rebellion, C'est mon humeur, c'est ma fantaisie, que de me porter à telle chose? & qui trouuera desormais le joug de la foy, & de la bonne vie, importun & trop pesant, & pressant; puis que ce joug luy tient lieu de la mort eternelle, dont Iesus-Christ l'a deliuré luy conseruant la vie? & puis que par le prix de son propre sang il nous a rendus siens, nous enleuant de nous-mesmes, ie veux dire de la possession de nos passions, non par force, mais par l'obligation qu'il nous impose par ce bien-fait; & par le droit qu'il s'est acquis sur toute nostre vie en l'achat qu'il en a fait? Mais en vn mot voulons nous bien comprendre comme quoy nous ne sommes pas à nous-mesmes, & que nous deuous employer tout le cours de ce mortel pelerinage à faire toutes nos œuures selon Dieu? La chose achetee tient lieu du prix qu'on a donné pour l'acheter: or Iesus-Christ a donné sa vie pour la nostre de tous tant que nous sommes, il faut donc que nos vies luy tiennent lieu de la sienne qu'il a donnée pour nous; c'est à dire, que toute nostre vie soit conforme à la sienne: & ainsi nous ne serons

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 287
 plus à nous, mais nous ferons à luy, comme dit l'Apostre; sçauoir est, pour le faire entendre clairement, qu'il faut que nous viuions en tout comme il a vescu; & c'est le sens du mesme Apostre, lors qu'il dit, *Je vis, mais ce n'est plus moy qui vis, car c'est la vie de Iesus-Christ que ie meine, par laquelle il vit en moy; Viuo autem, iam non ego: uiuit verò in me Christus.* Galat. 2. v. 20.

§. IX.

Le titre de seruiteur de Dieu fort efficace, & frequent en l'Ecriture.

IL est vray que les titres qui nous donnent accez à Dieu, dans vne familiarité qu'il ne rebute pas, sont tres-propres pour nourrir en nous la deuotion, & la confiance: mais il ne faut point mesme lors qu'on s'en sert perdre le souuenir de ceux qui nous tiennent dans le respect de cette diuine Majesté, & nous la font regarder avec bassesse, abaïssement & dependance; & il faut que ceux-cy soient mélangés avec les premiers pour leur seruir de baze, d'assurance, & de regle. Or ie trouue entre ceux qui nous tiennent dans le respect & la reuerence, le titre de seruiteur de Dieu d'vne grande efficace, & qui nous represente à fonds, & à plein tous nos deuoirs enuers Dieu, & fort vsité dans l'Ecriture. Ainsi le Prophete avec vne reiteration pleine d'amour, pousse cet élâs de son cœeur; *O Domine quia ego seruus tuus: ego seruus tuus, & filius ancille tue.* O mon Dieu, ie reconois que vous estes mon Seignr, ie m'avoüe pour vostre seruiteur, ie suis en verité vostre seruiteur, &

Psal. 115. v. 6.

288 *Preuves vniuerses. pour montrer que le Chrest.*
 le fils de vostre seruant. Aux Actes des Apostres saint
 Paul estât en la ville de Philippes, & allant avec quel-
 ques autres fideles, au lieu où ils deuoient faire en-
 semble leur priere, ils eurent à la rencontre vne fille
 possedee, laquelle courut apres eux durant plusieurs
 iours, & Dieu la faisant parler, pour donner ouuer-
 ture à la publication de l'Euangile, sa prouidence
 n'estima pas leur pouuoir dōner vne plus haute louā-
 ge, ny leur moyenner vne creance plus forte enuers
 ce peuple, que d'arracher de la bouche de cette posse-
 dee ces paroles: Ces hommes, ce sont des seruiteurs
 du Tres-haut: *Hac subsequuta Paulum, & nos, clamabat*
dicens: Isti homines serui Dei excelsi sunt. Et le mesme saint
 Paul dans le peril d'vn eminent naufrage, pour prou-
 uer la confiance qu'il auoit en son Dieu, & celle que
 ceux avec lesquels il trempoit dans le peril deuoient
 prendre en luy, pour l'assurance qu'il leur donnoit de
 leur salut, & d'echaper du naufrage, Dieu voulant qu'il
 parut deuant Cesar à Rome, & à ces fins ayant en sa
 faueur voulu garantir les autres du danger; il ne creut
 pas pouuoir mieux anthoriser sa parole, & la preuue
 de la protection de son Dieu qu'en leur disant, qu'il
 seruoit Dieu, & qu'il estoit à lny: ou il conioint tous
 les deux, & confirme ce que nous venons de dire que
 nous ne sommes plus nostres, puis que nous som-
 mes seruiteurs de Dieu; *Astitit enim mihi hac nocte Ange-*
lus Dei, cuius sum ego, & cui deseruio, dicens: Ne timeas
Paule, Casari te oportet assistere: & ecce donauit tibi Deus
omnes, qui nauigant secum. Le mesme Apostre S. Paul
 voulant consoler les seruiteurs qui souffroient dans la
 condition de seruiteurs des hommes leur écrit en ces
 termes;

Act. 16.
v. 17.

Act. 27.
v. 23.

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 289
 termes ; *Similiter qui liber vocatus est, seruus est Christi.* Ne vous tourmentez pas, dit il ; car quant vous seriez de condition libre, vous seriez tousiours seruiteurs de Iesus-Christ : regardez donc Iesus Christ au seruice que vous rendez aux hommes, & seruez-le en la personne de vos Maistres ; & vostre condition sera égale à la leur, puis qu'eux-mesmes rendent seruice, & sont seruiteurs de Iesus-Christ. Au commencement de l'Epistre qu'il adresse aux Romains, imitant en cela l'exemple de ceux qui voulans publier leurs ordonnances, mettent au frontispice d'icelles, le titre le plus auguste, & le plus eminent : ainsi il met celuy de seruiteur le premier ; Paul, dit-il, seruiteur de Iesus-Christ ; *Paulus, seruus Iesu Christi* : commençant par la mesme forme de parler celle des Philippiens ; *Paulus, & Timotheus serui Iesu Christi* ; Paul & Timothee seruiteurs de I. Chr. Et l'Apostre saint Iacques de mesme és premieres paroles de son Epistre Canonique, comprenant tous les deux respects & rapports, que nous auons en qualité de seruiteurs soit à Dieu, comme nostre principe, & nostre fin ; soit à Iesus-Christ, comme Redempteur, se qualifie seruiteur de Dieu, & de Iesus-Christ ; *Iacobus Dei, & Domini nostri Iesu Christi seruus.* C'est ce titre de seruice qui nous rend si agreables à Dieu, que le Sage voulant exprimer la confiance que Moysé auoit d'arrester le bras de Dieu courroucé contre son peuple, il la fonde sur la representation du seruice qu'il luy auoit rendu, & qu'il appelle du nom de boucliers ; *Proferens seruitutis sue scutum.*

1. Cor. 7
v. 22.

Rom. 1.
v. 1.

Philip. 1.
v. 1.

Jacob. 1.
v. 1.

Sap. 18. v.
21.

§. X.

Diuers effets que doit operer en nous la qualité & condition de seruiteurs de Iesus-Christ.

REprenons donc tout ce discours, qui nous fait voir nostre condition naturelle de seruiteurs de Dieu, entant que nostre principe, & nostre fin; & la surnaturelle, que la grace & la vocation au Christianisme nous imposent, c'est à sçauoir de seruiteurs de Iesus-Christ: & voyons dans le miroir de nos propres iugemens, & de ce que nous pratiquons tous les iours enuers nos seruiteurs, que nous estimons nous estre debiteurs & obligez de toutes leurs actions, & en tout temps, comme quoy nous estans au delà de toute comparaison plus obligez & asseruis à Dieu, qu'ils ne le sont en nostre endroit, nous preiugeons parce que nous exigeons d'eux, la condamnation de ce que nous deuons à Dieu avec plus de rigueur, d'uniuersalité, & de sujet au delà de tout rapport.

Les anciens seruiteurs, ou serfs des Romains, n'estoient point censez auoir de teste, ainsi que le dit l'Empereur; lequel alleguant que le seruiteur lors de sa manumission n'estoit point décheu du droit de teste, il en rend cette raison; *Quia nullum caput habuit.* D'autant qu'il estoit auparauant sans teste ciuile; ce que cetres-sçauant & renommé Commentateur de nostre France explique ainsi, *Nullam scilicet libertatem, nullam ciuitatem, nullam familiam.* Il n'auoit point de teste, sçauoir est nulle liberté, nulle Cité, nulle famille.

Iustin. In-
fir. l. 1. c.
16.

Cujac. in
notis.

doit vendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 291

Or le mesme en est-il d'un Chrestien; car mesme au dire de l'Apostre il n'a point de teste propre, non plus que les seruiteurs des Romains. Mais sa teste c'est IESVS-CHRIST; *Volo autem vos scire, quòd omnis viri caput* I. Cor. 11.
Christus est. v. 3. Je veux bien que vous sçachiez que la teste de chacun des hommes Chrestiens n'est pas en luy, mais que c'est Iesus-Christ qui en est la teste. Que s'il dit en suite que l'homme est la teste de la femme; *Caput autem mulieris, vir;* ce n'est pas par sa propre teste qu'il est le chef de la femme, puis qu'il en manque luy mesme, comme il a dit auparauant, mais en vertu, & par l'influence de celle qu'il a en Iesus-Christ, qui est son Chef, son Gouverneur, son Moteur, sa vie, & son Principe. Donques puis que le Chrestien consideré en soy n'a point de teste, il n'a non plus aussi que les anciens seruiteurs ou serfs des Romains ny liberté, ny Cité icy, ny famille. Il est vray que le Chrestien est doué d'une liberté naturelle d'agir, ou de n'agir pas, de se porter à cet actiõ, ou de s'en deporter, ou mesme de faire celle qui luy est contraire; & que tout de mesme qu'il n'a point perdu par le peché originel le franc arbitre vers le bien & la vertu: aussi demeure-t'il dans le mesme pouuoir d'vser de son franc arbitre pour embrasser le mal, non obstant le remede contre le peché originel, & la grace infuse par le Baptesme, & la vocation au Christianisme; ne pouuant en l'un, & en l'autre estat, ny meriter ny demeriter sans estre dans ce plein & absolu pouuoir sur ses actions, & dans cette possession entiere du franc arbitre pour vouloir, ou ne vouloir quelque chose que ce soit. Aussi est-il vray que les anciens seruiteurs ou serfs des Romains, quoy qu'ils n'eussent pas la liberté

232 *Preuves vniuers. pour montrer que le Chrest.*

ciuile, & celle que possedoient ceux qui estoient appelez libres parmy eux; neantmoins ils ne laissoient pas d'auoir le franc arbitre, & d'agir avec l'vsage d'iceluy; car tousiours dependoit-il d'eux de refuser le seruice, nonobstant le chastiment qu'ils en pouuoient apprehender; & il estoit en eux de preferer leur humeur, & leur volonté à tous les commandemens de leurs Maistres, & à toute la terreur des supplices. Encore donc que les actions d'un Chrestien procedent de luy avec cette liberté naturelle de pouuoir s'en abstenir, ou de se porter aux contraires: toutefois la qualité de Chrestien, & de racheté de Iesus-Christ, qui fait, comme nous auons veu dans les termes de l'Apostre, que nous ne sommes plus à nous, nous oblige de tout faire pour luy; & selon ses ordres, & avec telle vniuersalité d'actions, & continuation dans toute la duree de nos iours, que l'vsage de nostre liberté a pouuoir faire, ou ne faire pas, ou faire son contraire réussisse à la mesme execution des volontez & bon-plaisir de Dieu, comme si c'estoit par nature & par necessité que nous le feissions; ainsi que les creatures insensibles qui seruent Dieu sans cesse, & comme le iour qui perseuerer dans l'ordre establi de son Createur, sans iamais en troubler le fil, comme dit le Prophete.

Ces anciens seruiteurs ou serfs n'auoient point aussi de Cité, & par consequent ils estoient pelerins, puis que mesme la seule priuation de Cité, quoy que la liberté leur demeurat, suffisoit pour estre appellé pelerin. Or l'Apostre ne nous fait-il pas connoistre que nous n'auons point icy de cité qui nous soit assuree, mais que nous en cherchons vne, pour en estre faits

doit rendre la Foy agissante en tout. *Ch. X.* 293

Citoyens? *Non enim habemus hęc manentem civitatem, sed futuram inquirimus.* Ou il faut remarquer en passant ce mot d'*inquirimus*, nous la cherchons, nous nous enquestons par tout, nous taschons de nous en approcher, nous employons tout nostre soin pour en faire la descouverte; & le mesme Apostre parlant des Patriarches de l'Ancien Testament, qui estoient Chrestiens en preparation d'esprit, & dans l'esperance du Messie, & de qui le merite estoit fondé sur le sang du Christ attendu, dit ces belles & notables paroles d'Abraham; *Expectabat enim fundamenta habentem civitatem: cuius artifex, & conditor Deus.* Abraham iettoit les yeux de son attente sur vne cité inesbranlable, & fondée à l'épreuue du temps & de l'éternité, de laquelle le Fondateur & l'Architecte c'est Dieu, dont la puissance & l'éternelle durce fondent l'assiette immobile de cette desirable cité. C'est pourquoy comme l'Apostre dit auparauant; *Fide demoratus est in terra repromissionis, tamquam in aliena, in casulis habitando.* Abraham voyant par la force & vigueur de sa Foy, qu'il n'y peut point auoir de seiour perdurable, ny de ferme demeure en l'estat de cette vie; il ne s'amuse pas à bastir des Villes, ny à construire des Palais dont il ne pouuoit ietter des fondemens stables & permanens, puis que creusant dans la terre il n'y pouuoit trouuer que terre qui doit vn iour passer, & pour si long temps qu'il eut peu employer à trouuer la base pour y asseoir les fondemens, ce n'eut esté que dans la duree des moments qui échapent, & du temps qui s'écoule: il se contenta donc de loger dans de petits hameaux, habitant dans la terre de promesse, comme en vn lien estrangier. Or l'Apostre ne raporte pas ce sen-

Heb. 13.
v. 14.

Heb 11. v.
10.

v. 9.

294 *Preuves uniuers. pour monstrier que le Chrest.*

v. 13.

timent de ce seul Patriarche, mais il adiouste en ce mesme Chapitre parlant des autres ; *Confitentes quia peregrini, & hospites sunt super terram. Qui enim hac dicunt significant se patriam inquirere* ; confessant & tesmoignant en leur forme de vie, qu'ils n'estoient point domicilies en la terre, mais qu'ils y estoient, & se reputoient des pelerins & des hostes ; car ceux qui parlent de la sorte, donnent assez à connoistre, qu'ils cherchent diligemment leur patrie, & s'y acheminent ; & par consequent que ce n'est pas leur patrie que le lieu, & la terre dans laquelle ils vivent d'une vie mortelle. Le mesme Apostre declare vn pareil sentiment tant de

2. Cor. 5.
v. 6.

foy, que des Chrestiens en effet, lors qu'il dit ; *Scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur à Domino*. Sçachant que tandis que nos ames animent nos corps, & que nos corps marchent sur la terre, nous ne sommes que des pelerins ; & la raison en est, d'autant que nous sommes absens & éloignez de nostre patrie & cité qui n'est autre que Dieu, dans l'essence, & dans la face duquel habiteront les Iustes, comme parle le Psalmiste.

Psal. 139.
v. vlt.
S. Maximus.

C'est pourquoy saint Maxime remarque subtilement & vtilement tout ensemble, que les trente deniers pour le prix desquels Iudas vendit Iesus-Christ, & avec lesquels il fut acheté par les Iuifs, furent employez à l'achat d'un champ pour la sepulture des pelerins ; pour faire voir que ceux qui en ce monde vivent en pelerins vuides de la possession, & affection des choses de la terre, rencontrent leur sepulture dans le sang de Iesus-Christ appretié par cet argent ; *Vt quibus non est in mundo possessio, ijs in Christo sit sepultura*. A quoy il adiouste, que de cet argent il n'en fut point acheté ny des fontai-

nes artificielles, ny vn lieu de delices, mais vn champ pour seruir de sepulture à ceux qui renoncent au siecle, & aux vanitez du monde; *Qui renuntiantes saculo, & nihil possidentes in mundo, in Christi sanguine requiescunt.* Qui se tenant éloignez du monde, & méprisant ses biens & ses appas, dénués de toute sorte de commoditez en cette vie, tréuent pourtant heureusement leur compte, leur repos, & leur satisfaction accomplie dans le sang, Passion, & merite de Iesus-Christ. Pour ce qui est de n'auoir point de famille ainsi que ces anciens seruiteurs n'en auoient point, (estant au contraire comptez dans la famille de leurs Maistres, qui estoit appelée à raison de cela parmi eux, *Familia seruorum*, la famille des seruiteurs ou esclaves, leurs enfans mesmes appartenans à leurs Maistres :) Le Chrestien ne doit non plus auoir de famille, car encore que ses œures & ses actions, qui sont ses veritables enfans, & sa plus proche & plus intime lignee, soient à luy, & qu'en vertu de son franc arbitre il en soit le Maistre, la Theologie mesme donnant à l'homme ce titre de *Dominus actionum suarum*, Seigneur & maistre de ses actions; il les doit pourtant toutes rapporter à la gloire de son souuerain Maistre qui est Dieu, à qui elles appartiennent de droit, non en diminution de la liberté & franc arbitre de celuy qui agit, mais par l'obligation de les faire à son honneur, gloire, & seruice, sans nous en reseruer, ou rechercher pour nous l'estime, ou la louange; d'autant plus que mesme ces anciens seruiteurs n'acqueroient rien pour eux, si ce n'est ce que les Maistres leur concedoient, & permettoient de posseder; tou de mesme le vray Chrestien ne doit de tout ce qui

296 *Preuves uniuers.* pour montrer que le *Chrest.*
emané & part de luy prétendre ny honneur, ny inter-
est, ny gloire que dans le partage & distribution que
Dieu luy en fait par sa prouidence.

Mais il y a en tout cecy deux differences tres-grandes entre l'estat de nostre seruitude, & celuy de ces anciens serfs; l'une de la part de Dieu, l'autre de nostre costé. Celle-cy est, que iacoit que leur franc arbitre leur demeurat tout entier, neantmoins la terreur des peines, & l'apprehension d'un chastiment farouche seruoit beaucoup à les faire determiner, quoy que volontairement, à vne exacte garde des commandemens de leurs Maistres: or en l'estat de nostre seruitude, si bien nous sommes menacez de plus horribles chastimens, & d'une duree plus longue, veu qu'elle est eternelle; toutefois outre que nous sommes attiré à l'obeyssance des commandemens de Dieu par des plus solides, plus grandes, & plus durables promesses, dont l'accomplissement sera voirement, mais il ne finira iamais: ores qu'il soit tres-veritable que la crainte nous demeure; pourtant l'amour nous regit, l'amour anime nostre liberté, l'amour luy fait librement embrasser cét estat aymable de la seruitude; & par l'amour que Dieu mesme épand dans l'intime de nos cœurs nous preferons la condition de ce cher esclauage, à toute la fausse & imaginaire liberté, contraire à ce seruage volontaire: & nous ne voudrions en aucune façon ny par aucun choix ou effort de nostre franc arbitre eschaper de ces douces, quoy que fortes chaines, ny estre relaschez, ou par aucune disposition de celuy qui nous tient asservis de la sorte, ou par aucun autre accident de l'obligation, de l'estat, & des rigueurs de
cette

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 297
cette seruitude, qui ne pourroit nous iamais assez
fortement estreindre.

La seconde difference qui est de la part de Dieu, gist
en ce que là où ces anciens Maistres tournoient à leur
profit particulier le traual & le seruice de leurs ser-
uiteurs; Dieu apres auoir voulu voirement receuoir
ce seruice tout entier, & sans reserue nous le redon-
ne tout entierement; & hors de l'honneur & de la gloi-
re qu'il s'en reserue à luy seul, tout le profit nous en
demeure; & il se verifie au bout du compte que nous
auons plus acquis pour nous en le seruant, faisant &
acquerant tout pour luy, & pour sa gloire; que si nous
ne l'eussions pas fait, & nous fussions voulu approprier
nos œuures, les rendant nostres, en la satisfaction de
nos passions, & en la recherche des choses de la terre.
C'est là que Dieu nous fait clairement reconnoistre
l'incomparable aduantage qu'il y a de l'auoir serui, lors
qu'au lieu de nous auoir appauuris en s'appropriant
nos œuures, tout reuiet dans nostre pecule: mais ce
qui est le comble de tout, & la preuue eternelle de son
infinie bonté; c'est qu'il entre luy-mesme dans cette
recompense, & se rend nostre fidele retributeur, &
nostre propre salaire en eternel acquest.

§. XI.

*Le Chrestien comme estant membre de Iesus-Christ
doit honorer Dieu en tout.*

L'Apostre saint Pierre comprend cette verité que
nous allons establiſſant en ce Chapitre, lors qu'ex-
hortant les fideles à produire de bonnes œuures, &

à mener vne vie Chrestienne, il leur allegue cette raison, leur propose ce motif, & les anime à cette fin; Afin dit-il, que Dieu reçoie de l'honneur en toutes choses, par Iesus-Christ, à qui la gloire & la souveraineté appartient sur toutes choses, & en toute la duree de l'aduenir; *Vt in omnibus honorificetur Deus per Iesum Christum: cui est gloria, & imperium in secula seculorum.* Dans lesquelles paroles, se void parfaitement exprimée la verité que ie traite: en premier lieu, d'autant que l'Apostre voulant que Dieu soit honoré en toutes choses, il entend consequemment que toutes nos actions soient faites en luy, & selon ses ordres, afin qu'elles en soient des hommages d'honneur. En second lieu il confirme cette verité par ces paroles (afin que Dieu soit honoré en toutes choses par Iesus-Christ) car l'Apostre S. Paul nous assure que tous les Chrestiens sont ses membres, voire son corps, & sa plenitude, par ses paroles; *Ipsium dedit caput supra omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius, & plenitudo eius, qui omnia in omnibus adimpletur.* Dieu, dit-il, a constitué Iesus-Christ Chef de son Eglise, laquelle est le corps de Iesus-Christ, & sa consommation, & qui acheue la perfection de son estat en l'Incarnation; Iesus-Christ estant en cet estat paracheué & assorti de toutes vertus & perfections en tous ses membres; il s'ensuit qu'afin que I. Christ hõnore son Pere en toutes choses, (car c'est en ce sens que ces paroles peuvent estre prises) ne faut-il pas que tout son corps entre dans cet office, & consequemment tous les Chrestiens qui sont, & forment ce corps ne doiuent ils pas pour cooperer à Iesus-Christ, & ne mettre pas d'obstacle au desir

1. Petri 4.
v. 11.

Ephes. 1.
v. 22.

doit rendre la Foy agiffante en tout. Ch. X. 299
 qu'il a de glorifier son Pere en toutes choses, agir & proceder en tout à l'honneur & à la gloire, & pour le seruice de Dieu, & faire qu'en effet toutes leurs actiōs luy rendent de l'honneur ? mais d'autant plus encore y sommes nous obligez, qu'estans ses membres, & formans son corps, si nous venons à nous porter à faire des actiōs lesquelles ne rēdent pas à Dieu de l'honneur, & de la gloire, c'est faire que Iesus-Christ n'honore pas son Pere en toutes choses, c'est détruire par ce moyen en partie son œuure; & cōme luy ravier en quelque façon vne partie de luy-mesmes, puis que le comble de sa perfection en son étenduë au dehors, consiste à ramener tout à soy, & que tout doit estre compris dans la plénitude de l'estat de son Incarnation; dans lequel tous les Chrestiens entrent, non seulement au moyen du Sacrement du Baptesme, mais aussi par le reglement d'une vie vraiment Chrestienne.

Il est vray que pour ce qui est de sa personne propre, Iesus-Christ a accompli tres-exactemēt ce deuoir d'honorer son Pere en toutes choses, & faire tout pour sa gloire; & que comme Moyse dit de Dieu Createur de l'Vniuers; *Viditque Deus cuncta qua fecerat, & erant valde bona.* Que Dieu envisageant toutes ses œuures, veit qu'elles estoient toutes tres-bonnes, & assorties de toutes leurs perfections, & les regarda des yeux d'approbation. Le mesme se peut-il dire de Dieu Redempteur, de Iesus-Christ operant sur la terre: que regardant toutes ses actions, il n'y descouuroit qu'une parfaite bonté, & l'objet d'une iuste & legitime complaisance. Aussi ce fut le tesmoignage que luy rendirent les Iuifs par ces paroles quasi raportantes à celles de la Genese; *Bene*

Gen. I. v.
 vlt.

Mar. 7. v.
37.Ioan. 4. v.
34.

omnia fecit, disoient-ils tout haut ; il a bien fait toutes choses, ou en toutes choses. Et luy-mesme declare assez cette mesme verité dans cette generale protestation qu'il fait; *Meus cibus est vt faciam voluntatem eius, qui misit me, vt perficiam opus eius.* Ma viande, & le soustien de ma vie, c'est l'accomplissement de la volonté de mon Pere, & de mettre son œuure à chef. Comme s'il vouloit dire, que tout ainsi que pour maintenir cette vie mortelle l'aliment est à tout moment necessaire, ou en son vsage, ou en son effet; tout de mesmes l'execution de la volonté de son Pere, estoit ce qui luy conseruoit la vie, & ce pourquoy il viuoit: luy estant la cause tant efficiente que finale de l'entretien de sa vie, laquelle il n'eut pas desiré continuër vn seul moment sans le desir qu'il auoit d'accomplir cette volonté; desir qui estoit en luy comme vne chaleur vitale surnaturelle qui predominoit sur celle qui conuertissoit en luy l'aliment en sa substance pour la conseruation de sa vie corporelle.

Mais quoy que cela soit veritable, ce n'est pas en cela pourtant que s'arreste la fin de son Incarnation; & puis que l'Eglise & les Fideles sont sa plenitude, comme dit l'Apostre, c'est à tous les Chrestiens d'entrer en cette mesme pratique de rendre de l'honneur à Dieu en toutes leurs aëtiōs, pour faire que Iesus-Christ le fasse pleinement, & que cette plenitude soit parfaite, arrondie & consommee; c'est pourquoy le mesme Apostre ne se feint pas de dire, qu'il forme en soy ce rond, & cette plenitude, remplissant, & paracheuant ce qui defailloit & restoit à faire dans le gros des souffrances de Iesus-Christ, eu égard à tout l'estat de l'Incarnation, lequel recueille & embrasse l'application &

doit rendre la Foy agissante en tout. *Ch. X.* 301
 l'imitation des souffrances de Iesus-Christ en la chair, &
 en la personne de chacun Fidele en particulier ; *Adim- Coloss. 1.*
pleo ea, quæ desunt passionum Christi, in carne mea. Et le mes- *v. 24.*
 me reste-t'il à faire à chacun de nous, pour ce qui tou-
 che la pratique de ce que nous traitons, de bien faire
 toutes choses, ainsi que Iesus-Christ faisoit, & d'e-
 stre dans vn continüel service, & soigneuse recherche
 de l'honneur & de la gloire de Dieu.

§. XII.

*C'est par l'operation, & direction de la Foy que le
 Chrestien doit servir & honorer Dieu en
 toutes ses actions.*

OR cela se doit accomplir en nous de cette sorte :
 Que côme en la personne propre de Iesus-Christ
 le Verbe dirigeoit l'Humanité, & par sa direction la
 rendoit impeccable, & luy tenoit la main à faire bien
 toutes choses ; ainsi la Foy avec ses maximes, secondee
 de la grace nous doit tenir lieu de cette direction,
 en toutes nos actions : non pas pour nous communi-
 quer l'effet de l'impeccabilité incommunicable à toute
 pure creature, mais celuy de ne pecher point, ce qui se
 fait lors que nous prenõs d'elle la connoissance, les mo-
 tifs, & la maniere d'agir, & en puisons le courage, la
 vigueur, & la force.

C'est la Foy qui est ce leuain dont parle Iesus-Christ,
 lors qu'il dit ; *Cui simile estimabo regnum Dei ? simile est fer-* *Lucæ 13.*
mento, quod acceptum mulier abscondit in farina sata tria, do- *v. 21.*
ne fermentaretur totum. A quoy compareray-je le Royau-

me de Dieu? Le le compare au leuain que la femme prenant par son industrie, cache sous trois mesures de farine, que vous appelez *Sea*, iusques à ce que toute la farine soit imbuë & souleuee de ce leuain. Le Royaume de Dieu c'est la Foy, qui le fait regner sur les cœurs, où s'établit le plus ferme, le plus durable, & plus glorieux empire; c'est la Foy qui luy a conquis l'Vniuers; c'est dit S. Iean, cette victoire, ou le Conquerant du monde que

la Foy; *Hæc est victoria, quæ vincit mundum, fides nostra.*

Or c'est elle qui est ce leuain que l'Eglise, cette prudente femme Espouse de Iesus-Christ, prend & cache par le ministere du Sacrement de Baptesme, dans nos trois puissances, l'entendement, la volonté, & la memoire; & si bien, c'est dans l'entendement comme dans son sujet vniue, que la Foy reside; elle ne laisse pas d'estre cachee en quelque maniere dans les deux autres puissances. Or cette Foy est infuse de Dieu par le ministere de l'Eglise, afin que comme le leuain souleue toute la masse de la paste, & luy communique sa faueur; ainsi la Foy estende sa vertu & sa force sur toutes nos actions, & souleue toute la masse & tout le gros, & le détail de nostre vie vers le Ciel, & la porte au ser- uice de Dieu, qu'elle nous presente, comme son premier objet, & auquel elle reduit toutes les connoissances dont elle éclaire nos entendemens. Il faut donc que la Foy agisse tellement en nous, & soit si fortement imprimée, & approfondie en nos cœurs, & méditée si frequemment que toutes nos pensées, desseins, conuersations, paroles, affaires tant publiques que particulieres, & tout ce qui compose nos vies, se ressentent de la faueur, & porte le goust de ce puissant leuain de

1. Ioan. 5.
v. 4.

la Foy, & de ses maximes; & soit inspiré, réglé, & conduit par les veritez qu'elle contient. C'est ce leuain qui doit conuertir tous les objets en aliment de nos ames en y formant ce pain, & cette pasture dont Iesus-Christ viuoit qui est la volonté de Dieu; pour pouuoir dire avec luy, ma viande c'est d'accomplir la volonté de celui qui m'a enuoyé, & de parfaire son œunre; c'est par le regard de la Foy que nous devons envisager tous les objets de nos œuures auant que de les entreprendre, pour discerner s'ils sont dans l'étenduë de l'honneur, & de la gloire de Dieu; c'est elle qui apres que nous aurons produit au dehors nos actions, & reconnu qu'elles sont toutes bonnes, nous fera relancer nos yeux par des actions des graces vers Dieu, leur Principe, & leur Autheur; c'est elle qui épandant la bonne odeur de nos œuures attirera par la force d'un puissant exemple le prochain à confesser, qu'en effet nous faisons toutes choses bien & comme il faut: & ce sera par ce moyen que nous ouurirons les oreilles à ceux qui les bouschoient aux inspirations diuines, & à sa parole, & les bouches de ceux qui ne les ouuroient que pour le blaspheme; comme les Iuifs publioient de Iesus-Christ qu'il auoit bien fait toutes choses, qu'il auoit rendu l'ouye aux sourds, & la parole aux muets. Bref c'est la Foy qui doit operer en nous si efficacement qu'elle nous fasse plus respirer la volonté de Dieu, & l'agrement de cette Majesté infinie, que l'air mesme: & si saint Gregoire de Nazianze parlant de S. Basile (qu'il ay moit cheremēt) disoit qu'il le respiroit plus que l'air mesme; cōbien devons nous rendre cette proposition plus veritable en l'effet du seruice, de l'honneur, & de l'amour de Dieu?

Greg. Naz.

ε'ρ. 9.

Ε'γω σὲ
πνέω μάλ-
λον ἢ τὸν
ἀέρα.

§. XIII.

Toutes les actions du Chrestien doivent estre spirituelles.

C'Est ainsi que le mesme S. Gregoire apres avoir exhorté les Fideles par les paroles de l'Apostre qui nous enseignent de nous couvrir en toutes choses du bouclier de la Foy, & qui confirment la verité que nous traitons : & voulant montrer comme il faut celebrer les Festes des Martyrs par des actions de vertu, & des témoignages de pieté, & non par des œuvres de licence, comme en effet il est impertinent de vouloir louer & celebrer la memoire des Saints par des œuvres qu'ils ont condamnées en leur vie, & dont la fuite les a rendu dignes de nostre veneration. Il adiouste ces propres termes ; le Juif, dit-il, celebre ses Festes, mais c'est à la lettre : le Gentil tout de mesme, honore ses Dieux, mais c'est au gré des Demons ; mais pour nous, d'autant que tout doit estre en nous spirituel, & faire en esprit, l'action, le mouvement, la volonté, le discours, voire-mesmes la démarche, & la façon de se vestir, & jusques au clignement & aueu de nos yeux ; la raison & la consideration devant tout preuenir, pour nous faire voir, & iuger comme quoy il faut se comporter en tout ; compassant, composant & mesurant les actions de l'homme qui est selon Dieu ; nous devons garder la mesme modestie, & moderation en la celebration des Festes, & en l'honneur que nous rendons aux Martyrs, c'est à dire le faire en esprit, en vertu, & chrestienne-

ment

Greg. Naz.
or 6.

παρηγορησθη
ἐν τοῦ θεοῦ
ἀλλὰ καὶ
τὸ γράμμα,
ἐορτάζει ἐν
ἐλλειψί, ἀλλ'
ὡς ἀρεσκῆ
τοῖς δαίμοσιν.
ἐμὴν δὲ ὡς
πάντα
πνευματικῶς
καὶ, ἠρεσίζεις,
κίνημα,
βούλημα,
λόγος, ἀχρη
ἐν καθήκοντι
τοῦ, ἐν
δύματός,

ment, desquelles paroles ie tire cette verité, qui establit celle que nous deduisons en ce Chapitre, (que le Chrestien doit par tout agir en Chrestien, & dans le seruice de Dieu) car puis que toutes nos actions doiuent estre spirituelles, selon le sentiment de S. Gregoire; il s'en suit qu'elles ne doiuent proceder ny de la passion, ny de l'humeur, ny des maximes du monde, qui toutes sont terrestres, & dans l'object des sens; mais qu'elles doiuent estre produites par les maximes & motifs de l'esprit, c'est à dire de la Foy, de l'honneur de Dieu, & de la recherche de sa gloire, car c'est ce qui est appellé esprit en l'Escriture: mais i'estendray ailleurs plus amplement la preuue de cette verité, que tout Chrestien doit estre spirituel, & viure spirituellement, quoy que ce mot mal entendu en effraye plusieurs, & dans cét effray leur fasse imaginer, que ce n'est qu'aux Religieux, ou à ceux qui sont tout à fait separez des affaires du monde, de mener vne vie spirituelle & traiter de spiritualité. Il ne sera pas hors de propos pourtant pour faire mieux comprendre cette verité, d'adiouster aux actions particulieres de la vie que ce Sainct deduit en ce passage, & lesquelles il dit deuoir porter comme toutes les autres l'impresion de la Foy, & de l'esprit du Christianisme, ce que Tertullian rapporte des Chrestiens de son temps, concernant l'action du Mariage, en laquelle plusieurs de ceux qui viuent en nostre siecle, semblent se donner plus de liberté, & de licence, & traiter moins Chrestienement, & y appliquer moins l'esprit, le motif, & la regle de la Foy, bien qu'elle doie estre considerée comme action emanente, & portant le seau d'vn

ἀλλ' καὶ
 ἰσχυροί,
 εἰς πάντα
 τὸν λόγον
 θησίοιτες,
 ἐν δυνάμει
 τοῦ λόγου
 θεοῦ ἀ-
 θροασάντων
 καὶ τὸ πνεύματι

Tertull. li.
2. ad vxor-
rem c. 3.

Sacrement; voicy donc comme il en parle; *Penès san-
ctos officia sexus, cum honore ipsius necessitatis tamquam sub
oculis Dei modestè & moderatè transfiguntur.* Parmi les Chre-
stiens desquels il parle vniuersellement sans distinction,
(aussi est-ce ainsi que sont appelez tous les Chrestiens en
l'Escriture) les deuoirs du Mariage se rendent non par
le déreglement d'une passion brutale, mais honorant
& respectant l'obligation qu'ils y ont en vertu du Sa-
crement, & pour la conseruation du genre humain;
ils y procedent par les regles de la modestie, & par
les mesures de la temperance; se considerant estre de-
uant Dieu, & sçachant qu'il les regarde en cette actiõ,
de mesme qu'en celle de la priere: exigeant, & atten-
dant d'eux en cela la mesme moderation qu'en toute
reste de leurs actions. Or le moyen de rendre toutes
nos actions spirituelles & imbuës de la Foy a esté de-
duit cy dessus, quand nous auons fait voir que les cho-
ses les plus materielles, & les plus temporelles de foy,
peuvent estre spiritualisees & renduës eternelles, par
l'adresse de la Foy, qui leur donne les motifs, les vi-
ses, les intentions, les circonstances, & la maniere
d'agir spirituels, & qui par consequent rendent nos
actions dignes d'une eternelle recompense.

§. X I V.

La profession du Christianisme n'est pas une profession qui aye ses fonctions limitees, mais elle embrasse toutes les professions sans interruption de temps, & d'action, estant aussi signifiee par le mot de chemin, & d'aller.

LA profession du Christianisme, n'est pas comme vne des conditions de vie qu'on embrasse dans la vie ciuile, & dans la police, dont les fonctions ont vn certain temps limité, & ne s'exercent pas tousiours, & où mesmes par fois l'interruption est necessaire, pour ne choquer, & n'empescher pas l'exercice des autres professions également necessaires, & neantmoins incompatibles en mesme temps: car le Christianisme est vne condition & profession vniuerselle, qui devant entrer & s'insinüer dans toutes les conditions, & professions de la vie ciuile, & temporelle; & d'ailleurs n'estant pas incompatible avec aucune d'icelles, ne peut point souffrir de vicissitude, ny d'intermission, ny faire tour pour se ranger à vn certain temps, ou lieu comme les autres: mais elle doit estre comme fonduë, & mêlee parmi toutes, pour les regir & conduire: & la raison en est, d'autant que le Christianisme est la regle de connoistre, & l'idee de rendre ce que nous deuons à Dieu, & des moyens de nous sauuer; or nous deuons tout à Dieu: car c'est pour agir pour luy seul que nous auons l'estre, comme nous ne sommes que pour luy & tout le temps & le

308 *Preuves vniuers. pour montrer que le Chrest.*
 moyen d'agir nous sont donnez pour gagner l'eternité, & le repos dans la iouissance du fruit & du salaire de l'action. Comme donques l'Artisan dans toutes les operations de son Art, se sert de l'idee qu'il a conceuë; de mesme faut-il que le Chrestien regarde, & suiue en toutes ses actions, & en l'usage de toutes ses autres professions les regles, le niueau, & le phare du Christianisme, qui n'est autre que la Foy. C'est pourquoy dans l'Écriture sainte cette professiõ de Chrestien est souuent signifiee par ce mot de *voye, d'aller, & de marcher*; (comme nous auons touché cy-deuant) d'autant que le Chrestien doit tenir & suiure partout la route des volontez de Dieu, & se regler par les maximes de sa Foy: & comme le marcher n'a point d'arrest, estant en effet vn mouuement continu; aussi le Chrestien ne doit point s'écarter du chemin du seruice de Dieu, & de son salut, ny faire de pose en cette voye, pratiquant l'vn, & recherchant l'autre en toutes ses œuures.

1. Theff.
 2. v. 12.

L'Apostre saint Paul escriuant aux Theffaloniens dit vn beau mot, qui nous seruira d'vn abregé de tous les passages qu'on pourroit ramener sur ce sujet, lors qu'il leur dit; *Testificati sumus, vt ambularetis dignè Deo qui vocauit nos in suum regnum, & gloriam.* Nous vous auons exhortez d'aller, & de marcher, c'est à dire de viure, mais comment? ô le beau miroir, & la belle mesure, & le puissant modele que celuy qu'il propose! c'est, dit-il, de marcher, ainsi & en la maniere que Dieu le merite, & à raison de ce qu'il est, & d'autant qu'il nous a appellez à la Royauté, & à la participation de sa gloire; ce qui exige de nous la perfection de nos actions pour les faire respon-

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 309
 dre en quelque maniere à ce que Dieu merite de nous;
 & le deuoir de nous tenir dans vn train inuariable
 d'vne bonne vie, ainsi que le merite de Dieu est d'vne
 duree également permanente. Helas! si nous penetriõs
 vivement le fonds de ces paroles (*dignè Deo*) comme
 Dieu le merite; dirions nous que c'est trop que de faire
 tout pour luy, & dans ses ordres: puis qu'après l'auoir
 fait, il merite encore infiniment dauantage? C'est aussi
 ce que l'Eglise nous veut donner à entendre, lors qu'elle
 demande à Dieu que sa famille, c'est à dire tous les
 Fideles, aille tousiours auançant chemin dans la voye
 du salut; *Præsta quesumus omnipotens Deus, vt familia tua*
per viam salutis incedat. Marcher par la voye du salut,
 qu'est-ce autre chose, sinon de ne faire point le moins
 de pas, ny la moindre desmarche, c'est à dire la moindre
 des actions, qui ne vise & ne tende au salut, & qui
 ne serue en effet pour l'acquérir? il y a des Chrestiens
 qui entrent dans la voye du salut, mais ils n'y sont pas
 tousiours; ils y entrent & en sortent, mesme par des-
 sein; ils y sont à sauts & à boutades, mais ils n'y mar-
 chent pas; ils y sont les grandes Festes, & en sortent
 dans la negociation de leurs affaires, qu'ils sont n'y
 gardant pas les regles du deuoir Chrestien, & de la
 conscience; ou ils s'en retirent, pour s'escarter dans les
 sentiers vagues de leurs passions: mais les veritables
 Chrestiens y cheminent, & ne posent vn seul de leurs
 pas hors de cette route; leurs pensees, leurs affections,
 leurs desseins, leurs paroles, conuersations, & nego-
 ciations, leur employ tant priué, domestique, que pu-
 blic tout leur est le voyage du salut. Aussi l'Eglise pour
 nous monstrier cette continüité de bien faire en toutes

In vigil.
 S. Ioan.
 Bapt.

310 *Preuves vniuers. pour montrer que le Chrest.*
choses, demande à Dieu pour ses enfans dans vne au-
tre de ses Collectes, la grace preuenante, concomitan-
te, & subsequente à celle fin d'estre sans cesse dans la

Dom. 16. pratique des bonnes œuures; *Tua nos, quesumus Domi-*
post Pent. *ne, gratia semper & preueniat, & sequatur: ac bonis operi-*
bus (iugiter) praestet esse intentos.

§. XV.

*Toute nostre vie, & toutes nos actions doiuent estre
vne offrande, & vne oblation à la Diuinité.*

Nous pouons aussi employer par vn sens d'accô-
modement (quoy que ce ne soit point où va le
sens, & l'histoire de la lettre) pour la preuue de la mes-
me verité vne parole que S. Marc dit du Fils de Dieu.
Cét Euangeliste raconte que plusieurs ayant mis vn
iour par vn present religieux de grandes sommes dans
le thresor du Temple, vne pauvre vefue n'y ietta que
deux petites pieces; surquoy nostre Seigneur qui estoit
present, appellant à soy ses Apostres, comme pour leur
declarer vne chose importante, leur dit; En verité cette
vefue a plus donné à Dieu, que tous ces riches, qui
ont donné de plus grandes sommes; d'autant que ceux-
cy ont fait largesse de leur superfluité, & celle-cy l'a
faite de ce qui luy estoit necessaire, car ayant moins à
donner en argent, elle a donné dauantage, puis qu'el-
le a mesme ietté dans le thresor tout l'entretien de sa

Marci 12. vie; *Multi diuites iactabant multa, cum venisset autem vidua*
x. 41. *una pãuper, misit duo minuta, quod est quadrans, & conuo-*
cans discipulos suos, ait illis: Amen dico vobis, quoniam vidua

doit rendre la Foy agiffante en tout. Ch. X. 311

hæc pauper plus omnibus misit, qui miserunt in gazophylacium. Omnes enim ex eo, quod abundabat illis, miserunt: hæc verò de penuria sua omnia quæ habuit misit totum victum suum. Plusieurs parmi les Chrestiens ne seruent Dieu qu'à moitié, & par temps, & selon les saisons & les occasions que les celebritez annuelles des Festes leur ramennent, vaquans hors de là à l'assouuiffement de leurs passions, ou bien s'appliquans à la negociation de leurs affaires, qu'ils manient sans faire reflexion sur les maximes de la Religion qu'ils professent, ny de la conscience (car s'ils les regardoient & en suiuoient les lumieres ils seroient en leurs occupations, & emplois ordinaires mesme, dans le train du seruice de Dieu, qui n'exclud point les affaires, mais la passion & le desordre en leur conduite) se contentans de se porter au tēps qu'ils separent pour Dieu, à des grandes actions, frequerations des Sacremens, visites des Hospitiaux, austeritez; bref à des œuures mesme grandement esclatantes & exemplaires. Or quoy qu'il soit tres-bon de le faire du moins en ces occasions, si on ne peut pas obtenir d'eux qu'ils se tiennent dans vn train egal d'vne bōne vie; toutefois ie croy que ceux-là dōnent dauantage, lesquels bien qu'à raisō de leur pauureté, ils ne puissent produire de grandes œuures en apparence, neantmoins dans cette pauureté mesmes ne retrāchent point du seruice de Dieu vne minute de temps, ny vn clin d'œil, ny la plus legere de leurs actions; mais toute leur vie y entre, donnans à Dieu comme la vesue tout l'entretien, employ, & assortiffement d'icelle.

Surquoy S. Bernard fauorifant l'application que nous faisons de ce texte; *Non habeo nisi minuta duo, imò minu-*

312 *Preuves vniuers. pour monstrer que le Chrest.*

zern. serm.
de quadru-
plici debi-
to.

tissima, corpus & animam, vel potius vnum minutum, voluntatem meam; & non dabo illam ad voluntatem illius, qui tantus tantillum tantis beneficijs praeuenit, qui toto se totum me comparauit? Je n'ay, dit-il, que deux petites pieces, voire extremement petites, & d'une bien basse valeur; à sçauoir mon corps, & mon ame, ou s'il faut le prendre à la rigueur, & parler de ce qui est proprement à moy, & dont ie puis disposer, ie n'ay qu'une seule piece qui est ma volonté, (aussi est-il certain que c'est de ses seuls actes que nous pouuons disposer, ou de ce que par eux nous pouuons commander: car pour le reste des choses nous n'en sommes pas Maistres absolus.) Or ne serois-je pas plongé dans vn brutal oubli, & pourroit-on s'imaginer vne semblable ingratitude à la mienne, si ie refusois à Dieu ma volonté, & toutes ses operations, qui composent toute la vie de l'homme, qui agit en homme; & si ie m'en reseruois la moindre sans la consacrer à celuy, qui estant au dessus de moy par l'excez de l'infinité, estant si grand, & moy si petit, & si vil, & auprès de luy quasi comme le neant, m'a cherché par tant de graces, preueni par vn si grand nombre de bienfaits, qu'il n'a rien qu'il ne m'ayt liberalement départi, entrant luy-mesme dans le nombre de ses bienfaits: de sorte que par le don de tout soy-mesme qu'il m'a fait en mille façons, qui doutera sans vn grand auueuglement, & sans s'accuser de stupidité, qu'il ne se soit pleinement acquis le droit sur tout ce que nous sommes, que nous possedons, & agissons, & entierement sur toute nostre vie?

§. XVI.

Le commandement d'aymer Dieu de toutes ses forces comprend toutes les actions de la vie.

EN somme cette verité que nous traitons est comprise, & suffisamment declaree par cét ample & general commandement que Iesus-Christ rapporte comme vn sommaire de la Loy, avec celuy qu'il allegue en suite; *Interrogavit eum vnus ex eis legis Doctor tentans eum: Matt. 22. Magister, quod est mandatum magnū in lege? ait illi Iesus: Dili- v. 35. ges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & in tota anima tua, & in tota mente tua. Hoc est maximum, & primum mandatum.* Vn Docteur de la Loy interrogea Iesus-Christ à dessein de l'éprouuer, & fonder sa sagesse: & luy dit; Maistre quel est le plus grand commandement de la Loy? Iesus-Christ luy répond. Le tres-grand, premier, & principal commandement c'est celui-cy; Tu aymeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toute ta pensee. C'est à dire en vn mot, autant que nous pouuons, employans toutes les forces & puissances de nostre ame à son amour, & à son ser- uice; ce que saint Luc comprend par ces paroles; *Et Lucz 10. ex omnibus viribus tuis, de toutes tes forces, & que saint v. 27. Augustin explique en confirmation de la verité, que nous allons deduisant, & lequel fera pour moy la consequence de ce texte pour la preuue de cette verité: Cū ait toto corde, tota anima, tota mente, nullam vite nostre partem dereliquit, quæ vacare debeat, & quasi locum dare, vt alia re velit frui; sed quidquid aliud diligendum venerit in*

314 *Preuves vnivers. pour montrer que le Chrest.*
animum, illuc rapiatur, quò totius dilectionis impetus currit.

Quand il dit d'aymer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de tout l'entendement, il comprend en cela toutes les parties, pieces, & momens de nostre vie, & n'en laisse pas la moindre parcelle qui soit dispensée de cét exercice de l'amour de Dieu; en telle sorte que l'on puisse cesser en icelle d'agir pour l'amour & en l'amour de Dieu; & comme par vne cessacion d'aymer Dieu, donner le temps & le lieu, pour iouyr de quelque autre chose, qui ne soit pas dans l'ordre, & dans la matiere de l'amour de Dieu; ains au contraire, il entend par ce Commandement, que tout ce qui se presente à nous pour attirer & engager nostre affection, soit referé, emporté, & rauj: ou bien que nous soyons emportez & ravis nous-mêmes par la violence de l'amour de Dieu vers l'objet où court & s'enuoie toute la force, & l'impetuosité de nostre amour, lequel objet n'est autre que Dieu mesme. Or la raison de cela est, d'autant que puis que toutes nos forces sont par ce Commandement engagees à l'amour, & au seruice de Dieu; & que tout ce qui emane de nous en toute l'étenduë de nostre vie, est vne production de nostre cœur, de nostre ame, & de nos forces; il s'enfuit que tout ce qui se passe en toute nostre vie doit estre affecté & engagé à l'amour, & au seruice de Dieu. Sainct Ambroise confirme le dire de sainct Augustin, quand il dit, que l'esprit victorieux des voluptez, est exempt, & libre du siecle, tout dedié à Dieu sans diminuer, relascher, ny interrompre en rien la trame & le fil de ses droites & vertueuses intentions, & sans diuiser le temps pour en donner vne partie à la luxure,

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 315

& à la licence, & l'autre au travail ; *Liber à saculo, Deo deditus, nihilque de tramite rectæ intentionis imminuens, nec affectus sui tempora nunc luxuriæ diuidens, nunc labori.* Celuy qui ayme & cherche bien Dieu, & comme il faut, dit le mesme, qu'il le cherche dans son liçt, qu'il le cherche durant la nuit : bref qu'il ne chomme, ny ne s'arreste en cette recherche ny iour, ny nuit : que pas vn moment de sa vie ne luy demeure sans estre employé en quelque acte & office de vertu, & de pieté ; *Qui bene querit, in cubili querat, in noctibus querat : nec die feriatus neque nocte sit. Nullum tempus vacet à pietatis officio.* Et saint Chrysostome en pareil sujet ; Si tu as, dir-il, offensé ton Dieu à escient, quoy que tu sois Chrestien, crains & redoute d'estre priué du don de la grace, & prepare toy pour le Seigñr, chaque iour, tous les iours, & toutes les nuits : *Tu itaque si sciens peccasti in fide positus, metue ne gratiæ dono priueris ; sed magis prepara te quotidie per omnem diem & noctem Domino :* & vn peu apres il adjouste ; *Nec sanè sub vna die domus adornetur Christo, sed per totam vitæ nostræ ætatem, aeterno principi referanda humani pectoris aula componatur.* Et certes que ce ne soit pas durant l'espace d'vn seul iour que nous nous mettions en peine d'orner, & de disposer la maison dans laquelle Dieu daigne faire sa demeure ; mais que ce soit tout le long de nostre vie sans en perdre vn seul moment, que nous traillions à ouuir, dresser, & ajancer nostre ame de telle sorte qu'elle puisse estre le seiour, la sale, & le cabinet de Dieu.

Ambr. lib.
2. de Abel
& Cain
c. 2.

Ambr. li.
de Isaac
& anima,
c. 5.

Chrysoft.
hom. de
multa
Christiana.

§. XVII.

*Que par la priere que nous faisons tous les iours,
nous preiugeons deuoir tout faire dans le
service de Dieu.*

MAis ne preiugeons nous pas l'obligation à faire tout selon Dieu, & dans la teneur de ses ordres; & ne nous engageons nous pas à la pratique constante de ce deuoir, lors que nous en demandons la grace à Dieu, en cette ordinaire, & solennelle priere de l'Oraison Dominicale? laquelle entant mesme qu'elle nous est prescrite par celuy qui la doit enteriner, suppose la volonté qu'il a que nous viuions dans l'exécution de ce deuoir, qui est compris en cette priere, & pour lequel il nous excite à rechercher son secours & demander sa grace. Nous le prions (que son Nom soit sanctifié); or ne le doit-il pas estre en tout & par tout, puis que ce tout n'a esté créé qu'à ces fins? Et cela mesmes nous est confirmé par ces paroles de saint Pierre; *Vt in omnibus honorificetur Deus*, afin que Dieu reçoie de l'honneur en toutes choses, & par consequent que son Nom soit beni, & sanctifié en tout & par tout, sa grandeur & Majesté reconnuë dans toute l'estendue possible.

Pour la demande qui suit, (Que vostre Royaume nous aduienne,) encores qu'en icelle par ce mot de, Royaume, nous entendions & le Royaume de Dieu dans l'estat present de l'Eglise en l'exaltation d'icelle, & multiplication des Fideles; & le Royaume des

doit rendre la Foy agissante en tout. Ch. X. 317
 Cieux, dans l'estat de la vie future en la possession de
 la gloire; nous entendons & demandons aussi pour-
 tant l'establissement, l'affermissement, & l'agrandisse-
 ment du Royaume de Dieu dans nos cœurs en l'estat
 present de cette vie mortelle, dans lesquels s'établit le
 plus cher, & le plus auguste Royaume de Dieu, & au-
 quel doit aboutir toute l'estenduë, & exaltation de l'E-
 glise en la multiplication des Fideles: or demander
 que Dieu regne en nous, ce n'est autre chose que vou-
 loir qu'il y soit le Maistre absolu; que tout y soit fait
 dans ses ordres & à son nom; ne plus ne moins que tout
 ce qui se fait dans l'estenduë du Royaume d'un Roy
 temporel, & qui regarde la Royauté, est fait à son Nom,
 & dans l'exacte obseruation de ses Loix: or tout ce
 que nous faisons regarde la Royauté de Dieu sur nous.
 Et en effet, à bien considerer la chose, Dieu peut-il
 estre dit regner en celuy qui parle, qui agit, qui nego-
 cie, & qui vit par le mouuement d'une passion, par
 humeur, ou par fantaisie? mais au contraire n'est-ce
 pas la passion & l'humeur, qui regnent en luy, qui le
 gourmandent, qui luy maistrisent les sens, qui agitent
 son imagination, appliquent son entendement, animēt
 sa volonté, remuent sa langue, conduisent ses pas: s'e-
 stant acquises sur luy vn empire absolu? c'est cette pos-
 session que l'Apostre explique par le mot mesme de
 regne; *Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, vt*
obediatis concupiscentijs eius: Partant que le peché ne regne
 pas, & n'aye pas le dessus & la domination sur vostre
 corps, pour vous faire aller apres ses conuoitises, &
 suiure ses appetits & inclinaiions animales. D'où i'in-
 fere que puis qu'au dire du mesme Apostre Dieu nous a

Rom. 6. v.
 12.

Coloff.
1. v. 13.

transportez du Regne des tenebres des passions, du vice, & du Diable au Royaume de son Fils Bien-aymé; *Eripuit nos de potestate tenebrarum, & transtulit in regnum Filij dilectionis sue.* Il y faut aussi transporter toute nostre fidelité & obeyssance, & faire que le Royaume de Dieu s'estende en nous sur toutes nos actions; comme ce-luy des tenebres estoit en nous sans bornes ny d'œu-re, ny de temps. le dis sans bornes ny d'œu-re, ny de temps; d'autant qu'il y a des Chrestiens qui mesmes sont en quelque opiniõ de pratiquer la deuotiõ lesquels reconnoissent voirement Iesus-Christ pour Roy, & le traitent en Roy, mais c'est à la façon qu'on se comporteroit avec vn Roy estrange, lequel bien qu'esloigné des terres de son obeyssance, ne laisseroit pas d'estre honoré en Roy, grande Cour, grand éclat, grand respect, & grande veneration: il y seroit traité de Ma-jesté, & avec la mesme pompe, & magnificence qu'il pourroit estre dans son Estat: mais toutesfois il n'y se-roit pas obey en Roy, ses ordres n'y seroient pas sui-uís, & en vn mot ce ne seroit qu'un Roy d'honneur & de nom, non d'hommage & de seruice. Or ceux-cy se comportent enuers Dieu en la mesme sorte; car ils l'honorent par de longues assistances aux Eglises, par des receptions frequentes des Sacrements, grandes mortifi-cations, toutes choses de foy tres-bonnes; mais de se gouverner en leurs actiõs priuees, en la cõduite de leurs familles, en l'exercice de leurs charges publiques, & en toutes leurs affaires par les regles de la conscience, par les maximes de la Foy, & par les ordres de I. Christ qu'ils honorent en Roy à l'exterieur: ce n'est pas ius-ques là qu'ils estendent son Regne, & leur obeyssance;

doit rendre la Foy agissante en tout. (Ch. X. 319
ains c'est là qu'ils bornent son empire, & ne luy don-
nant que l'éclat & l'apparence, ils se reseruent la sub-
stance & le gros de leurs actions & de leur vie, pour
suiure leurs appetits, & viure dans les routes des maxi-
mes du monde, son ennemi.

Pour la demãde que nous faisons à Dieu (Que sa vo-
lonté soit faite en la terre, comme au Ciel;) Dieu nous
l'ayant mise en bouche, il s'ensuit qu'il nous donne, &
que nous-mesmes receuons pour modele de l'execu-
tion de sa volonté les Bien-heureux qui sont dans le
Ciel; Or outre que c'est avec ferueur, & perfe-
ctiõ, c'est aussi sans cesse, sans interruptiõ, en tout sujet,
& en toutes actions indifferẽment qu'ils l'accõplissent;
C'est donc en cette mesme façon que nous desirons &
demãdons que la volõté de dieu soit accõplie en nous,
& dãs toute la terre. Or le mesme modele que l'Oraison
Dominicale nous presente en l'accomplissement de la
volonté de Dieu, qui sont les Anges, & les Ames bien-
heureuses dans le Ciel, elle nous le presente aux deux
premieres demandes, par lesquelles nous demandons
que le Nom de Dieu soit sanctifié, & que son Royau-
me nous arriue : car c'est à ces trois premieres deman-
des qu'on peut appliquer & ioindre ces paroles (en la
terre, comme au Ciel.)

§. XVIII.

L'assiduité continuelle des meschans à satisfaire à leurs passions, convainc le Chrestien du deuoir de l'assiduité au service de Dieu.

Philipp. 3.
v. 19.

MAis finissons ces preuues par la veüe de ceux qui oubliant le vray Dieu, font leur Dieu de leur ventre, ou de quelque autre passion quelle que ce soit; *Quorum Deus venter est: & gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt:* qui tiennent leur ventre pour leur Dieu, & de qui la gloire n'est que confusion, faisans gloire & vanité de cela mesme qui les deuroit faire rougir de honte, & qui en vn mot n'ont ny l'estime, ny le goust que des choses caduques & terrestres; Courons nos faces de honte, & de confusion, non iamais assez ressentie, en considerant le manque de iugement, le tort, & l'excessiue ingratitude qu'il y a, de refuser à Dieu ce que ceux-là donnent au monde, & à leurs passions. Iettons par exemple les yeux sur vn ambitieux, & sur sa vie, & nous remarquerons qu'il n'a ny pensee, ny discours, ny mouuement, ny action qui ne vise à la recherche de la gloire, ou qui ne découure l'aise & le contentement qu'il a de la posseder: toute sa vie entre dans l'affouissement de cette passion, il s'y plonge, & s'y baigne continuellement, ses maximes sont les ressorts qui produisent ses mouuemens, & qui l'agitent sans cesse, & tout ce qu'il fait roule sur cét esieu: voire bien souuent apres auoir donné toute la vie à cette ardante recherche de l'honneur, pour en iouyr

en imagination; on la donne par vne mort volontaire pour l'acquest d'un honneur, duquel mesme on ne peut iouyr. Or les autres passions exercent en nous le mesme empire sur toute nostre vie, & nous tiennent dans la mesme seruitude, & esclauage par l'assiduité & l'application continüelle de toutes nos forces. Et en effet si nous considerons ces hommes du grand monde, qui ne viuent & ne respirent que par ses maximes; & ils s'ôt adroits à tout mal; & outre qu'ils sont dans l'habitude continüelle du peché, & dans l'auersion de Dieu habituelle, non retractee par vn acte contraire de retour vers Dieu, souillez de cette tache & deformité, ils sont actuellement en vne continüelle preparation & disposition à tout vice, si l'occasion s'en presente; disposition qu'ils ont à tout moment, & sans disputer, ou chanceler: ils sont, dit le Prophete, à la mercy des occasions; ils se presentent à toutes, & se donnent volontairement à celuy des Demons qui en voudra faire sa proye, *Adstitit omni via non bonæ*; & ailleurs; *Cor eius congregauit iniquitatem sibi*. Son cœur a ramassé de toutes parts non seulement les occasions du vice, mais les vices mesmes en vn monceau qui compose le total de sa vie. Ils sont dans l'assiduité de mal faire; dont le Sage declare le malheur; *Non est enim ei bene qui assiduus est in malis*; & S. Pierre; *Oculos habentes plenos adulterij, & incessabilis delicti*. Ils ont les yeux remplis de conuoitise & d'adultere; & sont dans vn desir & volonté insatiable d'exercuter continüellement leur malice, sans se donner iamais de repos ny de relasche à mal faire. Quoy donques deuous nous moins d'assiduité à seruir Dieu, & à nous procurer le vray & vnique bien qui

Psal. 35.

v. 5.

Psal. 40.

v. 7.

Eccl. 12.

v. 3.

2. Petri 2.

v. 14.

322 *Preuves vniuers. pour monstrer que le Chief.*

est l'eternel ? puis qu'ils font agitez d'un desir continuël de faire le mal qui lestient tousiours en haleine, & que nous voyons qu'ils ne cessent point d'agir en vn sujet dans lequel ils ne deuroient estre vn seul moment; qu'ils s'ont renduë si familiere & si ordinaire la pratique du vice, qu'il semble que le mal faire & le viure leur soit presque vne mesme chose : Quel sanglant, mais iuste reproche nous preparent-ils pour le iour, auquel Dieu nous iugera par la comparaison de leurs vies, si nous nous treuons auoir moins fait pour le seruice de Dieu, & pour l'acquet de nostre salut, qui sont les seuls iustes sujets de l'employ de toutes nos vies; qu'ils n'ont fait en la poursuite des choses dont ils deuoient conceuoir vne totale & continuëlle auersion ?

Bern. epi.
341.

C'est la reflexion que saint Bernard nous exhorte de faire apres nostre conuersion, pour exciter en nos cœurs la confusion dont ie parle : *Erubescat anima conuersa ad Dominum, minori affectu sectari iustitiam, quam iniquitatem antea sectaretur &c. Pudeat proinde negligentius nunc in vitam, quam prius in mortem ire, & minori studio salutis acquirere quam perditionis augmentum.* Que l'ame qui se depouillant des maximes du monde, & renonçant à ce traistre & infidele maistre, s'est vne fois rangee au parti, & au seruice de Dieu, qui se donne luy-mesme en salaire & recompense à ceux qui le seruent, entre dans vne grande honte & confusion de voir, & reconnoistre qu'elle se porte au bien & à la vertu avec moins de cœur & d'ardeur qu'elle ne se portoit au vice; qu'elle se confõde & condamne elle-mesme, considerant l'excez de sa stupidité, en ce que ayant pris la

doit rendre la Foy agissante en tout. Chap. X. 323
route de la vie, elle s'y achemine pourtant beaucoup plus lentement & plus negligemment, & avec moins d'ardeur & d'affectiō, que lors qu'elle estoit dās le train de la mort, duquel tout au contraire elle se deuoit éloigner de tout son pouuoir; se donnant vn soin bien plus petit & ralenti pour l'acquet de son salut eternel, qui est la somme & le blot de tous ses interests, qu'elle n'en apportoit, pour se ietter dans vn mal, & dans vne perte irreparable, & dont il n'y a point de ressource. Or nous manifestons cette negligence & ce relaschement en la poursuite, & en la recherche de la vertu qui nous meine à la vie, eu égard à l'ardante affection avec laquelle les gens du monde cherchent le vice, & tendent à la mort: si eux donnans tous leurs soins, & tout le temps avec regret mesme de n'en auoir pas davantage, pour seruir à leurs appetits; nous au contraire seruons Dieu par quartier, & retranchons du total de nos vies les actions, & les momens que bon nous semble.

ſ. X I X.

Recueil du Chapitre.

COncluons donc la deduction de cette verité, & en ramassant les preuues, conuainquons nous vne bonne fois, qu'il est tres-iuste & tres-raisonnable de nous tenir durant tout le cours de nostre vie dans vn continuel seruice de Dieu, l'honorant & le seruant en tout ce qui procede de nous; puis que nous ne sommes à autre titre que pour le seruir; que nos

actions mesmes que nous voudrions retrancher de son seruice, sont produites par luy entant que ce sont des Estres, quoy que non entant que vicieuses; que tout le reste des creatures opere dans l'vnique & constant ordre que leur Createur leur a establi; que les creatures raisonnables n'ont pas receu de luy la liberte par preciput & avantage par dessus les autres creatures, pour auoir plus de licence de le moins seruir; ains au contraire, que ce leur est vn surcroist d'obligatiõ; d'autant en premier lieu qu'elles doiuent rehausser en quelque façon par l'vsage de cette liberte guidee de la grace, le seruice naturel & necessaire du reste des creatures à l'estat de volontaire & de surnaturel, les employant pour le seruice & la gloire de leur Ouurier, les ramenant à leur principe, & en procurant leur salut eternel par cõt vsage legitime: En secõd lieu à raison que cette liberte leur a esté aussi dõnee pour meriter le salut par employ tant de leurs facultez, que de tout le reste des choses; & pour produire dans le tẽps qui passe, des actions permanentes, & non passageres, ou si elles passent, c'est du temps à l'eternité, qui les doit recueillir, & couronner d'vn salaire egal à sa duree. En 3. lieu, parce que ceste liberte leur a esté encore oõtroyee pour, par le choix, & la pteference volontaire du seruice & de l'amour de Dieu, à celuy de tout le reste, publier le merite & la grandeur infinie du Createur, au delà de toute creature: toutes lesquelles fins luy imposent de nouvelles charges de tout faire selon Dieu, & pour Dieu. Mais puis que toutes ces obligations se sont redoublees par le mystere de l'Incarnation, & que nous auons esté par son moyen regenez par vne seconde creation, & rachetez au

prix non seulement du temps, que nous refusons d'appliquer tout entier au service de Dieu, mais au prix de l'éternité mesme par essence; & qu'au lieu d'estre mis à mort comme nous meritiōs, nous auons receu vne nouvelle vie par la mort de Iesus-Christ, qui nous a comme fait vn prest de sa mort, non pour nous obliger de rendre mort pour mort, mais pour en retirer nostre vie, c'est à dire vne vie semblable à la siēne. Apres tout cela nous semblera-il que ce soit le payer & reconnoistre excessi- uement, que d'employer tout nostre temps, & toute nostre vie à son service? Que si nous ne voulons pas recevoir des limites de temps, ny de r'ētreinte d'actions au service que nos valets nous rendent, sōmes-nous moins valets de Dieu, qu'ils ne le sont de nous, pour vser de retranchement de temps & d'ocuvre dans le service que nous luy deuons? Ayons donc tousiours en veuē en toutes nos actions ces douces paroles de l'Apostre; *Domino Christo seruite*; Seruez au Maistre & Seigneur Iesus-Christ. Mais puis que Dieu doit recevoir de l'honneur en toutes choses par Iesus-Christ son Fils, & que nous sommes son corps, cōme l'Apostre l'asseure, en retranchant vne partie de nostre temps, & de nos actiōs pour l'appliquer à autre chose qu'à son service, n'est-ce pas retrancher quelque chose de l'office de son corps, voire nous en retrancher nous-mesmes en quelque sorte? Et puis qu'il a bien fait toutes choses en nostre seconde creation, aussi bien qu'en la premiere, voulōs nous boiter en son corps duquel nous sommes les mēbres, & le rendre difforme, en nous distrayant, & comme disloquant, en vne partie de nos actions, les destinant à autre fin? Et puis que la Foy doit soufleuer de la terre, & es-

Coloff. 3.
v. 24.

leuer au Ciel les actions de toute nostre vie, & leur donner la faveur & l'affaisonnement de ses maximes, ne plus ne moins que le leuain à toute la masse de la farine; puis dis-je qu'il n'y doit auoir en nous ny mouuement ny sentiment, ny action, ny parole, ny chose quelconque qui ne soit spirituelle, & ne ressent l'esprit du Christianisme; que nous deuous en tout, & par tout estre dans la voye du salut, & que tout nous en doit estre la voye, pour marcher en elle d'un train vniiforme & invariable: que toute nostre vie doit estre vne offrande faite à Dieu, ainsi que tout l'aliment & le soustien de la pauvre vesue de l'Euāgile ne luy seruit que pour estre offert à Dieu en don dans le Temple: que le commandement d'aymer Dieu de toutes ses forces, recueille & comprend tout ce qui est en nos forces, & par consequent tout ce qui part & emane de nous, qui sans doute est tout dans l'étenduë de nos forces. Puis que nous demandons à Dieu tous les iours, que son Nom soit sanctifié, que son Royaume nous aduienne, & que sa volonté soit accomplie sur la terre comme au Ciel; estant tres-iuste que le Nom de Dieu soit sanctifié par tout ce que nous faisons; la qualité de regner sur les autres, regardant toutes leurs actions, la volonté de Dieu deuant estre accomplie en tout ce qui se fait par quelque creature que ce soit; & d'ailleurs la comparaison & le modele du Ciel, & des Bien-heureux que nous nous proposons en ces trois demandes, & selon lequel nous requerons à Dieu la grace, pour en voir l'effet & l'accomplissement, tout cela ne nous engage-il pas à l'employ vniuersel de toutes nos ceuures, sans exception quelconque, & avec promptitude, serueur, con-

doit rendre la Foy agiffante en tout. (Ch. X. 327

tinuité, & confiânce, à l'vniue seruiçe, honneur, & gloire de Dieu, ainsi qu'il se pratique dâs le Ciel? Puis qu'è-
fin les meschans sont dans vne cõtinuele poursuite du vice, & auersion de Dieu, sans retour, voire-mesme sans reflexion; qu'ils courent à l'Enfer sans arrest, ne regardant pas seulement le Ciel; qui sera le Chrestien, ie dis Chrestien de verité, qui ozera diuertir son cœur du seruiçe de Dieu pour le porter ailleurs; & se contentera de faire pour Dieu & pour soy-mesme dans le plus grand & principal de ses interets moins que les meschans ne font contre Dieu, & contre eux-mesmes? Que si nous apprehendons en cela la contrainte, la peine, & le soin assidu qu'il faut se donner pour se conseruer en cette ferme pratique; considerons ce qu'ils souffrent en la poursuite de leurs mauuaises pretentions, & conceuons vne extreme hôte de ce que dit Tertullien sur ce sujet; *Nemo non etiã hominis causa pati potest, quod in causa Dei pati dubitat.* Il n'y en a pas vn qui ne peut s'il étoit besoin endurer en faueur d'vn hôme la mesme chose qu'il refuyt de souffrir pour la cause & honneur de Dieu. Seruons nous de l'induction & de l'argument que tire sainct Augustin en pareil sujet; *Argumento que nobis est, dit-il, quàm sint omnia perferenda ne deseramus Deum, si tanta illi vt deserant, perferunt.* Du grand soin, & sollicitude que se dõnent les meschans, & des maux extremes qu'ils patissent, pour tourner le dos à Dieu, nous deuous tirer vne consequẽce au sens contraire; combien il est iuste de souffrir toutes choses fascheuses, & de vaincre tous les obstacles pour n'abandonner pas le seruiçe de Dieu, & ne détourner point nos yeux de sa face, ny par le peché, ny mesme par vn oubli de ses interets, & de sa gloire, en la moïn-

Tertull. li.
ad mart. c.
5.

August. de
moribus
Eccl.
Cath. c.
22.

dre de nos actions. Et ce mesme raisonnement se peut faire sur l'acquet du salut en la mesme forme que le fait Tertullien; *Nos quod securium, virgarumque petitio sustinet, in periculo aternitatis tolerare dubitamus.* Nous craignons & chācellons en nous-mesmes lors qu'il est questiō de no^r determiner à souffrir pour euit^r vn malheur eternel, & acquerir vne eternité de bōheur, ce que les hōmes souffrent tres-volontiers, & avec allegresse en la brigade du Cōsulat, dōt la marque d'hōneur estoit de faire porter de uāt soy les haches & les verges. Seillons cette verité par les paroles de l'Apost. S. Paul; *Omne quodcūque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Iesu Christi* (supple *facite.*) Tout ce que vous faites, soit en parole, soit en œu^re, faites le au nom, & pour la gloire de I. Christ: & ailleurs; *Semper quod bonum est seſtāmini in inuicem, & in omnes.* Cherchez & ayez soin de faire bien en tout ce que vous agissez, soit entre vous, soit avec tous; & plus bas; *Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia; vt integer spiritus vester, & anima, & corpus sine querela in aduentu Domini nostri Iesu Christi seruetur.* Que le Dieu de paix vous sanctifie, & vous fasse agir, & viure en saincteté, non seulement en certaines choses, mais en toutes: afin que seruāt Dieu entierement & totalement, tant en l'ame qu'au corps, sans dissension de ces deux parties entre elles, & de vous avec le prochain, exempts de tout reproche, vous soyez referuez, pour estre presentez avec confiance au Iugement de Dieu, lors de son dernier aduenement; & par son equitable sentence appelez à la iouissance entiere & non interrompue d'vne eternelle recompense.

Coloff. 3.
v. 17.I. Theſſal.
5. v. 15.

v. 22.

ἀλλοτελεσις

ὁλόκληρον

ὑμῶν τὸ

πνεῦμα, καὶ

καὶ ψυχὴ, καὶ

τὸ σῶμα.

ἀμείκτως.



TRAITE' DE VXiESME

DE LA

PREMIERE PARTIE.

QVI MONSTRE EN QVELQVES CHEFS

PRINCIPAVX DES ACTIONS DE LA VIE DV

Chrestien, la conformité qu'il doit
auoir avec sa Foy.

CHAP. I.

Du pouuoir, & du domaine que l'Ame doit
exercer sur son corps.

§ I.

*Les Passions , premiere cause de reprouuer &
reietter la Doctrine des mœurs,
& de la Pieté.*

PLVSIEURS fans doute, dans la lecture
des Chapitres precedens, flattez de leurs
passions (lesquelles par vn effet qui leur
est ordinaire, portent leur venin iusques
dans l'entendement, qu'elles aueuglent,
& remplissent de mille erreurs, suscitées par elles pour
leur defense, comme des vapeurs qui leur seruent de
couverture & d'ombrage) ne manqueront pas de dire,

que si la doctrine que i'auance auoit lieu, il faudroit abandonner la possession des biens, les charges, & les affaires, & se sequestrer de tout commerce des hommes, & que dire qu'il ne faut pas qu'un Chrestien soit du monde, ny qu'il viue suiuant les maximes du monde, c'est le retirer de toutes choses, & non seulement l'exhereder du domaine, mais aussi le priuer de l'usage libre de toutes sortes de biens, & le confiner dans un Cloistre. C'est le jargon ordinaire des mondains, qui est suggeré par le fort empire que les passions exercent sur les esprits. Car plusieurs rencontrant de la difficulté en cette pratique qu'on leur propose, au sujet des exercices de la religion, acquiesceront volontiers à toutes les maximes de la pieté, pourueu qu'elles ne choquent pas leurs passions : car si elles les choquent tant soit peu, ils font rentrer leur entendement dans l'examen de ces veritez, & lors le sentiment & la violence des passions, concourant avec la crainte qu'ils ont de s'en voir priuez, ils viennent à reformer en faueur d'elles leur premier iugement, sur l'approbation de ces veritez ; ou qui pis est ils les reiettent d'abord, sans user de plus ample recherche, s'en prenans à la doctrine ; & par ce moyen ils s'imaginent auoir rencontré un pretexte suffisant, pour se dispenser de la pratique de la vertu, se figurans que ces veritez ne les regardent pas, ou qu'il est impossible de les tenir pour regle de leur vie ; & passant ils en renuoyent la pratique dans les Cloistres. En un mot, ce sont leurs passions qui mettent la verité en controuerse, & font que l'appetit se rend l'interprete des loix & des maximes de la pieté & des mœurs, par tout où il treuve de la repugnance,

que l'ame doit exercer sur son corps. 331

& où il s'agit de reprimer ses passions, sollicitant l'entendement de gloser sur ces veritez à leur auantage, Or quant-a cette cause, c'est à vn chacun de nous à s'en faire quitte ; car sans cela celuy qui est preoccupé de la passion ne peut estre ny partie legitime pour disputer vne verité qui choque sa passion, ny Iuge competent pour la condamner ; & quant il entreprendra de le faire, & en vsurpera l'authorité, il ne se satisfera iamais, & experimentera en soy-mesme ce reproche cuisant de la part de la raison, & de la lumiere naturelle, qu'il ne scauroit avec asseurance suiure son propre iugement en l'explication qu'il veut donner aux loix, & aux veritez de la religion, pour fauoriser ses passions.

S. II.

La seconde cause est, pour n'entendre pas cette doctrine.

LA seconde cause, c'est que bien souuent on n'entend pas ce qu'on lit, & qu'on le condamne auant que l'entendre, qu'on confond la doctrine de la vertu, & qu'on en forme vne idée toute contraire à ce qui est dit, ou escrit. Pour preuenir dōques cette cause (n'ayāt touché qu'en passant aux Chapitres precedens en quelque action particuliere l'application de la doctrine qu'ils declaroient) ie desire donner encore quelque secours au Lecteur, afin qu'il n'erre point en ce que i'ay traité cy-dessus, & qu'il ne se rebute pas de la pratique des choses que i'y ay deduites : faisant voir plus au long par le tesmoignage de ceux qui ont tres-bien entendu, & tres-solidement & vtilement expliqué cette

do&trine à leurs peuples, c'est à ſçauoir des SS. Peres, l'application de ces veritez à quelques actiōs de la vie: d'où on verra en meſme temps, que viure d'une vie vrayement Chreſtienne, & par les maximes de la Foy, & non par celles du monde, ne conclud pas neceſſairement qu'il faille entrer en Religion, ou ſe retirer dans quelque deſert, ou ſe priuer de la conuerſation ciuile des hommes, ou meſme ſe ſeurer de l'admiſtration des Republicques, & du maniemēt des affaires, moins de ſe deſpouillēr de la poſſeſſion des biens de la terre, dont Dieu nous fait largeſſe: & que pour eſtre dans cet ordre, & dans cette forme de vie vrayement Chreſtienne, on ne laiſſe pas d'eſtre dans toutes les actions ordinaires des hommes, tant priuées que publiques, & de faire chacun ſelon qu'il y eſt propre & appellé de Dieu, tout ce que fait le reſte des hommes, ie diſ tout ce qui de foy n'eſt point mal; ſans autre difference entr'eux, & ceux qui ne viuent pas Chreſtiennement, ſi ce n'eſt que faiſant vne meſme choſe avec les autres, ils la font tout diuerſement, & en vne maniere toute contraire. Car là où les vns operent & ſe portent aux actions de la vie par humeur, par caprice, par faille, par la conduite des maximes du monde, & ſoubs la loy tyrannique des paſſions: les autres au contraire qui ſont dans le train d'une vie Chreſtienne, agiſſent en tout & par tout dans les regles de la raiſon, & de la conſcience, par le modele des maximes de la Foy, & par les motifs de l'honneur de Dieu; cherchans & procurans en toutes leurs actions la gloire de Dieu, & l'aſſurance de leur ſalut. Or la raiſon pourquoy la vertu, & la vie Chreſtienne ne diſtraint pas les hommes des actions & des

fonctions ordinaires de la société civile, tant privées que publiques, c'est (comme nous avons touché cy-deuant) pour autant qu'il n'y a chose quelconque, ny action quelque temporelle qu'elle puisse estre, ny sur quelque matiere qu'elle agisse (sauf comme i'ay dit ce qui est de foy peché) qui ne puisse estre faite dans les termes de la raison, suiuant les regles de la conscience, par la direction de la Foy, & par l'ordre de la charité, & qui ne puisse estre pratiquée dans des circonstances & maniere d'agir qui tournent à la gloire de Dieu, & seruent à l'auancement de nostre salut. Voire il arriue bien souuent que les gens de bien sont obligez non seulement de se porter à toute cette varieté d'actions, lors que leurs charges & leurs offices les y engagent, mais aussi qu'ils sont par fois obligez d'y entrer pour en repousser les meschans, & faire en sorte que Dieu soit honoré en ces charges, au lieu que les meschans ne s'en seruiroient que pour authoriser le vice, & pour donner carrière à leurs passions.

Il faut doncques verifier en detail & au particulier de quelques actions, cette verité tant importante; que l'esprit Chrestien doit agir en toutes nos intentions & actions, les maistriser, conduire & regler, & apprendre cette si vtile leçon de la bouche des Saints Peres, de qui la doctrine nous doit estre la regle de vie, comme ayant esté remplis de l'esprit de Dieu, animez d'une viue & forte Foy, & mesme plus particulièrement esclairez dans le bon vsage de la raison, outre la subtilité, force, & viuacité naturelle de leurs esprits. C'est en l'application de ces veritez à nos actions, que doit estre nostre plus grand'estude: car ce sont nos actions

qui composent nostre vie, c'est selon leur qualité que nous deuons attendre la recompense d'une heureuse vie, ou craindre le chastiment d'une mort eternelle. C'est à cela que nous deuons faire viser & aboutir les conclusions de toutes les sciences, tant Diuines qu'humaines: c'est le seul moyen de bien sçauoir, que de nous rendre à nous & à nos actions, l'object vniuersel de toutes nos cognoissances, & de tout nostre estude, taschans d'en deuenir meilleurs, & par la route des bonnes actions arriuer à nostre fin, & acquerir la possession eternelle de nostre vnique & souuerain bien. Autremēt tout nostre sçauoir n'est que vanité, & vne pure folie.

Ambr. lib. 6.
Exam. c. 2.

Quamdiu, dit S. Ambroise, *aliena discimus, & nostra nescimus?* Combien durera nostre legereté, & inconsideration, d'aller tousiours apprenant les choses qui sont hors de nous, tandis que nous croupissons volontairement dans l'ignorance, de ce qui nous touche de plus pres, & qui seul est proprement à nous. Or la seule chose qui est absolument à nous, & sans aucune dependance de tous les accidens, & de quoy nous pouuons librement disposer, ce sont nos œures. C'est à la verité vn sujet digne d'une extreme cōpassion, qui doit resueiller le zele de ceux qui recognoissent cet amusemēt d'esprits assez commun, pour ramener les hommes à l'estude, & à l'examen de leurs propres actions: mais cōpassion qui merite aussi d'estre recompensée en contrechange, & fuiuie de doëilité & de facilité à ceder à la verité, & à accepter sans rebut le secours qu'on presente à ceux que l'on instruit, & que l'on tasche d'eclairer dās leurs tenebres, comme dit S. Gregoire de Nazianze.

Greg. Naz.
or. 1.

αὐτὸν ἰδὼντες
τῆς συμπαθείας
αὐτὸν ἰσχυρίζομεθα.

S. III.

*La difference qu'il faut faire au soing de l'ame,
& du corps, ayant plus d'égard à celle-cy,
qu'à celuy-là.*

POUR prendre donc cette affaire au fonds, auant que de parler des actions il importe de jeter les yeux sur leur principe, & de recognoistre ce que nous sommes: car c'est de nostre estre qu'emanent nos actions. Or d'autant que nostre estre est composé de deux pieces, sçauoir, de l'ame & du corps; encore que toutes les actions de l'homme en cette vie soient & dépendent en leur production de l'un & de l'autre, l'ame en cet estat ayant besoin, mesme és fonctions de sa propre substance, des organes & facultez du corps; & le corps restant sans sentiment, & priué de toute action apres la separation de cette partie qui l'anime, l'agite, & le regit. Neantmoins il est tousiours veritable qu'il ya de la preference des vnes aux autres, & qu'il leur faut donner le prix & l'estime suiuant leurs qualitez & conditions, & ce qui est plus important, s'y porter & appliquer avec plus d'affection, selon le prix & la valeur de leurs propres & plus proches principes. Or voycy l'estime que nous deuons faire de ces deux principales parties de nous mesmes. *In hac*, dit S. Ambroise, parlant de l'ame, *totus es homo, quia sine hac nihil es, sed es terra, & in terram resolueris. Denique, ut scias quia sine anima caro nihil est, nolite, inquit, timere eos qui possunt corpus occidere, animam autem non possunt; quid igitur in carne presumis, qui nihil amittis, si carnem amiseris? Sed illud time, ne*

Ambr. lib. 6.
Exam. c. 7.

anima tua defrauderis auxilio, quam enim dabit homo commutationem pro anima sua, in qua non exigua sui portio, sed totius humana vniversitatis substantia est ? C'est ton ame qui fait le tout de toy-mesme, d'autant que sans elle tu n'es rien ; ou si tu es quelque chose, tu n'es que terre, & tu te resouts & retournes effectiuiement en terre. Enfin pour comprédre comme quoy le corps n'est rien sans l'ame ; Ne craignez pas, dit nostre Seigneur, ceux qui peuuent à la verité tuer le corps, & le priuer de vie & de sentiment ; mais ils ne scauroient donner la mort à l'ame ; que pretens-tu doncques en cherissant si fort ton corps, puisque le perdant tu ne perds rien ? mais tremble plustost & fremis de crainte, de te voir frustré du secours & de l'assistance de ton ame : car, ie te prie, quelle chose donnera l'homme en contrechange de son ame, & qu'y peut-il auoir qui luy en remplace la perte quand il l'aura vne fois perduë ? puisque c'est en elle que consiste non vne parcelle de ce qu'il est, mais generalement toute sa substance, entant qu'homme & creature raisonnable. Et le mesme ailleurs : *Anima est ergo qua vititur, corpus quod vsui est, ac per hoc, aliud quod in imperio, aliud quod in ministerio, aliud quod sumus, aliud quod nostrum est. Si quis animæ pulchritudinem diligit, nos diligit: si quis corporis decorem diligit, non ipsum hominem, sed carnis diligit pulchritudinem.* C'est doncques l'ame qui se sert du corps, & le corps n'est que pour le seruire de l'ame ; & par consequent, autre est celle qui commande, autre celuy qui doit demeurer dans la subiection, & dans l'obeissance: autre chose est-ce que nous sommes, & autre ce que nous possedons : qui fait que quicōque cherit la beauté de nostre ame, celuy-là nous cherit aussi,

Ambr. lib.
de bono
mortis c. 7.

que l'ame doit exercer sur son corps. 337

aussi, mais s'il aime la beauté du corps, ce n'est pas l'hōme qu'il aime, mais c'est la seule beauté extérieure qui le porte à cet amour. Bref nous sommes toujours par nostre ame, depuis qu'elle commence d'estre, mais le corps n'est qu'à certain temps, & l'ame s'en reuest, ou s'en dépouille de mesme que d'un habit, comme dit le mesme S. Ambroise : *Caro hodie sumitur, cras deponitur: Caro temporalis, anima diuturna: Caro amittus est anima, que se induit quodam corporis vestimento.*

Ambro. l. 6.
Exam. c. 6.

S. I V.

Que l'ame doit regir son corps, & l'assuiettir à soy, & se servir de ses facultez, & fonctions pour la pratique de la vertu, & acquisition de son salut.

DE ce fondement il s'ensuit que nous devons plus priser l'ame que le corps, & faire plus d'estat de ses interests, & par elle regir ce qui est en nous d'inférieur à elle, & de moindre prix; c'est à dire le corps, le luy assujettissant, & par son empire, conduisant, réglant, & dressant au service de sa substance spirituelle, toutes les facultez corporelles. Si les Intelligences meuvent les Cieux, & les Cieux sont la source & le principe d'où prennent la vigueur les choses d'icy bas, pour produire leurs operations; & si les Magistrats regissent les peuples inférieurs, les Capitaines les Soldats, les sçauans les ignorans, & si nous mesmes maistrisons & employons les choses matérielles, selon nostre disposition; à combien plus forte raison nostre

ame doit-elle maistriser son corps, le regir, & en vser comme d'un Officier & d'un ministre? Or cet empire sur le corps s'acquiert premierement par l'usage de la raison, qui doit, dit S. Chrysofome, seruir comme de Cocher à l'ame, & tenir les refnes pour regir & conduire son corps, en retenant & moderant ses saillies defordonnées : *Naturam valida ratione aurigari, & motus eius incompositos moderari.* Mais apres le secours de la raison naturelle, pour establiir cet empire de l'ame sur le corps, il faut employer la lumiere & la science surnaturelle, par la parole de Dieu, par vne assidue priere, par les habitudes de diuerses vertus, & par la cooperation à la grace & inspiration Diuine; Bref par mille moyens dont nous pouuons assister la raison & la volonté pour rendre à l'ame le gouuernement de son corps, (que le peché originel luy a rendu rebelle) sinon facile, du moins non beaucoup difficile, & la maintenir dans sa superiorité.

Chrysoft.
serm de virtut.
& vitis.

Chrysoft.
hom. de militia
Christiana.

C'est ce que dit le mesme S. Chrysofome: *Vt naturalis immoderatas appetentias Dei sermo contineat, & assidua ad Deum oratio arceat, vt & naturam tuam opere Diuino bonam, competenter in sua mensura custodias, sicut equum eam temperans, & refrenans agitatorijs disciplinis, atque ita Domino non execrabilem facturam suam, in te ipso iuxta naturam suam compositus, exhibebis.* Afin, dit-il, que la parole Diuine referre & retienne dans les bornes de la raison & de la Foy, les conuoitises immoderées de la nature, terrestre, & charnelle; & que la priere adressée à Dieu sans cesse, en repousse la violence; afin que tu conserues ta nature deüement, en son ordre, & dans les mesures que Dieu luy a prescrites : laquelle partant des mains

que l'ame doit exercer sur son corps. 339

d'vne bonté infinie, ne peut estre que bonne ; la regissant, & luy compassant & reglant ses mouuemens, par les sainctes instructions & disciplines, comme par vn frein & vn caueçon, qui t'en rendront le maistre, pour la tourner la part où la raison & la Foy t'en donneront l'adresse, ainsi qu'un Escuyer adroit fait à vn cheual qu'il domte & qu'il dresse au manege ; & par ce moyen composé & réglé en toy-mesmes, selon le plan & le modele des perfections que la Foy te fait reconnoistre & adorer en Dieu, tu luy représenteras son ouurage en tel estat, qu'il ne merite point de luy le rebut, l'execration, & le chastiment.

C'est cette science que l'Apostre comprend en vn mot grandement remarquable, & qui deuroit seruir au Chrestien de Seau, pour sceller tous les devoirs & tout le ministere qu'il retire de son corps: *Vt sciat vnusquisque* r. Thessa. 4. v. 4. *vestrū vas suū possidere in sanctificatione, & honore : non in passione desiderij, sicut & gentes, que ignorant Deum.* Où l'Apostre parlant du corps, l'appelle vn vase ; c'est à dire à la façon de parler de l'Escriture, vn instrument: donnant à entendre par ces paroles ce que nous auons touché cy-deuant; sçauoir que le corps n'est qu'un instrument, ou ministre de l'ame, & que selon sa nature mesme il luy doit estre soubmis, pour estre par elle employé selon l'idée de sa fin, qui est sa future felicité. Car comme vn artisan n'vse pas de son instrumēt au hazard, & mesme il ne l'employe pas à tout ce à quoy il pourroit seruir, mais il s'en sert, & le met en œuure selon les regles de son art ; ainsi l'ame ne doit pas vser des sentimens & des facultez du corps, selon toute leur actiuité, & dans toutes leurs inclinations, mais sous la conduite,

& dans les regles de la raison, & de la Foy, & dans la viſée de la fin, pour laquelle cet instrument luy a eſté commis. L'Apoſtre donc parlant à tous les Chreſtiens indifferemment en la perſonne des Theſſaloniciens, dit ces paroles; Afin que chacun de vous ſçaſche poſſeder & regir ſon corps, & en eſtre le maĩſtre; car c'eſt la force de ce mot, *poſſidere*, poſſeder: mais que cette poſſeſſion & maĩſtriſe, dit-il, ſoit dans les termes de la vertu, pour l'acquiſition & l'exercice de la ſaincteté, avec l'honneur, le reſpect & la dignité que voſtre Foy vous enſeigne, non pas en laſchant la bride à ſes paſſions, & luy fourniffant par vn renuerſement de nature, le raiſonnement & le diſcours pour vne plus vague & plus induſtrieuſe recherche des moyens d'aſſouir ſes appetits deſreglez, comme il en arriue aux Payens, qui n'ont point la cognoiſſance de Dieu, telle qu'il faut.

S. V.

C'eſt auoir ſon ame en vain, ſi on n'employe ſes puiffances, que pour l'intereſt de l'appetit du corps.

MAis n'eſt-ce pas en effet auoir vne ame raiſonnable en vain, & inutilemēt, que de faire ſeruir l'ame au corps par vn employ violent, & contre le naturel de tous les deux, faiſant en cela vn monſtre en la nature; en telle ſorte qu'il ſemble que l'ame n'anime le corps, que pour ſuiure ſes intereſts, & eſtre la negociatrice de ſes paſſions, & le faire agir dans les actions brutales & animales, avec plus d'eſtendue de matiere, plus d'occuſions & de moyens; luy ſeruant de conſeil, de mini-

stre & de fourrier pour l'assouissement de ses appetits & cupiditez desreglées ? Car puisque l'assouissement des appetits du corps n'est pas sa fin, & qu'au contraire en la faisant seruir à ce vil ministere, c'est la destourner de sa fin, ne se peut-il pas dire que l'on a vne ame, sans en auoir, ou sans en sçauoir vser ? D'ailleurs c'est auoir son ame en vain, mesme quant à la fin de l'appetit qu'elle se propose ; puisque encore qu'elle employe son discours & son industrie, & qu'elle raisonne sur les moyès de l'assouir, il est pourtant vray que les bestes contentent leurs appetits, sans auoir d'ame qui raisonne; voire qui plus est, elles exercent ces fonctions animales, & plus auantageusement, & plus heureusement que les hommes; la raison de cela est, pourautant qu'en les pratiquant, elles paruiennent à leur fin; ou au contraire l'homme s'éloigne de la sienne : d'où il s'ensuit que prenant la mesme route, il faut necessairement qu'il ne treuve ny son repos dans le terme, ny son contentemēt dans la route, c'est à sçauoir en l'adhesion à toutes les passions & actions animales pratiquées dans le sentiment de la beste. Sainct Bernard nous declare cette verité, qui deuroit puissamment agir en nostre esprit: *De cetero quoque ne in vano acceperimus animas nostras rationales, exerceamus nos in operibus bonis, & consilio rationis utamur. Quomodo enim non frustra humanam accipit homo animam, qui tanquam vnum ex irrationabilibus animantibus incubans corporeis voluptatibus, solum sequitur carnis appetitum?* Au reste pour n'estre pas en cet estat deplorable, que d'auoir receu en vain nos ames douées d'intelligence & de raison, exerçons-nous en la pratique des bonnes ceuures, & ne tenons pas nostre raison inutile,

Bern. serm.
super verba
ps. 23. Quis
ascendet,
&c.

mais feruons-nous de ses lumieres, syndereses, & remors : suiuous ses conseils, & laissons-nous conduire à elle ; car comment est-ce que celuy-là peut dire en verité n'auoir point receu en vain & inutilement son ame, lequel à guise d'un animal priué de raison & d'entendement, s'attache & s'adonne aux voluptez de la chair, voire avec tant de passion, & si ardemment, qu'il semble que tout son soin, toute son industrie, & toutes ses puissances soient incessamment occupées à ces objets, qu'il y soit tout entier, & que l'appetit sensuel soit le seul & vniue que de toutes ses pretentions ?

Bern. Epist
104. Ce qu'il repere encores ailleurs en paroles plus pressantes : *Vide quid tibi ante tribunal illud terrificum respondendum sit, de eo, quod acceperis in vano animam tuam, & animam talem ; si tamen inueniaris nihil egisse amplius de immortali & rationali spiritu tuo, quam quodvis pecus de suo.* Pense & considere meurement à part toy, ce que tu respondras au reproche & à l'accusation qu'on formera contre toy deuant cet espouventable tribunal du seul souuerain Iuge de l'Vniuers, de ce qu'ayant vne ame, c'est à dire vne telle ame doüée de tant de belles facultez & qualitez, tu l'as pourtant eüe en vain, & as vescu comme si tu n'en auois pas ; si tant est que l'on treuve que tu n'as employé les fonctions de ton ame, qu'en des objets propres aux bestes brutes, & en la mesme sorte qu'elles s'y portent ; & n'as eu d'ame raisonnable que pour faire & pratiquer des choses sans raison. Bref si tu ne t'es point serui de ton ame immortelle & raisonnable autrement, que comme fait vne beste de la sienne ? Aussi, n'est-il pas veritable, & l'experience journaliere ne nous fait-elle pas assez recognoistre, que ces

hommes de chair & de sang, qui roulent dans la route du siecle, sont inutilement raisonnables; ie veux dire que c'est en vain qu'ils ont vne ame raisonnable, ne l'appliquant pas, par les moyens qui luy sont propres, à la fin pour laquelle elle a la raison & la faculté de pouuoir & de vouloir pretendre à cette fin, & de la posséder; n'employans au contraire leur discours, & leur raisonnement qu'à suiure vne route qui éloigne & égare de cette fin, & se portans sans rélasche à la poursuite des objets, pour la fuite desquels l'ame raisonnable a esté infuse dās leur corps, & par laquelle seule ils peuuēt estre distinguez du reste des animaux? Sinon que l'on veuille dire en encherissant encores par dessus, & deplo rant cet aucueglement, ce malheur comme il se peut dire en toute verité, & sans menterie, que non seulement ils ont receu leur ame en vain, & pour neant; mais aussi à leur propre dommage & prejudice, par leur seul defect toutesfois, en mes-vsant de cette si noble partie, image de la Diuinité; car non seulement ils s'escartent de la fin, pour laquelle ils l'ont receüe, qui est pour les distinguer des bestes brutes, mais qui pis est, ils employent tout leur raisonnement, & toute la force de leur esprit, & appliquent toutes leurs inuentions & industries pour rendre plus efficacement à la mesmé fin de la beste.

§. VI.

Que si l'ame veut user de son pouuoir, & se roidir contre les obstacles, ny la rebellion, ny la fragilité du corps ne la peuvent empescher de s'en seruir pour l'acquisition de la vertu, & du salut.

DE ce que l'ame a le domaine sur son corps, & doit exercer sur luy son pouuoir, le regissant par les regles de la raison, & par la lumiere de la Foy, & que cela tient du monstre, & choque les ordres de la nature, de voir l'ame seruir au corps, ne raisonner que pour ses interets, & ne discourir qu'en faueur de ses appetits sensuels; il s'en suit dans vne relation necessaire, que le corps doit estre en tout sujet à l'ame, & exercer ses fonctions par sa direction & conduite, sous les regles & les maximes de la raison, & des veritez de la Foy. Cette cognoissance n'a point besoin de plus ample preuue; mais il la faut fortifier, en respondant aux pretextes, & aux defaites que le sang & la chair mesme suscite, & dont plusieurs colorent la rebellion de leur appetit, & la resistance qu'il rend à l'empire & à la conduite de l'ame, & peu de resolution que l'on prend pour embrasser le bien & la vertu, contre l'effort par lequel il nous attire aux objets des sens & de la terre: Et voicy comme quoy Tertullian y respond; *Non ergo nobis blandiamur, quia Dominus consensu, carnem infirmam esse; Propterea enim prædixit spiritum promptum esse, vt ostenderet, quid cui debeat esse subiectum; scilicet, vt caro seruiat spiritui, infirmior fortiori, vt ab eo etiam ipse fortitudinē assumat; colloqua-*

Tertul. 1 b.
d mart. c. 4

que l'ame doit exercer sur son corps. 345
in spiritus cum carne de communi salute. Ne nous flattons donc pas, dit-il, & ne nous endormons point sur ce que Iesus-Christ a confessé parlant du sommeil qui pressoit les Apostres, que la chair estoit infirme; car afin qu'on ne se peut point preualoir de cet aueu, il dit immediatement deuant, que l'esprit est prompt & vif; voulant donner à entendre par ces paroles lequel des deux doit estre assujetti à l'autre; c'est à sçauoir que le corps serue à l'esprit, le foible au plus fort; afin que le corps mesme participe à la force de l'esprit. Que le corps donques soit en bonne intelligence avec l'esprit, & que l'esprit entre en conseruance avec le corps de leur commun salut; puis qu'ils y sont tous deux également interessez. Paroles qui font voir que nous sommes obligez d'vser de nostre corps suiuant les ordres de la raison, & de regler toutes ses fonctions par les maximes de la Foy: non seulement parce qu'il doit par sa nature mesme estre soubmis à l'esprit, duquel il n'est que l'instrument; mais aussi parce qu'il importe autant au corps d'acquerir son salut, & d'estre dans la possession de l'objet de sa felicité, comme à l'ame. Surquoy ie ne puis me retenir de dire, qu'il me semble que ceux là taschent assez inefficacement de persuader la bonne vie, & d'attirer au seruice de Dieu les Chrestiens, qui ne leur parlent que de sauuer leur ame; & que c'est le salut de l'ame qui doit estre le but & le blanc auquel doiuent viser toutes nos actions; en taisant que c'est aussi le bien & l'interest de leur corps de vaquer au salut. Car n'est-il pas veritable qu'il s'agit du salut, du contentement, du repos, & du bonheur eternel du corps, comme de l'ame, c'est à dire de tout le composé

de l'homme tout entier, & non pas de l'ame tant seulement, & que l'hōme estāt formé de deux parties de l'ame & du corps, il est beaucoup plus vtile & plus efficace pour gagner les cœurs attachez aux choses sensibles, de leur monstrier qu'ils sont, comme la verité est telle, interessez en tous les deux, mais dans vn interest eternal? là où ne parlant deuant le peuple que du salut de l'ame, sans y comprendre le bōheur & la felicité du corps, il est à craindre que les grossiers ne s'imaginent que le corps n'a point de part à cette beatitude & salut de l'ame : ce qui est capable de faire naistre en leur imagination l'idée de deux interests contraires ; & comme ils aiment leur corps & sont attachez à ses interests, qui leur sont plus sensibles, si on ne leur monstrie pas que le corps mesme est interessé d'un interest eternal, en la suite de la vertu; il est dangereux que n'aprehendant rien du costé du corps, ils viennent à negliger & à mespriser les interests de l'ame, qui leur sont moins cōnus que ceux du corps, cōme moins exposez aux sens, & dont ils ne sont pas si sensiblement touchez. Le salut est cōmun à tous les deux, & cōme Tertullian dit, que l'esprit doit s'entretenir avec son corps sur le sujet du salut commun à tous les deux ; il est aussi sans doute plus efficace pour porter les cœurs à la suite de la vertu, d'exhorter ceux que l'on rasche de gagner à Dieu à viure chrestienement, par la consideration de la beatitude, tant de l'ame que du corps, de laquelle ils jouyront conjointement comme ils auront conjointement trauaillé au seruicede celui qui doit recompenser & couronner avec Justice les bonnes œuures.

Le mesme Tertullian en vn autre endroit, traitant le

que l'ame doit exercer sur son corps. 347
 mesme passage de l'Eſcriture, voicy comme il destruit
 encore ce vain pretexte de la fragilité du corps: *Carnem*
legimus infirmam, & hinc nobis adulamur imperſius. Legi-
mus tamen & spiritum firmum. Nam in vno sensu utramque
positum est. Caro, terrena materia est, spiritus verò cœlestis.
Cur ergo ad excusationem proniores, quæ in nobis infirma sunt
opponimus; quæ verò fortiora non tuemur? cur cœlestibus ter-
rena non cedant? si spiritus carne fortior, quia & generosior,
nostra culpa infirmiora sectamur. Mais nous lisons que no-
 stre chair est infirme, & prenons de là occasion de nous
 flatter, & de nous dispenser plus licentieusement, sans
 nous prendre garde qu'il est aussi escrit que l'esprit est
 fort, ferme, & puissant: car l'un & l'autre est couché
 dans le mesme texte, & en mesme sens: la chair est d'une
 matiere terrestre, mais l'esprit est celeste. Pourquoi
 donc par vne inclination naturelle que nous auons à
 couvrir nos defauts, & à chercher des excuses à nostre
 paresse & lascheté, opposons-nous au iuste reproche
 de nos fautes ce qui est en nous de foible & d'infirme?
 & pourquoy au contraire ne nous mettōs-nous pas du
 costé du plus fort, qui est l'esprit? Pourquoi ce qui est
 de terrestre, comme le corps, ne cederat'il pas à ce qui
 est celeste, c'est à sçauoir à l'esprit? puisque l'esprit est
 plus fort que la chair, comme plus noble & plus gene-
 reux! nous sommes en vn mot inexcusables de donner
 nostre cōsentemēt aux appetits du corps, & de ceder à
 la fragilité de nostre chair; car c'est nostre seule faute,
 & c'est de gayeté de cœur que nous le faisons, ne te-
 nant qu'à nous de nous ranger du costé du plus fort,
 & nous preualant de sa vigueur & de la puissance de
 l'esprit, tenir le corps soubs sa conduite, & de fragile &

Tertu. l. b. r.
 ad cor. de
 vni nupt.
 c. 4.

foible qu'il est naturellemēt, le rendre fort par la communication de la force de l'ame.

S. Chrystome fait presque vne semblable responce à ceux qui se plaignent incessamment de l'infirmité, & de la corruption de leur corps, qu'ils disent leur seruir d'vn empeschement en la pratique de la vertu: *Vbi nunc illi sunt, qui querulo semper animo mortem causari solent, & corruptibile hoc corpus, atque passibile impedimento sibi esse ad virtutem putant? audiant Pauli sacra preclara, & ab hac obtreccatione malignissima conquiescant. Quid cum humano generi mors nocuit? Quid verò virtutem corruptio corporis impediuit? Où sont ceux qui font tousiours des plaintes sur la mort, & s'imaginent que ce corps sujet à la corruption, & à la souffrance, leur est vn obstacle à la vertu? qu'ils escoutent & apprennent les grandes & heroïques actions de l'Apostre S. Paul, & desistent de ce murmure plein de malice. Car, ie vous prie, quel prejudice a porté la mort en cecy au genre humain, ou bien que empeschement a donné la corruption du corps à la vertu? *Vbi que enim nobis intentione animi, ac prompta opus est voluntate: que si affuerint, nihil erit quod nos possit à virtute prohibere, &c. Hoc enim solum est quod nos à virtute valeat arcere, viciositas anime, atque mollitudo sententia, nec quicquam omnino præterea. Car par tout, la bonne & droite intention, & vne prompte & delibérée volonté nous sont necessaires. Lesquelles se rencontrant en nous, il n'y a chose du monde qui nous puisse faire reculer, ou r'allentir en la poursuite & acquisition de la vertu, &c. Il n'y a que la seule mauuaise habitude que nostre ame a au vice, avec ses irresolutiōs, & inconstances aux bons propos, qui soit capable de nous retirer du chemin de la vertu, & rien plus.**

Chryf. hom.
5. de laud. b.
Pauli.

§. VII.

De la nourriture & entretenement du corps, selon cette conduite de l'ame.

APRES auoir ictté le plan de ces deux veritez, c'est à sçauoir du domaine de l'ame sur le corps, & de la subierion que le corps doit à l'esprit, qui doiuent estre également tous deux sous la direction des maximes de la Foy, l'un immediatement, & l'autre par l'entremise de celle qui le regit: Voyons-en la pratique en quelques fonctions particulieres du corps, & fortifiõs-là du sentiment des anciens Peres, qui l'ont declarée & enseignée à leurs peuples. Et commençant par celle qui precede les autres en l'ordre de la nature, & qui semble la plus importante, entant que c'est à celle-là que toutes les autres operations aboutissent, c'est à sçauoir à la conseruation, & entretien de cette vie, quoy que mortelle; voicy ce qu'en dit Sainct Augustin.

Ad hoc enim iusti, cum opus est, prandent, vt tanquam boni Domini quod iustum & equum est, seruis corporibus prabeant.

August. lib.
de bono
coniug. c. 8.

Les iustes, & les gens de bien prennent leur repas quand il faut, traitans leurs corps avec moderation & temperance, & en bons maistres, en leur donnant ce qui est iuste & raisonnable, où ces mots de, *iuste & raisonnable*, peuuent comprendre deux circonstances differentes en la conduite, mesme des maistres temporels, qui distribuent à la verité à leurs seruiteurs l'alimēt necessaire suffisant & raisonnable, mais c'est aussi sans excès, superfluité, ou delicatessè, de peur sans doute qu'estans nourris trop delicatement, ils n'en deuiennent moins

Co Inoff. 4.
v. 1.

fouples à leurs commandemens , moins propres au seruice & au trauail, & plus insolens. Aussi S. Augustin a-t'il emprunté ces paroles de l'Apoftré, parlât ainfi aux Maiftres: *Domini quod iustum est & equum, feruis præstate.* Maiftres, faites à vos feruiteurs vn traitement raifonnable, & tel que l'equité & la iuflice le requierent. Par la mefme raifon, les maximes de la Foy, & la vertu Chreftienne obligent l'homme de bien à n'efre point cruel & barbare à l'endroit de fon corps, mais à luy donner la nourriture neceffaire & fuffifante. Je dis neceffaire & fuffifante, car les mefmes maximes du Chriftianifme luy font apprehender vne rebellion de la part du corps cõtre l'efprit, & qu'il ne fe rende vicieux & regimbant contre l'efperon de fon conducteur & de fon maiftre, s'il eft nourri avec fuperfluité & delicateffe; c'eft pourquoy elles luy mettent le mors en main, & font que l'ame traite fon corps en estat & condition de feruiteur. C'eft par cette raifon que Caffian recõmande la moderation des viandes, voire le ieufne: *Caro enim eius arbitrio atque imperio famulatur, & idcirco summo studio per simonia ieiuniorum fectanda est, ne efcarum abundantia referta caro, præceptis animæ falutaribus aduersata, rectorum suum spiritum deiiciat insolefcens.* Eftant iufte que la chair courbe fous le bon plaifir & le commandement de l'ame; la raifon veut que l'on s'addonne foigneufemēt à la temperance par la pratique du ieufne, de crainte que le corps farci de viandes ayant prins plus de nourriture, & acquis plus de force qu'il ne luy faut, fe reuoltant contre l'ame, iette par vne extreme insolence fon Escuyer, c'eft à dire l'efprit par terre, s'oppofant à fes iuftes & vtiles commandemens.

Caff 1. b. 6.
de fpir for-
nic. c. 2.

que l'ame doit exercer sur son corps. 351

Or ne traitant de cecy qu'en passant , & par maniere d'indication seulement , ie me contenteray de rapporter la regle que baille à cette moderation le mesme Cassian. *Non enim, dit-il, qualitas sola, sed etiam quantitas escarum aciem cordis obtundit, ac mente cum carne pariter impingua, noxium vitiorum fomitem, igneumque succendit.* Ce n'est pas la seule qualité & delicateffe des viandes, qui offusque & abat la vigueur de l'esprit, mais encores la quantité mesmes des plus viles & grossieres, qui fait que comme si l'ame s'engraissoit à mesure que le corps s'engraisse, vne ardante & funeste fournaisé de vices & de passions vicieuses s'allume dedans nous. Mais comme il dit plus bas, l'abregé de toutes les regles de la temperance se doit prendre non seulement de la circonstance du temps, ne prenant sa refection qu'à temps certain & réglé, ny de la seule distinction & qualité des viandes, mais auant toutes choses il faut former & concerter cette moderation, chacun dans sa propre conscience, avec toute sincerité, & sans flatterie : *Summa igitur continentia, non sola temporis ratione, nec escarum qualitate tantummodo, sed ante omnia conscientia iudicio colligenda est.*

Cassian. lib. 5. de spir tu galitum. c. 5.

Cass. lib. e. 9.

Pour la maniere de prendre ses repas chrestienne-ment, il me suffira pour le present de ramener pour modele la pratique que Tertullian rapporte des Chrestiens de son temps, où apres auoir tiré cette consequence. Donc puisque nos banquets ont vne fin si honneste, considerez quelle doit estre nostre discipline en tout le reste de nos actions, mesme en celles qui touchent de plus prés les actes de religion. Ce qu'il dit d'autant que les Chrestiens estoient calomniez par les Payens

Tert. Apol. c. 19.

de commettre des crimes dans le culte mesme de leur religion, sçauoir de meurtrir vn enfant dans leurs assemblées, & de s'en repaistre, ainsi qu'il est dit dans son Apologetique : *Dicimur sceleratissimi, de sacramento infanticidii, & pabulo indè.* (Paroles qui en passant verifient euidentement la Foy de l'antiquité pour la realité de la presence du Corps de IesusChrist, quoy que les Payens donnaissent vne interpretation toute differente, & inique à cette ceremonie) Cōtinüant donc de parler de la discipline des anciens Chrestiens, il adiouste, elle ne souffre rien de deshoneste, rien qui s'eloigne de la modestie, & de l'honesteté. *Non prius discumbitur, quàm oratio ad Deum prægustetur, editur quantum esurientes capiunt, bibitur quantum pudicis est utile: ita saturamur, vt qui meminerint etiam per noctem adorandum Deum sibi esse: ita fabulantur, vt qui sciant Dominum audire. Post aquam manualement & lumina, vt quisque de Scripturis sanctis, vel de proprio ingenio potest, prouocatur in medium Deo canere: hinc probatur quomodo biberit, æquè oratio conuiuium dirimit: inde disceditur non in cateruas cætionum, neque in classes discursationum, nec in eruptiones lasciuarum, sed ad eandem curam modestiæ, & pudicitie, vt qui non tam cœnam cœnauerint, quàm disciplinam.* Auant que de se mettre à table, on se repaist d'vne viande celeste, qui est la priere que l'on fait à Dieu: l'on y mange autant qu'il est necessaire pour apaiser la faim, & subuenir à la necessité de la vie: l'on y boit autant qu'il est vtile à des personnes qui ont soin de la pureté de l'ame, & du corps. Ceux qui y sont assis prennent leur refection avec d'autant plus de tẽperance qu'ils se souuiennent, qu'ils sont obligez d'adorer Dieu, mesme pendãt la nuit. Ils s'entretiennent comme

que l'ame doit exercer sur son corps. 353

gens qui ſçauent que Dieu entend tout ce qu'ils diſent. Le repas finy, & les mains lauées, les flambeaux allumez, on eſt inuité de louer Dieu, & de chanter des Pſalmes, tirez des Eſcritures ſainctes, ou des Hymnes que chacun compoſe ſelon la portée de ſon eſprit. Par là on fait connoiſtre ſi l'on a commis quelque excès à table: comme le repas a commencé par la priere, auſſi finit-il de meſme: on en ſort non pas attroupez, comme des aſſaſſins & coupe-jarets, pour ſe ſouiller les mains dans le ſang des hommes, non pas pour aller en diuerſes bandes courir les ruës, non pas pour aller faire des inſolences: mais on en ſort avec le meſme ſoin que l'on auoit en y entrant, de conſeruer ſa modeltie & ſa chaſteté. Enfin, les Chreſtiens s'en retirent avec tant de retenüe, que l'on voit bien qu'ils ne s'y ſont pas tant remplis de viandes corporelles, que de la ſubſtance celeſte d'une ſaincte diſcipline.

S. VIII.

De l'uſage Chreſtien des ſens, ſelon la meſme conduite de l'ame.

CETTE matiere eſt trop diſfuſe pour m'y eſtendre plus au long, & la traiter à plein fonds, n'ayant point d'ailleurs entrepris de faire le Caſuiſte, deſcendant aux actions par le menu, ie ne la toucheray donc qu'en paſſant, & comme l'effleurant, laiſſant au deſir & à l'affection que chacun doit auoir d'appliquer à ſoy les inſtructions qu'on luy donne, ou par eſcrit, ou de vive voix (ſuiuant les circonſtances qui ſe rencontrent)

de descendre au particulier des actions & mouuemens des sens, qui font les gardes & les fourriers de l'ame. Voicy donc en premier lieu, comme S. Ambroise regle le sentiment de la veuë : *Videat ergo oculus, & fungatur suo munere: non vt lubrica mentis imperio dirigatur ad lapsum, non vt vitium referat pro officio.* Voyez & regardés & vsez de la faculté de vostre veuë, à la bonne heure; à cōdition toutefois que par vne conuiueuceou cōmandemēt deraisonnable de vostre ame, elle ne se porte pas sur des objets capables de causer sa cheute, & sa ruyne, & que l'office & le ministere que les yeux luy rendent en ces rencontres, ne degenerate pas en vice. Car en ce cas ce ne seroit plus vn seruice, mais vne action qui rejailliroit au dommage de celle, de qui ils doiuent procurer le profit, & l'auantage.

Pour la moderatiō & l'vsage Chrestieñ du sēs, de l'ouïe, ieveux rapporter icy vn traict & vne preuue merueilleuse de la vertu des anciens Chrestiens, qui paroist particulièrement en l'vsage de ce sentiment, suiuant ce qu'en allegue Clement Alexandrin, qui nous deuroit seruir de modele en la fonction & exercice de nos sens, & mesme dans la conuersation ciuile. Car estant tombé sur vn passage du Poëte Homere, qui faisoit mention de l'inceste de Mars & de Venus, arrestant tout court le courant de sa plume, il apostrophe ce Poëte en cette sorte. Tais-toy Homere, & estouffe ton chant en ta bouche, parce qu'il n'est pas conforme aux regles de l'honesteté, tant qu'il enseigne le vice de l'impureté, à laquelle nous faisons profession de denier mesme l'entrée dans nos oreilles.

S. Gregoire de Nazianze nous enseignera en va

Ambr. lib
de fuga 12.
culi c. 4.

Clem. Ale.
in protrep.
κλιμαξια
Ὅταν οὖν
ᾤδῃς, ἴσῃς ἢ
καὶ ἴσῃς ἢ
διδῶσκῃς, ἄρ-
γῶν δὲ ἄρῃς
ἢ, ἢ ἢ ἢ ἢ ἢ
ἢ ἢ ἢ ἢ ἢ

Greg. N. z.
orat. 6.

mot l'usage des autres sens en cette deduction admirable qu'il en fait, lors qu'il exhorte avec son eloquence accoustumée à mettre des portes à nos oreilles, qui puissent s'ouurer & fermer à propos, & quand il faut; à contenir & retirer nos yeux des objets nuisibles; à instruire & dresser le sens de l'attouchement farouche & furieux en ses mouuemens, & le goust qui nous irrite, & nous pinse; de crainte, dit-il, que la mort ne monte, & ne donne l'escalade pour entrer dans le fort de nostre ame par nos fenestres; car c'est ainsi, dit-il, que i'estime qu'on doit appeller nos sens. Or la raison qui nous oblige à tenir nos sentimens sous la clef, & sous le frein d'une soigneuse & seuerie conduite de l'ame, c'est celle qu'allegue Tertullian: car puisque, dit-il, les oreilles & les yeux sont les Sergens & les Huiffiers de l'ame, il est impossible, moralement parlant, que celle-là soit sans tache, de qui les Sergens, & ceux qui se tiennent autour d'elle sont sales & corrumptus: *Cum spiritui apparent aures, & oculi, nec possit mundus prestari, cuius apparitores inquinantur*, &c. Les sens extérieurs ne reçoivent les especes, que pour les renvoyer au sens commun, celuy-là ne les assemble, ne les iuge, & ne les compose, que pour les jeter dans l'imagination; celle-cy ne se travaille, que pour servir à l'entendement, & deschargeant les objets de ce qui ne peut entrer dans le fonds de sa nature spirituelle, luy représenter l'espece qui luy est propre; & celuy-cy ne la conçoit, que pour gagner & attirer la volonté à l'amour, ou à la fuite de l'object qui luy est present. D'ailleurs, veu qu'ordinairement on est enclin à suiure ses imaginations, pensées & affectiōs, & qu'il est difficile de resister contre leurs mouuemens à

ἅμιστα τοῖς
ἀρχαῖς οὖρας
καλὰς ἀνεῖργε
κέπε ἢ κληρο
μέρας, ἢ π
ὁφθαλμοῖς
φροῖσάμεν.
παιδαγωγέσει
μὲν ἀέλω λυ
σιώσδω, ἢ
γύροιν, στα
ρετέσδω, μη
δυσιασται ἀδῶ
δια τῶν θρί
δων ἢ ἄλλῃ ἐπι
γύρω ἑρασκα
λήσται τὸ αἰ
δουτήρια.

Tertull. lib.
de spec. c.
17.

defreglez ; de là est que c'est sans doute s'exposer volontairement au peril, & presque consentir au mal, que de laisser nos sens sur ces objets dangereux, & en recevoir les especes dans son imagination ; & qu'au contraire, la plus grande sagesse & prudence, & l'industrie la plus efficace pour nous conseruer dans l'innocence, c'est de fuir tous les objets & occasions lesquelles nous portent au mal, & nous lancent leur venin dans le cœur par le ministère des sens.

S. IX.

De l'usage Chrestien de la langue, selon la mesme conduite de l'Ame.

POUR l'usage de la langue, ie n'en toucheray que deux mots ; l'un pour monstrier comme c'est vn instrument dangereux, & qui par consequent requiert vn grand soin & vne attentiuë & exacte vigilance de la part de l'ame, pour ne luy laisser pas le mouuement & l'agitation libre, au gré de l'appetit ; & de l'imagination car elle doit la regir avec vne telle circonspection qu'elle ne l'employe qu'aux fins, pour lesquelles Dieu autheur de la nature l'a inserée dans nos corps, qui est la descouuerte de ce qui se passe dans l'interieur de nostre ame, & pour seruir comme de pinceau en la representation & expression de ses mouuemens internes ; & par les maximes de la Foy & instincts de la grace qui la dressent en cet office ; d'où il s'ensuit que l'ame ne doit produire ny manifester aux autres ses conceptions par l'organe de la langue, qu'entant que la raison, & les maximes de la Foy, & de la vertu le luy per-

que l'ame doit exercer sur son corps. 357

mettent. Or le mot qui declare cette importance, à cause du danger du contraire, c'est celuy de l'Apostre S. Jacques, qui appelle la langue *universitas iniquitatis*. Celle qui commet, & qui comprend en soy tous les maux, ou comme porte le texte Grec, vn monde d'iniquitez, & vn nombre infini de vices. L'autre mot qui est de S. Pierre, nous declare l'usage de la langue. *Si quis loquitur quasi sermones Dei: (supp. loquatur.)* Si quelqu'un parle, que ce soit avec des discours de Dieu, & qui regardent son honneur & sa gloire, ou la charité du prochain. Où ie remarque en passant, pour la preuve du principal sujet de cet œuvre, que ce sentiment de l'Apostre seroit seul capable d'establir cette verité, qu'il faut faire toutes nos actions en detail à l'honneur, & pour le service de Dieu; puis qu'il veut que celle du parler qui sêble la plus legere de toutes, veu que levant l'emporte, soit vne action, & vn parler de Dieu, mesme en toutes rencontres. Or pour ce qui est de l'usage de la langue, ie n'adiouste si ce n'est, que la multiplicité, & variété des especes que nous auôs receuës dans nostre ame, nous representant vne infinité d'objets, & composant en nous vne infinie diuersité de pensées, & de jugemens, qui nous viennent à tout propos sur le bout des levres, pour sortir des tenebres du secret, & se manifester par la parole; le plus souuerain remede pour n'offenser point par la langue, & ne parler pas inutilement ou mal à propos, c'est de parler peu: puisque d'ailleurs, comme dit S. Ambroise, parmy beaucoup de discours & d'entassement de paroles, on ne pese pas tout ce que l'on dit, car les mots se coulent & nous eschappent imprudemment, & sans y penser les vns apres

Iacobi 3. v.
6.
ο υόσμος τῆς
ἀδελφείας.

Petri 4. v. 11

apres les autres ; c'est pourquoy, dit-il, le babil, & le beaucoup parler, est vne viue source du peché. *Exiit multiloquium, peccatum intravit, quia in multiloquio nequam qui exit sermo trutinatur, imprudenter labitur.*

Ambr. l. b. 1.
Je Abel &
Cam. c. 9.

S. X.

Que l'ame pour bien regir son corps, doit premierement regir ses propres pensees, & se rendre maistrresse de ses propres actes.

OR afin que l'ame puisse regir & tenir sous le frein de la raison son corps, & ses fonctions, c'est un prealable qu'elle se rende la premiere maistrresse de ses pensees, actes, & mouuemens. Car si elle branle & chancelle d'elle-mesme, & se laisse emporter à toutes sortes d'imaginacions & de mouuemens, comment pourra-elle tourner, & manier à sa volonte son corps & son appetit, qui ne luy est pas si proche, & qui peut luy resister dauantage. Je me reserue de faire voir ailleurs l'importance du soin que l'on doit auoir à veiller sur ses pensees; ie dis pour le present seulement, qu'à l'imitation du Prophete, nous deuons auoir tousiours nostre ame entre nos mains; *Anima mea, dit-il, in manibus meis semper, & legem tuam non sum oblitus*: Comme s'il vouloit dire: A raison de la garde continuelle que ie fay des pensees de mon ame, i'ay conserue le souuenir de vostre loy, scachant bien que la negligence à retenir les pensees de mon ame eust esté cause que i'en eusse perdu la memoire. Et de fait, puisque la consideration & le souuenir des veritez de la Foy, nous doit seruir de bride & de frein pour reprimer & tenir sous nostre

Pfal. 118.
v. 109.

que l'ame doit exercer sur son corps. 359

conduite le corps & ses passions, comme le pourrons-nous faire si nous n'auons en main cette bride & ce frein, & comment le pourrons nous auoir si nous ne retenons pas en nos mains avec le Prophete, nostre ame, qui doit gouverner cette bride, & manier ce caueillon ? ou si elle nous eschape des mains par l'extrauagance, & la diuagation de ses pēsees, la laissant dissiper à toutes sortes d'objets, & luy donnant l'effor à toutes ses faillies, sans examiner les pensees qui se presentent à elle : & si nous souffrons que cette toule publique de ses pensees estouffe le souuenir, des maximes de la Foy & de la vertu Chrestienne ? Cassian nous represente merueilleusement bien à son accoustumée, ces deux empires de l'ame, le premier sur les pensees, & l'autre sur son corps, par l'adaptation des paroles du Centenier de l'Euangile, parlant de foy-mesme : *Nam*

Et ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites, Et dico huic : Vade, Et vadit : Et alij veni, Et venit : Et seruo meo, fac hoc, Et facit. Car, dit-il, ie suis vn homme qui, quoy que ie sois soubmis à vne puissance superieure ; l'ay pourtant soubz moy des soldats à l'vn desquels ie dis, va-t'en là, & il ne manque pas d'y aller ; & à l'autre vien-çà, & il vient ; & de mesme ie commande à mon valet, & luy dis fay cela, & il le fait, surquoy dit Cassian. *Et ita nos quoque dignitatis huius apice sublimati, habebimus hanc imperandi potestatem, atque virtutem, qua, non quibus nolumus cogitationibus abducamur, sed his quibus spiritaliter delectamur, immorari vel inherere possimus ; malis quidem suggestionibus imperantes, abite, Et abibunt : bonis verò, venite, Et venient : seruo quoque nostro, id est corpori, ea quæ castitatis, vel continentie sunt similiter*

Matth. 8.
v. 9.

Cassian col.
7. de mobilitate animi.
&c. c. 5.

iniungemus, & sine contradictione deseruiet, non iam suscitans nobis aduersas concupiscentia stimulos, sed omnem spiritui exhibens famulatum. De mesme nous, dit-il, estant éleuez à la dignité de ce Centenier, nous jouyrans de ce mesme pouuoir & autorité de commander, par le moyen de laquelle nous ne serons pas distraits, & comme enleuez de nous mesme, par des pensées qui nous surprennent contre nostre volonté; mais nous pourrons nous attacher fermement à celles où nous trouuons du contentement, & de la joye spirituelle, vsant de ce pouuoir en commandant aux suggestions mauuaises, & leur disant retirez-vous, & elles s'enfuyront, & aux bonnes, venez à nous, & elles s'approcheront: enjoignant de mesme à nostre seruitur, c'est à dire à nostre corps, tout ce qui concerne la garde de la chasteté, de la continence, & de la temperance; & il se rendra souple, & obéira à nostre commandement sans contredit, ne s'amusat plus à soûleuer au dedans de nous les aiguillons de la concupiscence importuns & contraires à nos resolutions; mais se soumettant entierement à l'esprit, pour luy obeyr en tout, & executant punctuellement les ordres de la vertu. Et sur la fin du Chapitre il explique l'effect de cet empire que l'esprit a gagné sur la volubilité & surprise de ses pensées, par ces paroles. *Tanquam triumphator ac victor in illa qua voluerit cogitationum regione consistet.* Ce sera alors, dit-il, que l'esprit comme vn grand conquerant & triomphateur de ses ennemis, aura ce pouuoir que de se camper, en quelle region & nature de pensées qu'il voudra.

Or pour paruenir à cet empire absolu, il faut suiure & garder cet aduis incomparable de Sainct Ambroise,

que

quenous deurions grauer profondément en nos ames pour n'en perdre iamais le souuenir. *Propositum tuum speculari, habitum tue mentis explora, excubias obrende aduersum mentis tue cogitationes.* Considere attentiuement tes inclinations & resolutions, & recherche avec estude & profònde speculation l'estat & les habitudes de ton ame, fais vne exacte & continüelle garde, & pose la sentinelle à l'encontre de tes pensees, pour descouurer de plus loin leurs approches, & euitier leur surprinse, comme si tu auois à faire à tes plus grands & plus dangereux ennemis. Aussi est-il veritable que tout le desordre & tout le rauage qui peut arriuer à la volonté prend sa naissance de l'attaque de ces enfans perdus, qui battent la campagne, & courent çà & là sans ordre, & sans arrest, commençans l'escarmouche, & taschans de faire quelque ouuerture en faueur du gros de la bataille des tentations, que les ennemis de nostre salut nous liurent sans cesse. O le solide & profitable conseil, d'où depend toute la conduite de l'homme; car encore que la volonté ne soit pas forcée par l'attaque des pensees: neantmoins elle la dispose à y consentir, & la mauuaise habitude & inclinatio, avec la difficulté qui se treuue à repousser la sollicitation de l'apetit, qui se joint à cet-attaque, & le peu de courage & de resolution, sòt cause du peu de resistance qu'on y fait. Ce peu de resistance qu'on y fait, faute de courage & de resolution; outre la difficulté que l'õ treuue à repousser la sollicitatiõ de l'apetit qui se joint à cet-attaque. Ce qui fait que plusieurs d'ordinaire suiuent & embrassent leurs pensees quelles qu'elles soient, sans veiller sur elles, & sans les examiner quand elles se presentent. Partant, la plus grande &

An br lib. r.
E. am. c. 2.

originaires prudence, & industrie morale pour bien viure, c'est de veiller sur ses pensées, d'estre tousiours au guet, & se réfléchir sur ses imaginations, pour refuser l'entrée en nostre esprit à celles qui ne sôt que les fourrieres du vice, & des alumettes pour causer vn grâd embrasement. Et certes il y a dequoy s'estonner qu'un Philosophe Payen conduit par la seule raison naturelle, ait recognu & condamné ce defaut de reflexion, & qu'il y ait des Chrestiens esclairez de la lumiere de la Foy, & de l'Euangile, qui fassent si peu de compte de cette reflexion interieure, qui est le premier & principal moyen pour se maintenir en la vertu. Voicy comme en parle le Philosophe Epictete. La plus belle, dit-il, premiere, & plus importante action du Philosophe, c'est d'examiner ses pensées, les discerner, & n'en mettre en auant aucune qui ne soit bien approuuée. Voyez comme l'on a accoustumé d'en vser en fait de monnoye, quand l'affaire nous touche, & qu'il nous importe de sçauoir si elle est de bon ou mauuais aloy, comme on a inuenté vn Art, & tous ces artifices que le Changeur employe pour recognoistre de quelle qualité est cette monnoye. Il la regarde, il la manie, il la flaire, & l'esprouue au son, & à l'oreille : car jettant la piece d'argent, il en remarque le son, & ne se contente pas de la faire sonner vne fois, ains à force de se rendre attentif il deuiet Musicien : de mesme deuous-nous faire quand ils'agit de discerner si nous pouuons estre trompez en quelque chose, ou ne l'estre point. Ainsi pour decouurer la bonté de la monnoye, nous apportôs beaucoup d'attention & de circonspection pour discerner ce qui nous peut tromper. Mais quant à la partie superieure de nostre ame, il semble que nous dormions & ron-

Arrian. lib.
1. dissert.

Ep. ct. c. 20.
ἐργον τῷ φιλο-
σοφῶν το μί-
γιστον ἢ
πρῶτον, δοκι-
μαζεν τὰς
φαντασίας, ἢ
διακρίσειν, ἢ
μεθεμίαν
αἰτιμιαστον
ἠὲ σφίμεθαι.

que l'ame doit exercer sur son corps. 363

sions, si peu curieux sommes-nous au discernement des pensées pour en rejeter les mauuaises, & donner entrée aux bonnes. Ce qui arriue, d'autant que nous ne voyons pas l'interest que nous y auons. Voila les paroles de ce Philosophe.

ἡμῶν δὲ πάλιν
αὐτὴν ἵκετο
κινεῖται ἡ ψυχή
καὶ κατὰ τὴν
ἐπιθυμίαν, καὶ οὐκ
ἐπιθυμίας τοῦ
καλοῦ ἀλλὰ τοῦ
κακοῦ. ἢ ἡ
ἐπιθυμία οὐκ ἐπιθυμίας
στὴν.

§. XI.

Que l'ame doit faire prouision & reserue des bonnes pensées, & en estre si remplie, & les auoir si presentes, qu'elles empeschent en tant qu'il se peut la naissance des mauuaises, & luy seruent de guide en toutes ses actions.

MAIS pour vser encores d'une plus grande prouoyance Chrestienne, est-il besoin de preuenir & empeschier la naissance des mauuaises pensées, en tachant d'entretenir tousiours en nostre esprit les bonnes; faisant en sorte que nostre memoire en soit comme vn referuoir, ou plustost vne viue source, qui ne tariſſe iamais, & que par ce moyentous les objets qui se presentent à nous, soient comme des semences tousiours fertiles à faire germer en nous des idées & des pensées du bien. C'est ce que nous enseigne Cassian, car apres auoir dit, que l'esprit se meut tousiours, & beaucoup, employant ces paroles Grecques, comme plus significatiues pour l'exprimer, il adiouste. *Hac igitur (sup. mens) pro conditione naturæ numquam potest otiosa consistere, sed necesse est eam (nisi prouisum habuerit vbi suos exerceat motus, & in quibus iugiter occupetur) propria mobilitate discurrere, & per omnia volitare, donec longo exercitio, vsuque assuesacta diuturno, quod vos in cassum dicitis laborare, experiatur & discat quas memoriae suae materias debeat preparare, erga quas circumagat indefessos volatus, & immoran-*

Cassian. col.
7. de anim.
mobilit. &c.
c. 4.
ἀνεκίνητος, ἢ
πρόθυμος

di robur acquirat, & ita preualeat aduersas inimici suggestiones quibus distrahebatur extrudere, atque in illo quem desiderat statu & qualitate durare : Nostre esprit est de telle nature, qu'il ne peut iamais estre sans agir; que s'il n'a pas preparé de la matiere sur laquelle il agisse, & s'il ne se propose pas quelque objet pour s'occuper sans cesse autour d'iceluy, il faut de necessité, suiuant son inclination & legereté, qui luy est naturelle, qu'il diuague par cy, par là, & qu'il se porte indifferemment à toutes sortes d'objets; malheur qu'il souffrira iusques à tant, que s'estant accoustumé par vn long exercice, & par vn vsage constant & de longues années (à quoy vous confessez de trauailler en vain) il apprenne par sa propre experience, quelle sorte de matiere & d'especes il doit coucher & conseruer dans sa memoire, pour s'y appliquer & voler autour sans cesse, & sans se lasser, & acquerir de la vigueur & de la force pour s'y prendre & s'y arrester tout à fait; & par ce moyen se rendre si fort, qu'il soit capable de repousser & de donner la chasse aux suggestions, & aux pensees des objets tous contraires, par lesquelles l'ennemi de son repos, & de son salut le tenoit distrait, & le diuertissoit de celles qui sont bonnes, & demeurer ferme, constant & perseuerant en cet estat & assiette d'esprit qu'il desire, qui est d'estre tousiours occupé & agissant sur des objets diuins, & qui concernent son salut. Mais le principal en tout cecy, c'est d'auoir ses pensees tellement presentes, qu'elles ne soient pas le seul entretien de nos esprits, mais qu'elles nous seruēt encore de guide, de flâbeau & de reglé en toutes nos actions, & qu'on les ait si fort en veuë, qu'elles deuancent, accompagnent, & gouver-

que l'ame doit exercer sur son corps. 365

nent toute nostre vie ; se presentans tousiours à nous, en tout ce que nous disons & faisons, & en tout ce qui emane de nous ; & voila le principal fruit de la prouision & reserue de ces pensées bōnes dont parle Cassian. Or voicy comme S. Ambroise nous mōstre ce fruit en la pratique, au suiet que nous traitons ; sçauoir que le Chrestien doit tout faire par les maximes de la Foy, & par consequent les auoir continuellement en veuë en toutes occurrences, & en toute nature d'actions, pour luy seruir de flambeau & de phare ; c'est en exposant ce verset du Prophete qui exprime aussi la pratique de cette verité. *Lucerna pedibus meis verbū tuum, & lumen semitis meis.* Vostre parole mon Dieu, c'est la lāpe qui esclaire mes pas, & la lumiere qui me descouure les routes & les sentiers où ie dois poser mes pieds, où il explique nettement cette verité en ces termes : *Multi fornice, multi scopuli, in istius seculi caligine non videntur. Præfer tibi lucernam quam propheta monstrauit, vide quò debeas transferre vestigium, contuere vbi pedem ponere mentis interne, per singulos cura sūt gressus, nulli credas tuum, nisi præeunte lucernæ istius luce, processum : nam vbi putas quòd luceat, ibi gurgis est ; videtur lucere, sed polluit : & vbi putas solidum esse vel siccum, ibi lubricum est. Sed & si lucerna tibi longius sit, sit ergo fides tibi itineris tui præuia :* Dans la nuit, & parmi les tenebres de l'ignorance & de la malice de ce monde, nous ne voyons pas quantité de fondrières & d'escueils qui sont pourtant deuant nous ; pour doncques les euitter porte au deuant de toy cette lampe, que le Prophete te propose & te montre, vois où tu dois porter, & asseoir le pas, regarde de part & d'autre, & cōsulte avec la raison & le jugement où tu dois à chaf-

Psal. 18.
v. 105.

Ambros. in
Psal. 118.

que pas poser le pied de ton ame & de ta pensée intérieure ; que ce soit là ton principal soin , que de voir à chaque action que tu fais , quelles pensées tu dois auoir. En toutes tes procedures & desseins , ne te repose pas sur toy mesmes , & ne te fie pas à personne sans y apporter la lumiere de cette lampe : car assurement ce qui te semble resplendissant , & beau à voir , ce n'est qu'un gouffre pour t'engloutir ; il paroist avec éclat , mais il est plein d'ordure & de saleté capable de t'infecter ; & le passage où tu crois pouuoir affermir le pied , & y demeurer à sec , c'est vn pas glissant qui te portera à la cheute. Que si cette lampe de la parole de Dieu est esloignée de ta cognoissance , que la Foy te serue de guide dans la conduite de toutes tes actions durant tout le cours & le pelerinage de cette vie.

§. XII.

Recueil du Chapitre.

IL est vray que les passions qui auenglent l'entendement , font mescognoistre la verité , & mesme luy ostent le credit qu'elle s'y estoit desia acquise , & que le moyen de la remettre en credit , & de disposer nostre esprit à l'escouter & à la receuoir par vne docilité parfaite enuers ceux qui nous la descouurent , & qui nous l'enseignent , c'est de vuider nostre cœur de ces hostes si mal-faisans , & de se desfaire de ces boutefeux de nostre ame. Car nos passions estant vne fois calmées , & nous estans iettez courageusement dans le train de la vertu , les veritez qu'on nous enseigne touchant les mœurs & la pratique de la vie Chrestienne qui nous

paroissoient auparauant ou déraisonnables ou intupportables, receurent nostre approbation, apres auoir esté recogneües & iugées conformes à la raison, pleines de justice, & tendantes à nostre propre bien & auantage : si bien qu'au lieu de nous desplaire, elles feront la matiere de nostre plus solide contentement. Et la raison en est, d'autant que la verité declarée, & la loy annoncée, ne sont que des explications de l'interieur de l'homme de bien, & elles ne publient rien, que le Iuste n'ayt résolu de faire auant qu'elles parlassent, si l'occasion & les circonstances s'en presentoient. Mais il y a encore vne seconde cause de l'aersion que l'on a de la verité & de la doctrine des mœurs, qui est, que l'on n'entend pas bien souuent ce que l'on en propose, ou ce que l'on en lit. C'est pourquoy ie desire preuenir dans l'esprit du Lecteur, le degoust, & l'aersion qu'il pourroit conceuoir de la doctrine qu'elle auance; en ostant cette seconde cause, par l'application des veritez & instructions precedentes à quelques chefs principaux de nos actions, ce qui seruira d'esclaircissement à ce que j'ay dit cy-deuant. Il est vray qu'on a beau esclaircir les matieres, si le Lecteur n'y apporte pas de l'attention serieuse, & n'y applique son esprit avec desir d'y treuuer la verité : il est facile de se mesprendre, & il y a du danger à ne pas bien recueillir le sens des liures, qui baillent ces enseignemens & instructions de la vie Chrestienne, qui de soy sont contraires à l'appetit, pour si facile qu'en soit le langage, & le style accommodé à vne intelligence commune. Mais à quelle lecture, ie vous prie, appliquerons-nous donc la force de nostre esprit, & la vigueur de nostre ame ? C'est elle qui nous regarde di-

rectemēt, & qui nous a à nous meſmes pour ſon propre objet, dans le plus grand de nos intereſts, qui eſt l'eternité, & qui par conſequent requiert plus d'attention & d'affection que toutes les autres. Pour bien entendre doncques cette doctrine, & en general tout ce qui nous eſt declaré concernant les mœurs & la pieté, afin d'en venir puis apres à la pratique; c'eſt vn prealable de cognoiſtre l'eſtat different de noſtre ame, & de noſtre corps, & de ſçauoir & ſe representer que l'ame eſt ce que nous ſommes, & le corps ce que nous auons; & par conſequent que l'ame doit ſe rendre maiſtreſſe du corps, & prendre la conduite de ſes fonctions, pour le regir par le caueçon & le frein de la raiſon, & de la ſcience, qui luy enſeigne à donner à ſon corps le mouuement, & l'employ qu'il faut; le poſſedant en honneur, & en ſaincteté, & nous en ſeruant comme d'vn inſtrument que l'ame doit appliquer par l'idée de la raiſon, & de la Foy, & non par les mouuemens & inclinations de cette partie animale; auſſi eſt-ce pour cela qu'elle a eſté inſuſé en nos corps: d'où il faut conclurre que ſi au contraire nous raualons cette partie raiſonnable, & l'auſſu-jettillons aux appetits du corps, c'eſt auoir receu noſtre ame en vain, n'en retirant autre profit, que celui dont la beſte jouyt, voire plus auantageuſement que l'homme; Et non ſeulement nous auons en ce cas receu noſtre ame en vain, & inutilement, mais encores à noſtre propre dommage, ne nous ſeruant de la faculté de ſon raiſonnemēt, que pour nous attacher avec plus d'indurie & de chaleur à la poursuite & à l'acquiſition de la fin de la beſte; de laquelle pour nous eſloigner dauantage, & tendre à vne fin plus noble & releuée, nous aués eſté

esté creéz raisonnables. Que si nous disōs que la fragilité de nostre chair nous rendāt enclins au mal, & nous ralentissant en la poursuite du biē, nous emporte nostre ame : c'est que nous ne voulons pas nous ayder de la force de l'esprit, opposée à cette fragilité, & capable de la fortifier. Ainsi quand il est dit dans l'Escriture sainte, que la chair est fragile, il est aussi dit en mesme temps que l'esprit est prompt, faisant voir lequel des deux doit estre soubmis à l'autre ; sçavoir la chair à l'esprit, le foible au plus fort, afin qu'elle emprunte aussi de luy la force, & se rende invincible par son secours.

En vn mot, la corruption du corps, ny autre chose quelconque ne donne point d'empeschement à la vertu; pourveu que l'ame se roidisse, & se serue de son pouuoir; & c'est sa seule mollesse, & le peu de fermeté en sa resolution, qui seule luy peut faire perdre le chemin de la vertu, & luy donner le degoust, & former l'aersion de cette tant desirable & si aimable conqueste.

Or pour descendre au particulier, c'est avec cet empire, & avec cet ascendant que l'ame doit entretenir son corps, & luy donner sa nourriture, dans les regles de la raison, & par les maximes de la Foy, le traitant comme seroit vn bon maistre à son valet; & non pas se rendāt ministre cōplaisant à ses appetits: moderant ses repas & refections selon les regles de la modestie, & de la temperance, & dans la qualité, & besoin qui luy est conuenable; considerant que Dieu regarde aussi bien cette action comme les autres. Le mesme empire doit-elle aussi exercer sur les sens, réglant en telle sorte leur vsage, qu'il ne degenerate pas de la qualité de seruite & d'office, en celuy de vice, & que ce ne soit pas vne rebellion

plustost qu'un ministere ; tenant les portes & les auenües par où tous les objets passent, pour entrer chez elle bien fermées, & soigneusement gardées par de sentinelles fideles, qui ne les ouurent qu'avec les clefs des maximes & des loix de Dieu ; tant parce qu'il faut que le Chrestien se conserue pur & entier en toutes choses ; que pour autant que les sens estant comme les Huiffiers & les Officiers de l'ame ; il est moralemēt impossible qu'elle se conserue sans tache, s'ils sont dans la fouilleure. La langue, qui est appellée par l'Escripture, *vniversitas iniquitatis*, vn petit monde d'iniquité, vn abregé de tous les crimes, qu'elle commet par elle mesme, & qu'elle enseigne ou persuade, ou cōmāde aux autres, & qui est en soy-mesme la plus fidele image de l'ame, de qui elle descouure & publie les pēchées, & les actes interieurs, doit à plus forte raison estre sous l'estroite garde, & sous le gouvernement absolu de l'ame. Or la plus vtile loy pour la regir & gouverner, c'est de la mettre peu souuent en exercice, & la laisser peu parler ; d'autant qu'y ayant bien de la peine à regler & peser meurement ce qui coule & eschape si vistement de nostre bouche, comme font les paroles ; il est aussi mal-aisé qu'il ne s'en debite, qui n'ont ny poids, ny mesure, ny marque de jugement en celuy qui les profere ; & qui au lieu d'estre profitables causent souuent du dommage, & du scandale à nostre prochain. Mais afin que l'ame puisse regler & composer les fonctions de son corps, elle doit commencer l'exercice de son pouuoir sur ses propres actes, & à cet effect estre dans vne continuelle surveillance de ses pensées, & de ses desirs & affectiōs, pour chasser, reprimer, & étouffer en soy les mauuaises

que l'ame doit exercer sur son corps. 371
& en disposer selon les maximes de la Foy; & mesme pour empescher en tant qu'il se peut la surprinse des premiers mouuemens : ce qu'elle se facilitera en conseruant tousiours en sa memoire, & presentant continuellement à son imagination & à son entendement des objets, qui la tenant arrestée, & occupée au bien, fermēt l'entrée aux especes des objets que nous deuous fuir. Or ces objets qu'elle doit se mettre en veuë, sont les maximes de la Foy, les subiets de ses obligations & deuoirs, bref de toutes choses bonnes & vtiles; afin que non seulement cela la tienne occupée, & la mette à couuert des mauuaises pensées, mais aussi l'esclaire dans ses actions, & luy descouure la route qu'elle doit tenir dans le pelerinage de cette vie.





DE LA MODESTIE DES HABITS,
 REQUISE EN L'ESTAT DV CHRISTIANISME,
 & du grand degast de consciences, que cause
 la vanité, & l'immodestie des habits.

CHAP. II.

S. I.

*La fin pour laquelle Dieu donna des habits à
 Adam & Eue, fut la modestie, la simpli-
 cité, & la memoire de la mort.*



TOUT ainsi que nostre ame entrant dans le corps nuë, & despourueü de tout ornement, & en sa pure & seule substance, a besoin de se reuestrir des habitudes, pour agir & employer ses facultez; de mesme nostre corps estant mis au monde, & venant au iour tout nud, doit estre couuert de vestemens & d'habits, pour pouoir produire avec plus de facilité ses fonctions; voire mesme ils luy sont necessaires pour se garantir des iniures du temps, & de l'interperie des saisons; mais comme les habitudes de l'ame doiuent estre non telles quelles, mais absolüemët bõnes, & former l'appareil de vertus, qui soit capable de l'acheminer à sa fin, & de la conduire à sa felicité; ainsi faut-il que les habits dont nous couurons nos corps, soient dans l'ordre, & dans la moderation requise, afin que le corp

& l'ame soient également dans vn train capable de les conduire au terme de leur commune felicité, de laquelle l'vn ne peut jouyr eternellement sans l'autre, encores que l'vn des deux y paruienne plustost. Je veux dire en vn mot, que les habits des Chrestiens doiuent estre dās la modestie, moderation, & vertu; & que comme c'est Dieu qui le premier a taillé les habits à l'homme, & qui a introduit cet art le premier au monde, pour le sanctifier & le rendre diuin; *Fecit quoque Dominus Deus Adam & uxori eius tunicas pelliceas, & induit eos.* Dieu, est-il dit dans la Genese, fit pour Adam & sa femme des tuniques de peaux de bestes; & les habilla de la sorte: aussi faut-il que ce soit la vertu & la modestie, qui soient les Ouuriers qui taillent & façonnent les habits du reste des hommes, dans les ordres, & les maximes de ce premier & souuerain Artisan, lequel en cette introduction d'habits ne desira que de fournir à nos premiers parens dequoy couvrir leur nudité en toute simplicité & modestie, & de leur remettre à mesme temps deuant les yeux, le continüel souuenir de la mort, peine de leur peché: car pouuant avec vne egale facilité leur donner des habits pompeux & magnifiques, il ne les habilla pourtant que de peaux de bestes; pour ietter en cela le fondement de la simplicité, dans laquelle il vouloit qu'ils passassent les iours de leur exil; peaux qui estant d'ailleurs des pieces de bestes mortes, & partant ouurages de la mort, qui par consequent couuroient la vie, leur presentoient vn objet continüel de la mort, digne supplice du crime qui leur auoit fait trop aimer le plaisir de la vie: mais mort qui leur deuoit seruir de passage pour passer de cet exil à la jouyssance de la ve-

Gen. 3. v. r.

374 *De la modestie des habits,*
ritable & eternelle vie: en quoy le dessein de Dieu estoit
qu'ils regardassent sans cesse non pas à cette vie presen-
te par vn amour desreglé, mais à la mort future & cer-
taine, l'ayant tousiours presente deuant leurs yeux par
vne sage preuoyance.

§. II.

*Comme l'on se depart maintenant de la fin pour
laquelle nos premiers parens se couvrirent des
feuilles, & de celle pour laquelle Dieu les ha-
billa de peaux.*

Tertul. l. b.
de hab. mu-
lieb. c. 1.

SV R Q V O Y Tertullian prenant sujet de s'adresser
aux femmes, apres leur auoir proposé diuers motifs
pour s'humilier, & pour se couvrir d'une plus grande
confusion que les hommes mesmes, leur fait ce cuisant
reproche; *Tu es diaboli ianua, tu es arboris illius resigna-
trix, tu es diuinæ legis prima desertrix, tu es que eum sua sisti
quem diabolus aggredi non valuit, tu imaginem Dei, homi-
nem, tam facile elisisti: Propter tuum meritum, id est, mortem,
etiam filius Dei mori habuit: & adornari tibi in mente est, su-
per pelliceas tuas tunicas: Tu fers d'entrée & de porte au
Diable, tu es celle qui as enleué de l'arbre defendu le
seau du commandement, que Dieu y auoit apposé, pro-
hibant de manger de son fruiçt; tu as la premiere faulxé
la foy à ton Dieu, & as mesprisé & outrepassé la pre-
miere sa loy; tu es celle qui as persuadé, & fait par tes
appas, & par tes artifices consentir à vn crime commun
celuy que le Diable n'osa, ou ne peut attaquer de plein
vol: tu as si facilement, & avec des charmes si puiffans*

jetté & froissé cōtre terre l'hōme, cette image de Dieu, tracée sur l'original de son propre Createur ; c'est à l'occasion de ce que tu as mérité, c'est à dire de la mort que tu auois encouruë, & à cause de celle qu'encourut ton mary par ta persuasion, & en luy tous les hommes descendans de sa tige, qu'il a fallu que le Fils mesme de Dieu endurat la mort; & si apres tout cela tu es encore si estourdie & si oublieuse de ton crime, & de la ruine que le consentement, auquel tu attiras ton mary, a causé à tous les hommes : que n'ayant receu de Dieu que des peaux de bestes pour te reuestir, tu laisses monter à ton foible cerueau cette fantaisie, de mettre sur ces peaux des attours de vanité : & t'orner sur ces rudes & simples habits ? mais encore si on considere la chose attentiuement, n'est-ce pas en cela mesme qu'on fait paroistre dauantage sa confusion, & qu'on fait voir en mesme temps le peu de foy, & le grand oubli des choses Diuines qui se treuue dans les esprits ? car les habits estant des marques d'ignominie, & des tesmoignages de la honte, & de la confusion que conceurens les premiers hommes pour le crime par eux commis; on les fait neantmoins seruir maintenant d'instrument de vanité, comme si l'on vouloit tirer de l'honneur, & de la gloire des marques du peché du premier homme, en qui nous auons tous failly.

Or puisque sur ce sujet des habits, Tertullian nous fait l'ouuerture pour parler de ce sexe, qui excède le plus en leur vsage, & qui en destourne dauantage la fin pour laquelle ils ont esté inuentez, arrestons-nous icy vn peu, cōme sur vne matiere qui a pl⁹ de besoin d'estre traitée, que pas vne de celles, aufquelles le zele des ames pour-

roit s'attacher; d'autant qu'il n'y a chose, quelle que ce soit, sans en excepter pas vne, qui cause vne egale ruine des ames, qui renuerse plus de consciences, ny qui fasse vn plus grand rauage de vertus, que la vanité des habits des femmes, apres laquelle suit l'affeterie au reste de leurs actiōs: en quoy, & en tout ce que i' en diray ie ne pretends point parler de tout le sexe, mais de celles-là seulemēt qui se laissent aller à ces excès. L'origine, & le sujet de l'inuention des habits ont esté, comme nous auons dit, la simplicité, & la modestie; ce sont elles qui en ont esté le motif, la forme, & la fin: or n'est-ce pas aux vices cōtraires que se termine cette vanité d'habits, & tout cet appareil d'affiquets, dont on pare son corps indecemment? ou pour mieux dire, n'est ce pas de ces mesmes vices que cette vanité & ce desordre prend sa naissance? Mais il faut qu'en cette matiere nommément, pour me mettre à couuert de la censure, ie parle par la bouche de ceux qui doiuent estre par leur doctrine la regle, & le niueau de nos pensées, & de nos mœurs. Voicy donc ce qu'en dit le mesme Tertullien qui a excellé, & s'est principalement estudié à montrer son zele en cette matiere: *Propter ipsum enim conuentum, & mutuum videre ac videri, omnes pompa in publicum proferruntur, aut vt luxuria negotietur, aut gloria insolefcar.* On paroist, dit-il, en public avec pompe pour voir & estre veu respectiuement; or cela se fait ou pour vn secret commerce, & negotiation de l'impureté qui se glisse & se coule finement par ce moyen; ou bien afin de brauer & morguer les autres par cette vanité & superbe. Et apres auoir dit en quoy consiste *cultus & ornatus*, la vaine parure, & le vain ornement des femmes, alteri,

dit-il,

Tertull. l. b.
de cultu
tem. c. xi.

dit-il, *ambitionis crimen intendimus, alteri prostitutionis*: A l'un nous obiectons le crime d'ambition & de vaine gloire, à l'autre celuy de la prostitution. Voire on y adiouste vn troisieme crime, sçavoir celuy de la prodigalité, & profusiō qui se pratique en cela le plus impunément, & iusques à ce point, que le mesme leur faisoit ce reproche, qui se pourroit biē encore faire pour le iourd'huy: *Brevissimis loculis patrimonium grande profertur, vno lino decies sestertium inferitur. Saltus & insulas tenera cervix fert. Graciles aurium cutes Kalendarium expendunt, & sinistra per singulos digitos de saccis singulis ludit. Hæ sunt vires ambitionis, tantarum vsurarum substantiam vno & muliebri corpusculo barulare.* On porte dans de petites niches le prix d'un opulent patrimoine, & dans vn cordō on enfile le prix de vingt-cinq mille escus, & vne ieune fille delicate, & qui ne peut souffrir la moindre chose qui luy pese, & qui luy cause de l'ennuy, porte neantmoins à son col sans se plaindre les Forests, les Montagnes, & les Isles toutes entieres, qu'on a vendu pour acheter ces nipes, ou du moins qui les egalent en prix & en valeur. De ces oreilles delicates pend ce qui suffiroit à la despense des mois entiers, & la main gauche se jouē en chacun de ses doigts, de bagues de la valeur chacune d'un sac d'argent. Voila ce que peut l'ambition sur les esprits, que de faire, qu'un petit corps infirme & doüillet d'une femme porte, sans peine le fonds & la substance de si grandes richesses. Mais il explique ailleurs le crime auquel les autres seruent, parlant d'un ornement de teste qui consistoit en vne couronne. Iene sçay si c'estoit comme ce qu'on porte maintenāt,

Tertul. lib. de hab. mul. c. 4.

Tertul. 1. b. de Hab. mul. lib. c. 9.

Tertul. lib. de Cor. mul. c. 13.

fœmina corona, quàm formæ lena, quàm summa lasciuie nota, extrema negatio verecundiæ, conflatio illecebræ? Car qu'est-ce autre chose cette couronne sur la teste d'une fême, que la maquerelle de la beauté, qu'une grande marque d'impureté, qu'un bannissement total de la pudeur, & vne forge d'allechemens impudiques?

§. III.

Le vestement receu au Baptesme qui n'est autre que Iesus-Christ, nous oblige encore davantage à reietter toute vanité, & immodestie aux habits.

QUE si la seule consideration de l'origine des habits, & du motif que Dieu eut en les donnant aux premiers hommes, nous oblige à y garder la simplicité, & la modestie; à combien plus forte raison la loy du Christianisme, & l'habit que nous auons receu en nostre Baptesme nous y engage-t'il plus estroitement? L'habit que nous auons vestu au Baptesme, n'est autre que Iesus-Christ, comme dit l'Apostre? *Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.* Vous tous qui auez esté baptizez, vous auez receu au Baptesme vn habit non seulemēt façonné & donné de la main de Dieu, comme nos premiers parens, non vn habit d'un saint, ou d'un fondateur d'Ordre, mais vn habit qui n'est autre que Iesus-Christ mesme. Que si Tertullien a eu raison de nous blasmer & accuser de ce qu'il nous vient en fantaisie de mettre sur nos premiers habits, ie dis sur ces peaux que nous auons receu de Dieu, en la personne de nos premiers parens, des habits de vanité; & de sur-

vestir sur ces simples & modestes vestemens, d'autres qui descourent plustost qu'ils ne courent nostre vice; avec combien plus de raison & de justice peut-on reprocher en face aux Chrestiens ce mesme excés en la forme de se trauestir, au prejudice, & au mespris de ce simple & sacré habit receu dans le Baptesme? Et comment se peut-il faire qu'une personne Chrestienne, qui a esté reuestüe de Iesus-Christ dans le Sacrement de regeneration soit si temeraire, si oublieuse, & si peu soigneuse du lustre, & de la majesté de ce vestement, & de l'obligation qu'elle a de le tenir attaché à soy par les nœuds de la modestie, & de la simplicité Chrestienne, que de le ternir & salir; & qui pis est d'auoir honte de le porter, iusques à le courir d'habits differens, ou plustost contraires, & qui ne ressentent que l'immodestie & la vanité, voire se despoüillant en quelque sorte de ce precieux & diuin vestement, ou le deschirât honteusement; puis qu'il est impossible de le conseruer en son entier sous le voile infame des autres, en tant que la modestie & la simplicité sont incōpatibles avec le masque de l'insolence & de la vanité. C'est pourquoy le mesme Tertullian exhortant les femmes Chrestiennes de son temps, leur parle en ces termes: *Ac sine-*

Tertul. lib.
de cultu
fœm. c. 11.

cessitas amicitiarum, officiorumque gentilium vos vocat, cur non vestris armis induta proceditis, tantò magis, quantò ad extraneas fidei? ut sit inter ancillas diaboli & Dei discrimen, ut exemplo sitis illis, ut edificentur in vobis: ut (quomodo ait Apostolus) magnificetur Deus in corpore vestro: magnificatur autem, si per pudicitiam, vti que & per habitum pudicitie competentem. Et si la necessité d'entretenir les amitez & les devoirs enuers les personnes qui sont en-

cores dans les tenebres du paganisme, vous oblige à vous treuver parmy elles; pourquoy ne paroissez-vous pas en leur compagnie couuertes de vos armes? & ce d'autant plus que c'est avec des estrangeres & ennemies de la Foy que vous conuersez? afin que par cette difference d'habits, on distingue les seruantes de Dieu d'auec celles du diable; & que vous seruiez d'exemple aux Payennes par cette modestie & simplicité en vos habits, qui leur feranaistre quelque desir de vous imiter en cela: ou du moins produira en leur esprit quelque estime & bonne opinion de la religion Chrestienne; afin que, comme dit l'Apostre, Dieu soit prisé & magnifié en vostre corps. Ce qui se fait non seulement en le conseruant en chasteté, mais aussi le tenant dans vn estat exterior & conuenable à la chasteté & à la pudicité, & qui ne la demente pas en vous, & ne la ruïne pas en autruy. Mais c'est vn malheur non iamais assez deploré & representé, que par le manquement ordinaire de reflexions, qui est en vne grande partie de Chrestiens, sur l'estat de leur Baptesme, & des obligations auxquelles ils se sont engagez en le receuant, ils ne sçauent presque point que c'est que d'estre Chrestien; d'où il arriue qu'ils viuent quasi comme Payens; & toutesfois ce seroit vne tres-vtile & excellente pratique d'vser souuent de cette reflexion, & de bien peser & considerer attentiuement l'estat, la dignité, & l'obligation dans lesquelles nous entrons par le moyen du Baptesme, & de la profession du Christianisme: pratique qui seroit sans doute plus fructueuse, mesme à ceux qui font profession de deuotion, que beaucoup d'autres pratiques, parce qu'il se rencontre souuent des

personnes, qui sont dans l'obseruancede celles-cy sans aucun fruit, faute de s'estre exercez prealablement en celle la.

S. IV.

De l'usage du fard, & des couleurs appliquées sur la face.

Mais puisque nous sommes sur le sujet des habits Indecens, prenons occasion de dire vn mot du fard, lequel avec la licence des habits, fait l'assortissement de la vanité, & duquel nous pouuons dire avec verité, que si la vanité & l'excés aux habits est reprochable en vne personne Chrestienne, le fard qui emprunte l'image du corps mesmes, & qui luy communique reciproquement sa couleur, sa qualité, & son lustre: ce fard, dis-je, que l'on veut faire passer pour vne partie, & pour vne piece du corps, ne merite pas moins de reproche ny de blasme: c'est pourquoy aussi Tertullian faisant paroistre son iuste zele, & la detestation de ce malheureux artifice, declame contre luy si hautement, *Secundùm gentiliùm, an secundùm Dei placitum incedere Christianos oportet? Optemus tantummodò, ne iustæ blasphemationis causa simus. Quanto autem blasphemabile est, si quæ sacerdotes pudicitia dicimini, impudicarum ritu procedatis cultæ, aut expictæ? Quoy! où en sommes-nous? faut-il se comporter à la Payenne, nous qui sommes Chrestiens, ou bien viure conformément à la loy & à la volonté de Dieu? Il faut seulement souhaiter de ne donner point vn iuste sujet de scandale, ou de ne causer point le blaspheme en la bouche des autres par nostre mauuais*

Tertul. de cultu fem. c. 11. & 12.

exemple: Or combien sera grand le sujet de blasphème que vous donnerez, si étant faites par l'estat du Baptême, Prestresses de la pudicité, vous paroissez en public parées ou fardées, à la façon des Courtisanes, & qui ont tout à fait perdu leur honneur? il poursuit: *Aur quid minus habent infelicissima illa publicarum libidinum victimæ? &c. Lenocinia formæ nunquam non prostituto corpori coniuncta & debita, etiam Scriptura suggerunt, &c. cur non mores meos habitus pronuntiat?* Car quelle moindre pudeur, quel plus petit grain de modestie paroist en ces perduës & en ces tres-infortunées victimes d'une publique luxure, qu'en ces vaines & coquettes, &c. L'Escriture sainte mesme tesmoigne, que ces artifices & affecteries qui augmentent les charmes de la beauté, sont tousiours les assortissemens & les accessoires d'un corps prostitué & infame, & que ce s'ont des choses qu'on luy doit attribuer. Si ie suis chaste, que n'en porte-ie les marques; & pourquoy mô extérieur ne fera-t'il pas l'interprete, & le trucheman de mes mœurs? En effet, que pourroit-on voir de plus licentieux & éshonté en ces personnes infames, que l'extérieur de plusieurs femmes & filles Chrestiennes de ce temps, qui sous le nom d'honestes paroissent dans vn habit, regard, port, & demarche, affectez & dissolus? Or parlant à celles qu'il appelle Prestresses de la pudicité, il parle mesme aux mariées, les appellant en vn autre endroit; *Alterius pudicitia mulieres, quæ in nuptias incidistis.* Femmes d'un autre rang & ordre de pudicité, de qui le sort est tombé en l'estat du mariage.

Tertul. lib.
de virg. ve-
land. s. c. 17.

Et ne s'arrestât pas seulement à la consideratiõ de la modestie Chrestienne, il passe plus outre à la consideration

de la charité qui les doit diuertir de l'employ de cet artifice malheureux: *Expingamus nos vt alteri percant: vbi est ergo, Diliges proximum tuum sicut teipsum?* Quoy donc, dit-il par moquerie, nous peindrons-nous, & nous courirons-nous la face du blanc & de la ceruse, afin que les autres en meurent; ou bien en sorte qu'il arriue que sous l'effort de la tentation aiguifée par ce mortel artifice, il s'ensuiue qu'ils en meurent? Où est donc, & quel estat faisons nous du commandement qui nous enjoint d'aymer nostre prochain comme nous-mêmes, si nous luy dressons en nostre face autant de gibets, & d'instrumens de mort, que nous y couchons de couleurs, & y meslons de graces estrangeres. La beauté est vn don de Dieu qui ne doit point estre conuerti en outrage contre le prochain, mais qui doit seruir d'un sujet de recognoissance enuers son bien-facteur, & doit estre tenu d'as vn vsage legitime. Et c'est ainsi, dit S. Ambroise, qu'en vsoit le Patriarche Ioseph; *Venustatem sui vultus*, dit-il, *ad alienam non deriuauit iniuriam, sed ad suam seruauit gratiam*: Il n'en rendit pas la beauté de son visage mal-faisante & iniurieuse au prochain, mais il la conserua pour son auantage.

T. tertul. lib.
de cultu
fem. c. 2.

Ambr. lib.
de Ioseph
Patr. c. 5.

Le mesme Tertullian blasme encores cet vsage, du costé de l'origine, & de l'auteur de ces inuentions malignes: *Vtique ab aduersario artifice sumentes additamenta ista, idest diabolo. Nam quis corpus monstraret mutare, nisi qui & hominis spiritum malitiâ transfigurauit? Ille indubitatè huiusmodi ingenia concinnavit, vt in nobis quodammodo manus Deo inferret. Quod nascitur, opus Dei est: ergo quod fingitur, diaboli negotium est. Diuino operi satanæ ingenia superducere quàm scelestum est?* Receuant certainement des

Tertul. lib.
de cultu
fem. c. 5.

mains de l'ennemi commun des hommes, & artisan subtil & malicieux, c'est à dire du Diable, tous ces fards, & tous ces fatras dont elles plastrent leur corps, & ces choses qu'elles adioustent sur leur face: car qui suggereroit à l'homme cet artifice qui change & transforme vn corps, que celuy qui a peruertis son esprit par la malice? c'est indubitablement luy qui a inuenté toutes ces compositions, & ces eaux artificieuses, qui a fait tout ce beau meffange de liqueurs & de couleurs, avec dessein d'attenter sur Dieu en son ouurage, & de l'outrager en nos personnes. Car ce qui naist est l'ouurage de Dieu, consequemment ce qui est plastré & formé artificieusement, vient de l'operation du demon, qui pretend par ce moyen faire ses affaires, en attirant les hommes au vice, & à leur eternelle ruine. Or pourroit-on nier que ce ne soit vn crime execrable de decouber, & de cacher aux yeux des hommes, comme vne chose indigne de paroistre, ce que Dieu a produit, le courant par des inuentions diaboliques d'vne vanité sacrilege? Et en cela le diable fait comme ces Marchands qui voulans exposer en vente quelques vieilles nipes, les enjolient, les polissent, & les preparent pour surprendre les acheteurs; en telle sorte que quoy que gastées & ternies par l'vsage, elles paroissent pourtant comme neufues. Ainsi le malin esprit suggere des inuentions pour entretenir le commerce de l'impudicité, & pour surprendre ceux qui ne cherchent qu'à trafiquer au prix de leur salut dans les occasions du vice, donnant de quoy voiler les defauts, & plastrer & agencer à l'auantage les testes de ces personnes mondaines: d'où le mesme Autheur a pris occasion d'appeller ces testes.

requisse en l'estat du Christianisme. 385
Capita mundanaritia, des testes estalées & mises en vente
& à l'encher.

§. V.

*Response à celles qui disent auoir Dieu dans le
cœur, nonobstant qu'elles soient couuertes
de vanité en leurs testes.*

CAR de s'imaginer, & de se vouloir faire accroire
qu'écors que l'on porte ces vanitez & affaireries
sur sa teste, on ne laisse pas pourtant d'auoir & de por-
ter Dieu dans son cœur, & au dedans de son ame; c'est
s'abuser lourdement, & se deceuoir soy-mesme; car
comment pourroit-on porter Dieu dans son ame,
qu'on ne satisface au deuoir, que l'Apostre declare lors
qu'il nous dit de porter Dieu sur nostre corps, *Glorifi-* 1. Cor. 6.
cate & portate Deum in corpore vestro. Glorifiez & portez. v. vlt.
Dieu en vostre corps? Or ie desirerois bien qu'on me
monstrat quelle gloire donne à Dieu la vanité & le fard
qui prouoque son offense, & comment se peut-il dire
que porter sur son corps les inuentions du Demon, &
les filets pour enlasser les ames, ce soit y porter son
Dieu. Mais ie responds encore à leur vaine defaite, par
laquelle elles disent qu'elles ont Dieu dans leur cœur,
par le mesme Tertullian, lequel apres auoir dit ces pa-
roles: *Oportet ergo omni tempore, & omni loco memores legis*
incedere: il faut donc que les femmes marchent, & soient
en leurs habits & actions memoratiues de la loy en tout
têps, & en tout lieu. Il adiousté parlât de Dieu, *Qui si fue-*
rit inuestore cognoscetur & in capite sceminarũ. Qu'on ne se
repaïsse pas de vaines imaginations, en se persuadant

Tertull. lib.
de virg. vel.
c. 17.

d'auoir Dieu dans le secret de son cœur ; car s'il est par crainte & par amour dans le cœur des femmes, il paroistra en mesme temps sur leurs testes. Et en effet, si toutes les passions veritables du cœur, qui nous colent par affection aux choses de la terre, se font recognoistre par quelques signes exterieurs sur nos corps, & mesmes par fois à l'impourueu, & à la desrobée, iusques à se produire bien souuent au dehors, contre la volonté de celuy-là qui en est possédé ; la vraye crainte du plus puissant, & l'amour veritable & non feint du plus aimable de tous les Estres, seroient elles les seules steriles, & sans se manifester exterieurement sur nos faces & sur nos corps ? & qui plus est, pourroient-elles estre entretenues dans le cœur soubs des signes & des apparences contraires ? Si on a Dieu dans le cœur on desire de luy plaire, car c'est l'effet d'un amour entier & veritable, que d'exciter & esueille le cœur pour se redre agreable & meriter la faueur d'un amour reciproque. Or dit S. Augustin escriuant aux Vierges: *Non querit à vobis pulchram carnem, sed pulchros mores, quibus frenetis & carnem.* Dieu ne recherche pas de vous que vous cultiuez la beauté de vostre corps, mais il demande de vous la beauté & la bonté de vos mœurs, par lesquelles vous veniez à refrener & regir vostre chair.

August. lib.
de sancta
virg. n. c. 55.

Mais comment pourrions-nous auoir Dieu dans le cœur, ou le tenir attaché à l'esperance de ses Diuines promesses, par vne attente amoureuse de voir cet objet adorable de nostre future gloire, tandis que nous portons volontairement sur nos corps des agraffes & des ancrs qui nous engagent à des affections contraires de la terre, & arrestent ces esperances celestes. ? *Retinacula*

ista sunt spei nostra : dit le mesme Tertullian , *Proiiciamus ornamenta terrena, si cœlestia optamus* : ce sont des cordages qui attachent à la terte , & retardent le vol de nos esperances vers l'objet de nostre felicité : ce sont des ancrees , qui nonobstant que le souffle du Saint Esprit cisse les voiles de nostre cœur, arrestent nos desirs dans les vagues du siecle , & nous empeschent de gagner le port du salut. Si nous desirons donc d'un vray desir & tout de bon, les biens eternels, & la robe de l'immortalité heureuse , arrachons de dessus nous & mettons bas avec mespris tous ces ornemens de vanité.

Tertul. lib.
de cultu
fem. c. 13.

S. VI.

Response à celles qui se persuadent qu'il suffit d'estre chastes du corps, sans qu'il soit besoin de moderer l'exterieur és habits, Et au reste de ce qu'elles portent.

MAis il faut encore que le mesme Tertullien arrache vne foible satisfaction, que se donnent quelques vnes , & qu'il la rembarre & fasse paroistre friuolle & sans fondement. Ainsi apres auoir declaré qu'il escriuoit à des personnes Chrestiennes , & en la cause de leur salut , & apres auoir fait mention de l'abus des vains habits, voicy comme il parle ; *Pleraque enim aut ignorantes simpliciter, aut dissimulantes audacter, ita ingrediuntur, quasi pudicitia in sola carnis integritate, & stupri auersione consistat, nec quicquam extrinsecus opus sit de cultus dico & ornatus dispositione.* Plusieurs ou par vne grossiere ignorance , ou par vne temeraire dissimulation s'habillent , & se comportent en leur exterieur de telle

Tertul. lib.
de cultu
fem. c. 1.

forte, comme si la chasteté consistoit seulement en la seule intégrité du corps, & en la seule auersion & detestation du péché qui rait au corps & à l'ame la gloire & le prix de la virginité; & comme s'il ne falloit pas régler & composer l'exterieur, & garder la modestie en ses habits, & au reste de ce que l'on met sur son corps. A quoy il respond en cette sorte: *Pudicitia Christiana factis non est esse, verum & videri: tanta enim debet esse plenitudo eius, vt emanet ab animo in habitum, & eructet à conscientia in superficiem*: Il ne suffit pas à la personne Chrestienne d'estre chaste dans son cœur; (car il en y a quantité parmy les Payens qui le font de la sorte, vivans en honneur deuant le monde, qui sans cela les tiendroient pour infames) dont ce n'est pas assés pour des femmes & filles Chrestiennes que d'estre chastes en leur interieur tant seulement; car pour estre chastes en termes de Chrestien, il faut mesme l'estre au dehors, & paroistre tel exterieurement aux habits, au port, à la desmarche, au maintien, bref en toutes choses: car cette chasteté & pureté doit estre si pleine, si ferme, & si vniuerselle, & doit si fort remplir & posséder nos cœurs, qui en sont la source, qu'elle rejailisse, & passe de l'ame iusques sur les habits; & que de la conscience & de l'interieur elle redonde & s'espande sur nos corps; qu'elle paroisse dans nos gestes, dans le maintien, dans la conuersation, & dans toutes les actions du corps, qui sont en effet la surface de nos intentions, & l'expression viue del'estat & de la disposition de nostre interieur. Mais il fait vne semblable reprise cōme auparavant & destruit ce qu'il auoit supposé pour les conuaincre dans leur propre opinion & persuasion; car non

seulement il ne suffit pas en son sentiment d'estre chaste au dedans, si l'exterieur ne luy respond pas; mais il passe outre, disant que la presupposition en est impossible, & que l'estude qu'on apporte pour plaire au monde, est vn argument, & vne marque de l'interieur corrompu & gaste. *Non de integra conscientia venit studium placendi per decoram, quem naturaliter inuitatorem libidinis scimus. Quid igitur in te excitas malum istud? quid inuitas, cuius te profiteris extraneam?* le soin & l'estude pour plaire par la beauté laquelle nous sçauons bien irriter & prouocquer naturellement la concupiscence, a je ne sçay quoy qui ressent au cœur infect, & qui part d'une conscience qui n'est pas nette & entiere; puis donc que vous le sçauuez, dit-il aux mondaines, pourquoy excités vous en vous mesmes vn mal qui n'est que trop puissant de soy; & pourquoy luy donnant de nouvelles forces, vous rendés-vous plus dangereuses? vous dites que vous detestés l'impureté, pourquoy donc y attirés vous les autres, & les y inuités par tant de diuerses sortes d'attraiçts & d'artifices de vanité? Ce qu'il fortifie comme auparauant par la consideration de l'interest du prochain, de qui nous ne deuons pas auancer ny procurer la ruine; *Tum quòd tentationibus viam aperire non debemus, quæ nonnunquam, (quod Deus à suis abigat) instando perficiunt, certè vel spiritu scandalum permouent:* Estant certain d'ailleurs que nous ne deuons pas ouuir la porte, ny applanir le chemin aux tentations, lesquelles ne se glissent que trop facilement sans estre sollicitées & procurées, & qui (ce qu'il plaist à Dieu de destourner des siens) sont si importunes & si violentes qu'elles emportent par fois le consentement de nos cœurs;

Tertul. lib.
de cultu
fem. c. 2.

& quant cela ne seroit pas, c'est tousiour apporter & causer du scandale dans l'ame du prochain.

Or voicy la belle conclusion qu'il tire de tous ces beaux & forts raisonnemens. *Cum igitur & nostra & aliorum causa versetur in studio periculostissimi decoris, iam non tantum conficta & elaborata libidinis suggestum recusandum à vobis sciatis, sed etiam naturalis speciositatis obliterandum, dissimulatione & incuria, vt proinde oculorum incurisibus molestum.* De façon que s'agissant tant de nostre interest, que de ce luy du prochain, en l'affaiterie, & au soin d'animer d'attraits vostre beauté, & en l'assortissement mondain dont vous la rendés plus puissante, elle qui de soy est tres-danchereuse; sçachés que non seulement vous deuez reietter tout cet appareil de l'impureté ay-dée par le fard, & étudiée avec soin, qui accroist les charmes de cette beauté naturelle & luy donne des armes plus aflées, & luy sert d'allechement & d'estincelle, & que vous deuez non seulement dis-je bannir de vous & reietter tout cela: mais que mesme la seule beauté du corps fournissant des armes à la tentation pour offenser & trauailler l'esprit, & la conscience, de ceux mesme qui sont resolus au bien, & à la vertu, elle doit estre ternie par le mespris, par la dissimulation, & par la nonchalance de la personne qui a receu ce don innocent de Dieu.

S. VII.

Response à celles qui prennent occasion & pre-
 texte des iours de Festes pour s'habiller
 vainement, & avec luxe.

NOus employerons encore l'autorité du mesme
 Auteur, pour abbattre, & ruiner vn autre vain
 pretexte de s'orner & s'habiller vainemēt; qui est l'hon-
 neur que plusieurs disent vouloir rendre par ce moyen
 aux Festes & solemnités, dedans l'Eglise. Or voicy ce
 qu'il en dit. *Aut sacrificium offertur, aut Dei verbum admi-
 nistratur: Quoduis horum grantatis & sanctitatis negotium,
 & cui opus non sit habitu extraordinario, & composito, & so-
 luto.* Dans l'Eglise, dit-il, ou le Sacrifice y est offert,
 ou la parole de Dieu y est annoncée; si vous n'allés
 donc à l'Eglise qu'avec cette droite intention d'assister,
 ou de participer aux mysteres qui y sont celebrés; le
 sacrifice, & la parole de Dieu sont toutes deux des
 actions de grauité, de pieté, & de saincteté, & qui par
 consequent ne demandent point qu'on s'habille à l'a-
 uantage, & d'une maniere extraordinaire; & moins
 encore qu'on porte des habits curieux ajustés, & disso-
 lus. C'est à quoy plusieurs Dames de ce temps de-
 uroient faire vne forte reflexion; premierement pour
 bien sonder leur interieur, & reconnoistre si elles ne
 vont point à l'Eglise pour faire le mesme que celles
 dont parle le Prophete. *Et ecce ibi mulieres sedebant plan-
 gentes Adonidem.* Il veid des femmes dans le Temple de
 Dieu qui y pleuroient & gemissoient pour Adonis: el-
 les deuroient donc interroger leur cœur, & examiner

Tertul. de
 cultu fem.
 c. 11.

Ezech. 8.
 v. 14.

leurs plus secretes intentions, pour lesquelles elles se rendent aux Eglises, & voir si ce n'est pas pour traiter par les yeux, par des signes, ou mesme par paroles les affaires d'un amour profane, & contraire à l'amour Diuin, pour l'honneur & augmentation duquel parmy les hommes, on a eleué ces grands edifices. Mais sur tout elles deuroient soigneusement considerer, si tous leurs vains habits & enjoliveures & toute leur affaiterie au lieu de faire de l'honneur au sacrifice, & à la publicatiõ de la parole de Dieu, ne sont pas plustost des glaiues tranchans qui sacrifiēt les ames au Demon, faisant cheoir en de grāds & enormes pechés, ceux qui ne cherchēt qu'à perir par la rencontre de semblables obiets; *Perit enim,* dit le mesme Tertullian, *ille simul in tua forma si concupierit, & admisit iam in animo quod concupierit, & facta es tu gladius illi.* Celuy qui t'a regardée en cet appareil il a peri en mesme tēps à la veuë de ta beauté, s'il t'a conuoitēe; car deslors il a consommé en son cœur ce qu'il a conuoitēe; & c'est toy qui as esté le glaiue qui a fait cette sanglante diuision de son cœur d'avec la grace de son Dieu. Mais tout le danger de cette vanité ne se termine pas là; car il est bien à craindre qu'elles n'immolent encõre de nouueau leurs ames au Demon, mesme dans ces lieux saincts, au lieu d'assister avec profit, honneur, & respect, cõme elles disent, à cēt Auguste sacrifice qui s'y celebre. Aussi, au dire du mesme Tertullian, tout cet appareil de vanité, n'est que comme vn embarras, & vn attirail d'une femme morte & damnée, dressé comme pour sa pompe funebre: *Omnia ista damnata, & mortua mulieris impedimenta sunt, quasi ad pompam funeris constituta.*

Tertul. 1. b.
de cult. fem.
cap. 2.

Tertul. lib.
de Hab.
mul. c. 1.

Quant à l'assistance qu'elles rendent à la parole de Dieu en cet estat de vanité ; qu'elles considerent que tous ces ornemens & artifices appellent plustost les yeux de plusieurs des Auditeurs sur elles, que les paroles du Predicateurs n'attirēt leurs oreilles. Bref s'il n'est pas vray qu'elles se rendent en cet équipage plustost des Idoles dressées contre l'Autel de Dieu, du seruice duquel elles distrayent vn grand nombre de personnes, leur faisant destournent leurs yeux de la veuē des Autels, & leur cœur de la pensée & de l'attention aux Saincts & adorables mysteres qui y sont représentés. D'où vient que l'Escrature S^{te}. compare cette vanité à l'ornement des Idoles: *Filia eorum compositæ, circumornatæ vt similitudo tēpl.* Leurs filles sont aiancées & ornées par tout leur corps, en sorte qu'elles ressemblēt à vn tēple. Ce qui n'est que trop veritable, mesmes en plusieurs qui sont dans l'estat du Christianisme, & non seulement en ce qu'elles s'habillent & se parent, comme les Payens paroient iadis leurs Idoles ; mais aussi d'autant que par cette vanité elles mesmes deuiennent des Idoles des insensés, se rendant par ce moyen les objets de leurs pensées, & de leurs affections, & par maniere de dire de leur adoration. (Aussi employent-ils impiement & le mot d'adoration, & celuy de Deesses pour mieux exprimer la force de leur sole passiō.) Car que peut causer de plus l'adoratiō, que de trāsporter à son objet toutes les pensées, saillies, & operatiōs de l'ame? Si biē qu'elles deuiennent l'image d'vn temple ; & receuant de la part de ceux qu'elles charment par leur vanité quasi tout ce qu'on rend à vne Diuinité : elles bastissent dans les Eglises mesmes Autel contre Autel, & vn temple op-

Psal. 143. v.
13.

posé au Temple du vray Dieu ; transportant les cœurs de l'honneur de Dieu à Dieu, à l'aspect & agrément de leur vanité. Et sçauroit-on nier, que s'il y a de l'athéisme, en la bouche & en apparence en quelques Chrestiens, qu'il ne prène en partie sa source de cette affaire des femmes, qui leur desmonte si fort le cerceau, les aveugle & les enforcelle de telle sorte, qu'ils en perdent de vue les lumieres que la nature a grauées dans nos cœurs, se rendans presque insensibles aux mouuemens qui naissent en nous par fois par l'éclat, & par les reflexions de ces lumieres?

S. VIII.

Le bien & l'utilité tant pour soy, que pour autrui, qu'apporte la modestie des habits.

MAis ne nous contentons pas d'auoir (biē que nous affectés amplement, & avec l'estēdue que le sūiet meritoit) fait voir que fait l'iniure à Dieu, & le dégast des consciences que cause cette vanité & luxes habits: mais recherchons de la bouche de ces mesmes grands hommes, & pleinement éclairés de Dieu, quelques auis touchant la modestie des habits conuenables à vne personne Chrestienne. La modestie est vne chose si necessaire & si considérable en nostre Religion, que l'Apostre S. Paul, parmy le nombre infiny de vertus qui reuisoient en Iesus-Christ, n'ē a point iugé de plus puisāt, pour coniuere les cœurs, que la modestie; *Obsecro vos per mansuetudinem & modestiam Christi*: Je vous coniuere par la mansuetude & la modestie de Iesus-Christ. La modestie sert d'vn réueil aux esprits corrompus par le vice,

& d'un trompette éclatant pour publier la vérité, & la beauté de nostre Religion, qui tient toutes choses dans un si bel ordre & en un tel estat de sagesse & de moderation, iusques à l'exterieur mesme de nostre corps, que tant s'en faut qu'il soit en cét estat. l'obiet de la curiosité, ou l'aiguillō du vice; qu'au contraire il abat & reprimel'ardeur de la passion, & en soy-mesme, & en autruy;

Quicumque malus cogitatus ipsa seueritate frangetur. Toute mauuaise pensēe sera dissipée, & s'esuanouira à l'aspect d'un visage serieux, & d'une contenance modeste & feure, dit Tertullian. Or est-il certain, que la moderation es habits, & en tout le reste de ce qui est appliqué sur nos corps, ayde grandement à former & entretenir cette vertu. Jadis tous les Chrestiens portoient un manteau de grauité & de modestie, d'où les Payens prirent occasion d'appeller par derision un Chrestien, d'un nom Grec qui signifioit cette imposition du manteau par dessus l'habit ordinaire à la mode des Grecs; & equiuoquans sur cette sorte d'habillement par vne sorte & injuste calomnie, ils appelloient les Chrestiens (*impostores*) *imposteurs*, parce qu'ils imposoient ce manteau sur leurs espauls, destournant ainsi ce nom de sa vraye signification, à vne maligne diffamation; Or Tertullian^{us} parlant de ce manteau, luy donne cet auantage commun à tous les habits qui sont taillés à la modestie, & qui tiennent quelque chose du retenu.

Grande pallij beneficium est, sub cuius recogitatu, dit-il, *improbi mores vel erubescunt.* Ce manteau est d'un grand & inestimable profit, d'autant que sa seule veuë estouffant les pensées du vice, fait que les affections & les ceures mauuaises n'oseroient paroistre; & qu'on auroit de la

Tertul. lib. de uelando sig. c. 15.

ἰμπίστοι ἰμπίστοι.

Tertul. lib. de Pallio c. 6.

honte de faire du mal à l'aspect de cet habit si serieux, qui est le sçeau & la marque de la vertu. Car en effet cōme vn habit qui est dans la vanité, & qui outre-passe les termes de la modestie, produit en l'esprit tant de celuy qui le porte, que de ce qui l'ont en objet, le mesme esprit de vanité, de licēce & d'immodestie qui paroist en cet habit; lequel ne seruant qu'à dissiper l'esprit tant de celuy qui le porte, que de ceux qui y attachēt leur veuë; fait vne ouuerture pour passer facilement, & se prendre aux obiets des autres passions. Aussi vn habit modeste serieux, & Chrestien produit & entretient le mesme esprit qu'il exprime, recueille & retient les pensées de l'ame, sert de frein & de retenuë aux sens; excite tant en son suiet, qu'en l'esprit de tous ceux qui le voyent ie ne sçay quel recueillement & reflexion serieuse, & insinuë & inspire quelque espeece de sagesse; de sorte que si quelqu'vn a conceu le dessein de quelque action mauuaise, ou de se porter à quelque extrauagance; ces pensées s'euanoüissent, sa fougue s'abbat, & sa passion se rallentit à l'objet de cette marque, & de cette enseigne de vertu & de pieté.

§. IX.

Du voile sur la teste des femmes.

MAis pour former pleinement cette modestie, disōs quelque mot en passāt d'vne piece de l'habit modeste des femmes dont le mesme. Tertullia fait mentiō, & qu'il assigne pour la garde d'vne vraye & sainte virginité *Vera, & tota, & pura virginitas, nihil magis timet, quam semetipsam: etiam feminarum oculos pati non vult, alios ipsa*

oculos habet: confugit ad velamen capitis, quasi ad galeam, quasi ad clypeum, qui bonum suum protegat, aduersus ictas tentationum, aduersus iacula scandalorum, aduersus suspiciones, & susurros: La veritable, entiere, & sincere virginité se defie plus de soy-mesme, que de tout autre chose. Elle redoute mesme la veüe des autres femmes; elle regarde & considere d'autres yeux qu'elle desire contenter d'autres yeux qu'elle desire contenter, sçauoir ceux de Dieu: de sorte que son refuge pour se tenir en assurance, c'est le voile qu'elle met sur sa teste, & auquel elle a recours comme à vn habillement de teste, dont les soldats se couurent, ou comme à vn bouclier qui leur sert de defense contre les flèches des ennemis; c'est de ce voile qu'elle se promet la possession de son bien, c'est à dire de la virginité qu'elle cherit si cordialement; & la protection contre la violence des tentations, contre les soupçons & les petits discours qu'on pourroit faire à son des-avantage, auxquels elle s'expose sans ce souverain remede. Voile qu'il décrit plus particulièrement, lors qu'il luy baille ses dimensions, & ses mesures: *Quantum resoluti crines occupare possunt, tanta est velaminis regio, ut ceruices quoque ambiantur:* L'estenduë, & la grandeur du voile doit estre égale à l'espace que peuuent occuper les cheueux espars & abatus. De sorte que non seulement la teste, mais aussi le col soit entierement couuert de ce doux & profitable ioug. Que si, dir-il en suite, vous refuyés, ou contestés d'en vser de la sorte, les femmes mesme Payennes de l'Arabie seront vos iuges, qui pour vne moins considerable occasiõ, & en vne bien moindre obligation en font bien dauantage. *Iudicabunt vos Arabia femina ethnica, quæ non caput, sed faciem*

quoque ita totam tegunt, vt vno oculo liberato, contenta sint dimidiam frui lucem, quàm totam faciem profiteri. Elles vous iugeront, à vous, qui deuiés estre leurs iuges: d'autant qu'elles couurent de telle sorte non seulement leur teste, mais aussi tout le visage; qu'elles n'ont qu'un de leurs yeux libre pour voir où elles posent le pied, & pour ne choper pas à la rencontre d'un obiet non aperceue; aymât mieux en cet estat ne jouir de la lumiere du iour qu'à demy, que d'exposer & prostituer entièrement toute leur face. Paroles qui monstrēt que ces voiles estoient des voiles qui couuroient si pleinement & si parfaitement, qu'on ne pouuoit ny voir à trauers, ny estre veuë: ce que ie remarque à dessein, parce qu'il en y a qui vsent aujourd'huy de certains voiles deliés, qui desuoilent plus en effet qu'ils ne voilent, & qui decouurent plustost qu'ils ne mettent à couuert, voilans & couurans si artificieusement, ou à raison de la petitesse, ou de la transparence, ou ajancement affecté du voile, qu'il semble qu'elles veuillēt en cela plustost prouoquer & irriter les regards, que les repousser, ou pour mieux dire qu'elles veulent en ce faisans donner, par un artifice contraire en apparence, plus de grace au visage, dont elles font semblant de vouloir tenir la beauté couuerte, & cachée.

S. X.

*Quels sont les ornemens Chrestiens & mystiques
que les anciens Peres donnent aux femmes
Chrestiennes.*

Mais il est desormais temps de voir les habits & les ornemens mysterieux & spirituels, que les anciens Peres prescriuent aux femmes Chrestiennes; habits & ornemens interieurs qui doiuent estre la regle, & le patron, tant en la mesure, qu'en la matiere, & forme des habits exterieurs. Voicy donc comme Tertullian leur en parle: *Indue armaturam pudoris, circumduc vallum verecundie, murum sexui tuo strue, qui nec tuos emittat oculos, nec admittat alios*: Femme Chrestienne qui portes le sçeau du Baptesme, qui n'est autre qu'une marque de la milice, dans laquelle tu t'es enrollée pour combattre contre le Demon, le Monde, & la Chair, reuests-toy de l'armure de l'honesteté & de la pudicité; fay autour de ton cœur & de ton corps vne circumuallation d'une sainte & vertueuse prudence, qui ferme toutes les auenuës; bastis-toy vn fort rempart pour la defense & l'assurance de ton sexe fragile, facilement prenable à l'assaut des moindres attaques; afin que ce rempart repousse les regards estrangers, & retienne au dedans de toy les tiens dans vne chaste closture.

Tertul. lib.
de velandis
vrg. c. 16.

Mais voicy les auis Chrestiens qu'il leur donne ailleurs plus au long, & par lesquels il finit ce liure incomparable de l'ornement des femmes (Liure qu'il seroit à desirer que quelque bõne & accreditée plume traduist en nostre langue, avec quelques autres que le mesme

Autheur a composés cõtre les vaines & affairées ; d'autant que leur seule lecture decouvroit l'abus & l'erreur de plusieurs femmes & filles de ce temps, & mesme de quelques-vnes qui se piquant du nom & du titre de deuotes, ne laissent pas d'estre vaines & affairées, & deuõüees au train & aux maximes du monde.)

Voicy donc les enseignemens qu'il leur donne: *Proditis vos iam medicamentis exstructis Apostolorum, sumentes de simplicitate candorem, de pudicitia ruborem, depietis oculos verecundia, & spiritus taciturnitate, inferentes in aures sermonem Dei, amittentes cervicibus iugum Christi, caput maritis subiicite, & satis ornata eritis, manus lanis occupate, pedes domi figite, & plusquam in auro placebunt, vestite vos serico prohibitatis, byssino sanctitatis, purpura pudicitiae. Taliter pigmentata Deum habebitis amatorem.* Voicy donc comme vous deués paroistre en public, & quel ornemēt irreprochable vous deués choisir. Vous estes Chrestiennes, & ce non seulement dans les Eglises, mais aussi en tous lieux; & non seulement en vostre interieur, & dedans l'ame; mais aussi vous professés, ou deués professer de l'estre en vostre corps, & en vostre exterior. Cõme donques vous croyés fermement à ce que les Apostres ont dit & presché, il faut aussi que vos habits, vos gestes, & vos deportemens soient conformes à ce qu'ils ont enseigné; car ils ont aussi bien réglé les mœurs comme la croyance; & le Christianisme ne consiste pas seulement en l'vn, mais il comprend encores l'autre. Voicy donques les fards, les ornemens, les parures, & les modes qu'ils nous offrent. Modes non du monde, mais de l'E-uãgile, qui a le mōde pour son ennemy capital. Si vous voulés prendre du blanc sur vos visages, que ce soit la

Tertul lib.
de cultu
fem. 11.

candeur

candeur & la simplicité Chrestienne: si vous souhaitez les colorer de rouge; la pudeur vous tiendra lieu du plus éclatant vermillon; si vous desirés peindre & polir vos sourcils, qu'une pudique honte en soit le pinceau, & la pincette, & que la tranquillité de vostre esprit, & le silence tiennent vos yeux bas. Les pendants d'oreille qui descendront non sur vos ioues, mais iusques dans le fonds de vostre cœur, ce sera la parole de Dieu: s'il vous prend enuie de porter des carquans & des colliers, ô le précieux ioyau, & inestimable collier que c'est, que le ioug de Iesus-chr. Soumettés vos testes aux volontés de vos maris, & vous serés ornées suffisamment: au reste pour vous mettre hors de surprinse des aguets du Diabole qui les pose, & les dresse, dans l'oisiueté, & pour n'estre pas inutiles, & du nôbre de celles, qui sèblèt n'estre que pour paroistre, & pour se faire voir ajustées comme des Idoles exposées aux yeux du monde, qui au demeurant vivent comme sans mains, & sans pieds, c'est à dire immobiles, & sans force pour agir, & se porter à quelque honneste & vtile occupation, & travail: bref qui ne vivent que pour viure, & non pour agir; occupés vous aux ouurages sur la laine, & aux exercices propres à vostre sexe, que l'Escriture & l'Eglise loüe & recommande par sa bouche en la personne de la femme forte & courageuse. Fichés vos pieds en vos maisons, & demeurés enfermées; ainsi vous ne mettrés pas les ames au hazard, & vous mesmes vous tiendrés en assurance; & cette captiuité volontaire deuiendra plus douce & plus agreable tant à vous, qu'à ceux à qui vous deués plaire par raison, que si vous vous promenés par les ruës d'une ville les pieds bordés d'or

& de foye. Pour ce qui regarde l'estoffe de vos vestemens, la plus fine foye dont ils puissent estre tissus, c'est la probité, & la vertu, qui ne tire point sa naissance & n'a point sa fin dans le ver, comme la foye; ains au contraire c'est elle qui estouffe le ver du remords, lequel ronge sans cesse le cœur du meschant, & n'aboutit qu'à la paix, & au calme interieur; de l'ame: son lustre ne deschoit pas par la longueur du temps, comme celuy de la foye, mais plutoft il accroist & se renforce par sa plus longue durée; son vsage n'est pas sa perte, comme il en est de la foye, & de toutes les choses de la terre, mais le temps en augmente la valeur & le prix, & sa plus longue vieillesse, est sa plus fleurissante beauté. Si vous cherchez du crespé, ne foyés pas du nombre de celles-là qui se laissent abuser & piper, en prenant des mains des marchands qui negocient pour la volupté, vne sorte de crespé qui chatouille & irrite plutoft les yeux, qu'il ne leur defrobe l'obiet; retirés vous aux marchands, qui vendent les denrées du salut, & qui negocient pour le Ciel; ils vous donneront du crespé de la sainteté, qui vous recueillera dans vous mesmes, & vous tiendra couvertes comme de petits sanctuaires, d'où les yeux licentieux & profanes n'oseront approcher: S'il vous vient en fantaisie de vous reuestir de pourpre, & d'escarlate; la chasteté & la pureté de l'ame, avec la grauité & modestie exterieure vous seront cōme vn manteau Royal, qui vous fera paroistre maiestueuses comme des Reynes, & respecter en vos personnes la grandeur, & la noblesse de la vertu; il vous parera de la plus viue & de la plus fine escarlate, couurant vostre visage d'vne bien-seante rougeur, qu'vne

saincte & innocente pudeur y respandra à la moindre attaque, ou approche du vice. En cet équipage, vous ne serés pas regardées, ny aimées, ny conuoitées des hommes mortels; mais celuy qui fera rauy des attraiçts de vostre beauté, & que vous aurés pour amant, ce sera le seul, & vniquement aimable; & qui merite en seul que tout ce qui part de nos ames, tout ce qui paroît en nos corps, tout ce qui tombe sous l'usage de nos sens & de nos puissances, soit des attours & des pareures, des graces & des amorces pour attirer sur nous son diuin amour, vous m'entédés assés que c'est de Dieu de qui ie parle; puis qu'il n'y a rien hors de luy qui soit le vray amant, ny le veritable aymât de nos cœurs.

S. Augustin au liure qu'il a fait de la saincte virginité, adressant sa parole aux Vierges, & se jouissant avec elles de ce qu'elles conformoient leur exterieur à la garde de la virginité, leur parle en cette sorte les felicitant, de ce que, ce qui pouuoit contrarier à cette saincte vertu, ne se remarquoit point en elles. *Non improbus vultus, non vagi oculi, non infrænis lingua, non petulans risus, non scurrilis iocus, non indecens habitus, non tumidus aut fluxus incessus.* &c. *Ecce iam tales estis, quia & tales esse debetis.* Dieu en estoit glorifié, vous voila doncques au point qu'il faut; car vos visages ne portent pas l'insolence sur le front, vos yeux ne sont pas égarés çà & là, allans à la picorée des cœurs pour les surprendre, & pour y estre prinse vous mesmes: vos discours ne sont pas extrauagans, & ne ressentent pas le libertinage; on ne vous voit point abandonnées à vn rire démesuré & effronté: Si vous estes dans la recreation, ce n'est pas pour faire les plaisantes & les bouffonnes; Pour vos ha-

Aug. 1 b. de
sancta virge
c. 53.

bits ils sont conuenables à vostre profession, & dans les termes de la modestie Chrestienne; ils ne sont point indecès à raison de la superfluité, vanité, ou inmodestie; vos pas ne sont pas affairés, & vostre démarche n'est ny pompeuse, ny molle, ny semblable à celle qui se pratique dans la liberté & la licence que suiuent des femmes perduës d'honneur, &c. Vous voila doncques en cet estat, mais c'est parce que vous deusés estre; & ne pensés pas auoir en cela encheri sur vostre obligation; car c'est tout si vous l'aués accomplie entiere-ment.

S. Bernard plus proche de nostre siecle, sera le dernier de qui nous prendrons l'assortiment des habits de la modestie & de la vertu Chrestienne; c'est en vne Epistre qu'il escrit à vne vierge appellée Sophie, laquelle bien qu'écrite à vne seule, s'adresse pourtant à toutes les femmes en general; car c'est pour cela qu'on rend public ce qui n'a esté adressé qu'à des particuliers: Voicy comme il luy parle. *O quam decenti rubore genas suffundit virgineas gemma pudoris! que maures Reginarum huic cōparabuntur? &c. O quam compositum reddit omnē puellaris corporis statum, nedum & mentis habitum disciplina? ceruicem submittit, ponit supercilia, componit vultum, ligat oculos, cachinnos cohibet, moderatur linguam, gulam frenat, iram sedat, format incessum. Talibus decet pudicitia vestem distingui margaritis.* Quelle pierre precieuse orne si auantageusement la face d'une Vierge comme la pudeur, qui luy est si bien-seante & si conuenable? ce n'est pas vne pierre enchassée dans vne matiere estrange, son ouurier c'est l'innocence du cœur, son enchasseur c'est le visage; quels pendans d'oreille: quant

ceferoient bien de ceux qui sont sur la teste des Reynes, peuuent luy estre cōparées? &c. Il n'est chose quelque precieuse qu'elle soit, qui soit si propre pour parer, non seulement l'ame, mais aussi le corps d'une fille, & pour le mettre au point, & en l'estat de la bien-seance requise, comme fait l'instruction de la vertu, & la cognoissance du deuoir, & de l'obligation qu'on a de conduire son ame & son corps par les regles de la Religion & de la conscience. Car voicy quels en sont les effets; Elle humilie cette teste morguante, abat ses regards sourcilleux, & respād sur toute la face vne rauissāte modestie; les yeux égarés & vagues en sont retenus dans leur naturelle prison; les esclats insolens d'un rire defmesuré en sont bannis: la langue en est regie en ses paroles & discours; l'appetit du manger & du boire en reçoit le frein & la moderation. Enfin, c'est cette mesme discipline & instruction en la vertu, qui estouffe la cholere dans le cœur, qui enseigne la façon de marcher non à pas contés, ny dans vne moleste delicate, ou effrontée, mais dans vne demarche vrayement Chrestienne, modeste, & graue: car si la demarche laisse les vestiges de la grandeur, & la forme du pied imprimée sur vne matiere souple & molle; elle marque bien d'auantage & exprime plus naïvement la qualité & la constitution de l'ame, & particulièrement en ce sexe. Voila donc les assortimens, & les ornemens que doit auoir la robe majestueuse de la pudicité: ce sont les diuerses pierres precieuses dont l'éclat differēt contribuē à son lustre entier & parfait. Il adiouste vn peu apres: *Vides nempe auro & argento, lapidibus pretiosis, & omni denique cultu regio non tam ornatas, quàm one-*

ratas. Vides longas post se trahentes fimbrias, ipsâsque pretiosissimas, & densas pulueris nubes excitantes in aëra. Non te moueant hæc. Illæ illa vel in morte deponent, te tua sanctitas non relinquet. Non sunt sua quæ portant: Cùm interierint, non sument omnia, neque descendet cum eis gloria hæc. Mundus cuius sunt, nudis illis exeuntibus, retinebit, eisdem vanis vanas similiter alias seducturus. At verò tuus ille ornatus non sic. Firmissimè tibi, vt dixi, manet, propterea tutus, quia tuus. Nullius facile aut cedit iniuriis, aut patet insidiis: aduersus huiusmodi nil furis calliditas, nil furentis crudelitas potest. Nec à tineis roditur, nec vetustate corrumpitur, nec consumitur vsu: in morte viuunt. Je sçay bien qu'il s'en voit plusieurs qu'on peut dire plûtoſt chargées que parces d'or, d'argent, de pierreries & de ioyaux compoſans vn attour Royal: non moins prisonnières de leur propre vanité, que triomphantes mal-heureusement des cœurs des hommes. Il ne s'entrouue que trop qui laissent traîner à terre les queuës de leurs robes garnies de belles & riches bordures, qui font leuer en l'air comme des nuées espaiſſes de pouſſiere. Mais prenés garde que ce faux lustre ne vous surprenne, & n'entrés point en admiration de ce vain & trompeux esclat. Ayés vn peu de patience, & dans vn tour de main vous verrés celles qui estoient l'obiet de vostre rauissement, deuenir l'obiet de vostre horreur, & de vostre abomination: que si ce n'est pas si-toſt, du moins fera ce au temps de leur mort, lors qu'estant despouillées de tous ces attours & ornemens empruntés, ce ne seront plus que des carcasses puantes, qui vous feront fremir, & destourner d'elles vos yeux, qui maintenant les contemplent avec tant d'estonnement. Mais s'il est question d'opposer à cela

vostre vertu, & parler de vostre sainteté; ô qu'il en faut bien faire vn jugement tout different: car outre que sa beauté est bien plus éclatante aux yeux des clair-voyans, & de ceux qui considerent & examinent toutes choses selon la raison, & non par vn sentiment animal: son lustre ne ternira iamais; d'autant qu'il ne depend ny du monde, ny des accidens, ny d'aucune chose qui soit sujette aux iniures du temps, ny à la decadence de l'âge. Vostre sainteté ne vous fera iamais banqueroute, comme le monde le fait à tous momens à ses chalans. Parangônés la avec tout ces assemblage de vanité, dont les vaines chargent leur cerueau, & leur corps: & vous treuverés que rien de tout cela n'est à elles: & lors qu'elles auront acheué de viure, elles n'emporteront quant & elles rien de tout ce fatras de vanité, sinon parauanture pour amuser vn peu de temps les vers de la terre, auant qu'ils ne s'attachent à leur chair, & que quelque piece de leur gloire, & de leur vanité suiue leur corps dans le tombeaux. Mais pleust à Dieu, qu'elle les suiuit toute entiere & que tout pourrit quant & elles: car au contraire elles se verront voirement despouillées de tout cet attirail, & iettées à la mercy de la vermine & de la pourriture, & le monde à qui tout cet équipage appartient, & qui en est le maistre frippier, le retiendra deuers soy, apres en auoir retiré le louage, par la perte de leurs ames: & continuant son infame trafic, il l'employera pour en abuser pareillement d'autres, aussi sortes & vaines que les premieres; & les deceuoir par les mesmes instrumens de vanité. Mais quant à vostre vertu & pareure Chrestienne, elle n'aura pas cette fin: car, côme i'ay des-ja dit, elle tient fortement à vous: & vous

est d'aurant plus assurée, qu'elle est vostre, qu'elle vous est intimement vnüe, & ne tient rien du monde. Elle n'est ny lasche, ny molle pour se fondre, & ceder aux iniures, & aux mauuais traitemens des hommes; elle ne peut estre surprinse par embuches, car elle se méfie de tout; il n'y a ny astuce de Larron, ny cruauté de Tyrann qui la puisse enleuer de vostre cœur; & quant on fouilleroit iusques dans le corps, la rage en peut bien arracher les entrailles, mais au lieu d'en arracher la vertu, elle l'y affermira plus fortement, & en augmétera le merite. Elle n'est pas rongée de la teigne, ny n'est subiecte à la corruption par le cours des années: ains au contraire elle se renforce, & se rend plus vigoureuse par la multiplicité de ses actes: son vsage n'est pas son déchet, comme és choses du monde, mais son affermissement & sa perfection; enfin sa pratique & son exercice aboutit à l'éternité; & quoy qu'elle ne garantisse pas d'une mort semblable à celle du reste des hommes, elle ne meurt pas pourtant, mais demeure seule viuante dedans l'ame, lors que tout le reste luy meurt, & fait que la mort temporelle sert de passage, & par maniere de dire d'ouuerture à la vie immortelle.

§. XI.

*Combien il importe de remedier à cette vanité
& affaiterie, à raison du grand & uni-
uersel degast qu'elle cause.*

IE me suis possible trop longuemēt arresté sur ce sujet: mais qui cōsiderera l'extreme dōmage que cette affaiterie des fēmes cause dans les villes, il estimera que tout autre sujet peut estre ou obmis, ou dissimulé, ou traité succinctemēt plutoſt que celui-cy. Car cette affaiterie est montée à vn si haut point, que là où la femme a esté formée des mains de son Ouurier pour estre vn ayde & vn secours à l'homme; *Faciamus ei adiutorium simile sibi*, donnons à l'homme vn secours qui luy soit semblable & proportionné, dit Dieu, meditant la production de la femme; secours sans doute pour seruir son Dieu & acquerir sa fin qui est le bon-heur eternal: puis-que ç'a esté la principale fin de Dieu en la creation des choses; maintenant vne grande partie d'elles, par vn renuersement iniurieux du dessein de dieu, retirent l'homme de son seruice, & par leur artifice malin, & desir enragé de plaire à ses yeux, l'empeschēt d'arriuer à sa fin, qui est la beatitude, & deuient vn funeste secours, ou plutoſt vn mal-heureux instrumēt de sa perte. Je dis que c'est par leur artifice, car s'il n'y auoit qu'à se defendre des tētatiōs qui nous peuuēt venir de la part de la nature, il n'y auroit pas tant à faire & les cheutes ne seroiēt pas si frequētes: mais pour ne se laisser point vaincre par leur artifice & affaiterie, il faut estre muny d'vne vertu extraordinaire; de sorte que nous pouuons dire que ces

Gen. 1.v.18.

femmes vaines & affairées, sont autant de pièges, de pierres d'achopement, & d'objets dangereux exposés à tout le reste des hommes. Et en effet, ie vous prie, que sçauroit-on faire de plus pour porter & exciter les hommes au vice, que ce qui paroist à l'exterieur de ces personnes? car les yeux, & le port, la démarche, la parole, le mouuement, les habits, la façon de les ajancer, la contenance, bref iusques aux moindres choses & actions, tout ne respire que vanité, & impureté, ne seruant qu'à l'attiser en soy & en autruy, & à ietter sans cesse du bois dans le feu, qui est assés ardent de soy-mesme. Aussi n'est-il point veritable, qu'en vne grande partie de ces personnes la pudeur, & la honte qui deuroient estre le partage, & comme vne propriété inseparable de leur sexe, y sont entierement effacées? Ne les voit-on pas quelque-fois vaincre & surpasser en insolence les hommes les plus effrontés, tant l'affaiterie & la vanité a durci leur front, & banni de leur cœur cette perle de la pudeur, que la main de leur Createur auoit, par l'infusion d'vne rosée toute choisie, formé & enchassé dans leur ame, comme la qualité la plus recommandable, qui doit accompagner leur sexe? moins recognoist-on en elles vne modestie Chrestienne, elles n'en sçauent pas seulement le nom, le merite, l'obligation, ny les belles parties qu'elle comprend; si bien que les femmes Payennes mesmes n'en sçauoient estre plus éloignées, lesquelles sont d'ailleurs autant que celles-cy le sçauoient estre retenuës par le motif de l'honneur du monde, & soigneuses d'éuiter le mal qui les diffame. De plus on ne sçauroit nier (ce qui d'abord paroistra à quelques-vns vn paradoxe, le-

quel i'auanceray pourtant pour descouuir d'autant plus le degast que fait cette vanité & affairerie dans les consciences) qu'il n'en arriue plus de mal dans les villes & dans les republicques, plus d'offenses en nombre contre Dieu, & plus de defordres, que de la vie débordée de celles qui ont mis leur corps, & leur honneur à l'abandon; car ceux qui se perdent dans ces infames occasions sont en petit nombre, & le plus souuent de basse condition, de qui le vice n'est ny si scandaleux, ny si preiudiciable, que celuy de ceux dont la vie & le vice paroissent en public, & à la veüe de tous. Ioint que l'infamie, & mille autres dangereuses suites en retirent beaucoup d'elles mesmes; & ce mal plus grossier, & plus cogneu, donne encore de foy quelque auersion & horreur à ceux qui ont conserué dans leur ame quelque sentiment de leur Religion. Mais quant aux defordres qui se commettent à l'occasion de ces vaines affairées, & aux pechés enormes qui en deriuent, ils sont innombrables, & d'autant plus dangereux qu'ils ne sont point honteux deuant le monde, ny suiuis d'ignominie, ny d'infamie, qui souuent arrestent les plus hardis pour ne franchir point par dessus la loy de la conscience. Car outre l'oisiueté continüelle de part & d'autre, en laquelle s'entretiennent ordinairement cette sorte de personnes tant de mesdisances, d'enuies, de querelles, de duels, de sales pensées, de desirs, & de volontés mauuaises, qui sont deuant Dieu autant de pechés formés & qui s'ont deuant luy perdre la chasteté, & obligēt à vn chastimēt éternel, tant de parties malignes qui se dressent, pour contenter leurs infames desirs, tant de larcins, de fraudes, de souplesses & de violen-

ces pour treuver le moyen de satisfaire à la fole cupidité, & vanité des objets tyranniques & imperieux qui les possèdent & qui mesmes par fois prennent plaisir, & font gloire de se iouër des personnes que la foiblesse d'esprit a rendu totalement captifs de leurs caprices; joint à cela la desobeïssance des enfâs enuers leurs propres parens, qui passe bien souuent iusques à l'insolence, & au mespris. Finalement l'irreligion, l'irreuerence enuers les mysteres les plus saincts, l'auerfion aux choses Diuines, avec beaucoup d'autres incidens qu'il seroit impossible de ramener tous en ce lieu, ce sont les suites, les conséquences, & les fruits ordinaires de cette maudite & mal-heureuse vanité. Mais ce n'est pas là que se terminent tous les mal-heurs qui en prouiennent; le public se ressent encore de ce dommage, dans le débordement d'une partie de la ieunesse, qui est destinée à tenir les charges & en l'Eglise & dans la Police; laquelle perd & son temps, & sa conscience dans la hantise pipeuse de ces personnes. Ne la voyés nous pas sottement arrestée & retenüe dans les filets que la vanité & la coqueterie luy tend par tout? c'est l'escueil contre lequel elle brise sa conscience à l'issuë des estudes; c'est dans ces occasions qu'elle perd l'estime, & l'affection tant des lettres, comme de la vertu; c'est par là que commence le dégoust & l'auerfion des instructions de la pieté reccuës en leurs tendres & innocentes années, & ayant ainsi mal-heureusement fait bris de leur conscience, ils vont flottant apres cela au gré des vents de toutes passions, iusques à se precipiter dans l'abyfme du mespris des choses saintes, & de l'irreligion, en discours & en apparence. Ce qui ne peut estre

qu'au grand prejudice du public, quand ils sont eleués à quelque charge. Car quelques-vns y estant entrés apres auoir perdu leur temps au tour de ces coquettes, & affairées, chargés d'ignorance, & d'une formiliere de passions, y versent par caprice, & sans viser au bien du public, dont ils n'ont ny la notice, ny l'amour; & y font regner imperieusement leurs inclinations & affections particulieres. Enfin i'estime que tout ce qu'on peut entreprendre pour bannir la corruption du siecle, mettre en credit la vertu, & faire fleurir la pieté, est peu de chose, en comparaisou de ce plus puissant remede, qui gist à treuuer des moyens, ou par l'establissement de quelques Cougregations dressées à ces fins, ou par quelque autre pieuse inuention, pour desarmer les vaines de ce sexe, de ces instrumens funestes de la mort, & de la ruine des consciences d'un nombre infiny de personnes; & de leur faire cognoistre, gouster, & cherir la beauté, les fruiçts, & les auantages de la modestie, & de la grauité Chrestienne.

Mais pour clorre ce Chapitre par où il à commencé, qui est l'intention de Dieu dans la prouidence dont il v'sa à donner des habits aux premiers hommes : fermons le par la reflexion que nous deuons faire, sur ce qu'il a ordonné en la loy ancienne, pour le reglement des habits tant des hommes, que des femmes : considerant côme la chose est importâte, puisque Dieu en voulut faire vn precepte. Voicy donc ce qu'il en ordonne en la loy de Moyse: *Non induetur mulier veste virili, nec vir utetur veste feminea: abominabilis enim apud Deum est qui facit hæc.* La fême ne se reuestira pas des habits d'homme; ny l'homme n'v'sera non plus des habits de femme : car

Deut. 22. v.
5.

celuy qui le fera se rendra abominable deuant Dieu. Surquoy Philon le Iuif dit, que la loy aprins vn si grand soin de dresser & d'exercer l'ame à la vertu de la force, qu'elle a voulu mesme ordonner de la qualité des habits, prohibant à l'homme l'habit de femme, afin qu'il n'en deuint en aucune façon effuminé, au preiudice & des-honneur de son sexe. Car voyât que les corps de l'homme & de la femme estoient differens, & leur office diuers; l'homme estant destiné a l'administration des choses publiques, & la femme au trauail de l'economie; elle a iugé qu'il estoit expedient de regler ce qui concerne l'entretien de la vie, avec les vestemens & choses semblables, voulant que l'homme qui est en verité masse & fort, conseruat tesmoignat & accreut mesmes en cela sa force, & nommement aux habits; & par mesme moyen elle a defendu à la femme de se vestir de l'habit d'homme; taschant d'empescher d'aussi loin qu'il se peut que les hommes ne deuinssent effeminés, ou les femmes de tenir de la façon des masses plus qu'il n'est decent à leur sexe.

Philo lib. de
fortitudine.

Πρόσωπον αἰ-
εὶ ἀνδραγαθόν,
οὐτὼ καὶ γυναι-
κῶν οὐ φιλα-
ξάνθρωπος.

§. XII.

Recueil du Chapitre.

LA fin pour laquelle Dieu introduisit le premier des Offices & ministeres qui ait esté au monde, & dont il fut luy mesme le premier Artisan, c'est assavoir de Tailleur d'habits, quand il habilla & reueffit nos premiers parens, n'ayant esté autre que la modestie, la simplicité, & la memoire de la mort, qu'il vouloit représenter à leurs ames dans cette sorte d'habits, & la confusion mesmes d'auoir offensé Dieu, leur ayant fait trouuer l'inuention de se couvrir de feuilles de figuier; quel grand oubly de cette fin, & quel renuement du dessein de Dieu, & de l'instinct de nos premiers parens, que de changer de telle façon, la nature, la forme, & l'usage de nos habits, les faisant seruir de marques de nostre insolence, & immodestie? & qu'au lieu de nourrir en nous le souuenir de la mort, ils nous soient de liens pour nous tenir liez & attachés par affection à la terre, & aux plaisirs de la vie? & bien loin de nous en couvrir, en tesmoignage de la confusion que le peché porta en nos ames, les conuertir en des signes de vanité, & les rendre des suiets, & des instruments de nouvelles offenses? Mais n'est-ce pas encore la marque d'une plus grande foiblesse, & vn plus grand suiet de reproche à la femme, apres auoir seruy d'instrument au Diable pour venir à bout de ce qu'il n'osoit entreprendre avec sa seule malice: & ayant esté vn Demon plus puissant, pour faire cheoir dans le precipice (qui a esté comblé par la cheute de tous les hommes,)

celuy de qui elle tenoit sa chair & ses os ; de se servir apres cela des marques qu'elle mesme a pris sur soy , pour couvrir son infamie , sa nudité , & sa confusion, pour des enseignes de sa vanité , esleuant en sa vaine parure le trophée & l'estendard de sa propre honte: convertissant mesme les habits que Dieu luy a donnés pour se maintenir dans la modestie , & pour luy estre comme des miroirs de sa future fin dont la menace fut son premier supplice , en des outils & des instrumens d'immodestie & d'impureté , qui luy enleuent la pensée de la mort qui l'attend ? car ces instrumens de vanité, ces vaines parures, & ces habits dissolus qu'est-ce autre chose que des indices du despoillement de la honte, & comme vn secret maquerillage de la beauté ? Mais encore ayant dans le baptisme survestu sur ces habits de simplicité & modestie donnés de la main de Dieu aux premiers hommes , vn autre vestemēt, qui est Iesus-Christ, quel sacrilege de vouloir couvrir cet habit (qui sans comparaison porte beaucoup plus & beaucoup & mieux le sceau de la simplicité, & de la modestie que les premiers) des vestemēs tous contraires , & qu'on ne seroit prendre sur soy , qu'en deshonneurant , deschirant , ou despoillant Iesus-Christ mesme ? Et puis que par le moyen de ce Sacrement on entre au seruice, ou pour mieux dire au libre & saint esclavage de Iesus-Christ , il y doit donc auoir de la difference entre ses seruantes , & celles qui seruent au Demon , & au monde, dont il est le prince : & cette difference ne paroissant qu'à l'exterieur, il faut que cet exterieur soit dans la modestie , afin que cette difference estant remarquée, Dieu en soit honoré, & la vertu

en estime, & quoy que cela se fasse par la bonne odeur de la chasteté & par la protestation qu'on en fait : neantmoins cette bonne odeur ne s'espend pas que lors que la chasteté est accompagnée d'un habit, & d'un extérieur qui luy est convenable. Que si on pre-
texte le luxe & la vanité, du desir que l'on a d'honorer les Festes, & de contribuer par ce moyen à la célébrité de ces saints iours : ny le sacrifice, ny la parole de Dieu, qui sont les principales ceremonies, qui se pratiquent en ces iours-là, ne requierent point cette pompe ny cet appareil vain & mondain : ains plutôt il trouble la Feste, & s'oppose à la fin pour laquelle ces solemnités sont instituées en l'Eglise : car c'est exposer, dans ces saints lieux comme des Idoles, qui par cet attirail curieux & profane, attirent sur elles les yeux des assistans, & par un divertissement criminel les retirent des Autels dressans en quelque façon en ce faisant, Autel contre Autel, sur lequel elles vont immolant les ames au Demon par ces vains artifices & affaireries, qui sont autant de glaiues & d'instrumens de la mort, qui priue l'ame du prochain, de la vie de la grace. Que si l'on adjouste à cela un autre pretexte disant qu'on est dans quelque condition plus relevée que le commun : à cela l'on respond, qu'il est certain, que pour la richesse, & le prix des habits on les peut proportionner à sa condition, se gardant pourtant de l'excès qui se glisse facilement, & passe en vice sous couleur d'une chose licite. Mais aussi il est également certain qu'il n'y a condition ou richesse, ou préeminence qui puisse donner la liberté, ny servir de pretexte pour s'habiller immodestement, & se couvrir de choses qui soient indecentes,

ou qui derogent à la modestie Chrestienne, ou d'estre dans des gestes, maintiens ou façons de faire qui ressentent le despouillement de la pudeur. Que si les habits vains & les façons indecentes de s'habiller, qui contribuent à la beauté par vne reflexion plus éloignée, sont indignes d'une beauté Chrestienne; combien le sont d'auantage ces fards & ces couleurs empruntées qui par leur meslange & composition augmentent l'esclat & font vne partie de la face? car puisque les femmes Chrestiennes sont les Prestresses de la chasteté, comme Tertullian le dit, c'est donner encore plus de sujet de blaspheme contre la Religion, que de courir leurs ioues à la mode des Courtisanes; si l'on est chaste, pourquoy l'habit & l'exterieur ne sera-il pas le trucheman de cette vertu, & des bonnes mœurs? & puisque ces plaîtres posés sur la face sont des poisons, plus dangereux, & de plus puissans charmes contre les hommes, qui leur rauissent leur principale vie, qui est l'amitié de Dieu, cela n'est-il pas directement contraire à la charité Chrestienne de se farder de la sorte? il ny a point de doute que le Diable enuieux du salut des ames, & qui en recherche continuellement la ruine, n'en soit l'inventeur; c'est de sa main qu'elles reçoient l'art, la methode, & la pratique pour debiter cette marchandise en sa faueur, & à son auantage; car apres auoir desfiguré l'esprit de l'homme par la malice, il veut encores transformer & metamorphoser son corps, en couurant la principale & la plus remarquable partie d'iceluy, qui est la face, où reluit singulierement l'image de son createur, du plaistre trompeux d'une beauté empruntée, tâchant par ce moyen d'outrager le Createur en sa crea-

teure, & de ternir la gloire de l'Ouurier en desfigurant son ouurage : il aiance & enjolie ces testes pour les pouuoir vendre & debiter à plus haut prix, & avec vn plus grand dégast & ruine des ames ; car c'est sans doute que ce sont des testes à vendre, dit Tertullian. Au reste qu'elles ne nous en content pas, en disant que non-obstant cette vanité elles gardent le cœur pour le siege de Dieu, & de son amour : d'autant que si elles auoient Dieu & la vertu dans le cœur, il y paroistroit sur leur teste ; & puisque toutes les affections du cœur paroissent au dehors, & se font voir & recognoistre par les portes des sens, & principalement sur le visage, comme sur vn theatre ; que peut-on dire, ou penser de cette sorte de personnes vaines & affairées, sinon qu'elles montrent sur leur teste, ce qu'elles ont dans leur cœur ? Et si l'amour de leur Dieu, & la deuotion auoient leur siege dans leur interieur, se pourroit-il faire que ces affections seules demeurassent steriles, sans paroistre au dehors sur la teste, & sur la face, qui sont comme la surface du cœur ; puis que les mines mesmes, quoy qu'elles ayent leurs veines profondement cachées dans la terre se descouurent pourtant à nos yeux, & se font remarquer par de menus grains qu'elles renuoyent à la surface du lieu qui les couure, rapportans à la substance du metal qu'elles enferment ? Mais encore comment se pourroit-il faire que ces affections pour Dieu & pour la vertu produisissent au dehors des apparences toutes contraires ? que la pureté portast l'enseigne de l'impudicité, que la pudeur fut marquée au coing de l'immodestie ? si nous cherchons Dieu, & s'il est vray que le desir de luy plaire possede nos cœurs ; ne sçauons nous

pas qu'il recherche de nous non la beauté du corps, mais celle des mœurs, non des vaines pareures, mais le lustre & l'esclat d'une vie qui represente sa sainteté, & qui esclaire nostre prochain par les rayons du bon exemple, pour l'attirer à son amour & à son service, comme le Soleil represente l'œil ouvert de sa providence; & excite les hommes à la louange de son Ouvrier? Si nous pretendons efficacement au salut, reiettons toutes ces vanités qui sont autant de cordages & de chaines, qui nous lient, ou plutôt des ancrs qui nous fichent aux creatures par amour & par affection desreglées, & retardent le vol de nos esperances vers le Ciel, ou pour mieux dire, nous en font tout à fait perdre la pensée. Et qu'on ne s'abuse pas en s'imaginant, que la chasteté consiste en la seule integrité du corps, & que son office ne s'estend pas à regler l'exterieur; car si on aime cette aimable vertu on l'aime en tout les sujets, & par conséquent on hait le vice qui luy est contraire non seulement en soy mesme, mais aussi en toute autre personne & sujet, qui se puisse rencontrer. Pourquoi est-ce donc que l'on donne par cet artifice exterieur des charmes nouveaux à la beauté, qui d'ailleurs en son estat naturel, & d'elle mesme n'agit que trop puissamment sur les cœurs? pourquoi aiguise t'on la pointe des tentations, lesquelles n'operent que trop par leur sollicitation importune & pressante? & si bien elles ne portent pas toujours coup, elles iettent du moins le scandale, dans les ames. Et puisque en ce fait de cultiver avec estude vne beauté tres-perilleuse de soy, il s'agit tant de celles qui s'y adonnent, que de ceux qui en sont deceus, ne s'enfuit-il pas que non seulement

son doit s'abstenir de l'appareil d'une incontinence artificielle, de l'armer de nouvelles forces, & de traits envenimés; mais encores laisser ternir par une vertueuse & louable nonchalance, sa beauté mesme naturelle, dissimulant de l'avoir, & faisant paroistre en effet qu'on n'en fait ny cas, ny estime, tant s'en faut qu'on desire d'en faire parade, & la rendre en piege, & en tentation contre le prochain? En un mot les aduis de ce grand homme Tertullian, touchant cette matiere aboutissent à cette conclusiõ, qu'il ne suffit pas à la chasteté Chrestienne d'estre telle en soy; mais qu'il faut de plus qu'elle paroisse telle au dehors, & que tout ce que la personne qui en est douëe interieurement, porte sur soy, respire cette mesme vertu de chasteté; & que par une surabondance elle rejaillisse de la plenitude de l'interieur du cœur, sur l'habit exterior du corps, & du dedans de l'ame, jusques à la surface des actions qu'elle produit exterieurement. L'habit reglé prend sa naissance de la modestie, comme un ruisseau de sa source; mais c'est aussi l'habit qui retient & conserve respectivement cette modestie, & en la personne qui le porte, & en ceux qui l'ont en veüe; & comme il est certain qu'un habit dissolu sert de refuge aux mauuaises pensées, & de passe-port à la licence, & au desbordement; celui qui est dans les termes d'une modestie Chrestienne, sert au contraire de frein & de retenuë à celui qui en est reuestu, & d'un Censeur secret, à ceux qui pourroient estre portés de quelques pensées moins honnestes à la rencontre des objets de leur passion, le voile sur tout est celui que le soin de cõserver la pureté employe principalement; c'est son refuge, son bouclier, & sa defense.

tant pour renvoyer, & relancer les traits des regards enuuenimés, & couper chemin aux tentations; que pour preuenir les mauuais jugemēs, les soupçons temeraires, & les discours des-auantageux que fement les langues enuuenimées sur les simples regards, & sur les traits de la face des personnes les plus chastes, & innocentes. Mais ce voile ne doit pas estre contraire à sa fin, comme font ceux qui couurent plus finement pour descouuir avec plus d'attraiçts, & avec plus d'artifice; mais tel, qu'il ferme non seulement les aduenuës aux regards estrangers, mais retienne au dedans ceux-là mesmes de la personne qui le porte. Enfin voicy les estoifes dont les SS. Peres habillent spirituellement les fēmes & filles Chrestiennes: sçauoir la modestie, l'occupatiō, la pudeur, l'innocence, la simplicité, le silence, la lecture des liures qui traitent des choses qui touchent le salut, le fouuenir de la loy de Dieu, la retraite, la probité, la sainteté, la discipline, & l'instruction des mœurs, qui doiuent regler & composer tout leur exterieur dans l'estat d'une personne consacrée à Dieu par le baptesme, & obligée par la charité Chrestienne à ne ietter point les flammeches des tentations dans les ames. C'est là, la plus vtile leçon que pourroient apprendre plusieurs personnes de ce sexe, mesme vne partie de celles qui pour auoir des pensées subtiles de deuotion, se font accroire d'estre bien deuotes. O la belle meditation que ce seroit pour elles de considerer serieusement, & avec esprit de vertu ce grand desordre dans lequel elles sont, & comme quoy elles destruisent & renuersent la fin de la creation de la femme. Car la femme ayant esté créée de Dieu pour le secours de l'homme, celles dont ie parle se ren-

dent par leurs vains artifices & affaiteries la cause de sa cheute, & vne ayde fauorable au Demon pour le precipiter dans le vice. Bref par cette vanité, immodestie & affaiterie avec laquelle elles paroiffēt en public, elles deuiennent la glu des ames, & la porte ouuerte de l'enfer. Qu'elles ouurent, donc leurs yeux non pour regarder ceux de qui elles cherchēt d'estre veuēs: mais pour cōsiderer le tort & l'extreme dommage qu'elles leur causent; & elles s'estonneront sans doute de voir ce que l'experience journaliere ne rend que trop manifeste; sçauoir qu'il n'y a chose qui fasse plus de rauage dans les consciences, que leurs affaiteries, qui sont autant de flāmes d'impureté qu'elles iettent de tous les endroits de leurs corps, par leurs gestes, par leurs regards, par leurs discours, façon de parler, & par leur demarche, & generalemēt par toutes leurs actions, & deportemens. Rauage qui sans nulle difficulté à le biē considerer surpasse en nombre de pernicieux effets dans les villes, celuy que cause la vie perduë & débordée de celles qui prostituēt leur corps, & leur honneur: & ce qui est grandement considerable, c'est que ce dégast & rauage passe iusques dans l'interest du public, en tant que ces affaiteries sont vn escueil dressé à la ieunesse, auquel plusieurs venant à faire le debris de leur conscience, tōbent dans vn mépris des bonnes & salutaites instructions qu'on leur a donné aux premieres années de leur adolescence: & perdant miserablement le temps apres leurs foles passions, où les attirent & engagent les attraits & artifices mal-beureux de ces affaitées, entrent par fois dans les charges plus chargés de vices, que de capacité, & apres auoir perdu dans ce commerce contagieux, la

424 *De la modestie des habits,*
crainte de Dieu, & le respect des hommes, & endormy
la s'yn derefe, & le remords de la conscience, exercent
ces charges plus par caprice, que par vertu; & y pa-
roissent comme sur vn theatre, pour faire valoir & re-
gner leurs passions, & affections particulieres.

*Autre récueil du mesme Chapitre, tiré
de Clement Alexandrin.*

cdag. lib.
cap. 2.

MAis pour donner plus de force aux aduis couchés
icy-dessus, qui ne trouueront pas possible toute
l'approbation qui leur seroit necessaire pour estre suivis
en pratique, par celles qui ont la vanité dans le cœur, &
font gloire de l'estaler à l'exterieur de leur corps; le de-
sire en cette si importante matiere faire vn autre bref
récueil prins des enseignemêts que donne sur ce mesme
sujet Clement Alexandrin en son Pedagogue. Ce n'est
pas, dit-il, l'exterieur de l'homme qu'il faut se mettre
en peine d'orner, mais c'est l'ame qu'on doit parer, &
ajancer de l'ornement de la probité; si ce n'est, qu'on
veuille dire que le corps doit estre aussi paré de l'orne-
ment de la continence. Or pour celles qui se plaisent à
s'ajancer au dehors, cependant que leur interieur de-
meure inculte, sterile, & couuert de ronces & d'espines,
elles ne se prennent pas garde qu'elles ressemblent aux
Temples des Ægyptiens dont l'entrée, & les Porches
sont magnifiquement bastis, ornés & accommodés;
les murailles enduites & esclatâtes par l'enchasseure des
pierres de prix recherchées des païs estrangers, & enri-
chies de peintures exquises. Bref l'or & l'argent y relui-
sent,

ἄπο τῆς
ματιλ. μσ-
1, 23 72 62-
χρησόμε-
2.

sent en diuers endroits , & tout y est rēpli d'esclat & de maiefté. Mais si on veut passer plus auant dans les lieux les plus cachés , & chercher l'Image du Dieu qui y habite , & à l'honneur duquel le Temple est dedié : on ne trouue qu'un objet digne de mespris , & de risée; & au lieu d'y voir ou le Dieu , ou l'image du Dieu qu'on pensoit y adorer, l'on n'y void qu'un chat, ou vn Crocodile, ou vn serpent du païs, ou telle autre beste indigne tout à fait du Temple, & plûtoft digne d'estre renuoyée dans vn antre , ou iettée dans quelque sale bourbier. Or il me semble qu'en la mesme façon les femmes couuertes de doreures, qui s'occupent à friser leurs cheueux, & s'amusent à plastrer leurs iouës, peindre leurs yeux, & donner vne teinture estrangere à leur poil, inuentans & pratiquans par vn artifice malin telle autre delicatessē pour embellir, & enjoliver ce cerne & cette closture de leur corps, elles sont en effet imitatrices des Ægyptiens, attirant à elles par cet artifice exterieur leurs Amans infortunés. Mais si quelqu'un veut par les yeux de l'esprit penetrer dans l'interieur de ce Temple, sans s'arrester à l'exterieur, ny à tous ces vains ornemens & affaireries, tirant le rideau, & croyant y rencontrer la veritable beauté, qui est celle de l'ame; ie m'asseure qu'il entrera en abomination de cet objet: car il n'y trouuera pas logée, l'Image de Dieu cōme il seroit raisonnable, mais il verra qu'une perduë & vne adultere aura occupé & pris la place, & le fonds de son cœur; si bien que ce ne sera enfin qu'une vraye beste, à sçauoir vn Singe couuert & enduit de fard : car le Demon ce cauteleux Serpent qui ronge & corrompt l'intelligence, & obscurcit les lumieres que Dieu ain-

ταύτη με δε-
κιδτιν αιχρυ-
σοφορκοσαι γυ-
καικι, ταν
πλοκαμιεν
πιδε ευλητα-
μας δ'αυλοσαι
χρισματα τε
παρειων ε
υπεγραφεαι
εφθαληραν ε
εσφας μεποβ-
σαι τριχων, ε
η δ'αλλω βλα-
κειαι κακομη-
χαναμβναι,
κασμισαι ταν
πριβουλορ ταν
σαρρικων, αι-
γυπτιου εσσαι
αι ελευθερι,
επισπιδωται
τους δεησαι
δαιμοντας ερα-
σται.

ε ηδ πλω' εν
κωτα τε θεου
κατακοδοσαι
ε δον ευρησαι
πλω' α βυδου-
χορ παρην δε
αυτ' αυτης ε
μοιχαλι, η
ψυχη κατεβ-
λαφε το εδου-
τα, το πωλη-
θιουθ δευριον
ελεγχουσαι
ψυμμοθιου
πιδικαι οστο
σπιμμοθιου

ἢ ὁ παλιμω-
 λος ὅφει ουεί-
 νος διαβεβρα-
 σκων τὸ νοσρὸν
 πε ἀθράπυ,
 δια' τῆς φιλο-
 φουίας χηρα-
 μὸν ἔχει τῶν
 ψυχῶν. πεί-
 ται φασμάτων
 οληθρῶν ἔμι-
 πλησας, ἢ ἢ
 ἔδωκε τῆς
 κλῆνης οὐερ-
 ἄντα μὲν ἰόν,
 μετεπαύσασ
 τὸς ἡμαίνας
 εἰς πέρνας ὁ
 πορταγυγὸς
 οὐ'τος δ'ράκων

fuses dans l'ame de l'homme s'est placé dans cette ame, comme dans vn antre tenebreux, par le moyen de la cupidité, & de la vaine gloire, dont il la charme, remplissant tout de ses pestilentes poisons: Et ce mesme Dragon malicieux, faisant l'office de corrupteur & de maquereau apres auoir versé sur les cœurs le venin de son erreur, a transformé ces fēmes en perduës & en Courtisanes; car ce n'est pas le propre d'une femme honneste, mais d'une débauchee, d'aymer la vanité des ornemens. Au reste ces femmes vaines se soucient peu de se tenir auprès de leurs maris, & negligens le soin de leurs familles dépensent follement, ce que leurs maris leur donnent liberalement, & employent tout ce qui leur est baillé pour l'entretien des domestiques à contenter leurs cupidités, & à leurs vaines pareures pour paroistre belles, & s'occupans les iours entiers à se faire farder & attiffer à leurs seruantes appliquent leur temps à dresser sur leur corps tous ces attirails de vanité, apprehendans de se produire au iour, de crainte que leur fard & leur teint florissant & composé par artifice ne soit esuanté & decouuert; Mais le Soleil's'estant retiré, & cette lumiere vniuerselle, qui esclaire toutes les fourbes, & fait remarquer tous les artifices d'une beauté supposée ayant fait place à la nuit: c'est alors que cette beauté bastarde & empruntée se glisse en Serpent, & fort comme d'une taniere, pour s'exposer & presenter à la lumiere d'un flambeau, laquelle estant plus foible, que celle du iour, & meslée d'obscurité, aydée mesme de la debilité de la veuë troublée par les vapeurs du vin qu'on a pris desmesurement, fauorisé leur tromperie, & l'artifice de leurs visages empruntés.

ἢ ἢ γυναικὸς
 ἀλλ' ἑταίρας
 τὸ φιλοκοσ-
 μῶν.

ἢ ἢ ἢ ἢ ἢ
 μέρατ κίμω-
 πῆ πορτε τε-
 τήκασι θαλα-
 μβουθουαι, ἢ μὴ
 ἀπογυθῶσιν
 ἀνδρῶν μουαι.
 ἰσπίρας ἢ,
 καθ'ἑαῖν ἐκ
 φωνεῖ, πορτε ἢ
 λύχρον τὸ ἑβ-
 τον ἢ π πορ-
 σέρφ καλλοε.
 σωεργεῖ ἢ ἢ,
 ἢ ἢ μὴδ, ἢ τὸ
 ἀμυλῶν τὸ
 φωτὸς, πορτε ἢ
 ἢ ἢ ἢ ἢ ἢ ἢ
 τῶν.

Mais encore ne s'auiſent elles pas miserables & infortunées qu'elles ſont, ruinēt & qu'elles y rauagēt leur propre & naturelle beauté, en luy en ſubſtituant vne eſtrangere : qu'elles percent & cauent leurs faces par cette forte de venin ; & que par tant de mixtions, & d'eaux composées, & purgations recherchées, elles deſſe- chent & font flétrir leur teint naturel & innocent. Auſſi quand leur fard eſt oſté, la couleur paſſe paroît ſur leur viſage, cauſée par toute cette diuerſité de couleurs qu'elles s'appliquent comme des emplaftrés; d'ail- leurs elles s'expoſent par ce moyen à diuerſes maladies & infirmités du corps, ayant leur chair toute fon- duë & liquefiée par l'application frequente de ces fards, & poiſons dont elles l'ont couuerte & comme ombragée. Au reſte elles deſ-honnorent par ces artifices le Dieu Createur des hommes, & luy font comme vne eſpece de reproche, de ce qu'il ne les a point aſſorties d'une beauté à l'égal de leur merite. De tout cela il ar- riué qu'elles negligent le ſoin de la garde, & de l'œco- nomie de la famille; ſe tenant à guiſe de ſtatuës ou d'i- mages miſes dans des niches pour eſtre ſimplement veuës & contemplées des hommes, comme ſi elles n'e- ſtoient pas nées & données à l'homme, pour ayde en la garde, conduite & gouvernement des maiſons, & pour l'œconomie des familles. Et apres auoir cité ces paroles du Comique; Celles-là font non vne fois ſeule- ment, mais trois fois dignes de perir, qui vſent des ex- cremens des Crocodiles, & qui s'oignent de l'eſcume des Seiches, & qui frottent de la ſuye leurs ſourcils, & plattrent leurs ioües de ceruſſe; il adiouſte; Comme quoy donques ne meriteroient elles pas la cenſure & la

ἡ ἀδελφότης ἡ
σφαι κίτρι-
δαίματα το
οὐκ ἐστὶν ἄλλο
ἴδιον καὶ ἡ
λαοὶ καὶ ἰσθμῶν
τῆ ἐπιφύλαξ
ἴπ.

εἰ δὲ ἄνθρωποι
ἴπτοι ἴπτοι ἴπ-
τοι, τὰν ἴπ-
τῶν ἴπ-
σφαι φαρμά-
καις τῶν ἐπ-
κιστραφίται-
νῶν ἴπτοι.

τῶν ἀθρο-
πῶν ἡ δὲ ἡμετε-
ρον ἀτιμάζου
σφαις καὶ κί-
τριαν δόξαν
ρηθῆναι τὸ
καλλῆς.

σφαις ἴπτοι
οὐκ ἐστὶν ἴπ-
τοι, τὰν ἴπ-
τῶν ἴπ-
σφαι φαρμά-
καις τῶν ἐπ-
κιστραφίται-
νῶν ἴπτοι.

τῶν ἴπ-
σφαι ἴπτοι
οὐκ ἐστὶν ἴπ-
τοι, τὰν ἴπ-
τῶν ἴπ-
σφαι φαρμά-
καις τῶν ἐπ-
κιστραφίται-
νῶν ἴπτοι.

αἱ πύλαι καὶ
τῶν ἴπ-
σφαι φαρμά-
καις τῶν ἐπ-
κιστραφίται-
νῶν ἴπτοι.

condamnation de la part de la verité, celles qui à raison de leurs mœurs sont condamnées par leurs propres Poëtes ? & apres auoir dit, que tout ce qu'il venoit d'alleguer, c'estoit, afin de les destourner de cette maligne inuention de vanité ; il poursuit en cette sorte. Tout ainsi donc que dès lors qu'on void vn emplastre ; sur la main ou quelque onguent sur les yeux, on entre dès qu'on s'en apperçoit, en soubçon, & on a quelque conjecture de l'intemperie du corps, & de quelque mal caché ; ainsi ces plastres, ces fards, & ces eaux composées, mises & appliquées sur la face donnent assés à cognoistre que l'ame est malade au dedans. Or elles s'orent & se parent pour se rendre agreables aux yeux des autres, & se glorifient de paroistre belles sur la face, plútoist qu'en leur ame. Et comme les fletrisseures sur le corps d'un esclau, tesmoignent qu'il est fuitif ; de mesmes ces couleurs viues & esclatantes sur la face sont les signes d'une adultere. Mais encore, n'est-ce pas vne chose grandement absurde de voir les cheuaux, les oyseaux, & le reste des animaux sortir & s'eleuer d'emmy les prairies, & la plate campagne, sans se mettre en peine de mendier des ornemens estrangers ; contents & satisfaits de celuy dont la nature les a doués, du poil, & du crin, & des couleurs, chacun selon son espece, & de la varieté, de leur plumage ; & que la femme s'estime si fort disgraciée de la nature, qu'elle s' imagine d'auoir besoin d'une beauté estrangere, recherchée & empruntée d'ailleurs, pour assortir la naturelle, ou pour cacher, ou pallier sa deformité ; comme si elle estoit d'une condition inferieure à la beste, & plus necessiteuse, & moins pourueüe de la nature ?

εις πῶς ἔστι
 τραπὴν ἢ φι-
 λοκοσμῶν κα-
 κομηχάνια.

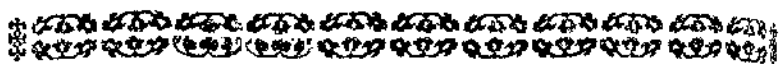
ὡς δὲ ἢ κατα-
 πικρὰ σπιρην
 χεῖρ ἢ οὐ πῶς
 ἀλλυλιμῆτος
 οφθαλμῶν,
 ἕως ἴσως πᾶ-
 νούδιτος ἐκ
 τῆς ἕφρας α-
 δειουτου.
 ἕτας τὰ ὠ-
 τριμματα καὶ
 αἰ βαφαί, ἡ-
 σῶσαν αἰθεῖσαι
 ἢ ψυχῶν αἰ-
 νίτωνται.

ὡς γὰρ ἢ δρα-
 πῖπῶν τὰ
 εἰρηματα, ὅτι
 ἢ μοιχαλίδαι
 δείκνυσι τὰ
 αἰθισματα.

ἢ δὲ ὡς εἰς τ-
 ρον ἢ τις θη-
 ρικὸς φέται, ἢ
 γυνὴ ἀκαλλῆς
 ἢ τοσοῦτον
 εἶναι οἰεῖται,
 ὡς ἢ εἰς δὲ ἡ-
 δαι καλλῆς,
 ὡς αἰς ἢ σκια-
 γρηγορήσει.

Aussi dit-il, tous ces rets dont elles plient leur cheueleure de tant de diuerfes sortes , accompagnés de tant de lacs superflus & curieux, & ces figures sans nōbre qu'elles formēt de leurs cheueux avec cette si riche structure de miroirs à la faueur desquels elles s'ageacent, allant à la chasse de ceux qui à guise des enfās sans iugement se laissent raurir à leur beauté, ce sont des traits de femmes qui ont depouillé toute honte & pudeur, lesquelles apres cela quiconque appellera des Courtisanes, il ne se trompera pas, comme elles faisans de leurs visages des masques & des personages de theatre. Or l'Apostre nous exhorte de ne considerer point les choses visibles : mais de ietter la veuē de nostre esprit sur les inuisibles à cause, dit-il, que les choses visibles sont temporelles, & passageres, & eschapent dans vn moment à nostre veuē; mais les inuisibles, sont eternalles.

κενρὸφαλοι-
 μῶν ὄντι, ἢ κε-
 κρυφάλαδι-
 φοραί, ἢ ἀπει-
 ρεργε πλοκαί,
 ἀλλὰ ἢ τῶν
 ἀρίθμῳ οἰου-
 ρίαι θεηματο-
 μοί, κατῶ-
 τραί το πολυ-
 τήμωντι κοτι-
 σκάαι, οἱ κα-
 ταχηματιζου-
 νται, θηρῶσαι
 πρὸς δὲ ἰω-
 παιδων ἀφρό-
 νων, ἀπὲ τῶν
 μορφῶν ἐπιση-
 μῶν, τίλειται
 ἀπὸ τῶν ὄντων
 ἰσθ' ἡμε-
 ραίκαί. ἀπὲ ἰ-
 ταίρας καλῶν,
 οὐκ ἀπ' τῶν
 σφαιμέρτων.
 προσωπεῖα
 ποιέουσιν τα
 ψεύσασιν.



DV MESPRIS ET DE L'USAGE

Chrestien des biens de cette vie,

CHAPITRE III.

S. I.

L'Herésie, & les fausse persuasion touchant la possession & l'usage des biens de la terre.

August. l. b.
de hæres. ad
Quod vult
deum hæc.

40.



A I N C T Augustin fait mention de certains Heretiques desquels ils parle en ces termes : *Apostolici, qui se isto nomine arrogantissime vocauerunt, eò quòd in suam cõmunionem non recipereut vtentes coniugibus, & res proprias possidentes, &c. Sed ideò isti aretici sunt, quoniam se ab Ecclesia separãtes, nullam spem vt putant eos habere, qui vtuntur his rebus, quibus ipsi carent.* C'estoient des personnes qui par vne extreme arrogance s'attribuerent le nom d'Apostoliques, pour ce qu'ils n'admettoient point dans leur secte les personnes mariées, ny mesme celles qui possedoient en propre des biens temporels: mais il faut tenir ces personnes pour Heretiques; dautantque se separãt de l'Eglise, elles se sont imaginé, que ceux qui sont dans l'usage des choses, dont ils se priuent, sont hors de toute esperance de salut. C'est vn crreur dont peut estre il reste dans l'esprit de quelques vns quelque mauuaise impressiõ, qui produit par fois ou le defespoir du salut, ou sert de pretexte pour se relascher de lapoursuite de la vertu, & se départir de la

vie vraiment Chrestienne, & se porter à beaucoup de desordres, s'imaginans vainement, ou iettans cette imagination dans l'esprit des autres, que ceux qui ont des biens temporels à menager, & des affaires par consequent à conduire, ne peuuent pas se tenir dans cette route de vie, dont nous traitons, qui opere tout dans les maximes de la Foy & de la conscience; & qu'il faudroit tout quitter pour pouuoir esperer le salut, si la legitime esperance du salut doit estre fondée sur vne vie telle qu'on la depeint. Or si bien c'est vne herese de reprobuer & condamner la possession & l'usage des biens, & vne fausse persuasion, de croire que la pratique de la vie vraiment Chrestienne, & dont toutes les actions se font par les maximes de la Foy, ne puisse se retrouver en des personnes engagées dans la possession & l'usage des biens de la terre: toute-fois c'est aussi vne verité Chrestienne, que soit que l'on possede, ou non, des biens de la terre, il n'y faut pas tenir son cœur prins & attaché par affection, ains au contraire qu'il les faut mépriser, & les appliquer & conuertir à vn bon & Chrestien usage. Pour establir donc la verité qui enseigne le mépris, & le bon usage des biens, voyons par le témoignage des Saints, cōme la possession des biens de la terre, n'est pas incompatible avec vne vertu vrayemēt Chrestienne, voire que celle-cy accorde, dans l'esprit du Chrestien, deux choses qui semblent d'abord toutes contraires; à sçauoir la possession & la fuite des choses de ce monde, souffrant la possession, & obligeant à la fuite; car, comme dit S. Ambroise, fuir ces choses terrestres, ce n'est pas abandonner le séjour de la terre; mais, viuant sur la terre, garder en tout & par

432 *Du mépris, & de l'usage Chrestien*
 tout la Iustice, & vser de ces choses avec moderation, renōçant aux vices qui se contractēt par l'usage immodéré des élemens, sans renoncer absolument à leur usage: *Fuga autem est, non terram relinquere, sed esse in terris, iustitiam & sobrietatem tenere; renuntiare vitijs, non vsibus elementorum.* Mais aussi voyons en mesme temps, pour n'estre pas obligés ou d'obmettre, ou de redire beaucoup de choses, en traitant separement ces points, la moderation, les regles, & les maximes qu'il faut tenir, & garder tant en la possession, que dans l'usage des biens temporels; comme aussi les moyens de rendre ces biens, qui s'eschapent & s'escoulent des mains des meschans, du moins en leur mort, de la nature & de la durée des éternels & perdurables.

S. II.

Premiere raison du mépris des biens temporels, prise de leur caducité, & perte assurée, du moins en la mort.

Nous ne sçaurions iamais assés viuement concevoir le flux des choses, & porter assés auant nostre regard, pour penetrer vers la fin des biens de ce monde. Car il n'y a point de pensée plus efficace pour r'allentir & attiedir en nous l'appetit violent & le desir passionné des biens de la terre, qui nous possede, & qui est l'vnique source du rauage que font par toute l'estendue del'Vniuers les passions & les vices. Philon a fort bonne grace moralisant ces paroles que nostre Seigneur dit à Adam; *Vbi es?* où es-tu? car il dit qu'il eust fort bien peu respondre (nulle part) d'autant dit-il que tou-

tes les choses humaines sont muables, & ne sont point dans vn estat de persistance; mais que nous sommes en perpetuel mouuement & changement, tant selon l'ame, que selon le corps, & en ce qui est hors de nous. Mais S. Ambroise nous fait encore voir cette verité par ces paroles: *Nonne hæc omnia sicut umbra prætereunt? Nonne domus tua hæc puluis est, & ruina? Nonne hæc omnia, fabula? Nonne sæculi thesaurus, vanitas est? Nonne tu ipse es cinis? Respice in sepulchra hominum, & vide, quid ex te nisi cinis & ossa remanebunt, hæc est, ex corpore tuo: respice, inquam, & dic mihi quis ibi diues, quis pauper sit. Discerne inopes ac potentes, nudi omnes nascimur, nudi morimur. Nulla discretio inter cadauera mortuorum, nisi fortè quòd grauius sætent diuitum corpora, distenta luxurie.* Quoy sommes nous à sçauoir & à auoir bien apprehendé que toutes ces choses presentes se terminent au neant & s'enfuyent comme l'ombre? que ta propre maison n'est qu'un peu d'argile paitrie & rehaussée pour t'esleuer pour vn peu de temps par dessus celle des bestes de la campagne? que cette mesme poussiere qui te releue, & te monte sur le theatre du monde pour quelque peu plus d'heures, que celles de la Comedie, est si fresle & si peu affermie, qu'elle s'en va des-ja en ruine & en decadence? Quoy toutes ces choses temporelles que composent elles autre chose qu'une fable? & les thresors du siecle, que sont ils que vanité? Mais pour commencer par toy mesme, qu'est-ce autre chose de ton corps qu'un peu de cendre, & si tu as de la peine de te le persuader, si ce lustre menteur de la fortune, & de la vigueur fleurissante de ta jeunesse t'eblouit les yeux de ton iugement, iette ceux du corps sur les tombeaux des hommes tes sem-

Phil. Iud.
lib. de som-
niti.
ἐστὶ δὲ ὅτι καὶ
οὐκ ἔστιν αἰώνιος
οὐδὲ ἀσάφης τὸ
ἄσθμα, ἡ οὐκ
ἐστὶ, καὶ ἐν ὅμο-
τι, καὶ τοῦ αἰῶ-
νος, οὐδὲ α-
μῶν, τὰ καὶ
ἀποδείκνυται
καὶ ἡ αἰτία
καὶ ἡ ἀποδείξις
καὶ ἡ ἀποδείξις
καὶ ἡ ἀποδείξις
καὶ ἡ ἀποδείξις
καὶ ἡ ἀποδείξις
Amib Exam.
lib. 6. c. 8.

blables, & preuoy par cet aspect, & conclu, qu'est-ce qui doit rester de toy, c'est à dire de ton estre corporel sinon des cendres puantes, & des os décharnés: fiche dis-je, fermement les yeux sur cet objet des sepulchres, & dy moy en verité, si tu y discernes le riche d'avec le pauvre; fay, si tu peux, la difference d'entre les corps des gueux & des grands: Certainement tu ne sçauras; nous naissons tous à nud, & nous mourons de mesme desnués de tout; car aussi ces squelettes & ces ossemens descharnés ne marquent aucune difference entre eux, sinon parauanture que les corps des riches exhalent vne plus grande puanteur, & infection, à raison de leur graisse, & de la plus grande abondance d'humeur, source de la pourriture. Or cela estant ainsi, n'est-ce pas vne demonstration manifeste, qui nous fait voir que toutes ces choses tēporelles, ne sont qu'un songe; puis qu'il n'est reste non plus à ceux qui les ont reellement, possédées, qu'à ceux qui auroient songé & creu en resuant de les posséder? aussi est-cel l'éloge que leur donne le mesme saint Ambroise, expliquant le songe que le Sommeillier du Roy Pharaon eust dans la prison, presage de son retablissement, lequel apres auoir eu le sentiment de la priuation de sa charge, se réjouissoit de s'y voir restably. *Sed hoc somnium est, & omnis potentia seculi, somnium, non veritas est. Denique per somnium videt reddi sibi principatum suū.* Mais ce n'est qu'un songe & toute la grandeur du siecle n'est pareillement qu'un songe, & non vne verité. Enfin c'est en songe qu'il se voit restably en sa grandeur. Et apres auoir dit, que le Prophete Isaye compare ceux qui se réjouissent en leur prospérité à celuy qui songe qu'il mange, & qu'il boit; à qui

Ambr. lib.
de Ioseph.
Patriar.
c. 6.

il semble durant le ſōmeil, qu'il ſe remplit de viande & de breuuage; mais à ſon réueil le ſonge éuanouy, c'eſt alors qu'il ſe treuue plus en appetit, qu'il en reſte plus affamé, & qu'il commence à reſſentir combien c'eſt aliment, ce mets, & cette boiſſon d'vn reſueur & ſongeur ont eſté vains & fantaſtiques, il adjouſte: *Sic qui dormit in hoc ſaculo, nec oculos aperit ad myſteria Diuina, quamdiu ſomno graugatur corporis, putat alicuius momenti eſſe hanc ſecularem potentiam: quaſi in ſomnis eam videt, vbi euigilauerit, deprehendit quàm inanis huius ſeculi voluptas ſit.* Il en eſt de meſme de celuy qui s'endort dans l'affection des choſes du ſiecle, & qui ne reuiet pas de ſon aſſoupiffement pour ouurir les yeux, & porter ſon regard ſur les myſteres Diuins: car tandis qu'il eſt charge de ce peſant ſommeil de ſon corps, ou plût oſt de ſon appetit, il s' imagine & eſtime, que cette grandeur paſſagere du ſiecle, eſt quelque choſe de fort conſiderable, & digne d'vne ſoigneuſe recherche: mais c'eſt qu'il ſonge, & qu'il reſue, & ne la voit qu'en ſongeât: quand il reuiendra de ce ſommeil, ſi Dieu luy en fait la grace & ſ'il s'éuertuë, & ſe fait force pour ſe leuer en ſurlaut, ou ſ'il ne le fait pas, il verra du moins apres que la mort luy aura deſſillé les yeux, combien freſle, vaine & imaginaire eſt la volupté & la vanité du ſiecle. Mais il fait bon oüyr là-deſſus S. Bernard, & luy voir décrier les choſes du monde à raiſon de leur flux continuel, & de leur nature labile, & peu de fermeté & de durée en leur iouiſſance: *Mundus quidem cum ſuis concupiſcentijs tranſit, ſed te priùs emittit, quàm ipſe pertranſit.* Deux choſes peuuent faire flétrir en nous, & r'alentir nos ardantes affectiones enuers les choſes de ce monde: car premiere-

Bern. Ep.
107.

ment il est bien vray, dit-il, qu'il passe (& les conuoitises qu'on a pour luy passent de mesme:) mais en second lieu, encore qu'il passe comme vn éclair, mille années qui se sont passées, & écoulées, ne nous semblent apres cela qu'un moment, il nous fait pourtant passer plutôt, & nous chasse deuant luy. *Quid te*, dit le mesme, *siue siue delectat amor mox finiendus? &c. Quid horum enim vel non praeuenit mortem, vel non inuenit? N'y a t'il pas de quoy s'ebahir de ce que, contre les maximes que la Foy t'enseigne, l'affection des choses de ce bas monde qui finira soudain, te possede, te delecte, & te charme sans fin? &c. Car qui a t'il parmy toutes ces choses terrestres ou qui ne preuiene ta mort, & qui ne prene plutôt fin que ta vie, ou qui ne treuve sa mort & sa perte, du moins en la tienne? Mais ce qui est encore plus considerable en cette fin des choses, c'est que, comme dit le mesme, le monde passe bien à la verité, & la concupiscence qu'on a pour ses biens; mais pourtant il est vray que, si bien toutes les choses du monde paruiennent à leur fin, la fin pourtant de cette fin n'arriue iamais, & elles sont perduës sans retour, & sans ressource: *Si quidem & ipse* (parlant du monde) *transit, & concupiscentia eius. Et cum omnia quae in mundo sunt, finem habeant, finis eorum non erit finis.* Et ailleurs escriuant à vne Vierge de haute extraction, luy representant non ce qu'elle estoit en effet, mais l'estat de ceux qui ayment le monde, il luy disoit; *Dum semper ambis quae non habes, & nonnullis adeptis acquirendi non tepescit ardor, quae requies in gloria tua? Si qua tamen est, praeterit iucunditas non reditura, & manet anxietas non relictura.* Estant incessamment dans la recherche des choses que vous. n'aués*

Bern. ferm.
9. super Cât.
in fine.

Bern Epif.
113. ad Sophram Vir.
g. nem.

point, & mesme en la possèssiõ & iouissãce de quelques biens de la terre, la conuoitise & l'appetit ardent d'acquérir le reste, ne se treuuant en rien diminués, allentis ny accoifés, quel repos, & quel contentement solide & veritable pouués vous receuoir en vostre grandeur & en vostre gloire? Mais, ie veux qu'il s'en y trouue, l'experience du passé en autruy, & la veuë des accidens qui ont accueilli ceux avec qui vous aués vescu, vous permet elle d'ignorer que ce contentement passe pour ne iamais plus reuenir; & qu'au lieu de cela l'angoisse, la destresse, les supplices, & les mal-heurs sans fin, sont les suites ordinaires & inseparables de ce contentement? Le mesme S. Bernard en vne autre de ses Epistres apres auoir raporté plusieurs mauuais effets, que cause l'affection aux choses de la terre, conclud en fin par ces paroles: *Si sapias, si habes cor, si tecum est lumen oculorum tuorum, desine iam ea sequi, quæ esse assequi miserum est. Beatus qui post illa non abiit, quæ possessa onerant, amata inquinant, amissa eruciant. An non ea satius cum honore spernis, quàm cum dolore perdis? An, non ea prudentius Christi cedis amori, quàm morti?* Si tu es sage, & bien aduisé, & si tu as le cœur en bonne part, si tu n'es point tout à fait aueugle, cesse dès maintenant de courir apres ces choses qui rendent miserable celuy qui les attrape, & en deuient le maistre: Celuy-là est heureux, qui n'a pas engagé son ame à la poursuite des biens, qui dans leur possession & jouissance tournent plûrost à charge, qu'à commodité, & profit; dont l'affection souille nos ames, & desquels la perte ronge nos cœurs de tristesse. N'est-il pas donques plus auantageux & profitable de les mépriser avec honneur, que d'en souffrir la perte

Bernard ep.
103.

438 *Du mépris & de l'usage Chrestien*
avec douleur ? & puisque tu les dois perdre & quitter
en ta mort ; n'est-ce pas vn trait de plus grande pruden-
ce ; & sagesse que de les relascher par auance à l'amour
de Iesus-Christ, & s'en dépouiller volontairement à
son exemple que d'attendre d'estre contraints à les re-
lascher à la mort ?

§. III.

*Seconde raison, qui montre, que les choses de
la terre ne doivent pas estre aymées,
d'autant que l'affection qu'on
leur porte est la source de
plusieurs pechés.*

SAINT Augustin escriuant à vn Comte, il luy
represente le dommage que cause en l'esprit du
Chrestien, l'affection déreglée enuers les biens de la
terre ; car apres l'auoir exhorté par la representation de
la dignité du nom de Chrestien, de sa generosité, &
de la crainte de Dieu dans laquelle il viuoit, à considerer
meurement ce qu'il luy vouloit dire, il adjouste : *Nun-*
quid coram Deo potes negare, quòd in istam necessitatem non
peruenisses ; nisi bona seculi huius dilexisses ? quæ tamquam
seruus Dei, quem te antè noueramus, contemnere omnino, &
pro nihilo habere debuisti, & oblata quidè sumere, ut eis uer-
ris ad pietatem ; non autem negata, vel delegata sic querere, ut
propter illa in istam necessitatem perducereris, ubi cum amantur
vana, perpetrantur mala, pauca quidem à te, sed multa propter
te: & cum timentur quæ ad exiguum tempus nocent, si tamen
nocent, committuntur ea quæ verè in eternum noceant. Peux

Au2. Ep. 70.

unier en bonne foy, & deuant Dieu, à qui rien ne peut estre caché, que tu ne fusses pas tombé dans cet embarras, dans lequel tu te treuues si tu n'eusses pas eu ton cœur attaché d'affection aux biens de ce monde, lesquels tu déuois mépriser & reputer pour vne chose de neant en qualité de seruiteur de Dieu, tel que ie t'ay veu, & recogneu cy deuant ? Il est vray que pour les biens que la prouidence Diuine t'eût présenté, dans le cours ordinaire des choses, tu deuois, ou pouuois les accepter pour les employer aux œuures de pieté : mais pour ceux qui ne t'estoient point donnés, ou qui t'estoient refusés, ou qui mesme t'estoient transmis en propriété, ou pour la seule iouissance, tu ne deuois pas les rechercher en telle sorte, qu'à leur occasion tu fusses réduit à ce point, & à cet estat mal-heureux, dans lequel enaymât les choses vaines, & pour l'amour d'icelles, on se porte à des choses mauuaises. Je veux bien croire que pour tō regard, & en tō particulier celles que tu cōmets sont en petit nombre; mais celles qui se cōmettent en ta consideration & à ton occasion, sont frequentes: & il arriue par ce moyen, que pour fuir ou l'incommodité, ou la pauureté, ou quelque perte de ces biens, ou quelque autre semblable dommage, qui ne se fait sentir que peu de iours, si routes-fois cela se peut appeller dommage, on se porte à des souplesses, & à des pratiques qui nuisent pour iamais, & nous causent vn eternal regret, & vne perte irreparable. Et de faict l'experience ne nous fait voir que trop souuent, que l'affection des-ordonnée aux biens de la terre nous fait franchir la barriere de la conscience, ou sciemment, lors qu'on ne reste pas de passer outre, encores que l'ō y voye du mal,

si le leurre de nostre interest particulier nous sollicite ; oubien lors qu'ayant nostre entendement obscurcy de cet espais nuage de l'amour des choses presentes, nous nous persuadons qu'il n'y a point du mal, où en effet il n'en y a que trop. Mais encore S. Augustin apres auoir depeint dans cette mesme Epistre la cupidité de ceux qui attendoient du credit de ce Comte, de son autorité, & de sa puissance, les biens de la terre, il adjouste ces paroles: *Ac per hoc qui refecanare & compescere debuisti cupiditates tuas, explere cogeris alienas. Quod ut fiat, necesse est multa quæ Deo displicent, fiant: nec sic tamen explentur tales cupiditates. Nam facilius refecantur in eis qui Deum diligunt, quàm in eis qui mundum diligunt aliquando satiantur. Propter quod dicit Diuina Scriptura; Nolite diligere mundum, nec ea quæ in mundo sunt. Si quis dilexerit mundum, dilectio Patris non est in eo, quia omne quod in mundo est, concupiscentia carnis est, & concupiscentia oculorum, & ambitio seculi, quæ non est à Patre, sed ex mundo est. Et mundus transit & concupiscentia eius.* De façon qu'au lieu que tu deuois combattre, & abatre la fougue de tes propres appetits & cupidités, tu te vois engagé à contenter celles qui sont hors de toy, & qui regardent ceux qui sont autour de ta personne, tâchant de leur donner contentement & satisfaction par le credit, & le pouuoir que tu as en main. Or pour ce faire il est tres-difficile qu'il ne se cõmette parmy cela, beaucoup d'offenses de Dieu: & si apres tout ces cupidités ne restent point assouuies. Car il est certain qu'il est beaucoup plus ayfé aux gens de bien & qui ayment Dieu de retrencher ces passions de leur cœur, qu'aux mondains d'en assouuir iamais leur appetit. C'est pourquoy l'Es-

criture S^{te}. donne sur ce sujet ce tant salutaire aduertissement; Donnés vous bien de garde d'aymer le monde, ny les choses du monde. Si quelqu'un s'engage dans l'amour du monde, dès lors l'amour du Pere eternel n'est plus en luy; d'autant que tout ce qui est dans le mode est conuoitise de la chair, & conuoitise des yeux, & ambition du siecle; (Car c'est ainsi que saint Augustin allegue ce passage) laquelle n'est pour tout point du Pere, mais tout à fait du monde. Or le monde se passe, avec tous les vains desirs & affectiōs des mōdains.

§. IV.

Troisième raison du mépris des choses temporelles, d'autant que la passion qu'on a pour elles, cause la damnation, & nous empesche par leur charme, de la preuoir.

MAis enfin, le dommage sans ressource que nous cause cette affection des choses de ce monde, c'est la damnation eternelle. Car outre que l'experience journaliere nous apprend que ceux qui sont ouuertement méchās, le sont par ce desir enragé d'acquérir ou des biens, ou de l'honneur, ou toute autre chose terrestre & caduque estans dans vne volonté determinée, & dans vne preparation presente d'esprit d'offenser Dieu, de secoüer le respect & l'obeissance qu'ils doiuent à ses Loix, toutes les fois qu'il s'offrira quelque occasiō de faire quelque profit en ces biēs perissables, il arriue encore bien souuent comme i'ay dé-ja dit, que plusieurs de ceux qui sont dans quelque auersiō du vice,

& qui ont conçu quelque desir de la vertu, voire qui ne voudroient pas ce leur semble consentir à vne offense de Dieu, dont ils auroient la cognoissance, se laissent prendre aux lacs & aux pieges, que leur tend leur affection déreglée aux biens de la terre; qui fait qu'ils s'abusent au discernement du bien, & qu'ils se flattent en l'opinion qu'ils ont, qu'il leur est loysible de faire beaucoup de choses qu'ils se figurent licites, peruertissans leur iugement par l'affection déreglée, & l'attachement tres-grand aux biens de la terre; & par vne passion aueugle qui leur poche les yeux, & leur fait cognoistre & prendre les choses à contre pied: de sorte que bien souuent ils se laissent aller à des actions mauuaises, & de mauuais & dangereux exemple, pour le prochain. Or cet erreur se descouure manifestement, en ce que ceux, qui n'ont pas l'esprit attaché aux choses du monde, voyent bien nettement qu'il y a du mal; & eux mesmes s'ils veulent faire reflexion sur l'estat passé de leur vie, au temps que cette passion ne dominoit pas en eux, ils trouueront qu'alors par vn iugement plus sain, & plus solide, ils condamnoient ces actions, comme vicieuses: ce qui fait voir que le changement d'avis, procede du changement de la volonté alterée par la passion. Les choses de la terre sont de la glu, & des lassets qui captiuent nos volontés, & celles-cy captiues, attirent le iugement à la mesme seruitude, *Anis enim quæ descendit ex alto, vel quæ in altū se extollere non potest*, dit sainct Ambroise, *frequentè aut laqueis capitur, aut visco fallitur, aut quibuscunque irretitur insidijs. Sic quoque & anima nostra caueat ad hæc mūdāna descendere. Laqueus in auro, viscus in argento, nexus in prædio, clauus est in amore,*

Ambr. lib.
de bono
mortis. c. 5.

L'oiseau qui descend en bas, ou qui n'a point la force de prendre l'effor dans les airs, se treuve ordinairement surpris dans les filets, ou arresté dans la glu, ou engagé dans quelque sorte d'artifice, ou d'embuches. De mesme faut-il que nostre ame porte tousiours son vol en haut, & prenne bien garde de ne s'abaisser vers les choses de la terre. Car dans l'or est caché le piege, dans l'argent il y a de la glu, la chaine, & le sep sont dans le champ, & dans la vigne; & l'amour attache, & fiche comme vn clou. Or ce n'est pas là tout le mal-heur que d'estre prins dans les filets, mais ce qui suit cette funeste captiuité, & la fin defastreuse, où elle va aboutir, c'est que le Diable nous entrainans par ces liens dans les routes esgarées du vice, nous precipite enfin dans la damnation eternelle. S. Augustin parlant de la difference qu'il y a entre les meschans & les gens de bien, pour le regard des choses presentes, voicy ce qu'il dit en parlant des meschans. *Hoc enim appetunt quod perniciosè diligitur, & quod eis facile auferri potest, & hoc sibi auferunt inuicem, quando se persequuntur. Et idèd cruciantur quibus auferuntur temporalia, quia diligunt ea: illi autem qui auferunt, gaudent. Sed talis letitia cecitas est, & sūma miseria: ipsa enim magis implicat animam, & ad maiora tormenta perducit. Nam gaudet & piscis, quando hamum non videns, escam deuorat sed cum piscator eum adducere cœperit, viscera eius torquentur primò, deinde ab omni letitia sua per ipsam escam, de qua latatus est, ad consumptionem trahitur. Sic sunt omnes, qui de bonis temporalibus beatos se esse putant: hamum enim acceperunt, & cum illo sibi vagantur. Veniet tempus vt sentiant quanta tormenta cum auiditate deuorauerint. Et idèd bonis nihil nocent, quia hoc eis auferunt, quod non diligunt: nam*

Aug. lib. de
Agone a
Christiano,
c. 7.

444 *Du mépris, & de l'usage Chrestien*
quod diligunt, & unde beati sunt auferre illis nemo potest. Les
meschans ont de la passion pour les choses que l'on
ayme avec peril & dommage, & qui leur peuuent estre
facilement rauies; & tout le debat & contestation qu'ils
ont quelquefois entr'eux, & les combats qu'ils se liurent
les vns aux autres, ce n'est que pour le sujet de ces
biens passagers: aussi l'affection qu'ils leur portent leur
en rend la perte sensible; & fait qu'ils sont tourmentés
lors qu'on les leur emporte; ne plus ne moins que si on
leur tiroit par force & violence les boyaux du ventre:
& au contraire ceux qui les leur ostent, se réjouissent
comme s'ils auoient fait quelque grand acquest; mais
cette ioye se doit plutôt appeller vn grand aueugle-
ment & vne extreme misere; d'autant qu'elle embrouil-
le & engage l'ame dans de plus grandes difficultés, &
l'entraîne, quoy qu'avec agrément à de plus grands
& griefs, & plus durables tourmens. Ainsi le poisson
s'eslançant sur le ver qui luy couure l'hameçon trom-
peux se resiouit à la verité de la proye: mais dès lors
que le pescheur commence de l'enleuer pendu à son
croc, il ressent premierement vn grand tourment dans
ses entrailles, & puis apres cette vaine ioye il se voit
tiré & enleué pour seruir de pasture par cette mesme a-
morce & par cette mesme proye, qui auoit en luy excité
cette ioye. La mesme chose se passe entre tous ceux qui
s'estiment heureux en la possession des biens temporels:
car ils ne se prennent pas garde qu'ils ont mordu dans
l'hameçon, le portant & transportant par tout où ils
vont: Et pour si errans & vagabonds qu'ils soient dans
toutes les occasions qui se presentent, & parmy toute
sorte de plaisirs & de diuertissemens, c'est pourtant

oujours avec l'hameçon à la gorge ou au ventre. Le temps viendra qu'ils esprouveront à leur dam & ressentiront combien de tourmens ils ont auudemment desiré, en se gorgeant des biens & des delices de cette vie, qui est le sujet pour lequel ils ont mérité de tomber dans cet horrible mal-heur. C'est pourquoy les méchans ne nuisent en rien aux bons, lors qu'ils leur enleuent les biens de la terre; d'autant que c'est leur raucice qui ne tient point à leur cœur, & qu'ils n'ayment pas. Car pour ce qu'ils ayment & qui forme leur bon-heur, il n'y a point d'homme quelque puissant, ou inique qu'il soit, qui les en puisse despouiller, c'est ce que saint Bernard represente encore à vn Euesque:

Bern. Ep.
64.

Hortari vos in charitate presumentes, ne casuri gloriam mundi quasi stantem aspiciatis, & verè stantem amittatis; nec plus vobis, aut pro vobis vestra diligatis, & sic vos & vestra perdati: ne blandiens presens prosperitas sui vobis finem abscondat, & aduersitas sine fine succedat: ne letitia temporalis luctum vobis aeternum & operiat què parit, & pariat què operit. Quoy que simple Religieux & inferieur à vostre grade, toutesfois je prends la liberté de vous rendre cet office de charité, que de vous exhorter de ne vous laisser pas charmer à cette gloire du siecle, & de ne considerer pas la gloire de ce monde, qui doit finir vn iour & qui menace dés-ja de sa prochaine ruine, comme si elle estoit stable & permanente, de peur de perdre celle qui est vrayement stable & immuable, & de ne vous aymer pas si peu, que vous oubliant vous mesmes, vous aymiés plus que vous, ou pour vous ce qui n'est à vous que par emprunt, & qui est hors de vostre propre personne, venant par ce moyen à vous perdre vous mes-

446 *Du mépris & de l'usage Chrestien*
mesmes, & avec vous tous les biens temporels, que
vous aués preferés à vn juste, raisonnable, & Chrestien
amour de vous mesmes. Que cette prosperité mondai-
ne qui vous accompagne maintenant, & qui est pleine
de charmes, ne vous éblouisse pas les yeux, & ne vous
couure pas sa fin du voile menteur d'une longue durée,
vous ostant la preuoyance de sa prochaine perte :
car cet aueuglement se trouueroit suiuy d'un mal-heur
eternel & d'une aduersité interminable : que cette ioye
& allegresse temporelle ne vous couure pas, & ne
vous fasse pas dissimuler le dueil eternal qu'elle cause &
merite elle mesme ; & ne vous enfante pas ce qu'elle
cache maintenant à vos yeux, & desrobe à vostre consi-
deration.

S. V.

*Quatriéme raison du mépris des choses temporel-
les; d'autant que l'effet de l'Incarnation, est
de nous rendre les choses du monde viles,
& méprisables: & que c'est à quoy
tend la doctrine, & l'exemple
de Iesus-Christ.*

Aug. Epist.
70.

SAINCT Augustin en l'Epistre sus-alleguée dōne à ce-
luy à qui il escrit ce trait avec vne liberté vrayemēt
Chrestienne, qu'il seroit tres à propos de faire entendre à
plusieurs des grāds: *Scio nō deesse homines, qui te secundū vi-
tam mūdi huius diligunt, & secundū ipsam tibi dant consilia,
&c. secundū autē Deū ne pereat anima tua, nō facile tibi quis-
quam consulit; non quia desunt qui hoc faciant, sed quia diffici-
le est inuenire, quando tecum ista possunt loqui.* Je n'ignore

pas, dit-il, qu'il y a des personnes de reste qui vous ayment dans les interets de cete vie presente, & dans cet esprit vous suggerent les auis qui leur semblēt propres pour la rendre florissante, &c. Mais pour ce qui regarde les interets & l'honneur de Dieu, & le soin du salut de vostre ame, & pour faire qu'elle éuite les mal-heurs eternels, il n'est pas si aisé de treuver qui vous conseille là dessus : nō pas qu'il y aye peu des personnes propres pour ce faire, faute de capacité, ou de volonté; mais pourautāt qu'il est mal-aisé dans cette grande Cour, & parmy cette multiplicité d'affaires de treuver le temps oportun, pour faire couler dans vostre esprit ces salutaires enseignemens. A quoy, pour le dire en passant, les personnes constituées en grandeur deuroient singulierement prendre garde, & se treuvant en cet estat, que dit S. Augustin, ils feroient tres-prudemment & vtilement pour eux, de donner & assigner à ceux qui les peuvent assister pour s'acheminer à la vraye grandeur, qui n'est autre que la vertu en cette vie, & la felicité en l'autre, quelque temps determiné & certain pour les ouyr sur ce sujet; & en outre leur faire entendre qu'ils seront en tous tēps les biens-venus pour leur tenir propos des moyens, & des aduis qui vont à cette fin: fin qui est leur plus grand, voire l'vnique interest; puisque apres l'éclipse de leur vaine grandeur, s'ils n'ont pas visé à ce terme & s'ils n'y arriuēt pas, que leur servira-il d'avoir esté ce qu'ils ne seront plus? voire quel dommage se peut-il comparer à celuy qu'ils souffriront, ayant passé d'une grandeur, qui n'a pareu que comme vn esclair, à vne misere & mal-heur eternel qui sera à iamais leur partage? S. Augustin donques disposant ce Seigneur

448 *Du mépris, & de l'usage Chrestien*
 de la sorte, il luy tient ces discours parlant de Iesus-
 Christ: *Qui propterea hic ex honoratus, atque crucifixus est,*
ut doceret nos bona huius saculi magis continere, quam diligere,
& hoc amare & sperare ab illo, quod in sua resurrectione mon-
stravit. Qui a voulu estre def-honoré, & crucifié, pour
 establir vne doctrine dans son Eglise, qui porte les fide-
 les à plûtoft mespriser qu'aimer les biens de ce monde,
 & aimer & attendre de luy des biens, dont il nous a
 fait montre en sa resurrection, qui sont les biens eter-
 nels. C'est pourquoy le mesme S. Augustin en vn autre
 endroit conuainc de manque de iugement, & de foy
 ceux qui constituent la felicité de cette vie en la posses-
 sion, ou en l'amour des biens de ce monde; car quel
 sujet y peut il auoir, dit-il, de penser que cette felicité
 se puisse trouuer és choses que le Fils de Dieu a ensei-
 gné estre de foy mesprifables, voire qu'il a luy-mesme
 en effet mesprisées? luy dis-je qui sçauoit tres-bien ce
 qui pouuoit former ce bon-heur, & quelles estoient
 les choses que nous deuions chercher pour nous y esta-
 blir. Donques puis qu'il n'a pas enseigné d'aimer les
 choses de ce monde; & qu'au contraire il en a montré
 le mépris par son exemple; ce n'est pas en l'affection
 qu'on leur porte que gist ce bon-heur: *Quis beatam vi-*
tam esse arbitretur in ijs quæ contemenda esse docuit filius Dei?
 c'est-ce que S. Bernard estend diuinement bien en vn de
 ses Sermons: *Sic vos insensati Filij Adam diuitias queritis,*
diuitias desideratis, vsque ad huc, cum iam beatitudo paupe-
rum diuinitus commendata, predicata mundo, credita sit ab
hominibus. Querat eas paganus, qui sine Deo vinit. Querat
Iudeus, qui terrenas promissiones accepit. Sed quâ fronte ma-
gis, aut quâ mente Christianus diuitias querit, postquam Chri-
stus

Aug. lib. de
 agon. Chr.
 cap. 11.

Bern. serm.
 1. in Festo
 omnium
 sanctorum.

*stus beatos esse pauperes predicauit? Quorsque filij alieni quorsque vanitatem loquetur os vestrum, ut beatum dicatis populum cui hæc sunt, hæc visibilia, hæc presentia: cum Filius Dei os suum aperiens, locutus sit veritatem: Beatos esse pauperes, et de diuitibus? Est-ce ainsi, ô enfans d'Adam qui estes sans ceruelle, que vous bées encores apres les richesses, que vous vous mettés en queste continuelle d'icelles apres que Dieu a declaré avec recōmandatiō, qu'il a esté presché à tout l'Vniuers, & qu'il a esté creu des hommes, que les pauures sōt biē-heureux? A la bōne heure que le Payen les desire, & les recherche, luy qui vit priué de la cognoissâce d'vne Diuinité, telle que l'Eglise l'enseigne; que le Iuif de mesme le fasse, qui a receu les promesses des biens de cette vie: mais de quel front ie vous prie, ou par quel iugement le Chrestien se porte-il à la recherche des richesses, apres cette si fameuse proclamation que Iesus-Christ a fait de la beatitude des pauures? Iusques à quand, ô enfans estrangers, & alienés d'affection de l'esprit de vostre pere, iusques à quand vostre bouche se remplira t'elle de paroles de vanité, pour louer & publier heureux par vos discours, ceux qui possèdent ces choses en abondance, ie veux dire ces choses visibles & presentes: apres que le Fils de Dieu ouurant sa bouche sacrée & infaillible en ses paroles, a prononcé hautement & publiquement cette verité, que les pauures sont accueillis du bō-heur, & apres qu'il a fulminé son horrible malediction contre les riches? Mais d'autant qu'il est vray ce que dit S. Augustin ailleurs, parlant de Ies. Chr. *Noluit docere quod ipse non esset, noluit iubere quod ipse non faceret*: Que Iesus-Christ ne voulut point enseigner autre chose aux hom-*

Aug. 1 b. de
sancta virg.
cap. 35.

mes, que ce qu'il professoit par ses actions; ny se montrer autre que ce qu'il estoit, ny commander chose qu'il ne fit pas luy-mesme; Voicy comme il parle de Iesus-Christ touchant les biens de ce monde: *Nolite amare temporalia, quia si bene amarentur, amaret ea homo quem suscepit Filius Dei.* Dõnez-vous bien de garde d'aimer les choses temporelles, car s'il estoit bien fait de les aymer, sans doute que l'Humanité que le Verbe avnie à foy, les eust aymées. Car son entendement decouvroit plus à plein que tous les entendemens des hommes & des Anges, les objets dignes de nos affections, & en l'amour desquels il estoit bon d'occuper nos cœurs; & sa volonté auoit vne inclination plus forte, que tous les esprits, pour aymer ce qui merite d'estre aymé. Quel Chrestien donc peut loger son cœur dans ces choses caduques & perissables, d'où Iesus-Christ a retiré le sien; & prendre pour le but de ses affections, ce qui a esté l'objet de son mépris?

Aug. lib. de
agon. Chr.
c. 11.

C'est ce que S. Chrysofome va particularisant dans les actions de la vie de Iesus-Christ; *Docens, parlant de Iesus-Christ, quòd nullius rei indigeamus externa, si voluerimus studere virtuti. Propterea ne domum quidem vspiam possedit: Filius, inquit, hominis non habet vbi caput reclinet. Et Herodis insidias fugit, & natus in presepio collocatur, in diuersorio manet, & matrem elegit pauperem: nos videlicet erudiens, ne quid horum esse erubescendum putemus. Itaque ab ipsis omnino principijs vniuersam mundi pompam, omnem superbiam atque arrogantiam calcans, solius nos sectatores precipit esse virtutis:* Iesus-Christ enseignât par ses actions que nous nous pouuons passer de toutes ces choses exte-

Chrysof.
hom 9. in
c. 2. Matt.

rieures, si nous voulons vaquer à l'estude de la vertu: & à ces fins pour nous seruir luy-mesme de leçon viuante par son exemple, il ne voulut point auoir en aucun endroit de la terre maison ny habitation propre; car il dit parlant de soy-mesme: le Fils de l'homme n'a point de lieu où il puisse reposer sa teste, & il s'enfuit en Egypte, pour éuiter les embusches d'Herode, dès sa naissance il fut couché dans vne crèche; il ne refuit pas d'arrester pour quelque temps dans vne hostellerie publique, & choisit vne mere pauvre: nous voulant instruire par là, qu'il ne faut pas auoir honte d'aucune de ces choses; de façon que foulant aux pieds toute la pompe du siecle, toute la superbe, la vanité, & l'arrogance mesme dès l'entrée de sa vie en ce monde, il nous commande le soin, l'estude, la poursuite, la pratique de la seule vertu, & veu que ce soit nostre vray, & vniue exerce en cette vie.

§. VI.

Cinquième raison du mépris des biens de la terre à raison de leur vileté & bassesse, au prix de la dignité du Chrestien.

IL faut prendre encore cette verité du mesme Sainct Chrysostome, lequel à suite du lieu sus-allegué adjoûte ces paroles, en la personne de Iesus-Christ: *Cur enim tu de nobilitate patria tumescas, cum te ego totius mundi iubeam esse peregrinũ? Cumque talem esse te liceat, vt ad comparationem tui totus hic orbis iudicetur indignus. Vsq̃ue ad eũ enim Christianus ista debet despiciere, quæ ne ab ipsis quidem gentilium Philosophis alicuius pretij iudicantur: sed longè ex-*

452 *Du mépris & de l'usage Chrestien*
tra bona hominis constituta, & extremi cuiusdam status sortita regionem. Et en effet pourquoy t'enorgueilliras-tu de la noblesse de ta Patrie; puis-que ie te commande, & par mes actions, & par ma parole, de te tenir, & reputed comme Pelerin & Estranger en quelque endroit que tu sois; & qu'il t'est permis de deuenir tel, que tout ce monde ne sera pas digne d'entrer en comparaison de prix & de valeur avec toy? Car c'est iusques à ce point que doit arriuer le mépris que le Chrestien doit faire de ces choses perissables; veu mesme que les Philosophes Gentils les prennent & estiment cōme choses de neant & les iugent indignes de leur recherche, les reputant comme estrangeres, & hors de la sphere, & de la qualité des biens propres & conuenables à la nature, & à la dignité de l'homme, les mettant au rang des choses les plus basses, & viles, & qui est à l'extremité opposée, à l'excellence de son estre. Et c'est à ce mesme sujet que le mesme S. Chrysoftome apres auoir dit ailleurs, ces paroles: *Hi sunt omnibus abundantiores, qui diuitiarum pessumdedere cupiditatem*, que ceux-là sont les plus riches & opulens, qui ont foulé aux pieds la conuoitise des richesses; il adjouste: *Igitur & si tu quoque mundana contempseris, toto eris dignior mundo, iuxta sanctos illos, quibus dignus non erat mundus. Vt itaque caelis dignus efficiaris, praesentia derideas.* Donques si tu viens aussi à mépriser les choses de ce monde, tu vaudras mieux que tout le monde, à l'égal de ces Saints, desquels l'Escriture dit, que le monde n'estoit pas digne d'eux. Partant pour te rendre digne d'entrer dans les Cieux, moque toy de toutes les choses presentes, & ne t'en charge point l'esprit, & n'y applique pas ton cœur.

Chrysoft.
 Hom. 23. ad
 pop. Antio.

S. VII.

*Sixième raison, d'autant que le mépris que le
Chrestien fait des choses du monde, edifie
grandement; là où l'attachement à
icelles retire & distrait les
autres de la vertu.*

C'Est en cela que nous sommes l'exemple & l'edification du prochain; c'est dans le mépris des choses perissables que nous rendons des preuues certaines de ce que Dieu merite de nous, au prix duquel nous reputons pour vne ombre & presque pour neant toutes les choses d'icy bas: & tandis qu'elles charment le reste des hommes, & animent leurs pretentions qu'ils poursuiuent avec tant de bruit & d'empressement, remuans Ciel & terre par l'ignorance d'un plus grand bien, elles restent sans charmes, & sans attrait pour nostre regard. C'est en cela que nous faisons voir par effet ce que peut vne veritable & solide vertu; c'est encores en cela que nous rendons nostre Religion digne de veneration, lors qu'on la void esleuer les fideles à ce haut point de generosité. Les ieunes, les prieres, la frequentation des Sacremens donnent bien dans la veüe des meschans; mais ce sont des actions qui ne font que passer; au lieu que le mépris Chrestien des biens du monde, & vne vie exempte & desgagée des passions qui accompagnent d'ordinaire l'attachement aux biens de la terre, marquent vn estat & constance du cœur en la vertu, qui attire & gagne d'auantage celuy

des autres qui la voyēt victorieuse & triōphante de tout ce qui captiue & met en seruitude le reste des hommes.

Chryf. hom.
14. ad pop.
Antioch.

Mais voicy comme S. Chrysofome parle de l'efficace de cet exemple. *Hæc itaque cogitantes, vnum curemus dumtaxat, vt diligenter vitam nostram disponamus. Sic enim & in tenebris positos ad illam inducemus vitam. Talis enim est huius lucis potentia, vt non tantum hîc luceat, verùm & illuc sequentes deducat: cùm enim omnia nos presentia contemnentis viderint, & ad futura nos preparantes: magis operibus nostris, quàm omni prologo persuadebuntur. &c. Si verò presentibus nos ipsos implicemus, & ingeramus terrenis: quomodo sibi persuaderi permittent quòd ad aliam festinemus coloniam?* Donques dans cette pensée ne nous mettôs pas en peine de chose quelconque, que de bien ordonner & de regler avec grand soin & diligence, nos actions & l'estat entier de nostre vie; car outre le profit & l'auantage qui nous en restera pour nostre particulier; ce sera par cette voye de nostre bon exemple, que nous rappellerons, & que nous conduirons & acheminerons à la vie eternelle, ceux qui se sont égarés dans les tenebres, voire qui sont dans la mort du vice, ou de l'infidelité. Car la beauté d'vne bonne vie est si grande; & son lustre si esclatant & si puissant, que non seulement elle reluit & esclate icy dans la personne de ceux qui l'embrassent, mais aussi elle conduit ceux qu'elle attire, & qui la suivent, par vne fidele imitation au bon-heur de cette vie future; car les mondains nous voyât dédaigner & mépriser genereusement toutes les choses presentes, & caduques, pour nous tenir dans l'attête des choses futures, & nous preparer à leur eternelle possession & jouissance, se laisseront persuader & conuaincre pour

se ranger du party de la vertu, & beaucoup plus efficacement qu'ils ne le seroient par tous les discours & exhortations qu'on leur sçauroit faire, &c. Que si nous nous embarrassons nous mesmes dans l'affection des biens du monde, & nous engageons en la recherche des choses de la terre; comment pourront ils estre persuadés que nous aspirions & pretendions à vne autre colonie, que nous marchions en diligence, & nous pressions pour arriuer à vn autre Region & Patrie qui est l'eternité heureuse, Et poursuiuant son discours sur les effets contraires que fait l'attachement que le Chrestien a aux choses passageres de cette vie, & sur le scādale qu'il cause en cela, il adjouste; *Que nobis iam erit excusatio, cum quantum apud Græcos humana valuit sententia; non tantum apud nos Dei timor efficiat? illorum etenim quidam & pecunias abiecerunt, & mortem nibili pependerunt, vt se hominibus ostentarent, & idè vana fuerunt eorum expectationes. Que igitur nos eruet ratio, cum tantis nobis propositis, tantaque sapientia nobis aperta, nec eadem cum illis efficere possimus, sed & nos, & alios præterea perdamus? nec enim ita Græcus nocet & iniqua faciens, quantum Christianus, cum eadem faciat.* Quelle sorte d'excuse nous restera-il maintenant; puis-que la crainte de Dieu n'opere pas en nous ce que parmy les Grecs, l'humaine sagesse a fait avec vne recommandation si glorieuse: car il en y a eu parmy eux qui ont abandonné & reiecté loing d'eux les richesses, & qui n'ont point eu horreur de la mort, voire mesme qui l'ont méprisée, quoy que ce fut par ostentation & pour en receuoir quelque loüange & applaudissement deuant les hommes; ce qui a rendu leur pretention & attente vaine, se trouuans en vain pour n'humer que du vent,

& de la fumée? Mais quoy qu'il en soit d'eux, quelle raison, ou quel pretexte nous pourra garantir d'un iustereproche, & d'un chastiment severe, de nous estre si fort oubliés, qu'apres auoir receu de si grandes lumieres de Dieu, de si amples promesses, & des exemples si puissans, avec mille motifs & considerations pour nous porter à nous detacher de toutes passions contraires à la profession du Christianisme, & cette belle & incomparable sagesse de l'Euangile nous ayant esté decouuerte & enseignée, nous ne faisons pas neantmoins ce qu'ils ont fait; & qui pis est nous nous perdons dans l'affection dereglee des biens de la terre, & en nous perdant, nous engageons encore dans nostre propre ruine nostre prochain par nostre mauuais & pernicious exemple? estant certain que le Grec & le Gentil, ne cause pas vn si grand scandale, & ne porte pas vn dommage si notable en faisant des œuures mauuaises & scandaleuses, comme le mauuais Chrestien quand il se porte à des actions pareilles: car il ne suffit pas au Chrestien d'auoir vne loy meilleure, & plus parfaite, que le Grec, & de professer, & d'enseigner la verité ou par la publication de la loy, ou par sa propre bouche: si par sa vie, il vient puis apres à dementir sa profession; *Quid altum sapiis, quoniam per verba doces? Sed hoc facile verbis medicari: Doce me per vitam tuam, haec est optima doctrina*, dit le mesme ailleurs. Pourquoy t'enorgueillis-tu, de ce que tu enseignes avec la parole? mais il est bien facile de presenter la medecine des paroles, enseigne-moy par les actions de ta vie; car c'est là vne tres-bonne doctrine, & vne façon d'enseigner tres-excellente, & tres efficace.

Chrysoft.
Hom. 38. ad
pop. antio.

S. VIII.

La pratique des premiers Chrestiens touchant le mespris des choses presentes; & combien en est éloignée celle de plusieurs Chrestiens du iourd'huy.

OR voyons la pratique de ces veritez, en nous comparant à ceux de qui nous tenons la foy, & rougissons de honte de ne les suiure pas par l'imitation dans le mespris des choses de la terre: Ils estoient tous des Saints, ainsi que l'Ecriture les qualifie, se comportans enuers les choses de la terre, comme les Saints, desquels dit tres-bien Cassian, *Fastidiunt ergo Sancti vniuersa in quibus mundus iste versatur*: Les Saints ont à dégoût toutes les choses de ce monde: & tant s'en faut qu'elles tiennent l'empire de leur cœur, qu'au contraire elles leur font mal au cœur: ils cognoissent bien toutes les veritez que nous auons deduites, & penetrent les motifs qui les doiuent porter à en retirer leur affection. Et saint Gregoire de Nazianze parlant de l'Apostre saint Paul, dit, qu'il estimoit viles, basses, & inférieures à tous ses desirs, & raualées au dessoubs de ses pretentions toutes les choses de la terre: & saint Ambroise parlant du mesme Apostre exprime encore plus viuement le destachement de tout ce qui estoit sur la terre dās lequel il viuoit, en ce peu de mots, *Qui postremū nihil terrenum oleret in terris*, qu'il ne sentoit à rien de terrestre demeurant sur la terre. Mais voyons la pratique de ce mespris parmy tous les premiers Chrestiens, & en mesme temps la difference qu'il y a de plusieurs Catholi-

S. Cassian
coll. 23. c. 8.

Greg. Na-
zian or. 19
πρότα ἡγήσασθε
μικρά ἢ τὰ
ἐπιθυμίας ἡ
λατρεία.

Ambr. lib.
de Ioseph
Patr. c. 13.

Salu. lib. 1.
ad Eccl.
Cathol.

ques d'aujourd'huy, d'avec eux, par la bouche de Saluian escriuāt, à l'Eglise: *Vbi enim est, dit-il, illa nunc eximia, forma tuae, & totius corporis pulchritudo? vbi illud de viuis virtutibus tuis diuinorum apicum testimonium, dicens; Multitudinis autem credentium erat cor vnum, & anima vna, & nemo quidquam ex eo quod possidebat suum esse dicebat? Cuius tu nunc, ô dolor, ac lamentatio, lectionem tantum habes, virtutem non habes; cui quantum scientiâ, tantum interim conscienciâ abes.* Car où est maintenant cette si excellente & rauissante beauté de ta face, & de tout ton corps? où est l'effect de ce tesmoignage insigne, que les diuines lettres nous rendent de tes viuantes & florissantes vertus, lors qu'elles disent, que toute cette grande assemblée de Chrestiens n'auoit qu'un cœur, vne ame, vne mesme affection & volonté dans l'vnion de leurs sentimens & operations; que pas vn d'eux ne se disoit maître & propriétaire de chose du monde en son particulier? & maintenant, ô douleur, ô regret digne de nos larmes, tu ne retiens rien de cela que la seule lecture de ce beau tesmoignage, mais non pas la pratique de cette vertu; & autant que tu es éloignée de cette grande & haute science qui reluisoit en l'esprit de cette troupe naissante de fideles, tu es autant éloignée de l'estat de sa conscience; *Maxima quippe nunc filiorum tuorum portio mortiferarum rerum negotiatrix est, propolisque & cauponibus similis terrenis, imò tartareis, perituris, simul atque perdētibus studet nundinis. Lucro enim pecunia damnum vitæ ementes, ut acquirant quæ non sunt sua, prodigunt quæ sunt sua.* Car n'est-il pas vray qu'une tres-grande partie de tes enfans sont maintenant deuenus Marchands trafiquans en choses qui donnent la mort, &

rendus semblables aux reuendeurs & cabaretiers, s'appliquent & s'attachent au trafic & au commerce des choses terrestres, voire damnables, qui perissant elles mesmes, perdent aussi & ruinent ensemblement avec elles ceux qui en font ce dāgereux trafic? Car n'est-il pas veritable, qu'achetant le dommage & la perte de la vie, & de leur salut à prix d'argent, il se trouue que par vn excès de folie, & par vn extreme oubly d'eux-mesmes, & de leur propre & particulier interest, ils prodiguent ce qui est à eux en propre, sçauoir est leurs œuures, ou ce qu'ils pouuoient meriter, c'est assauoir la grace & le salut, pour gagner ce qui n'est point à eux, & ne le sçauoit estre, c'est à dire les biens tēporels? *Quid enim tam alienū quam omnia secularia, quæ perpetua esse non possint?* dit S. Ambroise: car qui a-t'il de si estranger à nostre ame que toutes les choses temporelles; puis qu'elles n'ont qu'vn estre passager, & ne peuuent estre d'égale durée avec elle? Il est vray, nous auons la cognoissance des verités que nous auons deduites, qui montrent le détachement des choses que l'estat du Christianisme inspire; mais nous ne prenons pas pourtant ces cognoissances pour regle de nostre vie, nous en faisons possible plus de graues discours & de belles leçons, que ne faisoient les premiers Chrestiens: mais nous ne les egalons pas en la pratique du mépris des choses de la terre, dont ils nous ont laissé le modele, & transmis la succession dans ce testament, dont nous auons veu la clause.

Amb. lib. de
Isaac & ani-
mā, c. 4.

*Qu'el est le vray & entier mépris interieur
des choses presentes.*

OR ce mépris interieur des choses du monde, pour estre entier, doit auoir deux conditions: La premiere qu'il soit different de celuy qui fut iadis dans l'esprit de quelques Philosophes, remplis de faste & d'ostentation, qui fouloient aux pieds les choses tēporelles, non par vn vray & parfait mépris, procedant du motif de la vertu; mais par vne vanité semblable à celle qu'ils condamnoient és autres; comme l'a remarqué Tertullian parlant de Diogene; *Ecce lutulentis pedibus Diogenes superbos Platonis toros alia superbia deculcat*, adjoustant apres, *Christianus nec in pauperem superbit*. Voila Diogene qui avec ses pieds tous sales & boüeux foule les superbes liëts de Platon; mais c'est avec vne vanité non moindre que celle qui paroissoit sur les liëts de Platon: mais pour le Chrestie, adjouste-t'il, il ne se porte point arrogamment enuers qui que ce soit, non pas mesme à l'édroit du pauvre & du necessiteux. Le mépris dōc que le Chrestien fait de ces choses inferieures, est pur & simple, fondé sur la consideration de leur nature, qui est passagere & perissable, & comme telles nous pouuant estre ostées & enleuées à tous momens; & plus solidement encores sur la consideration, & preference des choses eternelles & de Dieu mesme; objet qui luy rend tout le resté méprisable, bas, abjet, & indigne de loger dans son cœur, préoccupé par l'amour, & par l'esperance de choses plus hautes, & qui remplissent, & comblent entierement par leur grandeur, & par leur

Tert. Apol.
c. 46.

solidité tout le fonds de son ame. Au reste il est dans ce mépris purement ; parce que la raison & la foy l'establiſſent dans son cœur, ſans pretendre aucun honneur de ce mépris deuant les hommes, ny aucun profit temporel par le faux ſemblant de cette fuite.

La ſeconde condition qui doit accompagner ce mépris, c'est, qu'il doit eſtre vniuerſel, & s'eſtendre à toutes choſes indifferemment pour ſi vile, frefle, & baſſe qu'en puiſſe eſtre la matiere ; ce que ie remarque par la designation qu'en fait ce grand, & celebre Moine Caſſian, qui en a fait vn Chapitre tout entier, portant pour tiltre, *De his qui contemptis magnis, occupantur imparuis* : De ceux qui ayant mépriſé les choſes hautes & grandes, deuant le monde, s'embarrassent dans l'affection des choſes baſſes & petites ; car qui pourroit dit-il, ſupporter vne choſe ſi ridicule, qui arriue à quelques-vns, leſquels apres cette premiere ferueur, par laquelle, quittant leurs affaires domeſtiques, ou de grandes richelles, & la milice du ſiecle, c'eſt ainſi qu'il parle, l'aſpre combat, & la guerre continuelle des paſſions, s'eſtans volontairement rangés à l'obſeruâce monaſtique ſe laiſſent neantmoins emporter à vne ſi grande affection, & s'appliquent avec vn ſi grand ſoin, & avec tant de paſſion à ces choſes, dont il eſt impoſſible qu'un homme ſe priue, encore que de foy elles ſoient petites & viles, que leur empreſſement & leur ardeur excede celle qu'ils auoient auparauant pour les biens & richelles qu'ils ont volontairement abandonnées. A quoy il adiouſte : *Quibus profectò non magnè proderit maiores opes, ac ſubſtantias contempſiſſe, quia affectus earum, ob quos illæ contemptæ ſunt, in res paruas atque exiguas tranſtulerunt.*

Caſſ. coll.
cap 4. de
euſiſc. car-
nis & ſpir.
c. 21.

462 *Du mépris & de l'usage Chrestien*
Nam vitium cupiditatis & auaritia, quod erga species pre-
tiosas exercere non possunt, circa viliores materias retinentes,
non abscidisse, sed commutasse se probant pristinam passionem.
 A cette sorte de persōnes il aura en verité de peu seruy,
 d'auoir donné du picd à de plus grandes richesses, &
 amples commodites; puis qu'en effet il se void qu'ils
 n'ont fait que transporter à des choses basses & menuës
 les affections qu'ils auoient pour ces choses grandes,
 pour la fuite desquelles affections ils s'estoient portés à
 quitter toutes ces choses: car fomentant le vice de leur
 cupidité, & de leur auarice sur des choses viles & mé-
 prifables, pour ne le pouuoir pratiquer en ces matieres
 & en ces objets plus precieux & de plus haute confide-
 ration, ils témoignent ouuertement non pas d'auoir re-
 tranché, mais simplement transporté & eschangé leur
 ancienne passio d'vn subiet à vn autre. Et apres auoir de-
 duit les affections singulieres qu'ils ont enuers vne cou-
 uerture faite de joncs, qui à vn sac, qui à vn liure, qui à vn
 materas, & choses sēblables, il adjouste: *In hoc quoque sui*
cordis auaritiam designantes, cum vel ea quibus vti necesse est,
propensius student habere, quam ceteri; vel excedentes diligen-
tiae modum peculiariùs ea, attentiusque custodiunt, & ab alio-
rum contrectatione defendunt, quæ vniuersis fratribus debent
esse communia. Quasi verò differentia tantummodò metallo-
rum, & non ipsa passio cupiditatis habeatur innocua, & pro
rebus quidem magnis irasci non liceat, pro vilioribus verò,
hoc ipsum fecisse sine culpa sit; & non id. circò pretiosiores abie-
cerimus materias, vt faciliùs disceremus viltora contemnere.
 Manifestans encores en cela l'auarice qui possede leur
 cœur, soit en recherchant plus ardemment que les au-
 tres, les choses dont l'usage est necessaire; soit en les

conseruant par vn excés de diligence plus curieusement, & plus particulierement ; & les gardant plus exactement, iusques à en defendre le maniement aux autres ; bien que l'vsage en doiuë estre commun à tous les freres : comme si c'estoit la seule difference des metaux qui rendit l'ame criminelle, plûtoft que la passion, la cupidité, & l'auarice sur quelque sujet qu'elle se porte ; ou comme s'il estoit voyrement defendu de se fascher & de se mettre en action pour des choses grandes, & qu'il fut permis de le faire sans aucun scrupule de conscience pour les petites & viles ; & comme si nous n'auions pas donne du pied aux choses les plus precieuses, pour apprédre plus facilement à mépriser les plus viles, abjectes, & méprisables. *Quid enim differt vtrum quis perturbatiorem cupiditatis, erga opes amplas atque magnificas, an erga viliores exerceat species? nisi quod in eo reprehensibilior iudicandus est, quod qui maxima spreuerit, minimis obligetur.* Ideoque perfectionem cordis abrenunciatio ista non obtinet : quia cum censum habeat pauperis, non abiicit diuitis voluntatem. Car quelle difference y a-t'il d'exercer sa passion, & sa cupidité sur des richesses amples & magnifiques, ou sur des sujets vils & contemptibles? sinon qu'on doit sans doute iuger celuy-là digne de plus grād reproche, lequel ayant bien eu assés de courage, de constance, & de generosité pour mépriser les choses les plus grandes, & esclatantes ; a laissé lier son cœur & captiuier ses affections par des choses dignes de rebut & de mépris. C'est pourquoy il faut conclurre, que cette sorte de renoncement n'establit pas la perfection dans le cœur, & n'est pas parfaite ; d'autant qu'encores qu'il ne laisse en la personne que l'auoir & l'équipage

464 *Du mépris & de l'usage Chrestien*
d'un pauvre, il n'en chasse pas pourtant, ains y retient
l'affection & la cupidité aussi grande, que celle qui oc-
cupe le riche autour de ses grandes cheuances.

S. X.

*Que la possession Chrestienne des biens consiste, en
ce que sans les estimer ny aymer, on en a
pourtant le soin requis pour les con-
server, & tasche-t'on de les bien
employer.*

MAis pourautant que l'abandonnemēt reel & exte-
rieur des choses tēporelles, quoy que plus parfait
que le seul interieur, qui se fait par la seule soubstraction
de son cœur, & de son affectiō, n'est point soubz l'obli-
gation, dans l'Euangile; Que nous auons veu comme
les bons & les méchans en peuuent estre indifferem-
ment possesseurs; & que si bien c'est vn conseil Euan-
gelique, il n'est pas pourtant donné à tous, de faire ce
genereux & vniuersel mépris: mesme que cette grace ne
peut pas estre generalemēt cōmuniquée à tous, supposé
que Dieu veuille continüer son concours ordinaire à la
conseruatiō du monde. Cōsideré d'ailleurs que biē qu'il
soit veritable qu'il y a plus de perfectiō à abandoner ef-
fectiuement la possession de toutes choses; toutesfois il
peut arriuer des cas, des rencontres, & des circonstan-
ces dans lesquelles ce que S. Augustin dit soit veritable;
que c'est vne chose admirable de n'estre pas attaché par
affection à celles qu'on, possède que de n'en posseder
point pour tout : *Multò enim mirabilis est non inherere
istis,*

istis, quamuis possideas, quàm omnino ea non possidere. Cela estant, dis-je, de la sorte, pour ne laisser point des scrupules, ou de vaines desfaites touchant les verités couchées dans ce Chapitre, & tirées des Saints Peres; prenōs maintenāt d'eux-mesmes les regles, & les maximes d'une iuste, & Chrestienne possession; La principale desquelles ie ne touche qu'en passāt pour auoir este suffisamment traitée cy-deuant. qui est le peu d'estime des choses temporelles, nonobstant la possession d'icelles, iusques mesme dans l'abondance. Verité que le mesme S. Augustin nous confirme par l'exemple de Iob, en qui nous voyons qu'il est possible de posseder des biens, sans pourtant tenir à eux, ny par l'entendement, en les estimant estre dignes de nostre recherche, ny par la volonté, en logeant en eux nostre affection; & lequel aussi en cet estat nous doit seruir d'un puissant aiguillon, pour nous comporter du moins de mesme en la loy de l'Euangile, qu'il a fait en vne loy moins parfaite: *Amisit namque ille omnes diuitias, & factus repente pauperimus, tam inconcussum animum tenuit, & infixum Deo, ut satis demonstraret, non illas sibi fuisse magnas, sed se illis, sibi autem Deum.* Car Iob fit perte de toutes ses richesses, & deuenu tout à coup miserable, & necessiteux de toutes choses, il demeura pourtant ferme, & tint son cœur en vne telle assiete & constance, & dans vne si forte vnion à la volonté de Dieu, qu'en cela il tesmoigna ouuertement, que les richesses n'auoient point tenu lieu de choses grandes en son opinion, & moins en son cœur; mais bien, que son cœur estoit asses grand pour les mépriser, & que c'estoit Dieu qu'il auoit estimé grand, & qui seul meritoit qu'il acquiesçat égale-

AUG. 16.

466 *Du mépris, & de l'usage Chrestien*
ment à sa volonté tant en la priuation, qu'en la possession des biens de cette vie.

Or d'autant qu'il ne suffit pas pour posséder Chrestienement les biens, de les posséder en telle sorte qu'ils ne maistrisent point nos affections: & que de cette subtraction de cœur il s'en pourroit ensuiure vn vice contraire, égal à la passion: & à l'amour desordonnée d'iceux; si on venoit ou à les negliger sans en auoir aucun soin, ou à en mes-vser. Il y a encore d'autres conditions pour les posséder dans l'esprit du Christianisme, cōme d'en auoir le soin qu'il faut, & de les employer & faire seruir à quelque bon vsage, dans les regles de la vertu Chrestienne: & en effet, c'est en cela que reluit la beauté & la police raisonnable du Christianisme, qui joint tous les deux ensemble, le détachement du cœur des biens temporels, avec l'application du soin & l'usage legitime d'iceux: en tous les deux nous faisant treuuer le chemin, & les moyens de nostre salut, & ne retardant point le bien mesme temporel du public; voire en l'vn & l'autre mettant le Chrestien dans vn estat auquel il puisse & plus efficacement, & plus vtilement s'appliquer à l'acquest, à la garde, & au maniement des biens, & à la negociation des affaires: car il n'y a rien qui donne plus grand empeschement, & obstacle pour y pouuoir reüssir que l'affection ardante & la passion desmesurée des biens de la terre, qui aueugle & poche l'œil interieur de l'ame, & l'empesche de reconnoistre les expediens & les moyens capables de conduire au point qu'il faut les affaires. C'est doncques ce réperament si beau & si rauissât qu'apporte le Christianisme, touchant l'usage des biens de ce monde, qui de-

struit la cupidité & la passion que nous auons pour eux. Mais pourtant qui ne nous descharge pas du trauail, & du soin qu'il faut auoir autour d'eux, ny de la surveillance, consideration, & examen pour l'employ, & l'usage legitime d'iceux: car l'Euangile ne dispense pas le Chrestien de cette originaire & premiere penitence que Dieu imposa à tous les hommes en la personne d'Adam comme complices de son crime, quoy que en diuerse maniere, *In sudore vultus tui vesceris pane.* Tu soustiendras ta vie par la sueur de ton visage, & le pourvoyeur de ton aliment sera ton trauail; C'est cette double regle dont parle diuinement bien S. Augustin: *Habet igitur vir temperans in huiuscemodi rebus mortalibus & fluentibus, vitæ regulam utroque testamento firmatam: ut eorum nihil diligit, nihil per se appetendum putet, sed ad vitæ huius atque officiorum necessitatem quantum satis est, usurpet, vntis modestiâ, non amanti affectu.* L'homme donc qui veut viure dans la moderation; il n'a qu'à regarder la regle qui a esté establie, & autorisée par tous les deux Testamens, tant vieil, que nouveau, pour se gouverner suiuant icelle, pour ce qui touche les choses mortelles & passageres, qui est de n'en pas aymer vne, & d'estimer qu'il n'y a chose qui soit de soy-mesme desirable, se contentant d'en prendre autant, & non plus qu'il suffit aux necessités & à l'entretienement de cette vie: & comme les exercices & les fonctions de sa vacation le demandēt, avec la modestie d'un pur & simple usage, & non à guise d'un hōme qui y est porté d'affection. Aussi est-il vray qu'on ne peut estre dans le bon usage de ces choses: qu'au prealable on n'ē ait détaché son cœur, non plus que dās vne Chrestienne possessiō se rendāt indiffe-

Gen. 3. v. 19.

Aug. lib. de
mor. Eccl.
Cath. c. 21.

rent en l'usage de ces choses. Jusques mesmes à ce point, que d'estre disposé de renoncer à cét usage si la chose le requiert : ce qui fait qu'on en souffre la priuatiō avec resignation de son esprit: C'est-ce que S. Augustin enseigne, lors qu'il joint la verité precedantē avec celle-cy, parlant de ce détachement des choses terrestres : *Nec quisquam eis bene utitur, nisi qui & non uti potest. Multi quidem facilius se abstinent, ut non utantur, quàm temperent ut bene utantur. Nemo tamen eis potest sapienter uti, nisi qui potest & continenter non uti. Ex hoc habitu, & Paulus dicebat: scio & abundare, & penuriam pati. Penuriam quispe pati, quorumcumque hominum est, sed scire penuriam pati, magnorum est: sic & abundare quis non potest? scire autem & abundare, non nisi eorum est, quas abundantia non corrūpit.* Personne, dit-il, n'vse cōme il faut des choses de la terre, qui ne soit prest & disposé à se priver de l'usage d'icelles : il en y a plusieurs, à qui il est plus facile de se sevrer tout à fait de l'usage des biens terrestres, que d'en vser avec moderatiō, & comme il faut : & toutesfois il est certain que pas vn ne peut vser sagement de ces biens, qui ne soit à mesme temps en estat & disposition de renoncer volontairement à leur usage, ou en vstant d'une partie, prest & appareillé de se priver de tout le reste. C'est cette habitude qui faisoit dire à l'Apostre: Je sçay me contenter également & dans l'abondance, & dans la disette. C'est chose qui peut arriuer à la verité à tous les hommes, que d'estre dans l'indigence & de patir soubs ce fleau: mais ce n'est qu'à de grands courages, & à de grands hommes de sçauoir souffrir & porter constamment la disette : & de cette façon, qui est celuy qui ne puisse se treuuer dans l'abondance? mais de sçauoir posseder en effet cette abondance, & en vser comme il faut, c'est

Aug. l b. de
bono con-
iug. c. 21.

Philip. 4.

l'heureux sort & l'avantage de ceux-là seulement, de qui l'abondance ne débauche point les affections.

§. XI.

Que pour faire un usage Chrestien des biens, il faut fuir les mauvais suiets, & dans l'employ mesme pour les bons, éviter l'excés en la quantité.

SAINCT AUGUSTIN en l'Epistre cotée cy-deuant, apres Saviour exhorté ce Comte à prier Dieu fortemēt pour estre deliuré de ses necessités, & à reclamer son secours, il adjouste: *Ille te exaudiet vt interiores & inuisibiles hostes, id est ipsas cupiditates inuisibiliter & spiritualiter vincas, & sic vtaris hoc mundo, tanquam non vtens, vt ex bonis eius, bona facias, non malus fias: quia & ipsa bona sunt, nec dantur hominibus, nisi ab illo qui habet omnium cœlestium & terrestrium potestatem. Sed ne putentur mala, dantur & bonis: ne putetur magna, vel sūma bona, dantur & malis. Itēq; ^{aut} efferuntur ista & bonis, vt probentur, & malis, vt crucietur.* Dieu t'exaucera, pour faire que tu surmōtes interieuremēt & spirituellement les ennemis inuisibles, que tu as au dedās de toy, qui ne sont autres que tes cupidités & tes passions; afin que par la victoire sur eux, tu vses deormais de ce monde, en telle sorte, cōme si en effet tu n'en vsois pas; pour des biens qu'il te donne faire de bonnes œuures, & nō pas pour en deuenir meschāt: d'autant que les choses du monde sont en effet des biens en elles mesmes; & ne tombent point entre les mains des hommes, que par la largesse, & distribution de celly qui a vn pouuoir & domaine absolu sur toutes les choses que les Cieux nous estalent, ou que la terre produit;

Aug. Epist.
70.

470 *Du mépris, & de l'usage Chrestien*
paternelle prouidence les départ & distribuë de telle fa-
çon, qu'il en donne mesmes aux gens de bien, afin
qu'on n'estime pas que ce soient des maux: comme auf-
si afin qu'on ne les mette point au rang des grands ou
souuerains biens, il en fait part mesmes aux meschans:
& de plus Dieu les oste par fois aux bons apres les leur
auoir donnés, pour esprouuer leur indifference, & leur
constance en cette soustraction, & leur donne moyen
d'examiner & de recognoistre si l'amour qu'ils por-
tent à Dieu est entier, fidele, & des-interessé; & mes-
me pour manifester & faire preuue de leur vertu deuant
les autres. Mais il en despouille aussi souuent les mes-
chans en punition de leurs crimes, & meschancetés, &
de l'abus qu'ils font de ces biens; ne se pouuant faire
autrement que leur cœur ne ressent vn extreme regret
de cette perte, à cause de l'affection ardante & desmesu-
rée qui les tenoit attachés à la possession de ces biens
perissables. Et peu apres, parlant du salut de l'ame, de la
iustice, de la victoire sur ses passions, de la gloire, de
l'honneur, & de la paix eternelle, il adjouste: *Ista ergo dili-
ge, ista concupisce, ista omnibus modis quere &c. Bona verò
illa terrena noli diligere, quantalibet tibi abundant. Sicut
vtere, vt bona multa ex illis, nullum autem malum facias pro-
pter illa. Omnia quippe talia peribunt, sed bona opera non
pereunt, etiam quæ de bonis pereuntibus fiunt*: Ayme donc,
dit-il, ces biens & conçois en vne sainte conuoitise;
porte toy à leur recherche par tous les moyens, & em-
brasse toutes les voyes imaginables pour les acquerir,
&c. Mais pour les biens temporels quelque abondan-
ce que tu en ayes, garde toy bien d'y loger ton affe-
ction: vsés en plütoist en telle sorte que leur employ te

faſſe riche & opulent en bonnes œuures, & vertueuſes actions: transforme ces biens temporels en richèſſes éternelles, & quelque autorité, quelque credit, & quelque facilité qu'ils te donnent, & que^lque ouuerture qu'ils te faiſſent au mal, ne t'en fers point pour le commettre, & ne te porte point à aucun mal pour les acquérir: qu'ils ne te ſoient ny l'inſtrument, ny la fin d'aucun mal. Car tu dois te ſouuenir, que tous ces biens doiuent vn iour deperir & retourner à leur premier neant, d'où ils ſont fortis: là où les bonnes œuures ne paſſent, & ne deperiffent iamais, bien qu'elles ayent eſté faites par l'employ, & avec l'vſage des biens paſſagers & periffables.

Pour ſe tenir doncques dans le bon & Chreſtien vſage des biens, il faut auant, que ſe determiner à leur employ, prendre garde dès le commencement qu'il ne ſoit pas mauuais, ny quant au ſubjet, ny quant à l'excès. Car quelque pleine poſſeſſion & iouiſſance que nous ayons des biens, que Dieu nous départ, il ne nous eſt pas permis, & la raiſon meſme nous defend de les diſſiper, ny d'en abuſer; comme ſi roit par exemple de ietter l'argent dans la riuiera & d'en diſpoſer par caprice, & par fantaſie: car il ne faut non plus vſer de ſes biens ſans raiſon, que de ſon eſprit, de ſon corps, & du temps & de toutes autres choſes. Or pour en faire toucher au doigt la pratique en des choſes où l'on s'oublie facilement, & qui ſont pourtant les plus notables, & importantes actions de la vie, prenons pour exemple l'achat de quelque charge pour ſoy, ou pour les ſiens: celuy-là peut-il faire cét employ de ſes biens pour vne perſonne qu'il ſçait eſtre indigne par faute de capacité, ou par

manque de vertu ? & s'il le fait , n'est-ce pas trahir le public , & le sacrifier aux interests de l'honneur d'une maison particuliere ? or la Religion , voire la raison le peuvent-ils permettre ? Prenons encore pour ce mesme sujet , l'exemple de celuy qui colloque en mariage vne fille & luy constituë vnc dot : Premierement cette action tendant à vn Sacrement , requiert de sa nature qu'on si porte avec grande & meure dcliberation : & puis pour faire vn legitime employ de ses biens , qu'on constituë en faueur de mariage , ne se faut il pas prendre garde , que la persône à qui l'on donne ses biës ne soit ny ignorâte en la Foy , ny relachée en ses mœurs , ainsqu'elle soit instruite , & dans vne vraye vertu Chrestienne , & que le parti avec lequel on la colloque , ne soit ny vicieux , ny adonné à ses passions , ny dans le libertinage ? autrement n'est-ce pas faire des mariages à la Payenne , & non en la forme des Chrestiens ? La mesme consideration faut il auoir pour les contracts , pour la despense des habits , pour les jeux , pour les ameublemens , pour les bastimens , pour les voyages , bref pour tous les emplois de nos biens . Enfin pour agir en Chrestien , il faut cōmencer par là , & voir si en l'employ qu'on veut faire de ses biens il y a du mal , si la despense y est injuste , ou inutile , ou bien si elle est excessiue en la quantité , mesme dans vn sujet legitime .

§. XII.

De l'employ des biens és bonnes œuvres.

Generalement donc pour l'employ Chrestien de nos biens, avant que de nous y porter, il faut voir si la raison, si l'interest de Dieu, & de nostre salut, s'y rencontrent: & puis qu'il est vray, & que la raison & la foy nous l'enseignent, que tout ce mode avec tous les biens qu'il enferme, nous est baillé pour nous servir de matiere, de sujet, d'instrument, & de moyens pour y servir Dieu, & par le bon employ & application que nous en ferōs, gagner la possession & la jouissance d'un monde meilleur, plus parfait & plus durable, que celuy-cy, il le faut faire servir à cet vnique usage.

Mais receuillons cette verité de ce grand zelateur de la cause de Dieu, Saluian, qui desploye en ce sujet merueilleusement bien son éloquence, en ces termes: *Inerim quia reos se quidam futuros non putant, si substantias suas non ad Euangelij honorem, non ad salutem suam, non ad vllum officium Dei conferant; sed pro libidine & infidelitate quibuscumque heredibus passim vel irreligiosis, vel locupletibus impia & pagana sollicitudine transcribant: videamus breviter, vel à quo sint data facultates ipsæ, vel ob quid data: Et cum & authorem, & causam, data rei ostenderimus, facilius, & ad quem referenda, & in quem usum conferenda sint adprobare possimus.* Cependant, dit-il, parce qu'il en y a qui n'estiment pas estre responsables au jugement de Dieu, de n'employer pas leurs biens à l'honneur de l'Evangile, pour leur salut, ou pour quelque autre sujet,

Saluian. l. i.
ad Ecc. Cat.

474 *Du mépris & de l'usage Chrestien*
 qui regarde le seruice de Dieu; mesmes en les transportant par humeur, & comme il leur plaist, & par vn trait d'infidelité, à quelques heritiers que ce soit indifferement, soient-ils irreligieux, ou dés-ja affés riches de leur chef; se donnant en cela vn soin & sollicitude impie & Payenne. Voyons briefuement, & de qui nous tenons ces biens, & pourquoy ils nous ont esté donnés, afin qu'apres auoir fait voir qui en est l'autheur, & quel a esté son motif en nous les donnant, nous puissions plus facilement tirer la consequence, pour les conuaincre & leur monstrer à qui il faut rapporter ces biens, & quel employ il en faut faire. *Omniem substantiam mundialē Diuino possessoribus eius cūctis munere dari, nullus homo, vt reor, ambigit, qui modò in hominum numerum referri potest; nisi fortè quis tantæ sit insipientiæ, vt cūm humano generi mundus ipse à Deo datus sit, ea quæ in mundo sunt non à Deo hominibus dæta arbitretur. Igitur si omnia omnibus Deus tribuit, nemini dubium est, quòd ea quæ Dei dono accepimus, ad Dei cultum referre debeamus, & in eius opere consumere, quæ eiusdem sumpsimus largitate, hoc est enim agnoscere munus Dei, & Diuinis beneficijs bene vti, vt datis suis illum honores, à quo data ipsa acceperis: quod quidem etiam humanarum rerum exempla edocent.* Il n'y a point à mon auis d'homme, du moins qui merite le nom d'homme, & qui puisse estre, mis au rāg des hommes, qui remette en doute, que toute la masse & substance de ce monde ait esté liberalemēt donnée par la bonté Diuine à tous ceux qui en sont les possesseurs; sinon qu'il s'en rencontre peut-estre quelqu'vn si fort desmonté du cerueau, qui s' imagine, que bien que Dieu ait donné liberalement à l'homme la possession du monde mesme, les choses pourtant qu'il

contient dans son enceinte ne fassent pas partie de ce bien-fait, & ne luy ayent point esté données de Dieu. Puis donc qu'il n'en va pas ainsi, & qu'il est certain que Dieu distribuë toutes choses à tous les hommes, quels qu'ils soient, il faut tenir pour assuré que nous sommes tenus de rapporter au culte, & à l'honneur de Dieu, tout ce que nous tenons de sa main liberale & bien faisante, & d'employer en bonnes ceuures & à son seruice ce qu'il nous a departy par vn effet de sa largesse. Car c'est comme cela que nous faisons paroistre l'estime, & le sentiment que nous auons des dons de Dieu, & qu'on fait vn bon vsage de ses biens-faits; assauoir quand on honnore de ses propres dons, celuy de qui on les tient; ainsi que nous apprenons mesme de l'experience, & de la pratique des choses humaines. Et apres auoir representé, que celuy-là est reputé tres-ingrat, & desloyal entre les hōmes, lequel apres auoir receu d'vn bien-facteur quelque don, pour en auoir tant seulement la jouissance, tasche d'en transporter le domaine & la propriété à vn autre, & frustrer par ce moyen son bien-facteur du domaine de la chose; il adiouste vn peu apres; *Et nos itaque vsum tantum earum rerum accepimus, quas tenemus; commodatis enim à Deo facultatibus utimur, & quasi precarij possessores sumus. Denique egredientes è mundo isto, velimus nolimus hic cuncta relinquimus. Cur ergo cum possessores tantum usufructuarij simus, quod nobiscum auferre non possumus, auertere à proprietatis Domino atque alienare tentamus? cur non bona fide datis à Deo resculis utimur? Tenuimus quoad licuit: tenuimus quoad permisit ille qui prestitit. Quid rectius? quid honestius? quàm ut vbi res ab eo discedit, qui vsum habuit, reuertatur ad*

eum possessio, qui vicendam concessit? Doncques nous n'a-
uons rien plus reçu que le simple usage des choses
que nous possédons; Car nous vsons des biens que
Dieu nous a départis par forme de prest tant seule-
ment, & n'en sommes possesseurs que par simple droit
de precaire. Enfin nous quittons tout icy bon-gré,
mal-gré que nous en ayons, lors que nous mourons.
D'où vient donc, que n'estans que simples possesseurs
vsufructuaires de toutes ces choses visibles, nous taf-
chons pourtant de soustraire, diuertir, & alierer du
vray maistre & propriétaire absolu, ce qu'il est d'ail-
leurs hors de nostre pouuoir, quant bien nous le
voudrions d'emporter quant & nous? pourquoy n'v-
sons nous de bonne foy de ces petites choses, qui
nous sont données de Dieu? elles ont esté en nos
mains autant de temps que nous auons peü les rete-
nir, nous les auons possédées durant que nous en a-
uons eu le congé de celuy qui nous en a donné la pos-
session. Au demeurant qu'y a-t'il de plus conforme à
la raison, & à l'honesteté, que de donner ordre que
lors que la chose desempare celuy qui en a eu l'vsa-
ge, la possession d'icelle fasse retour, & soit réunie
au domaine de celuy qui en a liberalement conce-
dé l'usage? Et sur ce que dit l'Escriture sainte,
Honora Dominum de tua substantia, honnore Dieu de tes
biens; & sur ce que dit ailleurs la mesme Escriture en
termes plus formels. *Redde debitum tuum*. rends ce que tu
dois, le mesme verset portant ces mots auparauant,
Declina pauperi sine tristitia aurem tuam. Preste ton oreille au
pauvre sans regret, & sans ennuy, il adjoûte ces bel-
les paroles. *Hoc est, vt quem deuotio non illiceret ad lat-*

Prou. 3. v. 9.

Eccli. 4. v. 8.

giendum, necessitas cogeret ad exsoluendum. &c. Prius ergo ait, Honora Dominum de tua substantia: deinde; Redde, inquit, debitum tuum; hoc est dicere; si deuotus es, da quasi tuum, si indeuotus, redde quasi non tuum. &c. hoc est utique dicere omni homini; ad opus sanctum & hortatione inuitaris, & exactione constringeris. Da si vis, redde si non vis. L'Escriture nous donne à entendre par ces paroles, que qui ne seroit pas emeu de deuotion à vser de son bien en l'œuure de l'aumosne, s'y portat du moins par l'obligation qu'il a de payer. &c. L'Escriture doncques dit en premier lieu; Honore ton Dieu de tes biens: & apres elle dit; Rends ce que tu dois; c'est à dire; Si la charité & la deuotion est le motif de tes œuures, donne comme si les biens estoient à toy; que si tu n'es pas porté de ce principe de deuotion, rends ces biens comme n'estans pas à toy, &c. Qui est en effect dire à tous les hommes; Vous estes inuités & sollicités par remonstrance à faire des bonnes œuures de vos biens; mais si cela ne vous esmeut pas, sçachés que vous y estes d'ailleurs adstrainctés par l'obligation de laquelle on vous demandera compte. Donne donc si tu y és porté franchement: rends & paye ce que tu dois par obligation, si ta volonté n'y est pas encline d'elle-mesmes. Et vn peu apres sur ce passage de l'Apostre, que ie coucheray icy, parce qu'il y est allegué en autres termes que dans la version vulgaire, & que d'ailleurs. il contient la verité que nous traittons; *Diuitibus huius seculi præcipe non sublimè sapere, neque sperare in incerto diuitiarum, sed in Deo viuo (qui præstat nobis omnia abundè ad fruendum) bene agere, diuites fieri in bonis operibus, sa-*

1. Tim. 6. v.
17.

478 *Du mépris & de l'usage Chrestien*
cilè tribuere, communicare, thesaurizare sibi fundamentum
bonum in futurum, vt apprehendant veram vitam. Cher Ti-
 mothée commande aux richards de ce monde de ne
 s'enorgueillir point, & de n'éleuer pas leur cœur
 par vanité, & de ne mettre pas leur confiance dans
 l'incertitude de leurs richesses temporelles; mais bien
 qu'ils mettent toute leur esperance en Dieu viuant
 (qui nous fait largesse de toutes choses en abondan-
 ce, pour en iouir durant ceste vie) ordonne leur de
 faire du bien, de se rendre riches en bonnes œuures,
 de donner & departir à toute occasion gayement, &
 de bonne volonté leurs biens, & sans rechigner, de
 communiquer librement leurs commodités : enfin
 de se faire vn thresor de bonnes œuures, qui leur puis-
 se seruir d'vn bon & ferme fondement à l'auenir, pour
 entrer vn iour dans la possession stable & permanente
 de la veritable vie. Ou bien comme s'il vouloit di-
 re, qu'ils se missent en deuoir de former ce thresor,
 pour dé-ja apprehender & embrasser par affection,
 par attente, & par merite cét estat heureux, qui seul
 peut estre appellé vie, celle-cy n'en estant qu'vne om-
 bre, & vne fausse, & apparente vie. Voicy donc cōme
 Saluian parle traittant ce passage de l'Apostre: *Apostolus*
quoque id ipsum monens, diuitibus præcipit, ne superbe sapiant
neq; sperent in incerto diuitiarum; sed in Deo viuo, qui præstat
nobis, inquit, omnia ad fruendum in voluntate operum bo-
norum. Vno dicto vtrumque docuit, hoc est, & qui daret
diuitias, & cur daret, dicens enim sperandum à Deo qui præ-
stitit omnia, ostendit à Deo diuites fieri: Addens autem in
voluntate operum bonorum, docet ipsum quod dixit à Deo
tribui, propter bona tantum opera præstari. Præstat enim, in-

quit, omnia in voluntate operum bonorum, hoc est, ad hoc facit homines substantia esse locupletes, vt bona operatione sint diuites, id est, vt commutent diuitias quas acceperunt, & facultates ipsas in bonis operibus collocantes, Dei opes, quas habent in hoc seculo temporarias, bene vtendo faciant sempiternas: ac sic agnoscentes munera Dei, duplici bono gaudeant; cum qui sunt diuites in hoc seculo, esse quoque diuites mereantur in celo. Aussi l'Apostre nous donnant le mesme aduertissement, commande aux riches de ne s'enorgueillir point, & de ne pas fonder leur esperance sur les richesses, dont la possession & le fruiet mesme sont incertains; mais que toute leur attente & leur espoir soit en Dieu viuant; qui nous donne, dit-il, toutes choses pour en iouyr, en apliquant ceste iouissance à la volonté, & à l'exercice des bonnes œuures; ou bien de qui la volonté en nous les donnant, est que par leur dispensation nous nous portions à la pratique des bonnes œuures: dans vn mot, il a compris & enseigné ces deux verités; sçauoir qui est celuy qui donne les richesses, & la fin pour laquelle il nous les donne; car en disant, qu'il faut tout attendre de Dieu, des mains de qui nous auons tout receu, il monstre assez que c'est par vn effet de la prouidence Diuine qu'on deuiet riche; mais adjoustant ces paroles (dans la volonté des bonnes œuures) il enseigne que Dieu nous donne au seul effet d'en faire de bonnes œuures; ce qu'il a dit qu'il nous depart: Car il donne, dit-il, toutes choses dans la volonté des œuures bonnes, qui est autant comme dire, qu'il rend riches les hommes des biens de ce monde, afin qu'ils en deuiennēt riches par le bō employ & S. vfrage de leurs biens en bonnes œuures; c'est à

dire, afin qu'ils fassent vn heureux eschange des richesses qu'ils ont receües de Dieu, & qu'appliquant ces mesmes facultés à des bonnes œuures, ils rendent eternelles par ce bon & Chrestien vsage les richesses temporelles qu'ils tiennent en ce monde de la liberalité de Dieu à temps, & comme par emprunt; & recognoissant par ce bon employ les biens & les dons de Dieu, ils en retirent vn double profit, & iouissent de ce double auantage; sçauoir d'estre riches çà bas des biens de ce monde, & de meriter encore de l'estre là haut des biens eternels & perdurables de l'autre. Et c'est en effet en ce seul cas, que les richesses & autres cōmodités temporelles meritent le nom de biens: car si elles sont appellées ainsi, comme dit le Iurifconsulte de ce qu'elles bienheurent, c'est à dire nous font heureux; *Naturaliter bona ex eo dicuntur quòd beant, hoc est, beatos faciunt.* nous qui ne recognoissons point de veritable bon-heur que l'eternel, nous deuons aussi estimer par mesme moyen, que ces seules choses meritent le tiltre de biens, lesquelles nous formēt le bō-heur ou en qualité d'objet, ou en font la possession, ou nous seruēt de moyens pour l'acquérir. *Sic ergo* pour cōclurre ce point avec le même

Saluā, habendæ sunt diuitiæ, sic petendæ, sic tenendæ, sic propagandæ: alioquin inestimabile malum est, bonis à Deo datis non bene vti. &c. Quid enim peius, aut quid miserius, quàm si quis presentia bona in mala futura conuertat, & quæ ad hoc à Deo data sūt, ut pararetur ex eis vitæ beatitudo perpetua, per hac ipsa queratur mors ac damnatio sempiterna? C'est ainsi doncques qu'il faut posseder les richesses, qu'il les faut demander à Dieu, & qu'on les doit cōseruer & augmēter; autrement c'est vn mal incomparable que d'abuser des

biens

I. BONORIÛ. 49.
ff. de verbo,
signif.

Salu. ibid.

des biens de cette vie. CHAP. III. 481
biens receus de la main de Dieu, &c. Car que se peut on imaginer de plus mauuais & de plus deplorable, que de faire ces échanges tres-defauantageux des biens de ceste vie presente, avec les maux de la future, & des biens fresles passagers, en faire des maux durables à l'eternité: & ces choses que Dieu nous a departies, cōme pour moyens & aydes à la conqueste de la beatitude eternelle, les diuertir par vn vsage contraire à vne ardante recherche de ce qui nous acquiert la mort, & la damnation eternelle?

§. XIII.

Auis à ceux qui vaquent à la deuotion; que la manque des consolations diuines, prouient en quelques-uns de l'attachement qu'ils ont aux choses temporelles: Et que leur mépris au contraire est vne grande Et solide prophetie.

ENcores faut-il donner là dessus quelques auis aux personnes qui font profession particuliere de la deuotion, dont on en voit quelquesfois d'aussi fort attachées aux choses du monde, que les plus indeuots; dans lequel attachement ils seruent de scandale autant plus grand, que par ce moyen ils mettent au décri la deuotion, & la font mépriser aux autres par leur mauuais exemple: Car en les voyant engagés dans les mesmes passions que les meschans, sinon és matieres grossieres & palpables, du moins en ces choses plus delicates, & qui attachent plus fortement au monde, & aux interets de la terre: ils entrent en mépris de la vertu.

Voicy donc quelle est la personne deuote dans la cognoissance de Dieu, & comme Dieu declare l'estat interieur de cette ame par l'organe de S. Bernard, qui a sçeu en quoy consistoit la vraye deuotion, & qui l'a si bien enseignée, & si fort épandüe dans ses Oeuures, que toutes ses paroles en expriment la suauité & la force, & font preuue de la pratique qu'il en auoit en sa vie. Il fait donc parler Dieu de cette sorte, sur ce verset du Psalmiste; *Longitudine dierum replebo eum*, le le combleray d'vne longue estenduë des iours: *Scio quid desideret, scio quid sitiât, quid sapiat ei; Non ei aurum, vel argentum sapit, non voluptas, non curiositas, non dignitas aliqua secularis. Omnia detrimentum facit, omnia aspernatur & arbitratur vt stercora. Exinaniuit penitus semetipsum, nec se ex his patitur occupari, quibus nouit se non posse repleri. Non ignorat ad cuius imaginem conditus sit, cuius magnitudinis capax sit: nec sustinet de modico crescere, vt de maximo minuitur. Itaque longitudine dierum replebo eum.* Ses desirs me font cogneus, ie sçay la soif de laquelle il brusle, ie recognois ce qui est de son goust: ce n'est ny l'or, ny l'argent qu'il affectionne, ce n'est ny la volupté, ny la curiosité, ny les grandeurs & dignités du siecle qui le chatoüillët. Il se priue volontiers de tout ce qui est dans l'Vniuers, voire il le méprise, & le foule aux pieds comme de la bouë, & de l'ordure. Il s'est abaissé & aneanti soy-mesmes tout à fait, & il ne permet point que son cœur soit empesché, detenu, ny amusé de ce, dont il recognoit biē, qu'il ne sçauoit estre rassasié & répliil est tres-biē informé à l'image de qui il a este formé, & par cōsequēt de quelle capacité & estenduë est son cœur: ce qui fait qu'il na pas le courage si bas, que de uouloir gai-

Bern sc. 17.
in psal. Qui
habitat.

Psal. 90. v.
vult.

gner peu de chose, cōme sont tous les biens de la terre, pour perdre beaucoup, c'est assavoir l'esperāce & la iouissance des biens plus excellens: partant, dit Dieu, ie le cōbleray de la plenitude de iours, comblant la capacité de son cœur, par l'immensité de ma propre substance, dans la longueur & durée de l'eternité. Mais parlons encore à ces personnes, & rendons leur raison de la manque des consolations dont elles se plaignent souuent, & sur laquelle ils tōbent par foisen degoust, & dās l'auerfion de la deuotion: & faisons leur voir que la source de leurs tiedeurs, froideurs, & langueurs dans les exercices de la pieté, n'est pas, du moins toujourn vne aridité & seichereffe enuoyée de Dieu, pour les espreuuer cōme elles s'imaginent: mais quelquesfois l'adhesion & l'attachemēt de leur cœur aux choses de la terre. S. Bernard nous fournira de ceste raison, & nous descouurira cette source. *Omnes (nī fallor) quæ sursū sunt querimus intellectu fidei, & iudicio rationis, sed non æquè forsūtā sapimus omnes quæ ursum sunt, tanquam inescati his quæ sunt super terram, violento quodam præiudicio affectionis. Vnde enim ea, quam paulō ante ostendimus, animorum diuersitas, tanta disparilitas studiorum, conuersationum tanta dissimilitudo? Vnde spiritualis gratiæ inopia tanta quibusdam, cū alijs copia tanta exuberet? Profectō nec auarus, nec inops est gratiæ distributor, sed vbi vacua vasa desunt, stare oleum necesse est. Vndique se ingerit amor mundi, cum consolationibus, imō desolationibus suis, obseruat aditus, per fenestras irruit, mentem occupat, sed non eius, qui dixit: Renuit consolari anima mea: memor fui Dei, & delectatus sum. Præoccupatum nempe secularibus desideris animum delectatio sancta declinat, nec misceri poterunt vera vanis, æterna caducis, spiritualia corporalibus sum-*

Bern. serm. 6.
In Ascens
Dom.

ma imis: ut pariter sapias quæ sursum sunt, & quæ super terram. Nous cherchons tous (si ie ne m'abuse) les choses d'en-haut par l'intelligence que la foy nous donne, & par l'instinct & la conduite de la raison, qui nous faict iuger que c'est là, que doiuent viser nos pretentions : Mais possible que nous n'auons pas tous vn pareil sentiment des choses du Ciel ; & ne les sauurons pas également, pour nous estre laissés prendre au leurre, & à l'hameçon des choses de la terre, & attirés de leurs douceurs, par ie ne sçay quelle violente preoccupation de nos affections. Car d'où peut prouenir ceste difference d'estats des ames, que nous venons de faire voir, ceste si estrange inegalité d'applications & de contentions d'esprits à des objets si diuers, & ceste tant grande diuersité & multiplicité d'entretiens, de conuersations, & de procedures ? Mais à quoy faut-il attribuer ceste deplorable pauureté, difette, & sterilité de la grace de la deuotion, qui se rencontre en quelques vns, tandis que les autres en iouissent en si grande abondance, qu'elle s'épand & s'écoule mesme sur l'exterieur ? Certes celuy qui est le donateur & le distributeur de ceste grace, n'en est point deuenu auare pour eux, & n'a rien perdu ny diminué du thresor de ses largesses ; mais la vraye & principale cause de ce defect, est de ce que comme la source de l'huile de la veufue de Sareptha, coula par la benediction fœcunde du Prophete Elisée, tant qu'elle eût des vases vuides à remplir, & s'arresta soudain qu'elle vint à en manquer : Ainsi cette huile suauë, & confortatiue de la deuotion cesse, tant, & ne coule plus sur les ames qui ne sont point vuides.

des, & qui se comblent des biens & consolations de la terre. L'amour du monde se fourre & s'introduit de tous costés dans nos ames, il s'infinuë furtiue-ment par les consolations; mais qui meritent plûtoſt le nô de defolations, il eſpie les occasions, & fait le guet aux auenuës, il donne l'escalade par les fenestres, qui ſont nos ſens, il occupe toutes les facultés & fonctions de noſtre ame, & les poſſede entierement; mais non pas en celuy qui diſoit: Mon ame a refusé & rejet-
té les cōſolations & les amusemens de la terre: ma con-
ſolation a eſté dans le ſouuenir de Dieu, duquel auſſi
toſt que ie me ſuis representé la grandeur, la beau-
té, la bonté, & les autres perfections infinies, i'ay
reſſenti d'abord, que mon cœur remply d'vne delecta-
tion indicible s'épanouïſſoit tout d'aïſe & de conten-
tement & treſſailloit d'allegreſſe. Il faut donc appren-
dre ce ſecret, & tenir cela pour maxime certaine, que
les consolations Diuines, & les doux ſentimens de
la deuotion s'eſcartent, & ſe retirent de l'ame preoc-
cupée & poſſedée par auance des affections du ſie-
cle & de la terre; car il eſt impoſſible de faire al-
liance des choſes ſolides & veritables, avec les vai-
nes, & celles qui n'ont aucune ferme ſubſiſtance, des
eternelles avec les periffables, des ſpirituelles avec les
corporelles, des hautes & ſublimes avec les baſſes &
mépriſables: en ſorte que tu viennes à gouſter & à ſa-
uourer conjointement & en meſme temps les cho-
ſes celeſtes & eternelles avec celles de la terre. Vou-
lons nous jouïr des conſolations Diuines, ou du
moins ne les repouſſer pas, oſtons cét obſtacle de l'a-
mour des choſes du monde, vuidons en nos cœurs.

psal 76. v. 3.

486 *Du mépris, & de l'usage Chrestien*

C'est ce destachement qui est la porte des cōsolations, voire selon S. Bernard vne grande prophetie. *Magnam sanè prophetandi genus, cui vos deditos esse conspicio: magnum prophetia studium, cui vos video mancipatos. Quod illud? Nempè iuxta Apostolum, non considerare quæ videntur, sed quæ non videntur, sinè dubio prophetare est. Ambulare in spiritu, ex fide viuere, quæ sursum sunt querere, non quæ super terram: obliuisci quæ retro sunt, & extendi in anteriora, ex magna parte prophetare est. &c. Sic nimirum Prophetæ olim quasi non inter homines erant sui temporis. O que c'est vne grande & excellente forme de prophetie, que celle à laquelle ie vous vois adonnés! O le grand & utile estude auquel vous vous appliqués pour acquerir l'esprit de prophetie qu'est celuy, auquel ie vous vois tout à fait dediés, & attachés! Si vous me demandés de quel est-ce que ie parle? ie responds, que suiuant le sentiment de l'Apostre, tenir l'esprit attaché par vn puissant effet de la foy aux choses inuisibles, sans s'amuser aux choses visibles & corporelles, c'est sans doute prophetizer. Que de marcher & viure en esprit, viure par les maximes de la foy, affectionner & chercher les choses du Ciel, non pas celles de la terre, mettre en oubly les affections & passions de nostre vie passée; & s'auancer par desir & par effect à la perfection Chrestienne, c'est pour la pluspart prophetizer. &c. C'est ainsi que les anciens Prophetes vescuient iadis entre les hommes de leur siecle, conuersans parmy eux en telle sorte, comme s'ils n'eussent point participé vne mesme vie avec eux.*

§. XIV.

La maniere avec laquelle se doit faire le mépris des choses temporelles.

Reste, pour clore ce discours, de considerer vn auis, que donne S. Ambroise, sur le dessein que l'on doit auoir de quitter les choses du monde, soit en abandonnant effectiuement la possession, ou en retirant seulement l'affection : Auis d'autant plus necessaire qu'il s'en treuve plusieurs qui different de se destacher des affections, qui les tiennent attachés aux choses du monde, & par mille beaux pretextes recherchés, prennent du temps, & du terme pour se desprendre de ceste grande affection qu'ils ont à l'argent, à l'honneur, ou à la vanité de la vie, ou aux vaines conuersations, & choses semblables : & d'autres qui rendent le mépris qu'ils font de ses choses temporelles sterile, & inutile à la production des bonnes œuures, & à l'edification du prochain. Voicy l'auis de ce S. parlant de la fuite du siecle. *Sed qui fugit, velociter fugiat, ne comprehendatur. Velociter depredetur hunc mundum, vt Hebraeus Aegyptum. Qui parturit, pariat: ne onusto & degrauiato iniquitatibus mentis vtero sugere non possit: & fugiat non quasi lactentem ferens, sed quasi expeditum: non paruulum gestans, sed perfectum in Christo exhibens: fugiat non quasi seriatius in sabbatho, sed tanquam operarius in negotio: nec tanquam sterilis in frigore, sed tanquam optimus in messe. Ideò enim dictum est; Orate ne fiat fuga vestra hyeme, vel sabbatho.* Que celuy,

Ambr. lib.
D fuga sa-
culi. c. 6.

là, dit-il, qui fuit le monde prenne viftement & promptement la fuite, de peur qu'il ne foit luy-mefme at-
 trapé, & arrêté par les mefmes chofes qu'il fait re-
 folution de quitter; qu'il vole & arrache de fon cœur
 à toute force, & avec vne grande vifteffe les chofes
 de ce fiecle, comme le peuple Hebrieu despoüilla
 l'Egypte par le commandement de Dieu, des vafes
 d'or & d'argent, & de quantité d'habits; que celuy
 qui est en trauail d'enfant fe déliure, qu'il fe déchar-
 ge de la pefante charge des affections terrestres, de
 peur que dilayant de le faire, fon ame chargée, & ap-
 pesantie d'iniquités, & d'offenses ne se treuve puis
 apres indisposée & mal propre à cette fuite; qu'il
 fuye se portant foy-mefme, non pas comme vn nou-
 riffon de laiët attaché à la mammelle, mais comme vn
 homme trouffé, prest & appareillé à marcher, déli-
 uré de toutes fortes d'empeschemens; non à pas com-
 ptés, & comme qui porteroit vn petit enfançon;
 mais en homme fort & vigoureux, & confômé & par-
 fait en l'imitation de Iefus-Christ; qu'il prenne la
 fuite non comme plein de loisir, & comme qui feste-
 roit le iour du Sabbat, mais bien à guife d'vn hom-
 me chargé d'affaires, & comme vn Artisan qui a pris
 à tafche quelque ourage: mais auffi ne faut-il pas
 en ceste fuite, qu'il foit comme sterile & infructueux
 dans les rigueurs du froid; mais plutôft qu'il foit abon-
 dant & riche, à guife d'vn diligent labourneur au temps
 de la moisson. Car c'est en ce fens que Iefus-Christ di-
 soit; Priés Dieu, que vous ne foyés pas obligés de
 prendre la fuite, ny en temps d'hyuer, ny au iour
 du Sabbat. *Fuga ergo hæc, adjoûte-t'il, fecunda virtu-*

Matth. 24.
 vers. 20.

des biens de cette vie. CHAP. III. 489
um est, non effœta meritorum. Fuga hæc nescit frigus timoris, tremorem mortis, contractionem sollicitudinis, dissolutionis otium, lasciuia ferias, torporem lentitudinis; sed via celestis requirit impigrum viatorem, regni superioris competitorum strenuum, diuitem agricolam, qui fructus suos cogat, & cogendo diripiat. Ceste fuite donc est comme vne mere fecunde de vertus, non pas vuide de merites, comme vn ventre deliuré de son part. Ceste fuite ne sçait ce que c'est du froid de la crainte, ny de l'apprehension, & tremblement de la mort, ny du chagrin des soins & sollicitudes, ny du relâchemēt de l'oysueté, ny des passe-temps illicites que la lasciueté a inuentés, ny de l'engourdissement d'vne trop grande douceur, ains au contraire elle veut que celuy qui entre dans ceste fuite se comporte en voyageur disposé dans la voye du Ciel, en vaillant soldat, & valeureux pretendant au royaume du Ciel, & en bon, riche, & ménager laboureur, & qui aye soin de recueillir, & amasser les fruits de ses trauaux & ses moissons, avec vne genereuse resolution allencontre de ceux qui se voudroient opposer à sa cueillette.

§. XV.

Recueil du Chapitre.

IL faut donc conclurre, que si bien c'est vne heresie, que des personnes, qui ont porté faussement le nom d'Apostoliques, ont forgée à plaisir, de croire que la possession des biens temporels, est vne chose de soy mauuaise, & qui fait perdre l'esperance du salut: & qu'il soit aussi veritable, que c'est vne pure

imagination ou plûtost l'effect d'une erreur, ou sole
 persuasion, que de se r'allentir au chemin de la vie
 Chrestienne, sur ce qu'on se voit engagé dans la posses-
 sion, & dans l'obligation au soin des biens de la terre.
 Il est vray aussi d'ailleurs, que la vertu Chrestienne
 enfetme en soy le mépris des biens de la terre, qu'elle
 introduit dans l'esprit de ceux mesmes qui les pos-
 sedent; & qu'outre ce mépris, elle conduit, & por-
 te au bon & Chrestien usage des biens, pour par cet
 heureux employ, les transformer en biens eternels.
 mépris qu'elle fonde sur leur instabilité, qui nous est
 vn spectac'e le plus ordinaire, & le plus constant de
 tout ce qui se passe deuant nos yeux. Car c'est sans
 cesse, & sans arrest que ces choses coulét deuant nous &
 nous eschappent; & il n'y a en effect rien sous le Ciel
 de plus certain, ny de plus inuariable que ce flux conti-
 nuël, & cette constante varieté & changement de tou-
 tes choses; tout passe & nous fait passer: mais la
 fin & le terme de toutes choses ne passe iamais, &
 s'arrestant dans l'eternité immuable, fait voir la foi-
 blesse de iugement, le peu d'exercice de la foy, &
 le peu d'amour, voire l'oubly entier d'eux-mesmes
 qu'ont ceux qui pensent affermir leur pied sur des
 choses, qui n'ont point elles mesme de fermeté ny de
 consistance, & qui ont logé les affections d'une ame
 immortelle sur des choses incgales à sa substance &
 à sa durée. Or ce mépris des fideles, au regard des
 choses passageres, passe bien plus auant, puis qu'il
 ruine mesmes en eux la passion aux interets tempo-
 rels de leur propre corps, mépris qu'ils conçoient,
 preuoyant l'estat auquel sera vn iour leur corps

semblable à celuy qui a reduit les corps de ceux qui les ont precedé grands & petits, dans l'horreur d'un spectacle hideux, d'une charongne puante, ou qui a ramené toute leur pompe & grandeur à vne poignée de poussiere, qui reste de leurs corps apres la curee des vers.

Mais le mespris que le Chrestien fait des choses temporelles, augmente bien dauantage quand il vient à se prendre garde, que c'est l'affection qu'on a pour elles, qui fait que la passion & le vice exerce sa tyrannie sur les hommes, & que l'amour ardent des biens de la terre, est la fournaise qui iette les estincelles, & qui allume le feu dans toutes les facultés & puiffances de l'ame : Bref que c'est pour ces biens temporels que l'on renõce volontiers à sa part des eternels, voire qu'on en negocie par vn malheureux commerce, le cõble de tous les maux & la damnatiõ eternelle; & ce avec d'autant plus de danger, que moins ceste douce & charmante attache à ces biens, nous laisse voir le mal que nous faisons, déroband aux yeux de nos entendemens la perte irreparable qu'elle cause, par l'amorce d'un imaginaire & fresse contentement. Que si nous voulons encore rendre ce mépris plus genereux & plus parfait, & mesme l'ancrer plus auant dedans nos cœurs, il ne faut que considerer quel est le but de l'Incarnation d'un Dieu, quelle est la vie humaine de ce Dieu fait homme pour nous, quelle est sa doctrine, quelle la profession, & la dignité de nostre religion : & puisque c'est Iesus-Christ qui nous a appris par sa propre bouche, en quoy consiste le bon-heur de l'autre vie, & nous l'en croyons,

pourquoy donc ne le croyrons nous pas de mesme; lors qu'il declare que le bon-heur de ceste vie consiste en la pauvreté du moins en esprit, c'est à dire de cœur, estât dans la possession des biens temporels, sans y attacher nostre affection, & de plus demeurant dans l'indifference de les posséder, ou de ne les posséder pas? Pourquoy sommes nous si iniurieux au iugement de Iesus-Christ, & destructeurs si temeraires de sa doctrine, de sa pratique, & de son exemple, que de loger nostre bon-heur és choses qu'il a méprisées, & desquelles il a par dessein formé, par institut, & par maxime fondamentale de son Estat, enseigné & estably le mépris? Il nous a en ceste vie mesme releués auantageusement au dessus de l'ordre de toutes ces choses visibles, en l'estat surnaturel par les ressorts de sa grace, par les douces chaines de ses Sacrements, par les rets amoureux de ses inspirations, qu'il épand & iette sans cesse sur nos cœurs; & en l'autre vie, il nous offre tous les biens de la terre, & tout ce bas monde pour l'escabeau de nos pieds; si bien que par ce moyen dans l'estat de toutes les deux vies, il nous rend d'un ordre superieur à tout cet Vniuers: & apres cela nous serons encores si perdus de cœur, & foibles de courage, que de nous raualer au bas estage des bestes, prenant pour le blanc & la mire de nos affections, ce que nous deurions fouler sous nos pieds? Preschons, frequentons les Sacremens, soyons dans de longues & diuerses pratiques de deuotion, n'espargnons point sur nos corps les mortifications, la plus grande edification que nous puissions donner à nostre prochain, c'est par le moyen

de ce vray & entier mépris de tous les biens temporels indifféremment, qui en retire le cœur & l'affectiō. Et nous auons beau faire tout le reste, si nous n'arriuons point iusques à ce mépris des biens de la terre, nous ne donnerons iamais dans la visiere du prochain, pour luy faire recognoistre, respecter, & aymer la deuotion; iamais par tout le reste nous ne persuaderons aux incredyles l'eternité des biens, à laquelle nous aspirons, & où il faut necessairement pretendre, tandis qu'ils nous verront colés comme eux par affection aux biens de ce monde. Au contraire cét attachement meslé avec les pratiques de deuotion, fera perdre l'estime & le desir de tous les deux, & mettra de plus en plus dans l'auerfion de la vertu, lors que l'on verra ceux qui la professent sans aucun domaine sur leurs passions. Excitons nous encores à ce mépris par la confusion, de nous voir si fort reculés de la pratique qu'en auoient nos deuanciers, nos aînés en la foy, les premiers Chrestiens: nous auons creu en science au dessus d'eux, & les mysteres de la religion nous ont esté deuelopés avec plus de clarté, les miracles ont multiplié du depuis, des exemples sans nombre, & mille autres secours nous ont esté donnés; ne falloit-il pas, aussi que le mépris des choses de la terre, pour l'establissement duquel dans nos cœurs la prouidence de Dieu a employé tous ces remedes & moyens, creust aussi en nous & se fortifiat à l'égal de ces nouvelles lumieres qui nous estoient communiquées, & de ces plus forts motifs proposés de nouveau? Et ne nous flattons pas, en croyant d'y auoir satis-fait, pour auoir méprisé les choses grandes

tandis que nous aurons de l'amour pour des choses viles & menuës ; car quoy que ce soit qui lie nos cœurs, s'il est assés fort & puissant pour les tenir bien attaches , il les empesche de s'eleuer à la veuë des choses du Ciel, & aux actions de la vie Chrétienne, par conséquent sur-humaine : ne plus ne moins que les chaines de fer, ou de quelque autre vile matiere tiennent les forçats aussi fortement captifs, comme si elles estoient faites & façonnées de fin or, ainsi qu'au raport de Tertullien, en vsoient quelques Barbares, *Auro vinclos in ergastulis habent & diuitius malos onerant, tantò locupletiores, quantò nocentiores*: Ils garrottent les mains, & les pieds de leurs prisonniers avec des chaines d'or ; & des richesses qui par tout ailleurs font la recompense des bons, ils en chargent & punissent les criminels, qui se treuuent d'autant plus riches, que plus ils sont coupables. Or ce mépris du Chrétien n'est pas vn mépris orgueilleux semblable à ccluy de quelques Philosophes Payens, qui méprisoient les choses de la terre, par le motif d'vne fumée de vanité, qui estoit vn bien plus leger, & plus meprisable que les biens qu'ils méprisoient, qui du moins ont quelque corps, là où la vanité n'est qu'vne ombre & vn phantôme. Ce mépris Chrétien est doncques d'vne qualité toute differente, prenant à la verite son fondement de la nature fresse & caduque de toutes les choses de ce monde ; mais bien plus solidement de l'excellence des objets eternels, qui arrestent les yeux de l'ame, & attirent le cœur du Chrétien, luy rendant ces choses basses méprisables, & par maniere de dire inuisibles.

Tertull. l. b.
de hab. mul.
cap. 7.

Mais bien que le vray fidele s'entretienne dans ce mépris, mesme parmy la possession & iouissance de ces biens ; c'est neantmoins avec tant de conformité à la raison, que quoy qu'il en ait retiré son affection, il ne reste pas pourtant d'apporter le soin conuenable à la conseruation, & au iuste, & legitime accroissement, vsage, & employ d'iceux. Car ce mépris fait bien cesser les desfreglemens du cœur, & des passions, qui occupent les autres autour de ces biens; mais il ne le soulage & ne le réleue pas, ains le charge du soin, du manieiment, & du bon & pieux vsage des biens de la terre; ce mépris enseigne bien la science d'estre pauvre d'effet, ou de cœur: mais aussi il inspire d'ailleurs la science de se comporter vertueusement dans la pauureté, & dans la priuation reelle, & actuelle des biens, & la science d'abonder en biens, ou plutost la science d'vsfer comme il faut de ceste abondance. Or ceste science d'vsage consiste non seulement, à ne se feruir pas de ces biens, comme des outils du mal, & côme de moyens & instrumens pour le commettre: mais aussi à ne les rendre non plus la fin, & le but du mal & du vice, le commettant pour les acquerir, ou pour les conseruer; En second lieu elle consiste à les employer à de bons & legitimes sujets, & dans cet employ mesme se conduire avec moderation, euitant vne excessiue despense, & y gardant toutes les circonstances requises, pour rendre vne action bonne, le manquement de la moindre desquelles feroit que l'employ, quoy qu'exercé & pratiqué sur de bõs suiets, deuiendroit, comme il en arriue de toutes les autres actions, defraisonnable, & vicieux. En vn mot. c'est pour

en faire de bonnes œuures que nous tenons tous les biens de la main de Dieu, qui ne doiuent estre estimés biens à nostre égard, que par la bonté de l'employ que nous en faisons : Dieu nous les baillant par forme de prest, ils luy sont veritablement deus, & nous luy en restons redevables : or la restitution s'en fait par le moyen de l'application que nous en faisons à son honneur & à sa gloire, il nous les preste avec ce dessein, que nous en produisions de bonnes œuures, nous ne pouuons doncques les diuertir legitimement à autre vsage, ny les appliquer contre son intention; non plus qu'un Oeconome, qui auroit & la somme & l'estat de l'employ taxés par son maistre : & si nous blasmons avec iustice le diuertissement d'une partie de ceste somme, fait par cet Oeconome à quelque autre employ, que celuy qui luy est ordonné : & comme il seroit encores doublement blasmable par nostre propre iugement, si cet employ tournoit à l'iniure & à l'outrage de son maistre ; n'est-ce pas nous accuser, voire nous conuaincre d'une plus grande iniustice, de ne nous seruir pas de nos biens pour l'honneur & pour la gloire de Dieu, & plus encores de les conuertir en des instrumens de rebellion, & de felonnie contre le maistre qui nous les a prestés ? puisque l'ordre & l'estat entier de la dépense, & de l'usage qu'il nous a prescrit en l'octroy qu'il nous en a fait, est de les faire seruir à sa gloire & pour l'acquest de nostre salut : car quelle autre fin peut auoir eu en visée ce grand Dieu infiny en grandeur, que foy-mesme ? dans ceste largesse, qu'il nous a fait, peut-il s'estre proposé vne fin inferieure, & infiniment au

deffous

deffous de soy-mefme, comme font toutes les autres fins, qui font hors de luy? Employons doncques en bonnes œuures, & redonnons à Dieu ce que nous tenons de luy, en le remettant entre les mains de ceux qu'il a commis pour receuoir nos biens, puis que nostre volonté est si franche, qu'ores elle n'y fust pas adstrainte par obligation, elle ne resteroit pas pourtant de donner le tout avec amour, par vne demission volontaire.

Que si tant est que l'amour ne nous rende pas si francs que de donner, considérons qu'il faut rendre à Dieu ce dont nous luy sommes redevables, sçauoir de nous mesmes & de tous nos biës; remettōs-les entre les mains des pauvres, & autres personnes miserables, qu'il a commises pour exiger & retirer de nous ses debtes. Et pour nous porter plus efficacement à cela, pensons combien est folle la despense des biens de ce monde, & combien ils sont mal employez, quand les pouuant posseder çà bas, & en jouyr en qualité de biens, & par le bon employ d'iceux les augmēter du cōble des eternels, nous leur faisons d'vn costé perdre icy la nature & la qualité de biens; & de l'autre ne pouuās mesme les retenir sous cette fausse qualité de biens que nous leur donnons, que pour vn temps, nous ne restōs pas de les conuertir, par l'abus & mesusage que nous en faisons en des maux eternels, meritaus par leur mauuais employ la priuation eternelle de toute sorte de biens, & la souffrance sans fin du comble de tous les maux.

Au reste, ce mespris des biens, & des choses de la terre, est absolument si necessaire pour l'acquisition & cōseruation de la vertu, qu'il est vray, qu'encores que bien souuent on se rompe la teste à descouuir les empes-

chemens qui nous causent ou le relâchement, ou le retardemēt dans le chemin de la vertu ; on ne se prēd pas garde pourtāt que c'est l'atachemēt aux biēs de la terre, qui nourrit en nous de secretes passiōs, & qui fait que voulās croistre en ces choses menuēs & perissables, no^s allōs décroiffans & diminuās és grādes, & laissons decheoir en no^s, amoindrir, & relâcher l'estime & l'amour de la vertu. Voire le māquemēt des consolatiōs & sentimens diuins, que Dieu verse & épand dans les cœurs comme autāt de rafraichissemens contre les ardeurs de nostre nature gastée & corrompuē; ou comme des potions cordiales, qui confortent & animent nos cœurs au chemin & en l'exercice de la vertu, prouient de cet attachement ; estant impossible d'allier les sentimens diuins, avec les plaisirs de la terre, non plus que les choses veritables avec les fausses, ou de faire remonter la terre vers le Ciel. Mais il y a bien plus, c'est que si nous nous piquons du don de reuelations, & de propheties ; il n'y en a point de plus solide, ny de moins sujette à illusion & tromperie, que de considerer, comme dit l'Apostre, non les choses visibles, mais les inuisibles, chercher les choses d'enhaut & les eternelles, marcher en esprit, & non par les maximes du monde, & de la chair : car outre qu'en cette espece de Prophetie nous preuoyons les choses éloignées de temps & de lieu, c'est se predire & se prophetizer sa future gloire par vne prediction réelle, effectiue, & veritable, sinon de cognoissance, du moins de merite & d'esperance. Enfin, ce mespris & cette fuite par effect, ou par affection des choses du monde, doit estre prompte & sans remise, de peur que le delay nous surchargeant de nou-

uelles passions, & adioustant sur nos anciennes & mauuaises habitudes, de nouveaux crimes, nous rende cette fuite si difficile, que nous venions à en perdre & quitter le dessein. Il faut donc que cette fuite soit diligente; & en outre efficace, fertile, & non sterile; fertile en vertus, & non pas accompagnée d'une certaine oyfueté, spirituelle en apparence, qui n'agit, ny ne fait rien pour Dieu, ny pour le prochain, & arrestant ceux qui en sont saisis à des choses qui leur sont faciles, quoy que souuent penibles à d'autres, amuse l'esprit par l'instinct de la nature, laquelle pretend, par ces aisées pratiques, eschaper aux peines & aux travaux qu'ameine quant & soy la vertu active, pour la gloire de Dieu, & pour l'auancement du salut du prochain: mais la vraye fuite, au contraire se treuve chargée d'une abondante moisson de bonnes œuures, de saintes intentions, & de pieux desseins, & actions pour la gloire de celuy, pour qui le vray Chrestien mesprise les biens de la terre. En vn mot, cette fuite nous tenant dans le chemin du Ciel, demande le pied leger d'un voyageur trouffé, & diligent dans sa voye; & aboutissant à la cōqueste du Royaume, qui est au dessus de tous les autres Royaumes, requiert vn pretendāt deliberé, courageux, & vaillant; & nous faisant courir à la moisson des biēs de toute l'eternité, nous doit mettre en l'estat d'un riche laboureur qui recueille ses fruits, & en les recueillant les enleue des mains de ceux qui les luy voulant retenir, luy retardent sa fuite.



DES RECREATIONS, PASSETEMPS,
ET DIVERTISSEMENTS,
dans l'Esprit Chrestien.

CHAPITRE IV.

§. I.

En quoy consiste la veritable ioye.



NE des plus fortes auersions que les gens du monde conçoient contre la doctrine des mœurs, & de la pieté; c'est que n'ayant pas l'idée qu'il faut de cette doctrine, & ne l'entendant pas en sa solidité, & en toute son estēduë, ils la croyēt estre vne sentence prononcée contre toutes les joyes & recreatiōs, & vne condānation perpetuelle à la tristesse & à la melancholie. Pour releuer doncques la doctrine alleguée cy-dessus, de ce soupçon, & aller au deuāt de l'auersion dans laquelle plusieurs pourroient entrer, sous pretexte de cette fausse persuasion; Je dis que viure par tout, & en toutes choses dans les maximes & les ordres de la Foy, qui est le sujet de ce Liure, ce n'est pas se condamner à vne priuation entiere de toutes ioyes, recreations, passetemps, & diuertiffemens exterieurs. Mais pour bien esclaircir cette matiere, il faut examiner premierement qu'est-ce qu'une veritable ioye, & en quoy gist ce contentemēt, & cette allegresse de cœur. Or prenons-en la premiere idée de la raison mesme, sur

ce qu'en a dit ce Philosophe qui l'a si fort cultiuée, & qui en a fait paroistre les rayons dans les discours qu'il a fait des actions de la vie en detail. Apres auoir doncques declaré, que le fondement d'une ame saine est de ne se resiouyr pas dans les choses vaines, *Ne gaudeas vanis*: il adiouste peu apres : *hoc ante omnia fac, mi Lucili, discere gaudere*. Aprens auant toutes choses, mon amy Lucile, comme il faut se resiouyr, & en suite ; *Existimas me nunc detrahere tibi multas voluptates, qui, fortuuta submoueo, qui spes, dulcissima oblectamenta, deuitandas existimo ? imò contrà, nolo tibi vnquam deesse latitiam. Volo illam tibi domi nasci: nascetur, si modò intra te ipsum sit. Cætera hilaritates non implent pectus, sed frontem remittunt, leues sunt ; nisi forte tu indicas illum gaudere, qui ridet. Animus debet esse alacer & fidens, & super omnia erectus. Mibi crede, res seuera est verum gaudium*. Crois-tu que ie te retire de quantité de plaisirs & voluptez, lors que ie t'exhorte à te passer des choses que la fortune tient attachées à sa rouë, & qui sont par consequent incertaines & volages, ou que ie te conseille mesmè d'enleuer de ton cœur ces esperances, qui sont les doux charmes de la vie ? C'est tout au contraire ; car ie desire que tu sois dans vne continue allegresse ; mais ie veux qu'elle naisse chez toy, & te soit domestique : Or elle y naistra, & te sera familiere, si elle se forme & subsiste dedans toy mesme, & non en ce qui est hors de toy : car ces contentemens qui viennent du dehors, & qui procedent d'ailleurs que de ce qui est en nous, sont en effet vains & legers, & ne remplissent pas nos cœurs, ne penetrans pas iusques au fonds de nos ames ; tout ce qu'ils font au plus, c'est de produire quelque espanouissement du front, & de

Seneca
epist. 23.

502 *Des recreations, passetemps, & diuertiss.*
bannir de nos visages la feuerité. Sinon que tu veüilles dire, que celuy-là est ioyeux qui rit à son aise : c'est l'esprit qui doit posseder cette ioye avec vne pleine confiance, & par le mespris des choses sujettes à la fortune, estre esleué au dessus de tout. En vn mot, tien pour certain & assure, que la veritable & folide ioye est vne chose serieuse, & seuer, non pas vaine & folastre. Il poursuit peu apres : *In huius gaudij possessione esse te volo. Nunquam deficiet, cum semel vnde petatur inueneris, leuium metallorum fructus in summo est : illa opulentissima sunt, quorum in alto latet vena, assidue plenius responsura fodienti. Hac quibus delectatur vulgus, tenuem habent ac perusoriam voluptatem : & quodcumque inuectitium gaudium est, fundamento caret. Hoc de quo loquor, ad quod te conor perducere solidum est, & quod plus pateat introrsus.* Je veux que tu entres dans vne pleine & entiere possession de cette ioye, de laquelle si tu as vne fois descouuert la source, tu ne manqueras iamais de ioye. Les plus bas, & les plus vils metaux paroissent sur la surface de la terre, par quelques legeres productions, qui en descouurent la mine ; mais ceux-là sont estimez les plus precieux, dont la veine est cachée profondement dans le creux de la terre, laquelle respondra tousiours plus abondamment au trauail de celuy qui creuse dedans, & luy presentera vn plus grand fruiet de sa peine, à mesure qu'il fouillera plus auant dans son sein. Ces choses esquellés se delecte le vulgaire abusé & deceu, & qu'il prend pour l'objet ordinaire de sa ioye, ne produisent en luy qu'vne bien courte & legere infusion de volupté, sans autre effect, que de quelque frettillement de cœœur. En vn mot, toute ioye estrangere, & qui procede d'ailleurs que du creu

de nous mesmes, est sans fondement, & par consequent foible & inconstante, & de peu de durée: mais celle-là dont ie parle, & à laquelle ie tafche de t'acheminer, est vne joye solide, ferme, & perdurable, & qui paroist, & se descouure dauantage, plus on la cherche dans l'interieur, & dans le sein de sa propre conscience.

§. II.

La fuite de la vertu ne priue pas de la vraye & solide ioye; ains c'est la seule vertu qui en est la source.

TOUT ce discours que ce Philosophe a tiré de la seule raison & lumiere naturelle nous peut faire voir, que si on a la vertu, & la vie Chrestienne en horreur, sur l'apprehension que l'on a de se voir priué des objets de la ioye, & du plaisir, c'est ignorer en quoy gist la seule, propre, permanente, & perdurable ioye: laquelle ne se trouue pas dans la fuite & dans l'horreur de la vertu, ny dans la fuite & amour du vice; de forte qu'on s'éloigne de la vertu, pour obtenir ce qu'on n'acquiert point en cette fuite, ny dans la poursuite de ses passions. Les meschans ce sont ceux qui se baignent le plus dans cette joye mondaine, qui se perçoit de l'esclat passager d'un object volage, & toutesfois dit S. Augustin, ils ne se peuuent dire joyeux; car ce n'est pas à vray dire, & à parler proprement, qu'une bluette & un esclat de fausse joye; *Mali enim homines non gaudere, sed gestire dicuntur proprie*: la mauuaise conscience & la recharge importune du remords, soufleuant à toute heure un noir tourbillon d'apprehensions affreuses,

August. lib.
2. de serm.
dom. in m^o
te c. 24.

ne leur permettent pas de jouyr de cette ioye, & de ressentir à cœur ouuert vne allegresse entiere, qui embaume & penetre toutes les puiffances; non pas mesmes és sujets où il semble qu'ils la doiuent aualer à plus longs rraits; ains au contraire c'est dans ces occasions qu'ils ressentent & experimentent de plus cuisantes douleurs, tant il est vray ce que dit Cassian : *Ipsa enim nobis tormento sunt, quibus vtimur, voluptates, & oblectamenta huius carnis atque deliciae, carnicum vice in suum retorquentur auctorem.* Car, dit-il, les voluptez mesmes sont les instrumens des maux, que nous en ressentons tost apres, & les plaisirs & delices que l'on prend selon la chair, & dans l'esprit du monde, s'arment de pointes contre celuy qui les gouste, & comme des bourreaux mettent à la geine, & à la torture celuy qui les a recherchées. Ce ne sont pas des paroles, ny des imaginations, c'est le tesmoignage certain de l'experience commune, qui nous fait apprendre à nos despens que ces plaisirs desreglez punissent & chastient plus aigrement, qu'ils ne donnent du contentement & de la fatisfaction : & vne crudité & indigestion, par exemple, avec mille suites de l'interest de la santé, font souffrir plus de douleurs sans comparaison, qu'on n'a receu de plaisir, en se gorgeant de viandes. D'ailleurs, ce cōtraste & ce combat, qui se forme des pensées contraires que fournisset les maximes du monde & du vice, opposées aux maximes que quelque reste de lumiere de la raison, & quelque souuenir de Dieu suggerent par fois; & ensuite ce choc des affections & des passions differentes, & contraires entre elles mesmes, & qui combattent d'ailleurs quelque inclination de la volonté au bien, laquel-

Cass. col. 24.
de mortif.
c. 24.

qui est demeurée dans leur cœur, diuisent si sensiblement les cœurs, & les portant & rauissant à des objets si diuers & si fort opposez, les deschirent si cruellement, qu'il n'en peut rester dans l'ame qu'une desmesurée tristesse, & une insupportable fascherie; là où l'union, & la bonne intelligence du cœur avec nos facultez, pour pretendre d'un commun accord à un seul & commun objet, pour la possession & jouissance duquel seul elles ont l'estre, & ont receu la vertu, & la faculté d'agir, & qui est le centre de toutes leurs operations, estans produites dans la droiture & alignement qu'il faut, & l'unique fin & objet de leur felicité, seul aussi capable de faire cette union en foy; cette union dis-je est la seule viue source d'une ioye sans degoust, & d'une allegresse exempte de vicissitude. Ces deux veritez paroissent manifestement dans l'exemple de deux personnes descrites en un mesme Chapitre des Actes des Apostres. Car S. Pierre voulant presenter le mauvais estat de Simon, qui vouloit faire commerce du S. Esprit, & l'acquerir avec de l'argent; voicy comme il le décrit en parlant à luy-mesme: *In felle enim amaritudinis, & obligatione iniquitatis video te esse.* Je vois bien que tu es remply de fiel & d'amertume, & garroté des chaines de la meschanceté: c'est l'estat de tous les pecheurs d'estre abreueez de l'absynthe d'une amere tristesse au dedans, & d'estre repeus dans leur ame, de fiel & de vinaigre, sous l'apparence de l'infusion d'une gourte de ioye; & de se rendre captifs & forçats dans les chaines & les fers de tous les objets, & de leurs propres passions, dans l'usage d'une fausse & trompeuse liberté, qui ne fait qu'estraindre & serrer plus fortement

Act. 8. v. 23.
εις σίνδρα-
μον ἀδικίας.

506 *Des recreations, passetemps, & diuertiss.*
leurs liens, à mesure qu'ils pretendent se mettre plus au large, & prendre l'effor plus à l'aïse: comme il en arriue aux oyseaux qui se treuuent prins à la glu, & au laz. L'exemple du contraire est en ce puissant Eunuque de la Reyne d'Ethiopie, duquel apres qu'il eut receu l'instruction de la bouche de Philippe, & par sa main le Baptesme, le texte dit : *Ibat autem per viam suam gaudens,* qu'il alloit dans son chemin content & satisfait, & rempli de ioye. C'est l'estat des gens de bien, & de ceux qui sont dans le train de la vertu; car ils y sont par tout en ioye, soient ils dans la prosperité, ou dans l'aduersité, dans la bonasse, ou parmy la tempeste, sans douleur, ou avec affliction, employez ou delaissez, careissez ou rebutez des hommes, en chemin ou en repos, ils marchent tousiours dans leur voye avec ioye; d'autant que leur voye n'est autre que la vertu, & tous ces differens estats ne leur sont que des differentes démarchés, à raison des rencontres differents, & des pas diuers qu'ils sont contraints de faire, sans s'écarter pourtant iamais de cette voye.

ib. v. 39.

§. III.

*La vertu Chrestienne donne du plaisir dans le
mespris des plaisirs, voire dans la
souffrance.*

MAis tout le contentement des Chrestiens n'est pas borné à ce poinct; car ils passent bien plus outre, & bien loin de perdre leur ioye dans la priuation des objets exterieurs qui de leur nature excitent la ioye; ils la treuuent & la ressentent, mesme dans le mespris de

toutes les voluptez mondaines, comme dit Tertullien, *Quæ maior voluptas, dit-il, quàm fastidium ipsius voluptatis, quàm seculi totius contemptus, quàm vera libertas, quàm conscientia integra, quàm vita sufficiens, quàm mortis timor nullus, quòd calcas deos nationum, quòd demonia expellis, quòd medicinas facis, quòd reuelationes petis, quòd Deo vivis? Hæ voluptates, hæ spectacula Christianorum, sancta, perpetua, gratuita.* Quelle plus grande volupté y a-il que celle qu'on experimente dans le refus & dans le degoust des voluptez de cette vie, & au mespris de tout ce qui est dans ce monde inferieur, de ses pratiques, & de tout ce qu'il nous presente: quelle plus grande allegresse, que celle qui accompagne vne veritable & non apparente liberté, vne conscience nette & exempte de tout remors, vne forme & reglement de vie qui borne & arreste les desirs, & qui se contente & se suffit à soy-mesmes; que de n'auoir nulle crainte de la mort, que de voir qu'on foule aux pieds les Dieux des nations, qu'on chasse les demons des corps des possédez, qu'on rend la santé aux malades, qu'on demande, & qu'on obtient de Dieu la reuelation & la descouuerte des choses cachées, que de viure pour Dieu, & à sa gloire? Ce sont là les passetemps, les plaisirs, les recreations, & les spectacles saincts & permanens, sans coust, & sans en estre redevables à personne, innocens & irreprochables des Chrestiens.

Mais ce ne sont pas encores là les limites de la ioye, dont la vertu Chrestienne est la source; car à vray dire elle n'en a point; puisque c'est mesme dans les rencontres, & dans les objets, qui semblent deuoir bannir la ioye de nos cœurs, & y faire entrer en sa place la tri-

Tertul. lib.
de spect. c.
29.

508 *Des recreations, passetemps, & diuertiff.*
 steffe & l'amertume de cœur, que le Chrestien treuve
 & conferue sa ioye, comme le dit sainct Chrysofome,
 parlant de l'Apostre sainct Paul : *Sic & Beatus Paulus*
tentationum imbres per singulos dies videns irruentes, tanquam
in medio gaudens Paradiso, letabatur & exultabat. C'est
 de la sorte que l'Apostre sainct Paul, quoy qu'il vit
 tomber tous les iours sur sa teste, comme vne grande
 rauine d'eau, les tentations violentes, toutesfois il ne
 perdoit point pour tout cela sa ioye, ains il se restouys-
 soit comme s'il se fust trouué au milieu du Paradis,
Sicut itaque qui tali gaudet gaudio, tristitia non est obnoxius:
ita qui hoc non arripuit, omnibus est expugnabilis. Comme
 il est donc certain, que celuy qui se baigne dans cette
 espece de ioye, ne tombe point en defaillance de cœur,
 & n'est point subiet à la tristesse; aussi est-il d'ailleurs
 veritable que qui n'est point remply de cette allegresse,
 & ne l'a pas fortement vnue & habituée en son ame, il
 est le but & le blanc de toutes les amertumes, & se
 treuve exposé au siege, à l'attaque & à la prinse de tous
 les maux. *Nam,* dit-il vn peu apres, *& omnibus armis*
fortior est delectatio. Car la ioye & la delectation, c'est vn
 habillement de fer à l'espreuve de toutes armes offen-
 siues, vne defense, & vn boulevard contre toutes les
 bateries: & quelques lignes apres, *Auditu quoque vix to-*
lerabilia, toleratu facilia fiunt, & desiderabilia, per veram in
Deo voluptatem. Et martyrem adhuc Paulum spirantem ex
ligno vel sartaginibus tollas, tantam in eo repositam inuenies
letitiam, quanta neque dici potest. Les choses mesmes qu'à
 peine peut-on entendre nommer sans horreur, deuien-
 nent par vn vray & solide plaisir, & par l'effet d'vne ve-
 ritable & pleine allegresse qu'on experimente en Dieu

Chry. hom.
 25. ad pop.
 Antioch.

dans l'esprit Chrestien. CHAP. IV. 509
 & en son seruice, non seulement aisées à supporter, mais encore dignes d'estre les objets de nos desirs, & le but de nos pretentions. Qu'on enleue de la potance, ou d'emmy les poiles ardantes vn Martyr, on descouurira en luy, pour si peu qu'il respire encore, vne telle & si abondante lieffe, qu'elle ne se peut exprimer par paroles, & les signes de vie ne seront pas en luy plus remarquables, que le seront ceux de sa ioye. Le mesme dit Tertullien de tous les Chrestiens, de quelle mort qu'ils soient enleuez de cette vie : *Non possumus, dit Tertullien, viuere sine voluptate, qui mori cum voluptate debebimus? Nam quod est aliud votum nostrum, quam quod est Apostoli, exire de seculo, & recipi apud Dominum? Hæc voluptas, ubi est votum.* Comment, ne pourrions-nous pas viure dans la fuite & dans le refus de la volupté, puisque mesme il nous faudra mourir avec ioye, & volupté? Car quel autre desir auons-nous que celui de l'Apostre, sçauoir est de passer de cette vie à l'autre, pour estre receus de Dieu, & recueillis en luy, & iouyr de sa gloire? Nostre ioye, & nostre volupté est, la part où nous portons tous nos souhaits, & où vise nostre attente.

Tertul. l.b.
 de spect. c.
 28.

S. IV.

*Que les recreations sont non seulement legitimes,
 & utiles; mais aussi souuent necessaires.*

OR quoy que tout ce dessus soit tres-veritable : toutesfois comme il n'y a point de verité contraire à vne autre, il faut avec tout ce que nous venons de dire joindre & accorder cette autre verité; c'est à sçauoir que le Chrestien peut dans les circonstances re-

quises se refiouyr, & prendre fa part des plairs & des recreations mesmes corporelles, qu'on recueille des objets, & de l'vsage des choses exterieures. La conscience du meschant ne luy permet pas de se refiouyr pleinement, non pas mesme, comme i'ay dit, dans les plus attrayantes occasions, ou à la rencontre des plus puiffans objets, qui semblent ouuir naturellement le chemin à la ioye; mais la raison & la bonne conscience, & la loy mesme de Dieu permettent, & donnent congé aux gens de bien d'y treuuer la matiere de leur ioye; *Vade ergo*, dit l'Escriture, *& comede in letitia panem tuum, & bibe cum gaudio vinum tuum: quia Deo placent opera tua*: Va donc, & mange ton pain avec allegresse, & boy ton vin avec liesse; d'autant que tes œuures sont agreables à Dieu: ce qui peut estre prins en deux sens: comme s'il vouloit dire; Tu as permission & licence de prendre ta refection avec allegresse, & d'espanouyr ton cœur en cette action, par les sentimens de la ioye; parce que tu es en bon estat deuant Dieu, & que tes œuures passées luy ont esté agreables: ou bien, refiouys-toy hardiment, en prenant ton repas; d'autant que conduisant & moderant toutes tes actions par la reigle de la raison, & des loix Diuines, tu es autant agreable à Dieu en mangeant ton pain, & en beuuant ton vin, & reparant par ce moyen les forces de ton corps pour continüer en ton œuure, comme lors que tu traouilles effectiuement.

Or ces recreations sont non seulement legitimes, & vtiles; mais aussi bien souuent necessaires pour s'acquiter de ses obligations, & rendre à Dieu vn seruice plus agreable, & mesme pour paruenir à cette ioye &

allegresse spirituelle, dont nous venons de parler : *Sæpe accidit*, dit Cassian, *non dicam nouitijs & infirmis, sed etiam experientissimis atque perfectis, vt nisi mentis eorum directio atque censura, quibusdam mollita fuerit vicissitudinum laxamentis, aut in teporem spiritus, aut certè in perniciosam corporis valetudinem collabatur.* Il arriue souuent non seulement à ceux qui ne font qu'entrer dans le chemin de la vertu, & qui sont encore foibles & infirmes, mais aussi à ceux qui s'y sont acquis de tres-grandes experiences, & s'y sont rendus parfaits, de se relascher de leurs fortes resolutions, & de se rallentir de leur premiere ferueur, & rigueur de vie, degenerant en vne tepidité & langueur d'esprit, ou bien de tomber dans quelque infirmité & indisposition de corps tres-dommageable ; s'ils n'ont le soin de moderer & ramollir cette grande contention de leur esprit, & cette excessiue rigueur par vn meilange prudent de quelques diuertissements, & par l'usage de quelques recreations prinſes à temps, & à leur tour. A quoy il adiouſte en suite : *Et idcirco à prudentibus atque perfectis, cum interceſſerit fratrum etiam crebra uisitatione, non solum toleranda patienter, sed etiam gratanter est amplectenda. Primum quod prouocat nos auidius semper solitudinis desiderare secreta: Nam quodammodo cursum nostrum dum interpolare creditur, infatigabilem, iugè que conseruat: qui sinullo interdum obice tardaretur, vsque ad finem contendere indefessa pernecitate non posset.* C'est pourquoy ceux qui sont prudens, voire parfaits, doiuent non seulement souffrir patiemment les visites, mesme frequentes de leurs freres (il parle des Moines qui s'entreuſitoient dans les deserts) mais aussi les accepter & receuoir avec tesmoignage d'agrement, & de bien-ueüillance. Pre-

512 *Des recreations, passetemps, & diuertiss.*
mierement, parce que cette interruption, & relaxation
passagere nourrit en nous vn continüel desir de se reti-
rer dans la solitude : car encore qu'il semble d'abord
que cette relaxation interrompt nostre course, & nous
diuertit & amuse en nostre carriere; toutesfois c'est elle
mesme qui nous rend infatigables en cette course : la-
quelle nous ne pourrions pas sans doute fournir, & y
tenir bon continüellement, & avec diligēce & vistesse,
sans nous relascher, si elle n'estoit par fois entrecoupée,
arrestée, & retenuë par ces diuertissements, inuentez &
permis à ce dessein. Et sur ce propos, cet Autheur au
Chap. suiuant, va deduisant cette ancienne narration,
de la responce que fit sainct Iean l'Euangeliste à vn ieune
chasseur, qui luy reprochoit la recreation qu'il prenoit
en se joüant avec vne perdrix qu'il tenoit à la main;
car luy ayant fait aduoüer qu'il ne deuoit pas tenir touf-
iours son arc tendu, de crainte qu'il n'en deuint plus
lasche, & moins fort à l'vsage du trait; il luy dit qu'il en
estoit de mesme de l'esprit s'il estoit toufours tendu, &
dans vne serieuse & attentiue speculation sans relache.

S. V.

*Des conditions pour rendre les diuertissemens
licites : & la premiere, que ce soit en des
actions de foy licites.*

C'E n'est pas mon dessein de m'estendre tout au
long en ce vaste discours; mais apres auoir re-
présenté sur mon sujet, que de viure en toutes les ac-
tions, & se gouerner par les maximes de la Foy, ce
n'est pas renoncer aux recreations, passetemps, jeux, &
diuer-

diuertiffemens : & qu'au contraire, il nous est non seulement permis, mais aussi quelquefois commandé d'en user, il me suffit pour le present d'adiouster, qu'en ce fait des recreations, il faut obseruer deux choses. La premiere, que les recreations & passetemps soient en des matieres & actions licites de leur nature : la seconde, qu'apres cela on s'y comporte licitement, & dans les circonstances de la vertu Chrestienne, & selon les maximes de la Foy, & de la conscience. Pour le premier, il n'est pas besoin de preuue, la chose parle d'elle mesme; car ce qui est de foy mauuais ne peut iamais estre mis en l'estat d'honneste ny de licite, quelque bonne que soit la fin & l'intention qu'on s'y propose : mais ce qui est à remarquer en ce point, c'est qu'il peut arriuer qu'on se mesprenne en la croyance, qu'il est permis de se recreer en certaines choses, sous pretexte qu'en autre temps, & en autre lieu, elles estoient permises & licites : car il se peut faire qu'elles s'y pratiquoient en autre maniere, & avec innocence, & que les abus & les dangers qui se sont glissez depuis par succession de temps & par la corruption des mœurs du siecle, ayent fait chāger la nature de la chose, & passer en illicite. De façon que mesme pour s'informer si on se peut adonner à certains passetemps, ce n'est pas assez de demander si de foy ils sont licites sans dire autre chose, car ce n'est rien dire; mais il faut en représenter la forme, le danger, & les particularitez qui peuuent rendre la chose mauuaise, ce qui pourroit possible estre ignoré de ceux de qui on s'informe. Ce n'est non plus icy le lieu, ny mon dessein de declarer en detail quelles recreations sont mauuaises, ny de faire le denombre-

514 *Des recreations, passetemps, & diuertiff.*
 ment de celles qui sont licites : ie me contente de rame-
 ner celles que propose S. Chrysostome en vne oraison
 qu'il a faicte de la femme & de la beauté. *Si igitur ani-*
mm tuum oblectare vis, ne ito ad theatra, sed ad viridaria
ad præter labentem amnem, & stagna: perdisce hortos, audi
canentes cicadas: frequenta Martyrum monumenta, vbi corpo-
ris sanitas est, & animi emolumentum, & nocumentum nul-
lum, &c. Habes domum, habes amicos. Hæc suauia sunt cum
temperantia, & lucrum præbent. Quid enim liberis dulcius,
dic mihi? &c. Barbari sanè feruntur quondam verbum phi-
losophiâ plenum dixisse. Cùm enim de exlegibus istis theatris,
& importuna oblectatione audiuissent: Romani, inquit, quasi
liberos & vxores non habeant, ita huiusmodi voluptates excog-
itarunt. Si donc tu te veux recreer, & donner à ton es-
 prit quelque relasche & diuertissement, ne va point aux
 theatres, mais va-t'en diuertir aux vergers & lieux de
 plaissance, au bord d'vne riuere, ou d'vn ruisseau, qui
 faisant couler doucement leurs eaux, entretiendront
 tes yeux d'vn object semblable, & tousiours diuers, &
 chatoüillerõt tes oreilles par le doux murmure, ou les
 tiendront attentiuës au son bruyant de leurs eaux: & si
 tu n'aymes point le bruiçt, va-t'en aux estangs & aux
 marais, où tu verras l'image de la tranquillité, & du cal-
 me, dans lequel tu dois tenir ton esprit: aprens l'endroit
 où sont les beaux jardins, escoute le chant paisible &
 continüel des cigales: que si tu veux encore rendre tes
 diuertissemens plus vtiles par la frequentation des lieux
 qui te presentent des objets non seulement diuertiffans
 ton esprit, & seruans à la santé du corps, mais aussi re-
 ueillans en toy des pensées Diuines, visste les tombeaux
 où sont richement & magnifiquement enfermées &

Chryf. orat.
 de mul. &
 pulchrit.

conseruées les Reliques des saincts Martyrs , où sans doute tu treuueras dequoy entretenir la santé de ton corps , avec vn grand profit & consolation pour ton ame, sans aucun peril pour l'vn,ny pour l'autre , &c. As-tu pas vne maison , As-tu pas des amis ? voilà vn object d'vn honneste plaisir, quand il est prins avec moderation , & c'est où tu te peux delccter & prendre vne recreation innocente & profitable : car , dis-moy ie te prie, qu'y a-t'il de plus doux & agreable à voir, & quel objet d'vn entretien plus delectable sçauois-tu desirer que tes enfans ? &c. On dit que les Barbares dirent autrefois vn mot digne d'vn Philosophe , & plein de sagesse : car ayant aprins que les Romains frequentoient ces illegitimes & pernicious theatres, & s'adonnoient à ce plaisir importun : les Romains, dirent-ils, ont inuenté & se sont forgez cette sorte de recreations estrangeres & foraines, comme s'ils n'auoient ny femmes,ny enfans ?

§. VI.

On doit examiner les recreations & passetemps du iourd'huy , sur ce que les anciens Peres disent de celles de leur temps, & s'en abstenir, si on y descouure le mesme suiet de desordre, pour lequel ils les ont condamnez.

OR puisque ce Sainct parle des theatres, il faut que ie m'estède vn peu sur ce sujet, pour faire voir le sentiment qu'en eurent les anciens Chrestiens, & afin qu'en mesme temps on voye si dans les passetemps & diuertissemens du iourd'huy il s'y rencontre rien de sembla-

516 *Des recreations, passetemps, & diuertiff.*
ble à ce qu'ils ont reproüé en leur siecle, & qu'ils les
condamnent & s'en abstiennent à leur imitation :

Saluian lib.
6. de gubcr.
Dei.

In spectaculis enim, dit Saluian, quadam apostasia fides est, & à symbolis ipsius & coelestibus sacramentis lethalis prauaricatio. Quæ est enim in baptismo salutari Christianorum prima confessio? quæ scilicet, nisi vt renuntiare se diabolo ac pompis eius, atque spectaculis & operibus protestentur? Ergo spectacula & pompe, etiam iuxta nostram professionem opera sunt diaboli. Quomodo, ô Christiane, spectacula post baptismum sequeris, quæ opus esse diaboli confiteris? renuntiasti semel diabolo & spectaculis eius, ac per hoc necesse est, prudens & sciens dum ad spectacula remeas, ad diabolum te redire cognoscas. Vtrique enim rei simul renuntiasti, & vnum vtrumque esse dixisti. Si ad vnum reuerteris, ad vtrumque remeasti: abrenuntio enim, inquis, diabolo, pompis, spectaculis, & operibus eius. Et quid postea? Credo, inquis, in Deum Patrem omnipotentem, & in Iesum Christum Filium eius. Ergo primum renuntiatu diabolo, vt credatur Deo: quia qui non renuntiat diabolo, non credit Deo: & ideò qui reuertitur ad diabolum relinquit Deum. Diabolus autem in spectaculis est & pompis suis: ac per hoc cum redimus ad spectaculum, relinquimus fidem Christi. Hoc itaque modo omnia symboli sacramenta soluuntur, & totum quod in symbolo sequitur, labefactatur & nutat. Nihil enim sequens stat, si principale non steterit, &c. Car d'aller, dit-il, aux spectacles, c'est vne espece d'apostasie de la Foy, & vne preuarication & defection mortelle de ses symboles & celestes Sacremens: car, de grace, quelle est la premiere confession que font les Chrestiens, lors qu'ils sont admis au salutaire Sacrement du Baptesme? si ce n'est de dire & de protester qu'ils renoncent au diable, à ses pompes, aux spectacles, & à ses

œuvres ? doncques par nostre propre aueu, confession & profession, les pompes sont des œuvres du diable : comment donc & de quel front, toy qui te dis Chrestien, oses-tu courir apres auoir receu le Baptisme, aux spectacles, que tu recognois & confesses estre des œuvres du diable ? tu as vne fois renoncé au diable & à ses spectacles, partant il s'ensuit necessairement qu' allant aux spectacles à dessein, & de propos deliberé, tu retournes en effect deuers ton premier maistre, qui est le diable : car ayant en mesme temps renoncé à tous les deux, voire ayant dit & recognu que le diable & ses pompes n'estoient qu'une mesme chose, retournant vers l'un, tu te tournes aussi-tost deuers l'autre : car ie renonce, dis-tu, au diable, à ses pompes, aux spectacles, & à ses œuvres, & apres cela, qu'adioustes-tu ; Ie croy, dis-tu, en Dieu le Pere Tout-puissant, & en Iesus Christ son Fils ; pour croire doncques en Dieu, on renonce pour vn prealable au diable, d'autant que qui ne renonce pas au diable, ne croit point en Dieu : d'où s'ensuit que celuy-là quitte Dieu, qui retourne au diable ; or le diable se treuve dans ces spectacles, & parmy ces pompes : de façon que retournans aux spectacles, nous faisons banqueroute à la foy de Iesus-Christ : c'est doncques par ce moyen que tous les mysteres du symbole sont ruinez dans nos cœurs, & apres auoir sapé ce premier fondement de nostre creance, tout ce qui suit des autres veritez du symbole branle, & menace ruine dans nos esprits : car il n'y a rien de ce qui suit le principal, qui puisse subsister, si ce principal n'est premierement bien affermi & rendu stable. Il poursuit peu apres : *Si cui itaque leue spectaculorum crimen videtur, respiciat curâ*

518 *Des recreations, passetemps, & diuertiss.*
ista quæ diximus, & videat in spectaculis non voluptatem esse,
sed mortem. Quid est autem aliud, quàm mortem incurrere,
vita originem perdidisse? vbi enim fundamentum symboli
euertitur, vita ipsa iugulatur. S'il y a donc quelqu'un qui
s' imagine que de se treuuer aux spectacles, ce ne soit
qu'vne offense leger, qu'il considere attentiuement
tout ce que nous venons de dire, & qu'il se prenne garde,
que le plaisir & le contentement ne se treuue pas
aux spectacles, mais bien la mort. Or, qu'est-ce autre
chose de perdre la source de la vie, que d'encourir la
mort? car là où le fondement du symbole est renuer-
sé, c'est là aussi qu'on met à mort la vie. Or le fonde-
ment du symbole, c'est ce renoncement au diable, aux
pompes, aux spectacles, & à ses œuures. Et quelques
lignes apres; Quid simile apud Barbaros? vbi apud illos Cir-
censes, vbi theatra, vbi scelus diuersarum impuritatum, hoc
est spei nostræ ac salutis excidium? quibus illi, etsi vtpotè Pa-
gani vterentur, minore tamen culpa sacræ offensionis errabant,
quia etsi esset impuritas visionis, præuaricatio tamen non erat
sacramenti. Nos verò quid respondere pro nobis possumus? tene-
mus symbolum & euertimus, & confitemur munus salutis pa-
riter & negamus. Ac per hoc vbi est Christianitas nostra,
qui ad hoc tantummodò sacramentum salutis accipimus, vt ma-
iore postea præuaricationis scelere peccemus? Nos Ecclesijs Dei
ludicra anteposimus, nos altaria spernimus, & theatra honora-
mus. Qu'est ce que l'on remarque de semblable chez les
Infideles & Barbares? y voit-on des jeux du Circ, où
font leurs theatres, où est cet amas & assemblage cri-
minel de diuerses impuretez & débauches, c'est à dire
la desolation & le renuersement de nostre esperance, &

de nostre salut ? Ces choses pourtant encores qu'elles fussent en vsage parmy eux, tandis qu'ils viuoient dans les tenebres & dans l'ignorance du paganisme, les rendoiēt toutefois moins criminels, comme n'estans point coupables de preuarication contre vne chose sainte & sacrée ; d'autant qu'encores que la licence & l'impureté du regard s'y treuuat, ce n'estoit pas pourtant vne iniure faicte au Sacrement, ny vne preuarication contre son caractere : Mais pour nous, comment nous pouuons-nous defendre ? nous retenons & professons le sýmbole de la Foy, & neantmoins nous le ruïnons en nous mesmes ; nous confessons & publions, ce que nous renions & desauoüons à mesme temps, à sçauoir ce don precieux & incomparable du salut : qui fait qu'on nous peut iustement reprocher & demander où est nostre Christianisme ? cette sainte, auguste, & irreprehensible religion, où paroist-elle en nous ? de sorte que l'on nous pourroit à bon droict obiecter qu'il semble que nous receuions pour cela seul le sacrement du salut, afin que par ce moyen nostre offense en deuienne plus griefue qu'auparauant, lors que nous viuions encores dans le paganisme. Nous preferons les jeux publics aux Eglises, nous mesprisons les autels, & honorons de nostre presence & autorisons les theatres ; *Quero, dit-il encores peu apres, ab omnium conscientia, quis locus maior Christianorum virorum copias habeat, caueãne ludi publici, an atrium Dei ? & templum omnes magis sectentur, an theatrum ? dicta Euangeliorum magis diligant, an thymelicorum : verba vita, an verba mortis : verba Christi, an verba mimi ? Non est dubium quin illud magis amemus, quod anteponimus, &c. Christum in altario dimittimus, vt adulterantes visu*

impurissimo oculos ludicrorum turpium fornicatione pascamus postea; l'interroge la conscience de tous, où est-ce qu'il y a vn plus grand abord de Chrestiens aux caues, où l'on represente les jeux publics, ou bien au lieu destiné à l'honneur & au culte de Dieu? Et si tous frequentent plus l'Eglise, ou le theatre? s'ils ont plus d'affection & d'inclination aux paroles, & aux discours saincts des Euangelistes, ou bien aux fornettes, soubriquets, & aux traicts de plaifanterie & de bouffonnerie des Thy-meliens, (c'est à dire, de ceux qui estant sur vn lieu éleué de cinq pieds sur terre, seruoient aux actes, faisant le chœur des Tragedies, & des Comedies, & amusoient le peuple par des gestes, & des mouuemens du corps insolens, libertins, & licentieux:) s'ils aiment mieux d'entendre les paroles qui operent la vie, que celles qui donnent la mort, la parole de Iesus-Christ, que celle d'un joüeur de farces; il n'y a nul doute que nous n'aymions & ne cherissions plus ce que nous preferôs, &c. Nous laissons fort bien Iesus-Christ sur l'Autel (preuue en passant manifeste contre les Heretiques, pour la presence reelle de Iesus-Christ en l'Eucharistie) pour paistre par apres nos yeux adulteres desia par les regards tres-impudiques de l'incontinence & licence à receuoir vn tas d'especes de sales objets, que l'on represente & ingere à nos sens dans ces jeux. Mais auant que clorre ce discours, il faut encore recognoistre par le tesmoignage de Tertullian, plus ancien, le sentiment que les Chrestiens auoient de cette sorte de diuertiffemens. Voicy donc comme il en parle; *Theatrum propriè sacrarium Veneris est.* Pour donner bien à entendre qu'est-ce que le Theatre, & en declarer son essence, on peut dire
que

que c'est le Temple de Venus, où la volupté est traictée, estimée, honorée, & adorée comme vne Diuinité. Il l'appelle là mesme, *arcem omnium turpitudinum*, la Citadelle & le fort où toutes sortes d'impuretez se pratiquent avec toute licēce & impunité, avec toute effronterie, & sans crainte ny de reproche, ny de censure, ny de chastiment. Et au mesme Liure il l'appelle, le consistoire de l'impudicité; *Hoc igitur modo etiam à theatro separatur, quod est priuatum consistorium impudicitiae, vbi nihil probatur, quam quod alibi non probatur. Ita summa gratia eius de spurcitia plurimum concinnata est.* C'est donc aussi par ce moyen que nous nous bannissons volontairement du theatre, qui est vn consistoire priué, & vn siege où l'impudicité tient ses assises, ou rien ne reçoit de l'approbatiō, que ce qui est reprouué par tout ailleurs. Ainsi sa plus grande grace & recommandation est pour la pluspart tirée de l'impureté qu'on y enseigne par gestes, & par paroles. Mais il va deduisant la chose plus par le menu, quand il dit que l'accord mesme, l'vnion, & le consentement à l'agreement: ou la dissension, & la diuersité des aduis sur ce qui se passe ez spectacles, excitent & soufflent les estincelles de l'impureté dans ce commerce dangereux des affections, & des passions: *Ipsa consensio, ipsa in fauoribus aut conspiratio, aut dissensio inter se de commercio scintillas libidinum conflabellant.* Là où c. 17.

il va rapportant vn exemple digne de singuliere remarque, d'une femme Chrestienne dans le corps de laquelle le diable entra, tandis qu'elle assistoit à ces spectacles; car durant les exorcismes qu'on faisoit pour chasser de son corps cet hoste cruel & malin, comme on le chargeoit de reproche & de malediction, de ce qu'il auoit

522 *Des recreations, passetemps, & diuertiss.*

esté si outrecuidé & si temeraire que d'entreprendre sur vne personne fidele; il respondit tousiours, Dieu le permettant ainsi, pour rēdre tesmoignage de l'abominatiō de ces lieux infames & profanes, que c'estoit avec raison & justice, & sans vsurpation qu'il l'auoit fait; d'autant qu'il l'auoit treuuee dans son destroit, & dans vn

c. 26. lieu où il estoit le Seigneur & le maistre : *Nam & exemplum accidit, Domino teste, eius mulieris quæ theatrum adiit, & inde cum demonio rediit. Itaque in exorcismo cum oneraretur immundus spiritus, quod ausus esset fidelem adgredi: constanter & iustissimè quidem (inquit) feci, in meo eam inueni.* Or d'autant que quelquefois pour se flatter dans la frequētation & pratique de certains passetemps & diuertissemens, on se couure du pretexte de quelque meslange qui s'y fait de choses bonnes, voicy ce que le mesme Tertullien en dit, ruinant & destruisant entiere-

c. 27. ment ce faux pretexte : *Sint dulcia licet & grata & simplicia, etiam honesta quadam. Nemo venenum temperat felle & elleboro, sed conditis pulmentis & benè saporatis, & plurimum dulcibus id mali iniicit: ita & diabolus lethale quo conficit, rebus Dei gratissimis & acceptissimis imbuit. Omnia illic seu fortia, seu honesta, seu sonora, seu canora, seu subtilia, proinde habe ac si stillicidia mellis de libacunculo venenato: nec tanti gulam facias voluptatis, quanti periculum. Per suauitatem saginentur eiusmodi dulcibus conuiuæ sui, & loca, & tempora, & inuitator ipsorum est.* Ne nous abusons pas en fait des choses qui interessent nostre salut, & ne perdons pas le jugement dont nous vsons pour discerner les choses qui nous peuuent nuire au temporel, quoy qu'elles soient couvertes de quelque apparence de delectation & de contentement; c'est pourquoy encore qu'en

c. 28.

ces spectacles on debite des choses douces ou agreables, voire simples, & mesmes par fois qui sont en effet dans l'honnesteté, ne nous endormons pas pourtant là dessus; car tout cela ne iustificera pas nostre presence & assistance en iceux, & n'en doit pas estouffer le iuste remords qui nous accuse interieurement; car ne sçavez-vous pas que personne n'infuse, ne detrempe, & ne prepare pas le venin pour empoisonner quelqu'un, dans un vase où il y ait du fiel, ou de l'ellobore; ains tout au contraire il le jette dans du bouillon, ou il le mesle parmy les fausses, & les mets delicieux, & le plus souuent parmy les viandes les plus douces & favoureuses: Or c'est comme cela qu'en use le diable, qui ayant enseigné à ses supposts toutes ces ruses, en sçait luy-mesmes l'usage plus subtil, & s'en fert avec plus d'adresse; car il imbibe & mesle son venin & l'occasion du vice, & de la mort de l'ame dans des choses bonnes, & qui de soy hors de ce lieu, sont tres-agreables à Dieu, & tres-bien receuës de luy: mais toy, ô Chrestien, qui dois penetrer à la faueur des lumieres de ta Foy iusques au fonds de ses plus abstruses finesses, & y descouvrir son dessein artificieux, qui ne va qu'à t'attirer à sa compagnie dans les tourmens eternels, par la glu des voluptez passageres; tu dois faire cet estat, que tout ce qui est representé en ces spectacles, qui tient de la constance, de la valeur, & de la grandeur de courage, de la fidelité, ou de quelque autre honneste qualité, ou qui charoüille l'oreille par l'harmonie des sons diuers, ou par la douceur du chant, ou qui mesme est subtil & a de la pointe, & de l'invention de l'esprit, tu dois, dis-je, faire estat que ce ne sont que des escoulemens du miel, qui passent par des ca-

§ 24 *Des recreations, passetemps, & diuertiff.*

noux empoisonnez. Par ainsi prefere à ton humeur auide de la volupté & du plaisir passager, la consideration du danger qu'il y a de te perdre en ces occasions, & en te perdant faire perte des seules, vrayes, & solides voluptez en cette vie, qui consistent en l'integrité d'une conscience pure & tranquille, & des eternelles en l'autre. Que le demon engraisse, par ces douceurs, & par ces plaisirs ceux qu'il inuite à ce funeste festin, pour en faire vne plus grande curée; le lieu & le temps est à eux, voire celuy qui les y a inuitez se donne luy-mesme à eux, se rendant le ministre de leur plaisir. Enfin pour tout embrasser, voicy ce qui tranche tout. *Habes igitur & theatri interdictionem, de interdictione impudicitie.* Tu vois donc la prohibition & l'interdiction d'aller au theatre, par la defense generale qui prohibe l'impureté. D'où ie tire cette finale consequence, que cette prohibition generale de l'impureté enferme en soy la prohibition de tous les lieux & occasions où on en entretient le commerce, & où elle s'apprend. Aussi est-ce ce qu'il faut respōdre à toutes ces persōnes, qui faute d'un fort amour de Dieu, & d'un desir tres-efficace du salut, par où ils viendroient d'eux mesmes à cognoistre le mal duquel ils doutēt, ne font que questionner & demander s'il y a du peché de prendre vne telle, ou telle recreatiō. Car s'il s'y traite du vice, ou s'il y a danger d'y estre induit, ou mesme d'en concevoir les especes & les idées, ou les pratiques; il leur faut respondre qu'encore qu'il n'y ait pas loy expresse sur ces choses particulieres (car la loy ne peut pas specifier toutes sortes d'actions & de rencontres, & de cas particuliers dans les actions humaines) il suffit que la loy & la defense generale de fuir

dans l'Esprit Chrestien. CHAP. I V. 525
 & d'abhorrer l'impudicité, ou tout autre vice, en iette
 l'interdit sur tous les lieux & occasiōs, & rēde criminels
 tous ceux qui s'y portent. Or pour confirmer tout ce
 que j'ay dit cy-dessus du sentiment des anciens Chre-
 stiens, touchant les spectacles par leur practique, voicy,
 ce que le mesme en rapporte : Les Payens, dit-il, pre-
 noient vne tres-grande preuue du changement de
 religion, & vn fort argument que quelqu'un des leurs
 s'estoit fait Chrestien, de ce qu'ils ne le voyoient plus
 aux spectacles: *Hinc vel maxime intelligunt factum Christia-* c. 246
num, de repudio spectaculorum. Je me suis possible par trop
 estendu sur ce sujet ; mais qui cōsiderera le siecle auquel
 nous viuons, il descouurira que les pratiques de deu-
 otion, voire la frequentation des Sacremens sont ren-
 duës inutiles à beaucoup de Chrestien, par cette licen-
 ce qu'on se donne de se treuuer en diuers lieux, & com-
 pagnies où la vanité, & autres sortes de vices s'entre-
 tiennent & s'augmentent ; & que de là on se porte à de
 grands desordres, dont on ne s'aduisé pas : il verra en
 outre que c'est là que ce qu'ils ont d'estime de Dieu
 & de ce qui le regarde, s'affoiblit, & ou la vi-
 gueur de la deuotion s'alangourit & se relasche, iuf-
 ques à entrer souuent en quelque degoust des choses de
 Dieu & du salut, & que c'est à tort qu'on se plaint de ce
 degoust, puis qu'on y donne la cause, voulant inconsi-
 derément & vainement lier & retenir par ensemble l'e-
 stime des choses diuines, le sentiment de Dieu, & la
 douceur & force de la deuotion, avec les maximes cor-
 rompuës, avec le sentiment, vanité, folastrierie & licence
 du monde ; qui est en effet vouloir vnir les deux poles,
 & faire vn accord de choses directement contraires : &

526 *Des recreations, passetemps, & diuertiss.*
par consequent il iugera que ces personnes ont plus de besoin de ces auis, & des moyens qui leur inspirent le courage pour se sevrer de tous ces rencontres & occasions, que d'apprendre de nouueaux exercices de deuotion : à quoy neantmoins elles s'appliquent seulement, sans se foucier du reste, qui est toutefois le plus important & absolument necessaire.

§. VII.

Seconde condition pour rendre les diuertissemens licites, qui est de fuyr l'excés, & garder toutes les circonstances requises.

OR pour r'entrer dans le sujet des recreations legitimes, ie dis qu'il est vray qu'il en y a beaucoup qui se peuuent prendre licitement, & mesmes en termes de vertu, & avec merite ; mais ce n'est pas pourtant à dire que ce soient des actions de vertu; ou bien qu'elles soient legitimes & licites de cela seul, qu'elles sont dans vne espeece de ieu, ou de passetemps de foy licite : car il faut de plus que la seconde condition que nous auons touchée cy-dessus les accõpagne, & qu'elles soient prises sans excès, & que toutes les circonstances s'y rencontrent, par le defaut de l'vne desquelles les recreatiõs deuiennent illicites : Car comme vne action est mauuaise, dit la Theologie, par le manquement de la moindre chose requise à ce qu'elle soit bonne; & que, par exemple, bien que la fin, le temps, & la matiere y soient telles qu'on ydoit considerer; si toutefois la qualite du lieu ne s'y rencontre pas, l'action qui d'elle mesme, & dans les autres circonstances seroit licite, par le defaut

de celle-cy deuient mauuaise: il faut aussi par vne con-
fession manifeste, que pour estre bõne toutes les causes,
circonstances, & qualitez requises y cõcourent. Sainct
Thomas rapporte quelques vnes de ces circonstances,
que ie ne toucheray qu'en passant; car ce n'est pas icy
le lieu d'en disputer, ny de s'y arrester, il les comprend
en ce vers.

Quis, quid, vbi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

D Th 1. 22.
qu. 7. art. 3.
in corp.

Car il faut, dit-il, considerer en toute action qui est
celuy qui l'a faicte, c'est à dire de quelle qualité ou con-
dition il est, quelles obligations il a, s'il est superieur,
ou inferieur, & ainsi du reste: ce qu'il a faict, comme si
c'est vn achat, vne vente, vn traité, si le prix est iuste, &
la matiere du traité legitime, & si les clauses & choses
necessaires y sont; en quel lieu il a faicte l'action, ou
dans vn lieu sainct, ou prophane, en public ou en parti-
culier, &c. par quel moyen il l'a faicte, & de quoy, ou
de quelles personnes il s'est seruy pour l'executer, pour-
quoy il l'a faicte, par quel motif, & à quelle fin, com-
ment il l'a faicte, ou avec diligence, ou avec lascheté,
avec application de tout son esprit, ou avec distraction,
& s'il l'a faicte à propos, & au temps qu'il falloit, ou
hors de saison. Or ce qu'il dit pour iuger de la bonté,
ou de la malice d'une action desia passée, il faut l'auoir
en veüe & en pratique, pour en examiner les desseins
que nous faisons; afin que l'actiõ que nous voulõs pro-
duire soit bonne, iuste, legitime, & vertueuse. Il est dõc
aisé de descouuir l'abus qui est assez frequent de ceux
qui pensent se precautionner suffisamment en leur con-
science, en s'informant si l'espece du ieu, ou de la recre-
ation est licite; & trouuans vne responce fauorable, se

528 *Des recreations, passetemps, & diuertiff.*
 iettent à yeux clos dans ce passetemps, sans considerer
 s'il y a de l'excés, ou au temps, ou aux sommes que l'on
 jouë, ou en quelque autre chose, ou du defaut de quel-
 que autre circonstance requise; d'autant que bien que
 l'on n'y cōmette ny dol, ny fraude, ny piperie, ny autre
 action de soy mauuaise; le seul excés au tēps, ou en autre
 chose, ou le mauuais choix du lieu, ou tel autre; ou le de-
 faut de quelque autre circonstāce requise, fera passer la
 recreation de soy licite, en vne action vicieuse, & partāt
 reprehensible. Cela estant, l'experience ne nous fait-elle
 pas voir qu'en beaucoup de personnes ces recreations
 & passetemps, qui sont prins en des actions de soy inno-
 centes, degenerent en vices dans le concours des cir-
 constances vicieuses, & par le defaut de l'application
 des bonnes? En vn mot, bien qu'il soit licite de pren-
 dre ses ébats, mesmes qu'il soit souuent necessaire de le
 faire, si faut-il suiure en cela vn aduis que Tertullien
 donne, bien qu'en vn autre sujet, & qui peut seruir de
 regle generale en toutes nos autres actions, qui est de se
 prendre garde que sous pretexte, ou mesme dans le
 dessein & intention de faire vne chose bonne, & dans
 l'exercice d'vne action de sa nature licite, on ne se laisse
 emporter par l'appetit, à quelque excés qui vicie cette
 action; c'est lors qu'il parle aux Dames qui s'habilloiēt
 pompeusement pour soustenir la qualité de leur gran-
 deur: *Si quas vel diuitiarum suarum, vel natalium, vel re-*
trō dignitatum ratio compellit, ita pompaticas progredi: vi sa-
piētiā consecutæ, temperare saltem ab huiusmodi, curate ne
totis habenis licentiā vsurpetis, pretextu necessitatis. S'il y
 en a parmy vous à qui ou les grādes richesses, ou la nais-
 sance, ou la consideration des grandes charges & di-
 gnitez

Tertul. de
 cultu fam.
 c. 9.

gnitez qui ont cy-deuant illustré vos familles , vous donnent sujet de paroistre avec quelque pompe & esclat, comme esclairées par le Baptesme de la lumiere de la Foy, & par elle imbuës de la sagesse pour regler vos actions , ayez du moins la discretion d'vser de cette pompe avec moderation, & dans les regles de cette sagesse, qui doiuent seruir de niueau à toutes les conditions, pour si hautes & releuées pardeffus le commun qu'elles puissent estre : afin de ne vous porter pas à l'exces, & de ne lascher la bride à vostre appetit, curiosité, & vanité, sous pretexte de la necessité de paroistre suiuant vostre qualité pardeffus le vulgaire. Or le danger de se flatter en cela est si grand, & doit estre d'autant plus craint de ceux qui sont dans le siecle, que les Saints mesmes s'en sont treuuez surprins, & se plaignent d'y estre tombez sans dessein. Ce qui faisoit escrire

Ber. lib. de
confc. c. 5.

Saint Bernard en ces paroles. *De necessitatibus meis eripe me Domine. Crebrò namque dum necessitati studeo reddere debita, voluptatis studio deseruio, sub velamine necessitatis, cado in laqueum voluptatis.* Seigneur deliurez-moy du ioug de mes besoins, & de la captiuité qui m'oblige à leur subuenir: car i'experimente souuent que prenant le soin de satisfaire à la necessité, ie fers au desir & au soin de contenter mon appetit, & que sous le voile & pretexte de la necessité, ie tombe dans le piege de la volupté. Enfin, c'est non seulement dans les recreations qu'il faut obseruer la moderation; mais aussi en ce qui semble en estre le but, & le fruit, & qui mesme est vne propriété naturelle de l'homme, sçauoir au rire: c'est pourquoy mesnageons ce rire en telle façon qu'il n'excede pas la mesure, ny la mediocrité propre à vn Chre-

Greg. Naz.
or. 6.
ζήλωτος
ἀμετρίας
καταζελά-
σασμεν.

530 *Des recreations, passetemps, & diuertiss.*
stien, & comme dit S. Gregoire, rions-nous, & nous
moquons d'un rire excessif & demesuré. Concluons
donc ce discours par les regles des recreations que
nous donnent deux anciens Peres; & tirons en la cōse-
quence, qu'il faut bannir des recreations, tant les vices
estrangers, comme sont les blasphemes, les fraudes,
les detractions, & les discours iniurieux contre l'hon-
neur du prochain, & mille autres sortes d'offenses qui se
fourrent assez facilement en cette action, l'esprit estant
en cet estat plus dangereux de surprise que d'ordinaire,
si l'on ne se tient sur ses gardes: comme aussi qu'il faut
euiten les vices & les defauts qui peuuent naistre dans
l'action mesme, soit par excés, ou par manque de quel-
ques circonstances; estant d'ailleurs certain que nous
nous deuons tenir dans les mesures de la raison, & sous
les ordres des maximes de la loy, mesme parmy nos
recreations. Tertullien parlant aux Chrestiens de son
temps, qui pour estre encore meslez parmy les Payens
dans les villes, ne pouuoient fuyr, ny euiten leur conuer-
sation, ny par consequent le diuertissement avec eux;
voicy ce qu'il leur dit à suite de la doctrine de S. Paul,
*Sed, & si non prohibet nos conuersari cum Idololatrisc & adulte-
ris & ceteris criminosis dicens, ceterum de mundo exissetis:
non utique eas habenas conuersationis immutat, ut quoniam
neesse sit & conuiuere nos, & commiscere cum peccatoribus,
ideò & cum eis peccare possimus. Ibi est commercium vite, quod
Apostolus concedit: hęc peccare, quod nemo permittit. Licet con-
uiuere cum Ethnicis, commori non licet. Conuiuamus cum om-
nibus: conlatemur ex communionione nature, non superstitionis.
Pares animã sumus, non disciplinã: compossessores mundi, non
erroris. Quòd si nobis nullum ius est communionis in eiusmodi*

Tertul. lib.
de Idolo.
c. 14.

cum extraneis, quanto scelestius est hæc inter fratres frequentare? Mais jaçoit que l'Apostre S. Paul ne nous defende pas de conuerser avec les Idolatres & adulteres, & autres meschans qu'il nomme, & qui estoient encore payens, en disant; qu'autrement il faudroit sortir tout à fait du monde, tant il en estoit remply; il ne relasche pas pourtant en cette conuersation, & ne change pas la regle qu'il faut tenir en toutes, en sorte que pour ce que l'on est cōtraint de viure & de se mesler avec les pecheurs, il nous soit à raison de cela permis de pecher en leur compagnie: là il y a vn commerce & societé de vie que l'Apostre tolere; icy ce seroit pecher & preuariquer contre la loy ce qui n'est, ny ne peut estre iamais permis par qui que ce soit. Il est voirement licite de viure avec les Payens, mais non pas de perir avec eux. Viuons par ensemble avec tous: resioüissons-nous de compagnie dans la communication d'vne mesme nature, & sympathie d'humeur; mais non par la communication en leurs superstitions: nous auons les vns & les autres des ames spirituelles & raisonnables, & en cela nous sommes égaux, & semblables; mais nous ne le sommes pas en discipline, en institut, & en profession: nous possedons tout ce monde par indiuis: nous sommes les possesseurs communs de ses biens, mais nous n'embrassons point ses erreurs, comme ils font. Que si nous n'auons aucune permission, ny congé de communiquer en ces choses avec ceux qui sont estrangers de la Foy; combien est-il plus criminel & dånable d'entretenir cet infame cōmerce avec ses freres, & ceux qui sont nais comme nous du mesme ventre de l'Eglise? Ce n'est pas qu'on ne doie euitier autant qu'il se peut de viure,

Saluan lib.
6. de guber.
Dei.

532 *Des recreations, passetemps, & diuertiff.*
ou mesme de se recreer avec les meschans ; mais Tertullian parle du temps auquel il estoit impossible de se priuer de cette frequentation. *An fortè, dit Saluian, infructuosum putamus gaudium simplex, nec delectat videre sinè crimine ? &c. Quæ recordia est & amentia, ut non putemus risum & gaudium tantu esse, nisi in se Dei habeat iniuriam ?* Quoy estimons-nous peut-estre que les plaisirs & les passetemps simples & innocens soient steriles & inutiles ; & sommes-nous si mal formez dans nos mœurs, que nous ne nous plaisions pas à rire, si nostre rire n'est malin & criminel ? Quel renuersement d'esprit, & quelle folie est celle là, de ne pēser pas que nos ébats, nos ris, nos ioyes, & nos ieux, puiffēt estre fort aimables & grandement capables de nous resiouyr le cœur, s'ils ne donnent droit dans celuy de Dieu, par quelque offense & mespris de sa loy, & de son honneur ? Et c'est en ce point qu'il paroît si l'on est dans la connoissance de Dieu, & touché de son amour : car si cela est, on ne sçauroit ny rire, ny receuoir du plaisir en chose quelconque, où se treuue le sujet du plus sensible desplaisir, sçauoir l'offense de Dieu.

Recueil du Chapitre.

CEux qui apprehendent que la vie Chrestienne leur rauisse les objets de la ioye, & les sevre de tous les contentemens de la vie, ignorent premiereinent en quoy consiste la veritable ioye, qui ne gist ny au ris exterieur, ny au contentement qui part d'ailleurs que de soy-mesme, & du fonds de l'ame : car les objets temporels n'excitent en nos cœurs qu'un bien leger & passager frettillement de ioye ; là où la veritable ioye est

vne chose paisible , serieuse & constante ; or vne telle ioye ne peut estre en nous, si elle ne naist de nous , & si nostre conscience n'en est la viue & intarissable source. Les meschans sont abreueuz de fiel & d'absynthe meslé de quelque goutte de plaisir passager. Que s'ils se donnent l'effor dans les objets des sens, ils sont comme les oiseaux prins au piege, lesquels plus ils se debatent des ailles & des pieds pour se desprendre & s'enuoler, plus ils s'engagent, & serrent le noeud qui les attache. La multiplicité des desirs, opposez bien souuent les vns aux autres, diuisent si fort leur sujet, & l'escartent en tant de diuerses affections , qu'il se treuve comme deschiré & mis à lambeaux ; là où la vertu vnissant par vne seule visée, toutes les facultez, pensées, desirs, affections, forces, & fonctions de l'ame au seul & vnique object capable de les vnir , & en suite de la contenter & satisfaire de tous points , c'est à sçauoir à Dieu , qui est le centre de toutes les lignes, & le terme de tous les mouuemens ; nous fait non seulement marcher dans sa route durant la vie avec ioye, & allegresse, mesme parmy les souffrances ; ains qui plus est, elle nous conserue & maintient dans cette satisfaction encore en la mort, nous faisant viure & mourir dans vn egal contentemēt, lequel tant s'en faut que la mort altere ou diminuē en rien, que plustost elle l'accroist & l'augmente, en nous ouurant la scene, & tirant le rideau tendu deuant l'eternité des ioyes, & de sa felicité, à laquelle la vertu dresseoit tous nos vœux. D'ailleurs, ceux qui ont cette opinion que la vertu Chrestienne bannit de nous toutes sortes de diuertissemens exterieurs, l'accusent à faux , & font voir qu'ils ignorent son equité, & sa sage cōduite, d'au-

534 *Des recreations, passetemps, & diuertiff.*
tant que tout au contraire non seulement elle les souf-
fte, mais bien souuent elle oblige ses sectateurs à pren-
dre ces diuertiffemens, & les ordonne, comme reme-
des necessaires à l'infirmité humaine, voulant conseruer
les forces du corps pour le besoin & le ministere des
fonctiõs & exercices de l'ame, & de ses propres actions,
qu'elle ne peut produire sans son secours. Bref, elle or-
donne & enjoint ces recreations & diuertiffemens, tât
pour la conseruation de ses forces, & pour preuenir les
foibleffes qui le pourroient accueillir dans l'assiduité
du trauail, que pour garantir l'ame de l'engourdissemēt,
pareffe, tepidité, ou lassitude d'esprit, la soustenant par
ce moyen au fort de la course, & dans l'exercice de la
vertu; la faisant mesmes profiter de cela mesme qui
semble reculer son auancement. Or bien que tout cela
soit veritable, il est aussi egalemeēt vray, que dans ces
recreations il faut obseruer deux choses entre les autres.
La premiere, que les actions esquelles on se diuertit,
soient d'elles mesmes licites; en quoy il ne suffit pas de
regarder les actions en leur pratique ancienne, ou com-
me elles sõt en vsage en d'autres lieux; car il se pourroit
faire que le laps du temps, ou la difference des lieux y
eut fait glisser des abus, & d'innocentes qu'elles estoiet
auparauant, ou sont ailleurs, les eut renduës mauuaises,
& illicites dans cette circonstance de temps, ou de lieu.
Il faut donc considerer dans ces actions comme quoy
elles se pratiquent, & si le danger du vice y est meslé;
car encore qu'il n'y aye point de loy qui prohibe vne
chose en particulier, la prohibition en general de tout
vice suffit pour ietter la censure, & vne entiere condam-
nation sur toutes les occasions, & actions où il y a du

danger de le commettre, ou de l'apprendre. Or pour se conduire sainement en ce discernement des actions esquelles il est licite de se recreer, d'avec celles qu'il faut fuir, comparons ces actions qui seruent maintenant à donner du plaisir avec celles que les anciens Peres ont condamnées; afin que si on y remarque les mesmes sujets, pour lesquels ils ont passé à leur condamnation, on iuge celles-cy sujettes à mesme anatheme, & qu'on s'en abstienne; sans se laisser surprendre sous pretexte du melange qu'il y a quelquefois de choses bōnes & honnestes; car il y a en cela de l'artifice du costé du demon, qui par ces choses bonnes & honnestes plaistre & couvre ce qu'il y a de venin, pour nous engager plus facilement dans le danger, que nous tascherions sans doute d'euitier, s'il nous presentoit les choses à nud. La seconde condition pour estre Chrestienement dans les diuertissements, c'est d'y garder les mesures du temps, du lieu, de la qualité de la personne: bref d'y obseruer toutes les autres circonstances, autrement ce seroit vn erreur en fait de mœurs, de se contenter simplement de sçauoir que l'action en laquelle on se diuertit est de foy licite; car si on n'y garde point les circonstances necessaires, & que l'on y commette quelque excés, ou que l'on y obmette quelque chose requise, l'action de foy licite deuiet en ce cas illicite. Enfin, il faut se garder de lascher la bride à l'appetit, sous pretexte que la raison offre & permet, voire par fois oblige de prendre part aux recreations & douceurs de la vie. Or tout cela est si fort veritable, qu'il faut mesmes que le ris qui est vne proprieté naturellement inseparable de l'hōme, & qui est cōme l'affaisonnement de tous les diuertisse-

536 *Des recreations, passetemps, & diuertiff.*
mens de la vie, ou du moins ce que l'on y recherche ordinairement, soit réglé, premierement par la raison, qui n'est pas seulement vne propriété de l'homme, mais sa propre nature, & laquelle estant le principe des proprietez, doit seruir aussi de principe & de regle à tous leurs actes: & puis encores par la seconde nature du Chrestien qui est la grace, qui doit estre le guide le moteur, le principe, & la regle de toutes nos recreations, & passetemps, aussi bien comme de tout le reste de nos actions.





DE LA CONDVITE CHRESTIENNE
DES FAMILLES.

CHAP. V.

Du defaut de l'institution Chrestienne des familles, qui regne maintenant; & de l'importance de cette institution.



DE V x choses font également veritables en ce fujet ; la premiere, qu'il n'y a rien pour le present de moins pratiqué , que cette conduite Chrestienne des familles : la seconde, qu'il n'y a pourtant chose qui soit si fort requise, tant pour le bien de chacun en particulier, que pour l'interest general du public. Pour la preuue de la premiere, il me suffit de r'apeller chacun à son experience, afin que faisant reflexion sur les maisons où l'accés luy a esté libre, il se remette en memoire, si hors de quelques courtes actions de graces apres le repas, renduës encores assez negligemment , il a peu remarquer & discerner en beaucoup d'icelles quelque teinture de Christianisme , & quelque idée de l'institution & œconomie Chrestienne, mesmes en plusieurs de celles où les personnes font profession publique de la deuotion : Et si au contraire il n'y a pas rencontré vne grande liberté & licence à tout dire ; si les reniements,

les paroles sales, les conuersations dangereuses, & autres semblables desordres n'y font pas frequens & tolercz, & impunément pratiquez. Bref, si dans ces familles ne paroissoit pas toute la mesme forme & face de gouvernement, qui se pourroit treuver dans les maisons des Infideles; esquelles bien que la retenuë & la modestie ne soit pas telle que la Foy nous enseigne de garder, la seule lumiere de la raison & la prudence humaine neantmoins empesche les excès, & en destourne les scandales. C'est pourquoy ce n'est pas regler sa famille en Chrestien, que de n'auoir que le seul soin d'en diuertir tant seulement les scandales & les vices infames.

Pour la preuue de la seconde verité, qui est l'importance & la necessité de la conduite Chrestienne des familles, & en premier lieu pour le bien particulier d'un chacun, il ne faut que considerer, comme les familles sont le terroir & le fonds où germent & croissent les hommes, ne plus ne moins que les arbres dans leur folage, que le sejour qu'ils font par tout ailleurs, & les actions qu'ils y exercent, ce sont comme les branches, les fleurs, & les fruiëts, que les arbres élèuent, & épanchent hors de la terre; mais toutesfois par la vertu de leurs racines, qui sont dans la terre, & desquelles ils succent l'humeur. Comme il est doncques bien plus necessaire d'arrouser les arbres au pied, & à la racine qui adhère & tient à son sol, que non pas de jeter & repandre de l'eau sur les branches, fleurs, & fruits: Ainsi le principal soin pour la conduite des hommes, c'est celuy qu'on leur donne dans leur propre maison, comme le plus vtile, & le plus necessaire, voire sans lequel

tous les autres sont de bien peu d'effet ; car sans le departir de nostre comparaison , comme l'eau dont on arrouferoit les branches de l'arbre , & qu'on jetteroit par tout ailleurs, fors qu'au pied & à la racine, ne seroit que couler sans arrest en ces parties , avec peu de profit, ainsi tous les soins qu'on prèd pour l'institution des hōmes, sont bien souuēt infructueux, s'ils ne sōt pas secōdez de celuy qui se prèd dās la propre maison. C'est là que les exemples agissent puissamment sur l'ame, par vne veuë assiduë de la pratique du bien ; c'est là que les instructions de la vertu , outre le credit qu'elles ont par leur propre beauté, aydées de celuy de la nature, ou de la puissance & autorité ciuile, coulent doucement dans l'esprit, & s'y introduisent ; & comme l'aliment qu'on y prend passe en la nourriture & entretènement du corps, aussi ces enseignemens, & de parole, & d'exemple passent en la pasture de l'ame. C'est là que les peres & meres, & les maistres peuuent attirer leurs enfans, disciples, seruiteurs , & domestiques, mesmes par l'appas de l'auantage temporel, à l'amour & à la suite de la vertu ; & par les menaces d'vne desfaueur & disgrâce , ou du retranchement des biens & richesses de la terre, qu'ils pourroient esperer de leur liberalité , y former l'auerfion du vice. Enfin ils peuuent par mille rencontres d'actiōs & de discours, & par vne infinité d'occasions qui ne se treuuent point ailleurs , domestiquer la vertu dans les esprits, & la rendre maistresse des cœurs qu'ils ont sous leur direction & conduite.

En second lieu, pour le bien public, qui ne void que ceux qui doiuent estre employez au manicement , & à l'administration des charges, ne pouuans estre pris que

du corps des familles particulieres , & que tout le bonheur de la republique, voire mesme des particuliers d'icelle , estant attaché à la bonne administration de ceux qui exercent les charges , l'estat Ecclesiastique & seculier dependent totalement de la bonne institution des familles ? Car de s'imaginer que celuy qui est appelé à regir le public , sortant d'une maison , où il a veü dans la corruption , & dans la licence , & libertinage , imbu de maximes & de coustumes deprauées , change de façon de faire dans l'exercice d'une charge , cela est hors de toute vray-semblance ; au contraire il est plutost à craindre que rencontrant & la matiere , & la facilité plus grande pour assouvir ses passions, il en devient plus meschant, & au lieu de corriger ses vices domestiques , par les motifs , & par les actes d'une vertu publique , il apporte & transfere les passions priuées & domestiques, dans l'exercice de sa charge, au dommage & à la ruine du public.

Cette mesme consideration du bien particulier & public , se rencontre encore au gouvernement Chrestien des seruiteurs : car pour le leur particulier, comme bien souuent ils n'ont pas le temps à cause de l'assiduité des occupations qu'on leur donne , & que d'ailleurs plusieurs d'entr'eux à raison de leur mauuaise habitude manquent de volóté & d'affection pour chercher d'eux-mesmes les bonnes instructions, si on ne les leur donne dans les maisons, & si les maistres ne touchent par vne instruction domestique & familiere de leur imprimer dans l'esprit la crainte de Dieu, l'amour du bien, & le soin qu'ils doiuent auoir de leur conscience, avec la resolution ferme de faire & operer leur salut

il leur est presque impossible de l'apprendre ailleurs; voire tres-dangereux, que parmy la licence ils ne prennent de mauuaises impressions, & qu'au sortir de leur condition ils n'en emportent des vices & des habitudes deprauees; d'où il resulte vn grand & notable dommage au public: car la pluspart des artisans estant tirez des maisons des particuliers Citoyens dans vne ville, qui leur donnent quelque mestier apres quelques années de seruice; si ces seruiteurs n'ont point eu la crainte de Dieu dans l'estat de leur subjection, & seruice qu'ils ont rendu en ces maisons, malaisément l'auront-ils en l'exercice de leurs Arts, mestiers, & vacations: d'où s'ensuiura qu'ils ne feront point de conscience de tromper le public dans leur estat, par des fourbes, menfonges, larcins, & par mille malheureux artifices & deguifemens. De façon que les maisons d'où ils sortent n'auront esté pour eux, que des escoles où en trôpant & desrobant leurs maistres, ou y offensant Dieu par d'autres vices, ils auront appris à mesler le dol, la fraude & la supposition dans leur vacation & exercice public, & à se rendre criminels & coupables enuers Dieu, & leur prochain par des offenses d'vne consequence telle & si grande, qu'il fera mal aysé d'y treuuer quelque remede, & satisfaction conuenable. Je dis donc, tout côsideré, qu'il n'y a rien de si requis, ny qui doiuue estre si fort à cœur en vne republique bien policée dans l'estat du Christianisme, que l'institution Chrestienne des familles; puisque comme nous auons veu cy-dessus l'establissement des bonnes mœurs dans l'ame des particuliers, & le bonheur du public en dépend.

En cette matiere si vaste; ie n'entreprends pas de

toucher tous les sujets qui s'y peuuent rapporter, ny de descouurer tous les defauts, non plus que d'y appliquer tous les remedes, il faudroit des volumes entiers pour ce faire. Je me contenteray donc d'en marquer quelques particularitez, me restraignant à certains points. Et parce que les maisons & les familles sont ordinairement plustost composées des maistres & des valets, (sous le nom des maistres ie comprends aussi les maistresses, & sous la designation des valets, les seruantes) que de peres & d'enfans, gardant l'ordre du temps & de la nature. Je commenceray par ceux-là.

DES MAISTRES, ET DES SERVITEURS.

SECTION I.

S. I.

Du bon exemple que doiuent monstrer les maistres à leurs seruiteurs, & du grand dommage que cause le mauuais exemple qu'ils donnent à leurs domestiques.

Saluia lib.7
de gub. Dei.

LE premier point donc qui doit venir en consideration en ce sujet, c'est le bon exemple des maistres; & la veüe du dommage qu'apporte dans les familles le mauuais exemple des chefs. Saluia nous le declarera plus efficacement, que ie ne le sçauois faire: *Hic iam quæro à sapientibus, cum hæc ita essent, quales putent fuisse illic familias, vbi tales erant patres familias? Quanta seruorum illic corruptela, vbi dominorum tanta corruptio? Morbido enim capite, nihil sanum est: neque vllum omninò membrum officio suo fungitur; vbi quod est principale non constat. In*

domo autem sua Dominus quasi corporis sui caput est, & vitæ eius cunctis norma viuendi. Pessimumque hoc est in hoc negotio, quòd libentiùs omnes deteriora sectantur: & faciliùs mala institutio deprauat bonos, quàm bona emendet malos. icy ie demande maintenant aux fages, les choses estant de la sorte, en quel estat de vie estiment-ils que deuoient estre ces familles conduites, & gouuernées par de tels peres de famille? Quelle licence deuoit alors regner parmy les seruiteurs, de qui les maistres viuoient dans vne telle corruption de mœurs? Car il est bien certain qu'il n'y a point aucune partie saine dans le corps sous vne teste malade & languissante; & que pas vn des membres quel que ce soit, n'a pas le libre & entier exercice de ses fonctions, où celuy qui est le principal, & qui doit influer sur les autres, n'est pas en bon estat. Or le maistre est dans sa maison, comme le chef au regard du corps, & les parties qui la composent, ce ne sont que des membres soubs luy qui en est le chef: de maniere que la vie & l'exemple du pere de famille sert à tous ceux de la maison, de regle, de niueau, & de forme pour conduire la leur. Mais ce qu'il y a de pis en cela, & qui fait voir la suite pernicieuse, & la contagion du mauuais exemple, c'est que tous suiuent plus volontiers l'exemple des choses mauuaises; & que l'on voit ordinairement que l'institution mauuaise a plus de force & d'efficace pour corrompre les bons; que la bonne pour corriger & amander les meschans. Et le mesme ailleurs. *Nemini autem dubitum est omnes domitorum familias aut familes esse dominis, aut deteriores: quamvis hoc vsitatus, vñ deteriores: ac per hoc cum etiam boni Domini seruos vel maximè malos habeant, promptum est intelligere, quales illic familia omnes fue-*

Salu. lib. 8.
de gub. det.

rint, cum serviles animos iam per se malos, etiam dominorum faceret nequitia peiores. Personne ne remet en doute que toutes les familles des maistres de maison ne soiēt semblables aux mœurs des maistres, voire mesmes pires; quoy qu'il soit plus frequent de les voir surpasser en malice: c'est pourquoy veu mesme que les bons maistres ont par fois des seruiteurs tres-vicieux, & meschās; il est aisé de s'imaginer, de quelles personnes estoient en ce lieu composées les familles; où mesme le vice & la corruption des maistres donnoit del'accroissement par le mauuais exemple à la malice de ces esprits serviles, desia assez meschans d'eux mesmes. D'où il faut conclurre l'obligation que les maistres ont à suiure & embrasser la vertu, comme maistres; outre & pardeffus celle qu'ils y ont en qualité de personnes priuées: & ce à raison du bon exemple qu'ils doiuent donner à leurs domestiques, qui prennent cōmunément d'eux la regle & le modelle de leur vie, de leurs deportemēs, & de leur conuersation. Car pour parler des seruiteurs, comme ils n'ont autre employ que de la part de leurs maistres, ny autre communication ny commerce qu'avec eux, ou avec ceux qu'ils les font pratiquer, i'entends des personnes de qui ils puissent aprendre; & manquans d'ailleurs d'esprit, du moins plusieurs, pour distinguer ce qui est imitable dans la vie de leurs maistres, d'avec ce qui ne l'est pas; il leur semble que le plus haut point, où ils puissent viser suiuant leur condition, c'est de conformer leur vie à celle de leurs maistres. Et ce qui en fait encores plus ardemment aspirer beaucoup à cette conformité de vie, c'est le desir qu'ils ont de leur plaire, joint à celuy de profiter de quelque lucre par le moyen de cette complaisance.

S. II.

Les maistres doiuent à leurs seruiteurs les instructions de la religion, & du salut.

MAis ce n'est pas par le seul exemple qu'ils doiuent regir leurs seruiteurs ; apres cela ils leur doiuent aussi les instructions, afin qu'ils sçachent les choses non seulement qui concernent la croyance, & la foy Chrestienne, mais aussi qui sont requises à conduire leur vie en vrays & fideles Chrestiens, & mesme en qualité de seruiteurs Chrestiens. Car si la raison les oblige à leur donner la nourriture corporelle, & le salaire temporel, à combien plus forte raison sont-ils obligez aux instructions, qui sont la pasture de l'ame? Quant ils ne seroiēt pas maistres Chrestiens, ils seroiēt tousiours neantmoins dans l'obligation de les rendre vertueux, & la seule lumiere de la raison naturelle les obligeroit à faire suiure la raison à ceux qu'ils tiendroient à gâges: à leur seruice, pour faire leurs commandemens ; parce que leurs commandemens deuant estre tous conformes à la raison, & executez par consequent suiuant la raison, sans laquelle l'execution en seroit pernicieuse, & dōmageable, les seruiteurs ne peuuēt en estre les executeurs sans auoir le bō vsage de la raison, qui n'est bon que par le moyen de la vertu: mais en qualité de Chrestiens ils leur doiuent de plus les instructions de leur religion, & des choses qu'il faut sçauoir pour viure Chrestienement, & outre cela la conduite, & le gouuernement pour les faire viure conformément à ces instructions: mais encore à prendre la chose du costé de l'in-

terest mesme des maistres, s'il est vray qu'ils ne pourroient retirer de leurs seruiteurs le seruice qu'ils en pretendent, sans leur fournir l'aliment & la nourriture corporelle, il est egalement necessaire que les seruiteurs soient nourris & alimentez des instructions d'une bonne vie, pour rendre vtilement ce seruice. Car comme pourront-ils le rendre avec fidelité, avec vigilance, & au contentement mesme des maistres, s'ils n'ont ny la conscience, ny la crainte de Dieu deuant les yeux ? puis qu'il est vray que le plus souuent qui n'a point la crainte de Dieu, & qui a franchy la barriere de cette crainte la plus forte & la plus vniuerselle de toutes, ne craint & n'apprehende rien. Or comme pourront-ils se comporter en gés de bien, ou regler leur vie à la vertu & dás les maximes de la conscience, s'ils ne sçauēt ce que c'est; & comment le sçauront-ils sans l'auoir jamais appris, & d'où peut partir cette instruction que de la part des maistres, à qui ils seruent ? De sorte que non seulement la cōsideration de l'obligation doit porter les maistres à prendre ce soin; mais aussi celle de leur propre interest qui consiste en la conseruation & augmētation de leurs moyens, ce que mal-aisément pourront-ils attendre ny esperer de gens qu'ils tiennent à leur seruice, s'ils ne sont vertueux & de bonne conscience, & possedez au fonds de leur cœur d'une entiere & pleine crainte de Dieu.

§. III.

L'obligation que les maistres ont à empescher par la voye de la correction, & du chastiment que leurs seruiteurs ne deviennent vicieux.

MAis apres l'instruction, la correction est encore vne partie necessaire en la bouche, & en la main du maistre; c'est vne piece requise enuers tous ceux qui sont sous sa conduite, quant ce seroient bien des personnes parfaites & sans reproche; car cette direction les ayant rendus tels, c'est elle aussi qui les y maintient, & sans laquelle comme tout homme est labile, & fautif, plusieurs d'entr'eux cesseroiēt bien-tost d'estre parfait; & il n'y en a point de si parfait, qui ou à raison de la violence des tentations, ou des foibleesses d'esprit qui peuuent escheoir à tous, ou des surprinses de l'appetit, ne puisse auoir par fois besoin de jeter la veuë sur la verge de celuy qui l'en peut frapper. Mais combien à plus forte raison est-il vray qu'un grand nombre de seruiteurs ont plus de besoin pour se porter à leur deuoir, de la veuë & de l'aprehensio de cette verge? & c'est aussi de là que la crainte qu'on appelle seruire a pris sa denomination. C'est merueille des auantages, ou plustost de la necessité de cette crainte; laquelle quoy qu'elle ne soit pas le motif de perfection, en est du moins bien souuent la conseruation & l'accroissement; venant au secours quand tous les autres moyens manquent & deffailent; c'est elle qui escarte & dissipe les obstacles qui

s'opposent au progrès des autres vertus ; c'est elle qui leur conserue la matiere totale de leur exercice, qui par fois sans elle ou leur eschaperoit, ou leur seroit cachée, ou soubstraite par les tromperies de l'appetit. Or si elle a tous ces effets en tous, cōbien plus les doit elle auoir, comme i'ay dit dans les esprits seruiles ? Pour eclercir cette verité plus amplement, il ne faut que la considerer dans son contraire, & voir les maux que cause l'impunité en tous les inferieurs, & plus enuers les seruiteurs ; l'experience suffit pour toute preuue, & S. Bernard le dit fort naïuement : *Impunitas incuria soboles, insolentia mater, radix impudentia, transgressionum nutritrix*. L'impunité, c'est la fille de la nonchalance, & du peu de soing qu'on prend des choses qui nous sont commises, apres de fille elle deuient mere de l'insolence en ceux qui sont espargnez ou soubstraits à la punition & au chastiment merité, fortifiant ses racines, elle germe & produit l'impudence, laquelle prend pied, & s'accroist à mesure qu'elle n'a point d'obstacle ny d'empeschement. Enfin, c'est elle qui est la mere nourrice des transgressions, & qui donne la hardiesse & le courage à celuy qui a vne fois failly, de passer à de nouveaux, ou à de plus enormes excés, qu'il s'attend par l'impunité des premiers, deuoir estre ou agreés par l'approbation, ou tolerez par crainte, & sans resistance, ou negligez par conuiuence, ou du moins deuoir demeurer impunis comme les premiers. Ce point tōtche encore les maistres, dans leur interest ; car il est certain que toute lascheté ou conuiuence qui espargne les inferieurs, transporte la peine sur les superieurs, qui dissimulent les fautes, & que obmettās ou differans d'en faire la punition, ils se char-

Bern. de
confid. lib.
3. c. 5.

gent de ce dont ils deschargent les autres , comme en estans les cautions, & deuant Dieu, & deuant les hommes. Mais comment est-ce que les superieurs pourroïent euitter la punition des fautes qu'ils laissent impunies, puis qu'ils doiuent redouter le chastiment mesme de celles qui se commettent contre leur sçeu, & desquelles ils font la reprimende , si tant est qu'ils n'y ayent point apporté le soin, la precaution, & les moyens requis pour les empescher ? Tertulian nous fournira d'un exemple memorable sur ce sujet : *Scio fratrem per visionem eadem nocte castigatum grauiter, quòd ianuam eius subito annuntiatjs gaudijs publicis serui coronassent. Et tamen non ipse coronauerat aut præceperat, nam antè processerat, & regressus reprehenderat factum: adeò apud Dominum in huiusmodi etiam disciplina familiæ nostræ æstimatur.* Je sçay, dit-il, qu'un frere, c'est à dire un Chrestien (car les Chrestiens s'appelloient encore tous freres entr'eux) fut grièuemēt chastié en vne apparition qu'il eut le mesme soir, de ce que ses seruiteurs apres auoir entendu quelques bonnes nouvelles, qui portoïent vnerejouyssance publique, auoïent soudain mis des couronnes sur le haut de la porte de la maison de leur maistre, & toutesfois le maistre n'y auoit rien apporté du sien, & n'auoit pas luy-mesme posé ces couronnes, ny donné ordre, ou commission de ce faire, car il auoit assisté auparauant à la ceremonie des Processions, & en estant de retour il auoit tancé & repris ses seruiteurs de ce fait commis en son absence: tant il est vray que Dieu demande, recherche, & estime le reglement de nos maisons, mesme en ces choses, veur & entend que nous fassions valoir & garder en cela mesme la discipline domestique dans tout le corps de

Tertul. de
Idololatrijs
c. 45.

nostre famille. Or cette mesme estime & volonté Divine s'estend sur le reste des choses qui concernent la discipline Chrestienne d'une famille.

S. IV.

*Avis particuliers aux maistres pour la
conduite des valets.*

MAis pour ne nous arrester pas seulement dans la pensée generale en des matieres qui vont à l'action & à la pratique, quoy que ce ne soit, ny de mon pouuoir, ny de mon dessein de donner tous les avis requis pour l'exécution de ces maximes generales, touchant le soin & la culture des seruiteurs; ie tascheray pourtant d'en mettre en avant quelques-vns, qui pourront servir de regle en beaucoup de choses. La source, & le principe de ce soin domestique doit commencer par cette belle leçon qu'on leur doit donner dès le premier iour qu'ils entreront en nostre service, mais en termes efficaces, puissans, & absolus; à sçavoir, que le premier & principal maistre qu'on veut qu'ils ayent, c'est Dieu; que par l'appointement qu'on leur baille & assigne, soit en gages, ou en habits, & par les aliments mesmes qu'on leur fera distribuer, on entend de les obliger à servir Dieu premieremēt, le service duquel on entend qu'ils preferent à tout autre, & qu'on ne pretēd point les empescher en rien de le servir, ny de faire leur salut; ny tirer d'eux aucun service au prejudice de l'honneur & du culte qu'ils doiuent à Dieu, & de leur conscience: au contraire que le plus grand, & le plus agreable service qu'ils sçauoient nous rendre, c'est de le

seruir, de le craindre, & de l'aimer par preference à toutes choses. Qu'au reste l'on est en telle disposition, qu'on entend absolument que toutes sortes de reniements, de iuremens, de paroles deshonestes ou suspectes d'impureté, & toute parole ou action mauuaise, & indecente, soient bannies de leur maison: En vn mot, qu'on ne veut pas nourrir des blasphemateurs, ny des personnes comme que ce soit vicieuses, lesquelles ne meritent pas la vie, & que ce n'est pas leur intention d'employer si mal leur bien & leurs moyens; & que d'ailleurs on ne sçauroit prendre en gré le seruice de ceux qu'on verroit ne le rendre pas à Dieu, ou l'offenser, & estre dans sa disgrace. Bref, leur faire entendre efficacement cette resolution; car en ce faisant, & la leur intimant par des paroles qui tesmoignent vne forte & ferme resolution, & constance inuiolable en cela, c'est chose certaine que les seruiteurs les prendront pour des statuts, & pour vn faire le faut, ou ils ne s'engageront pas à nostre seruice. Or apres les auoir receus à nostre seruice à cette condition, plusieurs choses sont necessairement requises pour faire valoir les aduertissemens qu'on leur aura donnez à l'entrée, & les faire obseruer. Et premierement, il est besoin de leur reïterer souuent ces aduis; de les tenir sans cesse occupez; car si l'oïsiueté est la source de tous vices, elle l'est encore plus en cette sorte de personnes: d'assister souuent à leur travail & aux occupations qu'on leur donne, pour voir que Dieu n'y soit pas offensé, ce qui sera aussi vn moyen pour les rendre plus vtiles au bien de nos affaires; empêcher la hantise, & plus encore toute sorte de familiarité ou priuauté entre ceux de diuers sexe; & quelque

chose qu'il y ait à faire, ne permettre jamais qu'ils demeurent seul à seul, & sans autre compagnie; car que peut-il arriuer de cela, sinon que le diable se preualant de l'occasion & de la commodité, leur suggere des pensées mauuaises qu'il fait esclorre souuent par des paroles deshonestes, fuiuiques quelquefois de l'effet, qui paroît enfin au grand scandale des maisons, à l'infamie, & à la perte de ces personnes. Et bien qu'il y ait vn peu plus de despense à faire manger separément ceux de diuers sexe, & à multiplier les lits, & à faire que chaque valet, & chaque seruante aye separément le sien pour estre en cet estat hors du danger d'apprendre le vice par l'exēple contagieux de quelqu'autre personne mal moriginée; neantmoins elle seroit beaucoup mieux employée qu'en plusieurs autres sujets qui regardent mesme l'honneur de Dieu; d'autant qu'il y va en cecy de sa plus grande gloire, & de l'interest du prochain qui periclite dans ces occasions. Il leur faut aussi donner le temps pour prier Dieu, & vaquer aux choses Diuines, non pas les absorber si fort dans le trauail, que le temps leur manque pour le reste; il y a mesme suffisamment du temps, si on le vouloit regler, pour leur faire entendre la Messe tous les iours, & il ne faut pas s'imaginer, que ce fut retrancher autant de nostre seruice; puisque outre que nous deuons preferer le seruice de Dieu au nostre; celui qu'ils nous rendront apres cela nous sera & moins sujet à fraude, plus vtile, & plus auantageux, estant suiuy de la benediction que Dieu donnera à leur trauail & employ. Pour les festes, & les Dimanches, il faut estre punctuel & exacte à leur faire entendre la Messe, & à s'informer s'ils l'ont entenduë, il faut leur

faire

faire solemniser ces iours comme l'Eglise l'entend, non pas souffrir qu'ils se tiennent sur vne porte pour voir qui va, qui vient, ou qu'ils s'entretiennent dans la maison de discours inutiles, ou dangereux, ou battent le paué; les faire aller aux sermons, mais que ce soit à ceux qui leur sont propres, & sur tout aux Catechismes, & en ces iours là, voire mesme tous les iours durant quelque espace de temps leur faire lire, ou escouter la lecture de quelque liure de pieté, & propre à leur donner quelque instruction conuenable à leur condition: & enfin il les faut instruire & faire instruire de viue voix, tant de ce qu'ils doiuent croire, comme de ce qu'ils doiuent faire, & comme quoy il faut viure en Chrestien en tout & par tout, mesmes dans les plus vils & abjets exercices de cette vie, & de ce qu'ils sont tenus de sçauoir, & obseruer pour seruir Dieu, dans le seruice qu'ils rendent aux hommes, & pour gagner le salaire eternel, en taschant de gagner le tēporel qu'ils esperent, & qu'ils reçoient des hommes. De mesme auoir vn soin particulier de leur faire faire la priere, & le propos le matin, auant que de s'engager dans aucun trauail; & la priere du soir avec l'examen, & pour le reste de la iournée leur faire entendre & conceuoir le moyen de penser à Dieu, & aux choses bonnes dans le train de leur occupation, quoy que violente & penible; leur enjoindre d'aller à la confessé de temps en temps, ce qui doit se remettre à la prudence des Confesseurs. Et leur faire sçauoir chasque fois qu'ils vont participer à ces Sacramens, ce qu'il faut faire pour y participer avec fruit, voire leur faire expliquer de nouueau ce qui est de la croyance, & autres instructions du salut, qu'il est besoin

de leur inculquer souuent, mesmes hors des susdites rencontres, sans se contenter de le leur auoir dit & enseigné vne ou deux fois : car comme ils sont grossiers, & la matiere est assez releuée d'elle mesme, & hors de la prise des sens, il est impossible qu'ils la comprennent si tost ; & bien qu'ils l'eussent conceuë, ils l'oublient facilement. En suite, c'est vn grand secret de ne leur laisser point des objets qui les puissent tenter, comme de l'argent exposé, ou autre chose, & de leur faire rendre conte de tout ; bref leur soustraire toutes les occasions de faillir, & leur donner le courage, le moyen, & le temps de seruir Dieu, & de penser à leur salut : le dis, le temps ; car par exemple il ne suffit pas de leur dire, allez à la confesse, mais il leur faut donner le temps requis, & le lieu propre, & separé pour se preparer. Or le moyen le plus efficace pour mettre tout cela à execution, & faire que nous ne soyons frustrés en nos attentes (car c'est pitié de voir bien souuent comme l'on propose, & ordonne beaucoup de bonnes choses, dont rien ne s'exécute, faute de veiller à l'execution, & d'en prendre les moyens) c'est de faire ce que Salomon louë en la femme forte : *Considerauit semitas domus sue* ; elle a regardé, & considéré les destours, & tous les endroits de sa maison : se porter par tous les coings de la sienne quand il faut, voire lors qu'on y pense le moins, & si frequemment, que les seruiteurs croyent, ou craignent, d'auoir tousiours sur eux les yeux de leur maistre, & faire par son soin & par sa vigilance & presence actuelle, le mesme que le Prophete Elisee declare auoir fait sur son seruiteur Giezi, par vne espece de prophetie : car ce malheureux ayant suiuy le Prince Naaman, que le

Prou. 31.
v. 27.

Prophete auoit congedié fans vouloir receuoir de luy le moindre de ses presens, & luy ayant fait accroire que le Prophete estoit en quelque necessité, à laquelle le Prince satisfit au delà de sa demande; voicy ce que son maistre luy dit sur son second crime, par lequel il vouloit celer & couvrir le premier: *Nonne cor meum in presenti erat, quando reuersus est homo de curru suo in occursum tui? Nunc igitur accepisti argentum, & accepisti vestes vt emas oliueta, & vineas, & oues, & boues, & seruos, & ancillas.* Quoy? menteur que tu es; parce que tu ne me voyois pas, tu me croyois absent? Or i'estois assez present pour te voir commettre les crimes d'auarice, & d'imposture; mon cœur n'estoit-il pas là, quand ce Prince t'ayant veu accourir vers luy, preuenant ton arriuée, descendit officieusement de son carrosse pour te venir au deuant? Tu as donc maintenant receu de luy de l'argent, tu as pris des vestemens, avec dessein d'en acheter des champs plantez de beaux Oliuiers, & des vignes, & des brebis, & des bœufs. & des seruiteurs, & des seruâtes. Il faut que le cœur & l'œil du maistre soiēt & se treuuent par tout; & que les domestiques le sentent & le craignent lors mesme qu'il n'y est pas, au moyen de la grande vigilance qu'il a sur leurs actions & deportemēs, ou par soy mesme, ou par personnes interposées sur tout ce qui se passe, ou qui se treuve dans sa maison: n'y ayant en cela qu'à euitier d'entrer en des soupçons sans fondement & defraisonnables. Or quoy que tout cecy semble empeschant, & plein d'embarras, toutes-fois le faisant avec vn esprit genereux, constant, & resolu, en considerant l'importance de la chose, la gloire tres grande qui en reuiet à Dieu, l'vtilité incompara-

4. Reg. 5.
v. 26.

ble du prochain, & l'edification tres-efficace qui en resulte, on sentira son cœur enflammé de zele, & au lieu de l'embarras qu'on y apprehende, on experimentera mesme de plus grandes douceurs & consolations interieures, qu'en beaucoup d'autres pratiques volontaires, qu'il ne faut point faire difficulté d'interrompre pour cecy, lors qu'elles sont incompatibles, Dieu y estant sans doute plus honoré, & la charité du prochain plus pratiquée sans comparaison qu'ez exercices dont on se priuera.

§. V.

*Du soin & du traitement qui regarde
le corps.*

POUR le soin & le traitement qui concerne le corps, il consiste entr'autres en deux points principaux; l'un est l'entretien, & la nourriture, qui comprend tout ce qui regarde la vie temporelle, & les necessitez & commoditez pour passer ce lieu de nostre exil, comme sont les aliments, les habits, l'habitation, les medemens, & tout le reste; l'autre est la moderation de la rigueur des chastimens. Pour le premier, on ne sçauroit nier qu'il n'y ait des maistres qui manquent grandemēt en ce poinct, traitans des hommes de mesme, & souuēt pis qu'on ne traite, & qu'ils ne voudroient eux-mesmes traiter des bestes, voire qu'ils ne traitent les leurs en effet; ou leur refusant la nourriture raisonnable pour la quantité, ou la leur donnant nuisible en la qualité; sans qu'ils se puissent detacher en cela sur l'exemple de quelques autres; car il faut toujours la suffisance de

la nourriture, & que la raison marche en tout, aussi bien enuers nos valets, qu'enuers les autres; & comme nous voulons que la raison les porte au seruice qu'ils nous doiuent rendre, & le regle; il faut aussi qu'elle regle reciproquement ce à quoy leur seruice nous oblige. Surquoy Saluian parlant de l'occasion, que quelques valets prennēt pour se porter au larcin, voicy cōme il en parle.

Quia etiam si eis stipendia vsitata prestentur, consuetudini hæc magis quàm sufficientiæ satisfaciunt: Et ita implent canonem, quod non explent satietatem. D'autant qu'encore qu'on leur donne le falaire accoustumé, ce falaire satisfait plustost à la coustume, qu'à la nature, & au besoin que le seruiteur en a pour se sustenter suffisamment; on s'acquitte bien de la taxe ordinaire, mais c'est en telle façon qu'on ne remplit pas le ventre du seruiteur & mercenaire, qui crie encores apres cela à la faim. Pour le regard de l'habitation, combien patissent-ils aupres de ces maistres, logeans en des lieux, où les bestes mesmes auroient à souffrir, & où toutes les injures de l'air, & le manquement des choses necessaires pour s'en garantir, font qu'il semble qu'ils soient plustost à la gehenne, & en vn lieu de supplice, qu'en vn lieu de retraite, ou de repos; s'ils sont couuerts de sueur, s'ils se treuuent harassés & rompus du traual qu'ils ont prins pour leur seruice, nul soulagement & nulle consideration à donner à ces miserables quelque respit & quelque secours à leurs necessitez. S'ils deuiennent malades, où ils les mettent hors de leur maison, ou les enuoyent à l'Hospital, ou les contraignent de s'y jeter, pour ne sçauoir où treuuer du secours ailleurs; où s'ils les retiennent, c'est en laissant faire à la nature son cours, sans se mettre en

Saluia lib. 4
de gub. Det.

Matth. 8.
v. 6.

peine, si ce n'est possible assez legerement, de leur procurer les secours ordinaires. Bien éloignez de la charité du Centenier de l'Euangile, qui cherchoit mesme des miracles pour la guerison de son seruiteur. Si durant le cours de leur seruice ils se treuuent auoir besoin du salaire qui leur est promis, c'est en chiquanant, & apres plusieurs & diuerfes remises qu'ils leur donnēt satisfaction. Veulent-ils changer de maistre, ou prendre quelqu'autre party, c'est par fois avec perte, ou du moins avec remise du payement des restes de leur salaire : que si ce sont ces maistres qui congedient leurs valets de leur propre mouuement, c'est avec tant de precipitation, qu'ils ne leur donnent pas le loisir de treuuer retraite ; d'où il peut arriuer des scandales, nommément és seruantes, qui faute de retraite asseurée sont dangereuses de tomber malheureusement entre les mains de personnes mal famées, & qui tiennent la main & seruent d'adresse au vice, qui leur donnent voirement des retraites, mais qui sont plüstost des antres & des tanières de bestes, que des retraites de personnes Chrestiennes. Le traitement de tels maistres, c'est vn traitement de Barbares, & non de Chrestiens : car tout maistre Chrestien doit considerer ses seruiteurs comme freres, & non seulement conseruer enuers eux l'humanité naturelle, mais aussi pratiquer en leur endroit la charité Chrestienne ; ils sont à la verité moins que nous, mais ce n'est qu'à l'égard de l'exercice ou jouyssâce des choses basses, car en toutes les choses hautes, & les plus considerables, qui sont celles de la religion, & de l'esperance & droict aux biens eternels, ils nous sont égaux, & possible nous surpassent-ils en l'auantage de la grace,

& amitié de Dieu. Si Dieu, enuers qui nous sommes plus valets sans comparaison, que les nostres ne le sont à nostre égard, nous traitoit de la sorte, parauanture que nous nous jetterions en des murmures ; & si les hommes mesmes, de qui nous dependons, exerçoient sur nous le pouuoir qu'ils ont, comme nous le faisons valoir sur nos valets, en les traitant de la sorte, nous ne les reputerions rien moins, que des cruels & des tyrans

§. VI.

*Les maistres doiuent euitier l'excés,
& l'inhumanité ez chastimens.*

L'Autre point gist en la moderation du chastiment ; car si bien il est certain que les maistres doiuent autāt à leur conscience, qu'au bien mesme des seruiteurs, non seulement la correction, mais aussi le chastiment ; il faut pourtant que ce soit vne action reiglée par la raison, & non vn effet de la passion ; tant pource que la raison garde la moderation, & la passion au contraire se porte dans l'excés ; que pourautant aussi que la raison, & la moderation rend le chastiment plus profitable, où la passion bien souuent le rend inutile, & mesme pour vn vice qu'elle veut reprimer & chastier, elle donne quelquefois le sujet & l'occasion d'vn autre en celuy qu'elle chastie ; lors qu'il arriue que tant s'en faut que le coupable prenne le chastiment pour remede (parce qu'il ne luy est pas donné par la main d'vn Medecin charitable ; mais par celle d'vn effaré, que la passion trāsporte hors de soy) qu'au contraire il se rend plus opiniastre, & obstiné à son vice, & se porte passionnément au despit, à la

rage, & au desir de la vengeance. Ce n'est donc pas la passion qui doit faire prendre la verge en main, mais la consideration; aussi ce Philosophe auoit fort bonne grace, qui disoit à celuy qui auoit failly qu'il se porteroit volontiers au chastiment, s'il n'estoit en cholere. A ce sujet seruent encores les mesmes considerations que j'ay employées pour le traitement & nourriture: car c'est en cecy que l'inhumanité paroît dauantage, & en quoy nous deuenons plus tyrans par la facilité qui se treuve en l'exécution. Tertullian raporte vn exemple que j'employeray, pour faire voir où la passion & la rage emportent quelquefois des maîtres: il parle d'un certain Vedius, qui donnoit en proye ses seruiteurs à des Lamproyes; *De piscibus placuit seras cogere, vtique statim coquendis, vt in visceribus earum aliquid de seruorum suorum corporibus & ipse gustaret*: d'entre les diuerses especes de poissons, il en voulut ramasser dans ses reseruoirs de farouches & carnassiers, qu'il deuoit tost apres faire aprester pour ses repas, afin de gouster & de savourer mesme parmy les entrailles de ces poissons, quelque membre ou portion des corps de ses seruiteurs. Il faut retenir enuers tous l'humanité, puisque c'est la nature de l'homme, & puisque l'estenduë de la charité Chrestienne ne forcloist pas mesmes nos ennemis de cette dilection, ains au contraire les y enferme, & comprend: à combien plus forte raison doit-elle embrasser ceux de qui l'employ, le traual, & les occupations iournalieres tournent toutes à nostre profit, & auantage? Pour moderer donques la passion qui nous transporte en ces occasions, il ne sera pas hors de propos de se représenter sur ce sujet le rude traitement que

Tertul. lib.
de pallio
c. 5.

nous deuons apprehender du costé de Dieu , maistre souuerain de toutes ses creatures , si nous traitons nos seruiteurs avec cruauté, & inhumanité ; mais encore ce nous sera vne tres-vtile pratique de nous seruir de cette belle reflexion que fait Saluian sur ce mesme propos : *Ingratum*, dit-il, *nobis esse quod cadimur, satis certus sum. Sed quid miramur, si peccantes nos Deus verberat, cum ipsi peccantes seruos verberemus? Iniusti iudices sumus: homunculos nos flagellari à Deo nolumus, cum ipsi conditionis nostræ homines flagellemus. Sed nec miror, quòd tam iniqui in hac re sumus: natura in nobis & nequitia seruilis est, volumus delinquere, & nolumus verberari. Ipsi in nobis mores sunt qui in seruis nostris, omnes volumus impune peccare.* Je suis tres-assuré que ce nous est vne chose fascheuse d'estre chastiez. Mais pourquoy nous estonnons-nous de ce que Dieu nous frappe , & nous chastie de ses fleaux, apres tant d'offenses , & d'outrages que nous commettons contre sa Diuine Majesté ; puisque nous mesmes frappons & chastions nos chetifs valets quand ils l'ont merité par quelque faute ? Nous sommes des Iuges iniques ; nous ne voudrions pas estre frappez & chastiez de la main de Dieu iustement irrité, nous qui ne sommes que des hommelets & basses creatures , jaçoit que nous employions la verge & le chastiment contre des hommes de mesme nature que nous. Mais i'ay tort d'entrer en estonnement de ce que nous sommes si iniustes en ce point ; puisque nous auons vne nature, & vne malice seruile ; entant que nous voulons bien faillir ; mais nous voudrions bien estre exempts du chastiment. Ne faisons pas des maistres & des morgans, nos inclinatiõs & nos mœurs sont semblables à celles de nos petits

Saluian. de
gub. Dei l. 4

valets. Nous sommes tous frappez à ce coing, que de vouloir pecher impunément. Il poursuit. *Denique si mentior, cunctos consulo. Nego vllum esse quamlibet magni criminis reum, qui se acquiescat debere torqueri. Hinc ergo cognosci potest, quàm iniqui & pravi sumus: alijs severissimi sumus, nobis indulgentissimi: alijs asperi, nobis remissi. In eodem crimine punimus alios, nos absolvimus. Intolerabilis proffus & contumacia, & præsumptionis: nec agnoscere volumus in nobis reatum, & audemus de alijs vsurpare iudicium. Quid esse iniustius nobis, aut quid peruersius potest? Idipsum scelus in nobis probable esse ducimus, quod in alijs severissime vindicamus. Et ideò non sine causa ad nos Apostolus clamat; propter quod inexcusabilis es ô homo omnis, qui iudicas. In quo enim alium iudicas, teipsum iudicas. Eadem enim agis que iudicas.* Enfin, si ie ments, ie n'en veux autre tesmoin que la conscience d'un chacun de nous, & ie nie qu'il y ait pas un criminel, quoy que coupable & conuaincu du plus grand & plus enorme crime qu'on se puisse imaginer, qui auoüe deuoir estre puny de son mesfait. Et c'est par là que nous pouons recognoistre, combien est grande nostre iniquité & malice; nous sommes tres-rigoureux enuers les autres, & tres-indulgens en nostre endroit: rudes & aspres aux autres, doux & favorables à nous mesmes. Nous punissons ez autres le mesme crime, lequel nous declarons gracieable à nostre égard. Et ce qui marque vne contumace, & vne presomption du tout insupportable; nous ne voulons pas mesme nous recognoistre & confesser coupables, & neantmoins nous entreprenons d'vsurper le iugement sur les autres; se peut-il voir rien de plus inique, & de plus peruers que nous? Le mesme excès, & le mesme crime

Rom. 2. v. 1.

que nous iugeons tolerable en nous, nous le punissons en autruy avec vne tres-grande feuerité & rigueur. Si bien que ce n'est pas sans raisõ que l'Apostre crie apres nous en ces termes : Voilà pourquoy tu es sans aucune excuse ô homme qui que tu sois, qui iuges les autres : car tu te condamnes en les condamnant, puisque tu es coupable du mesme forfait que tu juges & condamnez autres. Il faut pourtant en cela se prendre garde d'une chose ; qui est qu'ores le maistre fut en cette malheureuse intention, de perseuerer en ses crimes & excés, ce n'est pas à dire qu'il y doive laisser croupir son valet, & abandonner le chastiment de maistre : car il reste tousiours obligé de le retirer de sa faute, & de l'en chastier : mais il faut seulement de ces paroles de Saluian tirer cette verité, que le maistre doit en la correction de son seruiteur user de reflexion sur soy-mesmes, & considerer en l'image du chastiment qu'il inflige iustement à son seruiteur, la grieveté de la peine qu'il merite, pour auoir offensé beaucoup plus grievement le souverain Maistre des maistres, qui est Dieu. Laquelle comparaison des crimes le mesme Saluian fait en ce mesme liure eloquemment à son accoustumée en ces paroles :

Ac primum vt de vitijs seruilibus dicam, si fugitiuus est seruus, fugitiuus es etiam tu diues ac nobilis. Omnes enim Dominum suum fugiunt, qui legem Domini derelinquunt. Quid ergo diues culpas in seruo? Hoc facis, quod & ille. Ille fugitiuus est Domini sui, & tu tui. Sed hoc culpabilior tu quam ille: quia ille fugit forsitan malum Dominum, & tu bonum. Incontinentiam quoque in seruo arguis? In illo rara est per indigentiam, in te quotidiana per copiam. Vides ergo Apostolicã sententiã te potissimum verberari: Imò te solum, quia in quo alium iudicas,

remetipsum condemnas ? Eadem enim agis , que indicas : imò non eadem agis , sed multò maiora ac nequiora. In illa quippe etiam infrequentem ventris intemperantiam punis , & tu assidua cruditate distenderis. En premier lieu , dit-il , pour parler des vices bas & serviles, si vn seruiteur s'est rendu fuitif de son maistre, & l'à abandonné à cachettes, toy riche & noble tu es dans le mesme crime, en abandonnant ton Dieu & ton maistre : car tous ceux qui sont deserteurs & preuaricateurs de la loy de Dieu , ils sont fuitifs de leur maistre. Qu'as-tu doncques , ô richard, à blasmer dans ton seruiteur, dont tu ne sois toy mesme coupable ? Il s'en est fuy de son maistre , & toy du tien ; mais en cela es-tu plus coupable & plus reprehensible que luy : entant qu'il s'enfuit possible du deuant d'un maistre meschant & cruel ; mais pour toy tu tournes le dos à vn bon , aimable, & tres-debonnaire maistre. Parauanture as-tu encore sujet de blasmer en ton valet l'incontinence ? & ne vois-tu pas que rarement à cause de sa pauureté, il tombe en ce vice ; mais toy tu es ordinaire & journalier en cet excès, par la facilité des occasions & des rencontres que te fournit l'abondance de tes richesses. Tu vois donc que c'est contre toy principalement que l'Apôstre fulmine cette sentence ; ie dis contre toy en seul ; car en cela mesme en quoy tu iuges les autres, tu te condamnes toy-mesme ; puisqu'on tu commets les mesmes crimes que tu iuges & punis és autres. Ou pour mieux dire, ce ne sont pas des excès semblables à ceux de tes domestiques, ceux que tu cõmets, mais beaucoup plus grieux, & plus enormes, & par consequent plus punissables : car par exemple, tu punis en ton seruiteur quelque

legere & rare intemperance de bouche ; où tu es coustumier de te gorger de vin, & de viandes, qui par leur diuersité & quantité excessiue engendrent des cruditez & des indigestions nuisibles à ton estomach. Il poursuit encore: *Furtum quoque, vt putas, seruire vittum est: & tu furtum diues facis, quando à Deo vetita præsumis. Omnes siquidem furta faciunt, qui illicita committunt. Sed quid ego tam minuit, & quasi allegoricè de hoc loquor: cùm facinoribus apertissimis non furta tantùm diuitum, sed latrocinia comprobentur? Quotusquisque enim iuxta diuitem pauper, aut intactus, aut tutus est? Si quidem peruationibus præpotentum, aut sua homines imbecilli, aut etiam se ipsos cum suis pariter amittunt, vt non immeritò de vtrisque personis sacer sermo testatus sit, dicens; Venatio leonis onager in eremo, sic pascua sunt diuitum pauperes.* Le larcin aussi à ton jugement est vn vice seruire, & toutesfois tout richard que tu es, tu te laisses aller à vn très-infame larcin, lors que tu portes tō cœur par le desir, ou ta main par l'authorité & la violence sur ce que Dieu t'a defendu de conuoiter, ou d'auoir: puis qu'il est vray que tous ceux qui font des actions defenduës, se souillent de larcin; mais pourquoy m'arreste-je à deduire ces choses tant par le menu, & comme par forme d'allegorie & par ambages, puisque non seulement les larcins, mais encore les rapines, & les inuations violentes des riches paroissent & se rendent publiques par des forfaits tres-manifestes? Car, ie vous prie, combien y a-il de pauures qui puissent garantir leur bien, ou qui soient en assurance dans le voisinage du riche? La verité estant telle, que ces pauures gens foibles en resistance, inferieurs en credit, & destituez de tout appuy, perdent par les oppressions & vsurpa-

Eccl. 13.
V. 23.

rions des puissans, ce peu de bien qu'ils ont, ou bien se perdent eux-mesmes, avec tout le reste de leur famille; En sorte que ce n'est pas sans sujet, que l'Ecriture sainte a rendu ce tesmoignage de la differente condition de ces personnes, en disant, que comme l'Asne sauvage dans le desert est la proye du Lyon; ainsi les pauvres sont les pasturages des riches, de la substance desquels ils repaissent leur insatiable avarice, ce qui se doit entendre non de tous, mais de plusieurs.

Je clorray cette matiere des Maistres par la regle que la mesme Escriture sainte leur prescrit enuers leurs seruiteurs & domestiques, voicy comme en parle l'Apostre S. Paul, escriuant à Timothée : *Si quis autem suorum, & maximè domesticorum curam non habet, is fidem negavit, & est infideli deterior*; Or si quelqu'un neglige le soin des siens, & sur tout des personnes, quelles que ce soient qui s'ont de sa famille, celuy-là demet par ses actions, la profession de la foy qu'il fait de parole, & se montre pire que les infideles, qui ne manquent point à ces devoirs, par la seule lumiere de la raison. Et escriuant aux Colossiens : *Domini, quod iustum est, & æquum, servis præstate: scientes quòd & vos Dominum habetis in cælo*. Maistres, ayez vn soin raisonnable de vos seruiteurs, & d'onez-leur les choses que vous ne leur pouuez refuser sans iniustice & iniquité: si d'un costé vostre condition vous releue au dessus d'eux; si la qualité de maistres vous enfle d'orgueil, sçachez que vous avez vn maistre dans le Ciel, qui a beaucoup plus de pouuoir sur vous, & plus de force pour punir vostre cruauté; auquel passage dans ce seul mot (*quod iustum est, & æquum*) ce qui est iuste & raisonnable, est compris tout ce que j'ay dit, & que l'on sçau-

1. Timot. 5.
v. 8.

Coloff. 4.
v. 1.

roit dire du deuoir des maistres enuers leurs seruiteurs & domestiques.

S. VII.

La condition des seruiteurs n'est pas dans la Loy de l'Euangile, ny pire, ny differente de celle de leurs Maistres, pour ce qui regarde l'estat de l'ame, & du salut.

Reste de voir maintenant ce que la mesme Escriture sainte dit de l'estat & l'obligation des valets, afin que d'un costé ils ne se rebutent point de l'acquisition de la vertu, pour se voir dans cette subjection; & que de l'autre les Maistres ne trauillent pas en vain à leur bien, mais qu'ils contribuent vnanimement au reglement Chrestien des familles. L'Apostre Saint Paul donc, escriuant sur ce sujet aux Corinthiens, leur dit en general: *Vnusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat. Seruus vocatus es? non sit tibi cura: sed & si potes fieri liber, magis vttere. Qui enim in Domino vocatus est seruus, libertus est Domini: similiter qui liber vocatus est, seruus est Christi. Pretio empti estis. nolite fieri serui hominum. Vnusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.*

Que chacun se tienne dans son premier estat auquel il a esté appellé de Dieu. Mon frere es-tu esclau? que ta seruitude ne t'afflige point. Quant mesme tu pourrois recouurer ta liberté, fers-toy de la subiection dans laquelle tu vis, comme d'un moyen que Dieu te donne pour faire ton salut, & meriter vne plus grande gloire dans le Ciel: & bien que tu ne paroisses pas libre, tu peux toutesfois te vanter de l'estre; car ceux qui estoient

I. Cor. 7.
v. 20.

serfs auant que d'entrer dans la cognoissance de Iesus-Christ, dés aussi-tost qu'ils sont appelez à son seruice, sont affranchis par sa grace de l'empire de satan, & de la seruitude des vices : & pareillement ceux qui estoient libres, quand il a daigné les appeller à la Foy, deuiennēt ses esclaves, aussi-tost qu'ils commencēt à croire en luy : entant qu'il faut que leurs esprits se soubmettent à la croyance des mysteres qu'ils ne pouuoïēt comprendre, & qu'ayant accoustumé d'obeyr à leurs passions, & à suiure les mouuemens de leurs conuoitises, ils courbēt sōubs le ioug d'vne seuerē discipline, & renoncent à leurs appetits. Ne vous plaignez point, mes chers freres, de cette heureuse captiuité : au contraire, remerciez celuy qui en est l'auther, & songez que vous ayāt rachetez avec vn prix inestimable, & de valeur infinie, vous ne deuez iamais vous engager si absolument aux hommes, que d'oublier ce que vous deuez à vostre premier Maistre. Je conseille à chacun, comme i'ay déjà dit, de demeurer dans la condition, où il se trouue, & d'obeyr à la loy de la prouidence Diuine, qui nous conduit tous par des voyes differentes à vn mesme port. Mais i'exhorte aussi chacun, de preferer le seruice de son Dieu à celuy de ses Maistres, & le soin de sa conscience à celuy de sa fortune.

Et le mesme Apostre voulant releuer le courage des seruiteurs, & des esclaves, il leur fournit ce puissant motif : *Omnes enim filij Dei estis per fidem, quæ est in Christo Iesu. Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis. Non est Iudæus, neque Græcus : non est seruus, neque liber : non est masculus, neque femina. Omnes enim vos vnum estis, in Christo Iesu.* Vous estes tous enfans de Dieu par la Foy
en

en Iesus-Christ. Car vous tous quels que vous soyez, qui avez receu le Baptesme en Iesus-Christ, vous vous estes reueustus de Iesus-Christ : comme s'il vouloit dire; si bien les seruiteurs des hommes portent les liurées de leurs maistres, qui sont les marques de leur subiection; dans le Christianisme nous n'auons tous qu'une mesme liurée, qui est Iesus-Christ, duquel on est reuestu au Baptesme. Il n'y a point de difference entre le Iuif & le Grec, l'esclau & le libre, l'homme & la femme; (car tous sont de mesme condition en Iesus-Christ, & il leur distribué ses graces sans considerer ny sexe, ny nation, ny qualité.) Vous estes tous ses membres, & vous vivez tous d'une mesme vie en luy. Si vous vous considerez comme enfans du vieil Adam, il y a de la distinction & de la varieté entre vous à raison de la diuersité de vos fortunes : mais si vous vous regardez comme enfans du nouuel Adam, qui n'est autre que Iesus-Christ, vous ne composez tous ensemble qu'un mesme corps, non pas en forme de societé tant seulement : mais en vne simple & indiuisible vnité, n'estans qu'une mesme chose entre vous, & avec luy. Et escriuant aux Coloss. Coloss. 3.
v. 9.

Exspoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, & induentes nouum eum, qui renouatur in agnitionem secundum imaginem eius, qui creauit illum. Vbi non est Gentilis, & Iudeus, Circuncisio, & Preputium, Barbarus, & Scythia, seruus, & liber: sed omnia, & in omnibus Christus. Despoüillez entierement le vieil homme avec toutes ses habitudes & actions, & reuestez-vous du nouueau, qui se renouuelle par la grace, pour cognoistre Dieu, pour l'aimer & le seruir, & porter l'image de celuy qui l'a créé, que le peché auoit effacée. En cela le Gentil aussi bien que le

Iuif, les Barbares, & les Scythes, de mesme que les Grecs, l'esclau & le libre sont semblables & égaux, & perdent leur difference particuliere en la bien-heureuse vnion à Iesus-Christ, qui sans considerer cette difference premiere leur communique ses dons indifferemmēt, & leur fait perdre leurs singularitez & proprietez, pour se les approprier tous, leur estant à chacun toutes choses, & se retreuuant & demeurant avec tous, & en tous.

§. VIII.

Des deuoirs des seruiteurs enuers les maistres.

Ephes. 6.
v. 5.

OR voyons à present quels sont les deuoirs des valets enuers les maistres, nonobstant cette egalité, & vnion en fait de religion. L'Apostre S. Paul escriuant aux Ephesiens, leur dit ; *Serui obedite Dominis carnalibus cum timore, & tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo: non ad oculum seruientes, quasi hominibus placentes, sed vt serui Christi, facientes voluntatem Dei ex animo, cum bona voluntate seruientes, sicut Domino, & non hominibus: scientes quoniam vnusquisque quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet à Domino, siue seruus, siue liber.* Seruiteurs, obeïssiez à vos maistres temporels avec beaucoup de crainte, & de respect, mesme avec tremblement ; rendez-leur le seruice que vous leur deuez en simplicité de cœur, sans fard, sans repugnance, comme obeïssans à Iesus-Christ mesme, lequel ils representent en vostre endroit. Ne les seruez pas seulement pour vous mettre en leurs bonnes graces, ou lors qu'ils auront l'œil sur vous, mais comme estant au seruice de Iesus-Christ mesme. Les seruiteurs Chrestiens doiuent faire voir par leur

sincerité, & leur affection, qu'ils font differens des esclaves infideles, dont plusieurs ne font rien que par hypocrisie, ou par crainte. Dieu a voulu que vous fussiez dans la seruitude, il faut que vous vous soubmettiez à la sainte prouidence franchement & alaigrement, & par affection, & que suiuant sa disposition vous obeyssiez à vos maistres, comme à luy mesme, & non comme estant seulement au seruice des hommes, croyant fermement qu'il recompense toutes les bonnes actions, quelles qu'elles soient, sans regarder si c'est vne personne libre, ou esclave qui les produit. A suite dequoy il s'adresse aussi aux Maistres, ce que j'adiousteray icy, ne l'ayant peu joindre avec le reste de mon discours, qui les concerne, le sens entier estant lié à celuy des paroles qu'il vient d'adresser aux seruiteurs. *Et vos Domini eadem facite illis, remittentes minas: scientes quia & illorum, & vester Dominus est in cœlis: & personarum acceptio non est apud Deum.* Et vous, ô Maistres, comportez-vous de mesme façon enuers vos seruiteurs, & ne pensez pas qu'il vous soit permis de tyrannizer vos seruiteurs, ne les accablez point de coups, ne leur monstrez pas tousiours vn visage seuer, & plein d'indignation, & ne les espouuantez pas par des menaces continuelles. Enfin, sçachez qu'estans Chrestiens comme vous, ils sont vos freres; qu'eux & vous seruez vn mesme Seigneur, qui est dans le Ciel, & qui ne fait point de difference, ny de distinction entre les personnes.

Le mesme reperant quelques paroles de celles que nous auons rapportées cy-deuant, dit en vn autre endroit deses Epistres. *Serui obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum seruientes, quasi hominibus placen-*

Coloss. 3.
v. 22.

tes, *sed in simplicitate cordis, timentes Deum. Quodcumque facitis, ex animo operamini sicut Domino, & non hominibus: scientes quòd à Domino accipietis retributionem hereditatis. Domino Christo seruite. Qui enim iniuriam facit, recipiet id, quod iniquè gessit: & non est personarum acceptio apud Deum.* Seruiteurs faites en toutes choses (c'est à sçavoir licites) la volonté de vos Maistres selon la chair, non pas seulement à leur veuë pour contenter leurs yeux, & en se rendant complaisant, meriter leurs bonnes graces, mais lors mesmes que vous ne les auez pas pour témoins de vos actions. Marchez en simplicité de cœur, craignans Dieu qui vous voit: tout ce que vous faites, faites-le de bon cœur, & avec affection, comme rendàs ces mesmes seruices à Iesus-Christ, & non à des simples hommes, sçachans, & vous representans comme la verité est telle, que nostre Seigneur recompensera vostre fidelité, & que l'heritage celeste sera le guerdon de quelque petit traual que vous aurez supporté en vostre seruitude; parce que c'est à luy que proprement vous seruez, & non pas à des hommes: seruez donc au Seigneur Iesus-Christ; car comme il a le soin de vostre salaire, il prend part dans vos iniures, & il punira seueremēt ceux qui vous auront mal-traitez sans raison. - Car il ne fait aucune acception de personnes; deuant luy la distinction des maistres & des seruiteurs n'a point de lieu, & chacun recevra la peine qu'il aura meritée, selon la qualité de l'offense & de l'iniure.

Le mesme Apostre en sa premiere à Timothée: continüant les mesmes aduertissemens, parle des seruiteurs en cette sorte: *Quicumque sunt sub iugo serui, Dominos suos omni honore dignos arbitrentur. ne nomine Domini, & doctrina*

blasphemetur. Qui autem fideles habent dominos, non contemnunt, quia fratres sunt: sed magis seruiant, quia fideles sunt & dilecti, qui beneficij participes sunt. Hæc doce, & exhortare. Si quis aliter docet, & non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Iesu Christi, & ei, quæ secundum pietatem est, doctrina: superbus est, nihil sciens. Que ceux-là qui se trouuent dans la condition seruite, sçachent & se persuadent qu'encore que leurs maistres soient dans les tenebres de l'infidelité, & qu'ils mènent vne vie abominable, ils meritēt pourtant d'eux tout honneur & respect, de peur que le nom du Seigneur ne soit blasphémé par la bouche de ces maistres infideles, & la doctrine du Christianisme diffamée, & renduë odieuse. De mesme les autres qui sont si heureux, que d'estre à des Maistres Chrestiens, qu'ils se donnent bien de garde de se monstres indignes de cet auantage, qui leur fait receuoir vn traitement plus doux dans leur seruitude, abusans du titre de freres que leur donne vne mesme Foy, & de cette communication spirituelle prenās occasion de les mespriser, mais qu'ils taschent au contraire de les seruir avec plus de zele, & avec vne plus parfaite soubmission, de ce que leurs Maistres sont fideles, & meritent d'estre chers & honorez. plus particulièrement, à raison de la participation commune avec eux du benefice de la vocation au Christianisme. Enseigne ces choses soigneusement, & exhorte à les pratiquer, ceux à qui elles touchent. Si quelqu'un fene des opinions contraires parmy vous, & a des sentimens diuers, s'il n'acquiesce aux paroles de Iesus Christ nostre Seigneur, qui sont tres-saines & salutaires, s'il contredit à la doctrine qui est conforme aux regles de la pieté, sçaches que c'est vn orgueilleux, & qu'il est vn ignorant.

Tit. 2. v. 9.

La mesme recommandation fait-il à son Disciple Tite: *Seruos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes, non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes: ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.* Les seruiteurs doiuent obeyr à leurs maistres, leur plaire en toutes choses (c'est à dire licites) ne les contredire point, moins leur faire aucun tort ; ains au contraire auoir vn grand soin de leurs biens, les gouuernans & administrans en toute fidelité, se comportés loyalement en toutes choses, afin de rendre recommandable en tout & par tout en leur endroit, & enuers toute sorte de personnes, la doctrine de Dieu nostre Sauueur, de laquelle ils font profession, & luy donner du lustre, & de l'esclat par cette si attrayante & exemplaire pratique. L'Apostre saint Pierre annonce encore vne semblable doctrine dans son Epistre premiere, en ces termes: *Serui subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis & modestis, sed etiã dyscolis. Hęc est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias, patiens iniustis. Quę enim est gloria, si peccantes, & colaphizati suffertis? sed si beneficientes patienter sustinetis: hęc est gratia apud Deum. In hoc enim vocati estis.* Seruiteurs obeyffez à vos maistres, & foyez soubmis à leurs volonteze avec toute sorte de crainte, non seulement quand ils sont bons, doux, & modestes, mais mesme quand ils sont fascheux, & cruels. Car c'est vn effet de la grace Chrestienne, & vn sujet de gloire, que de souffrir avec patience, & à la veuë de Dieu, & par vn desir de luy plaire, le mauuais traitement qui nous est fait à tort. Car si vous estes souffletez & chastiez pour vos propres demerites, quelle gloire, & quel honneur vous en peut-il reuenir ? Mais il

1 Petri 2.
v. 18.

ya bien de la grace & du merite deuant Dieu, si faisant vostre deuoir, & pratiquant des œuures bonnes, vous receuez des iniures, & sans vous fascher ny alterer vous les souffrez patiemment; puisque c'est là vostre partage, & vn des point principaux de vostre vocation.

DV MARY, ET DE LA FEMME.

SECTION II.

§. I.

Le mary & la femme sont comme le iour, & la nuit; l'esprit & la chair, le Ciel, & la terre.

EN cette si vaste & infinie mer de matiere, ie n'ay garde de me jetter en haut, ny de toucher to' les sujets qui s'y pourroient traiter; Il me suffira de marquer seulement quelques points qui pourrôt toutesfois dōner quelque éclaircissement, & quelque adresse aux personnes de qui ie dois parler, faisant en vne si importante matiere parler les Peres de l'Eglise, & fortifiant apres, & scellāt leur dire par les tesmoignages de l'Escriture S.

Comme le temps & le sejour de cette vie, sont composez du iour & de la nuit; la maison qui est l'image raccourcie de l'Vniuers, & qui represēte la vie & l'estat de tous les hommes, est aussi composée de son iour & de sa nuit; sçauoir du mary & de la femme. Ie ne veux pas m'arrester à d'autres rapports qu'ō pourroit treuver avec tous les deux, me contentant de ceux que deduit S. Ambroise, parlant du Deluge; *Cum satis fuisset Moysi, dixisse, diluuium fuisse quadraginta diebus, cur addiderit, qua-*

Ambr. lib.
de Noë &
arca c. 13.

draginta noctibus, queritur. Et aliqui ita acceperunt, qui ante nos fuerunt, ut & virorum & mulierum factus interitus demonstraretur, diem ad virum referentes, qui sit purior similis lucis: noctem ad mulierem, que viro dormiente creata describitur, &c. Actu ille clarior publico, ista obscurior, tanquam domesticis clausa parietibus, & nocti proxima, secundo orta loco, & creationis sue formata iam costæ viri debens gratiam: superiori quoque potioris obnoxia priuilegio, & pariendi vsu materialibus comparanda. On demande pourquoy c'est que pouuant suffire à Moyse d'auoir dit, que le Deluge dura quarante iours, il adiouste encores, qu'il dura quarante nuits. Or quelques-vns de ceux qui ont deuant nous examiné & recherché le sens de l'Escriture, ont creu que ç'a esté pour declarer la fin & la mort tant des femmes que des hommes, arriuée par le Deluge; prenant le iour pour l'homme, comme celuy qui est le plus pur, semblable à la lumiere; & la nuit pour la femme, que l'Escriture dit auoir esté produite durant le sommeil du premier homme, &c. L'homme paroissât d'ailleurs plus qu'elle, & estant plus illustre à raison de l'employ des affaires publiques; & la femme demeurant plus sombre & obscure, comme r'enfermée dans l'enceinte de la maison, & raportant par consequent à la nuit, eu égard à l'employ éclatant & public de l'homme; joint qu'elle a esté produite apres luy, voire deuant recognoistre sa naissance de l'homme, comme de la matiere dont elle a esté prinse par le moyen de la coste de l'homme, desja produite; mais d'autant aussi qu'elle est subiecte & soubmise au pouuoir de celuy qui a par sa nature, & à raison de son excellence, & par l'establissement du Createur de tous les deux, le priuilege & la superiorité

sur elle; comme aussi parce que de sa nature, qui est de donner la naissance aux hommes, elle peut estre comparée aux choses basses, & materielles, dont la nature est de produire, & de multiplier.

C'est en ce mesme sens encores, que S. Augustin, (de qui nous emprunterons la premiere consequence de tous ces rapports) compare tres-bien l'homme à l'esprit, & la femme à la chair, sur ces paroles de S. Jean; *Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri*, qui ne sont nais ny par la voye du sang, ny par la volonté, ou operation de la chair, ny de celle de l'homme: *Carnem*, dit-il, *pro foemina posuit: quia de costa cum facta esset, Adam dixit: Hoc nunc os de osibus meis, & caro de carne mea. Et Apostolus ait: Qui diligit uxorem suam, seipsum diligit: nemo enim umquam carnem suam odio habet. Ponitur ergo caro pro uxore, quomodo & aliquando spiritus pro marito. Quare? Quia ille regit, hæc regitur: ille imperare debet, ista servire. Nam ubi caro imperat, & spiritus servit, perversa domus est. Quid peius domo, ubi foemina habet imperium super virum? Recta autem domus, ubi vir imperat, foemina obtemperat. Rectus ergo ipse homo, ubi spiritus imperat, caro servit.* Il a entendu par la chair, la femme; d'autant qu'apres qu'Eue eut esté formée de la coste d'Adam, il dit, parlant d'Eue; voilà maintenant l'os tiré de mes os, & la chair prouenuë de ma chair; & l'Apostre dit ailleurs; Qui cherit sa femme il se cherit soy-mesme: car personne ne hait iamais sa propre chair. La chair donc se prend pour la femme; comme aussi quelquefois l'esprit se prend pour le mary, & le designe; or pourquoy cela? c'est d'autant que celuy cy regit & ordonne, celle là est regie & gouvernée. Celuy-cy doit commander.

Ioan. 1.
v. 13.

August. in
Euang. Ioã.
tract. 2.

& celle-là seruir. Car là où la chair commande, & l'esprit est reduit en seruitude, sans doute la maison va mal, & est en desordre. Que scauroit-on voir de pire, ny de plus desreglé qu'une maison où la femme tient le haut bout, & a le commandement au dessus du mary, ou qui mesme vsurpe l'ascendant sur luy? mais la maison se maintient dans le vray ordre, & est en bon estat, lors que le mary commande, & la femme obeit. Donques l'homme mesme pour son particulier est dans l'ordre, & dans la iustesse qu'il faut, en qui l'esprit ordonne, regle, & commande, & la chair luy sert, & luy est soubmise.

Aug lib. de
opere mo-
nach. c. 32.

Et le mesme ailleurs, interpretant le passage de l'Apostre qui exhorte au renouvellement de l'esprit, il dit: *Quod ergo est in vno homine mens & concupiscentia, illa regit, hæc regitur, illa dominatur, hæc subditur: hoc in duobus hominibus viro & muliere secundum sexum corporis figuratur. De quo Sacramento loquens Apostolus dicit, virum non debere velari, sed debere mulierem. Tantò enim gloriosius mens ad superiora promouetur, quantò diligentius ab inferioribus concupiscentia cohibetur:* Donques ce que c'est dans vn homme particulier, l'esprit & la concupiscentie dont celuy-là regit, & celle-cy est regie; celuy-là domine & est le maistre, celle-cy est dependante & sujette; c'est ce qui est representé en l'homme & en la femme, considerez en la diuersité de leur sexe; & l'Apostre traitant de ce mystere, dit, que l'hõme ne doit point couvrir sa teste, mais bien la femme: lesquelles paroles, outre le sens literal, qui regarde l'exterieur de l'homme & de la femme, peuuent encore estre prises en telle sorte, que par la femme on entende la concupiscentie. Car l'esprit s'e-

leue & s'auance d'autant plus parfaictement, & avec plus de gloire vers les choses Diuines & celestes, que plus on apporte de soin & de diligence à reprimer & à refrener la concupiscence, pour l'empescher de se relascher, & de se déborder en ces choses inferieures & terrestres.

Le mesme saint Augustin en vn endroit, fait vne autre comparaison du Ciel & de la terre, avec l'homme & la femme, par laquelle ie fortifieray encore la consequence que ie desire tirer de toutes ces veritez. Car expliquant l'Oraison Dominicale; il dit sur ces paroles, vostre volonté soit faite en la terre, comme elle est accomplie dans le Ciel; *Cælum enim & terra conuenienter intelligitur, quasi vir & femina, quoniam terra caelo fecundante fructifera est.* On peut aussi entendre, sans faire force à la lettre, par le Ciel & la terre, l'homme & la femme; d'autant que le Ciel est cause de la fecundité de la terre; de sorte qu'en ce sens la femme est la terre à l'égard de l'homme, où l'homme luy tient lieu de Ciel. A quoy l'on pourroit encores adiouster d'autres rapports; comme, Que l'hōme instruit la femme, de mesme que le Ciel illumine la terre; car c'est aux enseignemens des marys, que l'Apostre renuoye les femmes; Que les marys conferuent & entretiennent la vie & le repos de leurs femmes par leur actiuité dans le soin des affaires, & par le traual de leurs mains; comme les Cieux par leur continuel mouuement entretiennent la vie des corps sublunaires, & leur donnent leur consistāce; Que les marys doiuent dominer sur les testes & volentez de leurs femmes, comme les Cieux sont eleuez par dessus les choses materielles, & ont la dominatiō sur elles:

Aug. lib. 2.
de scr. dom.
in monte
c. 6.

& elles leur sont tellement sujettes, que s'il tonne d'en-haut, & si les pluyes nous tombent des nuées, ou pour parler plus proprement des corps superieurs que nous appellons Cieux, s'ils nous versent des influences faucheuses, ou des regards benins, nous receuons tout egaleme[n]t sans murmurer, ou despiter, ny nous gendarmer contr'eux; bien loin d'entreprendre de cracher contre le Ciel: ainsi en doit-il estre de la femme enuers le mary.

S. II.

*La subiection & l'obeyssance que les femmes
doient à leurs marys.*

LA consequence que i'ay desia signifié vouloir tirer du discours precedent, n'est pas difficile à reconnoistre, & ie croy qu'elle est desja si bien dans l'esprit du Lecteur, qu'il ne seroit pas besoin de l'esclaircir davantage; toutesfois puis qu'elle est si fort importante, & que la pratique d'icelle est si fort necessaire, ie dis en vn mot, qu'il s'ensuit de tout ce dessus, que la femme doit estre sujette à son mary, & luy rendre obeyssance; & que nulle vertu ne peut estre solide, ny aucune pratique de deuotion agreable à Dieu en la femme, si elle la destourne de l'accomplissement de ce deuoir, & si elle y déroge en quelque sorte; & que l'vn des pl^s vtils employs des pratiques de deuotion est de les faire vifer & seruir comme de moyens pour paruenir à cette obeyssance, & s'y rendre parfaites. Cette verité est si importante, & demande d'estre si auant inculquée, que i'estime que par l'ignorance crasse, negligence, ou ob-

mission de la pratique d'icelle, il y a vn grand abus parmy beaucoup des personnes mariees de ce siecle, qui s'entretrenans dans quelques exercices de deuotiōs particuliers, quoy que tres-bons de foy, mais non d'obligatiō, negligent, ce qui est de commandement, sçauoir la subiection & l'obeyssance maritale, diffamans & decreditans par ce moyen la vraye & solide deuotion : car le nombre n'est que trop grand de celles qui s'attacherōt plus facilement à toutes sortes d'exercices de deuotion, que de se ranger à cette subiection maritale, qui embrasseront toutes les actions de pieté, & s'adonneront à toutes les œuures de charité ; mais s'il faut toucher cette corde de l'obeyssance au mary, les voila roides, & hautaines, elles diuertissent le discours qu'on leur en fait, ou le gauchissent, & biaisent les veritez qu'elles en sçauent, & dans les rencontres & occasions particulieres il n'est jamais temps de pratiquer cette soubmission & obeïssance ; & les diuers pretextes, deguïsemens, & defaites qu'elles se forment, & inuentent elles mesmes, leur rauissent les plus belles occasions de tesmoigner à Dieu en effet, ce qu'elles luy ont offert si souuent de cœur & de parole, qui est de l'aymer, & par consequent d'accomplir sa volonté, qui est en cela toute claire. D'autres par foiblesse, ou par vne mauuaise persuasion prefereront quelques autres exercices à cette dependance, estimant qu'ils contiennent quelque chose de plus releué & plus éclatant, & qu'à leur égard cette subiection & obeyssance est vne action fort basse & vile : que ce qui regarde Dieu immediatement, & les sentimens qu'on experimente és choses Diuines sont preferables à tout le reste ; mais helas elles ne voyent

pas, que toutes les deuotions ne doiuent seruir que de moyens pour mieux rencontrer, & accomplir la volonté de Dieu où qu'elle soit; & qu'il n'y a chose quelconque qui regarde Dieu plus immédiatement que l'exécution de sa volonté; Et outre qu'il est vray qu'il n'y a point de matiere qui doiue estre estimée basse, ny vile, quand en icelle nous faisons la volonté de Dieu, qui est la forme qu'il nous faut considerer en toutes nos œuvres, & la vraye grandeur qui annoblit nos actions; il est aussi asseuré que cette subiection & obeyssance est vne des plus grandes & plus excellentes matieres où la femme mariee se puisse appliquer, & des plus puissantes pour son regard pour procurer la gloire de Dieu. Et tout au contraire celle-là manquant, il faut necessairement que tout autre edifice spirituel qu'elle scauroit bastir s'en aille en ruine & decadence, comme n'estant fondé que sur le sable mouuant de sa propre volonté, & non sur l'obeyssance à celle de Dieu, qui est le vray & vnique fondement de toute vertu. Bon Dieu! si nous ne sommes touchez que du desir de plaire à Dieu! & si c'est à ses yeux que nous pretendons d'agreer vniquement, si c'est, dis-je, avec la sincerité d'un cœur ouuert, & sans replis, & entierement porté au seruice de la Diuine Majesté que nous le cherchons, si nous n'auons autre but ou pretention que son honneur & sa gloire, pourquoy refusons-nous les sujets de la procurer, qu'il nous en offre si ouuertement, si amplement, & si frequemment, & nommément en nostre condition? Il sçait en quoy gist sa gloire, c'est à luy à nous proposer les moyens pour la moyēner & auācer, & en ce faisant, de luy plaire; & c'est s'abuser de croire d'en treuuer de

plus propres que cette soumission : pouuant arriuer d'ailleurs que plusieurs en ces exercices cherchent plustost, quoy qu'imperceptiblement leur contentement particulier & leur propre satisfaction, que la pure gloire de Dieu ; car s'ils la cherchoient sincerement, ils l'accōpliroiēt en cette sujction, & il se peut mesme faire qu'il y en ait qui recherchent tous ces autres employs, pour fuyr & s'eschaper à ces deuoirs importans qui leur sont importuns & leur viennent à degoust. Ce n'est pas que ie veuille pour tout cela refroidir personne, & la destourner de ces pratiques de deuotions & employs, à Dieu ne plaise, car i'y exhorte & pousse de tout mon pouuoir, & autant que tout autre qui soit, estimant le tout tres-bon & tres-pieux ; mais ie dis seulement qu'il faut regler les actions volontaires, & de suprerogation par celles d'obligation & de precepte, comme est cette subiection dont ie parle ; & que celles-la ne doiuent iamais choquer ny empescher celles-cy. Or la source du malheur dōt i'ay parlé, procede de ce qu'on s'accōmode aysemēt à toutes les pratiques spirituelles, & de deuotion, sauf à celles où il se rencontre de l'humiliation & de la contradiction du costé de son jugement, ou de sa propre volonté : où bien là où il ya de la penalité & du travail exterieur, ou interieur : la delicatesse & la fierté d'esprit est la ruine de la vraye vertu & deuotion en vne partie de celles qui font profession d'estre deuotes ; c'est l'humiliation & la peine que la nature refuyt ; car à tout le reste elle tafche de treuuer son conte, mais à celles-cy elle ne sçauroit ; c'est pourquoy elle fait tout ce qu'elle peut pour s'en garātir : mais c'est aussi en elles que paroît la vraye & solide vertu, & elles

en font la vraye pierre de touche; il faut accommoder & flechir la nature & l'humeur à la grace & à l'exécution des volontez de Dieu; & non prendre des pretextes pour satisfaire à son humeur, ou à son plaisir, & pour s'eschaper des choses d'obligation. Qui fait que l'on ne sçauroit assez souuent redire, presser, & inculquer dans les instructions qu'on leur donne, cette verité tres-importante en fait de deuotion; & quand on leur conseille & qu'on leur explique les pratiques de deuotion, il seroit bon de leur imprimer viuement le vray estat de la vertu Chrestienne dans cette subiection aux marys, & les dresser à rapporter & faire viser toutes ces pratiques, pour estre avec plus d'exemple & de vertu dans les actions de leur condition.

Voila la consequence à laquelle i'ay voulu disposer par toutes ces comparaisons, & que ie desire fortifier, & munir en suite, tant ie recognois qu'elle a besoia de force pour penetrer en plusieurs esprits de ce siecle, qui donnent plus de creance à leurs propres opinions, qu'ils ne font aux veritez solides; & ce pourautant que ces opinions se treuent plus conformes à leur appetit, & sont fomentées par sa suggestion; là où les veritez de la Foy ne sçauroient ny traiter, ny entretenir aucune intelligence avec l'appetit, parce qu'elles sont pures, inuariables, & fermes contre tous les intereſts de la terre, de la chair, & du sang: *Adam per Euam deceptus est, non Eua per Adam. Quem vocauit ad culpam mulier, iustum est vt eum gubernatorem assumat, ne iterum fœminea facilitate labatur*, dit sainct Ambroise: Adam fut deceu par Eue, & non pas Eue par Adam. Il est donc bien iuste & raisonnable, que l'ayant attiré à la preuarication, & rendu

rendu complice de son crime : elle le tienne, & le prenne desormais pour son conducteur & gouverneur, de peur qu'elle ne vienne à faillir derechef par la fragilité de son sexe. Le mesme ailleurs apres auoir dit ces paroles parlant d'Eue, *Vt ad virum suum conuersa seruiret.* Afin que regardant à son mary, elle le seruit, il adioust : *Primum, ne eam facile delectaret errare : deinde vt sub fortiore vase locata non traduceret virum, sed magis viri consilio & ipsa regeretur. In quo quidem mysterium Christi & Ecclesie euidenter agnosco. Designatur enim Ecclesie ad Christum futura conuersio, & religiosa seruitus subdita Dei verbo.* Premièrement, afin qu'elle ne se laissast pas aller facilement au peché : comme aussi afin que rangée sous la conduite d'un plus fort elle ne vint pas à débaucher son mary, mais fut plustost elle mesme regie & conduite par son conseil. En quoy à la verité ie recognois manifestement le mystere & la figure de Iesus-Christ, & de son Eglise : car c'est en cela qu'est représentée la conuersion future de l'Eglise, c'est à dire des nations à Iesus-Christ, & sa religieuse seruitude, & obeïssance respectueuse, qui la rend entierement subiette & soubmise au Verbe Diuin. Or cette pensee de S. Ambroise est fondée sur la parole de l'Apostre S. Paul, lequel escriuant aux Ephesiens, leur parle en cette sorte du mariage. *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo & in Ecclesia.* Le mariage est vn mystere admirable, vn grand Sacrement ; or ie dis qu'il est grand en Iesus-Christ, & en son Eglise. Mais pour sceller tout ce discours par l'Ecriture ; le mesme Apostre au Chapitre sus-allegue declare cette importante verité, & la consequence que nous venons de deduire de la soubmission de la femme enuers le mary, en

Ambr. 1. b.
de paradiso
c. 14.

Ephes. 5.
v. 32.

v. 22. ces termes : *Mulieres viris suis subdita sint, sicut Domino: quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesia, ipse saluator corporis eius; sed sicut Ecclesia subiecta est Christo; ita & mulieres viris suis in omnibus.* Que les femmes rendent du respect, & de l'obeyffance à leurs marys, comme à nostre Seigneur, duquel ils representent l'autorité à leur égard. Car l'homme est le chef de la femme, comme Iesus-Christ est le chef de l'Eglise; c'est à dire de ce corps admirable auquel il inspire la vie, & le mouuement, qu'il protege, & auquel il influë & moyenne le salut; Mais cōme l'Eglise est sujette à Iesus-Christ; il faut que les fēmes soient aussi sujettes en toutes choses à leurs maris. Ce seul mot (*In omnibus*, en toutes choses) est assez fort & puissant pour satisfaire à toutes les defaites, pour faire cesser to⁹ les pretextes, pour dissiper toutes les vaines excuses, pour soudre toutes les doutes, gloses, & interpretatiōs, pour rompre & briser toute la fierté & arrogance des cœurs les plus hautains de quelques femmes que ce soient. *In omnibus* en toutes choses, sans rien excepter que le peché. Car il est aisé d'ailleurs de recognoistre que l'Apostre n'a peu entendre d'assujettir la femme, ou declarer qu'elle fut soubmise à personne ez choses où il y a de l'offense de Dieu.

Rom. 7. v. 2. Le mesme Apostre en l'Epistre aux Romains reïtere cette mesme doctrine, disant : *Quæ sub viro est mulier; la femme qui est sous la puissance d'un mary; Et en*
 1. Cor. 14. v. 3. *vn autre endroit de ses Epistres. Volo autem vos scire quod omnis viri caput Christus est: caput autem mulieris, vir: caput verò Christi, Deus.* Je veux bien que vous sçachiez que Iesus-Christ est le chef de tous les hommes: & que l'homme est le chef de la femme: mais le chef de Iesus-

Christ, c'est Dieu : cela veut dire , que comme Iesus-Christ, en tant qu'homme, est sujet à son pere; l'homme aussi est sujet à Iesus-Christ, & la femme à l'homme : & la raison qu'il apporte dans le mesme Chapitre peut seruir de preuue pour cette mesme subjection : *Non enim* v. 8.
vir ex muliere est, sed mulier ex viro. Etenim non est creatus vir propter mulierem sed mulier propter virum. Car l'homme n'a pas esté tiré de la femme, comme la femme a esté tirée de l'homme. Car l'homme n'a pas esté créé pour la femme, mais bien la femme pour l'homme. Et escriuant aux Colossiens : *Mulieres subditæ estote viris, sicut* Coloss. 3. v. 18.
oportet, in Domino. Femmes, foyez sujettes à vos marys, comme il faut, selon la loy & la volonté du Seigneur. Et escriuant à Timothée : *Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum : sed esse in silentio. Adam enim* 1. Timoth. 2 v. 12.
primus formatus est : deinde Eua. Et Adam non est seductus : mulier autem seducta in prauaricatione fuit. Je ne permets pas à la femme d'enseigner en public, ny d'vsurper la domination sur son mary : mais qu'elle demeure dans le silence. Car Adam a esté créé le premier : & Eue apres luy, voire d'vne partie de luy-mesmes. Joint qu'Adam n'a pas esté seduit par le serpent : mais ce fut la femme qui fut seduite, & portée par le serpent à la desobeissance & à la prauarication de la loy de son Createur. Or ie voudrois bien icy parler à ces femmes qui font des imperieuses enuers leurs marys. Voila que l'Apostre dit également & en mesme sens, qu'il ne permet pas aux femmes d'enseigner en public, ny de dominer sur leurs marys ; puisque donc elles cedent en vn point qui est de n'enseigner pas en public, quel aueuglement de vouloir contester l'autre, y cherchant des gloses & des in-

1. Petri 3.
v. 1.

terpretations que l'appetit, ou la vanité leur suggerent?

1. Petri 3.
v. 1.

S. Pierre en sa premiere Epistre donne encore aux femmes mariées les enseignemens pour viure Chrestienement dans leur estat ; *Similiter & mulieres subditæ sint viris suis : vt & si qui non credunt verbo , per mulierum conuersationem sinè verbo lucrifiant , considerantes in timore castam conuersationem vestram. Quarum non sit extrinsecus capillatura, aut circumdatio auri , aut indumenti vestimentorum cultus : sed qui absconditus est cordis homo , in incorruptibilitate quieti, & modesti spiritus , qui est in conspectu Dei locuples : sic enim aliquando & sanctæ mulieres , sperantes in Deo, ornabant se, subiectæ propriis viris. Sicut Sara obediebat Abrahæ , dominum eum vocans : cuius estis filia benefacientes, & non pertimentes vllam perturbationem.* Pareillement, que les femmes mariées rendent à leurs espoux la subjection & l'obeyssance qu'elles leur doiuent : afin que la modestie en leur conuersation, & l'innocence de leurs deportemens, avec la garde exacte de la chasteté, dans la crainte & dans le respect, soit comme vne predication muette, laquelle sans parler mesme de l'Euangile à ceux qui ne l'ont pas voulu entendre, les prouoque toutes-fois insensiblement à l'embrasser, & les gaigne heureusement à Iesus-Christ. Au reste, pour leur exterieur, qu'elles ne paroissent pas les cheueux frisez, ny avec des tresses d'or pour orner leur teste, ny avec le luxe & affecterie des habits : mais que leur interieur & leur conscience, soient composez & ornez de la pureté & integrité incorruptible d'un esprit tranquille, & modeste? qui est deuant Dieu riche, & digne d'un tres-grād prix: Car c'est de la sorte que se paroient autrefois les saintes femmes du temps passé, autant recommandables

par leur ferme esperance en Dieu, & par le desir de luy estre agreables, que par la subiection fidele qu'elles rendoiēt à leurs marys. Remettez vous Sara deuāt les yeux, elle obeyffoit si parfaitemēt à Abrahā, qu'outre qu'elle l'appelloit son Seigneur, elle le suiuoit dans tous ses voyages, sans se plaindre d'aucune incommodité, ny s'informer du sujet de ses pelerinages, ny de la fin, ou du terme où ils alloient aboutir. Vous estes ses filles selon la chair : mais vous l'estes plus selon l'esprit, en imitant ses vertus, & vous adonnant aux bonnes œuures, sans craindre que pour estre telles vous foyez mal-traitées, ou bien sans desister d'estre telles, pour crainte de quelque trouble qui vous en puisse arriuer, ou de quelque reproche que vous en puissiez receuoir.

Or il faut que cette subiection & obeyffance soit assaisonnée de l'amour coniugal, qui tant s'en faut qu'il en puisse receuoir du dechet, & de la diminution, qu'au contraire il en accroist, & s'en affermit dauantage. Je veux dire que la femme doit en mesme temps aimer & obeir. Chose parauanture plus difficile que d'obeyr simplement sans affection, telle qu'est en beaucoup de personnes l'obeissance qu'elles rendent ou à leurs superieurs, ou à leurs maistres ; bien qu'il soit veritable que si l'amour a prins vne fois possession du cœur, il adoucit reciproquement le ioug de l'obeissance, & rend la subiection plus facile à supporter. Et voicy comme l'Apotre vnit ces deux parties. *Vt prudentiam doceant*

Tit. 2. v. 4.

adolescentulas, vt viros suos ament, filios suos diligant, prudentes, castas, sobrias, domus curam habentes, benignas, subditas viris suis, vt non blasphemetur verbum Dei. Il escrit à son

Disciple Tite d'advertir les vieilles matrones d'enseigner les ieunes mariées à estre prudentes, leur faisant entendre comme elles doiuent cherir leurs marys, aimer leurs enfans, garder la prudence, la chasteté, & la sobriété, prendre le soin de leur mesnagerie, estre debonnaires & non rioteuses, & se tenir dans la subiection & obeissance enuers leurs marys, afin que leur desobeissance & le defreglement de leurs mœurs, ne mette point dans l'esprit & dans la bouche des infideles le blaspheme, le scandale, & le mespris de la parole de Dieu, & de l'Euangile.

Mais ramenons toutes ces preuues à leur source, qui seule suffiroit pour conuaincre les esprits sur cette verite. Car cette subiection est ordonnée à la femme par la bouche de Dieu par forme de penitence, qu'elle doit par consequent accomplir, comme elle fait celle qui luy est imposée pour ses autres pechez. Voicy donc quelle fut cette penitence : *Mulieri quoque dixit : Multiplicabo arummas tuas, & conceptus tuos : in dolore paries filios, & sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.* Dieu dit aussi à la femme : J'augmenteray le nombre de tes angoisses, en tes accouches : & tu enfanteras avec douleur, & seras soubmise & rangée sous la puissance de ton mary, & il dominera sur toy, & tiendra l'empire sur tes volôtez. Elles souffrent malgre elles la premiere partie de la penitence, & toutes auoient que c'est là leur peine & leur chastiment : Pourquoi donc y en a-il qui desauoient la seconde partie de cette penitence, qui est l'obeissance au mary, que Dieu leur a également & à mesme temps imposée avec la premiere, comme il se void dās l'Escrature S. ? ou pourquoy dénient-elles qu'elles soiēt

Gen. 3.
v. 16.

obligées à la souffrir ? Que si elles l'auoient, pourquoy donc ne l'acceptent-elles, l'accomplissant avec vne volonté libre & resoluë de franchir toutes les contradictions de leur orgueil, de mesme qu'elles ne peuuent s'exempter de l'autre, quelque grandeur d'esprit, quelque grace & beauté, quelque haute naissance qui les distingue & releue au dessus des autres ? Voila les solides instructions par lesquelles il faudroit enter la solide vertu dans l'esprit des femmes, non pas les entretenir de discours subtils & curieux touchant les mysteres, & qui sont au delà de leur portée, & ne les aydent pas à se rendre agreables à Dieu, & exemplaires au prochain ; instructions dont la pratique attireroit de Dieu sur elles vne plus grande abondance de consolations Diuines, & gousts interieurs avec vne profonde paix d'esprit, & sentiment de la presence de Dieu, que ne font tous ces discours, ou toutes les autres pratiques, si elles les diuertissent de la garde des veritez que ie viens de deduire.

§. II.

De l'obligation des marys à l'amour & conduite de leurs femmes.

SI les femmes sont sous la loy de la subiection, les marys ne sont pas sous vne loy moins dure : car cette mesme loy qui assujettit la femme à cette dependance, oblige reciproquement & en mesme temps le mary à l'amour, au regime, & à la conduite de la femme. Or cette loy quoy qu'elle soit vne loy d'amour, ne laisse pas pourtant d'engager à des choses difficiles, & ce d'autant plus, que le sujet qu'elle oblige d'aimer a

quant & quant des difficultez pour receuoir vtilement les effets de cet affection. Et d'ailleurs, estant plus mal-aïse de regir avec raison & adresse, que d'obeyr & de suiure la conduite d'un autre, il s'ensuit de tout cela que la loy ne traite pas l'homme plus doucement, ny plus auantageusement que la femme, & qu'il n'a point du sujet de s'enorgueillir de cette superiorite, ny d'entrer en mespris de sa femme, ny elle de luy en porter enuie, d'autant que dans cette superiorite il est en effet plus digne de compassion que d'enuie. Sainct Ambroise au mesme passage où nous auons veu qu'il parloit de la femme, adresse sa parole au mary en cette sorte: *Non ancillam sortitus es, sed vxorem: gubernatorem te Deus vult esse sexus inferioris, non præpotentem: Redde studio vicem, redde amori gratiam.* Tu n'as pas receu en partage dans le Sacrement de Mariage, vne seruante, mais vne Espouse. Dieu t'a bien voulu establir son gouuerneur & conducteur, entant que son sexe est plus infirme, & inferieur au tien; mais non pas pour luy estre vn tyran. Rends au soin qu'elle a de te plaire le retour de celuy que tu luy dois en ta façon; rends à l'amour qu'elle te porte, le tesmoignage de l'agreement, & le reciproque d'un amour & affection maritale.

Ambr. 1ib.
5. hex. c. 7.

Mais il faut pour establir plus efficacement cette verité, & faire voir l'accord de celle-cy avec la premiere, joindre les paroles de l'Apostre sur le sujet du deuoir des marys enuers leurs fêmes, qu'il a joint luy mesme, à celles qu'il a dit auparauant, touchant la subiection de la femme. Voicy donc comme il leur parle: *Vri diligite vxores vestras, sicut & Christus dilexit Ecclesiam, & seipsum tradidit pro ea, vt illam sanctificaret mundans lauacro*

Ephes. 5.
v. 25.

aque in verbo vite, vt exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid huiusmodi, sed vt sit sancta & immaculata. Ita & viri debent diligere vxores suas vt corpora sua. Qui suam vxorem diligit, seipsum diligit. Nemo enim vniquam carnem suam odio habuit: sed nutrit, & fouet eam, sicut & Christus Ecclesiam: quia membra sumus corporis eius, de carne eius & de ossibus eius. Propter hoc relinquet homo patrem, & matrem suam, & adharebit vxori sue: & erunt duo in carne vna. Marys aimez vos femmes, mais ne pensez pas que ce soit assez de les aymer d'une affection commune, & ordinaire; il faut que vous les ayiez aussi sainctement & aussi ardamment que Iesus-Christ a ayé son Eglise. Il a voulu mourir pour elle, afin de la sanctifier, la purgeant avec l'eau du Baptisme par la parole de vie, c'est à dire la Foy de l'Euangile, afin de se la rendre luy mesme glorieuse, & agreable à ses yeux, n'ayant ny tache, ny ride, ny chose semblable sur son visage; Mais afin que les cœurs des fideles qui la composent, fussent purs & immaculez, & que l'innocence y succedat à la malice, la verité au mensonge, le respect au mespris, & la fidelité à la rebellion. Et tout de mesme les marys doiuent cherir leurs femmes. Il faut qu'ils s'estudient à dresser leurs mœurs, & qu'ils se peinent à corriger les defauts de leur esprit, plustost que ceux de leurs corps, à les rendre humbles, si elles sont vaines, discrettes, si elles sont imprudentes, religieuses, si elles sont profanes, & jalouses de leur salut, si elles sont amoureuses de la vanité. Bref, ils les doiuent aymer comme leur propre corps. Il y a vne si estroite vnion entr'eux, que quand le mary aime sa femme, il s'ayme foy-mesme. Car personne n'a ia-

mais eu de haine, ny d'aersion pour sa chair : au contraire chacun la nourrit, & l'entretient, & la conserue cherement : cela estant donc ainsi, ne s'ensuit-il pas que c'est vne chose monstrueuse de voir que le mary n'ayme pas sa femme ? n'est-il pas obligé d'auoir vn grand soin de celle qui est vne partie de luy-mesme, de la conseruer cherement, la defendre, la protéger & l'assister, comme Iesus-Christ fait son Eglise ? Car nous sommes les membres de son corps, prins & formez de sa chair & de ses os ; l'Eglise ayant esté tirée de son costé, lors qu'il fut percé d'vn coup de lance : cela auoit esté figuré en Eue, laquelle fut tirée d'vne des costes d'Adam, durant le mystique sommeil dont il fut saisi. Pour suit donc l'Apostre ; Dieu parlant de toutes les femmes, en sa personne, prononça lors ces paroles. C'est pourquoy l'homme quittera son pere, & sa mere, pour adherer à sa femme : & ils seront deux en vne mesme chair. d'où nous deuons apprendre, que ce lien doit estre admirable, pour l'amour duquel tous les autres se rôpent, & qui fait qu'on peut quitter ceux ausquels on doit la vie, sans pecher contre la nature : neâtmoins si le mariage n'estoit autre chose qu'vne simple alliance de deux personnes particulieres, pour viure dās vne societé inseparable, & auoir de la lignée, ce ne seroit pas vne chose si sainte & si diuine, comme les saintes lettres nous le representent : mais outre qu'il a esté institué de Dieu, il est le symbole de cet ineffable mystere de l'vnion de la nature Diuine avec la nature humaine, & de Iesus-Christ avec son Eglise. C'est pour cette raison, que ie vous dis mes freres, dit l'Apostre, que le Mariage est vn mystere admirable, vn grand Sacrement, en Iesus-Christ & en

son Eglise : car c'est immediatement apres qu'il prononce ces paroles, que nous auõs rapportées par auance : *Sacramentum hoc magnum est, Ego autem dico in Christo & in Ecclesia.* Ce qui doit seruir d'vn puissant motif aux mariez pour les porter à l'obseruation des loix du Mariage, & pour s'y maintenir avec amour, intelligence, modestie, & pieté, comme representant en leur estat l'incarnation du Fils de Dieu ; & ils doiuent se resouuenir que tout ainsi qu'ils croyent que le Prestre doit se comporter au sacrifice de la Messe avec le respect, & la reuerence requise, comme y representant la vie, & la mort de Iesus-Christ, ils doiuent aussi de mesme & à proportion se maintenir dans le Mariage avec le respect, la modestie, & la religion que requiert vn estat & condition de vie qui represente en soy l'vnion du Verbe Diuin avec la nature humaine, & de Iesus-Christ avec son Eglise. Or voicy la conclusion de l'Apostre en ce Chapitre : *Veruntamen & vos singuli, vnusquisque uxorem suam sicut seipsum diligat : uxor autem timeat virum suum.* Que chacun de vous, ayme donc sa femme à l'égal de soy-mesme : mais que la femme reuere avec crainte son mary. Et escriuant aux Colossiens : *Viri diligite uxores vestras, & nolite amari esse ad illas.* Marys ayez vos femmes, & ne foyez point prompts, rudes, choleres & facheux en leur endroit pour contenter vostre humeur. L'Apostre S. Pierre au Chapitre sus-allegué, apres auoir parlé du deuoir des femmes enuers leurs marys, adiouste à suite : *Viri similiter cohabitantes secundum scientiam, quasi infirmiori vasculo muliebri impertientes honorem, tanquam & coheredibus gratiæ vitæ : ut non impediatur orationes vestre.* Maris apprenez de mesme comme il faut

v. 32.

v. 33.

Coloss 3.
v. 19.

1. Pet. 3:

v. 7.

vous comporter enuers vos femmes. Seruez-vous de la raison, & de la science en laquelle vous les surpassez, pour supporter les foibleffes, & infirmités de leur sexe, rendez-leur de l'honneur, non comme à vos superieurs, mais comme deférant simplement à leur imbecillité, & relevant leur condition inferieure à la vostre, par l'estat que vous en ferez ; compôrtiez-vous de la sorte enuers elles, comme elles estant vos coheritieres en la grace de Iesus-Christ. & en la vie eternelle : & le tout afin que le temps que vous devez auoir de reserue pour vaquer à l'exercice de l'oraison, n'en soit point interrompu, ny diminüé, ny la ferueur d'icelle attiedie, ou l'attétion diuertie. Voila les deux pieces d'où doit resulter la cōcorde, & la bonne intelligence Chrestienne des personnes mariées, qui ne peut estre constante & de durée sans la pratique de toutes ces veritez que nous auons deduites ; laquelle manquant, il n'y a, ny amourettes, ny sympathie, ny respect, ny interest, ny prudence humaine, qui soiēt capables de les attacher d'un lien si fort & si ferré, qui puisse nourrir entr'eux la paix Chrestienne, & la douceur de la vie coniugale.

S. IV.

Du deuoir reciproque des mariez, pour l'effet principal du Sacrement.

Voila en gros ce qui regarde l'estat & l'intelligence de la vie sociale des mariez en termes de Chrestiens, vnis par ensemble par la grace du Sacrement : tirōs en peu de mots de la mesme source quelque point de ce qui touche le deuoir du Mariage pour son effet

principal. Nostre Religion est si vniuersellement sainte, qu'elle ne laisse aucune action de la vie sans la regler, & hors des termes de la sagesse & de la vertu ; & ainsi l'action par laquelle l'espece de la nature humaine se maintient & se conserue en ses indiuidus, est reglée & restreinte dans ses bornes, de mesme que toutes les autres: voire Dieu preuoyant bien que l'exces, la licence & le vice s'y pourroient glisser, & en effet s'y introduiroient par vn malin rejetton de la nature corrompuë, & par les suggestions de celuy qui y jetta le premier par sa tentation la semence de la corruption ; a voulu pouruoir les hommes d'un plus puissant moyen pour la tenir plus efficacement dans ses reigles & limites, en l'esleuant à vn estat plus eminent, & la rendant vne action emanente d'un Sacrement : & c'est à cela que les Chrestiens mariez doiuent faire plus de reflexion, & ce qui est de plus considerable en tout l'estat du mariage ; parce que c'est ce qui y est de plus grande valeur, & plus digne d'estime: *In nostrarum quippe nuptijs plus valet sanctitas Sacramenti, quàm fecunditas vteri*, dit S. Augustin. En nos mariages, la saincteté du Sacrement est de plus grande valeur, & merite d'estre plus prisée que n'est la fecundité, & la benediction de la lignée. Et en verité, si l'on se representoit cela viuemēt, & si nous donnions à la Foy le pouuoir & l'efficace que nous donnons à l'opinion, & à d'autres persuasions humaines, cette seule consideration, que l'action qui tend à la conseruation de l'espece est vne action procedante & dependante d'un Sacrement, & qui tient à vne chose si religieuse, ne seroit-elle pas suffisante pour regler cette action, disposant les mariez à la reuestir & accompagner de tous les

Aug. lib. de
bono con-
iug. c. 18.

motifs, circonstances & conditions, requises à vne action vertueuse; & en bānissant tout desordre, tout excés & toute brutalité, y establir la moderatiō & les mesures de la raison & de la Foy? En la collation & reception de ce Sacrement, il faut estre en grace, cōme lors qu'on reçoit le corps du Fils de Dieu; mais en outre ne plus ne moins que l'on se cōporte ez actions, jointes ou dependātes de la reception de l'Eucharistie, avec respect, modestie, & reuerence, & par les motifs & regles de la Foy; de mesme faut-il se comporter à proportion ez actions qu'elles que ce soient qui regardent le Sacrement de Mariage. Mais c'est vn malheur qui ne pourroit estre assez deploré, ny suffisamment representé, qui est que beaucoup de Chrestiens ne pensent point à la liaison & rapport que leurs actions ont avec leur Religion; ils empruntent d'elle les objets de leur culte, mais non pas les regles & les modeles de leurs actions, & de leur vie: mais ie me trompe en leur accordant mesme ce premier chef; car s'ils consideroient attentiuement les objets de leur culte, ils verroient qu'ils ont tous vn rapport essentiel aux actions de nostre vie, pour en estre ou le modele; ou le motif, ou la fin.

Mais confirmons encore cette verité par ce qu'en disent les Peres, nous remettant en la memoire la pratique dont parle Tertullian, de qui ie repete de tant plus volontiers les paroles, quoy que cy deuant raportées, qu'elles sont fort precises, & tres-propres au sujet que nous traitons: *Non vt penēs sanēlos, officia sexus cum honore ipsius necessitatis tamquam sub oculis Dei modestè & moderatè transiguntur.* Declarant par ces paroles, que les offices & les devoirs necessaires pour la conseruation

Tertul. 1 b.
1. ad vxorē.
c. 3.

de l'espece, se rendent entre les Chrestiens mariez (qui sont tous appelez Saincts en l'Escriture S.) avec l'honneur & le respect deu à la necessité, & à l'obligation qu'on y a; mais c'est par la reflexiō qu'on fait sur la presence de Dieu, en s'y cōportant cōme estant deuant les yeux de sa Diuine Majesté: c'est pourquoy ils y gardent toute modestie & moderatiō. Mais voicy le tesmoignage que rend S. Augustin du temps mesme de l'ancienne loy: *Illis verò temporibus, dit il, cùm adhuc propheticis Sacramentis salutis nostræ mysterium velabatur, etiam qui ante nuptias tales erant, officio propagandi raptas copulabant, non victi libidine, sed ducti pietate.* En ce temps là (de la vieille loy) auquel le mystere de nostre salut estoit encore couuert & voilé par des Sacremens & des figures Prophetiques, ceux-là mesme qui auant leurs nopces estoient tels que nous venons de dire, ils contractoient mariage pour auoir de la lignée, non pas pour assouuir quelque desir brutal, ou vaincus des allechemens de la volupté, mais conduits par des motifs de vertu, de religion, & de pieté. Et il adiouste peu apres: *Habebant enim eas in opere generandi, non in morbo desiderij, sicut gentes quæ ignorant Deum.* Car ils se marioient & auoient des femmes pour en auoir de la lignée, non pour l'assouissement d'un appetit bestial, ny comme malades d'un desir desreglé & corrompu. Et voicy comme il explique ce motif reglé, & cette intention pure, & entiere: *Sicut enim sapiens & iustus qui iam concupiscit dissolui & esse cum Christo, & hoc magis optumo delectatur, iam non hîc viuendi cupiditate, sed consulendi officio sumit alimentum, vt maneat in carne, quod necessarium est propter alios: sic misceri seminis iure nuptiarum, officiosum fuit tunc sanctis viris, non libidinosum.*

Aug. lib.
de Beno
coniug. c. 13

c. 15.

Quod enim est cibus ad salutem hominis, hoc est concubitus ad salutem generis. Car tout ainsi que l'homme sage & vertueux qui souhaite desja d'estre dissous des liës du corps pour estre avec Iesus-Christ son bien-aimé, & se delecte en ce desir, ou bien en Iesus-Christ mesme, comme en ce qui est de meilleur, & de plus auantageux pour luy, prend en ce mortel sejour, non obstant ce sien desir, l'aliment & la nourriture necessaire pour la sustentation de son corps, non par vne cupidite de viure, ou pour attachement qu'il ait à la vie, mais par vn trait de prudence, & par vn office de charité, pour pouuoir subsister sur la terre, entant qu'il peut estre necessaire au bien & au salut du prochain: Autant en estoit-il lors de ces saincts personages, qui vsoiēt du mariage comme d'un office & d'un ministere pour la propagation du genre humain, non comme d'une action de licence, & d'une matiere & objet de concupiscence. Car ce qu'est l'aliment pour la conseruation d'un particulier, le mesme est l'œuure du mariage pour la cōseruation de l'espece.

Or le contraire de tout cela est compris par vn mot du mesme S. Augustin, lequel parlant de ceux qui sont dans le mariage avec desreglement, dit que ce sont des personnes, *Ipso suo iure intemperanter viuentes*, des gens qui vsent de leur droict non par raison & moderation, mais avec excès & desreglemens.

Mais passons à remarquer vn contraire defaut, & qui s'escarte de la moderation par l'extremité opposee, de ceux qui pechēt en cela, nō par excès, mais par defaillance. Ce māquement peut prouenir de deux sources; sçauoir de quelque deuotiō mal reglée, ou de quelque auersion de sa partie, laquelle estāt vnfois cōceüē contre les personnes

personnes auxquelles nous auons eu, ou deuons auoir plus d'inclination, s'aigrit souuent dauantage, & se rend plus opiniastre. Pour le premier, ie dis que si la deuotion est solide & veritable, en la personne mariée: elle cherchera sur tout d'accomplir les obligations, & de satisfaire au deu de son estat, & de sa condition, quelque imagination, humeur, caprice, ou fausse persuasion qui la puisse porter au contraire; car c'est à la victoire de tous ces déreglemens d'esprit, qu'il faut faire viser sa deuotion, & en retirer la lumiere, & la resolution affectiue, pour suiure en routes choses, non pas son sentiment, & sa propre satisfaction, qu'il arriue à plusieurs de chercher, quoy qu'imperceptiblement mesmes dans les exercices esquels ils se font accroire de chercher Dieu; mais bien pour suiure purement la volonté de Dieu, qui s'accomplit particulièrement en l'execution fidele de tout ce qui est attaché à nos conditions, charges, & vocations. Or ce manquement dōt nous parlons, & cet éloignement des deuoirs du mariage prouenant d'humeur ou de caprice qui va contre l'estat, & la condition de ces personnes, cōmment peut-il estre vn effet de la deuotion? D'ailleurs, n'est-il pas aisé à recognoistre qu'en ce refroidissement il y va du danger de la perte de la personne enuers qui le Sacrement oblige, l'exposant au despit, & à la tentation d'offenser Dieu, & de rechercher hors du Sacrement ce qui luy est refusé contre le droict qu'il luy donne. C'est à quoy se peut rapporter ce beau mot de saint Augustin: *Cauere debet charitas coniugalis, ne dum sibi querit vnde amplius honoretur, coniugi faciat vnde damnetur.* La charité que les mariez doiuent garder & entretenir respecti-

1bid. c. 7.

uement entr'eux, leur doit faire prendre garde, que l'vn au prejudice de l'autre pretendant à l'estat d vne continence perpetuelle, qui est vn estat plus eminent & plus honoré en l'Eglise que le Mariage, il ne se rende l'instrument de la damnation de sa partie: lesquelles paroles encore qu'au sens de ce S. Pere elles soient dites contre les marys, qui quittent tout à fait leurs femmes pour garder vne continence perpetuelle; elles se peuuent neantmoins fort bien appliquer à proportion à l'éloignemēt, & au refus de ces deuoirs, qui se fait par humeur, ou par caprice, ou sous vne fausse deuotion durant la societé coniugale, & dans le temps qu'ils habitent ensemble. Or ce point est si delicat & si difficile à determiner dans le particulier, qu'il faut que les circonstances en soient mesnagées par la vertu, & la prudence Chrestienne; & quiconque reglera sa deuotion par les motifs & les maximes de la crainte, de l'honneur, & de la gloire de Dieu, & du salut de sō prochain, il rencontrera ces circonstances, & les gardera en despit de son humeur, contre son inclination, & aux despens de sa propre satisfaction.

Pour l'autre source, qui est vne auersion qu'on a des personnes, sainct Ambroise parlant de l'auersion en general qui se rencontre par fois dans les mariages, dit vn mot qui seroit capable de la guerir, si la passion auoit des oreilles pour l'escouter, & le vouloit prendre pour remede & antidote; il dit donc introduisant la femme, parlant de son mary: *Sed horridus & incultus est. Semel placuit: numquid vir frequenter est eligendus? Comparem suum & bos requirit, & equus diligit: & si mutetur alius, trahere iugum nescit compar alterius, & se non totum putat.* Mais

dis-tu. ô femme, mon mary est hideux, mal propre, & vn lourdaut. C'est assez (respond saint Ambroise) qu'il r'aye esté vne fois agreable. Quoy? en faut-il venir là, que de changer tous les iours de mary, & ayant du degoust pour le premier, en chercher vn autre, & apres celui-cy vn troisiéme? Quoy? ne voit-on pas le contraire parmi les animaux? le bœuf separé de celuy qui a accoustumé de trainer avec luy sous vn mesme joug le soc & la charruë, s'en plaint, le treuve à dire, & l'appelle; le cheual a de la tendresse pareillement pour celuy qui est attelé avec luy pour tirer vn mesme char: & si l'on en met vn autre en sa place il refuyt, & n'a pas la mesme force pour tirer en compagnie d'vn autre; & ne croit pas estre tout entier où il est, s'estimant à demy hors de soy lors qu'il est éloigné de son compagnon. Mais voycy comme le mesme combat encore plus particulièrement cette auersion au sujet que nous traitons, en proposant l'exemple de la vipere, laquelle *vbi aduentare comparem senserit, venenum euomit, reuerentiam marito deferens, verecundata nuptialem gratiam: tu mulier aduenientem de longinquo maritum contumelijs repellis. Vipera marem prospectat, explorat iter coniugis: tu iniurijs viam viro obstruis: tu litium moues venenum, non reijcis: tu coniugalis amplexus tempore dirum virus exestuas: nec erubescis nuptias, nec reuereris maritum.* Sentant ou voyant venir à soy son pareil, jette & vomit son venin comme par vne espee de deference & de reuerence qu'elle luy rend, & par vn certain respect qu'elle porte à la grace & à l'estat de cette societé, comme maritale: Et toy, femme, te monstrans en cela pire qu'vne vipere, tu reiettes par des conuices ton mary, mesme apres vne longue absence & cioigne-

ment. La vipere regarde deçà & delà si le masle paroît ; & toy, ô femme, tout au contraire ; tu t'opposes à ton mari, l'arrestes, & luy fermes les auenuës par des iniures ; & au lieu de te purger de ton venin, & de le vomir comme la vipere, tu luy siffles & relances le venin des reproches & des plaintes ; & au temps de l'action qui procede d'un sacrement, & du deuoir que tu es obligée de luy rendre en vertu du mesme Sacrement, qui forme & opere la paix, tu allumes, & euapores avec chaleur, vn venin aspre & malin, sans porter aucun honneur ny respect au mariage, mettant en oubli la soubmission & la reuerence que tu dois à ton mary. Mais apostrophant aussi puis apres le mary, il continuë : *Sed etiam tu vir, (possumus enim etiam sic accipere) deponere tumorem cordis, asperitatem morum, cum tibi sedula vxor occurrit : propelle indignationem, cum blanda coniunx ad charitatem prouocat, &c. Vipera venenum suum fundit : tu non potes duritiam mentis deponere ? sed habes naturalem rigorem ? debes temperare cum contemplatione coniugij.* Mais aussi de ton costé toy, ô mary, (car nous pouuons encore treuuer en cette comparaison dequoy nous adresser à luy) abats & depose ce cœur gros & enflé de superbe, de cholere, ou d'obstination, tempere & amollis, ou plustost, quitte tout à fait cette rudesse & aspreté de mœurs, de regard, de contenance, & de façon de faire, lors que celle qui est alliée à toy par ce Sacrement honorable, vient à toy par le droit que ton consentement luy a acquis, & avec le respect & affection coniugale. Bannis de ton cœur le desdain & l'indignation, & en efface les signes & les marques de ton visage, lors qu'elle avec la douceur, la modestie, & la grace conuenable t'inuite à la fin de ce

Sacrement, &c. La vipere verse son venin par l'instinct de sa nature: & tu ne peux pas, ou pour dire ce qui en est, tu ne veux pas, ny par vn semblable instinct, ny te seruant de ta raison, ny par le motif du Sacremēt, amolir & quitter la seuerité de ton esprit, & mettre bas la fierté de ton cœur? Mais tu me diras que cette rudesse & cette aspreté te sont naturelles? ie te responds que tu dois y apporter du lenitif, & les temperer autant que tu pourras, quand ce ne seroit que pour le respect que tu dois au Sacrement, & en consideration de vostre sainte alliance & societé.

Il est vray que le mary a en tout le reste le pouuoir & le commandement, & le partage possible plus heureux de la femme est la soubmission & l'obeyssance; mais en ce point du deuoir coniugal, le pouuoir & le droit sont égaux, & la seruitude, comme l'appelle S. Augustin, toute pareille & semblable. Et voicy comme il parle de ce reciproque deuoir, d'où sans qu'il soit besoin de m'expliquer dauantage, on peut apprendre deux motifs du mariage. *Debent ergo sibi coniugati, non solum ipsius sexus sui commiscendi fidem, liberorum procreandorum causâ, quæ prima est humani generis in ista mortalitate societas; verum etiam infirmitatis inuicem excipiendæ, ad illicitos concubitus euitandos, mutuam quodammodo seruitutem: ut si & alteri eorum perpetua continentia placeat, nisi ex alterius consensu non possit. Et ad hoc enim vxor non habet potestatem sui corporis, sed vir: similiter & vir non habet potestatem sui corporis, sed mulier: ut & quod non filiorum procreandorum, sed infirmitatis & incontinentiæ causâ expetit vel ille de matrimonio, vel illa de marito, non sibi alterutrum negent: ne per hoc incidant in damnabiles, corruptelas, tentante*

August. lib.
de bono
coniug. c. 6.

satana propter incontinentiam, vel amborum, vel cuiusquã eorum. Les mariez doncques se doiuent l'vn à l'autre nõ seulement le commun accord & la fidelité en l'usage du mariage à l'effet d'auoir de la lignée, & seruir en cela à Dieu pour la conseruation de l'espece, qui est la premiere, & la plus ancienne societé contractée entre les hommes en ce mortel sejour. Mais ils sont aussi en cet estat assujettis l'vn à l'autre, & sont soumis à vn deuoir qui est vne espece de seruitude, pour s'appliquer le remede à l'infirmité, qui reste en l'homme depuis le peché du premier homme; remede qui sert à s'esloigner & à fuyr les autres societez brutales & illicites: De façon que bien que ce soit le souhait de l'vn des mariez de garder perpetuelle continence, il ne le peut pourtant faire sans le plein & libre consentement de l'autre partie. C'est aussi pour cela que la femme n'a pas la libre disposition de son corps, mais c'est le mary: de mesme le mary n'a non plus la libre disposition de son corps, mais c'est la femme; afin qu'ils ne viennent pas à se refuser mutuellement ce que le mary desire en vertu du mariage, ou la femme du mary, non seulement aux fins d'auoir de la lignée, mais aussi pour remede à leur infirmité & incontinence: de peur qu'à cause de ce refus ils ne tombent en des vices & corruptions abominables, par l'effort des tentations de satan, prenant auantage de leur sensualité ou de quelqu'vn d'entreux. Surquoy il faut pourtant se resouuenir tousiours de la moderation qu'il est besoin d'y apporter, & des regles qu'il y faut garder pour ne prendre point de là sujet de se jetter dans la licence, & se laisser aller au desordre.

Il n'y a point, cõme nous auons dit, d'estat ny de con-

dition dans laquelle le Christianisme souffre la licence & le desordre, & tolere le vice, sous quelque pre-
 texte que ce soit; mais en quelque sorte de condition
 que soient les Chrestiens, ils doiuent regler toutes leurs
 actions qu'elles que ce soient par l'idee des vertus, &
 par la loy de la moderation; & les ajuster aux maximes
 de la Foy & de la Religion. Aussi, comme dit le mesme
 sainct Augustin, sur le sujet du mariage dont nous par-
 lons, si on y excede par l'immodestie, par l'effronterie,
 deshonneste, ou brutalité; c'est le vice & le desregle-
 ment des hommes, qui en est la cause, & non le maria-
 ge: *Quidquid ergo inter se coniugati immodestum, inuerecun-*
dum, sordidumve gerunt, vitium est hominum, non culpa nup-
tiarum.

Aug. ibid.

Mais voyons sur ce mesme sujet les ordres que l'Escri-
 ture sainte y establit; puis que ce sont ceux qui seruent
 de fõdement à tous les autres, qui ne font qu'expliquer
 ou estendre la doctrine qu'elle propose. Voicy les pa-
 roles de l'Apostre sainct Paul: *Vxori vir debitum reddat:*
similiter autem & vxor viro. Mulier sui corporis potestatem
non habet, sed vir. Similiter autem & vir sui corporis potesta-
tem non habet, sed mulier. Nolite fraudare inuicem, nisi forte
ex consensu ad tempus, vt vacetis orationi: & iterum reuerti-
mini in idipsum, ne tentet vos satanas propter incontinentiam
vestram. Que le mary rende à sa femme le deuoir du
 mariage qu'elle a droict de luy demander: & la femme
 ne doit non plus refuser de rendre le mesme deuoir à
 son mary. La femme n'est pas maistresse de son corps,
 mais c'est le mary. Et pareillement le mary n'est pas le
 maistre de son corps, mais c'est la femme. Gard-z-vous
 bien de vous dénier l'un à l'autre ce que vous vous de-

1. Cor. 7.
v. 3.

uez respectiuellement; sauf si c'est d'un mutuel consentement pour quelque temps, afin de vaquer à l'oraison: & reuez derechef à la mesme façon de vie qu'auparavant, de peur que vous ne soyez exposez aux tentations du diable, qui prendra de vostre concupiscence & incontinence, l'occasion de vous tenter.

S. V.

Que les mariez, peuvent estre dans la perfection Chrestienne.

VOilà le propre & particulier exercice des personnes mariées, & le champ spacieux dans lequel elles doiuent pratiquer leur vertu; d'où ils ne doiuent pas pourtant prendre aucune sorte de pretexte de se relâcher en la deuotion, ny perdre tant soit peu de l'esperance, & de la pretention à estre & deuenir parfaits & tres-agreables à Dieu. Car ils peuuent embrasser d'autres moyens de se rendre parfaits, pourueu qu'ils soient cōpatibles avec leur condition; & en outre il faut qu'ils sçachēt qu'encore que la plus ordinaire matiere de leur vertu soit dans ces choses de leur estat dont nous auons parlé, qui semblent obscures & basses, & qui ne portent point d'esclat; ce n'est pas la matiere, ny l'objet, ny la nature de l'employ qui rend nos actions ou plus, ou moins agreables à Dieu, & qui nous achemine le plus à la perfection Chrestienne; mais que c'est la forme qui les anime, à sçauoir l'intention, l'application forte de nos cœurs, la vigilance, la force que nous nous faisons, la charité, & la vertu; c'est le zele & l'amour de Dieu, c'est ce qui plus ou moins contribuant à

nos actions les rend plus ou moins parfaites, & agreables à la Majesté Diuine. Et ce ne sont pas seulement les grands & eminens emplois que cette forme celeste & Diuine peut animer, & que la vertu peut conduire & releuer, mais mesme les plus bas & les plus vils en foy : & bien que ceux dont nous traitons ne tiennent rien de la bassesse, si on se l'imaginoit, ie dis qu'il n'y a rien de si vil, que l'or de la charité n'enrichisse; rien de si bas que ce celeste & puissant ressort ne releue, rien de foy si mesprisable qu'elle ne rende d'un prix & d'une valeur inestimable : Outre que la vertu & la charité est plus forte quand elle se prend à un sujet qui de foy n'a rien de recommandable pour exciter l'appetit de l'honneur en celuy qui opere, ou pour échauffer son cœur, tout l'effort de son courage estant avec la grace preuenante pris du fonds de sa vertu, & de la grandeur de sa charité; joint que l'humilité qui est la plus haute marche apres la charité, qui releue & perfectione l'action vrayement Chrestienne, se retreuuant plus es matieres moins esclatantes, il y a plus de bon-heur, & plus d'assurance d'auoir pour son partage l'obligation de pratiquer la vertu en cette sorte de sujets. Ce ne seront pas ceux qui auront rendu des actions plus specieuses, voire plus religieuses quant au sujet, qui seront les mieux receus & recompensez de Dieu en l'examen general des contes de nostre vie; mais bien ceux qui auront aporté plus d'amour, de zele, & de charité en quelque objet que ce soit, & principalement en ceux ausquels leur obligation les attache. Voire c'est cela mesme qui les rendra dignes d'une plus grande gloire deuant Dieu, d'auoir releué & rehaussé les actions les plus basses & qui sem-

Aug. lib.
de sancta
virg. c. 29.

blent les moins spirituelles d'elles mesmes, à vn degré d'eminente vertu, par vne adresse vrayement Chrestienne. Bref, ce beau mot de S. Augustin doit rehausser tout à fait le courage des mariez, & bannir de leur esprit toute pusillanimité, & fausse persuasion de s'estimer reculez par l'estat de leur condition attachée aux offices de cette vie temporelle, de la vertu, de la deuotion, & mesme de la saincteté: *Ad quodlibet enim aliud sanctitatis donum, quo eum sequantur, hortari possumus coniugatos, præter hoc quod irreparabiliter amiserunt.* Nous pouuons exhorter, & animer les personnes mariées, à la pretention & à la recherche de toute autre sorte de vertu, & à l'acquisition de tout autre don de saincteté, par où elles puissent arriuer à l'imitatiõ de Iesus-Christ, mesme dans l'estat de mariage, sauf de celuy qu'ils ont perdu irreparablement, & sans ressource, sçauoir la virginité.

DE L'INSTITVTION DES ENFANS.

SECTION III.

De la mauuaise institution.

S. I.

La source de la mauuaise institution des enfans, est l'institution mauuaise dans laquelle les parens mesmes ont esté éleuez.

POUR tracer plus vtilement comme en vn tableau quelques traits de cette institution, il ne fera pas hors de propos d'en crayonner plustost vn contraire;

& de représenter icy en peu de paroles la négligence de plusieurs parens, & le train trop ordinaire dans lequel les personnes qui vivent par les maximes du monde élèvent leurs enfans. Surquoy il faut d'abord remarquer, que la source de cette mauuaise institution vient de ce que ces parens ayant esté eux mesmes esleuez dans les maximes du monde, & sans la crainte de Dieu, ils entrent dans le Mariage avec les mesmes maximes, sans penetrer dans l'esprit du Sacremēt, & s'y disposer comme il est requis, & sans y apporter les fins, & les motifs Chrestiens; d'où par consequēt se prouigne & s'estend vne longue file & trainée de mondains & de mōdaines, de libertins & de libertines, qui marchent dans la mesme route de leurs peres, & dans laquelle ils sont conduits & formez par leurs propres parens. En quoy se verifie tant à raison du mauuais exemple que les parens leur donnent, qu'à raison de l'institution mesme, ce qu'à tres-eloquemment dit Saluan. *Et hinc est quòd penè omnes parentibus suis filij non magis in patrimonia, quàm in vitia succedunt: nec magis facultates paternas sumunt, quàm prauitates, ac sic transeuntes semper in mores patrum, antè eorum incipiunt nequitiam quàm substantiam possidere: bona enim parentum non nisi mortuis eis possident; viventibus autem adhuc & valentibus mores. Ac sic priusquàm in Dominio suo habere incipiant res paternas, habent in animis ipsos patres: & antequàm habeant illa quæ falsò dicuntur bona, antè habent illa quæ verè probantur mala.* Et de là vient que presque tous les enfans ne sont pas moins heritiers des vices, que des biens de leurs parens: & ne prennent pas plus de part en leur cheuance, qu'en leurs meschâcetez, & ainsi passant tousiours par imitation dans les mœurs

Salu. lib. 1.
ad Eccles.
Cathol.

de leurs peres, ils entrent plustost en possession de leurs vices, que de leur heritage : car ils ne recueillent le patrimoine de leurs parens, qu'apres leur mort ; là où pendant mesme la vie & santé de leurs parens, ils prennent l'impression de leurs mœurs. Tellement qu'auant qu'ils commencent d'auoir en leur domaine les richesses de leurs peres, ils ont desja leurs peres mesmes dans l'esprit : & plustost que d'auoir leurs biens, qui portent faussement le titre de biens, & ne le sont qu'en apparence, ils sont desja par auance saisis & entachez de leurs veritables maux. C'est par ce moyen que s'entretient & se transmet le train du monde & de la vanité, & que ses maximes passent par succession dans les esprits ; c'est ainsi que grossit ce torrent impetueux, & que cet Empire tyrannique du pernicieux exemple, & de la mauuaise coustume, & deprauation ; se maintient & s'accroist ; c'est de la façon que le vice coule de siecle en siecle.

S. II.

Mauuaise institution dans le bas âge, auquel ces parens cherchent leur seul plaisir & contentement en leurs enfans, à leur totale perte & ruyne.

OR voicy par quels degrez le vice des parens s'empare de l'esprit des enfans, & quel est l'infame progres de cette peruerse institution, prouenant ou de negligence, ou d'affectation ; c'est à dire lors que les peres les eleuent ainsi à dessein, & de propos deliberé, ou lors

qu'avec l'âge ils laissent croistre en eux les passions, & mauuaises habitudes, sources des vices. Voicy donc les chainons lesquels attachez l'vn à l'autre forment & composent la chaine malheureuse de l'institution mauuaise. Tandis que les enfans sont dans le bas âge, ces parens par trop amoureux de leurs enfans, au lieu de retrancher en eux le cours des mauuaises inclinations, en surueillant à leurs petites humeurs, & par de frequentes corrections, les dresser de bonne heure au chemin de la vertu, ils s'amusent à vne vaine complaisance exterieure, qu'ils prennent en quelque petite gentillesse de leur maintien enfantin, & par vne espee de cruauté inhumaine, ils preferent leur satisfaction particuliere au bien de leurs enfans. Deslors ils commencent à leur mettre la vanité dans l'ame par le luxe, & gentillesse des habits, ils laissent former en leur esprit la superbe par de petites actions morguantes qu'ils leur souffrent, ou ausquelles ils les habituent; la dissimulation & le déguisement, par de petits mensonges dont ils se rient, par des inuentions malicieuses qu'ils louent deuant eux, & par des souplesses dont ils tesmoignent d'estre ravis; la cholere par mille mouuemēs d'impatience, & de petite vengeance qu'ils leur laissent faire mesme en leur presēce, sans les en chastier; l'obstinatiō & attachement à leur volonté, en leur donnant tout ce qu'ils veulent, & n'osant leur refuser rien de ce qu'ils desirēt, fust-il nuisible à leur santé; tant ils se rendent foibles de jugement & de courage dans ce fol amour de leurs enfans, ou pour mieux dire dans ce cruel desir de prendre leur ébat en ces petites creatures, encore que de là s'en ensuiue leur entiere ruine, comme nous verrons en suite

par le jugement de S. Augustin. Bref, ils se comportent enuers ces petits enfans avec vne totale negligence à reprimier en eux tous ces rejettons de la nature corrompue, qui se fortifient par la reiteration des actes, & par l'aplication à diuerses natures d'occasions, & deuiennēt des fortes & puissantes habitudes; ou qui pis est, ils les dresseent à cela à dessein, par vne industrie & adresse recherchée. Que s'il faut parler des actions qui frayent le chemin à l'impureté, c'est vne chose deplorable de voir comme tout ce qui y tend leur est permis, & aduoüé, & mesme la hantise & le commerce des seruiteurs & des seruantes, personnes dont il n'en y a que trop de depraüées, qui les maniant & les touchant à leur appetit, leur peuuent donner des impressions dangereuses. Enfin, on leur souffre tout plein d'actions & de paroles suspectes: & non seulement cela, mais on les y porte, & encourage, leur laschant la bride à toute liberté. Et pour dire tout en vn mot, on les éleue en petites bestes, comme s'ils n'auoient point d'ame raisonnable, qui peult pericliter dans ces rencontres & occasions, ou comme si on n'estoit point obligé d'auoir autant & plus de soin de leur ame comme de leur corps: vous diriez à voir les deportemens de cette sorte de peres & de meres qu'ils se seruent de leurs enfans, comme de petits guenons, pour y prendre seulement leurs ébats, & leurs passetemps.

S. III.

*Négligence à leur procurer de bons maîtres,
& à les faire instruire, au salut, &
aux bonnes mœurs.*

Les enfans s'avancent-ils en âge ? nul soin de pre-
loccuper leur raison des sentimens d'un Dieu, & de
l'obligatiō de suiivre en toutes choses la raison & la re-
ligion. S'ils leur donnent des maîtres, c'est sans choix,
& sans sçavoir s'ils sont gens de bonne vie, & de sage
conduite; c'est merueille de voir les circōspectiōs qu'ils
aportēt, quand ils veulent donner à cultiuer leur jardin,
ou cōmettre la charge de l'Economie, & administratiō
de leurs biens à quelqu'un; mais pour celuy à qui ils cō-
fiēt la culture de leurs enfāns, ils ne s'en mettēt pas beau-
coup en peine. Ils ne veillent point sur les maîtres qu'ils
leur donnēt, pour voir s'ils tōbent en quelque deregle-
ment de mœurs, & s'ils s'acquittent de leur charge en-
vers leurs enfans, sur tout pour le principal qui est la
conduite des mœurs; c'est ce qui ne leur vient guere
en pensée, que de leur recommander l'instruction de
leurs enfans en ce qui concerne le salut, & le reglement
de leurs actions, dans vne sagesse & vertu Chrestienne.
Leur but n'est autre que de procurer à leurs enfans par
ces Maîtres quelque science, & au plus celle qu'il faut,
pour leur pouvoir donner entrée dans quelque charge,
ou bien de les faire dresser à quelque politeſſe ciuile, sui-
uant les maximes de la conuersation mondaine, & les
rendre comme l'on dit des honncſtes hommes, &

bien-faits, comme ils les appellent, qui n'est autre chose dans leur sentiment, que ie ne sçay quelle accortise & bonne grace dans les actions exterieures, avec quelque facilité à respondre à propos, à toutes rencontres, accompagnée d'un entregent agreable, pour estre receu estimé dans les compaignies.

S. IV.

*Negligence à les retirer des mauuaises occasions,
& compaignies.*

AV resté, quelles compaignies qu'ils hantent en cet âge, ou mesme plus auancé, ils ne s'en mettent point en peine; pourueu qu'ils paroissent dans les compaignies de ceux qui sont de condition & les plus gentils, bien qu'il y en eust d'effrontez, vicieux, & libertins; & au lieu de les en distraire, ils en sont ravis & en font gloire, mesmes aux despens de l'honneur, & du respect qui leur est deu par leurs enfans: car les mauuaises compaignies estant les escholes de tout vice, c'est où se forme mesme le mespris des parens; & pourtant ils sont si affolez de cette passion de complaisance qu'ils endurent cette frequentation dommageable & pernicieuse, quoy qu'elle tourne à leur propre iniure, ou pour mieux dire par ie ne sçay quelle foiblesse d'esprit & timidité, qui regne dans le cœur de beaucoup de peres & meres de ce temps, ils craignent de déplaire à leurs enfans & filles, voire plus que ceux-cy ne craignent de déplaire à leurs parens. De sorte que faute de courage, & de resolution, ils les laissent emporter au courant des vices du siecle, sans aucun frein ny retenue: faute dans
laquelle

laquelle tombent non seulement plusieurs de ceux qui ne font point profession ouuerte de la vertu, mais aussi quelques-vns de ceux qui la professent publiquement : qui se contentent dans ce desordre & desreglement de leurs enfans, de desirer simplement quelque changement de vie en eux par vn éloignement de ces compagnies & conuersations vicieuses, sans ofer prendre en main ny employer les moyens necessaires pour les en retirer, en faisant valoir leur puissance & autorité paternelle. Bref, que les cabarets soient leur habitation plus ordinaire que la maison de leurs parens, que les jeux & les autres débauches leur rauissent le temps, & les engagent à mille souplesses & tromperies, & bien souuent à des larcins domestiques, ou à faire des emprunts ou frauduleux, ou defauantageux, pour se maintenir dans la posture laquelle ils ont vne fois prise ; que l'oisiueté perde & corrompe la pointe, la vigueur, & la solidité de leur esprit, que leurs bouches ne s'ouurēt que pour tenir des discours vains, ou insolens, sales, & deshonestes, qu'ils prennent les iuremēs pour l'ornement de leur langage; que leur impieté & irreuerence n'espargne pas mesme les lieux saincts, & approche des Autels, & qu'ils s'y comportent à la veuē de tous, avec plus d'irreligion, & plus de licence, que n'oseroit se donner vn heretique, retenu du moins par la crainte des hommes. En vn mot, que l'impudence & le libertinage soit en eux l'effet de la confiance qu'ils ont en la qualité & en la folle affection de leurs parens, rien de cela ne touche ces parens ; au contraire s'il paroît dans les deportemens de leurs enfans, quelque gentillesse d'esprit, quelque agrément & applaudissement

des mondains, & des plus corrópus, ils sont si estourdis qu'ils en tesmoignent de la cōplaisance; ce qui sert d'un nouveau aiguillon à leurs enfans pour continüer à s'engager plus auant dans leurs peruerfes habitudes. Voila cōme ces parens qui forment leurs enfans au moule du mōde, les laissent voguer à la mercy des vagues de leurs passions, sans timon & sans gouuernail, & en tel estat qu'ils ne regardent autre pole, ny autre ayment qui les attire que celuy des objets de leurs appetits desreglez. L'humeur & le caprice sont les voiles que le vent & les maximes du siecle enflēt, & les orages des peruerfes affections, les tiennent dans vn continüel danger d'un euident naufrage de l'honneur, de la santé, & de la vie mesme, mais plus dangereusement encore de la vie eternelle.

S. V.

Mauuaise procedure de ces parens, pour les voyages qu'ils font faire à leurs enfans; aux mariages, ou conditions de vie, ausquelles ils les engagent; & en la maniere qu'ils les poussent aux charges.

Que s'il leur prend enuie de les enuoyer hors de leurs maisons, ou pour aprendre les sciences, ou pour voir le pays, & contenter leur curiosité, c'est au hazard de s'abandonner à toutes rencontres au vice, & de moissonner à leur aise tout ce qu'il ya d'impur & de malin dans cette grande varieté de villes, Prouinces, & nations, sans leur tenir la bride, en les mettant sous la sage conduite de quelque pieux, pru-

dent, & bien auisé gouverneur. Veulent-ils les jeter dans le mariage ? comme ils n'ont pas eu par le passé gueres de soin de leur faire apprendre ce qui est des mysteres de nostre Foy, & des choses qui concernent leur salut, ils ne l'ont non plus de les faire approcher du Sacrement de Mariage avec l'esprit de Chrestien ; mais ils y procedent comme en vne affaire purement humaine, faisant le choix du party suiuant les maximes du monde, sans considerer s'il est sans reproche & sans vice, éloigné de toute débauche, vertueux, craignant Dieu, & capable de viure en bonne intelligence avec leur fils. Le mesme desordre se void encores quand il est question de les porter à quelque autre estat & condition de vie ; car c'est sans election, sans raison, sans discours, & sans y rechercher la volonté de Dieu, se laissant emporter à la routine du siecle, & conduire par la prudence de la chair. Enfin s'ils les poussent aux charges, & aux honneurs, c'est par le seul motif d'augmēter ou de soutenir l'esclat de leurs maisons ; c'est par l'esprit d'ambition qui les anime, & duquel ils animent leurs enfans ; c'est sans se mettre en peine s'ils sont dans la probité & vertu requise, & sans estre soigneux de les en faire rendre capables, & de leur faire acquerir la science veritable, solide, & à fonds pour l'exercice legitime de ces charges : Vous en verrez mesme qui employent quelquesfois en cette recherche des charges, des mengeries, des fourbes, & des suppositions, en vn mot ils y cherchēt, non pas le bien du public, mais le seul propre interest, & auantage. A raison de laquelle mauuaise conduite, il s'en treuve mesme dans l'estat Ecclesiastique, que les parens y ont poussé, & à qui ils ont moyen-

né des benefices par cet esprit, qui n'y font autre chose qu'en recueillir les fruits, sans rendre que bien peu de seruire à l'Eglise, ou qui pis est, qui luy seruent de scandale. N'en y a-t'il pas parmy la Noblesse à qui leurs parens ont procuré par ce mesme esprit des charges militaires, desquelles ils se seruent, comme de pretextes honorables pour commettre sous l'abry de ces charges & employes vne infinité d'outrages, & d'excès? N'en y a-t'il pas d'autres, que les parens ont auancé par la mesme voye aux charges & fonctions de la Iustice, dans l'exercice desquelles ils font porter à l'injustice le nom auguste de la vertu qui luy est cōtraire, & à qui elles sont comme vn garant specieux pour assouuir leurs passions, se preualans de la puissance des loix pour les violer & enfreindre? N'y en a-t'il pas qui sont introduits dans le maniemment des finances par leurs parens, qui en leur exercice s'attachent à la traditiue maligne de quelques-vns, qui se glissant par vne contagion des vns aux autres, forme vne especc de science, en fait de griuelerie, & vne routine de fraude? Or comme nous auons dit, ce mauuais procedé prend sa source en plusieurs de ce que leurs parens les ont engagez en ces employes, sans qu'ils eussent ny la probité, ny la vertu en leurs mœurs, ny l'amour du public en veuè, & en leur intention, & sans auoir l'aptitude naturelle, & la science acquise pour l'exercice de ces charges; mais bien possible la dexterité, l'accortise & l'adresse à faire le mal, & apres l'auoir commis pour en pallier l'infamie, & se mettre à couuert, & à garant de la surprinse. Desordre dont les parens sont coupables, & dont ils se rendent par ce moyen responsables conjointe-

ment avec leurs enfans deuant le Tribunal de la Iustice Diuine; d'autant qu'ils ont peu & deu preuoir ces euenemens.

S. VI.

Mauuaise institution des filles.

Pour ce qui concerne l'institution mauuaise des filles, quoy qu'elle soit encore pire du costé de plusieurs parens, ie ne m'y arresteray pas, comme ayant desja parlé en diuers endroits des effets malheureux qui suiuent de cette pernicieuse institution; ie dis seulement que dans leur bas âge on leur donne cette mesme liberté, de tout dire, escouter, & faire, que l'on donne aux enfans; les passetemps de soy tres-dangereux, avec les garçons leur sont permis, on leur fait couler dans l'esprit la vanité, quasi aussi-tost que le lait dans la bouche, le desir de paroistre belles, les gorges descouuertes, l'immodestie des habits, l'affaiterie en la démarche, la frequentation domestique avec les seruantes (dont il en y peut auoir de dangereuses) l'entretien avec les ieunes hommes, la liberté qui leur a esté n'agueres iustement mise en face par vn illustre escrit fait par vne tres-haute puissance du siecle; l'effronterie, la rebellion, & la resistance de parole & de fait aux volontez de leurs parens mesmes; l'oisiueté & faineantise continüelle, la lecture des liures d'amour, & autres dangereux, où elles aprennent avec plaisir & grande satisfaction les curiositez, les artifices & inuentions pour entretenir par vn sourd & muet commerce, leurs

secrettes affections, aspirans par vne vaine gloire & affectation au desir de représenter & de produire en leur vie, des actions semblables à celles qu'elles y lisent & admirent, pour se rendre recommandables & passer en l'estime des mondains pour constantes & genereuses; le mespris de la mesnagerie, le desdain des partis fortibles, l'estime des vicieux & libertins, & pour combler la mesure de tout ce bel assortissement, l'irreligion & l'irreuerence dans les lieux saints. Tout cela, dis-je, ce sont les fruits & les infames effets de la mauuaise institution que font ces parens de leurs filles, les laissans mesmes monter à tel point d'insolence, qu'ils craignent de leur déplaire, en taschant de les diuertir du train infame de cette vie; & ores ils en ayent quelque desir, ils n'osent forcer & violenter en rien que ce soit leurs humeurs, & leurs inclinations, & s'opposer à leurs desreglemens, pour leur faire changer cette forme de vie. Enfin, se parle-il de les marier, on s'y comporte en la mesme façon que nous auons dit des enfans. Or pour coucher le dernier trait de cet hideux tableau, c'est proprement à cette sorte de parens que s'adresse saint Bernard, parlant aux meres. *Querant sibi iam in paruulis Babylonis dulces, sed truces matres, quibus lac mortis emulgeant, quos blandis mulceant favoribus, ac flammis nutriant sempiternis*: Que les meres qui traitent leurs filles avec cette douceur & mignardise, mais qui exercent par ce moyen enuers elles la plus cruelle tyrannie, & boucherie que peut exercer vne beste farouche sur vne proye longuement attenduë, se cherchent maintenant parmi les enfans de Babylone, à qui elles donnent le lait mortel & pestilent, & en les caressant par de douces & trai-

stresses faueurs , les preparent & disposent pour estre la matiere eternelle du feu inextinguible de la vengeance Diuine. Car elles font en effet ce que dit des Idolatres le Prophete : *Immolauerunt filios suos : & filias suas demoniis.* Ils destinent au diable leurs fils & leurs filles : & les rendent par leur institution diabolique ses agreables & eternelles victimes. Voila les effets de cet amour desreglé des parens ; voila où il aboutit : c'est chose que l'on void, que l'on entend, & que l'experience fait voir tous les iours en plusieurs parens, qu'on void estre cause du malheur de leurs enfans , par ce fol amour qu'ils leur portent, & qui marque en eux vne foiblesse d'esprit. Ce sont eux qui les conduisent vrayment au gibet, ou les precipitent en des accidens plus funestes pour leur conscience, & qui enfin les engendrent à la dânation eternelle. On leur presche tous les iours, & on leur represente incessamment ces choses; quel aueuglement donc de faire tousiours la sourde oreille , & de n'ouuir pas les yeux pour voir que c'est d'eux que l'on parle , & qu'ils sont non les peres , mais les meurtriers & les demons de leurs enfans.

Psal. 105.
v. 35.

DE L'INSTITVTION CHRESTIENNE

DES ENFANS.

SECTION III.

§. I.

Concevoir l'horreur d'auoir des enfans meschäs, regler bien sa vie, & peser l'obligatiõ qu'on a à la bonne institution des enfans, sont trois grãdes dispositions pour reüssir en cette institution.

NOUS auons veu le procedé des parens qui reglent la conduite de leurs enfans, non pas par maximes de la foy, mais par celles du mōde; pour faire voir donques, comme on se doit comporter en cette education, & comme se gouuernent en ce fait les veritables Chrestiens, il ne faut que prendre le reuers de la medaille, & fuiure vne route toute contraire à la pratique des premiers. Et bien que ce ne soit pas mon dessein de m'estendre sur tous les deuoirs des parens Chrestiens enuers leurs enfans; i'en particulariseray pourtant quelque chose, par les enseignemens que l'Escriture sainte en donne, & dãs les sentimens des Saincts Peres. Trois choses fort puissantes les pourrõt porter à cette education Chrestienne. La premiere, de conceuoir vne grande horreur du malheur qu'il y a d'auoir des enfans meschans, mal eleuez, & impies: *Ne iucunderis, dit l'Escriture, in filiis impiis, si multiplicentur: nec oblecteris super ipsos, si non est timor Dei in illis. Non credas vita illorum, & ne respexeris in labores eorum. Melior est enim vnus timens Deum,*

Deum, quàm mille filij impij. & vtile est mori sinè filijs quàm relinquere filios impios. Ne te resiouy point d'auoir grand nombre d'enfans impies : & ne prends point de plaisir en eux, s'ils n'ont pas la crainte de Dieu ; n'espere pas qu'ils soient de longue vie, & ne considere pas leur industrie, ny leur travail, ny leur soin, pour en attendre vne fin & issuë fauorable; car en effet il vaut mieux n'en auoir qu'un qui soit craignant Dieu, que d'en auoir mille impies. Et il est tousiours plus souhaitable, & plus vtile de mourir sans posterité, que de laisser apres soy de si malheureux rejettons de soy-mesme, en l'impieté des enfans. La seconde chose qui aydera grandement ceux qui veulent se gouverner par les maximes de Dieu en l'education de leurs enfans, & qui la leur rendra plus facile, & fera qu'ils rencontreront moins de resistance en la culture des mœurs de leurs enfans, c'est de commencer par eux mesmes : car les inclinations bonnes & mauuaises des parens, se transmettant par la communication de leur substance, aux corps de leurs enfans; il n'y a nul doute que les peres & meres ne donnent de la disposition à cette education, à proportion qu'ils sont dans la bonne vie; comme au contraire qu'ils ne forment en leurs enfans la resistance à cette bonne education, à mesure qu'ils sont eux mesmes dans la mauuaise vie. La troisiéme chose sera de se représenter, que bien que leurs enfans soient destachez de leurs corps, dont ils ont autrefois esté vne partie, ils doiuent estre pourtant inseparables de leur esprit, par le soing qu'ils doiuent prendre à veiller continuellement sur leurs inclinations, & actions, & à former leurs mœurs dans la modestie Chrestienne.

S. II.

Cette bonne institution doit commencer dès le berceau, pour ce qui regarde le reglement de leurs inclinations; & pour l'instruction, dès la premiere cognoissance qu'ils ont du reste des choses.

OR quand est-ce que doit commencer cette direction & cette conduite ? ie dis que pour ce qui est de regler leurs inclinations, elle doit commencer dès le berceau : & pour l'instruction , aussi tost qu'ils commencent à auoir quelque cognoissance & intelligence des choses. Car quant aux inclinations , encore que la raison ne soit pas dans son exercice, en ces petites creatures ; si est-ce que les inclinations bonnes ou mauuaises ne laissent pas de croistre d'elles mesmes , par les objets , & les occasions qui s'en presentent iournellement. D'où il arriue que les bonnes s'estât fortifiées, & ayât pris racine par les bōnes habitudes, biē que ce soit sans l'ayde de la raison, & auant que la volonté y ait peu contribuer de sa liberté , elles ne laissent pas pourtant d'assister & de secourir la raison en son temps, & de prester main-forte & assistance à la volonté pour l'exercice des actes de la vertu ; les mauuaises inclinations au contraire ayant pris pied & s'estant accreuës par la conuenance des parens, & à la faueur des objets conformes ; bien que cette croissance & renforcement se fasse sans que la raison, ny la volonté y ayent part, & par consequent sans aucune faute de la part de cette creature in-

nocente; la faute se tenant du costé des parens, qui sont sans doute grandement coupables, & responsables devant Dieu, de les laisser ainsi croistre & multiplier; il a son effet contraire, d'autant que l'enfant venant à entrer puis apres dans l'usage de la raison, & dans l'exercice de la liberté, trouuant son iugement preuenu, & preoccupé par l'idée qui luy est restée des objets de ses inclinations mauuaises, qu'on luy a laissé prendre en son enfance, & son imagination remplie des phantosmes, & des images de tant de diuerfes especes qui attirent au vice, & qui ont gasté & corrompu l'appetit; il arriue que la volonté meüe & allechée par ces phantosmes & inclinations contractées & fortifiées par la familiarité qu'elles ont eu en leur esprit, & par la liberté d'y rouler incessamment, experimente vne grande difficulté à se depestrer de leurs chaines, & à vaincre la force de leurs attraits; & comme elle n'a pas l'impression de la vertu, elle se range & se porte facilement à la fuite des objets auxquels elle se void attirée par la force de l'inclination: & treuuant de si grands obstacles à surmonter, & tant de difficultez à vaincre, elle aime mieux ceder à leurs appas, que de rendre de si grands combats contre des aduersaires si familiers & domestiques. Or c'est de cela que les parens sont cause par leur mauuaise conduite, & qui les rend inexcusables en leur faute: & ce qui cōuainc de vanité, de foiblesse d'esprit, & de peu de iugement, la repartie de ceux qui disent qu'il n'y a point d'inconuenient de permettre en ce bas âge des actions impertinentes, & des mouuemens qui tendent au vice, & de donner cours pour vn tēps à la faillie de ces bliuettes du feu des passions; qu'il n'y a point de danger de negliger

cette culture du naturel dans ces tēdres années de leurs enfans ; & qu'il n'est nullement necessaire de leur donner aucune impression des choses bonnes & vtiles, pour ce, disent-ils, qu'en ce bas âge ils manquent de raison & de liberté : car si bien le defaut de raison & de liberté fait que ces enfans ne pechent point, les actions pourtant qu'on leur permet de faire, ne restent pas de les disposer au peché, & de les y acheminer; puis qu'il est vray que chacune d'icelles, est vn pas à la pente naturelle du vice, qui va fortifiant de plus en plus la corruption de l'appetit naturel ; & à l'alienation de la vertu qui se forme par les habitudes contraires, laquelle produit enfin vne entiere & formelle contradiction au bien. Le corps de ces petits enfans ne croist-il pas sans l'interuention de la raison, & sans l'vsage de la liberté ? Le mesme en est-il de leurs inclinations, qui tiennent du corps, & croissēt avec le corps, voire mesme les habitudes mauuaises qui se forment de leurs mauuaises inclinatiōs, croissent de mesme, par la reiteratiō de ces premieres actions. Cette morale est aussi claire que la lumiere du Soleil, & il n'y a que les aueugles volontaires qui la méconnoissent : mais c'est vn malheur, que nous vsions de nostre raisonnement pour les affaires de la terre, ou pour des vetilles, & ne nous en voulons pas seruir pour ce qui regarde le seruice de Dieu & la pratique de la vertu ; car c'est en cela que nostre raison se rend lasche, & cligne ses yeux par l'appas & l'attrait de l'appetit. Ouurons donc l'esprit, & suppleons au defaut de nostre raisonnement, en nous laissant conuaincre par l'experience de cette verité que saint Augustin va declarāt, & qui fortifie la responce que i'ay fait à ceux qui

obmettent ce soin en ce bas âge, parce que ce sont, disent-ils, des choses legeres qui se passent en cet âge, auquel ny la raison, ny la volonté n'estant pas en leur plein & entier exercice, tout cela est innocent, & n'a aucune suite, & par consequent qu'il n'y a point d'apparence de s'appliquer à ce soin, dont il ne peut reüssir aucun auantage. Voicy donc comme S. Augustin dit nettement que les fautes legeres qu'on tolere ez enfans en cet âge, deuiennent des crimes en âge viril, dont elles ont esté comme l'essay, & le crayon: *Nam in illis iam quid me sædius fuit, vbi etiam talibus displicebam, fallendo innumerabilibus mendacijs & pædagogum, & magistros, & parentes amore ludendi, studio spectandi nugatoria, & imitandi ludicra inquietudine? Furta etiam faciebam de cellario parentum, & de mensa, vel gula imperitante, vel vt haberem quod darem pueris, ludum suum mihi quo pariter vtique delectabantur, tamen vendentibus. In quo etiam ludo fraudulentas victorias, ipse vanæ excellentiæ cupiditate victus, sæpe aucupabar. Quid autem tam nolebam pati, atque atrociter si deprehenderem arguebam, quàm id quod alijs faciebam, & si deprehensus arguerer, scire magis quàm cedere libebat? istane est innocentia puerilis? Non est Domine, non est, oro te Deus meus. Nam hæc ipsa sunt quæ à pædagogis & magistris, à nutribus & pilulis & pæseribus, ad præfatos, & reges, aurum, prædia, mancipia, hæc ipsa omnino quæ succedentibus maioribus ætatibus transeunt, sicuti ferulis maiora supplicia succedunt.* Et qui estoit pour lors plus infect que moy? puisque ie desplaisois à ces personnes, en trompant par vne infinité de mensonges mon pædagogue, mes maistres, & mes parens, poussé de la seule affection du jeu, & du desir de voir des sottises & choses vaines & inutiles, & de

Aug. conf.
lib. 1. c. 19.

la passion bouillante & inquiete d'imiter les representations des spectacles, & traits de plaisanterie. J'ay pareillemēt pris beaucoup de prouisiōs de la despense, & de la table de mes parens; ou bien par gourmandise, ou bien pour donner à mes compagnons, qui ne restoient pas de me vendre aux despens de ces friponneries les ieux mesmes esquels ils se plaisoient autant que moy. J'ay mesme par vn vain desir d'excellence, souuent recherché de vaincre avec dol & supercherie en ces exercices. Mais qu'y auoit-il dequoy i'eusse tant d'aersion d'estre repris, & dequoy neantmoins ie prinsē la liberté de cēsurer les autres seueremēt, lors que ie descouurois en eux ces mesmes choses, que de ce que ie faisois & cōmettois cōtre les autres, & si estāt atrapé i'estois repris, i'aymois mieux battre mes compagnons, que de leur ceder & de recognoistre mes fautes? Doit-on appeller cela vne innocence puerile? Nenny vrayment mon Dieu, nenny; car ce sont les mesmes choses qui de la qualité des maistres & pedaguogues, de la bassesse & legereté des noix, des boulettes & passereaux, leur durent & perseuerent encores quand ils sont deuenus hommes, sur les richesses, sur les possessions, & sur les esclaves, & les mesmes tout à fait qui passent du bas âge à tous les âges suiuan; dont ils sont punis en justice par les Prefects des Prouinces, & par les Roys mesmes, & ainsi nous voyons qu'à la ferule, on fait succeder de plus grands supplices.

S. III.

L'instruction des enfans doit commencer dès la premiere conception & intelligence qu'ils ont du reste des choses.

Pour le soin que doiuent prendre les parens à pre-
occuper les esprits de leurs enfans par de bonnes
instructions au bien, voire mesme dès leur enfance;
voicy ce qu'en dit l'Escriture sainte : *Pecora tibi sunt &*
attende illis : & sicut vtilia, perseuerent apud te. Filij tibi
sunt & erudi illos, & curua illos à pueritia illorum. As-tu des
jumens, & des bestes de seruice ? ayes-en soing : & si el-
les te sont vtiles, retiens-les deuers toy. As-tu des en-
fans ? ayes soing de les instruire, & de les rendre soup-
ples dès leur bas âge. Enseignemens que i'ay voulu
joindre par exprés ensemble, afin de ietter la honte, &
la confusion sur la face de ceux qui ont soing de leurs
jumens & de leurs cheuaux, & negligent l'instruction
de leurs enfans. Or pour faire voir la pratique de cecy;
pourquoy les parens ne pourroient-ils pas dire en di-
uerses rencontres, à leurs enfans. Mon fils il y a vn
Dieu, qui vous a fait ce que vous estes, qui vous a don-
né tout ce que vous auez, & de qui vous deuez attendre
tout ce que vous pouuez legitimement desirer ; il le
faut craindre, seruir, & aimer ; car vous n'estes au mon-
de, & il ne vous y a mis que pour cela ; il vous est plus
pere que ie ne suis ; & il merite & exige de vous infini-
ment plus que ne fait tout le reste. C'est pourquoy
vous deuez preferer absolument à toutes choses son ser-
uice & son honneur, sans disputer & sans chanceler. Ie

Ecc. 7. v. 29

ne luy ay seruy en vous mettant au monde , que d'instrument pour vous conduire à luy ; c'est en vous y acheminant que ie vous suis plus pere qu'en ce que ie vous ay fait part de ma substance en vous donnant cette vie passagere. Qui les empesche de leur faire porter les yeux corporels au Ciel , & ceux de l'ame vers la vie future, & leur dire ? Mon fils , il y a apres cette vie mortelle vne eternité de vie heureuse pour les vertueux, d'où tout desplaisir est banny, & où toutes sortes de biens & de plaisirs abondent ; & cette vie est dans le Ciel ; c'est en aspirant à cette vie qu'il vous faut mener, & entretenir celle-cy, & non pour loger vos affectiōs, & arrester vostre cœuraux choses de la terre, puisque l'on n'y peut pas faire vn sejour arresté & permanent. Bref, n'est-il pas en la main, & au pouuoir de tous les parens, d'insinuer dans l'esprit de leurs enfans , mille semblables aduis & enseignemens, & par iceux gagner le deuant à toutes autres malignes impressions, & preoccuper l'entrée de leurs petites ames , les remplissant de la clarté & de la lumiere de ces belles veritez & instructions ? lesquelles d'ailleurs si on ne verse pas de bonne heure preuenant l'entrée de tous autres objets, pensées, passions , & imaginations, il est fort difficile de les faire passer puis apres à trauers mille especes & habitudes contraires qui se sont faistes du fonds de nostre ame ; l'experience journaliere faisant voir, que ceux qui ne sont pas dans les pensées & dans le sentiment de la vertu dès leur ieunesse, ne s'y forment pas, du moins ordinairement, dans le cours , & moins encore dans le declin de leur âge. Sans que l'excuse soit pertinente, & legitime de dire que l'esprit des enfans dans cette tendre

ieunesse,

ieunesse n'est pas assez fort ny capable de recevoir l'impression de telles pensées ; car la réponse à cela, & sans repart, est, que puis qu'ils sont capables de retenir, & retiennent en effet de petits traits de folastrierie, ou de mommerie, & les instructions des choses friuoles, impertinentes & souuent pernicieuses, iusques à agir par l'idée qu'ils en ont conceuë ; c'est vne flaterie, ou foiblesse d'esprit de s'imaginer que leur esprit ne soit aussi propre & capable pour recevoir & conseruer de bonnes & vtiles pensées, si on les leur propose : car au contraire la disposition y est d'autant plus grande, qu'il est certain que la nature en a mis & imprimé dans nous les semences, lesquelles assistées de la grace du Sacrement du Baptême, influant sur ces nouuelles Plantes, donneroient vn effet correspondant au soin, & au trauail de cette culture & instruction Chrestienne.

Or les mesmes enseignemens peuuent-ils leur donner, ou pour mieux dire y font-ils obligez, pour leur apprendre à fuyr le vice, & à reprimer leurs mauuaises inclinations naissantes, qui sont comme les faillics & les tandres rejettons de leurs passions ; en vsant enuers eux tantost d'vne amiable & douce, & tantost d'vne seuerie & rigide correction ; leur faisant en suite conceuoir l'horreur du peché, avec l'iniustice, la perfidie, l'insolence, & la folie qu'il y a d'offenser vn Dieu ; & l'auerglement, que c'est, & la bestise, de perdre vne eternité de joyes, & s'obliger volontairement à vne eternité de tourmens ; imprimant dans leur ame vne viue auersion, & vne forte haine du vice, avec vne exacte & soigneuse sollicitude à se garder de tout ce qui a quelque apparence de mal, ou qui peut porter à quelque passioñ déreglée :

les portant par de petites raisons & des exēples à detester le mensonge, & toutes inuentions, & artifices recherchez & malicieux pour auoir ce qu'ils desirent, ou pour se garantir de quelque peine; formant en leur esprit vne alienation des actions ou conuersations dangereuses à l'innocence, & à la pudeur, sans s'expliquer trop auāt sur ce sujet, de peur qu'ils n'apprennent le mal, dās vne trop grande deductiō. Bref, leur faisant bien apprehender qu'il faut en tout & par tout suiure la raison, la volonté de Dieu, & sa loy; & qu'il ne faut iamais, pour chose que cē soit, agir contre sa conscience; & apres tout que l'eternité des peines & des horribles chastimens sont la suite & le fruit du vice & de la transgression des loix de Dieu; & que mesme par auance les cuisans remords, & les accidens defastreux sont le partage malheureux des meschans. Or on leur peut faire couler ces instructions tantost serieusement, & tantost en se joūant avec eux; tantost en leur promettant, tantost en les menaçant: bref par mille moyens, & en mille rencontres; & quiconque a vn raisonnable & pieux desir de faire ce qu'il doit en ce point, en treuve & en ouure luy mesme mille expediens.

§. IV.

Exemples de cette instruction dès le bas âge.

LA raison nous a fait voir l'obligation & la facilité qu'il y a de faire ce que i'ay dit; mais l'exemple de Tobie, & d'une grande Reine, nous en montrera la fidele pratique; voicy ce que l'Escriture sainte dit de Tobie le pere: *Quem ab infantia timere Deum docuit, &*

abstinere ab omni peccato. Lequel il enseigna (parlant de son fils) dès son enfance de craindre Dieu, & de fuyr toute sorte de vice. Qui peut s'excuser de faire ce qui est rapporté de la mere de saint Louys Roy de France? mais n'est-ce pas vn grand subject de confusion de ne le faire pas apres l'exemple d'une si grande Reyne? Or elle alloit souuent inculquant à son fils, qu'elle le verroit mourir deuant ses yeux avec moins de déplaisir, que si elle le voyoit commettre vn seul peché mortel, par lequel, disoit-elle, on fait vne si indigne & si atroce iniure à Dieu: paroles qui ietterent de si profondes racines dans le cœur de ce ieune Roy, qu'il tesmoigna depuis luy mesme qu'il ne se passoit iour, pour si occupé qu'il fust, & embarassé dans les affaires, & dās les troubles de la guerre, qu'il n'eust le souuenir de cette si serieuse & importante instructiō; ce qui fut (comme a fort bien remarqué l'Auther de sa vie, de qui j'ay emprunté cecy, Ionaille. & qui passa vn nombre d'années à la Cour de ce Roy) la source de ses grandes vertus, dont l'exemple, & la bonne odeur s'épandit par tous les Royaumes de la terre. Mais si faut-il que ie ramene encore vn exemple de la pratique des anciens Chrestiens, pour conuaincre dauantage, & rembarrer les friuoles défaites de ceux qui par diuers pretextes, negligent de vaquer à l'institution des enfans dès leur bas âge, & faire voir la dangereuse consequence que c'est, de conuiuer aux mauuaises inclinations mesmes des petits enfans, & plus encore de leur enseigner des niaiseres, & de petits traits de souplesse, ou autres choses qui tendent au vice. Car voicy ce que dit Clement Alexandrin; Nous sommes Clem. Alex
in protrept. bien loin de permettre aux hommes faits, d'entendre le

Πολλὸν γὰρ
 δεῖ ἀνδρα-
 σιν ἐπιτρέ-
 ψιν, ἀκροά-
 σται τοῦ-
 των λόγων,
 οἳ μὴδε τῆς
 παιδίας τῆς
 ἐαυτῶν, τῶ-
 το σὴ τὸ λε-
 γόμενον,
 κλαυθμοῦ-
 ζουρίας ἐδί-
 ζουσαν παρῶ-
 γρησται
 μὴδίζοντες,
 ἐβρωδουῦντες
 συναγαγέ-
 ρειν αὐτοῦς
 ἀδελότητα.

recit de ces fables, que mesmes nous nous gardons bien d'apaiser les petits enfans dans leurs plaintes, de les amadoüer, & d'arrester leurs larmes enfantines, & les empescher de braire pour le dire ainsi, par le recit de ces fables; car nous nous retenons de le faire, par la grande apprehension que nous auons de jetter en eux, & de fomentier en leur esprit par ce moyen les impressions de l'impieté. Voila la crainte de ces veritables Chrestiens; & apres cela on fera si peu auisé, & si peu desireux du salut de ses enfans, que de ne craindre pas de fermer, ou d'entretenir en eux les semences du vice par ces conuiuences ou complaisances affectées à ces petites actions, qui leur en ouurent le chemin; ou mesmes recognoissant qu'il y a sujet de craindre, on ne laissera pas de s'y complaire aux despens de nourrir en eux la malice, & l'insolence, voire souuent l'impieté?

§. V.

Progrés de cette institution selon l'accroissement de l'âge des enfans.

ET non seulement en cet âge tendre, ains encore en tout tēps ceux qui viuēt par les maximes de la Foy, s'appliquent tout à fait à l'institution de leurs enfans: dès leurs tendres années ils considerent leurs mouuemens, & s'estudient à comprendre le naturel, la portée, & l'inclination de leurs enfans, & selon cette idée ils reglent & diuersifient, & augmentent le soing de leur conduite, selon la diuersité de l'âge, ménageans la douceur & l'aigreur, les promesses & les menaces, & employans diuers autres moyens, ainsi que la cognoissâce

qu'ils ont de leur naturel, le requiert; & comme la grace de Dieu, & le bon conseil leur inspirent. Et sur tout ils sont soigneux de les instruire & faire instruire des choses de la Foy, & qui concernent leur salut, à l'exemple de la mere de S. Gregoire de Nazianze, de laquelle il parle ainsi; Cette Sara qui nous enfanta spirituellemēt avec grand soin & grande peine par l'instruction des choses de la Foy. Sur lesquelles paroles les meres doivent faire cette reflexion, que ce n'est pas s'estre entierement deliurées de leur part, que de l'auoir mis au monde; car il leur reste vn port bien plus penible, & vn accouchemēt bien plus douloureux en l'instruction & correction de leurs enfans, pour leur faire voir non pas le iour passager de ce monde, mais l'eternité; non pour les jetter & exposer aux miseres de la terre, mais pour les transporter du sejour malheureux de ce monde, dans l'estat immuable d'vne vie heureuse dans le Ciel.

Greg. Naz.
or. I.
Σάρρα, ἡ
πνευματικῶς
ἀδελφὴ ἡμῶν ἐν
τῇ διδασκαλίᾳ
καλῶς τὴν
ἐσθλότητα

DE L'INSTITVTION CHRESTIENNE
DES ENFANS MASLES.

SECTION IV.

§. I.

*L'institution des masles, & ce qu'il faut faire
auregard des Maistres, ou gouverneurs
qu'on leur donne.*

POUR ce qui regarde les enfans masles, s'ils les commettent à des estrangers sous la qualité de Precepteurs, ou de Gouverneurs, ils en font le choix, non par

recommandation, ou pour deferer à vn amy, ny s'en raportant à autruy; mais avec cognoiffance certaine de leur probité, & integrité de mœurs, vertu, & pieté vrayement Chrestienne, & de leur capacité pour ce à quoy ils veulent faire instruire leurs enfans. Non toutesfois pour se descharger tout à fait du soin de leurs enfans; car outre qu'ils demeurent tousiours dans l'obligation de ce soin, & que mesmes ils peuuent en effet des choses en qualité de parens, que les maistres ne peuuent pas, & lesquelles ils font reüssir avec plus d'efficace; ils doiuent aussi veiller sur les actions de ceux à qui ils les ont commis; car qui ne voit qu'ils peuuent se rendre, ou negligens au deuoir de leur charge, ou se relascher de leur premiere probité, & que partant il est dangereux qu'ils ne portent aux occasions du vice, soit par leur mauuais exemple, soit en jettant dans leur esprit les semences & les principes d'une peruerse doctrine, ceux qu'ils sont obligez de cōduire dans la route de la vertu. Mais ils ne se contentent non plus de leur commettre simplement leurs enfans sans autre chose; car à quel hazard exposeroient-ils l'instruction de leurs enfans, & le fruit de la despenfe, en laquelle ils entrent pour ce regard, s'ils n'y faisoient point autre chose? Ils les chargent donc d'instruire leurs enfans des choses du salut, s'ils en sont capables, de tenir la main à ce qu'ils donnent au culte de Dieu, & à leur salut, le principal soin de leur esprit, voire y faisant tout viser & seruir, par l'exercice & propos du matin, par l'examen du soir, & par les autres prieres, & en oyât tous les Dimanches & Festes la Messe, & s'il se peut iournellement, mais en esprit de Chrestien & pieux; par la lecture quo-

tidienne de quelque liure qui traite des choses du salut, dont le profit est inestimable ; par la frequentation des Sacremens faite avec vne digne preparation, par la hantise des gens de bien, laquelle ils leur peuuent & doiuent moyenner, & en les entretenant eux mesmes des choses Diuines : bref par tous les moyens que leur pieté & sainte adresse pourra employer vtilement ; auxquels mesmes exercices les parens aussi doiuent directement dresser & affectionner leurs enfans. Avec cela ils leur donnent le pouuoir ample, & la commission absoluë de les empescher de iurer, mal parler, se quereller, battre, rouler le paué ; bref de se licencier en quoy que ce soit, voire mesme de les en corriger & chastier.

Au reste, pour l'occupation & employ ordinaire de leurs enfans, & la sciëce qu'ils desirent leur faire apprendre ; ou telle autre vocation en laquelle ils les veulent éleuer, ils en chargent de mesme leurs Pedagogues & gouverneurs ; mais ce n'est pas par les maximes de la routine du monde, ny par les seules considerations qui vont à l'establissement, entretien, ou agrandissement des maisons, qu'ils ont soin de les faire dresser à ces diuerses vacations, mais selon qu'ils voyent à peu près la portée de l'esprit de leurs enfans, & suiuant qu'ils les treuent plus propres à certains emplois ; bien qu'en cela il y puisse auoir quelquefois du hazard, à raison du chāgemēt accidentel des esprits qui peut arriuer, ou par l'alteration du temperament, ou par vne forte & extraordinaire contention : mais encore n'en demeurent-ils pas là, & ne pensent pas s'estre tout à fait acquittez du soing qu'ils doiuent auoir sur ces Maistres, en les chargeant de l'instruction de leurs enfans, tant en la vertu,

qu'en l'acquest des sciences; car ne faut-il pas qu'ils sçachent le progrès que leurs enfans y font ? qu'ils soient soigneux de leur en bailler les outils, & les instrumens, comme par exemple les liures, sans les faire marchander par mille demandes, qui quelquefois rebutent les enfans ? Ne faut-il pas qu'ils voyent eux mesmes, ou par autruy (s'ils n'en sont pas capables) si la methode qu'on prend à leur enseigner la science qu'ils estudent, ou à les dresser à tel autre employ, est vtile & asseurée ? ne faut-il pas qu'ils soient soigneux que leurs enfans s'appliquent à l'acquisition de la science, ou de la capacité pour leur employ, par les motifs de la gloire de Dieu, de leur salut, & du bien public ; leur faisant dresser leur estude & leur employ à ces fins, qui sont des veritables fins; d'autant qu'elles reçoivent & recueillēt nos actiōs passageres, & leur donnent vne consistence & vn terme sans fin ; là où les autres fins du monde apres auoir esté le but & le terme imaginaire des actions des hommes, finissent & perissent elles mesmes, avec les actions qui les auoit eu en visée.

§. II.

Que la hantise des mauvaises compagnies leur est absolument defendue ; & quel est le danger qu'il y a dans cette hantise.

ILs sont au surplus curieux de sçauoir quelles compagnies frequentent leurs enfans ; car ils ne s'arrestent pas au seul desir qu'ils soient gens de bien & craignans Dieu ; mais ils traouillent à leur oster tous les obstacles

& empeschemens qui les en peuuent retarder ou diuertir, & s'estudient à leur mettre en main tous les moyens d'y paruenir; car ceux-là sont dignes de risée, & sont autant responsables deuant Dieu que les autres, qui voudroient bien que leurs enfans fussent gens de bien, si cela se pouuoit faire sans aucun soin ou traual de leur costé; mais de s'appliquer à leur faire fuyr ce qui peut empescher l'effect de leur desir, ou à leur rechercher & procurer les moyens pour les rendre tels qu'ils desireroient qu'ils fussent, c'est ce qu'ils ne font pas, ou par vn auuglement que leur cause la trop grande affection enuers leurs enfans, ou par pure lascheté, ou sous vne fausse opiniõ qu'ils ont que leurs enfans cõserueront les pëfées & les affections pour la vertu, dans les cõpagnies, & dans les occasions du vice. Ceux donc qui veulent eleuer leurs enfans en peres vrayment Chrestiens, sont soigneux d'eloigner d'eux tous les obstacles à la vertu, & sçachans par experience que la hantise des mauuaises compagnies est le plus grand & le plus nuisible, ils les en separent tout à fait, & les en retirent aussi efficacement, comme si leurs enfans estoient prests à s'exposer par humeur à la frequëtatiõ des personnes frappées de la peste, ou à vne gresse de mousquetades; estant certain que les mauuaises compagnies ne sont pas moins dangereuses, & contagieuses, qu'vn hospital de pestiferer aux personnes saines. C'est pourquoy ils n'apprehendent point ny par lascheté, ny par aucune vaine maxime du monde, de les leur interdire absolument; & non seulement cela, mais ils employent tout leur pouuoir, pour en effect les en éloigner, & sans aucune remise. Car ils ne se comportent pas en cela comme

quelques-vns qui les souffrent dans ces compagnies, & les abandonnent à cette dangereuse hantise, en l'attente qu'ils ont de les retirer, ou par le Mariage, ou par vn Office, ou par quelque autre occasion, & les laissent cependant frapper plus dangereusement de la contagion des vices, & recevoir des playes quasi incurables. Malheur pareil à celuy que deploroit S. Augustin de son temps, parlant de ceux qui abandonnoient des personnes à toute liberté, sous pretexte qu'ils n'auoient pas encore receu le Baptesme. Auquel abus S. Augustin respond de la sorte : *Vnde ergo etiam nunc de aliis atque aliis sonat vndique in auribus nostris, sine illum faciat quod vult, nondum enim baptizatus est : & tamen in salutem corporis non dicimus, sine, vulneretur amplius, nondum enim sanatus est.* D'où vient aussi, dit-il, qu'on dit encore maintenant des vns & des autres de part & d'autre, laissez-le faire, permettez-luy tout ce qu'il luy plaira, puis qu'il n'est pas encore baptizé : & toutesfois s'il s'agit de la santé du corps, nous ne disons pas, laissez le, qu'il soit blessé dauantage, qu'il assemble playe sur playe ; car il n'est pas encores guery. Or que la hantise des mauuaises compagnies soit vne peste qui gagne le cœur, & corrompt toutes les parties, & toutes les bonnes habitudes de nos ames, & qui les blesse mortellement, quoy qu'il faille estre hors de tout sens & de jugement pour ne le voir pas, prenons-en S. Augustin pour vne preuue celebre. Car auant que de s'escrier contre cette frequentation funeste, voicy ce qu'il raporte de soy-mesmes : *Quia si tunc amarem poma illa quæ furatus sum, & eis frui cuperem, possem etiam solus, si satis esset committere illam iniquitatem, quâ peruenirem ad voluptatem meam, nec*

Aug. Conf.
lib. 1. c. 11.

Aug. lib 2.
Conf. c. 8.

confricatione consciorum animorum accenderem pruritum cupiditatis meae. Sed quoniam in illis pomis voluptas mihi non erat, ea erat in ipso facinore, quam faciebat consortium simul peccantium. Car si i'eusse alors eu de la cupidité & de l'appetit pour ces pōmes que ie desfroby, & si ie les eusse desirées, i'eusse peu m'en faisir tout seul, si c'eust esté assez de faire cette meschanceté pour me mettre en possession du plaisir que i'y recherchois, sans qu'il fust nécessaire de me porter à cette action, & d'irriter & d'eschauffer la demangeaison de ma conuoitise, en m'accostant & me frottant avec ceux qui entroient dans le partage de mon crime. Mais puisque la satisfaction que ie pretendois n'estoit pas dans ces fruits, il faut conclurre qu'elle estoit en cette action meschante, laquelle satisfaction & plaisir procedoit en moy de la societé de ceux qui estoient complices de l'action. Il adiouste donc au Chap. suiuant : *Solus non facerem furtum illud, in quo me non libebat id quod furabar, sed quia furabar quod me* c. 9.
solum facere prorsus non liberet, nec facerem. O nimis inimica amicitia, seductio mentis inuestigabilis ex ludo & ioco nocendi auiditas, & alieni damni appetitus, nulla lucri mei, nulla vlciscendi libidine : sed cum dicitur, eamus, faciamus, & pudet non esse impudentem. Ie n'eusse pas fait ce larcin tout seul, auquel ce n'estoit pas la conuoitise de ce que ie desfrobois qui me picquoit, mais il est vray que ie desfrobois en compagnie, ce que ie n'eusse iamais entrepris de faire seul, & à quoy ie n'auois pas de l'inclination. O trop cruelle & hayneuse amitié, qui estes vne subtile & inconceuable tromperie & débauche de l'esprit, du ieu naissoit l'auidité de nuire, & l'appetit de porter dommage au prochain, sans que le desir du gain, ou de la

Sen. ep. 7.

vengeance animat mon cœur : mais quand on dit, allons-là, faisons cecy, on a honte de n'estre pas effronté, & ce qui nous deuroit donner de l'horreur, nous donne du desir. I'adiouste seulement ce qu'en dit Seneque en vne de ses Epistres, pour faire voir ce que la seule raison en a fait connoistre & juger : *Nemo*, dit-il, *non aliquod nobis vitium aut commendat, aut imprimit, aut nescientibus allinit* : Il n'en y a pas vn d'entre les vicieux que nous hantons qui n'authorise en nous son vice, & qui ne nous en donne quelque estime, ou ne nous le baille en garde & en depost, ou ne nous en laisse l'impression, ou qui, mesme à nostre desceu, n'en laisse quelque teinture dans nos ames, & en quelque façõ ne les en enduise. Ce qui fait qu'on ne doit pas se reposer vainement sur le propos, & la resolution qu'on s' imagine d'auoir, ou mesme qu'on pourroit auoir veritablement de s'opposer à la contagion du vice ; car outre que l'idée, & la contagion du vice se glisse finement dans nos ames sans nostre consentement ; voire en despit de la resistance que la volonté y fait, il arriue souuent que puis apres elle se laisse vaincre par ses doux charmes & appas, au moyen de la continuelle recharge des pensees qui la font entrer en capitulation ; apres laquelle elle leur donne enfin l'accès libre dans son fort, qu'elle auoit quelque temps defendu à la faueur du bon propos. Or cela estant à craindre en qui que ce soit, & pour si ferme qu'en fust la resolution, & par consequent ces compagnies deuant estre odieuses & en horreur à tous, combien sont-elles plus dangereuses aux ieunes gens, & les doit-on redouter pour eux, de quelque propos & de quelle resolution qu'ils se munissent, puisque mesme elle

est si foible, & dans ces rencōtres souuēt si foible en plusieurs de ceux qui sōt les plus forts, ainsi que le dit là mesme ce Philosophe? *Subducendus populo est tener animus, & parūm tenax reſti: facile transitur ad plures. Socrati, Catoni, & Lelio excutere mentem suam diſſimilis multitudo potuiſſet: adeo nemo noſtrū, qui cū maxime cōcinnamus ingenitū, ferre impetum vitiorum tam magno comitatu venientium poteſt.* Il faut que celuy qui est mol & tendre, & qui n'est pas encore assez affermy en la vertu, se souſtraye de la frequentation du peuple: d'autant qu'on passe facilement à imiter les exemples des autres. Voire Socrate, Caton, & Lelius euſſent eu de la peine à frāchir ce pas glissant & la hantise d'vne multitude diſſemblable en ſentimens. & en maximes, eut bien eu le pouuoir de leur reuerſer l'eſprit, de les faire relascher de la fermeté de leur vertu, & & de les attirer à ſon party; tant il est vray que pas vn de nous, qui nous appliquons ſur tout à composer noſtre eſprit, à le munir & à le fortifier par les penſées de la vertu, ne peut ſouſtenir l'aſſaut, & la violence des vices qui nous attaquent en foule, & comme dās vn bataillon dreſſé & composé de compagnies qui conſpirent au mal. Il faut eſtre aueugle volontairement, & fermer les yeux à l'experience, pour n'eſtre pas conuaincu de cette verité, & ne pouuant l'ignorer, c'eſt eſtre extremement foible ou meſchant, de ſouffrir cette hantise, & d'y conuiuer, & de n'employer tout ſon pouuoir & toutes fortes de moyēs pour en ſeparer ceux qui dependent de noſtre conduite. A raiſon dequoy, ceux qui veulent éleuer leurs enfans en peres Chreſtiēs, comme i'ay deſja dit, leur prohibent abſolument & efficacement toutes fortes de mauuaiſes compagnies,

Aug. lib. 4.
Conf. c. 4.

voire leur enjoignent de traiter en ennemis, quoy que Chrestiennement ceux qui leur tiendroient des discours contre la conscience, à l'exemple de cet amy de saint Augustin, dont il parle luy mesme : *Tentaui apud illum irridere, tanquam & illo irrisuro mecum baptismum quem acceperat mente atque sensu absentissimus, sed tamen se iam accepisse didicerat. At ille me exhorruit vt inimicum, admonuitque mirabili & repentina libertate, vt si amicus esse vellem, talia sibi dicere desinerem.* Le commençay de le gauffer, croyant qu'il me seconderoit, du baptesme qu'il auoit receu, lors qu'il auoit perdu toute cognoissance, mais qu'il sçauoit desja auoir receu. Mais ie fus bien trompé, car il eut autant d'horreur de moy que ie me promettois de complaisance de luy, & ne me regarda que comme son ennemy, m'aduertissant avec vne merueilleuse & soudaine liberté, si ie desirois luy demeurer amy de mettre fin à tels discours, & de cesser de luy parler de semblables choses.

Ils leur defendent en outre la cajollerie avec les filles, d'autant que c'est là l'escueil où vne partie de la ieu nesse fait le bris de sa conscience, & perd toutes les lumieres & sentimens de Dieu; C'est de là que naissent les querelles, c'est où se forme l'insolence, & le mespris des choses domestiques, voire des parens mesmes. C'est là où ils souffrent encore la perte de tout le profit qu'ils ont fait aux sciences, & où par l'oisiueté & la mollesse qui les saisit, ils commencent à se degouster & alie ner du trauail & de l'estude. En vn mot ils leur declarent leur volonté absoluë, qui est qu'ils fuyent & s'escartent de tout vice & de toute occasion qui le peut faire glisser dans leur ame.

S. III.

L'efficace des paroles que les parens vraiment Chrestiens employent à declarer à leurs enfans leurs resolutions susdites; & comme ils les confirment par la representation de leur commun interest, par la douceur, & par les menaces; qu'ils viennent enfin à executer.

OR ils leur font cette declaration de leur volonté; & ce commandement non pas mollement, ou en passant, mais avec des paroles qui montrent leur volonté tout à fait determinée à y employer tout leur pouuoir & industrie, pour la faire valoir & tenir, & si energiques, qu'elles ostent à leurs enfans toute imagination & presomption du contraire, comme si ce n'estoit que des volontez passageres, qui n'aurôit lieu que pour vn temps. Et c'est pourquoy pour donner plus de poids & d'efficace à ces defenses, ils les fortifient des raisons qui leur font voir les obligations qu'ils ont à leur donner ces instructions, & faire ces commandemens; tantost leur representant l'eternité des malheurs qui attendent les enfans, s'ils se portent au vice, & les parens s'ils ne leur imposent pas cette loy, & ces commandemens pour les en retirer; tantost leur faisant voir la cruauté dont ils vseroient enuers eux, s'ils les toleroient dans leurs vices, & dans le commerce cõtageux des mauuaises compagnies, par vne conuiuence mortellement preiudiciable: leur faisant reconnoistre par la force de la raison la verité du dire de Saluian: *Quia*

Salu. l. b. 1.
ad Eccl.
Cath.

nec parentes amorem debent appetere sibi noxium, nec desiderare filij parentibus obfuturum: Que les parens ne doiuent point aimer leurs enfans d'un amour, qui degenere en haine d'eux mesme, à raison du dommage qu'ils encourrent de leur chef, ny les enfans exiger de leurs parens par un desir parricide, un amour qui tourne à leur dam, & moins encore (peut-on adiouster) doiuent-ils exiger celuy qui cause la mort à ceux de qui ils ont receu la vie. Tantost ils leur vont disant, que c'est l'affection qu'ils ont pour eux qui leur fait desirer leur biẽ, & qu'ils le cognoissent mieux qu'eux en l'âge qu'ils ont, faute d'experience: leur representant encore les auantages de la vertu, & les suites funestes du vice. Et apres tout, qu'eux ayans la crainte de Dieu, ils ne scauroient se porter d'affection en leur endroit, ny eux gaigner leur bonne grace, que tandis qu'ils craindront Dieu à leur imitation, & viuront en bons Chrestiens; mais il faut que tout cela soit prononcẽ avec un ton serieux, graue, & plein de sentiment. Enfin ils passent aux menaces, leur declarant ouuertement que s'ils viennent à s'escarter de l'obeyssance à un commandement si iuste & si raisonnable, ils les priueront non seulement de leur bien-ueillance, mais aussi de toute succession fauorable dãs leurs testaments, & dernieres volõtez, & les rendrõt les moins aduantagez entre leurs freres, quelque primogeniture & quelque droit d'aisnesse qu'ils ayent par dessus les autres; mesme qu'ils les abandonneront sans les pouuoir d'aucune charge, honneur, ou employ: aussi y a-il du mal, & les parens ne scauroient en bonne conscience mettre en la main de leurs enfans, ny leur procurer l'adnistration de la Republique, ou de la justice, tandis qu'ils

font

font dans le malheureux estat du vice. Or ces menaces faites non pas à la volée , & par maniere d'acquit, doiuent proceder d'un courage ferme & entier, & d'une volonté totalement resoluë & deliberée : en sorte qu'elles soient capables de produire dans l'esprit de ceux à qui on les fait, la terreur & l'espouuante, sans leur laisser la moindre opinion du contraire, ny la plus petite impression dans l'esprit, qu'on ne passera point des menaces à l'effet; mais qui penetrent si auant dans le cœur, qu'elles leur fassent cōprendre clairement qu'ils sont entierement & tout à fait resolus de continuer en cette volonté, & de se maintenir dans cette autorité paternelle; & apres tout il faut se porter courageusement à l'exécution de cette resolution, nonobstant toute la resistance, & tout l'effort des parens & des amis, qui pourroient se mettre à la trauerse pour tascher de diuertir de ce propos, en dressant à l'encontre la batterie des maximes de la chair & du monde. Ce genereux dessein estant courageusement, & en tout executé par deux ou trois peres, enuers leurs enfans vicieux, seroit s'il venoit à estre publié capable d'arrester. & d'abatre la fougue de beaucoup de ieunes débauchez, & d'en bannir le vice, de donner la chasse au libertinage, de mettre en credit la vertu, & de restablir quantité de parens dans la possession de la puissance paternelle, de laquelle ils se despoüillent honteusement par crainte, par lacheté, ou par vn fol amour.

§. IV.

L'amour qui conuiue aux fautes des enfans est vn amour de soy-mesme, & vne haine des enfans; & la correction au contraire vn tesmoignage d'amour.

QUe si les commandemens & les menaces n'agissent pas sur leur esprit, ils employent, comme il est aussi necessaire, vn autre tesmoignage du veritable amour qu'on leur porte, qui est la correctiõ & le chastiment. Mais d'autant qu'il pourroit sembler à quelques-uns que ce soit plustost vn effet d'auerfiõ que d'amour, voicy comme l'Escriture assure le contraire, & confirme la verité que ie dis: *Qui percutit virga, odit filium suum: qui autem diligit illum, instanter erudit.* Celuy qui conuiue aux fautes de son enfãt, ou est lent & tardif à le chastier, il ne l'aime pas en pere, mais il le hayt en ennemy: au contraire, celuy qui l'ayme d'vn amour veritablement paternel, il l'instruit sans cesse: d'où nous pouuons recueillir deux veritez tres-importantes.

PROV. 13.
V. 24.

La premiere, que ce qu'on dit d'ordinaire, qu'il y a des parens qui aymēt les yns plus que les autres de leurs enfans; ou que les meres ayment plus que les peres, c'est souuent tout au rebours, sçauoir lors que ce plus grand amour cõsiste en ie ne sçay quelle cõplaisãce qui les fait conuiuer à leurs mauuaises inclinations, & qui tolere ce qui est digne de chastiment; car tant s'en faut que ce soit alors signe d'amour, que plustost c'est en ef-

fer vne haine mortelle; puisque aymer, c'est vouloir du bien à celuy qu'on ayme, & le luy procurer autant qu'il est en nostre pouuoir; or quel bien veulent ou procurent ces parens à leurs enfans, lors que pour se plaire en quelque mignardise exterieure, ils les flattent, & obmettent la correction. Mais puisque vouloir, & procurer du mal, c'est hayr, eux voulant & procurant à leurs enfans, ou par l'agrément, ou par la conuiuence, ou faute de chastiment, le plus grand mal qui leur scauroit arriuer en ce monde, scauoir le vice & la damnation, ne faut-il pas aduoüer qu'ils exercent en leur endroit vne haine mortelle? C'est ce qu'il leur faudroit représenter sans cesse, & leur faire comprendre, que cette tendresse d'affection qu'ils ont pour leurs enfans, lors qu'elle les empesche de les chastier, est effectiuemēt vne inimitié cruelle; que c'est en vn mot vn amour sensuel & animal, non de leurs enfans, mais d'eux mesmes; tel qu'est en vn cheual l'instinct à contenter son appetit brutal. Car en la mesme sorte, ces parens ne cherchent qu'à se contenter brutalement en l'appetit, meschamment à raison de la ruine de leurs enfans qui s'en ensuit; & impiement, d'autant qu'ils preferent leur plaisir passager & animal, au bien solide, raisonnable, & eternel de leurs enfans. C'est ce qui fait voir que l'amour sensuel, & excessif de ces peres qui dissimulent les excés de leurs enfans, est vn amour qui fait reflexiō & retour vers eux, & qui ne s'arreste point au bien de leurs enfans; car ils les embrassent & les estraignent d'vn amour si pressant, & si reflexif deuers eux, qu'ils les estrāglent, & les ruinent dans cette estrainte amoureuse en apparence. De cette verité tirée de l'Ecriture S. il s'en suit que tout au con-

traire la correction des enfans est vn tesmoignage de l'amour qu'on leur porte. Verité si euidente que saint Augustin donne pour regle de la correction & chastiment du prochain, celuy que le pere exerce sur son fils, & monstre par cet exemple que l'amour porte plustost à chastier, qu'à laisser impuny le peché: il requiert donc de celuy qui veut corriger & chastier: *Vt ea voluntate vindicet, qua pater in paruulum filium, quem per atatem odisse nondum potest. Hinc enim aptissimum exemplum datur, quo satis appareat, posse peccatum amore potius vindicari, quam impunitum relinqui: vt illum in quem vindicat non pœnâ miserum, sed correctione beatum velit.* Qu'il corrige & punisse par mesme motif, & à mesme fin qu'un pere chastie son enfant estant en bas âge, lequel il ne peut encore hayr, à raison de son enfance. Car nous auons en l'action de ce pere, vn exemple fort propre, & vne preuue certaine, pour faire voir que l'on peut chastier le peché par amour, auant que de le laisser impuni: chastiment qui se fait à dessein de rendre celuy qu'on chastie non pas malheureux & miserable dans la souffrance de la peine meritée; mais heureux & auantagé par la correction; d'autant qu'elle sera la source de son bien.

La seconde verité prise de ce mesme passage des Prouerbes, disant que celuy qui ayme son fils d'un vray & legitime amour, il l'instruit continuellement & sans cesse, n'est pas moins importante; car ces paroles doiuent desabuser ceux qui s'imaginent d'auoir fait tout le deuoir de parens sur ce sujet, apres auoir dit quelquefois à leurs enfans, ou en passant, ou mesme avec dessein, & d'une volonté deliberée qu'ils soient sages & gens de bien, & apres leur auoir donné par fois des instru-

Aug. lib. 1.
de ferm. 11.
dom. in
monte c. 10.

ctions nécessaires ; car ne voit-on pas dans l'expérience, que quelques coups de besche, ny quelques gouttes de rosée ne suffisent pas pour rēdre la terre fecōde, & pour faire fructifier la semence qu'on y jette dessus ? C'est sans doute que la corruptiō de nostre nature renforcée par les mauuaises habitudes, cause en nous vne si grande durté, ou estouffe si facilement ; & en si peu de temps les bons enseignemens de la vertu, que pour les faire entrer auant, & leur faire prendre racine dans le fonds de l'ame des enfans, ou pour y conseruer leur vigueur, il est besoin de les redire, reīterer, & inculquer sans cesse, & non seulement se seruir de toutes les occasions & rencontres, mais en ouurir le discours par dessein formé, & de propos deliberé les en instruire, & faire instruire souuent.

L'Apostre S. Paul scelle ces deux veritez de la correction & de l'instruction des enfans, par le sceau de l'E-uangile, lors qu'il dit, que les enfans qui sont sans discipline, & sans correctiō, ne sont pas des veritables enfās & bastards : *Quem enim diligit Dominus, castigat : flagellat autem omnem filium, quem recipit. In disciplina perseuerate. Tanquam filiis vobis offert se Deus: quis enim filius, quem non corripit pater ? Quòd si extra disciplinam estis, cuius participes facti sunt oēs: ergo adulteri, & nō filij estis: Car Dieu chastie celuy qu'il ayme : les aduersitez sont les preuues de son amour, & la premiere chose qu'il fait pour ceux qu'il daigne adopter, c'est de leur enuoyer des fleaux qui les instruisēt. Tenez bon dōc, & perseuerez constāment sous la discipline. Dieu se presente à vous cōme vn bon pere à ses enfans : iettez les yeux sur ce qui se passe parmy vous ; car quel enfant y a-il, que le pere ne corrige ? Que*

Heb. 12.
v. 6.

si vous estes fans discipline, par laquelle ont esté regis tous les legitimes enfans, & chers d'un vray amour: que reste-il, sinon de dire que vous estes des enfans bastards, & illegitimes? En quoy l'Apostre signifie que tant s'en faut que l'amour des peres qui se termine à la conuiuence, soit un amour d'un pere enuers ses enfans; qu'au contraire l'amour sincere & veritable de tous les peres, va à la correction & à la conduite de leurs enfans, sous vne discipline vrayment paternelle.

Ephes. 6.
v. 4.

C'est ce que dit ailleurs le mesme Apostre, parlant du deuoir des peres enuers leurs enfans: *Educate illos in disciplina, & correptione Domini.* Peres, sçachez que vos enfans font vne partie de vous mesme, & que par consequent vous estes obligez d'en auoir un soin particulier; mais il ne faut pas pourtant que l'affection paternelle vous empesche de les nourrir dans vne sainte discipline, & de les éleuer en la crainte de Dieu. Ne leur pardonnez point des vices, & songés que Dieu vous fera rendre compte de vostre negligence, & de vostre facilité. Enfin traouillez à enrichir leur ame de vertus, plustost qu'à les pousser dans les honneurs, & à les dorloter dans les delices, faites leur sçauoir les obligations de la Foy Chrestienne qu'ils professent, & les moyens par lesquels ils puissent conduire leur vie dans la vertu, & la pieté Chrestienne.

S. V.

*Que ces parens ne desesperent pas du fruit de leur
soin quelque resistance qu'ils rencontrent, &
ne l'abandonnent point pour cela.*

OR il ne faut pas relascher de l'assiduité, & de la
perseuerance en cet enseignement, pour la resi-
stance qu'on trouue bien souuent dans les enfans; qui
fait qu'on se flatte quelquefois, & que pour se deliurer
de cette peine, & de cette sollicitude qui paroît par
fois insupportable aux peres, on se figure vne impossi-
bilité de reüssir en cette entreprise; car il n'y a rien de-
quoy la bonne volonté ne vienne à chef, que le trauail
assidu ne dompte, & que la constance ne gaigne, quand
elles sont appuyées sur la grace de Dieu, & sur la con-
fiance en luy: *Erudi filium tuum, ne desperes*, dit l'Escritu-
re sainte; Instruits hardiment & courageusement ton
fils, & n'entre point en desespoir de son amendement.
Et ailleurs: *Erudi filium tuum, & refrigerabit te*. Enseigne
ton fils, & il te rendra du rafraichissement & de la con-
solation, pour la peine & le soin que tu auras prins pour
luy. Quoy, dit S. Ambroise: *Vrsa igitur partus suos ad
sui effingit similitudinem, tu filios tuos instituere similes tui non
potes?* L'Ourse donc forme ses faons à sa semblance, en
les léchant, lors qu'ils ne sont que des masses de chair
informes, & tu t'excuseras sous pretexte d'une impuif-
sance imaginaire de former tes enfans, & de les rendre
sèblables à roy-mesme par vne bonne institution. Mais
enfin, si tu t'efforces de le faire, en y apportant de ton
costé ce que tu dois, & que ton soin ne puisse obtenir

Prou. 19.
v. 18.

Prou. 29.
v. 17.

Ambr. lib. 6
hexam. c. 4.

la fin que tu en pretends, tu te feras du moins acquitté du deuoir que tu as enuers ton fils, comme pere, enuers le public à qui tu dois dresser & façonner vn homme de bien en qualité de bon Citoyen, & enuers Dieu comme vray Chrestien, qui doit estre le but & la visée de toutes tes oeuvres & actions, & à qui tu te dois dedier entierement avec tes enfans, comme faisans portion de toy mesme. Bref tu auras cette consolation d'auoir dequoy respondre au iour du iugement à ce Iuge seuer, lequel puis qu'il te doit demander compte de la moindre parole oyseuse, à plus forte raison de tes oeuvres mauuaises, & entre celles là de tes impies, ou vicieux enfans; si tu n'as pas apporté tout le soin possible à les introduire, & retenir au seruice de celuy qui t'en auoit fait le pere, & par mesme moyen obligé d'en estre le gouverneur & le guide; pour les luy ramener cōme à leur principe, & à leur derniere fin: car s'il n'eust pas eu le dessein de t'en commettre la direction & l'institution, il les eust tous produits sans ton entremise, comme il fit le premier homme.

§. VI.

Comme quoy ils procedent au choix du genre de vie, que font leurs enfans.

POUR ce qui concerne l'election du genre de vie, soit pour la Religion, pour l'Estat Ecclesiastique, dans le mariage, ou en quelque autre vocation plus particuliere; comme de ce choix dépend tout le bonheur ou malheur qui nous accōpagne durāt tout le cours de nostre vie; c'est aussi à cela que les parēs doiuent principalement

palement prendre garde pour leurs enfans; afin qu'il ne s'y entreprenne rien ny de leur part, ny du coste de leurs enfans, sans consulter la volonté de Dieu, la raison, & l'aptitude qu'on peut auoir au parti dont on doit faire le choix. Et neantmoins c'est en cela que plusieurs parens manquent lourdement, outre la negligence que les enfans mesmes y apportent de leur costé; Et à faute de proceder en ce choix par les maximes de Dieu, par la lumiere de la raison, & de considerer l'aptitude & la portée, ny mesme souuent la volonté de leurs enfans; ains au contraire se reglans en cela par les maximes de la routine du mōde, ou d'un aucugle coustume, ils causent par dessus la ruine du public, celle du repos & de la tranquillité de leurs enfans, qui ne peuuent iamaïs se contenter dans la condition & genre de vie où ils les ont iettés: leur ourdissent la trame d'une vie toute tissuë de desordres & de malheurs, & leur fabriquent vne chaine de funestes accidens, qu'ils ont bien de la peine à rompre lors qu'ils le veulent entreprendre. Ceux donc qui au contraire veulent y proceder Chrestiennement, choisissent, ou plustost presentent à leurs enfans l'estat de vie qu'ils ont recogneu estre plus conforme aux maximes & à la volonté de Dieu, apres en auoir demandé la cognoissance par la priere, & recherché le conseil des personnes sages, pieuses, & intelligentes en ce fait, faisant en tout le rapport du naturel & de la capacité de leurs enfans à la condition qu'ils leur offrent.

Au reste, si leurs enfans veulent se dedier à Dieu plus particulierement, dans de saintes retraites, ils souffriront plus volontiers tout leur heritage passer en des

mains estrangeres , que de les en diuertir , ny dissuader tant soit peu ; aymans mieux leur laisser le choix libre de la meilleure partie, pour acquerir l'heritage du Ciel, que de les retenir dans vn plus grand danger de se perdre. Mais aussi ils se donnent bien de garde d'en forcer pas vn, pour si disgracié & contrefait qu'il soit, ou d'esprit ou de corps, à prendre le party de la Religion; dans lequel entrant par contrainte, au prejudice de la liberté requise en sèblables actions, plusieurs y ressentēt dès icy la fumée du feu d'enfer; dont ils souffrēt puis apres les flammes eternelles. Que s'ils ont recogneu que ce soit la volonté de Dieu, & le bien du salut de leurs enfans, de les colloquer en mariage, ils s'y comportent par les maximes de l'esprit Chrestien; car outre qu'ils n'y apportent aucune force ny violence, & ne leur declarent leur volonté pour le choix du party, qu'entant que la loy de Dieu & la raison le leur permet, ils ne portent iamais leurs yeux sur aucun, pour si conditionné, sortable d'ailleurs, & si auantageux qu'il puisse estre, s'il n'est assorty de la crainte de Dieu, modestie, & vertu Chrestienne; & ne donneroient iamais à leurs enfans pour former ensemble vn Sacrement, & estre dans vne communication de vie, d'humeurs, & de mœurs, vne friponne, vne coquette, vne mondaine, affaitée, & atachée à la vanité, quelques autres belles qualitez quelle peut auoir d'ailleurs. Et s'en tiennent là quelque forte sollicitation que leur en fassent ceux qui ne iugent des choses qu'au lustre & à l'esclat, & par l'aucugle routine des maximes du monde.

S. VII.

*Comme quoy ils se comportent auant que de
procurer à leurs enfans les charges publiques.*

LE finiray le discours de ce soin des peres vrayment Chrestiens, par l'action la plus importâte de la vie des enfans, qui est leur employ, & leur auancement aux charges publiques. C'est icy où ils fõt voir singulièrement qu'ils sont pleinement imbus des maximes Chrestiennes; car bien loin de suiure à guise de bestes la piste, le trac, & l'exemple de ceux qui vont deuant, sans examiner ce qu'ils font, & au lieu de s'arrester aux maximes du monde; tout au contraire ils iugent en premier lieu du naturel, de la conception, & du iugement, de la science requise, du fonds de la conscience, & de la vertu de leurs enfans, qui sont les parties qui doiuent former la capacité; car quelle que ce soit de ces qualitez qui manque, les autres en quelque haut degré qu'elles puisët estre ne sont point suffisâtes. Et pour ce qui est de la sciēce acquise ils n'adherēt en aucune façon à cette folle & defraisonnable persuasion de quelques ieunes éuentez, qui s'imaginent que la viuacité de l'esprit, & le bon sens naturel suffisent à bien exercer vne charge, ou qu'ils s'en rendront capables dans la pratique & exercice mesme d'icelle, sans qu'il soit besoin de s'y tât disposer par l'acquisition de la sciēce: car en effet, cette persuasion n'est qu'une illusion suggerée par le diable, & fomentée par l'appetit, qui refuit la peine & le trauail qui se treuue dans l'estude des sciences, & c'est vn pur effet de la delicatesse, de la paresse, de la fainean-

tise, & du desir d'assouvir leurs appetits dans la folastrie du monde, qui fait imaginer cela; & s'ils vouloient consulter leur raison, ils en iugeroient tout autrement: & qu'ainsi ne soit s'ils tomboient en quelque accident de maladie, ils se garderoient bien d'appeller vn Medecin ignorât, & quin'eut que le bõ sens naturel, ou la seule routine; joint que la pratique, quoy que defectueuse, lors qu'elle agit sans le fondement de la science, telle qu'elle est pourtant, elle ne sçauroit sans le secours de la science, ny se bien former, ny euiter de tomber en mille fautes, tant en son acquisition, qu'en son employ. Ils sçauent bien que de proceder d'autre façon, & de procurer des charges à ceux qui manquent de quelqu'vne de ces qualitez, c'est vn tres-grief & tres-enorme peché; & fort difficile à reparer; que c'est comme qui mettroit le fer entre les mains d'vn furieux, & le ietteroit dans vne troupe de gens desarmez; ils recognoissent dans leur procedé en particulier avec leurs enfans, comme ils ne doiuent pas leur confier le public: car puis qu'ils ne voudroient pas leur auoir fié la clef du coffre de leur argent, s'ils sont sans conscience, ny la conduite de leurs affaires domestiques s'ils sont depourueus de l'esprit, ou de la capacité suffisante pour en prendre le maniement, ils iugent bien que par consequent ce seroit estre sans conscience, & cruel enuers le public, voire despourueu de rout jugement, que de leur procurer l'entrée dans les charges publiques; s'ils manquent de la capacité & des qualitez requises pour les exercer avec toute leur estenduë. Au reste ils ne se piquent point de la conseruation ou de l'accroissement de leurs maisons, quãd il ne peut arriuer qu'aux

despens du public, ou par le dommage des particuliers qui le composent ; la raison & les maximes de la religion leur faisant voir clairement qu'il vaut mieux que leur maison aille à vau-de-route, & que tout son esclat se perde, que de sacrifier le public à leur support, ou auancement. Aussi quelle raison & justice y peut-il auoir de jeter le public dans les miseres & dans les souffrances pour l'agrandissement d'une maison, qui n'est à son égard, que comme vn grain de sable comparé à vn grand & superbe edifice ? Ils font donc ce iugement de leurs enfans, mais ils le font chez eux mesmes auant que les presenter au public ; & s'ils sçauent que leurs enfans sont incapables, par le manquement d'une de ces qualitez, ils n'ont garde d'offrir au public vn homme qu'ils sçauent incapable. En vn mot, ce que la lumiere seule de la raison a fait dire à ce Philosophe est tres-certain, qu'il falloit esleuer les enfans aux dignitez, non selon les facultez des parens, mais selon leurs facultez & qualitez propres. Or en ce fait du iugement des parens, il faut euitter vn dangereux escueil ; car s'ils ne consultoient autre iuge des capacitez de leurs enfans, qu'eux mesmes, s'en treuuant plusieurs de qui le iugement est préoccupé par l'excès de l'amour naturel, ou d'autre passion, il seroit à craindre qu'ils ne destinassent aux charges, des sujers en effet indignes, flatez imperceptiblement d'un iugement fauorable des capacitez imaginaires de leurs enfans. C'est pourquoy il faut qu'ils ayēt recours au cōseil desinteressé, craignāt Dieu, capable, non flatteur, pour en recueillir ce iugement entier. Que s'ils le font avec candeur & sincerité, il s'en treuuera souuent qui leur respondront, ce que respon-

Bern. Epist.
271.

dit vn iour S. Bernard à vn Comte qui vouloit procurer à son fils vn benefice : *Sanè V uillelmulo nostro cupio benè per omnia, sed ante omnia Deū. Hinc est quod contra Deū nolo aliquid habeat, ne nō habeat Deum.* En vcrité, & du bon du cœur ie souhaite tout bonheur à vostre fils, que ie repute comme mien, & conçois pour luy de bons & fauorables desirs en toutes choses, mais sur tout & deuant toutes choses, ie luy souhaite ce qui est plus que tout, qui est Dieu. C'est la raison pour laquelle ie ne veux pas consentir qu'il aye quelque chose que ce soit contre la volonté de Dieu, afin qu'il ne vienne point à perdre Dieu mesme.

S. VIII.

Quelles sont les maximes, la regle, & la fin de l'amour des parens enuers leurs enfans.

EN fin ie desire seeller tout ce discours sur le sujet le plus necessaire de tous ceux, où le zele de l'honneur de Dieu, & du bien du public puisse agir au siecle present, par les paroles de Saluian, qui nous feront voir la regle de l'amour paternel, & quel est l'auancement, & quelles sont les facultez que les peres & meres doiuent moyenner à leurs enfans, quelles sont les maximes qui doiuent conduire & guider cet amour, & la fin à laquelle il le faut dresser. *Quid est ergo, aut quomodo amandos dicimus filios? quo absque dubio, nisi quo Deus ipse constituit? neque enim vllus melior filiorum amor, quàm quem ille docuit; qui ipsos filios dedit: neque possunt pignora melius amari, quàm si in eo ipso à quo data sunt amentur. Quomodo igitur Deus amari filios iusserit, non dico ego, dicat sermo ipse Diui-*

Salu. lib. 1.
ad Eccl.
Cathol.

nus, qui ad patres omnes generaliter ita loquitur; Ut tradant Pfal. 77.
mandata Dei filiis suis, ut ponant in Deo spem suam, & non v. 7.
obliuiscantur operum Dei sui: & mandata eius exquirant. Ali-
bi quoque: Et vos (inquit) patres nolite ad iracundiam pro- Ephes. 6.
uocare filios vestros: sed educate illos in disciplina, & correptione v. 4.
Domini. Videtis quas parari opes à parentibus filiis Deus
iubeat, non pecuniarios thesauros, nec graues metallo aureo
saccos, habentes quidem multum ponderis, sed plus tamen ini-
quitatis, non superbas ac præeinentes excelsis arcibus domos:
non supra humanos visus elata culmina, nec inserta nubibus ac-
erio habitatore fastigia: non denique fundos interminabiles, &
noctiam possessoris sui excedentes, qui consortes pati indignum
astiment, & vicinitatem iniuriam putent. Non ergo hæc Deus
præcipit, nec in seruilis terrene procurationis officia curam pa-
trie pietatis extendit. Qu'est-ce donc que d'aimer les en-
fans, ou de quelle façon entendons-nous qu'il faut les
aimer? Mais de quelle autre façon pouuons-nous pren-
dre, ou entendre cet amour; si ce n'est en la mesme for-
me, sans doute que Dieu mesme l'a prescrit & ordonné?
car quel meilleur & plus auantageux amour peut-on
auoir enuers les enfans, que celuy qui a esté enseigné
par celuy-là mesme de qui deriue toute paternité, & de
la liberalité duquel on tient ces mesmes enfans? Et
comment pourroit-on mieux regler l'affection qu'on a
euers ces chers gages de la nature, qu'en les ayant en
celuy par la bonté duquel ils ont esté donnez à leurs pe-
res? Que ce ne soit donc pas moy, mais que ce soit la
mesme parole de Dieu, qui nous declare quelle sorte
d'amour on doit porter à ses enfans par la volonté &
commandement de Dieu. Or voicy ce que contient
cette parole, s'adressant generalement à tous les peres,

(autant en est-il des meres.) Afin (dit-elle) qu'ils enseignent à leurs enfans les volontez & commandemens de Dieu. A ce qu'ils iettent leur confiance & mettent leur esperance en Dieu, & ne viennent jamais à mettre en oubly les œuures & les merucilles de leur Dieu:ains qu'ils fassent en toutes leurs actions vne exacte recherche, pour sçauoir & apprendre ce que Dieu a cōmandé, & qu'ils s'informent, s'estudient, & s'appliquent serieusement à apprendre les loix & les commandemens de Dieu, pour les accomplir. Et ailleurs. Et vous (dit l'Apôstre) ô peres; ne prouoquez pas vos enfans à la cholere: mais esleuez-les en la discipline, reprehension, & instructiō du Seigneur, les dressant à la vie Chrestienne. Vous voyez donc quelle sorte de cheuance les parens sont obligez de procurer & d'assembler à leurs enfans par le cōmandemēt de Dieu, non certes des tresors & de grādes richesses, des sacs rēplis de diuerses especes d'or, d'vne fort grande pesanteur à cause de leur masse, mais plus pesans encōres pour le fardeau d'iniquité; non des superbes Chasteaux dōt les hautes tours dominant sur la campagne, non des edifices dont les pointes se defrobent à la veuë des hommes, & dont il semble que les faistes menacent, & percent les nuës, pour loger plustost vn habitant de l'air que de la terre; non pas en effet des possessiōs qui soiēt au delà des bornes cōmunes, & qui eschapent par leur quantité à la cognoissance de ceux qui les possedēt, qui tiennent à hôte de souffrir des compagnons qui en partagent avec eux la possession, & prenent à iniure de voir qu'on les auoisine par la confrontation de leurs terres. Ce n'est pas donc en ces choses que Dieu commande aux peres de

mettre leur soing pour leurs enfans ; & son dessein n'a jamais esté de les obliger d'employer, & d'estendre la sollicitude de la pieté vrayement paternelle, iusques à ce point, que de les rendre procureurs terrestres de leurs enfans par de vils & serviles offices. Et puis repétant les passages du Prophete, & de l'Apostre, il adiouste : *En quales diuitias Deus diligit, en quas pignoribus recondi exigit opes, en quas parari imperat facultates, fides scilicet ac timor Dei, modestiam, sanctimoniam, disciplinam : non terrena, non vilia, non percuntia, non caduca : præclare utique. Cùm enim Deus viuorum sit, non mortuorum, rectè illa parari fidei iussit, per que in æternum viuerent, non per que in æternitate morerentur* : Voila quelles sont les richesses que Dieu estime, & aime, & dont il veut & demande que les parens fassent amas pour leurs enfans ; voila quelles richesses il commande de leur acquerir, à sçauoir vne vraye & viue foy, la crainte de Dieu, la modestie, la saincteté, l'instruction, & la discipline, non pas les choses terrestres, non les viles, basses, & perissables, & qui vôt tousiours deperissant : & cela tres-iustement. Car estant le Dieu des viuans par le desir qu'il a qu'ils viuēt, non pas des morts, ne desirant point leur mort, c'est fort à propos, & conformément à son desir qu'il a obligé à procurer aux enfans les choses par lesquelles ils puissent acquerir la vie eternelle ; & non celles qui leur seroient les instrumens & les occasions d'encourir la mort eternelle. Ce n'est pas pourtant que les parens ne puissent procurer & acquerir à leurs enfans des biens temporels ; mais il faut que ce soit avec moderation, & sans excès, & passion, & sans negliger le soin principal du salut de leurs enfans, ne se laissant pas absorber de ce desir violent de leur

acquérir des biens; estât avec cela tres-bon de se représenter souuent, pour moderer ce desir, que la seule abondance des biens est souuent la source de la ruine, & de la damnation des enfans, & que de leur amasser de grandes richesses, c'est leur dresser de grandes difficultez à gagner le Ciel; selon ce que dit le fils de Dieu; *Amen dico vobis, quia diues difficilè intrabit in regnum Caelorum.* Je vous dis en verité, que le riche à peine & difficilement entrera au Royaume des Cieux. Or peu apres le mesme Saluian s'écrie en cette sorte: *Quid ergo estuas paterna pietas? quid ad conquirenda terrena & peritura distenderis? nihil maius prestare filiis potes, quàm si hoc bonum per te habeant, quod nunquam penitus amittant. Non necesse est ergo, vt filio tuo terrenos thesauros recondas: nulla re eum facies ditiozem, quàm si ipsum filium tuum thesaurum Dei feceris.* Pourquoi donc t'échauffes-tu si fort, & ahanes si ardemment ô pieté paternelle? Pourquoi estends-tu & multiplies sans cesse tes soins pour l'acquest des choses terrestres & perissables, & qui periront en effet? Crois moy, tu ne sçauois procurer à tes enfans rien qui leur soit plus auantageux, que si par ton adresse ils viennent à jouyr d'un bien dont ils ne puissent iamais perdre la jouyffance. Il n'y a doncques nulle necessité d'assembler des terrestres tresors en faueur de ton fils: car il n'est pas question de luy mettre des tresors en main, mais de le transformer en tresor luy-mesme; & tu ne sçauois par l'amas de toute la cheuâcedu môdele rēdre plus riche, qu'en le dressant, & le formât luy-mesme en vn tresor de Dieu, auquel se repose & se cōplaise sō cœur. Mais voicy vn moyen plus precis & particulier, & vn niueau plus exprés que presente ce mesme

Matt. 19.
v. 23.

Pere, pour reigler les parens en l'amour de leurs enfans, sur la consideration mesme de leur propre & plus considerable interest : *Oportet quippe vos , mihi credite , etiam inter filios vestros, salutis , animarumque vestrarum non obliuisci. Propinqua enim vestra pignora esse vobis & coniunctissima satis certum est : sed, mihi credite, nemo vobis propinquior, nemo coniunctior quam vos ipsi. Amate, itaque, non obstitimus, amate filios vestros, sed tamen secundo à vobis gradu : ita illos diligite, ne vos odisse videamini. Inconsultus namque & stultus amor est, alterius memor & sui immemor, &c.* Et apres auoir cité quelques textes de l'Escriture : *Relicta itaque filiis diuitia parentes non liberant de mendicitate: immò relicta immoderatè filius facultas, parentum est sempiterna mendicitas: ac per hoc nulli parentibus magis noxij, quam filij nimis amati. Dum enim illi patris bonis affluunt, parentes in sempiternitate cruciantur.* (Et peu apres) *Flammæ infelicitum mortuorū diuitijs non refrigerantur heredum.* Il ne faut pas, croyez moy, que parmi l'amour & le soin de vos enfans, vous perdiez le souuenir de vostre salut, & de vous mesme. Car bien qu'il soit certain que vos enfans vous touchent de bien près, & vous sont tres-estroitement joints; toutesfois, croyez-moy encore vn coup, il n'y a personne qui vous soit si proche, ny si intimement joint à vous, que vous mesmes. Aimez donc, aimez hardiment vos enfans, nous n'apportons point d'obstacle à cette affection; mais si vous estes bien auisés, vous ne les aimerez qu'apres vous mesme, & l'affection que vous leur porterez, sera d'vn degré inferieur à celle de vous-mesme; cherissez-les de telle sorte, qu'il ne semble pas que pour les mieux cherir vous vous hayssiez vous mesme; car cet amour est déreglé, & procede d'vn cerueau démonté,

Salmian ad
Ecc. Catk.
lib. 3.

qui entretient le souuenir d'autrui , & produit l'oubly de soy-mesme, &c. Il est doncques constant que les richesses qu'on assemble pour les enfans , ne releuent pas les parens de la misere, ny de la mendicité : au contraire vne immoderée abondance de biens delaissée à ses enfans, produit l'eternelle disette & mendicité des parens. D'où il s'ensuit qu'il n'est point des enfans qui causent plus de dommage, & qui attirent vne plus grande perte sur leurs parens ; que ceux qui sont aimez avec excés ; car tandis qu'ils regorgent de biens paternels , leurs parens sont dās vne priuatiō eternelle de tout bien, & soumis à iamais au fleau de la vengeance Diuine, &c. Bref les flammes que souffrent ces malheureux morts & viuans tout ensēble, ne reçoient aucune diminution, par ces richesses qu'ils ont laissées à leurs enfans, & les eaux voluptueuses que leurs heritiers aualent à souhait en ce mōde, ne leur aportēt aucun rafraichissement. Que s'ils sont insēsibles à cet interest eternel, & si vniuersel, qu'ils se laissent du moins toucher à l'interest mesme de leurs enfans, & s'ils veulēt que l'affection qu'ils ont à les agrādir & enrichir , soit sans borne & sans mesure, que ce soit en la forme & en la maniere, & au sujet que S. Chrysofome leur propose : *At me, inquis, liberorum chorus circumstittit, atque illos diuites relinquere aueo. Quorsum igitur illos pauperes efficitur? Nam illis omnia si reliqueris, rursus incertae custodiam tua omnia committis. Qui si illis Deum relinquis coheredem ac curatorem, infinitos thesauros relinquis.* Car apres auoir exhorté à l'aumosne, il propose cette tacite obiection de la part de ceux qui ont des enfans : mais vn chœur, & vne troupe d'enfans m'environne; Et d'ailleurs ie desire de les enrichir, soit ; mais puisque

Chrysof.
hom. 7. in
cap. 3. ap.
ad Rom.

nous sommes en cette volonté, pourquoy procurons-nous donc le contraire, & les appauvrissons en effect? Car si tu leur donnes tout, & laisses tout entre leurs mains, comme tes richesses ont esté durant ta vie commises à des gardes incertaines, & mal assurees, ainsi tu mets & confignes derechef tous tes biens en mourant entre des mains autant incertaines que les premieres. Mais si tu leur donnes Dieu pour coheritier, & si tu le constituës par ce moyen curateur des biens que tu leur laisses; tu leur assures en mesme temps la ferme possession de tous les biens que tu leur transmets. Et en outre tu leur ouures la mine des tresors inespuiables de la prouidence Diuine, que tu obliges par cette action de pieté à vne singuliere protection de tes enfãs; & mesme à leur augmenter ces richesses temporelles, quand elles leur doiuent seruir d'ayde, & d'instrumens pour l'acquisition des eternelles.

DE L'INSTITUTION CHRESTIENNE
DES FILLES.

SECTION V.

§. I.

Le soin que prennent les parens vraiment Chrestiens, de tenir tousiours leurs filles aupres d'eux, de veiller sur leurs actions, de les occuper sans cesse, en bannissant l'oisiuete mere de leur liberte, la lecture des livres dangereux, la conuersation avec les ieunes gens & filles vaines, les passetemps mesmes avec leurs freres, la communication avec les seruiteurs & seruanes, la nudite du corps, la vanite es habits, l'immodestie en la demarche, la licence es paroles, employans tous les moyens pour en venir à bout.

POUR le regard des filles dont l'institution Chrestienne est encore plus negligée que celle des garçons, en ayant touché quelque chose ailleurs, ie dis en general que ceux qui veulent estre des parens Chrestiens les doiuent tousiours tenir entre leurs mains, & auoir presentes à leur esprit par le soin continuel, comme qui manie vn verre sujet à se casser, par le moindre heurt & rencontre de la plus petite chose; ou prenant la comparaison en autre sens, comme qui auroit en ses mains la chose la plus forte & la plus puissante pour casser, perdre, & ruiner les consciences des hommes,

car telles sont les filles, si la vanité, & la licence s'emparent vne fois de leur esprit; aussi est-ce la pierre d'achoppement public, la source de la corruption, & le venin le plus espandu & le plus present, au moyen duquel le diable fait le plus grand rauage des ames, & par lequel il destruit dauantage le regne de Iesus-Christ dans les cœurs. Ces considerations font, que ces sages & bien auisez parens ne font pas de leurs filles des idoles de complaisance pour contenter leurs yeux, ny de petites marionnettes propres à chatouïller leurs oreilles, par le moyen dequoy elles deuiennent en suite des Sirenes charmantes, mais mortelles; mais ils les eleuent dans la modestie Chrestienne en leur maintien, en leurs paroles, en toutes leurs actiōs, mouuemens, gestes, & deportemēs: ils ont le soin de les tenir dans vne cōtinuelle occupation d'esprit, ou de corps, ne leur souffrant point l'abord du Prince des demons, de quantité des filles de ce siecle, qui est l'oisiueté, qui leur amene à sa suite en foule la tourbe de tous ces vices & desordres dont elles font parade & publique profession. Et d'autant que cette oisiueté se fomēte, & se rend la source de la legereté & du libertinage en plusieurs filles, par vne lecture tres-pernicieuse, ils empeschent toute lecture des liures qui traitent directement ou indirectemēt d'amour, ou autres dangereux: & parmy leurs recreatiōs, & passetēps, ils ne leur permettent iamais aucun diuertissement, ny frequentation avec les garçons, fussent-ils leurs freres, car enfin de cette hantise il est à craindre qu'elles entrent en des dispositions mauuaises pour le regard des estrangers; voire ie pourrois alleguer l'exemple d'vn euene-ment qui fait voir le danger qu'il y a de quelque mal à

l'égard d'eux mesmes, exemple qui suffiroit pour faire garder cet ordre exactement. Au reste ils ne les perdent jamais de veüe, ils les tiennēt tousiours aupres d'eux, & les cōseruent aussi cherement cōme la prunelle de leurs yeux, & comme vne pierre precieuse, & vne drachme facile à se perdre, pour laquelle retreuer estāt vne fois perduë, il faut renuerfer toute la maison sans dessus dessous, comme fit la femme de l'Euangile; car depuis qu'une fille s'est exposée à la vanité, & à la licence, il y a bien de la peine à la remettre dans le train de la vertu.

Ecclesi. 7. v.
25.

Filia tibi sunt? serua corpus illarum, & non ostendas hilarem faciem tuam ad illas, dit l'Ecclesiastique. As-tu des filles? conserue soigneusement leur corps, & garde-toy bien de leur monstrier jamais vn visage gay, & riant; bien loin de souffrir vn estrangier, & vn débauché en leur cōpagnie, qui leur fasse les doux yeux. C'est pourquoy pour les lier plus estroitement aupres d'eux, ils les empêchent de porter sur leur corps des ageancemens & des parures vaines, ils banissent d'elles tous habits, affiquets & artifices, qui vont à l'immodestie, ou à la vanité, tout cela leur donnant sujet de mespriser le sejour de leurs maisons, pour se faire voir & paroistre en public, où le diable les jette comme des filets à la pèche des hommes. Ils tiennent encore la main dès leur plus bas âge, à ce qu'elles ne se trouuent point en quelque lieu que ce soit la gorge descouuerte; non pas mesmes en priué dās leur maison, à cause du dāger des domestiques, & pour n'offenser pas elles mesmes par vne vaine complaisance leur propre pudeur. Ils reglent leur démarche afin qu'elle ne soit vaine, affairée, molle, ou insolente; ils banissent d'elles tous discours libres, vains,

vains, incurieux & libertins ; ils ne leur souffrent pas certaines modes qui ne tendent dans l'intention de beaucoup de leurs inuenteurs , qu'à irriter la luxure , équipant de la sorte la vanité, qui en est sa fourriere. Ils ne leur permettent aucune conuersation des ieunes hommes, non plus que le commerce avec celles qui sont dans leur frequentation , & dans la vanité. Et parce qu'il se peut rencontrer souuent dans les maisons des seruantes qui soient faites & rompuës au vice , au reste pleines d'artifice & de dissimulation pour cajoller l'esprit des ieunes filles à la suscitation des ieunes folastres , ou qui se portent d'elles mesmes & par leur mauvais naturel à deprauer les esprits ; ces parens veillent soigneusement à ce que leurs filles n'ayent point aucune intelligence, ny communication avec les seruantes. Bref toutes occasiōs où il y a du dāger d'offenser Dieu, ou d'apprendre le vice , tout cela leur est tres-estroitement defendu. Et pour tenir la main à l'obsēration exacte de tout ce dessus, ils ne cessent iamais d'y veiller, d'en chercher les moyens , & d'employer les remedes, qui efficacement font valoir leur entiere & absoluē resolution ; sçachans bien que ceux-là ne seront pas iustifiez deuant Dieu, qui auroient bien voulu de bō cœur, que leurs filles eussent marché par cette route, mais par timidité , ou par respect humain , ou par l'effet d'une trop grāde complaisance , ou de quelque autre passion, n'auront pas employé tout leur pouuoir à la leur faire prendre, & embrasser.

S. II.

Ces parens sont soigneux de l'instruction de leurs filles pour les choses du salut, de leur faire observer les exercices de pieté, comme sont les prieres la frequentation des Sacremens, la lecture pieuse, & autres semblables, & de les habituer au travail: dressans de la sorte indifferemment toutes leurs filles.

MAis ce n'est pas tout ce qu'ils y apportent, que de leur faire fuir le mal, & les occasions & acheminemens à la licence ; car ils sont avec cela soigneux de les porter au bien & à la vertu, par l'instruction de ce qui regarde leur salut, (y ayant des filles sans nombre, voire de condition, tres-ignorantes des choses de la Foy & du salut) ils leur font en outre faire leurs prieres au temps prefix, & sont grandement soigneux de leur en faire garder l'ordre, & la façon de les pratiquer utilement ; ils les forment à la frequentation des Sacremens faite avec esprit, deuë preparation, & forte resolution d'en recueillir le fruit pour lequel ils sont institués. Ils leur font lire tous les iours deuant eux vn Liure de ceux qui traitent de la vie Chrestienne, dont le nombre est si grand, & si diuers pour le iourd'huy, que ceux qui obmettent cette lecture sont tout à fait inexcusables ; & sans laquelle pourtant, j'estime qu'il est quasi impossible de viure Chrestienement, & pour ceux qui ne sçauent pas lire, sans quelque chose qui soit pareille ; car pour viure Chrestienement, il faut sçauoir ce que c'est, &

& en quoy consiste cette vie, & apprendre les moyens de s'y conduire; mais où, & comment l'apprendra-t'on, si ce n'est de ceux qui en traitent, & l'enseignent, & comme on apprend les autres sciences, peut-estre moins difficiles que celles-cy, qui est par le moyen des liures? Et comme pour celles-là on ne se contente pas d'en ouyr discourir, & parler les autres; de mesme de-uons-nous faire pour acquerir cette science que Zacharie en son Cantique appelle science du salut; *Addendam scientiam salutis plebi eius.* Pour communiquer & departir la science du salut à son peuple: car il ne faut pas s'imaginer de l'auoir apprinse entierement, pour en auoir entendu parler aux sermons, esquels outre que plusieurs ne s'y rendent ny assidus, ny attétifs, il s'en fait où on ne void pas les choses tant appliquées à nos besoins comme dans les liures: Il faut donc faire vn estude serieux, solide, constant, & attentif de cette souueraine science, par la lecture des liures qui en traitent à fonds, ainsi qu'on fait des autres sciences. Bref ils employent toute leur industrie & pieté, pour leur faire pratiquer tous les moyens qui conseruent, & augmentent la vertu & pieté Chrestienne.

Luc. 1. v. 77.

Or pour affermir dauantage leur vertu, ils les tiennent non pas dans la mollesse & delicatesse, ains ordinairement occupées que l'Escriture sainte dépeint la femme forte, à sçauoir vigilantes, & addonnées aux œuures manuelles, diligentes, & laborieuses, sçauantes de la seule & vraye science humaine des femmes, mais qui ayde grandement à celle du salut, qui est la mesnagerie; en quoy consiste leur honneur, leur office, leur employ, & leur administration publique, attachée à leur sexe; &

à ces fins les dressent à mille sortes d'œuvres des mains, tât pour l'entretènement & nourriture, que pour l'assortiment des familles; ce qui les rend habiles de la vraye habileté, & est en effet plus prisable, voire bien souuent plus vtile, tant pour le repos que pour l'auancement des maisons, que ne sont des dots immenses, ou des hautes alliances, & en vn mot; la vertu & l'habileté dans la mesnagerie composent la dot la plus propre, & la plus digne de recherche de toutes celles qu'on peut desirer dans le mariage.

Enfin ils dressent indifferemment par cette bonne institution, non seulement celles qui ont de l'inclination à des retraites religieuses, mais toutes leurs filles quelque party qu'elles doiuent embrasser; car ils ne font nulle distinction ny difference en cela, sçachans que dans le mariage mesme, & en toute autre condition qu'elles soient, elles doiuent y estre dans l'esprit Chrestien, & qu'en quelque vocation que l'on soit, l'on a besoin d'une vertu bien forte & bien fondée, qui n'est presque iamais telle, que lors qu'elle s'empare du cœur dès nos plus tendres années.

S. III.

Comment se comportent ces parens au choix que leurs filles font de l'estat de Religion, ou de Mariage.

ENfin si elles sont appellées de Dieu à la Religion, ils n'y apportent aucun empeschement pour si cheres qu'elles leur soient, au contraire ils sont ravis d'aïse, de voir que Dieu les adopte à soy plus particulieremēt,

& se chargeant de la route de leur salut, les descharge d'une partie du soin & de l'obligation pénible de les tenir toujours attachées à son service; mais aussi si elles ne sont pas favorisées de cette vocation spéciale de Dieu, ils ne les y appellent pas eux-mêmes, en les forçant par quelque considération humaine, où pour l'intérêt de leur maison, & pour l'avantage de ceux à qui leur portion & leur prétention accroît, ou pour estre disgraciées de la nature: car puis qu'ils se conduisent aux choses mêmes humaines par les maximes de la Foy, à plus forte raison le font-ils és choses qui regardent directement la religion. Que s'ils les colloquent en mariage, ce n'est pas les maximes du monde qu'ils consultent en cette affaire: car ne le faisant en chose que ce soit, moins le feroient-ils où il s'agit d'un Sacrement; mais ils y procedent par les maximes de Dieu, & apres les avoir fait instruire des dispositions au Sacrement, & de toutes les circonstances qui le regardent, s'ils ont visée à quelque party, c'est sans les y forcer, & mesme sans leur représenter leur volonté, avec trop de façon & de presse, le choix de ce party devant estre libre à leur fille. Or en cette visée sur quelque party, la première considération & recherche de ces pères est qu'il soit homme de bien, & vertueux: car s'il est debauché, & addonné au vice, eust-il tous les avantages de la nature, & de la fortune, jamais ils ne se porteront à luy accorder leur fille: car ce seroit en quelque sens jeter les marguerites aux pourceaux, contre ce que dit l'Evangile, quoy que en autre sens; ce seroit engager dans le gouffre & dans l'occasion & peril de peché & de la damnation, leur fille, & estre despourueu

de tout esprit Chrestien, que de donner à leur fille pour vn Sacrement, & pour vne societé inseparable, durant toute la vie, vn meschant homme, debauché, & peut-estre libertin, qui approcheroit indignement de ce Sacrement, & par consequent se rendroit indigne de toutes les graces & faueurs qui sont données afin que les mariez viuent en bonne intelligence, paix, & concorde dans la conduite Chrestienne de leur famille. Ce n'est pas que l'on ne puisse faire reflexion sur les auantages temporels; mais il faut que ce soit apres auoir premierement consulté, & preferé ce qui regarde la conscience, & la vertu, sans qu'aucun aduantage de nature ou de fortune doieue faire entrer dās vn party qui n'a point la crainte de Dieu, ou apres cela on ne peut treuuer rien de considerable, & moins encore digne de recherche. Enfin auant que de s'approcher du Sacrement, ils les y font disposer, pour estre en estat de grace, afin de ne commettre point vn sacrilege, au lieu de participer dignement à vn Sacrement, & pour n'estre pas par consequent priuez des graces, des benedictions, & des fruits pour lesquels ce Sacrement est institué, & dont ceux qui se trouuent en peché mortel ne sont point faits participans.

DES DEVOIRS DES ENFANS
ENVERS LEURS PARENS.

SECTION VI.

§. I.

L'obeyffance, & les devoirs des enfans envers leurs parens, monstrez par l'Efcriture.

C E qui a esté dit cy-deuant sur l'institution Chrestienne des enfans à l'égard des peres & meres suffiroit pour rendre les enfans capables & suffisamment instruits de leur deuoir, & pour les porter à s'acquiter entierement de leurs obligatiōs à l'endroit de leurs parens (car c'est des parens qu'il dépend d'auoir des enfans qui leur deferent ces devoirs, puis qu'il est en leur pouuoir de leur en donner la cognoissance, & de leur imprimer le desir & la volonté d'en passer à la pratique) de façon que ce seroit auoir assez parlé des enfans, & de leur deuoir, & montré comme quoy ils doiuent se comporter, non seulement dans la raison, mais encore Chrestiennement, & conformément aux maximes de la Foy enuers ceux de qui ils tiennent la vie, que d'auoir montré les obligations estroites des parens à l'institution Chrestienne des enfans; dans laquelle s'ils les eleuent, ils en reçoient pour l'ordinaire le fruit de leur culture, & le retour d'un respect & d'une obeyffance accomplie; *Filius sapiens, doctrina patris*, dit l'Efcriture saincte. le fils sage, & de qui les mœurs sont des effets de sa sagesse, il est la doctrine de son pere; c'est en luy que residēt ces lumieres & ces cognoissances, aussi bien

Proverb. 13.
v. 1.

que sa nature ; c'est luy qui estale en sa vie la doctrine du pere qui l'a esleué ; c'est ce que le pere a sçeu que son fils fait & rendu sage ; ou bien la sagesse de l'enfant depend des enseignemens & institution du pere. Or s'il est la doctrine du pere , cette doctrine emporte l'obeyssance & les devoirs enuers son pere , puis que son pere les luy aura soigneusement enseignés. C'est pourquoy ie ne toucheray point que brièvement ce sujet des devoirs des enfans enuers les peres , & particulieremēt pour en représenter ce qu'en dit l'Escriture. C'est elle qui declare que la longue durée du don de la vie (qui est le fondement de l'obligation des devoirs des enfans enuers leurs parens , & lequel ils tiennent d'eux) dépend de l'exhibition de ces devoirs ; & que la longue jouissance de ce bien-fait est attachée à la reconnaissance qu'on en fait à ceux de qui on le tient apres Dieu ; ceux-là se rendant indignes d'estendre par longues années la possession du bien-fait de la vie , qui en sont ingrats enuers ceux qui la leur ont donnée. C'est en ce commandement promulgé de Dieu si authentiquement , & si vniuersellement , & dont la force , quoy qu'il ait esté promulgé dans la loy ancienne , demeure apres l'abolition d'icelle , autorisée dans la loy de grace ; aussi prend-il sa force & sa vertu , non seulement de la loy escrite , mais aussi de celle de nature , laquelle a graué ce commandement dans nos esprits , qui est vn de ses principaux chefs : *Honora patrem tuum & matrem tuam, vt sis longæuus super terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi.* Honore ton pere & ta mere, afin que tu vieillisses, ou, si tu veux vieillir sur la terre que ton Dieu t'a promise, & de laquelle il te donnera la possession. Mais
il

il faut entendre ce qu'elle dit ailleurs plus au long pour la declaration de ce commandement : *Et sicut qui thesaurizat, ita & qui honorificat matrem suam. Qui honorat patrem suum, iucundabitur in filio, & in die orationis sue exaudietur. Qui honorat patrem suum, vita viuet longiore: & qui obedit patri refrigerabit matrem. Qui timet Dominum honorat parentes, & quasi dominis seruiet his, qui se genuerunt. In opere & sermone, & omni patientia honora patrem tuum, vt superueniat tibi benedictio ab eo, & benedictio illius in nouissimo maneat. Benedictio patris firmat domos filiorum: maledictio autem matris eradicat fundamenta.* Celuy qui honore sa mere, est comme celuy qui assemble des tresors. Celuy qui honore son pere, il receura de la ioye en ses enfans, & sera exaucé au iour de son oraison. Celuy qui honore son pere, viura d'une plus longue vie: & qui obeyt à son pere il soulagera sa mere. Celuy qui craint le Seigneur fait honneur à ses parens, & seruira à ceux qui l'ont engendré, comme à ses seigneurs. Honore ton pere par ceuure, par parole, & en toute patience, afin que la benediction de Dieu descende sur toy, & que sa benediction demeure, & soit stable en toy iusques à la fin La benediction du pere affermit les maisons des enfans: mais la malediction de la mere en destruit & sappe les fondemens. Et vn peu apres : *Fili suscipe senectam patris tui, & non contristes eum in vita illius: & si defecerit sensu, veniam da, & ne spernas eum in virtute tua.* Mon fils embrasse, & soulage la vieillesse de ton pere, & ne le contriste point en sa vie: Et quant mesme le sens viendrait à luy manquer, pardonne-luy, & supporte le en son infirmité, & ne le mesprise point en ta force, pour estre plus vigoureux que luy d'esprit & de corps. Et

Eccli 3.v 5.

v. 14.

v. 18.

quelque verset apres : *Quàm mala fama est, qui derelinquit patrem : & est maledictus à Deo, qui exasperat matrem.* Combien est grande la mauuaise renommée, de celuy qui delaisse son pere : & celuy-là est maudit de Dieu, qui cause de la fascherie à sa mere, & l'aigrit en son cœur.

Ephes. 6.

v. 1.

Mais passons à ce qu'en dit l'Apostre , & voyons comme la loy de l'Euangile qu'il annonce, confirme & autorise ce que Dieu en auoit declaré dans la loy ancienne, il dit donc : *Filij, obedite parentibus vestris in Domino : hoc enim iustum est. Honora patrem tuum, & matrem tuam. quod est mandatum primum in promissione : vt bene sit tibi, & sis longæuus super terram.* Enfans, obeyffez à vos peres terrestres en Dieu, & selon son bon-plaisir : aussi representent-ils nostre pere celeste, lequel prend part dans le respect que vous leur rendez ; la nature vous oblige à cette parfaite soumission, & en effect elle est iuste & raisonnable. Honore ton pere & ta mere, dit Dieu dans le Decalogue, afin que tu sois heureux, & d'une longue vie sur la terre. Parmy les commandemēs du Decalogue, il n'y a que celuy qui commande d'honorer son pere & sa mere, qui porte pour recompense la longueur de la vie : d'où nous deuous apprendre combien son obseruatiō est agreable à Dieu, puis qu'il n'en veut pas differer la remuneration en l'autre monde, où il a de coustume de distribuer ses Couronnes. Et le mesme ailleurs : *Filij obedite parentibus per omnia : hoc enim placitum est in Domino.* Enfans obeyffez en toutes choses licites à ceux de qui vous tenez la vie : parce que ce respect & cette obeyffance est tres-agreable à Dieu.

Coloss. 3.

v. 20.

Et parce qu'une partie de cette soumission consiste à supporter leur correction, & non seulement à souffrir

ce chastiment qu'ils exercent sur eux; mais aussi à profiter, de ce traitement paternel, il importe de repasser les yeux sur ce lieu de l'Apostre que nous auons touché cy-deuant parlant des obligations des parens enuers leurs enfans où l'Apostre prend de ce qu'on rend à ses parens la comparaison, & le modele de la patience que nous deuons garder és fleaux & és chastimens que Dieu nous enuoye, en nous comportant alors comme des enfans vrayement obeyssans en son endroit, puis qu'il est nostre premier & originaire pere. L'Apostre donc apres auoir raporté ces paroles de l'Escriture: *Quem enim diligit Dominus, castigat: flagellat autem omnem filium, quem recipit.* Dieu chastie, celui qu'il aime; les aduersitez sont les preuues de son amour: & la premiere chose qu'il fait pour tous ceux qu'il daigne adopter, c'est de leur enuoyer des fleaux qui les instruisent. Il adiouste en suite: *In disciplina perseuerate. Tanquam filius vobis offert se Deus: quis enim filius, quem non corripit pater? quod si extra disciplinam estis, cuius participes facti sunt omnes: ergo adulteri, & non filij estis. Deinde patres quidem carnis nostræ, eruditores habuimus, & reuerabamur eos. non multò magis obtemperabimus patri spirituum, & viuemus?* Perseueriez donc constamment sous la discipline. Et ne croyez pas qu'il vous afflige par cholere, & comme Iuge, c'est par le secret de sa prouidence, par mouuement de charité, & comme vn pere qui vous reçoit au nombre de ses enfans bien-aimez, voire qui transporté d'amour, s'offre à vous, & vous vaaudeuant comme à des enfans bien-aimez: Consideriez ce qui se passe parmy vous; est-il pas vray qu'il n'est pas de fils, qui ne soit corrigé par son pere? que si vous voulez estre exempts de la cor-

Hebr. 12.
v. 6.

rection, à laquelle tous vos ancestres ont esté soufmis : vous monstrez que vous estes d'une race bastarde , & non pas legitimes enfans du Pere Celeste. Et puis, nous auons eu pour maistres, ceux de qui nous tenons la vie corporelle , & leurs enseignemens nous ont esté venerables , & nous eussions creu violer la loy de la nature, que de les mespriser. Ne deuons-nous donc pas à meilleur droit rendre obeyffance à celuy qui nous a donné l'ame, recognoissant cette verité, que c'est veritablement viure , que de luy obeyr ? Enfin pour releuer leur esprit de l'apprehension de la douleur , que cause la correction & le chastiment, & les empescher de tomber dans vn descouragement inutile & nuisible , voicy comme il diuertit le sentiment de la douleur presente, & le soulage , en portant leurs yeux sur la ioye future , qu'ils doiuent attendre, comme le fruiet de la douleur presente, que leur pourroit causer la correctiõ & le chastiment paternel : *Omnis autem disciplina in presenti quidem videtur non esse gaudij, sed mœroris : postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam, reddet iustitia.* Si vous ne consultez que les sentimens de la nature , si vous ne considerez que les choses presentes , sans doute l'affliction & la correction ne vous paroistra nullement aimable ; vous y treuuez beaucoup d'amertume , & point de douceur, grande tristesse , & point de ioye : mais si vous voulez auoir vn peu de patience , vous recognoistrez qu'elle apporte à ceux qu'elle exerce, des fruits de justice , & de saincteté extremement doux, qu'elle loge la paix dans leur conscience, la lumiere dans leurs esprits , & l'amour dans leurs cœurs. L'Apostre S. Pierre exprime encore efficacement tout cela par

ces deux mots : *Filij obedientie*, enfans d'obeyffance, mariant & accouplant les devoirs avec la qualité d'enfant & n'en faisant qu'un feul titre, l'un deuant estre inseparable de l'autre.

§. II.

Trois vifées, l'une vers ses parens, l'autre vers ses enfans, l'autre vers soy-mefme, fortifient grandement la volonté de rendre fes devoirs à ses parens.

MAis pour faciliter l'accompliffement des devoirs des enfans envers leurs parens, selon ce que l'Escriture en dit, & que la raison, & la religion en enseignent, les enfans doivent avoir trois vifées. La premiere, vers leurs parens ; la seconde, vers leurs enfans ; & la troisiéme, vers eux mesmes, la premiere qui est vers leurs parens en considerant que non seulement ils tiennent tous leurs biens, mais aussi leur estre, apres Dieu de qui leurs parens mesmes ont par emprunt la vertu & la qualité de pere, selon ce que dit l'Apoftré : *Ex quo omnis paternitas in cœlis, & in terra nominatur* : De qui deriue tant au Ciel, qu'en la terre toute l'estenduë de la qualité de pere. Ils doivent donc considerer que puis qu'ils leur doivent la vie qu'ils ont, ils leur doivent à plus forte raison, apres la recognoiffance, l'usage de ce qu'ils ont receu d'eux, entant que le droict & puissance paternelle l'exige ; & que s'ils veulent conseruer la qualité d'enfans, il faut qu'ils reçoient de leurs parès l'impression de la vertu en l'imitation de leur bonne vie, comme ils en ont receu la substance : car au sentiment

Ephes. 3.
v. 15.

de Saluian, cette imitation est si estroitement jointe à l'autre, qu'en perdant l'une ils viennent à perdre l'autre:

Salu. lib. 3.
de gub. Dei

Nā licet omnes admodum filij membra parentum esse videantur, non putandi sunt tamen membra eorum esse à quibus affectu ceperint discrepare: quia morum degenerantium prauitate pereunt in talibus beneficia natura. Car jaçoit qu'il semble, que tous les enfans soient des membres de ceux qui les ont engendrez, ils ne doiuent pourtant pas estre tenus pour membres de ceux à qui ils commencent d'estre dissemblables & differens par des affections contraires: d'autant qu'en cette sorte de personnes, les auantages, les dons, & les ressemblances qu'ils tiennent de la nature viennent à se perdre & à se ruiner par la deprauiation des mœurs, qui les font degenerer de la vertu de leurs progeniteurs.

La seconde visée que les enfans doiuent auoir pour s'exciter à ce respect & obeyffance, c'est sur les enfans qu'ils peuuent auoir, ou attendre de la Diuine prouidence, si elle porte qu'ils passent de la condition d'enfâs en celle de peres; ou qu'ils soiēt en toutes les deux à la fois: car s'ils ne rendent à leurs parens les deuoirs de bōs enfâs, & s'ils sont dans l'habitude du vice, ils doiuent craindre de voir vn iour les leurs, successeurs de leurs vices, & imitateurs de leur mauuais exemple, voire d'en receuoir vn pareil traitemēt qu'ils rendent eux-mesmes à leurs parens. Ce que S. Ambroise a singulierement remarqué en la personne de Cham, lequel, comme dit ce S. Pere: *ideò improbum habere meruit filium, qui improbus fuerat patri.* Il fut traité avec justice, quand Dieu permit qu'ayant esté meschant enuers son pere, son fils fut pareillement meschant en son endroit: adioustant ailleurs;

Ambr. lib.
de Noc, &
Arca c. 28.

Nec poterat fieri, vt bonum generaret filium, qui bono patri nequam filius, & nature & eruditionis degener exitisset. Et il estoit moralement impossible, que celuy qui auoit esté meschant enuers vn si bon pere, degenerant del'innocence de sa nature, & oublieux, ou preuaricateur de ses instructions, fust pere d'vn enfant qui fust bon & innocent. Et en effet, deux raisons doiuent faire apprehēder cette suite; La premiere est, que puisque la hantise des persōnes mal habituées, qui ne fait autre impressiō que celle qui peut estre causee par le son des paroles, ou par les especes passageres du vice qui coulent par l'organe des sens, est neantmoins si contagieuse, qu'il est tres-difficile de n'en deuenir point semblable, & de s'empescher de passer de la communication avec ces personnes vicieuses à la participation de leurs vices; combien plus dāgereuse doit-elle estre es enfans, qui sont dans la frequentation plus ordinaire de leurs peres & meres, & qui tiennent en outre de leur substance le siege naturel du vice, à sçauoir la corruption de la chair, & les inclinations à leurs imperfections, dont la partie d'eux qui passe à leurs enfans demeure entachée: La seconde raison est vn iuste iugement de Dieu, qui permet ces excés en ces enfans, afin que leurs parens souffrent par ce moyen la peine du talion, voulant encore en l'exercice de cette justice, tenir les enfans dās le respect & la crainte enuers leurs parens, par la consideration d'vn interest semblable.

Le troisieme regard (que ie mets le dernier, d'autant que les autres se terminent à ccluy-cy) doit estre sur eux mesmes, en considerant quelle est la qualite d'enfant, & les deuoirs & obligations qu'elle enferme: ce qu'ils

peuvent apprendre par proportion de la subiection & dependance de la creature, eu egard au Createur, Cellecy est absoluë, vniuerselle & immediate ; l'autre ne l'est pas à la verité, mais hors de cela elle en est l'image ; car en effet, il est vray que dās l'ordre des choses estably par prouidence de Dieu, l'estre du fils est dependant de celuy du pere, comme ne pouuant ny estre de foy-mesme, ny se produire foy-mesme ; & en outre que procedant d'un estre qui a la liberté, il depēd de luy qu'il soit, & par consequent son corps & sa vie, est par l'estre, & par la volonté de celuy qui est si liberal enuers luy qu'il luy donne vne partie de son estre, & se priue d'une partie de foy-mesme pour en faire vn tout qui fait la nature & l'indiuidu de l'enfant. Puis donc que la qualité de Createur nous est si venerable, qu'ils forment sur elle le modele du respect & de la reuerence qu'ils doiuent rendre avec toute sincerité à leurs peres & meres, dans vne proportion pourtant qui reserue au Createur les auantages qui ne peuvent appartenir, ny estre communiquez à aucune des creatures.

En second lieu, qu'ils considerent l'exemple du Createur mesme fait homme, & deuenu sa propre creature ; car il n'a pas esté si jaloux des respects, honneurs, & reueuances que son humanité sacrée deuoit à la Diuinité, comme à l'auteur & au principe de son estre, qu'il n'en ait reserué pour sa mere, de qui il tenoit son corps & sa vie voyagere, sans diminution pourtant de l'vniuersalité des premieres. Ce fut en sa faueur, qu'il auança dans sa predestination l'heure de faire des miracles, comme il resmoigna lors qu'il fit au festin des nopces, cette miraculeuse conuersion de l'eau en vin ; il se laissa

porter

porter par elle en Egypte , & rapporter en Judée ; voire il se soumit, & fut obeyssant non seulement à sa mere, de qui il tenoit la substance de sa chair, mais aussi à celuy qui n'estoit sō pere que par opinion: pour nous témoigner à quel terme de respect & d'obeyssance doit porter les enfans le nom de pere, puis qu'il a voulu les rendre à celuy qui n'estoit pere qu'en apparence & en opinion. *Et erat subditus illis*, dit l'Euangile, il leur estoit soumis : paroles qui en effet nous deuroient conuaincre puissamment, & dissiper en nous les vains pretextes qui nous portent à la modificatiō, ou à la limitation de ce que la raison & la Foy exigent des enfans, eu égard à leurs progeniteurs : car en disant , il leur estoit soumis, l'Euangeliste ne dit pas en quoy, mais absolument ; il ne dit pas, quand, mais sans restrainte, ny coarctation de temps; il ne dit pas en quels sujets, mais il le dit en telle maniere, que ne disant, & ne specifiant rien plus des autres actions de sa vie, depuis ce temps iusques à l'âge de trente années, il donne clairement à cognoistre que toute sa vie durant ce temps ne fut presque qu'une continue soumission à sa sainte Mere, & à saint Ioseph. Et bien que le reste des hommes en cessant de viure, cessent aussi de rendre à leurs parens les devoirs des vians; parce que la mort trenche le cours de ces obligations; Iesus-Christ neantmoins treuuavn moyen de rendre en quelque maniere, mesme apres sa mort, ces devoirs à sa mere, la pouruoyant d'un autre fils, en la personne de S. Iean, qu'il substitua en sa place, vsant en cette substitutiō & expressiō de la qualité de fils d'une aussi euidente declaration de sa volonté, qu'il ait iamais vsé en pas vne autre chose qu'il ait declarée en toute sa vie.

Lucæ 2. v. 51

S. III.

Depravation de plusieurs enfans de ce siecle.

C'Est icy où il faudroit deplorer le malheur de ce siecle, qui porte par la negligence & mauuaise institution de leurs peres & meres, nombre d'enfans qui leur raportent vn fruit tout contraire à la cause & à la source de cette negligence & mauuaise institution: car cette source n'est autre que le plaisir sensuel qu'ils ont prins en leur gentillesse & en leur grace exterieure; mais le fruit en est le desplaisir & la fascherie que leur cause la desobeyssance & la temerité; ils ne sont contés que hors de chez leurs peres, ils mesprisēt leur compagnie, ils se croyent & plus rafinez & plus adroits, & pensent auoir des esprits plus forts, & micux faits qu'eux; ils reputent basseffe cette genereuse & raisonnable soumission à leurs volonte: pour la condescendance à leurs infirmitéz, c'est ce à quoy ils ne peuuent flechir leur esprit: le ieu, la frequentation des filles, la hantise des compagnies, lescabarets, & semblables pratiques sont la visée & l'occupation, & les grandes affaires dont ils font vniquement estat, & qui composent le gros de leur vie. Au reste, les passions de la folastrierie venant à se ralentir en eux, & commença à gouster celle de l'ambition, les voila à mugueter les charges de leurs peres, à vouloir jouer avec eux au boutehors par des paroles, par des demonstrations, par des artifices; & au lieu de tascher de s'en redre capables, par l'acquistiō de la science requise, & par l'exercice d'une vertu priuée & publique, le tout egaleme: necessaire pour

former la capacité conuenable à ces charges, ils s'amuse-
sent à ambitionner les honneurs de leurs peres par des
voyes estudiées & recherchées, voulans, desirans, &
pourchassans ce qu'ils ignorent ; ne sçachans ny l'im-
portance, ny le poids, ny la difficulté, ny l'obligation de
conscience de ces charges ; moins considerent-ils l'inte-
rest que le peuple souffre, lors qu'il est priué de l'em-
ploy des personnes d'une probité recogneuë, con-
fommées en science, & tres-intelligentes en la legitime
pratique de leurs charges ; & sur tout, quand c'est pour
leur substituer des fougueux, des passionnez, ou des
ignorans. Pour la deprauation qui suit la mauuaise in-
stitutiõ de beaucoup de filles de ce siecle, les preuues n'ẽ
sont que trop ordinaires & manifestes dans leur vanité,
immodestie, & licence, dans la démarche, oisiuete, que-
relles, & mille autres desordres dont elles sont la source
parmy les hommes. Bref la desobeyssance & l'effron-
terie enuers leurs parens, sont la lie qu'ils leurs font boire,
apres qu'ils se sont enyvrez du vin d'une basse & bru-
tale cõplaisance de leur beauté & gentillesse exterieure.

S. IV.

*L'obeyssance enuers les parens ne doit point cho-
quer les respects & les devoirs enuers Dieu,
mais leur doit estre subordonnée.*

EN tout ce discours des devoirs des enfans enuers
leurs peres, il n'y a qu'une seule restraite à faire :
sçauoir que ces devoirs ne s'estendent point si auant,
que pour raison d'iceux il soit permis de rompre, & de
violier ceux qu'on doit au pere originaire & commun

des enfans & des peres, qui est Dieu; Car puis qu'on doit le respect & l'obeyffance aux peres charnels & ministres de Dieu en cette qualité, à plus forte raison est-on obligé à ce premier & plus vniuersel pere de tous, de qui nous tenons & le corps par le ministere des parens, & l'ame par sa seule creation. Mais en outre, puis qu'il nous est mieux & plustost pere, il s'en suit que les deuoirs en son endroit se treuans les premiers en ordre, les plus estendus, & les plus pressans, ils doiuent demeurer en leur force & vigueur, sans que ceux qui viennent en suite puissent ou deroguer à leur obligation, ou seruir d'excuse, ou de pretexte au refus ou desni que l'on en voudroit faire. Mais en cecy faisons parler ceux qui ont fort bien entendu & expliqué par leurs enseignemens, & mieux encore pratiqué par leur exemple l'accord de ces deux loix & obligations qui regardent ces deux diuers objets. *Sola causa*, dit S. Bernard, *qui non liceat obedire parentibus, Deus est. Ipse enim dicit: qui amat patrem & matrem plus quàm me, non est me dignus.* Le seul sujet qui dispense de l'obeyffance enuers les parens, c'est celuy-là mesme de qui emane le commandement de cette obeyffance, à sçauoir Dieu: car il dit, dans son Euangile: Celuy qui aime son pere & sa mere plus que moy, n'est pas digne de moy. Et en vne autre de ses Epistres. *Ceterum fidelis sermo, & omni acceptione dignus, ut & si impium est contemnere matrem, contemnere tamen propter Christum, piissimum est. Nam qui dicit, Honora patrem & matrem: ipse etiam dixit: Qui amat patrem aut matrem plus quàm me, non est me dignus.* Au reste, c'est vne proposition & vne maxime qui merite tout à fait d'estre creuë, receuë & pratiquée, à sçauoir, que si bien il y a de l'im-

Bern. Epist.
111.

Bern Epist.
104.

Matth. 10.
v. 37.

piété à mespriser sa mere, c'est neantmoins vn traitt de tres-grande pieté que de la mespriser pour l'amour de Iesus-Christ. Car le mesme qui donne ce cōmandement; Honore ton pere & ta mere: a prononcé aussi dans sō Euangile de sa propre bouche, cette sentence: Celuy-là est indigne de ma grace, & de mon amitié, qui aime son pere & sa mere plus que moy. Or ce mespris que S. Bernard dit estre vn trait de pieté, ne doit pas estre entendu d'un mespris formel, & iniurieux de fait, ou de paroles, ou par des reparts prononcez d'un ton qui aille contre le respect qu'un enfant doit porter à sa mere; mais ce mespris consiste à moins considerer sa volonté, que celle de Dieu, qui merite la preferenee. Or quand il est tel, tant s'en faut qu'il viole le respect deu aux parens, qu'au contraire c'est par luy qu'on est plus respectueux enuers eux, qu'on les honore dauantage, & qu'on leur rend vn plus singulier tesmoignage de l'amour qu'on leur porte; d'autant qu'on le leur exhibe dans l'objet le plus considerable que doiuent regarder le respect, l'honneur, & l'amour qu'on peut & qu'on doit deferer aux autres. Voicy comme en parle le mesme Sainct en la mesme Epistre. *Mater tua vult contraria tua, ac per hoc & sua ipsius saluti. Elige ergo tu è duobus quod vis, aut vnus videlicet satisfacere voluntati, aut vtriusque saluti. Verùm si multùm eam diligis, desere potius ipsam propter ipsam: ne si Christũ deseras, vt maneas cum ipsa, propter te pereat & ipsa. Alioquin malè meruit de te quæ te peperit, si propter te perit. Quomodo enim non perit, quæ ipsum quem peperit, perimit?* Ta mere a des intentions & des affections qui s'opposent à ton salut, & consequemment au sien propre. Fay donc le choix de celle que tu veus de ces

deux choses , ou de condescendre à la volonté de l'un de vous d'eux , ou d'embrasser ce qui fait pour le salut de tous les deux ; Mais si tu as beaucoup de tendresse pour ta mere , quitte-là plustost hardiment pour son profit , & pour l'amour d'elle mesmes : de crainte que si tu viens à abandonner Iesus-Christ pour demeurer & viure avec elle , elle mesme n'encoure la mort eternelle à l'occasion de ta condescendance ; autrement tu tesmoigneras que celle qui t'a donné la vie t'est en bien petite consideration , si à cause de toy elle vient à perdre la vie , mais vne vie bien plus importante que celle dont tu luy es redevable : car comment est-ce qu'elle ne periroit pas , venant à raur la vie à celuy à qui elle l'auoit donnée? Il ne faut à cela aiouster sinon que pour discerner la contrariété des volontez des parens à celles de Dieu , voire à leur propre salut , il ne faut pas aller à la volée ; mais que pour n'y estre pas deceu , il est besoin d'une instante priere , & d'un pieux capable & fidele conseil.

S. V.

Comme quoy les enfans que Dieu appelle à vn estat plus parfait de Religion , doivent se comporter enuers leurs parens , qui s'opposent à la suite de cette vocation.

MAis s'il arriue que par les voyes ordinaires de la prudence Diuine & Euangelique , il leur conste que Dieu les veut à foy plus particulièrement , & cōme il en vsa à l'endroit d'Abrahā les transporter de la terre

de leur natiuité, en vne autre qu'il leur monstre & leur dōne en eschāge; & que toutesfois leurs parēs qui n'ont les mesmes lumieres, ny les affections semblables touchant les choses du salut, veüillent tascher de les déboucher de ce fidele acquiescement aux volontez de Dieu, ou mesme se portent à des excēs pour les en diuertir; voicy les discours qu'ils leur doiuent tenir, & les iustifications pleines d'vne sainte liberté dont ils peuuent vser en leur endroit, employant les paroles de ces Peres. Voicy comme Saluian parle à ses parens en vne Epistre qu'il leur escrit sur ce sujet: *Indulgete affectus charissimi: liberio rem me esse paululò in negotio suo Dei affectus facit. Si qua sunt vobis alia succensendi causa, peccare me potuisse non abnego. In hoc verò, quia ideò succensetis, quia Christum amare videor, ignoscite quod dicturus sum. Peto quidem veniam, quia irascimini: sed non possum dicere malum esse quod feci.* Pardonnez-moy, vous qui estes l'objet de mes plus cheres affections: l'amour que ie porte à mon Dieu me rend vn peu plus libre en ce qui le touche; à la verité si vous auez d'autres sujets d'indignatiō à l'encontre de moy, ie ne veux pas nier d'auoir peu faillir en quelque chose. Mais en ce point icy, où vostre indignation se porte contre moy, à cause qu'il semble que i'ayme Iesus-Christ; pardonnez-moy s'il vous plaist, si ie vous dis ce que i'ay sur le cœeur. Ie vous demande bien pardon, de vous auoir mis en colere cōtre moy: ou bien d'autant que ie vous vois irritez allēcontre de moy: mais ie ne peux pas auoüer que mon action soit mauuaise, & que ce soit vne cause suffisante pour attirer sur moy vostre iuste courroux. Voila comme il conferue à Dieu ses droits, & le respect à ses parens,

fans en oublier l'un pour l'autre: Et faisât parler sa soeur à ses parens, il luy fait dire ces paroles : *Ne, quæso, ergo molestum vobis sit, quòd referre aliquid Deo cupio, cui omnia repensare non possum.* Ne vous faschez doncques pas, ie vous prie, de ce que vous me voyez en volonté de rendre à mon Dieu vne partie de ce que ie luy dois, ne pouvant le recognoistre pour le tout. Mais voyons comme S. Bernard fait parler vn enfant à ses parens en cette rencontre : *Si veram, si fidelem erga filium pietatem habetis, quid me patri omnium Deo placere satagentem inquietatis, & ab eius seruitio, cui seruire regnare est, retrahere attentatis? verè nunc cognosco quia inimici hominis domestici eius. In hoc vobis obedire non debeo, in hoc non agnosco parentes, sed hostes. Si diligeretis me, gauderitis vtiq; quia vado ad meum atque vestrum, imò vniuersorum patrem. Alioquin quid mihi & vobis? Quid à vobis habeo nisi peccatum & miseriam? Hoc solum quod gesto corruptibile corpus, de vestro me habere fateor & agnosco. Non sufficit vobis quòd me in hanc seculi miseriam miseri miserum induxistis: quòd in peccato vestro & peccatores peccatorem genuistis: quòd in peccato natum, de peccato nutritis: nisi etiam inuidendo mihi misericordiam quam consecutus sum ab eo qui non vult mortem peccatoris, filium in supergebenna faciatis?* Si vous auez pour moy l'affection & la tendresse de bons & pieux parens, si vostre cœur est plein d'une sincere & fidele dilection & pieté enuers vostre fils, pourquoy m'apportez-vous du trouble au dessein, & au soïn particulier que ie prens de plaire à Dieu, pere commun de tous les hommes, & entreprenez de me retirer & éloigner du seruice de celuy à qui seruir c'est regner? En verité ie cognois maintenant & experimente, que ce que Iesus-Christ a luy mesme de-

claré,

claré, n'est que trop véritable, sçavoir que les ennemis de l'homme ne sont pas seulement ceux qui le fuyent, & ne le veulent pas mesme voir en face; mais que ce sont aussi ceux qui le frequentent tous les iours, qui mangent avec luy vn mesme pain. & habitent ensemble. C'est en cela que ie ne vous dois point rendre l'obeyssance que ie vous dois par tout ailleurs & en tout autre sujet: c'est en cela que ie ne vous recognois pas pour parens, mais pour ennemis. Aussi ne me traitez-vous pas en ce point comme parens, mais en qualité d'ennemis. Si vous auiez pour moy de l'amour, vous vous resiouyriez en effet, de ce que ie me retire vers celui qui est & mon pere, & le vostre, voire qui est généralement le pere de tous. (Reproche que Iesus-Christ fait à ses Apostres attristez de la nouvelle de son depart pour se retirer vers son pere, & eleuer son Humanité dans les Cieux.) Autrement qu'auons-nous à demeler par ensemble? Qu'ay-je receu de vous sinon le peché & la misere? C'est ce seul miserable & corruptible corps que ie porte, & qui accable mon ame, que ie confesse & recognois tenir de vous, & de vostre creu. Quoy donc, ne vous suffit-il pas de m'auoir liuré & jetté tout miserable que ie suis, & miserables vous mesmes, dans cette misere du siecle? de m'auoir engendre en vostre peché, pecheur que ie suis, & pecheurs vous mesmes? & apres que i'ay esté nay dans le peché, de m'auoir nourry & entretenu dans le vice, si apres tout cela, me portant enuie de la misericorde que i'ay receuë de celui qui ne desire pas la mort du pecheur, vous ne venez à me rendre enfant & heritier de l'enfer, comme vous m'auiez rendu enfant du peché & de la mort? *O durum patrum*, pour-

fuit-il, *ô seuam matrem ! ô parentes crudeles & impios, imò non parentes, sed peremptores, quorum dolor, salus pignoris : quorum consolatio, mors filij est. Qui me malunt perire cum eis, quàm regnare sine eis. Qui me rursus ad naufragium, vnde tãdem nudus euasi: rursus ad ignem, vnde vix semiustus exiui: rursus ad latrones, à quibus semiuiuus relictus sum, sed miserante Samaritano iam aliquantulum conualui, reuocare conantur : & militem Christi propè iam raptò cælo triumphantem (quod non in me gloriòs, sed in eo qui vicit mundum) ab ipso iam introitu gloriæ, tanquam canem ad vomitum, tanquam suem ad lutum, ad sæculum reducere moluntur. Mira abusus. domus ardet, ignis instat à tergo, & fugienti prohibetur egredi, euadenti suadetur regredi. Et hæc ab ijs, qui in incendio positi sunt, & obstinatissima dementia, ac dementissima obstinatione suggerere periculum nolunt. Prò furor ! si vos contemnitis mortem vestram, cur etiam appetitis meam ? Si, inquam, negligitis salutem vestram, quid iuuat etiam persequi meam ? O cruel pere, ô mere impitoyable ! ô parens barbares & impies, mais que dis-je parens, & progeniteurs, que ie puis plus iustement appeller meurtriers & parricides de leur propre geniture, à qui le salut de leur enfant, cause de la douleur : & la mort apporte du soulas & de la consolation. Qui aiment mieux de me voir perir avec eux, que de me laisser regner sans eux. Qui taschent de me rappeler dans le danger, voire de me rejeter dans le naufrage, que i'ay enfin euadé tout à nud : de me remettre dans le feu, duquel à peine ie suis reschapé à demy rosti : de me ramener entre les griffes des voleurs, qui m'ont laissé demy mort de playes & de coups, bien que depuis i'en aye esté en partie guery par la bonté & misericorde du Samaritain ; qui trauaillent à ramener au siecle, com-*

me le chien au vomissement, le pourceau à son bourbier, le soldat de Iesus-Christ, prest à triompher, pour auoir rauy & emporté le Ciel par escalade & par violence. (Dequoy neantmoins ie ne me glorifie pas en moy, mais en celuy qui a vaincu le monde.) Estrange aueuglement! La maison est toute en feu, la flamme me talonne de fort près, ie prends la fuite, & on me veut non seulement empescher de sortir; mais encores faire accroire que ie dois r'entrer d'où ie suis bien aise, & fort content d'estre sorty! Et ce qui est plus digne d'estonnement, ceux qui sont enuelopez dans cet embrasemēt, & qui par vne folie tres opiniastre, & par vne opiniastrété tres-folle, ne se foucient pas de se tirer de ce danger, sont ceux qui me pretent cette belle charité. O fureur, si vous n'apprehendez pas vostre mort, pourquoy desirez-vous encore la mienne? Si, dis-je, vous negligez vostre salut, quel profit vous reuient-il de vous opposer encore au mien, & de vous en rendre les persecuteurs? Enfin cette magnanimité & constance à traiter de la sorte avec les parens, pour suiure & embrasser les vocations de Dieu, sans s'arrester à leur vain & fresse contentement, & à se roidir contre leurs amorces, sollicitations & importunitez, ne peut estre que tres-iuste & pieuse, puis qu'elle est employée pour se tenir dans la liberté de s'éloigner de ses parens, en imitant les exemples que le mesme S. Bernard propose, escriuant à vn particulier pour le confirmer en sa vocation. *Abrahæ præcipitur exire de terra, & de cognatione sua, vt videre & possidere mereretur terram viuentium. Iacob relicto fratre & patria Iordanem transit baculo, & excipitur Rachelis amplexibus. Ioseph dominatur Ægypto, merca-*

Bern. epist
107.

tionē furtiua patri sublatus & patriæ. Ecclesiæ iubetur, vt concupiscat Rex decorem eiua, & obliuisci populum suum, & domum patris sui. Puer Iesus inter cognatos & notos à parentibus queritur, nec tamen inuenitur. Fuge fratres tuos & tu, si tuam vis inuenire salutem. Fuge, inquam, de medio Babylonis. Dieu fait commandement à Abraham de quitter son pays, & sa parenté, pour se rendre digne de voir & de posséder la terre des viuans. Iacob apres auoir delaiissé son frere, & abandonné sa patrie, passe le Iordain le baston à la main, & merite d'auoir Rachel pour espouse. Ioseph ayant este rauy à son pere & à sa patrie, par vne vente furtiue fut constitué Gouverneur de toute l'Egypte. Il est commande à l'Eglise de mettre en oubly son peuple, & la maison de son pere, pour se disposer à la bien-veüillance du Roy, & l'attirer à l'amour de son innocente beauté. Iesus-Christ s'estant escarté de ses parens à l'âge de douze ans, & eux s'estant mis en deuoir de le chercher parmy leurs parès, & parmy ceux de leur cognoissance, ils ne l'y trouuerent pas pourtant. Et toy pareillement fuy, & quitte la compagnie de tes freres, si tu desires faire ton salut. Fuy, dis-je, du milieu de Babylone.

DE QUELQUES AUTRES REGLEMENS
 QUI REGARDENT LA CONDUITE
 Chrestienne des Familles.

SECTION VI.

§. I.

*La prohibition de la lecture des mauvais livres,
 voire de les retenir.*

A PRES auoir parlé du reglement Chrestien des personnes qui composent vne famille, ie toucheray quelques points qui regardent cette conduite Chrestienne des familles. Nous auons dit quelque chose de la ruine & degast des consciences que fait la lecture des liures d'amour, & autres pernicieux : à cela i'adiouste que non seulement la lecture en doit estre interdite, mais pour en retrancher l'occasion il les faut entiere-ment bannir de la maison, & s'il y en a les condamner au feu : car outre le mal qu'il y a mesme de les retenir, il est tres-dangereux que l'occasion, & la commodité de les lire ne picque la curiosité de ceux en qui la vertu n'auroit pas encore ietté de profondes racines. Je traiteray possible ailleurs du grand dommage qu'apporter cette lecture, & la garde de ces liures ; pour le present ie me contenteray de dire que i'estime que cette lecture est la principale source de l'oisiueté, de l'ignorance, de l'insolence, & du libertinage d'une partie de la jeunesse, & d'où prend sa naissance la vanité, l'affaiterie, le babil, l'impertinence, la liberté, & le detraquement de plusieurs filles de condition. Ceux donc qui regissent les

familles doiuent prendre vn grand soin à voir quels liures lisent leurs enfans, & leurs filles ; & non seulement ne leur en bailler point des mauuais, mais encore leur oster ceux qu'ils pourroient recouurer d'ailleurs, éloignant d'eux toute cognoissance, & tout desir de s'informer de tous ces malins amusemens & ensorcellemens des esprits. Je suis touché toutes les fois que ie lis dans les Actes des Apostres ce tesmoignage celebre de la vigueur & de la sincerité de la Foy que donnerent les Chrestiens d'Ephese sur ce sujet : *Multi autem, dit le texte, ex eis, qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, & combusserunt coram omnibus : & computatis pretijs illorum, inuenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium. Ita fortiter crescebat verbum Dei, & confirmabatur.* Plusieurs de ceux, qui s'estoient addonnez aux sciëces curieuses, ramasserent & apporterent les liures qu'ils en auoient, & en firent à Dieu vn tres-suaue holocauste, les iettant au feu à la veuë de tous : & en telle quantité, qu'ayant calculé le prix & la somme de leur valeur, il se treuua qu'elle montoit iusques à cinq mille escus. Si grand estoit l'accroissement de la parole de Dieu, & si fort alloit-elle s'insinuant & gagnant les cœurs, & s'establissant & fortifiant dans les esprits. Cet exemple nous deuroit donner de la confusion, à nous, dis-je, qui naissons & viuons dans vn estat de la Foy non naisante, & qui s'introduisoit peu à peu dans les nations, mais establie, confirmée & professée publiquement. Pour essuyer donc cette confusion, imitons ces premiers Chrestiens, & comme l'on fait passer par le feu & le soulfre les choses où la peste a laissé de l'infection, bruslons tous ces liures pernicious, dont la contagion est encore plus dangereuse ; & que

A. 19.
v. 12.

font plus facilement couler le venin dans le cœur ; si nous ne voulons qu'à faute d'auoir fait brusler ce venin dans les liures , il brusle eternellement dans nos ames au milieu des flammes eternelles.

§. II.

Des Tableaux, Peintures, Tapisseries, ou autres ameublemens deshonestes ou messeans, & des chansons profanes.

IL y a encores vne autre chose extremement prejudiciable, & grandement blasnable, & qui entraine vne tres-pernicieuse consequence, sçauoir les tableaux infames & deshonestes , qui representent des gorges decouertes, ou autres nuditez, gestes , & postures indecentes. C'est vne chose que ie ne peux conceuoir, lors que ie me represente la durté & insensibilité de ceux, qui ne pouuant ignorer comme quoy nostre nature est si corrompü, qu'elle porte son feu avec elle , & couue la semence de la tentation, ne laissent pas pourtant de l'irriter encore dauantage, & cōme si elle estoit endormie pour le vice, taschent de la resueiller par la proposition des objets , & par des inuentions qui sont capables de jetter la concupiscence dans l'appetit, quant il n'enferoit pas le siege. La raison, la Foy, les Predicateurs, & tout nous aduertit, & nous crie de fuir, & euites les occasions, de combattre le vice de l'incontinence par la fuite ; & ceux-cy au contraire appellent au secours de leur concupiscence, tout ce qui peut l'allumer, & affoiblir la vertu, & l'affection à la continence. Or entre autres occasions presentes, celle des ta-

bleaux est des plus violentes ; car ces objets estant l'image de la chose réelle , on passe facilement de l'un à l'autre : en second lieu comme ils sont tousiours exposez, l'imagination a plus de loisir, & de moyen des'y entretenir, & d'en rouler des infames especes , voire quelquefois il y a plusieurs innocens qui y apprennent & y estudient le vice , aussi dit-on que les images sont les liures des ignorans , & ainsi ceux-cy perdent l'heureux estat de l'ignorance du vice ; joint que l'artifice & les beaux traits de la peinture se joignant à la force de l'objet naturel , donnent de nouvelles forces à la tentation : & enfin le danger est public non seulement à tous ceux de la maison , mais aux estrangers mesmes, qui outre le scandale que cela leur donne de voir qu'un Chrestien expose ces infames tableaux ; ils en partent souuent avec le peché dans l'ame , dont on leur a fait voir le plan & l'idée dans ces objets, qui leur ont blessé l'imagination, & ont renuersé leur volonté. C'est pourquoy tout vray Chrestien , & qui veut conduire sa famille dans l'esprit de la Foy qu'il professe , cherchera toute autre sorte d'embellissement, & de parure pour sa maison ; tenant tout ameublement de cette espece, non pour des ornemens domestiques, mais pour des ordures, & des meubles qui marquent l'infamie & l'ignominie de leur maistre, avec beaucoup plus d'opprobre & de deshonneur que ceux qui tesmoignent vne grande pauvreté & abiection. De sorte qu'il se gardera bien d'en tenir le moindre qui approche seulement de cette licence, ny en tapisseries , ny en tableaux, ny en sculpture, ny en quelque ouurage que ce soit : non pas mesme dans son cabinet. Le mesme soin doit-on apporter

pour

pour bannir toutes les chansons profanes, qui sont encore de plus naturels tableaux des passions, & qui les fomentent en ceux qui les chantent; faisant par la melodie du chant penetrer plus profondément le sens corrompu de la lettre, & excitant d'ailleurs en ceux qui les escoutent, les especes du mal endormies.

§. III.

Empescher l'abord de la maison aux personnes vicieuses, & se servir d'artisans ou autres personnes estrangeres, pour les affaires de la maison, qui soient gens de bien.

C'Est aussi du soin du Chrestien de defendre l'abord & l'entrée de sa maison à toutes personnes débauchées, ou d'esprit & de sentiment, ou de mœurs, fourbes, ou libertins; comme aussi d'en interdire la frequentation hors d'icelle à tous ceux qui sont sous sa charge. C'est encore de sa surucillâce, de ne se servir d'artisans, ou autres personnes necessaires pour la conduite, gouvernement, ou service de sa maison, suspects, mal famez, ou de mauuaise vie: car il y a du danger qu'ils ne communiquent leur vice aux domestiques, par leur familiarité & accès libre qu'ils ont dans la maison, ou par le service iournalier qu'ils rendent autour d'eux, cōmerce qui fait couler facilement le vice par le besoin, & dans cette liaison & communication d'interests; outre que pour l'estat mesme temporel des maisons, auquel on est obligé de vacquer, il n'y a rien qui soit plus capable de débaucher les seruiteurs de la fidelité qu'ils doiuent en leur service, & en l'administration des

biens de leurs maistres , que d'auoir des personnes qui leur tiennent la main pour la fraude, & qui soient complices de leurs maluersations; & d'ailleurs il n'y a point de personnes qui ayent plus de facilité à entretenir ce commerce contre le bien & profit des familles , & à tenir les maistres dans l'ignorance de ce mauuais trafic , que ceux qui à raison de leur vacatio n , ou pour le maniement des affaires , ou en quelqu'autre maniere se rendent necessaires dans les maisons des particuliers.

S. IV.

Etablir , & faire garder vn ordre en toutes les fonctions domestiques.

L'Ordre dans vne maison est le plus souuerain moyen pour y establir & nourrir la pieté , pour y entretenir la paix, & y conseruer & accroistre les biens; car c'est la confusion és diuers offices parmy les domestiques , & le desordre qui s'y glisse faute de leur regler le tēps, qui trouble l'esprit, & est la source des contentions, prouoque la cholere, & par consequent rait à l'ame son recueillement , & l'application aux choses de son salut , obscurcit l'entendement , & luy oste le moyen de bien voir ce que demande l'action que nous faisons, & remplissant le cœur de mille pensées qui y entrent en foule , le tient distrait , & le met hors de son assiette ; voire mesmes bien souuent le precipite en de lourdes fautes. Ioint que cette confusion ne peut que tourner au dommage de l'interest temporel des maisons , puisque dans ce desordre on ne sçauroit ny

reconnoistre l'vtilité, ou le dommage de la despense, ny vser d'vn soin efficace, & profitable, qui gist en vne suite, & liaison des actions domestiques, dont l'vne depend de l'autre, pour estre dans le point & vtilité qu'il faut; la confusion au contraire destruisant cette liaison, brisant la chaine & entreffure de ces actions : dont il faut necessairement que ce soit aux despens de l'estat du temporel de la maison, avec perte de grands auantages, qui pouuoient aller à son accroissement. C'est pourquoy ceux qui ont le gouuernement des familles en main, feroient vne action vrayement Chrestienne, & digne de leur iugement & sage conduite, de departir à chacun des domestiques leur fonction, de leur assigner le tēps de les accomplir, soit qu'elles regardent directement la religion, comme la Messe, & les autres; ou le seruice actuel qu'ils doiuent rendre dans les maisons; tenans le cœur, l'œil, & la main, afin que cet ordre fust exactement obserué; & l'experience leur feroit voir, que cet ordre punctuellement suiuy, seroit vn grand soulagement, & la source d'vne grande paix & tranquillité d'esprit pour les maistres, & pour les domestiques.

S. V.

Que c'est en vain qu'on attend de conseruer ou de rehausser la fortune des maisons, sans la singuliere protection de Dieu: Et que c'est la conduite Chrestienne d'icelles, qui attire sur elles cette protection.

ENfin, il faut qu'õ se persuade d'une forte & viue persuasion, sur peine de l'apprendre par sa propre experience, & à ses propres despens, qu'il est vray ce que dit le Prophete Royal, & qu'on a tous les iours en bouche, mais qui ne penetre pas assez auant le cœur de beaucoup de Chrestiens : *Nisi Dominus edificauerit domum : in vanum laborauerunt qui edificant eam.* C'est en vain & sans ietter aucun fondement ferme & stable, qu'on pretend edifier & establir l'estat fleurissant des maisons : si Dieu n'y met luy-mesme la main, & n'en est l'Architecte, en posant le fondement, & en eleuant la bastisse ; s'il n'y donne point sa benediction, & n'y assemble par sa prouidence particuliere les choses requises pour les mettre en estat de pouuoir seruir d'une retraite assuree, & d'une habitatiõ de paix. Je ne sçay en verité que fait en nous la Foy, & quel rang nous luy donnons dans nostre estime, & dans l'influence que nos pensées ont sur nos actions ; car si nous luy donnions le credit que nous donnons aux pensées ordinaires qui nous meuuent à l'action, nous ferions cette reflexion, que comme nous ne sçaurions establir nos maisons, ny en hauffer le faiste par l'eleuation de nos fortunes, sans que les Princes sous lesquels nous viuons en soient les principaux ouuriers, & moins encore si nous venions à leur estre rebelles ; ainsi c'est vne presumption vaine & detestable, de croire pouuoir establir & releuer nos maisons sans l'assistance de Dieu, qui en doit estre le souuerain artisan, & le maistre Architecte ? Car comment

pourroit vne maison se hauffer tant soit peu sur terre, sans celuy qui a posé les fondemens mesme de ce vaste element: sans qui vn seul grain de sable ne se peut former sur la surface de la terre, ou vne goutte de rosée decouler du Ciel: ny le moindre de tous les estres ne pouuant se tirer du neant, ny prendre rang & ordre parmy les creatures, pour tomber à qui que ce soit en partage, sans la disposition de sa Diuine prouidence, entre les mains de laquelle sont tous les confins de l'Vniuers? Mais comme pouuons-nous pretendre qu'il y veuille apporter le soin particulier de sa prouidence, puisque no^s ne cessōs par vn oubly des maximes Chrestiennes, & par nos actions criminelles de l'obliger à les ruiner, & saper dés le fondement? Autant en est-il de la conseruation des maisons, & de leurs fortunes desja basties, que de leur premier establissement, suiuant le sentiment du mesme Prophete: *Nisi Dominus custodierit ciuitatem: frustra vigilat qui custodit eam.* v. 2. C'est inutilement que les sentinelles veillent autour des murs d'une ville: si Dieu qui en est la plus seure garde, ne la protege, & ne la defend. Car comme la conseruation des choses en leur estat, n'est qu'une creation continuée, & que sans la toute-puissance de Dieu elles ne peuent non plus persister dans l'estre, qu'elles n'ont peu sans elles commencer; aussi les fortunes & le bon estat des maisons pour leur maintien, & conseruation, ont vne toute pareille dependance de la main de sa prouidence, que lors qu'il en a ietté les premiers fondemens. Or on merite d'auoir cette singuliere garde & protection particuliere de Dieu sur les maisons, quand on les regle dans les maximes Chrestiennes & qu'on en institue les

personnes au train de la vertu; c'est lors que Dieu conferue l'estat mesme temporel des maisōs, & qu'il les garantit des enuies, les munit contre les accidens de la vie, & cette bonne institution faisant habiter Dieu par sa crainte dans les familles, fait aussi qu'elles habitent & ont leur demeure ferme dans la protection de Dieu. Ce fut, dit S. Ambroise, la cause du salut du Patriarche Noë, & ce qui luy fit treuver le port dans les eaux, dans lesquelles tout le reste des hommes fit naufrage : *Sed quia boni Imperatoris bonus exercitus, ideò etiam laudem iusti in eo intelligimus non prateriri, qui talem instituit domum suam, ut virtutis fulgeret consortio. Meritòque inuenit salutem cognatio: nec repugnat, quia postea filius offendit. Dormiebat iustus, cum erraret filius.* Mais pource que l'armée d'un bon & discipliné Empereur, est toute bien composée, & en bon ordre, & dans vne exacte discipline, voila pourquoy nous voyons que l'Escriture S. ne passe pas sous silence, mesme en ce fait la louange, & la recommandation du iuste Noé, lequel composa & institua si bien toute sa maison, qu'elle reluisoit merueilleusement dans l'exercice de la vertu, & en exhaloit la bonne odeur dans la conuersation: à raison dequoy sa parenté treuua à bon droit le port de salut dans les eaux, qui seruirent de tombeau à tout le reste des hommes: & ne fait rien contre cela de dire, qu'apres cette singuliere faueur receüe de Dieu, son fils tomba dans la faute, d'autant que le pere dormoit, lors que le fils se porta dans cet excés.

Ambr. lib.
de Noë &
Arca c. 11.

Je finis ce discours de la conduite Chrestienne des familles, en fermant la bouche à ceux qui possible me treueroient ou trop seuer, ou surchangeant en ce

sujet les personnes d'un soin excessif; par les paroles de S. Augustin, qui en peu de mots comprend & autorise tout ce que i'en ay dit, voicy cōme il en parle: *ut unusquisque etiam paterfamilias hoc nomine agnoscat paternum affectum suae familiae se debere. Pro Christo & pro vita aeterna suos omnes admoneat, doceat, hortetur, corripiat, impendat benevolentiam, exerceat disciplinam: ita in domo sua Ecclesiasticum, & quodammodo Episcopale implebit officium.* De sorte que chaque pere de famille mesme, reconnoisse qu'il est en cette qualité debiteur à sa famille d'une affection & prouidence paternelle. Qu'il admoneste tous ceux qui la composent, des choses qui regardent le seruice de Iesus-Christ leur Redempteur, & la vie eternelle, qu'il leur a conquis, & laquelle il leur presente: ou bien qu'il les admoneste en consideration, & pour l'amour de I. C. & de la vie eternelle, qu'il meritera pour soy, en le faisant; qu'il les enseigne, qu'il les exhorte, qu'il les reprenne, qu'il leur departe les effets de sa bien-veüillance, qu'il exerce sur eux la discipline, & les tienne dās l'obseruance d'un raisonnable & Chrestien reglement; & il accomplira en ce faisant dans sa propre maison, sans auoir autre sacre que celui du Baptesme, & sans autre ceremonie ny solemnité, la charge d'Ecclesiastique, & en quelque façon celle d'un bon & fidele Euesque. Que ce soit donc la visée d'un vray Chrestien, mesme pour l'auancement effectif du temporel, que de respandre l'esprit de la Foy qu'il professe, & des maximes de Dieu dans toutes les parties de sa maison, dans toutes les personnes, & en toutes les affaires & fonctions; sans qu'il ayt ny demeure, ny cour, ny chābre, ny passage, ny aucun endroit, ou recoin; où l'esprit de modestie,

Aug. tract.
 si in Ioan.

de retenuë, & quelque certain extérieur rejaillissant du cœur réglé, & craignant Dieu, ne reluiſe, & ne manifeſte la bonne conduite, & ne faſſe reconnoiſtre d'abord, que c'eſt Dieu qu'on reconnoit dâs cette maiſon pour le grand & ſouuerain maïſtre. C'eſt à quoy ſe peut rapporter ce qui eſt dit aux Actes des Apoſtres, dans la narration de la deſcente du S. Eſprit ſur eux : *Factus eſt*

Act. 2. v. 2. *repentè de cælo ſonus, tamquam aduententis ſpiritus vehementis, & repleuit totam domum ubi erant ſedentes.* Qu'on entendit ſoudain vn ſon venant du Ciel, comme d'vn vent ſuruenant avec impetuoſité, & qu'il remplit toute la maiſon en laquelle ils eſtoient ſeans. Car ainſi faut-il que ce que nous auons de l'eſprit de Dieu, de ſes maximes, de ſes veritez, de ſes pieux mouuemens, & affections, rempliſſe non ſeulement nos cabinets, & oratoires; mais auſſi tous les endroits de la maiſon, iuſques aux plus abjets, & les perſonnes avec leurs miniſteres & fonctions de quelque nature qu'elles ſoient : voire il eſt par fois neceſſaire d'en vider ſon cabinet, & ſon oratoire, pour les porter & eſtendre par tout ailleurs dâs ſa maiſon; Et c'eſt ainſi que Dieu commanda à Moïſe de deſcendre de la Montagne, où il auoit traité avec luy, & d'aller voir ſon peuple qui venoit de l'offenſer par la fonte & adoration du veau d'or : *Vade, deſcende: peccauit*

Exod. 32. v. 7. *populus tuus, quem eduxiſti de terra Ægypti.* Va-t'en, deſcends de la Montagne : car ton peuple que tu as tiré de l'Egypte, guidé & armé de mon ſecours, vient de commettre vn grand peché à l'encontre de moy.

Recueil du Chapitre.

DEux veritez se peuvent soustenir en ce fait : la premiere qu'il n'y a point en ce temps chose plus negligée que la conduite Chrestienne des familles ; & la seconde qu'il n'y en a pourtant point de si vtile , ny de si necessaire , tant pour le bien des particuliers , que pour l'interest du public. La premiere n'est que trop evidente dans l'experience de ceux qui ayant frequenté quantité de maisons , n'y auront sans doute remarqué hors de quelques actions de graces apres le repas , dites mesmes assez perfunctoirement , par maniere d'acquit , & sans beaucoup d'attention , aucune trace de vertu , ny aucune teinture de l'esprit Chrestien ; ains plustost vne licence scandaleuse , de iurer le nom de Dieu , de tenir toute sorte de discours diffamatoires , & autres , & de frequenter des compagnies dangereuses.

La seconde est autant ou plus manifeste par la mesme experience , & la raison la fait toucher au doigt ; car pour le bien des particuliers , qui ne voit que , comme il est peu vtile d'arroser les arbres , ou hors de leur solage , ou ailleurs qu'au pied & à la racine , & qu'il est necessaire d'en verser l'eau sur la tige ; tout de mesme en est-il de la culture qu'on fait des persōnes , par tout ailleurs que dans les maisons , qui est bien souuent inutile , ou de peu d'effet , si elle n'est preuenüe , & secondée , par celle qui se fait dans ce fonds domestique , qu'il faut absolument & indispensablement employer. Aussi le soin qu'on prend par tout ailleurs , ne peut estre que passager , on n'en peut pas souuent voir le fruit & la pratique , il n'a pas les attraits temporels si fort puissans , pour

gagner les hommes, & ne peut pas descendre dans tous les cas particuliers : là où le soin domestique s'exerce continuellement, & prend pied par mille occasions & mille rencontres : il se trouue soustenu & fortifié par les attraites des esperances tēporelles, ou par les craintes, ou menaces de la priuation des biens de ce monde, qui sont les deux motifs, lesquels induisent vne grande partie des hommes à l'action qu'on desire d'eux: il peut descēdre aux cas & besoins plus particuliers, & iusques aux plus menuës actions; & on en peut soy-mesme voir naistre le fruit, voire tenir la main à la pratique, & conduire iusques à l'execution des enseignemens. Ioint que les premieres impressions estant celles qui d'ordinaire nous possèdent durant tout le cours de nostre vie; & estant mal-aisé de les effacer, pour en mettred'autres en leur place; celles qu'on reçoit dans la maison estant les premieres, si on doit embrasser la vertu, il faut que ce soin domestique en jette les premieres semences, & en couche les premiers traits. Et pour les valets, les maisons estant leur sejour ordinaire, & plusieurs manquant d'adresse pour chercher d'apprendre ailleurs la cognoissance du bien: il est certain, que si là dedans ils ne sont instruits des choses requises au salut, & formez à la vertu, tout autre moyen leur est mal-aisé, & de peu d'effet.

Pour le bien public; ceux qui en ont l'administration ne pouuant estre prins que du corps des familles particulieres, où ils ont long temps vescu avec leurs parens, c'est sans doute qu'il importe infiniment pour le public qu'ils soient gens de bien dans leurs maisons, car s'ils y sont eleuez dans le vice, ils transporteront avec eux la corruption dans les charges, & d'une mali-

ce priuée, ils en feront vne malignité publique; n'y ayāt pas grāde esperance, que ceux qui entrent mauuais dans les charges, y deuiennent gens de bien, l'authorité qu'ils ont leur seruant d'appuy au vice, les occasions s'y treuuant plus frequētes, & les moyens & commoditez plus auantageuses pour assouuir leurs passions. Et pour les valets, comme ils passent à la profession publique des Arts mechaniques, au sortir du seruice particulier de leurs maistres (estant ainsi que la pluspart des artisans fortēt de cette eschole) s'ils ont esté vicieux dans l'estat de leur subjection, il est fort dāgereux qu'ils ne meslent leur vice, & employent le dol & la fraude en l'exercice des Arts, au grand interest du public.

RECVEIL DE LA I. SECTION.

Des Maistres & Seruiteurs.

Commençant donc par la conduite Chrestienne des valets, puisque les familles sont premierement composées des maistres, & des seruiteurs. Le premier ressort de cette conduite doit estre le bon exemple des maistres; car comme à raison de leur superiorité, ou du moyen qu'ils ont de recompenser le seruice qu'on leur rend, plusieurs valets se les proposent pour le modele de leurs actions, & comme ils ne taschent que de leur complaire pour acquerir avec leurs bonnes graces quelque auantage temporel, & qu'ils croyent aussi n'y pouuoir mieux reüssir qu'en conformant leur vie à la leur: il arriue que si les maistres sont vicieux, & de pernicious exemples, les valets en copient fidelement le vice; & puisque mesme parmi des maistres

vertueux, il se rēcontre des seruiteurs detestables & qui sont bien auant dans le vice, que fera-ce de ceux qui seruent des maistres meschans ? Mais il ne doit pas suffire aux maistres de donner bon exemple à leurs valets, car ils sont trop grossiers pour en retirer tous les auantages, & pour y descouurer tous les traits, en sorte qu'ils n'ayent besoin d'autre chose. Il faut doncques y adiouter les instructions, non seulement en ce qui regarde la Foy, mais aussi en ce qui concerne la bonne & Chrestienne vie, mesme dans la qualité de leur subjection, & pour leur faire sçauoir comme il faut se comporter en seruiteurs Chrestiens. Et en effet, si la raison & la loy oblige les maistres à leur departir la nourriture corporelle, à combien plus grande raison les instructions, qui sont la nourriture, & le meilleur traitement qu'on sçauroit departir à vne ame. Ils doiuent les former en tant qu'hommes à viure dans le train de la raison; car ils doiuent exiger d'eux vn seruiçe raisonnable, lequel les seruiteurs ne sçauoient rendre, s'ils ne sont guidez à enuifager, & formez à suiure la raison. Mais les maistres comme Chrestiens leur sont debiteurs des enseignemens de la Religion, & des choses qui touchent le salut, & de leur donner l'adresse, & la conduicte pour viure Chrestienement dans leur estat & profession, & pour mettre mesme en pratique tous leurs enseignemens. Que si cette charge semble fascheuse & penible à quelqu'un, & s'il ne s'y porte point par le motif de son deuoir, qu'il s'y range par celuy de l'interest; & qu'il considere, que comme il ne sçauoit retirer d'un valet le seruiçe qu'il exige de luy, sans le nourrir & le sustenter des alimens conuenables; il est autant necessaire de luy

donner ces instructiōs, si l'on en veut recevoir vn serui-
ce fidele & sans fraude, & d'ailleurs punctuel & accom-
modé à tous nos besoins & volontez ; car avec quelle
assurance peut-on attendre cela de luy, s'il n'a point
de conscience ? veu que ordinairement quand on a vne
fois franchy la barriere de la crainte de Dieu, qui est le
plus fort, & le plus tenant de tous les liens, on passe fa-
cilement par dessus tout, sans crainte ny consideration
de personne, pour n'auoir que cette seule visée de seruir
tant seulement à son appetit, & de contenter sa passion.
Or commēt peuuent les seruiteurs auoir leur conscien-
ce réglée, & estre gens de bien, s'ils ne sçauent ce que
c'est ? Au contraire n'est-il pas à craindre, que dans leur
naissance basse, & parauanture d'ailleurs mal habituée,
ils ne se forgent mille fausses persuasions & maximes,
pour faire sans remords de conscience mille souples-
ses au detrimēt de leur maistre ? Et de plus, comment
se peuuent-ils faire quittes de ces maximes, pour em-
brasser celles d'vne conscience formée dans les regles
veritables, s'ils n'ont esté defabusez de l'vn, & s'ils n'ont
esté instruits en l'autre ? Et d'où leur peut venir cette in-
struction, que de leurs maistres ; à eux dis-je qui sont
personnes qui n'ont ny l'accés, ny plusieurs d'entr'eux
la volonté de l'auoir, vers ceux qui les en pourroient
instruire ? à qui d'ailleurs plusieurs maistres n'en don-
neroient ny le temps, ny l'occasion ; bref dont vn grād
nombre sont tous plongez & absorbez dans les fon-
ctions de leur condition seruite ?

Mais d'autant qu'il est vray que si bien l'instruction
guide la volōté vers le bien, elle ne la force pas pourtāt
à le suiure, & qu'il est plus à craindre des valets (à raison

de leur naturel bas, abject, & seruite en plusieurs, & en d'autres corrompu & vicieux) que negligens ou reietans les instructions, ils ne se portent à des actions mauuaises: la surueillance à leurs deportemēs doit suiure de prés l' instruction; & la correction au temps, & avec les circonstances requises, doit rendre cette surueillance vtile, & au maistre, & au seruiteur. Il n'y a si parfait, qui ou pour sa fragilité, ou à cause des violentes tentations ne puisse en certaines occurrences auoir besoin de la correction, soit afin de s'amender, ou du moins pour conceuoir quelque apprehension de cette correction, regardant par fois la main de celuy, qui la peut hausser sur luy pour le frapper: mais cette correction est bien plus necessaire à ceux qui sont d'vne cōdition seruite, & c'est aussi de là qu'a pris sa denominatiō la crainte qu'on appelle seruite, mesmes es choses de l'esprit, & eu égard à Dieu. La crainte certes n'est pas dans la perfection, mais elle y achemine, elle la conserue, luy seruant de haye, elle luy moyenne son accroissement, luy offrant nouvelle matiere de merite, & quand tout autre motif cesse, elle se presente & nous anime à l'action. L'vtilité de cette correction paroist merueilleusement, par le rapport & comparaison avec son contraire, qui est l'impunité, que nous voyons par experience estre la source des habitudes mauuaises, qui se contractent dans la pratique libre du vice; elle est la mere de l'insolence, & sert mesme d'aguillon au mal, faisant esperer non seulement vne pareille impunité en la suite des crimes, mais qui pis est l'approbation de ceux à qui il appartient de chastier, ou mesme l'agrément. I'adiouste encore à cela, que le propre interest doit aussi

inuites les maistres à user de cette correction; car puis-que toute faute merite punition, les superieurs espar-gnans les inferieurs, & leur relaschant la peine, ils la transportent sur eux mesmes, & les en tenant quittes, ils s'en rendent redeuables en leur particulier, comme estant & deuant Dieu, & deuant les hommes les pleiges & les cautions de leurs inferieurs. Ce qui est si veritable qu'on voit mesme que Dieu punit les maistres pour la faute des valets, bien qu'ils n'y ayent en rien cōtribué, quand ils n'ont pas porté tous leurs soins pour les empêcher de tomber en ces excés: c'est ainsi que Tertul-lian raporte le chastiment feure que Dieu exerça sur vn Chrestien, de qui les valets auoiēt à son desceu, posé des couronnes sur le haut des portes de sa maison, en vne resiouissance publique; chastiment rude que Dieu ne laissa pas de faire sur la personne du maistre, encore qu'il eust repris ses seruiteurs de cette faute au retour de la ceremonie d'une Procession. Mais apres tout, le plus seur est pour les maistres, de preuenir le cha-stiment, en mettant & rangeant les valets en l'estat de bons & Chrestiens seruiteurs: surquoy puis que ce n'est pas mon dessein d'en dire à fonds tout ce qui s'en peut rapporter, ie diray seulement, que la premiere chose qu'on doit pratiquer en leur endroit, est; en les receuant à nostre seruice, de les aduertir serieusement, sincerement & sans flaterie, en termes puissans, pleins de vi-gueur & de resolution, que le premier, & principal mai-stre que l'on pretend qu'ils seruent, c'est Dieu; que c'est à ces fins qu'on leur paye le salaire, & qu'on les entretient; qu'on ne pretend point les diuertir en façon que ce soit du seruice de Dieu, ny du soin de leur salut; qu'en

cette consideration on leur donnera tout le temps, requis & necessaire pour y vacquer; qu'on ne leur souffrira point ny iurement, ny autre parole, ny action mauuaise, ou indecente, soit dedans, ou dehors la maison; qu'on ne pretéd point entretenir des personnes qui offensent Dieu, & qui en effet ne meritent point la vie, que l'on ne sçauroit absolument agreer le seruice de ceux qui sont en la disgrâce de Dieu, quelque auantage qu'on puisse retirer de leur trauail, & industrie. Ce qui doit estre dit, representé, & inculqué, non mollement, & par maniere d'acquit, mais du fonds du cœur, & si efficacemēt qu'ils recognoissent bien que c'est à bō efficiēt, & qu'on y est entieremēt resolu, sās qu'ils en puiffēt esperer de dispense ny de modification. Et si cela est dit aux termes, & de la façon qu'il faut, il est sans doute qu'ils prendront cet aduis pour vn faire le faut, & s'y rangeront, ou bien ils ne s'engageront pas à nostre seruice. En suite de cela, il leur faut reïterer ces aduertissemens de temps en temps, leur faire sçauoir & entendre ce qu'ils doiuent croire, & faire, & comme ils doiuent viure en bons Chrestiens, & en seruiteurs fideles, & meriter la vie eternelle en gagnant le salaire temporel; comme ce n'est pas chose incompatible de prier Dieu, & d'entretenir leur cœur és choses du Ciel parmy toutes leurs occupations, & seruices manüels & penibles, leur en apprenant la façon & la pratique, & comme ils peuuent meriter le Ciel en tout ce qu'ils fôt, pour si bas & vil que puisse estre le ministere, où ils s'occupent, s'ils le font cōme il faut. Au reste, pour leur donner tant plus de moyen de vaquer au principal, qui sont les actions de pieté, & au soin du salut de leur ame

qui est le moyen le plus propre, pour nous rendre tout leur service plus fructueux & profitable : il ne les faut pas si fort engager au travail, qu'ils ne puissent faire leurs prieres & autres exercices de pieté, le propos du matin, & l'examen du soir, apres neantmoins leur auoir fait entendre au prealable comme quoy cela se doit pratiquer; voire de leur faire ouyr tous les iours la Messe, ce ne feroit pas retrancher du service qu'ils nous rendent; car outre qu'ils s'y porteroient apres avec plus de contention, & de sincerité, Dieu y verseroit plus abondamment sa benediction, & le feroit reüssir à nostre plus grand bien & contentement. Pour la Messe des Dimanches & des Festes, il faut estre soigneux de la leur faire entendre punctuellement, & s'informer s'ils l'ont ouye; ne leur laissant point passer ces iours en discours oiseux, ou sur vne porte, ou dans les ieux, ou tauernes, ou par les ruës, batans inutilemēt le paué; mais les dressant à employer Chrestiennement, & à sanctifier ces iours dans le souuenir des bienfaits de Dieu, & des mysteres, & autres exercices de pieté, entre lesquels il n'en y a point de plus fructueux, mesmes quant à l'interest temporel des maistres, que de leur procurer la lecture d'un liure de pieté, proportionné à leur capacité; voire mesmes par chacun iour, quand ce ne feroit que pour vn quart d'heure. Pour la frequentation des Sacremēs, il est aussi de l'esprit Chrestien d'y porter les valets, selon que l'estat de leur vertu ou de leur necessité spirituelle le requerra, & que le conseil de leur Confesseur en reglera le temps & les occasions: mais il ne suffit pas de leur dire simplement allez à confesse; car outre qu'il ne faut pas les laisser sans l'instruction de ce qui est des Sa-

cremens, & de ce qu'il faut faire pour en approcher dignement; & qu'il est mesme tres-bon de le leur reiterer avec toutes les autres instructions qui touchent la Foy & les mœurs, toutes les fois qu'ils vont à ces Sacremens. (Car comme ils sont grossiers, ces matieres ne tombans pas sous la faculté des sens, ils oublient facilement ce qu'on leur en a dit:) outre cela, disje, il faut leur donner le temps requis pour se preparer deuément à la participation de ces Sacremens. Apres cela il importe grandement de les occuper sans cesse: d'assister souuēt à leur trauail, pour voir s'ils n'y mêlent point le vice, (& cette presence le rendra mesme plus vtile au bien temporel de la maison:) de ne les exposer point aux tentations, en laissant par exemple de l'argent ou autre chose, soit par mesgarde, ou par dessein: & de leur faire rendre conte de tout: il faut en outre empescher la frequentation de ceux de diuers sexe, & ne souffrir iamais que deux de sexe different soient seuls, & sans autre compagnie; car c'est où le diable prend son aduantage, pour tenter ces personnes, & les porter à des mauuais desseins & à des actions defenduës, d'où l'on void quelquefois reüssir des effets malheureux, au grand scandale des maisons. Et bien qu'il y ait plus de despense & d'incommodité à faire manger separément ceux de diuers sexe; toutes-fois parce que ce seroit couper chemin à toute familiarité, & aux discours libres & mauuais, cette despense seroit mieux employée en cela, qu'en beaucoup d'autres sujets, mesme pieux & fauorables: & pour ceux encore de mesme sexe, il seroit fort à propos de leur multiplier les lits, & en donner à chacun le sien, pour euitier que le vice de l'un ne passe pas à l'autre, par vne contagion fa-

cile à infecter en ces occasions. Or d'autant qu'il arriue souuent que l'on donne beaucoup de bons ordres, dont il ne s'obserue presque rien ; si on ne veut pas se donner inutilement ce soin, il faut le soustenir, & le rendre efficace par celuy de la surueillance à faire garder ces ordres ; & pour ce fait considerer à l'imitation de la femme forte & courageuse, tant louée par Salomon, les routes de sa maison, & exercer vne telle vigilance, que ceux qui y sont croyēt auoir tousiours sur eux l'œil de leur maistre ; sans qu'il se puisse rien faire ny comploter, qui ne vienne à sa cognoissance, & bien qu'ils ne le croyent pas, il arriuera pourtant que les friponneries qu'ils pourroient estimer les plus couuertes, viendront en euidence, ne plus ne moins que la faute du seruiteur du Prophete Elisée, à laquelle il se treuue present par l'esprit de Prophetie. Pour le traitement du corps, les maistres le leur doiuent conuenable à des hommes, & des hommes Chrestiens, comme eux, & comme dit l'Apostre, iuste, & equitable : non pas les traiter en bestes, comme font ces maistres inhumains qui ne leur fournissent les choses necessaires qu'à demy, & pour la pluspart, mal saines, corrompuës, & gastées : leur bailant des habits qui ne les peuuent pas seulement defendre des iniures du temps, vne habitation qui les tient enfermez comme dans vn cachot, ou comme des criminels à la gehenne, tant elle est exposée à toute sorte d'incommoditez ; le salaire mince, & insuffisant pour fournir à leurs necessitez ; ou bien, leur en faisant naqueter le payement avec beaucoup de remises ; s'ils sont rompus ou accablez de trauail en des occasions extra-

ordinaires, point de compassion pour leur procurer quelque soulagement, & rafraichissement; s'ils tombent en quelque accident de maladie, ou ils les mettent hors de la maison, ou ils laissent faire son cours à la maladie, s'en remettât pour les remedes à ce que la nature pourra operer d'elle mesme; & s'ils leur moyennent quelque secours, c'est assez legerement, bien éloignez de la charité du Centenier, qui cherchoit la guerison de son valet mesme par miracle: s'ils les congedient de leur seruice, c'est bien souuent sans leur donner du temps pour se pouruoir ailleurs, dequoy il peut arriuer des scandales à la ruine des ames, & des consciëces de ceux qu'on a chassez de la façon, notamment ez seruantes. Si les seruiteurs estans à terme de leur seruice, ou pour quelque sujet, & consideration desirent prendre quelque autre party, si c'est contre leur gré, ils les dilayent & les renuoyent de iour en iour pour le payement des restes de leur salaire. Or si ces personnes consideroient qu'ils ne traitent pas possible leurs bestes de la sorte; que la qualité d'homme exige l'humanité enuers tous, & celle de Chrestien la charité sans acception de personne; que si bien leur condition les releue pardeffus leurs seruiteurs, ce n'est qu'à l'égard des choses viles, basses & perissables, esquelles mesmes ils treuueront que les bestes ont l'auantage en plusieurs choses pardeffus les hommes; & que pour les Diuines & eternelles, leurs valets leur sont egaux dans le pouuoir de les participer, & les surpassent possible dans l'actuelle participation qu'ils en ont. Bref, que si ceux qui leur sont superieurs les traitoient de la façon qu'ils traitent leurs valets, ie dis mes-

me, à proportion de la superiorité & autorité qu'ils ont sur eux, ils les tiendroient pour de barbares, & des tyrans. S'ils entroient, dis-je, dans ces considerations, ils abbatroient leur fierté, leur cruauté leur donneroit de la confusion, & ils se rangeroient à leur faire vn traitement raisonnable & Chrestien. Mais en disant cela, ie n'entends pas que les maistres prennent de là sujet de conuiuer à leurs fautes, ny de relascher du chastiment qu'ils peuuent meriter pour raison d'icelles; car ce traitement seroit encores pire & plus cruel que le premier. Il n'y a seulement en cela qu'à euter la cruauté & l'excés qui se commet, en cherchant de satisfaire à sa propre passion, plustost qu'au deuoir qu'on a de chastier les coupables, qui fuit la raison & non la passion: car outre que la passion aueugle, & empesche de proportionner le chastiment à la faute, elle le rend souuent inutile, lors que celuy qui est puny, descouurant la passion en celuy qui le chastie, attribuë le chastiment non à sa faute, mais à la passion du maistre; & au lieu de le recevoir pour remede, il en conçoit de nouueaux crimes de rage & de vengeance. Ce que ce Philosophe iugeoit fort sainement, qui menaçoit de bien punir quelque autre, s'il ne se fut veu en colere, & transporté de passion: laquelle seruant à plusieurs de cause pour malmener sur l'heure les autres, luy donna au cōtraire sujet de se moderer, en dilayant la punition. En vn mot, il faut que la raison & les maximes de Dieu, reglent aussi bien nostre conduite à l'égard de nos valets, que de tout le reste, voire s'il semble avec plus de sujet: puisque toute leur vie & leurs actions tournent à nostre profit, & auanta-

ge. Mais pour treuver dequoy profiter nous mesme, dans le chastiment de nos valets, rougissons de honte de ce que nous voulons bien, quoy que iniustement, que Dieu nous laisse dās l'impunité des mesmes crimes, que nous punissons iustement sur les autres; nous refusons les verges desquelles Dieu nous menace, & s'il nous en frape par fois, nous faisons retentir bien haut nos murmures; no^o qui sommes des chetiues creatures & des atomes deuant sa grandeur, tandis que nous punissons nos egaux, des hommes comme nous: sinon que nous veüillons dire de nous, qu'en verité nous auons vne nature seruite, que nous voulons bien pecher, mais non pas estre punis de nos offenses. Bref, nous nous flattons dans nos vices; soit que nous ne croyons pas, aueuglez que nous sommes, d'en estre cõtachez, ou bien voulant, encores que mesme nous les punissions seuerement en la personne de nos seruiteurs, estre quittes & exempts de la punition: car que nous ne soyons pas coupables des mesmes vices seruites qui l'oseroit dire sans temerité? Si c'est vn vice seruite, que de se rendre fuitif, & d'abandonner son maistre; ne sommes-nous pas des fuitifs deuant Dieu: puisque celuy-là se peut à bon droit appeller ainsi, qui abandonne & foule aux pieds ces commandemens? mais en cela sommes-nous encore des fuitifs plus infames, que là où les Serfs qui sont fuitifs, le sont parauenture à l'egard des maistres cruels & barbares, tu te rends fuitif sans aucun sujet & sans raison de la bonté infinie, voire de la mesme bonté. D'ailleurs pour toucher au particulier, tel, punit vn peché par exemple de bouche, commis rarement par

son valet (en quoy il fait tres-bien) qui cependant est luy-mefme ordinairement dans cet excés. Nous croyõs bien auffi & tenons pour certain que le larcin est vn vice feruile ; neantmoins nous ne voulons pas recognoiftre qu'à ce conte nous fommes des vils & des malheureux efclaves, rauiffans à Dieu par noftre defobeyffance, fon honneur & fa gloire qui luy est deuë par fes creatures ; luy refusans iniuftement l'hommage, la foubmiffion, & le feruice que nous luy deuons.

Voila pour ce qui est du foin que les maiftres Chreftiens doiuent auoir de leurs valets. Il refte à dire vn mot des deuoirs des feruiteurs enuers leurs maiftres: biẽ qu'à la verité il ne feroit pas befoin de riẽ dire là deffus, d'autant que le mot & la condition de feruiteur ne fignifient que deuoir & obligation : c'eft pourquoy ie ne touche- ray cette matiere qu'en paffant. Il y a en ce point deux chofes à faire; l'vne d'encourager les feruiteurs, & de leur faire cognoiftre que, comme dit l'Efcriture faincte, en Iefus-Christ, il n'y a point des libres & des ferfs qui faffent vn estat & condition à part felon la Religion ; puis qu'ils font tous dans vne egalité de participation des bienfaits furnaturels de Dieu, & en pouuoir égal de profiter des fruits de noftre redemption, de receuoir les Sacremens, d'entrer en l'amitié de Dieu, & de gagner le Ciel: tous les hommes entant que fideles font libres en luy eftant tous affranchis du peché par fa Croix, auquel estat ils fe doiuent tenir par l'innocence de vie ; mais auffi ils font tous d'autre part egalemẽt ferfs & efclaves de Iefus-Christ, eftans tous également achetez au prix de fon fang. Voila qui eft pour leur confolation, & pour les empescher de tomber dãs vne pufillanimité,

ou descouragement de vacquer à la pieté, ou mesme de tendre à la perfection Chrestienne, pour se voir attachez à cette basse & vile occupation, n'y ayant d'ailleurs rien de vil, lors qu'il est fait en Dieu, & selon ses loix: & de plus, eux, & leurs maistres estans également obligez au seruice d'un mesme maistre qui est Dieu. L'autre chose qu'il y a à faire, c'est d'aduertir les seruiteurs, qu'il ne faut pas que ces considerations les fassent relascher de la vigilance, attention, & application de leur esprit, & de leurs corps à seruir leurs maistres; car tout au contraire ils doiuent conceuoir de là vn plus grand desir & affection à leur seruice: d'autant que faisant professiõ de mesme Foy, & loy avec eux, sãs doute ils en sõt plus humainemēt traitez, que ne sõt les valets des infideles: mais quand il arrieroit mesme que leurs maistres, tous fideles qu'ils sont, leur fussent fascheux, & difficiles à cõtenter; qu'il sçachēt qu'ils leur doiuent estre sujets en toute crainte; les deuoirs des seruiteurs ne regardant pas seulement ceux qui leur sont doux, & qui vsēt avec moderatiõ de leur pouuoir & autorité, mais les vns & les autres. Bref, qu'ils doiuent à leurs maistres l'obeyssance, avec toute sincerité, & avec vne iuste crainte; recherchant aussi au seruice qu'ils leur rendent d'agreer non seulement aux hommes, par quelque affection naturelle, ou par crainte, pource qu'ils ont tousiours les yeux sur eux, mais comme seruant à Iesus-Christ, lequel ils representent, executant en cela la volonté de Dieu, & par consequent, le faisant franchemēt, & avec affection Chrestienne, & non avec ennuy & par cõtainte. Qu'ils seruēt, cõme dit l'Apostre, au Seigneur & maistre Iesus-Christ, & leurs maistres en luy, leur
obeyssant

obeyffant nō par humeur, ou faifant choix des cōmandemens qui leur reuiennent, ou qui leur font faciles; mais en toutes chofes, c'eft à ſçauoir licites, & qui ne vont pas contre leur conſcience; fans leur eſtre rebours ou de fait, ou de paroles; gardant vne exacte fidelité, en tout, & par tout; afin que deferant de la forte à la raiſon, & aux loix de l'Euangile, ils ſe rendent recommandables, meſmes en leurs vils miniſteres, & faſſent honneur à la religion qu'ils profeſſent, & luy ſeruent d'ornement comme parle l'Apoſtre, laquelle par vn motif Diuin releue les chofes les plus meſpriſées des hommes, à l'egalité de celles qu'ils eſtiment les plus hautes & les plus honorables.

RECUEIL DE LA SECTION II.

Du Mary, & de la Femme.

C'E n'eſt pas ſans ſujet que les Saincts Peres comparent le mary & la femme ores au iour & à la nuit, ores à l'eſprit & à la chair, tantost au Ciel & à la terre: prenant l'homme pour le iour, comme paroiffant dans les actions publiques, & la femme pour la nuit, comme renfermée dans l'enceinte de ſa maiſon, retirée de l'eſclat des emplois, & ſemblable en cela à la nuit: prenant encore l'homme pour l'eſprit; d'autant qu'il doit auoir l'empire & le commandement; & la femme pour la chair, qui doit ſuiure la conduite de l'eſprit: Et que tout ainſi que c'eſt en l'hōme particulier vn deſordre honteux à ſa nature, & reprochable en celuy qui le ſouffre, d'endurer que la chair domine tyranniquement ſur l'eſprit, & que celuy-cy luy ſoit laſche-

ment soubmis ; de mesme en est-il lors que dans vne maison la femme tient le dessus, & a le commandement plus absolu sur les domestiques que le mary, ou sur son mary mesme. L'homme peut aussi estre prins pour le Ciel, & la femme pour la terre ; parce que comme la terre est illuminée par les Cieux, aussi les femmes doiuent, comme dit l'Apostre, rechercher les enseignemēs de leurs maris: Et comme les choses de la terre sont conseruées en leur vie, & en leur action par le mouuement continuel des Cieux ; ainsi le traual de l'homme, son employ, & l'action en laquelle il est, au maniemēt des affaires entretient la vie de la femme, & luy procure son repos, & son bonheur : Et comme les Cieux sont éleuez par dessus les hōmes, & dominēt sur leur teste; ainsi les maris sont éleuez par leur condition, & doiuent dominer sur les testes des femmes : & de mesme que lors qu'il tonne, & qu'il se forme des gresles dans cette region elementaire, qui est quelquefois appellée Ciel, ou qu'il est dans vne douce serenité : ou bien lors que les Cieux versent des influences ou fauorables ou fascheuses, ou nous jettent des regards benins ou malins, nous ne nous gendarmons pas contre les Cieux, & ne nous en prenons pas à eux, & ne sommes pas si fols, que de cracher contre le Ciel ; le mesme en doit-il estre de la femme enuers le mary. La conséquence qui se peut tirer de toutes ces comparaisons, & qui y est naturellement enclose, c'est celle-cy : que la femme doit estre sujette à son mary, & luy rendre obeyssance, par son estat & cōdition: cela estāt, il s'ensuit de là que toutes les pratiques de deuotion qui destournent de cette maniere de vie, ou qui y dérogent en quelque façon, portent abusiue-

ment ce nom, & font à faux titre dites pratiques de deuotioⁿ, n'estât plustost que de vrais amusemens d'esprit, puisque le meilleur employ & la plus vtile adresse de toutes les deuotions des femmes mariées, est de les faire viser à accomplir la volonté de Dieu, qui consiste clairement & visiblement en cette subjection, & voila le plus solide enseignement qu'on leur sçauroit donner: Si bien qu'elles se trompent lourdement, si elles s'imaginent, que de s'appliquer à des pensées, ou pratiques plus sublimes, cōme elles croyent, en la deuotion, soit preferable à tout cecy, qui leur paroist bas & grossier au prix; car c'est là où est le malin esprit, & où la nature se fourre: qui refuit l'humiliation, & le trauail, & qui presente au lieu de cet abaissment, & obeysance des choses qui sont de foy specieuses, & qui ont quelque esclat, & d'ailleurs sont faciles & aisées à faire; estât certain que nostre nature corrompuë s'accommode à tout, fors qu'à l'humiliation & à la peine, qui sont pourtant les pierres de touche des solides deuotions, où la grace & la vertu ont toute la part, la nature animal^e y entrât que pour leur seruir de triōphe; & puis il n'y a riē d'abjet de ce que la grace & le motif de la charité releue; joint que se cōporter autrement, & negliger cette subjection, c'est descrier la vertu, & luy donner vn mauuais renō, & se rēdre scādaleuses en la transgression des choses qui concernent leur estat & leur cōdition, quelques actes de deuotion qu'elles pratiquent. Et c'est vn tres-mauuais signe, lors que vacquans aux actions de pieté, neantmoins quand il est question d'estre dans cette obeysance, elles gauchissent, glosent, & donnent

mille interpretations auantageuses à leur superbe, pour esquiuer aux occasions, & ne treuent qu'il soit iamais temps de la pratiquer. La loy fondamētale de ce deuoir, c'est l'obligation à faire la penitence que Dieu leur a imposée, d'estre sous la puissance d'un mary, pour auoir la premiere d'elles porté son mary à l'offense de Dieu, & exercé sur luy vne iniuste puissance; & des deux parties de la penitence, qui sont d'enfāter avec douleur, & d'estre rāgées sous la puissance d'un mary, se voyāt forcées à subir malgré elles la premiere; elles doiuent accommoder leur volonté à la seconde, pour accōplir entiere-ment cette penitence, suiuant ce que Dieu en a ordōné. Or la raison de cette subiection à la puissāce d'un mary, bien que la volonté de Dieu, & la satisfaction à la faute, doie suffire pour la faire subir volontairement, elle est aussi comme dit S. Ambroise, fōdée sur la preuoyance, afin dit-il, que la fēme estāt rangée sous la tutele, & sous l'obeyssance d'un gouuerneur, ne se precipitast plus par vne facilité de femme, comme elle auoit fait, estant sa maïstresse, en des nouvelles fautes; & en suite, afin que liurée à vn plus fort & plus courageux qu'elle, elle ne vint pas de nouueau à le seduire, & faire trébucher l'hōme; ains que tout au contraire elle fust regie, & conduite par son soyn & par son industrie. Mais de plus, si elles ne veulent pas qu'on les entretienne si ce n'est de pensées hautes & sublimes, nous leur disons sans rien encherir que. certe obeyssance & subiection a bien maintenant accru en dignité, & que bien qu'elle demeure dans les termes de penitence, elle est pourtant releuée en l'estat de mystere, & ainsi qu'en la pratiquant, non seulement elles mediteront les mysteres, mais aussi

elles les représenterōt, elles les annoncerōt, & en feront les viues figures. Et qu'elles ne s'imaginent pas que ce soit vn artifice pour entrer dans leur esprit, & pour le gagner par de fausses persuasions qui donnent d'abord dans l'esprit, & ne contiennent rien de solide, comme elles en ont par fois; ce que ie dis est le sentimēt de l'Apōstre, & la verité mesme: car le mariage, dit-il, est vn Mystere admirable, vn grand Sacremēt en Iesus-Christ, & en sō Eglise. Mais quoy, l'Apōstre s'arreste-t'il à presenter seulement aux femmes mariées le sujet d'vne meditation, ou la matiere de faire seulement de sublimes rapports de leur condition avec celle de l'Eglise, ou bien d'en louer & magnifier Dieu seulement? Non certes; & la Nature & la Foy tout tend à l'actiō, & à la vie; voicy donc ce qu'il faut conclurre de ce que le mariage est Mystere, est Sacrement, est venerable; c'est qu'il faut, dit l'Apōstre, que les femmes soient sujettes à leurs marys, comme au Seigneur: & la raison de cela est, d'autāt que l'homme est le chef de la femme, tout ainsi que Iesus-Christ est le chef de son Eglise. Mais voicy comme il met encore au iour, & tire vne autre consequence & comparaison qui tranche tout net, en disant, que tout ainsi que l'Eglise est sujette à Iesus-Christ; de mesme il faut que les femmes soient sujettes en toutes choses à leurs marys; en toutes choses, entend-il, qui ne sont point peché: le moyen apres ces paroles (en toutes choses) de faire place aux gloses, aux subterfuges, aux defaites orgueilleuses, aux biaisemens, & à tout autre desguisement? Or cette subiection est si fort requise, & tant considerable es femmes mariées; que si d'vn costé la transgression d'icelle cause du scandale, l'observation

au contraire en est si efficace, au dire de S. Pierre, qu'elle est capable de conuertir les infideles à la Foy, estant accompagnée de la pureté en leurs deportemens, & despoüillée des habits vains, & autres artifices avec lesquels les autres font de leurs cheueux des lacets à lier & enlancer les ames, & les tirer avec elles à la damnation; disant qu'elles se doiuent contenter d'un interieur pacifique & riche deuant les yeux de Dieu, & leur propofant l'exemple des saintes Dames de l'ancien Testament, & nommément de Sara, qui obeyffoit à Abraham avec telle soumission, qu'elle l'appelloit son Seigneur. Enfin, les femmes doiuent à l'égard de leurs maris faire vne belle alliance de l'obeyffance avec l'amour, laquelle vnion est peut-estre plus difficile, que n'est la deference de l'un ou de l'autre de ces deux deuoirs separément: mais aussi lors que cette vnion se rencontre, l'huile de la douceur & de la suauité de l'amour, oignant le ioug pesant de l'obeyffance, le rend plus supportable, & mesmes plus leger, ou du moins aimable en sa pesanteur.

Il semble à voir la femme si adstrainte par la loy de Dieu à cette obeyffance, que le mary en soit extrêmement auantagé; mais il n'en est pas ainsi: car encores qu'il le semble en apparence, toutesfois dans l'effet il se voit que ny la femme n'est pas pour cela traitée plus rudement par la loy, ny le mary constitué en termes, dont il puisse s'enorgueillir, ny entrer en mespris de la femme; car si bien la femme est rangée à l'obeyffance, le mary est chargé de sa conduite, celle-cy n'a qu'à voir où va celuy-là; mais le mary a à confiderer en tout, par où il doit aller, & guider sa femme; celle-cy n'a qu'à suivre, mais c'est à celuy-là de faire le pas, & franchir

les difficultez ; & d'autant qu'il y a plus à faire de regir les autres par raison , qu'à estre regi par la conduite d'autruy ; & que d'ailleurs la femme que l'homme doit regir a en l'infirmité de son sexe , & à raison du peu de cognoissance qui est en elle , des grandes difficultez à estre conduite , la peine de celuy qui en est chargé , en est de tant plus grande charge , laquelle croist d'ailleurs par l'obligation qu'il a d'estre dās ce soin , avec amour , & d'en faire vn continuel meslāge ; en quoy il n'y a pas peut-estre moins à pener , qu'en l'vniō que nous disions que la femme doit faire de l'obeïssāce avec l'amour : qui toutes fōt consideratiōs , que le mary est plustost digne ^{de} compassion , que d'enuie. Cette vnion que doit faire le mary est fondée sur ce qu'au mariage l'Eglise ne luy a point donné vne seruante , mais vne espouse , qu'il en doit estre le gouverneur , non le tyran , & qu'il est debiteur de son amour pour reciproquer celuy de sa femme. Aussi l'Escriture saincte en diuers endroits , s'adressant aux marys leur dit par exprés , d'aimer leurs femmes ; & l'Apostre S. Paul leur en baille le modele qu'ils doiuent auoir sans cesse deuant les yeux , lequel n'est autre que l'amour que Iesus-Christ a porté à son Eglise , dont l'effet que le mesme Apostre en allegue en cet endroit , fut de liurer sa vie pour la sanctifier , & la rendre saincte , pure , & sans tache. Amour & conduite que l'Apostre S. Pierre veut qu'ils reglent par la science & cognoissance qu'ils doiuent auoir , tant des choses requises à ces fins , que de l'infirmité du sexe , qu'ils doiuent soustenir par la force de leur esprit , & releuer de sa bassesse par l'honneur qu'ils leur departent , comme à des coheritieres des biens de l'eternité ; le tout afin que

le temps demeure libre à l'un & à l'autre, pour rendre à Dieu leurs prieres, & luy presenter l'offrande de leurs cœurs. En dernier lieu, l'action à laquelle tend le mariage, qui est d'auoir de la lignée, & d'entretenir la suite, & cet ordre des creatures, que Dieu a institué pour faire entonner par tout les louanges de sa grandeur, venant chacune en son temps tenir sa partie en ce grand chœur establi & fondé pour chanter à leur Ouurier : cette action, dis-je, ils la doiuent regler comme toutes les autres ; car comme nostre Religion n'en laisse point aucune dans la licence, & qui soit exempte des regles de la moderation & vertu, celle-cy doit estre de mesme pratiquée en termes de raison & de Chrestien, & dans les circonstances requises : voire il semble que celle-cy exige encore d'autant plus de circonspection du Chrestien qu'elle est emanante d'un Sacrement, & d'un Sacrement lequel represente l'incarnation du Fils de Dieu, & l'union du Verbe avec la nature humaine, comme aussi celle de Iesus-Christ avec son Eglise : car pour prendre ceux qui sont dans l'estat du mariage au mot, & les iuger par leur propre bouche, n'est-il pas vray qu'ils estiment, & qu'ils disent que les Prestres doiuent estre à l'Autel avec grande & profonde reuerence, comme representans en cette action la vie & la mort de Iesus-Christ ? ou par la mesme raison il faut qu'ils se considerent eux-mesmes obligez de demeurer aussi à proportion en l'estat du mariage avec le respect, retenue, & reuerence, que requiert l'estat qui represente ces deux augustes Mysteres de l'Incarnation du Verbe, & de l'union de Iesus-Christ avec son Eglise. C'est pourquoy il faut non seulement qu'ils se mettent en estat de

grace

grace , en la collation & reception reciproque qu'ils se font du Sacrement du Mariage, de mesme qu'en la reception du corps du Fils de Dieu : mais aussi cōme on se comporte avec modestie, retenüe, & reuerence, ez actiōs depēdantes de la participation à l'Eucharistie; il en faut vsër de mesme à proportion és actions, quelles que ce soiēt, dependātes & emanantes du Sacrement de Mariage. Mais c'est pitié de voir qu'il y a des Chrestiens qui ne considerēt pas leurs actions dans la liaison qu'elles ont à la Religion, & ne les prennent que dans la seule dependance des puissances naturelles, & dans le cours materiel, sensuel, & aueugle des choses humaines. Que si nous prenions la peine de jeter seulement les yeux sur les deportemens dans le mariage de ceux du vieil Testament dont parle S. Aug. nous treuuerions qu'ils entroiēt dans le mariage, non pas comme succombans aux assauts de la concupiscence, mais portez à ce choix de vie par le mouuement de la pieté; ils prenoient cette action comme vn office, non comme vn sujet pour satisfaire à la passion & à l'appetit. Et d'autant que cette action est à l'espece, ce que la prise de l'aliment est à chaque indiuidu en particulier; de mesme que le iuste, nonobstant le desir qu'il a d'estre dissous des liens de la mortalite, pour viure avec Iesus-Christ dans le Ciel, prend sa refection, non par vn attachement à la vie, ains pour l'vtilité du prochain; ainsi ceux-cy regardoient cette action comme vn office rendu à Dieu & aux hommes. Que si on desire des exemples depuis l'Euangile, sur ce sujet, Tertullian nous assure que cette action se pratiquoit par les Chrestiens dans l'honneur & respect deu à la necessité, & qu'ils s'y comportoient au. c. toutc

modestie & moderation , considerans qu'ils estoient dans cette action aussi bien sous l'aspect de Dieu, comme en toutes les autres. Ceux donc qui s'y gouvernent autrement, vsent, dit S. Augustin, de leur droit contre tout droit, & pratiquent iniustement vne action de justice. Il ne suffit pas pourtant d'eiter vne extremité, si on n'eite pareillement l'autre, qui consiste en vne auersion, & éloignement, qui saisit quelquefois les personnes mariées, prouenant de deux sources; l'vne est d'vne deuotion mal ordonnée, laquelle se doit regler par la consideration du deuoir de sa cōdition; recognoissans que la volonté de Dieu est la regle du seruice que nous luy deuons rendre, & que nos propres satisfactions ne luy doiuent point estre preferées, ains que pour suiure le bon plaisir de Dieu, il faut se sevrer de ses propres satisfactions, & en tout cela forcer son humeur, & reduire son auersion à vn saint acquiescement à l'ordonnance & commandement de Dieu; considerant apres tout, qu'en faisant autrement, on expose sa partie au danger du salut. Bref, qui aura vne vraye deuotion & solide pieté, laquelle cherche la gloire de Dieu, & le salut du prochain, il rencontrera ou de foy, ou par conseil, les circonstances requises pour estre Chrestienement en tous les deuoirs du mariage, & taschera de les obseruer en despit de son humeur, ou de sō caprice. L'autre source prouient de l'auersion qu'on a aux personnes qui par fois, par le mauuais vsage de l'amitié, deuiant plus forte en ceux qui ont esté liez d'affection, & dōt elle a vny les volontez: mais il faut preuenir cette auersion par la retenüe, & par l'vsage de sa raison, & des maximes de Dieu; que si elle est desja formée, il faut la guerir, &

faire reflexion au temps auquel la personne a esté agreable & propre à passer ensemble tous les iours de sa vie en l'estat de mariage; car cet agrément, & cette affection se doit estendre par toutes les parties de la vie, quelque humeur & fantaisie contraire qui s'y oppose. En vn mot, voicy l'estat qu'en fait l'Apostre, prononçant en general aux mariez de se rendre reciproquemēt les deuoirs du mariage: car ny l'homme n'est maistre de son propre corps, ny la femme non plus du sien. Enfin il importe de donner encore cet auis aux personnes mariées, de ne se rebuter point de la vertu, & de ne reculer point au chemin de la perfection Chrestienne, pour se voir liez à vne condition de vie, qui semble basse & grossiere, au prix de celles dont l'entretien est tout spirituel & Diuin; car il n'y a rien qui ne puisse estre spiritualisé par le Chrestien, & il y a d'ailleurs par fois plus de peine à spiritualiser ce qui est de soy materiel, que de s'appliquer à ce qui de soy releue nostre esprit en Dieu. Ce ne sont point les sujets qui perfectionnent les actions, mais c'est l'application de son esprit à bien faire tout ce qu'on fait, (dõt le principal sont les actiōs de son estat & condition) & la forme que la charité leur dōne; voire mesmes il arriue souuent que celles où il y a moins d'esclat nous tiennent plus à couuert de la superbe. C'est pourquoy S. Augustin ouure aux personnes mariées, la carriere libre à toute espece de sainteté, sauf à celle dont ils se font volontairement priez pour iamaïs, s'engageant à la condition du mariage, qui est la virginité.

RECVEIL DE LA SECTION III.

De la mauuaise institution des enfans.

PARce que les contraires se descouurent & esclatent dauantage par l'opposition de leurs contraires, selon la maxime de la Philosophie; pour mieux entrer dans la cognoissance de la bonne institution des enfãs, il fera à propos de jeter les yeux & faire reflexion sur ce qui n'est que trop dans l'euidence, ie veux dire sur la negligence de plusieurs à eleuer Chrestienmēt les enfans, ou sur l'institution mauuaise de ceux qui se feruent en cela de moyens qui acheminent & aboutissent au vice. L'vne & l'autre prend sa naissance de la negligēce toute pareille & de l'education du tout semblable en laquelle les parens de ces enfans ont esté eux mesmes éleuez; car de là procede le mauuais exemple qu'ils donnent à leurs enfans, & consecutiuemēt le train d'vne semblable institution; & enfin ce que dit Saluian, qu'vne grande partie des enfans succedent egalemeēt aux vices & aux biens de leurs parens, n'est que trop veritable; voire ils les rendent plustost possesseurs de leur iniquite, que de leurs biens terrestres, qui n'ont que l'image & l'aparence de bien; (desquels pour mieux dire ils sont plustost possedez qu'ils ne les possedent eux mesmes,) se rendant pendant le cours de leur vie, imitateurs de leurs vices, où ils ne sont saisis de l'heritage de leurs parens qu'apres leur decés. Et c'est ainsi que se forme de siecle en siecle cette chaine de malignité & de corruption, & que l'esprit du monde conferue son empire renaissant, & reprenant sa vigueur par cet écoule-

ment du vice, & des maximes mondaines de pere en fils.

Mais pour bien voir de quels chainons est composée cette malheureuse chaîne, & quelle est cette mauuaise institution; il faut remarquer le procedé de ces parens dès le berceau de leurs enfans: quand sans considerer la bonne adresse qu'ils sont obligez de donner à leur esprit, aussi bien que l'entretienement à leur corps, & sans s'estudier à former leurs inclinations & actions, ils ne se representent leurs enfans que comme des objets de passetemps, de recreation, & de complaisance, pour contenter leur appetit animal, & la sensualité brutale de tous leurs sens, s'en seruans comme de singes qu'ils ne tiennent que pour en retirer du plaisir; & ne voyent pas, aucugles qu'ils sont, qu'en cela ils témoignent de s'aimer brutalement eux mesmes, & n'auoir point aucun vray amour enuers leurs enfans; car s'ils les aimoient veritablement, ils procureroient leur bien, & se comporteroient en leur endroit en la façon la plus auantageuse pour les enfans; car aimer c'est vouloir, faire, & procurer du bien à la persōne qu'on aime: là où en tout ce procedé, il n'y a nul bien pour les enfans, ains au contraire, c'est leur entiere ruine & perdition, qui se prepare par la conuiuēce à l'accroissemēt de leurs inclinations mauuaises, vraye source de tous les vices, desordres, & funestes accidens qui leur arriuent pendāt leur vie, & finalement de la perte eternelle de leur salut. En vn mot, cette sorte de deportemens enuers leurs enfans sont des actes de leur appetit sensuel qu'ils taschent d'affouuir en se satisfaisant, ne plus ne moins que les bestes quand elles se jōient avec leurs petits, ou leur font quelques careffes. Or en cette procedure, negligence,

ou condescendance de ces parens, les menteries, les petites fraudes, les gestes, les attouchemens ou contem-
nances qui disposent à la deshonesteté, la licence à
tout dire, la pleine faculté de tout vouloir & de l'em-
porter sur qui que ce soit, faisans flechir par vne com-
plaisance seruile tous ceux qui sont autour d'eux sous
leur caprice & volôté opiniastre: bref toutes les saillies
qui vont formant les dispositions au vice: tout leur est
donné, permis, & agréé, ayans le champ ouuert & la
carriere libre à tout ce qui leur plaist, sauf à ce qui les
pourroit disposer à la vertu, dequoy on se garde bien
de leur parler; bien loin d'y employer les menaces &
la verge, non pas mesme la contrainte. De cela, que s'en
peut-il ensuiure, sinon que tout va de mal en pis, & que
les mauuaises inclinatiōs se fortifiant en eux avec l'âge,
le vice paroist enfin tout formé par ces degrez. Mais la
suinte n'en est pas meilleure; car comment est-ce que
ces parens procedent au progrès de l'âge de leurs en-
fans; les valets & les seruantes dont il n'en y a que trop
de vicieux, sont leur entretien ordinaire, les impressions
mauuaises qu'ils en reçoient leur entrent dans l'ame,
par le moyen des idées & des especes qu'ils en reçoient
par les sens: si on les commet à des maistres ou gouuer-
neurs, c'est sans veiller eux mesmes sur leurs enfans, &
sur ceux qui les ont en charge. Pour ce qui est de la
science des choses de la Foy, & du salut, point ou peu
de soin de les en instruire, & faire instruire; la propreté
des habits, la bonne mine, l'entretien, & tout ce qui cō-
cerne la composition & le maintien du corps, c'est tou-
te leur pensee, & l'objet de leur complaisance exterieu-
re. Pour l'estude des sciences, suiuant la profession où ils

les veulent porter, ou c'est bien legerement, ou par des motifs purement humains, qu'ils sont soigneux de les y faire vaquer. Pour les cōpagnies, ils les laissent au plein vouloir de leurs enfans, pour s'y porter à l'abandon, soient elles mauuaises, libertines, ou impies, pourueu que ce soient des personnes de condition, ou en reputation de quelque pointe d'esprit, tout cela leur est indifferent; s'ils sont ou croupissans dans l'oisueté, ou abysmez dans le ieu, dans la brutalité, & dans la débauche; si les cabarets, la cajollerie des filles, & la médifance sont leurs entretiens ordinaires; s'ils se comportent avec irreuerence dans les lieux saincts, ces parens n'en sōt aucunemēt touchez: ou par vne lâche pusillanimité, redoutans l'abord, & les repliques superbes de leurs enfans, ils font ioug sous la hautaine & impie tyrannie que leurs enfans ont empieté sur leur autorité paternelle, tant ils ont laissé monter à vn si haut point leur insolence. Veulent-ils les tirer hors de leur giste pour les enuoyer en des pays estrangers? c'est sans conduite & tous débauchez qu'ils sōt, au hazard d'en succer tout le vice des peuples diuers, & de perdre dans la licence impunie la conscience, & la honte en toutes rencōtres. Pour le choix du genre de vie, soit dans le celibat ou dans le mariage, & de la vacation où ils les veulent occuper, ils s'y comportent aueuglement, commettans tout au hazard, ou se gouuernans par les maximes & l'inique traditiue du monde, sans sonder si leurs enfans y ont le naturel propre; & la vertu suffisante, & sans les y disposer par la science requise. Si les enfans veulent prendre l'heureux partage de religion dans de saintes retraites, bien souuent ils les en diuertissent par des

charmes & vaines promesses, ou les intimident par des terreurs paniques qu'ils iettent dans leur esprit, ou mesme les en retirent par force. S'ils les portent au mariage, c'est sans les faire instruire de l'estat & des obligations attachées à ce Sacrement, tant pour les dispositions, que pour y viure Chrestiennement: sans examiner la qualite du party, sans considerer s'il est dans la vertu & dans l'esprit vrayment Chrestien; car ils n'y considerent que l'exterieur du corps, la condition, & les richesses; Enfin, veulent-ils eleuer aux charges leurs enfans, c'est sans sonder leur aptitude naturelle, sans examen de leur probité, & de l'estat d'homme de bien & craignant Dieu, tel que doit estre encore plus qu'un particulier tout homme public; voire mesmes sans se mettre en peine s'ils sont munis de la science requise pour exercer en saine conscience les charges qu'ils leur procurent. Les maximes du monde, l'establissement, ou l'accroissement de l'esclat d'une maison, son eleuation par dessus les autres, l'honneur & la gloire, & autres semblables motifs, sont les ressorts qui les pressent à suer sang & eau en l'acquisition de ce qui est necessaire pour les porter aux charges; & qui leur font mettre en oubly ce qu'ils deuoient principalement considerer pour donner Chrestiennement de l'employ à leurs enfans.

Pour ce qui est des filles, la chose parle d'elle mesme, car vne pareille negligence à laisser croistre & prendre pied à leurs inclinatiōs, ou le mesme dessein à leur fournir de la matiere dequoy les fortifier, & les mesmes dispositions à l'impureté, qu'aux ieunes enfans, font le berceau & les premices de leur vie; la vanité & l'im-

modestie

modestie des habits, la nudité de leurs gorges, la liberté du caquet, la legereté de leur teste, la licence des yeux, l'affaiterie, ou la fierté, & l'arrogance en leur démarche, l'effronterie en leurs gestes & en leurs regards, l'oisiveté, & la faincantise le mépris de l'occupatiō domestique, la lecture des mauuais liures, où l'on apprend l'amour comme dās vne eschole ouuerte, & ou l'artifice, & l'inuention, la liberté, & le dépouillement de toute honte se boiuent à longs traits, l'entretien avec les ieunes hommes, & mesmes avec les libertins, la hantise des mōdaines, la cajollerie & le traité fourd & ambigu en equiuoques de paroles, mais assez ouuert à la pensée, & pour le cœur, enfin le mariage avec des partis ou indeuots, ou libertins : bref mille autres desordres suiuis de l'indeuotion & mespris des choses sainctes, les insolences & irreuerences dans les Eglises, & autres lieux, qui donnent naissance à celles que commettent quelques ieunes hōmes autāt euentez & libertins cōme elles, tout cela font les effets de la negligence, ou de la mauuaise institution dans laquelle les meschans esleuēt leurs filles. Voila vn crayon grossier du tableau infame de l'education mauuaise des vns & des autres, qui represente non des parens, mais de cruels bourreaux, non des progeniteurs & auteurs de la vie, mais des instrumens malheureux de la mort de leurs propres enfans, qu'ils rendent avec eux victimes eternelles de la justice Diuine.

RECVEIL DE LA SECTION IV.

De l'institution Chrestienne des Enfans.

SUr le projet de ce tableau, il en faut tirer yn tout cō-
 traire, de ceux qui estāt veritablemēt Chrestiés desi-
 rēt aussi se conduire en parés Chrestiés, desquels le pre-
 mier dessein doit estre d'euiter de coucher en leur pro-
 cedé le moindre lineament du premier, & au contraire
 le premier trait doit estre de passer l'esponge, non seu-
 lement sur cette image d'institution peruerse, mais en-
 cores sur les maximes mesmes sur lesquelles ces pre-
 miers reglent l'education de leurs enfans. Ils conçoi-
 uent donc premicrement vne grande crainte & appre-
 hension d'auoir des enfans perdus, & despourueus de
 la crainte de Dieu; ce qui fait qu'ils aymeroient mieux
 n'en auoir qu'vn qui fust homme de bien, voire de n'en
 auoir point du tout, que de laisser des mauuais rejets
 de soy-mesme, quelque lustre & esclat qu'ils deussent
 auoir dans le monde; mais ils ne s'arrestent point au
 simple & inefficace desir, car ils l'ont si fortement em-
 preint en leur ame qu'ils en viennent courageusement
 aux effets, & outre l'obligation qu'ils ont de viure dans
 l'esprit du Christianisme, comme particuliers, ils reglēt
 leur vie & moderent leurs passions, & viuent si bien
 dans leur vocation, que par la transmission de leur na-
 ture & substance corporelle, ils ne transmettent pas
 à leurs enfans les inclinations au vice: taschans de se
 rendre par ce moyen plus aisée la bonne institution de
 leurs enfans. Mais pour descendre aux points particu-
 liers de cette institution, voicy comme quoy ils y pro-

cedent : s'estant bien persuadez qu'ores que leurs enfans soient des portions d'eux mesmes, extraites, & separees de leurs corps apres leur naissance, ils ne doiuent pas rester pourtāt de les auoir tousiours dās leur esprit, par leur soin & bonne conduite. Dés leur bas âge ils sont curieux de recognoistre leurs inclinations, & tant s'en faut qu'ils donnent temps aux mauuaises de prendre pied, & racine, & de s'accroistre dans les occasiōs ; ou qu'ils negligent la culture des bonnes, les laissant estouffer, ou alterer par les objets, & par les occasions dāgereuses qui viennent du dehors ; qu'au contraire ils arrestent par la correction les mauuaises, & taschent de leur oster la force naturelle par des actions opposees. Ils ne leur souffrent ny parole, ny geste, ny action indecente, point de mensonge, point de dol, de fraude, ny de supposition ; ils les sevrent de la frequentation des domestiques, hors de la necessitē ; ils ne drescent pas leurs esprits à la vanité par la curiosité & richesse des habits, ny à la superbe par des contenances morguantes, ils ne les laissent pas emporter aux fougues d'une bouillante cholere, & ne leur baillent aucune vaine impression de courage, en les excitant à la vėgeance ; & ne laissant pas impunies, & sans correction les petites faillies de ressentiment ; bref ils vont au deuant de toutes fortes de vices, & de passions desreglees, en preuenant toutes les dispositions & acheminemens pour si legers qu'ils soient. Et au contraire, ils embrassent toutes les occasions, & en font naistre eux mesme de nouvelles, pour fomēter & faire croistre les semēces du bien qu'ils y descouurent, ou que les enfans exhibent dans cette premiere monstre de leur vie ; ils loüent deuant eux la

modestie, la candeur en paroles, & la sincerité en l'action, la patience, & l'obeyffance, & les autres bōnes actiōs, dont ils sont capables. Mais outre ce, ils commencent deslors à leur insinuër les pensées d'une Diuinité toujours digne d'honneur, & d'un continüel hommage & seruice, de leur faire entendre, pourquoy Dieu les a mis au monde, sçauoir pour sa gloire, & leur salut; & partāt qu'ils sont obligez de rechercher en tout l'un & l'autre, puis qu'ils ne sont, & ne possèdent rien que pour cela; ils les entretiennent de la beauté de la vertu, des biens qu'elle amene quāt & soy en cette vie, & des eternels, qu'elle nous acquiert en l'autre; ils les habituent à porter leur regard souuent vers le Ciel, comme au terme de tout leur pelerinage sur la terre. Ils leur mettent bien auant dans l'esprit l'horreur des mensonges, des riotes, des paroles mauuaises, & mesme de tout ce qui ressent le vice: ils leur représentent les sinistres euene-mens qui talonnent les meschans, & ceux qui commettent ces petites fautes, desquelles on les reprend, d'autant qu'elles seruent de disposition aux grandes. Enfin, ils leur font cognoistre entant qu'ils en sont capables, l'eternité des supplices, & l'estat malheureux de la dānation, où vont fondre ceux qui en la suite de leur âge continüent à faire les actions dont on les corrige. Au reste, ils ne se sentent pas refroidir en ce soyn, & en cette culture, où ils ne la different pas iusques à l'âge qui amene aux enfans l'usage de la raison, & d'une pleine liberté d'autant qu'ils n'ignorent pas que l'inclination bonne & mauuaise croist, & se fortifie, auant, & sans l'usage de la raison & de la liberté, comme la tige de l'arbre croist & grossit auant qu'il commence à por-

ter fruit: & que ce qui est d'animal en eux, comme sont les inclinations, prend des forces de foy-mesme sans l'ayde de la raison, & d'aucune liberté, & non seulement ez enfans, mais aussi en ceux qui sont paruenus à l'usage de la raison: ils voyent & recognoissent que ce qu'il y a de sésuel en nous est si fort joint, vny, & collé avec l'esprit, que les especes en passent en mesme temps à l'imagination, & de là à l'entendement, qui agit à suite en la volonté: & que les mouuemens de l'appetit inferieur se transmettent au raisonnable, sans que la raison, ny la volonté leur seruent de passeport, ou de guide. De là ils concluent, que venans à negliger les inclinations, & bonnes semences des enfans, sans les ayder & fortifier d'instructions, elles s'affoibliroient d'elles mesmes, ou seroient estouffées par les inclinations de la nature corrompuë, qui penche au mal, ou par les occasions & objets qui tendent, ou disposent au vice. Ils considerent de mesme, que laissant prendre pied & racine à leurs peruerfes inclinations par leur approbation, ou conuiuence, & dissimulation des actions dignes de reprehension qu'ils viëdroiët à produire; elles se rëdroiët si fort puissantes & absoluës dans leur esprit, que remplissant leur entendement d'erreurs & de maximes peruerfes, & gagnans la volonté par l'appetit sensitif, à la faueur d'une foule importune de passions desreglées, il y auroit grand sujet de craindre que cette volonté treuuant tant d'obstacles à cognoistre & à suivre la vertu, ne cedat volontairement au vice: danger qui est d'autant plus ou moins eminent que la bride & la licence qu'on a donné à l'augmentation de ces inclinations, en a esté ample. Ils sçauent en vn mot, que

si bien en cet âge innocent les actions de ces petits enfans sont innocentes, pour l'estat present, elles disposent neantmoins au vice; & que si ce sont des pechez legers en leur âge plus auancé, à raison de la legereté de la matiere; ce sont pourtant comme dit S. Augustin, les essais, les apprentissages, & les ébauchemens des grands & enormes pechez, qu'ils commettent apres, par cette mauuaise habitude, és matieres & actions publiques, notables, & scandaleuses. Ils ne craignent non plus d'embrasser dans ce soin vne occupation vaine & inutile, à raison de l'imbecillité de leur âge, comme incapables de conceuoir ou de retenir ces instructions morales auant l'vsage de la raison; l'experience au contraire leur faisant toucher au doigt, que ce n'est qu'une foible défaite de la paresse, ou timidité de quelques parens; puis qu'il est vray que dans cette foiblesse, ils conçoiuēt, apprennent, retiennent, mille choses plus difficiles; ce qu'ils monstrent effectiuement par mille traits d'esprit, dont les parēs sont ravis eux mesmes: c'est pourquoy ces parēs vrayemēt Chrestiens viennēt à conclurre avec certitude, que c'est vne foiblesse d'esprit, de croire que les instructions de la vertu ne puissent prendre pied en cet âge tendre, & y estre vtilement entées & conceuës, & conseruées dans leur petite memoire; & ce d'autant plus que ces instructions rencontrent les principes & lumieres que Dieu en a imprimé naturellement dans les esprits. Ils sçauent d'ailleurs, que si on ne preuient pas en ces creatures, les pensées & les impressions mauuaises par les bonnes, & par vne instruction efficace; & que si on ne les imbut pas par auance des notices du bien, il est fort mal-aisé de faire

couler, ou du moins penetrer efficacement (les impressions vicieuses ayans gaigné le deuant) ces cognoissances, à traucers de mille maximes du monde, & de la foule des passions; & de faire brèche sur tant d'habitudes, qui comme des espaissees murailles s'opposent d'abord à toutes les veritez & propositions touchant la suite de la vertu. Et c'est cette instruction puerile que l'Ecriture sainte nous recommande en la personne de Tobie, qu'elle nous propose pour exemplaire: de laquelle aussi cette grande Reyne, mere de S. Louys est vn digne modele; à l'imitation duquel tous les parens peuuent former heureusement comme elle des Ss. Roys; Roys, dis-je, du plus glorieux Royaume, & du plus difficile à conquerir par la victoire de soy-mesme, & de ses passions, & enfin des Roys non d'vn theatre & d'vne Tragedie, comme Epictete appelle tous les Roys, mais d'vn Estat comblé de tout bonheur, & d'vne durée interminable. Ils imitent mesme en cela les anciens Chrestiens, qui euitoient soigneusement de raconter à leurs petits enfãs les fables des Dieux des Payës, parmy lesquels ils viuoient encore; de crainte de leur inspirer, ou insinuer l'erreur & l'impieté, ou de la fomenter par ce moyen insensiblement dans leur esprit. Or ils diuersifient ce soin selon la diuersité du naturel du tēperamēt, & del'âge de leurs enfans; cōsiderant tousiours leurs inclinations naturelles, & les diuerses productions qu'ils estalent dans la varieté des rencontres; ils mélent tellement & suiuant les occasions, la douceur & la rigueur, les aduis & la correction, l'instruction avec le tesmoignage du desir qu'ils ont de les porter au bien, que leurs enfans sont pleinement conuaincus de la volonté

& du deſſein de leurs parens ; & totalement perſuadez que pour auoir & conſeruer leurs bonnes graces, il faut ſe ranger du coſté de la vertu , & viure en bons & fideles Chreſtiens. Ils prennent eux meſmes le ſoin à l'exemple de la mere de S. Gregoire, & de S. Louys, comme nous auons deſia veu, & par l'entremiſe des perſonnes plus capables, de les inſtruire, des choſes de la Religion, des Myſteres & points de la Foy, & des obligations que porte avec ſoy la profeſſion du Chriſtianisme faite au Bapteſme ; leſquelles ils leur vont ramentevant de temps en temps, pour leur faire voir qu'en iceluy, ils ont renoncé au diable, à ſes œuures, & à ſes pompes, & ſe ſont enrollez dans la milice Chreſtienne, pour ſuiuure, c'eſt à dire pour imiter Ieſus-Chriſt, & viure comme luy : & meſme leur vont ſouuent rememorant toutes les autres inſtructions qu'ils leur ont données, pour ne perdre pas le fruit du premier ſoin qu'ils ont pris à les leur dōner. Ils ne ſ'imaginent pas d'auoir accōply le deuoir de vrays progeniteurs, pour auoir contribué à leur naiſſance temporelle, & paſſagere, ſi par leur ſoin, ils ne les engendrent pour vne ſeconde fois, à vne vie immortelle ; & ne leur ſuffit pas de leur auoir fait voir le iour ſombre de ce triſte & angoiſſeux ſejour, ſ'ils ne raſchent de les rendre poſſeſſeurs d'une vie heureuſe dans l'Eternité ; ils ne ſe ſentent pas deliurez de leur part, ny eſtre venus à bon port, qu'en les mettant dans le Ciel, au peril meſme de leur vie temporelle, ſ'il eſtoit neceſſaire.

RECEVEIL DE LA SECTION V.

De l'institution Chrestienne des enfans masles.

ET pour venir plus au particulier, de l'institution des garçons; voicy cōme ils y procedēt. Lors qu'ils sōt en âge de recevoir des maistres, ou des conducteurs, ils en font le choix non par deference, ou condescendance à la volōté, ou priere de quelqu'un de leurs amis, mais sur l'assurāce qu'ils ont de leur vertu & capacité; & en les leur commettant, ils les chargent de l'instruction de leurs enfans, & ce tāt pour les bonnes mœurs & vie Chrestienne, que pour l'acquisition de la science, suivant l'employ que doiuent avoir leurs enfans: & particularisant l'un & l'autre, ils les obligent à les instruire des mysteres & points de la Religion, des maximes Chrestiennes, de la digne perception des Sacremens, & de la forme de vie qu'ils doiuent tenir dans l'estat Chrestien; comme il faut prier Dieu, ouyr la Messe, & faire les autres exercices Chrestiens, & faire le tout en esprit de deuotion: ils leur recommandent aussi de les habituer à la lecture iournaliere des liures de pieté, de les affectionner à la frequentation des Sacremens, de les former à escouter vtilement la parole de Dieu, & de les introduire dans les compagnies des gens de bien: apres leur auoir au prealable enseigné, comme quoy le tout se doit faire, pour estre pratiqué vtilement. Et pour le regard de l'estude des sciences, ils sont soigneux de leur faire appliquer leur trauail à vne bonne fin par le motif de la gloire de Dieu, de leur salut, & du seruice charitable du prochain: mais ils ne se reposēt pas

entièrement sur ces ordres ainsi vne fois establis; car ils ne laissent pas pour cela de veiller eux mesmes, tant sur leurs propres enfans, que sur la vie de ces personnes à qui ils ont commis leur conduite, considerans comme ils se comportent en l'observation de l'ordre qu'ils leur ont donné, examinans le progrès que leurs enfans font en la vertu, ou en la cognoissance des sciences qu'ils estudient. Et pourautant qu'ils sçauent bien que les mauuaises compagnies infectent aussi bien l'esprit, comme la peste le corps (sans toucher que mesmes elles sont nuisibles & prejudiciables au corps) chaque personne vicieuse que nous hantons nous faisant participans de son vice; & qu'il est tres-difficile, voire aux plus cōstans & resolués au bien, de tenir bon contre la douce & violente atteinte des vices qui ont l'amitié, & la cōplaisāce pour fourrières, lesquelles arrachent de nostre volonté le consentement, qu'elle ne donneroit pas volontiers hors de cette rencontre: ils leur font vn commandement absolu & efficace, à l'observation duquel ils veillent sans cesse, de s'éloigner entièrement de toute mauuaise compagnie, pour si proche, si conditionnée, illustre, ou agreable qu'elle puisse estre, & mesme de declarer ouuertement à ceux qui les approchent, s'ils veulent estre leurs amis, & auoir quelque part à leur conuersation, de ne leur tenir iamais des discours qui blessent leur conscience, & de ne leur parler iamais d'entrer en aucune partie qui aille à l'offense de Dieu. Mais quand ie parle de ces declarations de leur volonté qu'ils leur font, i'entends parler de declarations faites avec des paroles qui portent coup, efficaces, conuainquantes, qui font voir la fermeté de la resolution, & qui ostent

aux enfans toute pensée, & mesme tout soupçon que ce ne sont que des mouuemens, & des volonteZ passageres, qui s'evanouyront avec le temps; declarations qu'ils fortifient par la representation qu'ils font aux enfans de leur deuoir paternel, qui les oblige à les eleuer de la sorte, & de la perte de leur salut, laquelle ils encourent s'ils manquent à ce deuoir: & leur faisant voir la grande cruauté qu'il y auroit de voir des enfans exiger de leurs parens vn amour qui tournat au propre dommage & preiudice de leurs progeniteurs: tantost ils confirment leur volonte par le discours, & par le raisonnement, tantost par de douces & paternelles affectiōs, tantost en leur tesmoignant ouuertement, qu'ils ne scauroient jouyr de leur bonne grace s'ils ne sont gens de bien & vrays Chrestiens; & mesmes quand il est besoin ils adioustent des menaces, voire d'en venir iusques à les prier de toute gratuite & volontaire disposition de leurs biens: les menaçant sur tout de les prier de tout employ, & de toute charge publique; ne voulant point confier l'administration du public à des personnes vicieuses, & mal habituées, qui se seruiroient de ces charges publiques pour l'assouissement de leurs passions & cupiditez. Mais le principal est, que ces menaces ne doiuent point estre vaines, car il faut en venir à l'effet, dont l'execution faite sur quelques vns est capable de donner de la terreur aux autres, & de ramener au bien & à l'obeyssance des parens ceux qui dans vne Prouince, sont dans le vice & dans la desobeïssance de leurs parens: Or ainsi les menaces ayant esté infructueuses, ils leur rendent par la correction, le plus grand de tous les tesmoignages de leur amour; car comme la

l'ascheté des parés, qui conuiue aux fautes des enfans, & qui leur espargne la correction est vn amour desreglé de soy mesmes, lequel faisant preualoir son propre plaisir sensuel au bien veritable des enfans deuiet vne haine qu'on leur porte en effet & dans la chose ; aussi la correction est vn témoignage veritable de l'amour sincere enuers leurs enfans, qui fait preferer le bien que la correctiõ leur amene, au sentimēt propre & chatouillement sensuel, que les parens reçoient par la veuë de leurs enfans. Voila vn bon & vrayment paternel soin : mais il faut qu'il soit reïteré ; c'est pourquoy ces parens le renouellent souuent ; & sçachant que l'impression du bien est difficile, & quelle s'efface facilement, ils s'y rendent constans & assidus, confirmans & fortifiens l'vtilité des premiers soins & peines, par l'assiduité des suiuanes. Il n'y a d'ailleurs resistance de mauuais naturel qui les rebute, ny flatteuse pensée de l'impossibilité qui les espouente : car en somme, ils sçautent qu'il n'y a naturel qu'on ne puisse vaincre, du moins pour le conuertir au bien : & apres tout, qu'ayant apporté de leur costé ce qu'ils peuuent, ils seront exempts de reproche, tant à l'égard de leurs enfans, & du public, que de la part de Dieu mesmes.

Quant à l'election du genre de vie, & de la condition que leurs enfans doiuent prendre, ces parens Chrestiens, ne leur en laissent point faire le choix par passion ; mais comme c'est le point duquel dépend tout l'estat & tout le cours du bonheur, ou malheur de la vie de leurs enfans, & qu'ils sçauent qu'il y a des parens qui pour se porter precipitemment à ce choix, ou par des maximes de routine, & du monde, attachent leurs enfans à vne

chaine de malheurs qui s'entretiennent l'un l'autre ; ils traitent cet affaire comme le plus important qui soit en la conduite de leurs enfans : & recherchant la lumiere de Dieu , & appliquant celle de leur raison & d'un bon conseil , le tout concerté sur la portée, aptitude , & capacité de leurs enfans ; ils leur proposent la condition de vie, leur en donnent les moyens, & leur procurent les aides pour s'en rendre capables, & propres à la dignement exercer. Que si Dieu les appelle à foy dans la Religion ils ne les en diuertissent point, quelque tendresse qui soufleue leur cœur ; mais aussi quelque auersion, ou peu d'affection , ou quelque interest temporel qui les y inuite , ils ne les forcent pas ny violentent iamais à prendre ce parti: lequel si bien il est doux, & suau, & un heureux sort quand la volonté, & la forte resolution a esté l'arbitre du choix, il deuiet insupportable, & le partage le plus defastreux qui puisse arriuer, lors qu'on est contraint de s'y ranger à contre-cœur, & que la volonté n'y est nullement portée. Que si le mariage est le genre de vie auquel Dieu veut leurs enfans, ils leur proposent bien le parti, qu'ils iugent sortable selon Dieu, & puis par les autres motifs qu'on peut auoir subordonnés & vnis à celui de la gloire de Dieu, & leur descourent leur desir, & intentiõ; mais c'est sans passion , & sans vser d'aucune contrainte ou violence, & mesme sans les en presser , & à plus forte raison si les enfans y auoient de l'auersion. Mais le parti qu'ils leur presentent ce ne sera iamais ny vne cocquette, ny vne cajolleuse, ny vne affairée , ny vne mondaine , & moins aucune de ces libertines & effrontées, quelque lustre , auantage , ou maximes du monde

qui s'offre à eux ; les abhorrant autant que des perdues d'honneur, & de reputation ; mais bien vne fille, paisible, retirée, & qui sera dans la retenuë & modestie, & duite au soin & trauail domestique : bref qui esleuëe en la vertu Chrestienne, sera capable de faire partie de ce sacrement, & de viure en vnion & bonne intelligence, & qui d'ailleurs puisse par son soin, industrie, & occupation cōuenable & propre à celles de son sexe gouverner les persones & les biens, & porter dans l'esprit Chrestien & dans l'vsage de la raison, coniointement avec le mary, les charges penibles & assidues d'vne famille.

Pour ce qui regarde l'auancement des enfans aux benefices, ou aux charges seculieres, ils ny procedent pas par vne auëgle imitation d'autruy, ou par vne molle suitte des maximes grossieres du siècle ; mais par celles de la raison, & de la religion, recherchant pour cela la lumiere de Dieu par la priere, & le conseil des gens de bien, & capables, considerans en tout, leur naturel, & l'aptitude de leur esprit, la science, & la probité requises, esquelles ils ont tasche de les dresser de longue main. Ils ne sont pas si foibles d'esprit, que de s'accommoder au sentiment de quelques ieunes esuentés, lesquels n'aymans que l'oisiueté, & ne voulât pas contraindre leur esprit abādōne dās la carriere de leurs passōs, s'imaginēt vainemēt & folemēt que la viuacitè de l'esprit, & le bō sens naturel, suffisēt pour l'exercice de ces charges, & que la pratique supplera au reste : car c'est vne si foible pensee, que ceux mesme qui s'en laissent piper pour l'interest de leur appetit, ne suiuent pas ce sentiment, quand il s'agit de l'interest de leur fan-

té, ou de quelque autre affaire, où ils ont besoin du conseil d'un homme qui soit dans quelque fonction publique; recherchant en ce cas les plus suffisans & capables. Ils ne se piquent non plus par vne passion aveugle, de l'accroissement de la fortune de leur maison, quand elle ne peut s'accroistre qu'au detrimement du public, ou des particuliers, qui le composent; recognoissans d'ailleurs que celuy qui est dans quelque charge publique, despourueu des qualités requises, est comme vn furieux armé parmi vne populace desarmée; qu'il rauagera & mettra en desroute: ils iugent bien qu'il y a de l'iniustice de preferer l'interest d'une maison, qui n'est qu'un grain de fable au prix de toute vne Communauté à celuy du public & des particuliers qui le formēt, & que ceste maison esleue sa fortune sur la ruine des autres. Ils sont de plus confirmés par le procedé mesme qu'ils tiennent en leur particulier dans leur maison, à n'introduire pas dans l'administration du public, leurs enfans, s'ils sont meschans ou inhabiles; car puis qu'ils n'osent pas leur fier la clef de leur coffre, ou le maniment de leurs affaires domestiques, ils voyent bien de là qu'ils ne doiuent point à plus forte raison leur confier le gouuernement du public. Enfin voicy quel doit estre l'amour des parens enuers les enfans, car sans doute, celuy là est bien le meilleur & preferable à tous, qui est montré & enseigné par celuy là mesme qui les a donnés, & ils ne sçauroient estre plus raisonnablement chers, qu'en celuy de la bonté duquel'on tient ces gages precieux. Or en quelle maniere Dieu a-t'il commandé d'aimer ses enfans? si ce n'est, comme dit le Prophete, en leur enseignant ses commandemens & à

ietter toute leur confiance en luy, à s'entretenir dans le souuenir & meditation de ses merueilles, & à rechercher la cognoissâce, & embrasser l'accöplissemēt de ses commendemens : ou bien; en leur enseignant ses commandemens, afin que la confiance en luy, le souuenir de ces prodiges & bienfaits, & la garde de ses loix fussent les fruits de ceste doctrine : & ailleurs l'Apostre, parlant aux peres, *Esleuez dit-il, vos enfans en la discipline & dans la reprehension selon le Seigneur.* Ce n'est pas donc des immenses thresors, ny des possessions interminables, ny des chasteaux qui menacent les nuës de leur hauteur, qu'il oblige les parens de procurer à leurs enfans: la Foy, la crainte de Dieu, la modestie, la sainteté, la discipline, voila les vrais heritages qu'il commande de leur laisser, non pas des biens terestres, vils, & perissables : car estant Dieu de la vie, de bonté, & d'amour, il a voulu obliger les parens de procurer à leurs enfans des biens capables de les faire viure eternellement, & non pas ceux par l'abus desquels, ils courussent risque de tomber dans l'horreur & le precipice de la mort eternelle. Ce n'est pas que le desir de moyenner des biens de la terre aux enfans, ne puisse estre bon, & louable, s'il est moderé & réglé par la loy de Dieu, & à la charge qu'il n'empesche pas de vaquer au soin tant de son salut, que de celuy des enfans. En quoy neantmoins pour moderer ce desir, il est tres-bon d'auoir égard à ce que dit le Fils de Dieu, qu'il est difficile au riche d'entrer dans le ciel, & considerer que par consequent d'amasser des richesses aux enfans c'est leur ammonceler autant d'obstacles à leur salut s'ils manquent de vertu pour les conuertir

usage Chrestien en thresors eternels; & que mesme l'abondance des biens ruine quelquefois la vertu desia acquise des enfans, ou les portant aux occasions du vice, leur oste le desir d'acquérir la vertu, voire d'en rechercher la cognoissance. Et apres tout, il est bien plus vtile aux enfans, & c'est bien vn plus grand tesmoignage d'amour, de leur procurer vn bien dont ils ne puissent jamais perdre la possession, que de leur moyenner ces biens terrestres, dont ils doiuent vn iour malgré eux & leurs enfans desemparer la possession; & ils ne pourroïent leur procurer chose plus grande, que celle qui leur doit demeurer à jamais. Ioint qu'on ne sçauroit assembler à ses enfans de plus immenses thresors, qu'en les formant eux-mesmes de telle façon, qu'ils soient le thresor & la possession mesme de Dieu.

Que si toutes ces considerations ne sont pas pour eux assez fortes pour regler cet amour, parauanture que celle du propre interest sera assez puissante pour ramener à la raison l'esprit des parès egarez dans ces affectiōs desreglées. Car en effet, comme ce seroit vne chose cruelle & impie de vouloir bannir de leur esprit l'amour enuers leurs enfans; aussi faut-il luy donner son rang, qui doit estre sans doute d'vn degré inferieur à celuy que les parens se doiuent à eux mesmes: il est vray que les enfans leurs sont fort proches, mais nul n'est si proche à sa personne, que soy-mesmes: or ce seroit encore bien pis, si non seulement on s'aimoit apres ses enfans, ou moins que ses enfans; mais si par vne extreme foiblesse d'esprit le souuenir d'autruy causoit vn oubly de soy-mesme; voire si l'amour excessif enuers ses enfans montoit à vn tel point, qu'il semblast se conuertir en

vne haine de soy-mesme ; ce qui arriue lors que les parens mettent en oubly, ou viennent à negliger leur propre salut dans l'excés de cette affection paternelle. Et pour leur faire toucher au doigt combien grande est cette folie, qu'ils descendent en esprit dans les enfers, pour voir & considerer si les richesses que ces malheureux parés ont laissé à leurs enfãs, sont la rançon de leur longue & interminable captiuité, & si les flammes qui les deuorent en sont tant soit peu rallenties ; voire si ce ne sôt pas au cõtraire les facultés qu'ils leur ont laissées, sans apporter de lamoderatiõ à leur cupidité, qui causēt leur eternelle disette ? ce qui fait voir encore, qu'il n'y a point d'enfans, qui soient plus parricides (quoy que par occasion, & par la propre faute des parens) que ceux que les parens aiment excessiuement. Qu'ils apprennent en cẽ sujet cette leçon de S. Chrystostome, qui leur enseigne de les faire riches, non pas en leur laissant leurs entiers heritages, mais en les priuāt d'vne partie d'iceux, pour la dõner à Dieu, qu'ils rendront par ce moyen coheritier de leurs biens avec leurs enfans ; moyen efficace de les enrichir dauantage, puis qu'on leur laisse infiniment plus qu'on ne leur oste, à raison de l'eschange de peu de biens, avec des tresors infinis, qu'on leur acquiert dans la prouidence, & protection particuliere de Dieu, qui entre en hypothèque infallible & assurée, pour le bien temporel & eternel des enfans.

RECVEIL DE LA SECTION VI.

De l'institution Chrestienne des Filles.

MAis quant est de la conduite des filles, les parens qui vivent dans l'esprit Chrestien, n'ignorant pas leur fragilité & foiblesse, les tiennent comme des verres sujets à se casser; & par vn sens contraire, comme des escueils capables de casser & briser la conscience des autres. C'est pourquoy ils les tiennent tousiours aupres d'eux; tant pour nourrir en elles l'esprit domestique, & de mesnagerie, que pour en bannir celuy de vanité, qui les porte à s'exposer, & à se faire voir aux yeux des hommes; qui est le demon le plus puissant qui maistrise vne grande partie de ce sexe. Les tenans donc aupres d'eux ils les instruisent, & les font instruire des points de la Religion, & des maximes, & obligatiōs. de la vie Chrestienne, ils leur font lire chascque iour en leur presence quelque liure de pieté, ils leur parlent souuent de Dieu & de la vertu. Ils les eleuent à la modestie Chrestienne en toutes choses, tant es habits, contenance, démarche, paroles qu'en toute autre sorte d'actiōs; & ne leur souffrent en quelque âge que ce soit ny la gorge descouuerte, ny la teste composée en estendard de vanité, ny les yeux égarés, ny le reste de l'attirail de la vanité & de l'immodestie; ils font en sorte qu'elles conseruent la precieuse rosée qui leur est infuse du Ciel, cette pudeur virginale, ne leur permettant aucun trait d'insolence, ou de libertinage, en geste, ny en parole; car c'est de cette liberté à repartir, & agir aux choses ordinaires, que naist en suite la liberté, & l'effron-

erie és choses plus grandes, Ils ne les laissent point croupir dans l'oisiueté, qui est la negociatrice de toutes ces libertez, notamment quand elle s'entretient par la lecture des liures d'amour, ou autres dangereux, esquels elles puissent insensiblement le venin; d'où vient qu'ils veillent soigneusement à ce que pas vn de ces liures ne leur tōbe iamais en main, avec vne pareille surveillance, comme ils vsent pour empescher que les viandes nuisibles ou empoisonnées ne leur soient point présentées, ores mesme qu'elles en'eussent l'appetit, & le desir: l'vn estant aussi nuisible à la vertu, & aux bonnes mœurs, comme l'autre à la santé du corps. Et pour tenir leur esprit attaché & arresté à quelque chose (qui n'est ordinairement dans la legereté & vanité, qu'à faute de quelque contrepoids d'un object solide qui l'affermisse & l'arreste) ils les dressent à la mesnagerie, non seulement pour ordonner, mais pour mettre elles mesmes la main à l'œuure: bannissans à mesme temps & la legereté de leur esprit, & la mollesse, & delicatesse de leurs corps. Par ce moyen ils les rendent habiles de cette noble & seule honorable science des femmes, qui est la mesnagerie, & affectionnées à ce soin assidu dans leurs maisons; & à ces fins ils sont soigneux de leur faire apprendre mille ouurages de main, & mille sortes de ministeres, lesquels joints à la vertu, peuuent affortir vne fille plus auantageusement, que ne font les immenses constitutions dotales.

Au reste, toute hantise des ieunes hommes, voire mesme des filles mondaines, & toute communication avec les domestiques de quelque sexe qu'ils soient leur est interdite. Pour leurs recreations, c'est entr'elles

tant seulement, sans se mesler dans la conuersation des garçons, non pas mesmes des freres, pour le dommage & la disposition au mal qui en pourroit arriuer. Voila en partie l'ordre qu'ils tiennent en l'institution de leurs filles : mais non contents d'auoir mis & estably vne fois cet ordre, ils ne cessent point de tenir la main à son obseruation, sçachans bien que le seul desir d'auoir des enfans vertueux, ou la seule declaratiõ de leur volonté, ou le simple commandement ne suffira pas deuant Dieu, pour excuser les parens, & les garantir du chastiment des pechez de leurs enfans : car ils doiuent employer toute sorte de moyès pour les faire tels, qu'ils desireroient bien qu'ils fussent. Or ils les eleuent toutes à la vertu indifferemment, tant celles qui aspirent à la Religion, que celles qui veulent passer leurs iours dans le mariage : la vertu estant necessaire en toute condition, & l'esprit Chrestien deuant estre la regle vniuerselle de toutes. Que si elles desirent se consacrer à Dieu particulièrement dans de saintes retraites, ils ne s'opposent point à leur vocation, ains les y confirmēt, quelque inclination naturelle qu'ils ayent pour elles ; pour ne raurir à Dieu sa gloire, & ne courir le hazard de raurir le salut à leurs filles, & pour ne perdre eux-mesmes pour ce sujet la couronne de gloire, craignans encore d'encourir la punition de Dieu, en cette vie, qui permet bien souuent par ses secrets jugemens, qu'en peine de l'irreligion des parens qui les arrachent de ses mains, & de la lascheté de leurs filles à ceder à leurs flatteuses paroles, elles tombent en de fautes qui les font le scandale & l'opprobre de leurs familles. Mais aussi d'ailleurs, ils se gardent bien de passer d'vne extre-

mité à l'autre, en les forçant pour quelque consideration que ce soit d'entrer en religion, & d'embrasser vne profession de vie où Dieu ne les appelle pas : de peur de mettre leurs filles dans vne voye, laquelle estant de foy voye de salut, deuiet à ceux qui n'y sont pas dans l'esprit de Dieu, la voye de perdition, & le chemin de l'Enfer. Pour celles qu'ils colloquent en mariage, c'est en y obseruant les maximes Chrestiennes, les instruisant & faisant instruire de la qualité, dignité, & sainteté de ce Sacrement; des dispositions qu'il requiert en ceux & celles qui le reçoient, & des moyens d'y viure dās l'usage des graces qui y sōt données; mais aussi outre qu'ils ne les forcent iamais à prendre vn party, celui qu'ils leur presentent, ce sera vn party pareil en vertu, & élevé en la mesme forme que leur fille, & ne jetteront iamais leurs yeux sur vn débauché, quelque auantage temporel qu'ils en pensent esperer; autrement ce seroit inutilement qu'ils auroient pris le soin de bien éleuer leur fille, & vouloir effacer quasi tout d'vn trait toutes les belles vertus, & toutes les bonnes impressions qu'ils auroient trauaillé à empreindre en son esprit. Car, donner vne fille à vn ieune homme meschant, débauché, ou libertin, qu'est-ce autre chose que jetter vne brebis entres les pates du Loup, vn oyselet entre les serres d'vn Vautour, & vne Biche craintiue entre les griffes d'vn Lyon? ce qui va mesme à la desolation & ruine totale du repos interieur de sa conscience, & à la perte entiere de ses auantages temporels: & par maniere de dire, il luy seroit plus auantageux d'estre possedée corporellement du malin esprit, que d'estre mise & rangée entre les mains d'vn débauché. En vn mot, encores qu'il soit

permis aux parens de chercher les avantages temporels pour leur fille, il faut toujours commencer par les interets & maximes de Dieu, & regler par elles les avantages ou esperances temporelles; lesquelles il ne faut pourtant iamais confiderer, ny chercher, & qui ne se peuvent mesme iamais treuver pleinement en la personne d'un vicieux.

RECVEIL DE LA SECTION VII.

Des devoirs des Enfans, enuers leurs Peres.

IL suffiroit pour ce sujet d'auoir parlé de l'institution des enfans; car, si les parés ont fait leur deuoir enuers leurs enfans, ils seront suffisamment instruits de leur deuoir enuers leurs parens, & induits à le leur rendre: & le fils, dit l'Escriture sainte, estant la doctrine du Pere, il aura sans doute aprins de luy l'obeyssance enuers ses parens, qui est vn des principaux chefs de cette doctrine. Toutesfois pour s'y porter plus volontiers, il leur sera encore vtile de sçauoir ce que la mesme Escriture en dit ailleurs, & les motifs qui les peuvent entretenir & fortifier en cette bonne volonté; c'est donc elle qui entre autres choses qu'elle en dit, les assure, que le moyen de jouyr longuement du bienfait de la vie qu'ils tiennent de leurs parens, est de la leur recognoistre, par le respect & l'obeyssance, & par autres bons offices: celuy qui ne le fait pas, se rendant indigne de posseder ce premier & principal biéfait qu'il recognoit si mal à son donateur c'est elle mesme qui declare les diuerses suites heureuses, ou funestes, qui accompagnēt ceux qui rendent ce deuoir à leurs parens, ou qui le

leur refusent. Or à cela les enfans se porteront avec plus grande facilité, en vsant de trois visées: la premiere sur leurs parens, en considerant qu'ils tiennent d'eux & la vie & l'entretènement, & que cōme les noms de Createur, & de Cōseruateur leur sont venerables en Dieu, & appellent à foy tous les respects: aussi la qualité de parēt temporel, en estant l'image en la production & entretien de la vie, doit à proportion, sous la reseruation des honneurs qui sont deubs à Dieu, qui ne peuuent estre partagez avec personne, exciter dans le cœur des enfãs vn grand honneur & respect, & puis les porter à employer cette vie, & ses suites qu'ils tiennent d'eux, pour leur honneur & seruice, dans la mesure que requiert la qualité de parens, & à proportion comme ils l'employent à l'honneur & seruice du souuerain Createur & Conseruateur, de qui ils les tiennent originairement. Mais aussi en outre, comme dans la creation nous portons l'image de Dieu, & sōmes obligez de l'embellir & cultiuer par l'imitation des perfections de son Diuin prototype, ainsi faut-il que nous exprimions en nos vies par vn fidele extrait, la vertu de nos parens, de laquelle leur exemple & instruction auront jetté les impressions dans nos esprits: ceux-là, au dire de Saluian, cessent d'estre parties & membres de leurs parens, qui cessent de leur estre semblables ez bonnes mœurs, par la malice desquelles, les bienfaits de la nature viennent à se ruiner, & à se perdre en eux. La seconde visée qu'ils doiuent auoir, est sur l'estat futur, qui doit faire succeder, ou joindre en eux les qualitez de pere & d'enfant: car ils doiuent attendre de leurs enfãs le mesme traitement inique qu'ils auront rendu à leurs parens, tant parce que

l'exemple

l'exemple de leur mauuaise vie & ingratitude, enuers leurs parens portera coup dans leur esprit; comme aussi pource que Dieu le permettra de la sorte, pour punir cet horrible crime, de la peine du talion, afin qu'en mesme temps ce chastiment serue de bride aux autres enfãs, pour les contenir en leur deuoir, par l'apprehension d'vne semblable peine. La troisième reflexion doit estre sur eux mesmes: les enfans deuant considerer quelle subiection & dependance de leurs parens emporte le nom d'enfans: car la qualite de parens representant celle du Createur & Conseruateur, leur subiection & dependance quant à l'obeyssance & autres offices, doit estre aussi dans sa proportion, l'image de ce que doit vne creature à ces qualitez souueraines. Ils doiuent peser meurement, que leur vie ayant dépendu non seulement de l'estre, & de la vie de leurs parens; mais encore de leur liberté (quoy que en rigueur d'eschole, la determination à l'indiuidu depende totalement de Dieu) ayant esté libre à leurs parens de seruir à Dieu d'instrumens à la propagation de l'espece, parce que leurs parens l'ont ainsi voulu, leur donnant le corps & la vie, mesme en se priuant d'vne partie d'eux-mesmes pour en former le tout, & la nature de leurs enfans; d'où ils doiuent conclurre la grandeur, & l'estendue de leurs deuoirs.

Et pour les y obliger dauantage, on ne scauroit leur proposer vn plus puissant modele, que celui de Iesus-Christ, auquel se voyent vnies par ensemble la paternité de Createur, entant qu'il est Dieu, & la qualite de fils temporel de la Vierge en son Humanité; or en qualite d'homme il a rendu à sa Mere si exactement les deuoirs

d'enfant, que l'Histoire Euangelique de sa vie, ne raconte de luy, depuis l'âge de douze années, iusques à trente, que la subjection qu'il luy rendoit : mais ce qui marque plus encore l'estat qu'il faisoit de la dignité de cette qualité de parens, c'est qu'il fut encore sujet à S. Ioseph, bien qu'il n'eut que l'ombre de cette qualité, & la seule estime en l'opinion des hommes ; tant il vouloit faire voir que cette qualité estoit venerable, puis qu'il rendoit les mesmes deuoirs qu'on rend aux veritables parens, à celuy qui n'en auoit que la ressemblance ; ayant mesmes treuvé vn moyen pour rendre en quelque façon à sa mere, voire apres sa mort, les deuoirs des viuans, en luy donnant S. Iean pour fils, & le substituant en sa place.

Dans l'estenduë de tous ces deuoirs des enfans enuers leurs parens, il faut vser d'une restrainte, qui est, que les enfans ne doiuent iamais rendre à leurs parens, des offices qui choquent ceux qu'on est obligé de rendre à Dieu ; & que Dieu estant plus noblement & generalement pere, que les peres charnels, les deuoirs enuers luy sont si inuiolables, qu'on ne peut estre chargé d'aucun deuoir enuers les parens, qui soit au prejudice du seruice & de l'obeissance que nous deuons à ce premier pere, & qui nous empesche de rendre nos deuoirs à Dieu. Ains au contraire c'est Dieu seul, & sa volonté, qui nous peut legitimement excuser, & valablement dispenser des deuoirs enuers nos parens terrestres ; dispensation de laquelle nous vsons en preferât la volonté de Dieu à celle de nos parens ; & cette preference tant s'en faut qu'elle soit iniurieuse & nuisible aux parens ; que plustost preferant la volonté de Dieu à celle

des parens qui s'y opposent, on leur rend le plus grand & le plus honorable respect, qu'õ sçauroit leur exhiber; d'autant qu'on le leur defere dans l'objet le plus digne, & le plus considerable, qui est l'honneur de Dieu, & le propre salut des parens : lesquels s'opposant à la disposition de Dieu, qu'il a sur leurs enfans, ruinent par consequent leur propre salut, & celuy de leurs enfans ; & de la perte duquel les enfans les garantissent souuët, en preferant la volonté de Dieu à celle de leurs parens, & empeschant que leur malice n'ait point son effet. Or au discernement de la contrarieté de ces deux volontez, il faut employer vne perseuerante priere, avec vn pieux, prudent, & capable conseil : mais aussi lors que cette volonté de Dieu que nous embrassions par exemple l'estat Religieux, nous paroît dans les voyes ordinaires qu'on a, & que ce nonobstât les parens veulēt retenir celuy que Dieu veut & appelle à foy dans ces retraites, alors les enfans peuuēt emprunter de la bouche des Peres de l'Eglise de quoy leur repartir avec vne liberté vrayemēt Chrestienne. Aussi en se retirāt de la sorte de leurs parens, pour suiure Dieu, ont-ils raison d'estre grandement contents & satisfaits, & de fortifier leur cœur d'vne saincte grandeur de courage, puisque en choisissant ces retraites, ils deuient sectateurs de l'obeyssance d'Abraham, à qui Dieu auoit commandé de quitter sa parēté & passant le torrent du siecle, avec la Croix à l'escart de ses parens, imitent Iacob, qui passa le Iordain son baston en main, apres auoir quitté son frere, & sa patrie ; se rendent des Iosephs Euangeliques ravis à leur pere, & à leur pays ; & sont plus particulièrement des membres du corps de l'Eglise entant qu'ils

abandonnent comme elle , le peuple , & la maison de leur pere ; mais sur tout d'autant qu'ils se mettent en l'estat où Iesus-Christ se mit pour eux , lors qu'estant cherché parmy ses parens & ses cognoissans , il n'y fut pas pourtant treuvé.

RE C V E I L D E L A S E C T I O N V I I I .

De quelques autres Reglemens, qui regardent la conduite Chrestienne des Familles.

LE degast & le rauage de toutes les bonnes pensées, que fait dans l'esprit, & le desordre que met dās vne ame, la lecture des liures d'amour , & des autres mauvais liures estant incomparable, comme estant la source de l'oisiuete, de l'insolence, de la vanité, & du libertinage d'une partie de la jeunesse de l'un & de l'autre sexe; c'est à ceux qui ont la conduite des familles de bannir de leurs maisons tout ce fatras de liures non seulement en ne les mettant point en main aux domestiques, mais encores en donnant ordre qu'ils n'en recourent point d'ailleurs, ou par emprunt, ou par quelque autre voye; & s'ils en auoient dās leur maisō, d'en faire vn holocauste à Dieu, qui luy fera tres-odoriferant, à l'imitation des premiers Chrestiens de la ville d'Ephese, qui firent brûler publiquement iusques à la valeur de 5000. esc. de liures, traitans de choses curieuses; pour euitter les maux qu'ils pourroient causer tombans entre les mains des domestiques, ou des autres: il vaut mieux sans doute bruler le venin dans les liures, que non pas qu'il brule eternellement és enfers dans leurs ames, & dans celles des autres qui en auroient fait la lecture.

Les tableaux, les tapisseries, les sculptures, ou telles autres representations de nuditez, d'impuretez, & actions deshonnestes, qui peuuent esmouuoir les sens, en doiuent de mesme estre reiettées; parce qu'elles rament facilement les especes des choses dont elles sont les images, & ces especes tant naturelles qu'artificielles jointes ensemble agissent puissamment & imperceptiblement dans les cœurs. D'ailleurs cette veüe ordinaire de ces objets donne plus d'occasion, de commodité, & de loisir d'en succer le venin, qui agit mesme autant sur les estrangers que sur les domestiques, outre le scandale qu'ils en conçoient de voir la maison d'un Chrestien parée, ou plustost deshonorée par cette exposition d'idoles, sinon des fausses Diuinitez, du moins des idoles du vice. Et c'est là où les innocens & les simples sont plustost deceus, n'ayant point d'autres Liures, que les images & les tableaux. Et à la verité, pour toucher au fonds il y a dequoy s'esmerueiller grandement, de voir que la Raison, la Foy, les Predicateurs, & toutes les loix Diuines & humaines nous pressant de fuir les occasiōs & les objets, qui allument la concupiscence, laquelle de foy n'est que trop enflammée; on tasche neantmoins de l'irriter par ces allumettes funestes, comme si elle estoit dans les froideurs, & dans les glaces, ou dans vne entiere insensibilité. Le vray Chrestien cherchera doncques toute autre sorte d'ornemens, & tiendra tous les meubles de cette espece pour des ordures, & des marques plus ignominieuses de sa maison, que ne sont celles qui tesmoignent la pauureté & la misere.

Le mesme soin doit-on apporter pour en bannir les chansons profanes, qui sont des tableaux plus vifs des

passions humaines, comme en estant des images naturelles, où la melodie de la voix sert de disposition, & de fourriere, pour loger plus intimement, & faire penetrer plus auant dans les cœurs la corruption de la lettre, tât en ceux qui les chantent, qu'és personnes qui en reçoivent, & le son, & le venin, par les oreilles.

Il importe aussi grandement pour le bien des consciences des domestiques, & mesme pour l'interest temporel des familles, d'empescher l'abord des maisons à toutes personnes vicieuses, debauchees, & déreglées d'esprit, ou de mœurs : car dans cette familiarité ordinaire le mal se prend, se nourrit, & se domestique plus facilement, & jette de plus profondes racines, comme dependant d'un principe qui agit plus ordinairement, & avec plus d'empire. Il importe encores pour les mesmes fins, que les personnes estrangeres qu'on employe pour le service des maisons, comme sont ceux qui font les affaires au dehors, les artisans, & les autres qui y hantent soient gens de bien; car s'ils sont mauvais, le besoin iournalier qu'on a d'eux, est capable de communiquer le vice aux domestiques. Outre qu'il n'y a point de personnes plus propres pour entretenir, & courir le commerce de l'infidelité, & larcin des valets, que celles-là.

Donner aussi un ordre certain & constant pour le temps, & la suite tant des actions qui regardent la Religion, comme sont le propos du matin, l'examen du soir, la Messe, & le reste; que pour celles qui regardent l'occupation & le service exterieur, c'est un moyen tres-efficace pour faire que toutes choses aillent d'un meilleur train, soit pour l'interest spirituel, soit pour le tem-

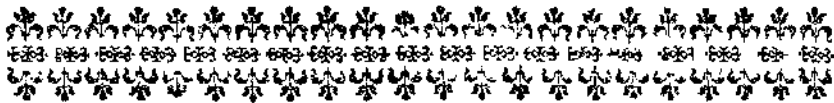
porcel : car la paix se maintient par ce moyen plus aisément entre ceux de la maison ; les contentions, & les rencontres n'y sont pas si frequentes : & l'ame dans cette douce & paisible chaine, & suite continuée d'actions, qui s'entresuiuent l'une & l'autre, estant desembarrassée & libre, a plus de loisir & de commodité de penser à Dieu, & de voir par consequent plus clairement comme quoy elle doit agir ; d'où s'ensuit le bien mesme temporel des affaires : car ce bien consistant en cette suite d'actions dont l'une doit estre consecutiue à l'autre, & prendre son vtilité en cette suite ; si la confusion s'y mesle, cette chaine & vnion rompt, & l'vtilité qui depend de la liaison de ces actions, entr'elles cesse, ou dechoit.

Pour conclusion doncques de cette tant importante matiere, ie dis, qu'il faut profondement grauer en son cœur cette verité du Prophete qu'on a si souuent en bouche. Que c'est en vain qu'on bastit la maison, si Dieu n'en jette luy mesme par sa benediction les solides fondemēs, & n'en eleue le faiste par sa singuliere prouidence : Et que la Cité a beau estre mise sous vne forte & vigilante garde, si Dieu n'en est pas luy-mesme le protecteur, & le gardien. Il ne se faut pas dōques cōtenter de prononcer seulement de bouche ces versets du Prophete ; mais il en faut estre totalement persuadé, & auoir toujours deuant les yeux cette verité, que nous ne sçaurions ny fonder, ny conseruer, ny eleuer la fortune de nos maisons sans cette singuliere protection & conduite de Dieu, hors du pouuoir & vouloir duquel le moindre des estres ne se forme, & ne passe en la possession & vsage de personne. Non plus que nous mesmes n'ose-

rions esperer de bastir, conseruer, ou agrandir la fortune de nos maisons sans la volonté, ou du moins sans la permission du Prince, sous lequel nous viuons; moins encore si nous nous monstriōs rebelles en son endroit. Or si nous voulons esperer avec raison cette singuliere protection de Dieu, il faut non seulement viure sous ses loix, sans passer à la rebellion du peché, mais en outre vacquer à l'institution Chrestienne de sa famille: car le vray & vniue moyen de rendre Dieu, la maison de nostre refuge, & d'habiter en sa protection, comme parle le Prophete, c'est de faire habiter Dieu par sa grace dās le coeur de nos domestiques, & par l'esprit Chrestien, en toute sa maison & dans toutes les fonctions de ceux que nous auōs sous nostre charge. Et c'est ainsi, comme a remarqué S. Ambroise, que Noé flotta en assurance avec sa maison sur les eaux du deluge, & treuua des fondemens stables, fermes, & solides dans cet elemēt fluide & inconstant, & rencōtra le Port où tout le reste des hōmes se perdit dans vn naufrage cōmun; Dieu luy seruāt de pilote & de protecteur, d'autant qu'il auoit institué & eleué sa maison en la crainte de son Dieu, & en l'amour & pratique de la vertu. Donques, dit S. August. adressant ses paroles aux chefs de famille, que chacun admoneste, enseigne, reprenne, exhorte tous ses domestiques; qu'il leur departe les offices de charité, qu'il exerce la discipline en leur endroit; & par ce moyen, il fera dans sa maison en quelque maniere l'office de Prelat, en vertu de l'onction de la charité, & du zele des ames; mais il faut qu'il fasse regner & reluire l'esprit Chrestien par tout, & en toutes les fonctions & endroits de sa maison, afin qu'il la remplisse toute sans qu'il

qu'il reste ny lieu, ny action, pour si vile & basse qu'elle soit, despourueus de cet esprit Chrestien; de mesmes que l'esprit Diuin espandu sur les Apostres en sa premiere & generale effusion remplit toute la maison en laquelle ils estoient seans. Cet esprit ne doit point estre retenu dans le seul cabinet, ou oratoire; mais il faut que de là il s'espande par toute la maison, ou plustost si besoin est, qu'à l'imitatiõ de Moyse, on se priue de cette douce communication avec Dieu en sa retraite particulière, & qu'on descende comme luy de la Montagne de la contemplation, pour corriger & punir le vice en ses domestiques, mettant vn ordre efficace pour prevenir & empescher semblables desordres.





QUE LA VERTV CHRESTIENNE
N'ESLOIGNE POINT DES AFFAIRES,
ny des arts, ny des charges : mais les fait
exercer par les maximes Chrestiennes.

CHAP. VI.

S. I.

De ceux qui se prennent mal aux affaires.



A maniere avec laquelle plusieurs traitent les arts, vaquent aux affaires, manient & administrent les charges & fonctions publiques, est souuent telle, qu'ils s'y treuvent ordinairement si fort attachez, & par maniere de dire engloutis qu'ils ne se reseruēt nul tēps pour vaquer aux affaires de leur salut, ny pour penser aux moyens de l'acquérir : d'ailleurs s'y prenant & s'y engageant sans choix & sans consultation, ils s'y cōduisent par passiō, & sans autre pretentiō que l'acquest d'un bien fresse & temporel qui gist en l'honneur, ou en l'interest. C'est de cette occupation prise de la sorte que S. Bernard a parlé, quand apres auoir dit que les occupations violentes & sans mesure, forment la dureté & l'insensibilité du cœur, il adiouste : *En quò trahere te habent hæ occupationes maledicte, si tamen pergis vt cœpisti, ita dare te totum illis, nihil tui tibi relinquens. Perdis tempus: & si licet nunc alterum me tibi exhibere letho, tu quoque in*

Bernard.
lib. 1. de
confid. c. 2.

Ex d. 18.
v. 18.

his Stulto labore consumeris, quæ non sunt nisi afflictio spiritus, euisceratio mentis, et acuatio gratiæ. Nam fructus horum, quid nisi aranearum tela? Voila dit-il, (apres auoir expliquè en quoy consiste la dureté du cœur) où se doiuent terminer, & où te doiuent emporter ces excessiues occupations & empressements, qui se pourroient appeller nau-dits & malheureux, si toutesfois tu marches de mesme pied que tu as commencé, & continuës de t'y addonner si fort, & d'y estre tout entier, sans te reseruer pour toy quelque partie de toy-mesmes; crois moy, c'est perdre son temps à credit, & s'il m'est permis de faire en ton endroit le personnage de Iethro beau-pere de Moyse, ie te diray comme luy, que tu te consommes dans vn trauail fol, & inutile, t'appliquât à des soins qui ne donnent que de l'affliction à l'esprit, dãs lesquels lors qu'ils sont si grands l'ame par maniere de dire s'euentre & dissipe toutes ses facultez, & ce qui est le plus deplorable, plusieurs se vident de la grace de la deuotion, & tombent dans vne secheresse & priuation du goust & du sentimēt des choses Diuines, & d'autres y font la perte de la grace sanctifiante, & de l'amitie de Dieu: enfin le fruct de ces trauaux & de ces contentions d'esprit, ce ne font que des toiles d'araignée. Voire à ce que S. Bernard dit, nous pouuons adiouster que si le soin & l'artifice que nous apportons à tendre ces toiles d'araignées est pour y enuoloper les choses perissables, nous n'atrappōs que des choses aussi vaines & aussi piquantes par le remords qu'elles laissent, que les mousches qui sont la proye de cette artificieuse tissure de ces petites bestes; ou bien que nous nous treuuōs no⁹ mesmes en lassez dãs leurs filets, & comme dit S. Augustin, pensant nous en

Aug. de
mor. Eccl.
Cath. c. 22.

780 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
rendre les maistres, nous en deuenons les esclaves : *Re-*
rum mortalium serui sunt, dum imperitè Domini esse deside-
rant.

§. II.

Reproche impertinent, & faux que les gens du
monde font aux gens de bien, d'estre inutiles
aux affaires, & fonctions publiques.

DE là vient que ceux du monde qui marchent par
cette voyc, voyant que les gens de bien ne se prē-
nent point de la mesme sorte qu'eux aux affaires, ils les
y estiment inhabiles, ou les diffament pour oyseux, &
pour des personnes qui refuyent la peine, & le trauail ;
ou qui n'ont pas la cognoissance & le iugement pour
manier les affaires avec adresse, dextérité, & souples-
se, & auantageusement à leur profit, comme ils font ;
ou bien ils leur reprochent vne simplicité & bassesse de
cœur, cōme n'ayant ny le courage, ny la force d'esprit
pour les entreprendre ; c'est le jargon ordinaire des
mondains contre les gens de bien ; car le monde a esté
toufiours monde, en les maximes ; voicy la plainte qu'en
faisoit desja Tertullien de son temps : *Sed alio quaque in-*
iuriarum titulo postulamus, & infructuosi in negotiis dicimur.
Après auoir respondu, en cet incomparable ouurage de
l'Apologie pour les Chrestiens, à diuerses calomnies
qu'on mettoit sus aux Chrestiens, il propose encores
celle-cy, & dit, ie sçay bien que ce ne sont pas là toutes
les inuentions malignes dont on tâche de nous noircir ;
car ie n'ignore pas qu'on nous reproche encore, & que
l'on nous rend criminels, & l'objet de l'indignation

Tertull.
Apól. c. 42.

publique, en difant qu'il nous faut compter pour neant dans les affaires publiques, que nous n'y valons rien, & n'y fçaurions reüffir, & qu'en effet nous y fommes totalement inutiles ; mais voicy comme il répond tout à fuite : *Quo pacto homines vobiscum degentes, eiusdem vultus, habitus, instructus, eiusdem ad vitam neceffitatis ? neque enim Brachmanæ, aut Indorum Gymnofophiftæ fumus, fyluicola, & exules vitæ. Meminimus gratiã nos debere Domino Deo creatori, nullum fructum operum eius repudiamus. Planè temperamus, ne ultra modum aut perperam vtamur. Itaque non sine foro, non sine maccello, non sine balneis, tabernis, officinis, stabulis, nundinis vestris, cæterisque cõmerciis cohabitamus in hoc seculo.* Je ne fçay comme cela se peut dire de nous, puisque nous viuons parmy vous, que nous vfons des mesmes viandes, & des mesmes habits que vous, que nous auons este eleuez les vns comme les autres, & que les neceffitez de la vie font communes entre nous tous ; car nous ne sommes pas des Brachmanes, ou des Gymnofophiftes des Indes, nous ne sommes pas habitans des bois ; nous ne banniffons pas de nous les choses neceffaires à la nature, & nous ne nous exilons pas de la vie : nous nous representons à toute heure que nous auons de grandes obligations à nostre Dieu, Seigneur, & Createur : nous ne rejettons pas quelque jouyffance que ce soit des biens que sa bonté a produit pour nostre vfage : nous nous contenons seulement dans vne iuste moderation & attrempance, afin de n'en prendre pas avec excès, ou fans neceffité par abus. De façon que nous demeurons avec vous dans le monde fans nous sequestrer du commerce ordinaire : nous nous treuuõs dans vos places publiques, dans vos marchez, dans vos

782 *De l'employ Chrestien dans les Arts,*
 bains, dans vos boutiques, dans vos hostelleries, dans
 vos foires, & pratiquons tous les autres commerces
 par lesquels se conserue la societé humaine, & ciuile, &
 qui fournissent les entretiens de la vie : *Nauigamus &*
nos vobiscum & militamus, & rusticamur, & mercamur,
proinde miscemus artes, opera nostra publicamus vsui vestro.
Quomodo infructuosi videamur negotijs vestris, cum quibus, &
de quibus viuimus, non scio. Nous nauigeons, nous por-
 tons les armes, nous cultiuons la terre, & nous trafi-
 quons avec vous, ainsi nous meslons nos fonctions
 avec les vostres, & nous faisons profession ouuerte de
 trauailler pour vostre seruice. Je ne puis donc com-
 prendre comment vous pouuez-vous imaginer, que
 nous ne vous sommes point vtiles, & que nous ne con-
 tribuõs rien aux offices de la societé commune puisque
 c'est avec elle, & par elle que nous viuons : *Planè confite-*
bor qui conqueruntur. Nam si qui fortè verè de sterilitate Chri-
stianorum conqueri possint, primi erunt lenones, perductores,
aquarioli, tum sicarij, venenarij, magi : item artioli, & arusp-
pices, mathematici. His infructuosos esse magnus fructus est.
 I'aduouèray bien qu'il y a certaines personnes qui ont
 occasion de se plaindre de nous, & qui peuuent dire ve-
 ritablement qu'il n'y a rien à gagner pour eux avec les
 Chrestiens. Qu'il est vray qu'ils sont steriles & inutiles
 pour leur regard; tels seront en premier lieu ces infames
 corrompateurs de la chasteté, ces proxenetes des sales
 voluptez, & des amours deshonnestes; ces miserables
 qui seruèt aux plus vils ministeres de l'impudicité, apres
 eux les meurtriers, ceux qui se meslent de donner du
 poison & les Magiciens, enfin les augures, les Deuins, &
 les Mathematiciens: mais c'est grandement profiter en
 cette vie, que de se rendre inutiles à ces gens là.

S. III.

Que la vertu n'oblige pas à fuir les Arts, Affaires, & les Charges, & n'y rend pas inutile; ains plustost ce sont les seuls qui la pratiquent qui y sont propres & utiles.

LEs affaires & les exercices des arts, soit liberaux, soit mechaniques, le trauail & l'employ dās l'administration des charges, ne sont point des choses de soy mauuaises, ou indignes de la vertu; & si le Soleil, & les Astres auoient l'usage de la liberté, ils ne lairroient pas de tenir l'ordre qu'ils tiennent, & de trauailler dans leurs mouuements pour le seruice du monde sublunaire, quoy que plus bas & inferieur; ainsi les gens de bien ne doiuent pas abandonner le soyn, & le trauail des affaires priuées, domestiques, ou publiques, encore que la peine qu'ils prennēt, & le trauail qu'ils embrassēt, cōcerne leur corps qui est bas & vil au prix de leur ame; ou qu'il soit employé pour des personnes qui leur sōt inferieures en condition, ou en merite, ou mesmes en des choses qui paroissent viles & abjectes; voire Dieu mesme quiueut qu'ils s'y appliquent, leur departant la douceur & suauité de la deuotion, & attirant à soy leur entendement par ses lumieres, & leurs volonteiz par ses mouuemens, il le fait avec telle mesure & proportion, qu'il ne les tient pas tousiours occupez à soy de la sorte; ains leur soustrait ces faueurs extraordinaires, afin qu'ils n'en soient pas distraits, & diuertis des affaires: de mesme que S. Ambroise dit, que certains Philosophes auoient cette opinion, que ores que les Cieux

Ambr. lib. 2
hexam. c. 2.

784 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
formassent par leurs mouuemens vn concert merueil-
leux, & vne tres-suaue melodie, toutesfois le son n'en
arriuoit point iusques aux oreilles des hommes: *Ne
capti homines per suauitatem eius, atque dulcedinem quam
celerrimus ille calorū efficit motus, ab orientalibus partibus
vsque in occasum, propria negotia atque opera derelinquerent
quodam humana ad cœlestes sonos mentis excessi.* De crainte
que les hommes ravis en admiration par la douceur &
suauité de ce concert formé par le mouuement rapide
qui emporte les Cieux de l'Orient à l'Occident, ne vinf-
sent à quitter leurs propres affaires, & les actions ne-
cessaires à la vie, & qu'ainsi la terre restat inculte, & tout
le monde inferieur dans vne cessation d'action, causée
par l'extase qui absorberoit les hommes en cette musi-
que des Cieux.

Mais il y a bien plus, c'est que non seulement ils n'a-
bandonnent ny le trauail, ny les affaires, mais ils s'y at-
tachent non avec passion, mais par le seul desir qu'ils
ont de satisfaire à leur deuoir, ils sçauent bien qu'ils sôt
obligez à subir la mesme penitence qui fut donnée au
premier homme. Et le monde ne pouuant subsister
sans le soin & la conduite des affaires, sans les proui-
sions & assemblages des choses necessaires à la conser-
uation & entretenement de la vie, ny la societé sans les
arts, sans la police, sans l'administration des choses qui
regardent le public; pourquoy les gens de bien en fe-
roient-ils dispensez, & pourquoy la vertu se retireroit-
elle d'une occupation, à laquelle elle est si necessaire,
voire de laquelle elle seule se peut dignement acquit-
ter? la vertu ne dispense point des affaires. Mais laissant
les obligations communes à tous, elle en impose vne
nouuelle,

nouvelle, ou plustost elle fait voir, celle qui estant commune à tous, n'est veüe ny pratiquée que par elle, qui est la conduite dans les fonctions publiques, & dans les affaires, non par le mouuement de la passion, mais par l'idée de la raison, du deuoir, & du bien public, & par l'ordre des maximes de la Foy : elle ne sequestre pas celuy qui la possède du maniement des affaires, & des charges ou priuées, ou publiques : mais elle en separe la passion, elle ne luy fait pas dédaigner par orgueil les occupations auxquelles les autres s'appliquent, ny ne le jette pas dans vne bassesse de courage, ou terreur panique qui luy fasse apprehender de s'engager dans des soins difficiles, mais elle rectifie ses intentions, & luy fait prendre des fins & des pretentions toutes bonnes, & iustes, qui est en effet le mettre en vn estat de reüssir en toutes ses entreprises plus heureusement, & de conduire toutes choses à vne fin mesme plus auantageuse, en ce qui regarde le temporel. Mais voyons les moyens & les expediens que prend le vray Chrestien pour entrer dans ce temperament, dans l'exercice des charges & maniement des affaires, & se seruir de la moderation dont parle Tertulian : *Planè temperamus ne ultra modum, aut perperam vtamur.* Il est vray que nous nous retenons dans vne iuste moderation, afin de n'en prendre pas avec excès, ou sans necessité, par abus.

§. IV.

*Qu'il faut fuyr les affaires & employs de soy
mauvais, ou qui sont mauvais pour nous,
encores qu'ils ne le soient pas de soy.*

Bien qu'à prendre les choses de loing, ce que dit Tertullian soit veritable, que *tot sunt artium vena, quot hominum concupiscentia*, que les diuers appetits & cōuoitises des hommes ont donné commencement à cette grande diuersité d'arts que nous voyons dedans le monde, qu'elles ont multiplié dedās la societé humaine à l'egal de leurs desirs, comme des veines prouenant de cette source infecte & corrompuë : & qu'il en faille dire autant de plusieurs autres employs & occupations qui se voyent dans la societé ciuile & publique : neantmoins outre qu'il n'entēd parler que d'une partie de ces arts, il est vray que si bien quelques vnes de ces arts & occupations sont demeurées infectes de la tache de leur source, & par consequent indignes de l'employ du Chrestien; il y en a pourtant qui nonobstant leur origine sont deuenues licites par des certaines circonstances suruenues, par la succession des temps, ce qui fait que le Chrestien s'y peut, voire souuent s'y doit prendre.

Mais aussi pour n'estre pas surprins en ce choix, il doit vser d'une grande preuoyance auāt toute œeuure, & plustost que des'engager à aucun exercice, considerer meurement à part soy, s'il est capable d'en iuger, sinō par l'aduis & conseil de quelqu'un sur lequel il se puisse reposer, la nature des fonctions & des affaires ausquelles ils se veut appliquer : car il est incroyable combien il y a

d'affaires & d'emplois qui dans leur train & conduite enferment ou l'iniure de Dieu, ou la lezion du prochain, ou la transgression des loix & maximes de nostre religion: en quoy ny l'exemple des autres, ny la routine & coustume, ou plustost corruptele, qui passe pour reigle parmy ceux qui les pratiquēt, ne peut seruir d'excuse deuant Dieu ez fautes qui s'y commettent: il y a si long temps que la corruption s'est glissée dans le monde, il y a vn si grand nombre de personnes qui font le mal, & qui outre cela l'introduisent autant qu'ils peuuēt cōme ministres de Satan pour perdre les autres; & l'incōsideration mesme, & la precipitation si frequente en plusieurs font, outre les fautes plus communes & ordinaires, glisser tant d'obmissions parmy les occupations de cette vie, qu'il ne se faut pas jetter à yeux clos apres les autres, à l'entreprinse des affaires: mais il faut considerer de quelle nature, ou consequence, ou danger elles peuuent estre: *Sunt enim*, dit S. Gregoire, *Pleraque negotia quæ sine peccatis exhiberi aut vix, aut nullatenus possunt. Quæ ergo ad peccatum implicant, ad hæc necesse est, vt post conuersionem animus non recurrat.* Il y a beaucoup d'affaires auxquelles on ne scauroit vaquer pour tout sans peché, ou bien difficilement. Il faut doncques que si vn homme vrayment conuertý, & qui desire viure en Chrestien, a trempé auparauant dans cette sorte d'affaires, il s'en abstienne doresnauant, & qu'il s'éloigne de ces negotiations & employes pernecieus à la conscience. Mais il faut encores que chacun recherche les fonds de son ame, & ses inclinations, & sans se flatter, & par vn bon conseil sonde la mesure de la grace qu'il a de Dieu, & de sa vertu: car il y a des employes lesquels

Greg. hom.
74. in Euan.

788 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
bien que de foy ils ne soient point mauuais, le peuuent
pourtant deuenir à certains naturels, ou à certaines dis-
positions & habitudes ; par exemple, tel manquera de
courage pour resister à la sollicitation des amis en cho-
se qui choque la conscience, qui sera inuincible dans les
armées; d'autres tout au contraire ; tel perd son temps,
& souuent sa conscience dans la poursuite, ou plustost,
dans la professiõ exterieure des lettres, qui feroit mieux
son profit, & conserueroit sa conscience dans l'exercice
de quelque art mechanic, ou dans l'agriculture, &
ainsi de tout le reste; bref il arriue souuent qu'encore
qu'il y ait des professions qui ne sont point mauuaises
en foy, il y a pourtant des personnes qui sont mauuais
pour elles, tant parce qu'ils s'y peruertissent eux mesme,
qu'à cause qu'ils les diuertissent de leur vray & legitime
vsage, & y font couler la corruption. D'ailleurs, la seule
lumiere naturelle de la raison ne nous enseigne elle pas
qu'il faut fuyr les employs, & s'eloigner des affaires &
charges, desquelles il nous seroit impossible de nous ac-
quitter en homme de bien, dans quelque bonne inten-
tion que nous fussions : car n'est-il pas vray que si on
n'y est pas propre, si la nature ne nous fournit pas le
fonds de l'esprit, & du iugement qui y sont necessaires,
ou si nous manquons de la cognoissance & science re-
quise, toute nostre bonne intention ne scauroit amener
les affaires au point ou il faut, ny exercer les fonctions
comme il se doit ? d'autant que c'est l'intelligence tant
naturelle qu'acquise, qui doiuent en faire la conduite,
& en diriger l'exercice, l'intention n'ayant que la visée,
vers la fin, apres quoy vient l'application de ce qui se
treuve dās les facultez de l'esprit, & du corps; voire si l'õ

a tant soit peu d'esprit, recognoissant son incapacité, on verra qu'on ne sçauroit non plus auoir cette droiture d'intention, parlât d'une intétion efficace & absoluë, à raisõ qu'elle suppose & emporte quât & soy la cognoissance du pouuoir qu'on a de la mettre en execution; qui est celuy qui oseroit se mettre sous la conduite du pilote, qui bien que porté de bonnes & droites intentions pour bien tenir & manier le gouuernail, & mener le nauire à bon port, manqueroit pourtant de la notice des vents, & des escueils, & de la cognoissance des routes qui menent au port, ou il vise par ses intentions? Apres cela, il faut encores se prendre garde de vaquer aux affaires qui regardent nostre vacation, & nos deuoirs, non pas s'ingerer par curiosité, ou par importunité dās les employs des autres, où s'empresfer, & s'embarasser inutilement dans les occupations qui ne nous concernent point: car c'est le malheur de ce temps, que volontiers on s'estudie à se rendre sçauant aux professions estrangeres, tafchant mesme bien souuent d'en faire l'exercice; tandis qu'on obmet d'acquérir la science de celle qu'on professe; ou si on l'a acquise, negligent d'en faire l'exercice. Bien souuent on fait les affaires d'autruy, ou par caprice, ou par vne affection mal reglée, mettant en arriere les siennes propres, soit par humeur, soit pour n'en treuuer pas l'exercice si digne & si honorable, que celuy qu'ils prennent pour autruy. Surquoy seulement est digne de remarquer, vn mot que S. Bernard dit, parlant de soy-mesme, & qu'il seroit bon que chacun print pour modele. *Nam etsi tanti non sum*

Bern. epi
20.

vt Roma habeam propria negotia, nulla tamen que Dei esse constiterit, à me duco aliena. Car, dit-il, par humilité, ja-

790 *De l'employ Chrestien dans les Arts,*
çoit que ie ne sois pas de telle consideration, qu'il m'appartienne d'auoir à Rome des affaires en mon particulier, ie n'estime pas pourtant indifferentes ou estrange-res les affaires, qu'il m'apparoistra regarder la gloire de Dieu.

S. V.

Que ny le soin des affaires, ny l'exercice des charges, ne doit point absorber l'esprit : mais qu'il faut tant pour son bien, que pour le bien des affaires, & l'exercice des charges, prendre du temps pour vaquer à la pieté, & aux choses Diuines.

IL est temps maintenant de parler de la maniere avec laquelle il faut se comporter pour estre avec l'esprit Chrestien dans les affaires, employs, & charges qui de soy mesme ne sont pas mauuaisés, & ausquelles nous ne sommes pas mauuais ou ineptes ministres; puis qu'en celles-là mesme, veu la corruption du siecle, & les diuers rencontres qu'on fait en leur exercice, des personnes passionnées, ou pleines de malice, il y a du danger de nous y eschaper, & d'y mesler nos passions: car il est vray de toutes affaires, nommément en ce temps, ce que dit le mesme S. Bernard: *Quidni periclitetur castitas in delitijs, humilitas in diuitijs, pietas in negotijs, veritas in multiloquio, charitas in hoc seculo nequã?* Il n'y a point dequoy s'estonner de voir que la chasteté soit en danger parmy les festins, & les delices, l'humilité d'esprit, dans la possession des richesses, la pieté dans les affai-

res, la verité dans le caquet, & la charité dans vn siecle si peruers que le nostre : & c'est vne chose, que l'experience nous enseigne, que mesme il en y a qui si bien ils conseruent la conscience dans les affaires, & en l'exercice des charges, ils y perdent aussi, souuent la deuotion, le sentiment, & le goust des choses Diuines, faute d'y apporter la moderation, & les precautions requises. Il faut donc se tenir tousiours sur nos gardes, & en nos traitez, & negociations, & en l'exercice de nos charges, auoir l'œil au guet tant sur les mouuemens de nostre nature que sur ceux de la grace, & veiller non seulement sur nostre conscience, mais encore considerer qu'elle est celle de ceux avec qui nous traitons, ou avec lesquels se fait l'administration de nos charges.

C'est pourquoy pour ne faire point courir risque ny à nostre conscience, ny à nostre pieté, il faut qu'encore que nos emplois, nos occupations ordinaires, & nos fonctions nous detiennent autour du prochain, & qu'il nous y faille rechercher son bien, & son profit spirituel, soit ou temporel, nous suiuios vn aduis que mesme S. Bernard donnoit à vn Pape, l'exhortant de reseruer nonobstant les affaires, voire pour le bien mesme des affaires du tēps pour soy, & de nes'oublier pas soy-mesmes : *Certè nec ipsi actioni expedit consideratione non praueniri. Si item totus vis esse omnium, instar illius qui omnibus omnia factus est, laudo humanitatem, sed si plena sit; quomodo autem plena, te excluso? & tu homo es. Ergo ut integra sit, & plena humanitas, colligat & te intrà se sinus qui omnes recipit. &c. Quamobrem cum omnes te habeāt, esto etiam tu ex habentibus vnus. Quid solus fraudaris munere tui? Vsq̄ quequò vadens spiritus & non rediens? Vsq̄ quequo non recipis*

Bern. lib. 1.
de confid.
c. 5.

792 *De l'employ Chrestien dans les Arts,*
te & ipse inter alios vice tua? &c. Si maledictus qui partem
suam facit deteriorem, quid ille qui se penitus reddis expertem?
&c. Denique qui sibi nequam, cui bonus? Certainement ce
n'est pas le moyen de reussir mesmes dans l'action, &
dans les affaires, que de s'y porter, sans auoir au precalable
pensé à soy, & consideré les choses qui touchent la
loy de Dieu; & sans s'estre preparé & dispose aux affaires
par la consideration; que si tu veux aussi estre tout
à tous, à l'imitation de celuy qui s'est fait toutes choses,
à tous, & pour tous; à la verité ie louë cette humanité,
& bonté; mais pourtant ie la louë dans cette circonstance,
c'est à sçauoir si elle est pleine & entiere; mais comment
pourroit-elle estre pleine & generale, si tu venois à en estre
toy-mesme forclos? tu es aussi du nombre des hommes; afin
doncques que cette humanité & bonté soit pleine, parfaite,
& entiere, que le soin qui recueille en soy tous les autres
hommes en l'occurréce de leurs affaires (car il parle là des
procés, & affaires exterieures de la Cour de Rome) te recoiue
& te recueille en soy à toy-mesmes, &c. Partant tous profitans
de ton soin, & jouyssans de toy, fais que tu sois au nombre
de ceux qui te possèdent. Pourquoi es tu le seul frustré,
& priué de toy-mesme, & des bons offices que tu rends
aux autres? iusques à quand seras-tu vn esprit qui va sans
faire retour? & demeureras dans cet estat, que de ne te
receuoir pas toy-mesme entre les autres à ton tour? &c.
Si celuy-là est maudit qui choisit le pire pour soy, que
sera-ce de celuy-là qui se priue du tout, & n'y prend
aucune part ny portion? &c. Enfin dit l'Escriture; à qui
peut profiter celuy-là qui n'est point profitable à soy
mesme, &c. Or il faut tenir c'este regle,
& cette

& cette maxime, non seulement dans les affaires exterieures, mais encore dans les employs, & charges qui portent directement au secours spirituel du prochain. C'est du mesme saint Pere que nous puiserons encore cette verité dans les aduis qu'il donne au mesme Pape, generalement obligé à l'vtilité, & au soin vniuersel de tous les fideles. *A te tua consideratio inchoet, ne frustra extendaris in alia, te neglecto. Quid tibi prodest si vniuersum mundum lucreris, te vnum perdens? Et si sapiens sis, deest tibi ad sapientiam, si tibi non fueris. Quantum vero? ut quidem senserim ego, totum. &c.* Que ta consideration commence par toy mesme, afin que le trauail que tu prendras pour les autres ne te soit inutile en te negligeanstoy-mesme; dequoy te profitera de gagner tout l'Vniuers, si tu viens à te perdre toy seul. Et si tu es sage & aduisé, & que tu ne le sois pas pour toy, il y a à redire en ta sagesse, & il est certain qu'il y manque quelque chose; Mais combien? pour moy ie iuge, que tout y manque. *Non ergo sapiens, qui sibi non est. sapiens, sibi sapiens erit, & bibit de fonte putei sui primus ipse. A te proinde incipiat tua consideratio, non solum autem, sed & in te finiatur. &c. Tu primus tibi, tu vltimus. Sume exemplum de summo omnium Patre Verbum suum & emittente & retinente. Verbum tuum, consideratio tua. Quæ si procedit, non recedat. Sic progrediatur, ut non egrediat. Sic exeat, ut non deserat. In acquisitione salutis nemo tibi germanior vnico matris tue.* Celuy-là donc n'est pas vrayment sage & bien auisé, qui ne l'est pas pour soy, & qui n'applique pas à son profit les regles de sa sagesse; le sage fera sage pour soy, & profitera de sa sagesse; & boira luy-mesme le beau premier des eaux de sa source Que ta reflexion & ta consideration commence donc

Bern. lib. 2.
de consider.
c. 3.

ibid.

794 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
ques par toy mesme ; mais non seulement qu'elle y cō-
mence, mais aussi qu'après s'estre respandüë au dehors
sur les autres, elle rejallisse encore sur toy, & finisse en
toy, &c. Que tu te sois le premier, & le dernier; prends
le modele de cela sur le Pere Eternel, souuerain Crea-
teur, & pere de toutes choses, qui produit à la verité
son Verbe, & le fait emaner de soy ; mais en telle sorte,
qu'il le retient neantmoins tousiours deuers soy, puis
qu'ils ne sont tous deux qu'une mesme essence. Ta pa-
role est ta consideration, laquelle emanant de toy, il ne
faut pas pourtant qu'elle s'en escarte; qu'elle sorte hors
de toy pour s'espandre sur d'autres objets, mais en telle
façon qu'elle demeure tousiours chez toy: qu'elle passe
aux autres, mais qu'elle ne t'outrepasse pas, & ne t'aban-
donne pas. En somme tu dois faire cet estat, qu'en ce
qui concerne l'acquisition du salut, personne ne te tou-
che de si pres, & ne te doit estre en si grande considera-
tion, que l'unique fils de ta mere, c'est à dire toy-mesme.

Il est donc absolument necessaire pour son propre
bien de partager le temps, & d'en prendre, pour voir &
recognoistre l'estat de sa conscience, pour faire reflexiō
d'où nous sommes venus, qui a mis ce corps & cet ame
dans le rang des estres creez, qui les a placez & logez
dans ce lieu & dans cette contrée, qui leur a departy
leurs fonctions, & qu'a-il pretendu de nous en nous
creant, & nous faisant toutes ses largesses, & liberali-
tez, qui ont suiuy nostre creation ; quel est nostre veri-
table bien, & quelle doit estre nostre visee en toutes
nos actions, suiuant son dessein eternal ; & où mesmes
nous deons viser & pretendre pour chercher nostre
principal interest & auantage; pour cōsiderer le laps de

toutes les choses de ce mode inferieur, l'esclair passager des actions les plus eclatantes, ou plustost le neant de toutes les eleuations de la fortune qui attiroiēt sur soy les yeux de tout vn Royaume, lors que ce feu volage brilloit sur l'orizō presēt de leur siecle; pour voir ce que nous voulons estre, & ce que nous deuōs deuenir apres que nous aurons passé au delà de cette vie, & serons trās-portez en l'estat immortel d'vne vie future; combien nous deuons songer à l'estat dans lequel nous deuons estre pour iamais, pour nous le rendre & procurer heureux, & s'il ne nous est pas plus auantageux, & si ce n'est pas agir plus prudemment, de le faire aux despens de quoy que ce soit, que de s'exposer pour la fresle jouys-sance des choses presentes pareille à celle d'vn songe, & aussi briève que celle d'vn ombrage qui s'enfuit, au peril de tomber dans vn estat eternal, comblé de l'assem-blage de toute sorte de maux. Et apres toutes ces cōsi-derations, il faut prēdre du tēps pour faire la reueuē sur ses actions, pour s'instruire, pour se fortifier, munir & encourager à bien viure, & à vacquer mesme aux affaires, & à exercer Chrestiennement chacun la charge où il est attaché. Or on se munit & fortifie dans la frequentation des Sacremens, dans la priere faiçte, non superficiallement, & à la volée, mais avec vne attention & application serieuse de l'esprit; dans la hantise, & par le conseil des gens de bien, & de sçauoir, & particulièrement par la lecture des Liures, qui traitent des choses Diuines, & du salut, qui estant faiçte ainsi qu'il faut, cōme nous recueillans en elle les nouvelles du Ciel, & y escoutās Dieu qui nous parle, est vn moyen incōparable, pour nous defabuser de mille maxims peruerfes, &

796 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
pour conuaincre nos entendemens de celles du
Christianisme, nous les faisant penetrer viuement &
pour nous persuader de nous conduire & gouverner
par l'influence de ces maximes, & de les auoir & tenir
pour les regles & motifs de toutes nos actiōs: & l'expe-
rience nous fait voir tous les iours les fruits admirables
que cette lecture attentiuë & serieuë opere dans les
ames. C'est ainsi doncques que parmy la multiplicité
des actions & des occupations qui se rencontrent dans
la vie ciuile, il faut prendre du temps pour soy, vsant de
ces moyens, & autres pratiques que le conseil d'un hō-
me pieux, sçauant, & bien auisé, pourra fournir suiuant
les dispositiōs des personnes & des affaires d'un chacū.
Or i'adiouste que cette cōsideration & reflexion sur soy
mesme, se doit aussi faire pour considerer, preueoir,
& peser ce qu'on doit faire, & comme on doit se com-
porter dans les affaires, & dans les charges, pour verser
en icelles Chrestiennement; car sans cela on tombera
en mille fautes & inconueniens, qui mesme preiudicie-
ront à la substance des affaires; y mêlant & faisant glis-
ser mille passions, mille subtilitez & artifices, mille in-
aduertances, mille commissions, ou obmissiōs, qui ren-
dront cet exercice nuisible, non seulement à la con-
science de celui qui operera de la sorte, mais encore au
public: car c'est sans doute que la precipitation, & in-
consideration sont la source de la plus grande partie
des desordres & manquemens qui se commettent dans
le mōde. Mais ce n'est pas en cela seulēmēt que se verifie
ce que i'ay dit qu'il importe pour le bien des affaires
mesme, de prendre du temps pour soy; mais encore
d'autant que s'adressant à Dieu par la disposition de

qui les affaires roulent sur la terre, aussi bien que les Cieux sur leurs Poles; on en reçoit l'impression, pour la donner aux affaires; & d'ailleurs l'entendement se rend par ce commerce des choses Diuines, plus clair-voyant, & plus propre à penetrer dans la cognoissance des circonstances requises pour mener les affaires à leur point: car l'hōme dās ce regard de la purete par essence, se dechargeāt des passions qui offusquent l'entendemēt, ou qui luy font prendre la pente du costé qu'elles inclinent au prejudice de son deuoir, il demeure entier en sa nature; & de plus, illustré des cognoissances celestes, qui fortifient les naturelles, & les acquises. Enfin, par ce moyen, la volonté qui est le pilote de l'ame, & qui manie l'entendement & toutes les facultez comme il luy plaist, s'estant vne fois resoluē & fortifiée au bien, & au dessein de rechercher à quel prix que ce soit dans les affaires, & dans les charges le bien public, son salut, & la gloire de Dieu, elle y employe, dresse & butte toutes les facultez de l'ame & du corps, & tout ce qu'elle a en son pouuoir. Or en cecy il n'y a rien à craindre que l'ex-cés qui peut arriuer en plusieurs façons, soit en prenant mal à propos le temps pour vacquer à soy-mesme, soit en s'y appliquant plus qu'il ne faut, par caprice, & pour contenter son humeur; & plus que l'interest de la gloire de Dieu & du salut, & des affaires le peuuent requerir. Quelquefois aussi par vn abus notable & scandaleux, on couure sa faineantise & paresse du pretexte de deuotion, & pour fuyr la peine qu'il y a d'achemiñer les affaires à la gloire de Dieu, par vn courage vrayment Chrestien, on s'amuse à de longues visites d'Eglises, de soy bonnes, ou à d'entretiens qui semblent en ap-

798 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
 parence pieux, & quelquefois ce ne sont que de vains &
 inutiles discours, ou occupations en effet oisives, ou
 bien à de choses faciles lesquelles quoy que bonnes en
 soy, sont toutesfois mal pratiquées & hors du temps.
 Mais ce qui les porte à cela quelquefois, c'est vn vain &
 mal fondé desir d'estouffer le remords de la conscience;
 car sentant en soy vn reproche de ne faire pas ce à
 quoy on est obligé par sa charge, on tache de l'adoucir
 par ces choses plausibles en apparence, se reposant là-
 dessus, & croyant mal à propos satisfaire ainsi à Dieu;
 sans considerer que Dieu est offensé grieuement en cet-
 te forme de proceder, par laquelle on recule les affai-
 res, & on quitte les occupations necessaires, & on ne-
 glige la fonction des charges à l'exercice desquelles on
 est tres-estroitement obligé.

S. V I.

*Que les charges obligent à vn grand
 soin & travail.*

CE que S. Ambroise dit du mot d'office en general,
 se peut approprier à plus forte raison aux charges
 auxquelles on adapte aujourd'huy par vn terme vniuer-
 sel ce mot d'office: car dit-il, *Officium ab efficiendo dictum*
putamus, quasi efficium: sed propter decorem sermonis vna im-
mutata littera, officium nuncupari. Vel certè, vt ea agas, que
nulli officiant, prosint omnibus. I'estime que ce mot (d'*Offi-*
cium, office) tire son Etymologie du mot (*efficere, faire*)
 comme qui diroit que c'est vne faction, vne ceuvre,
 mais en changeant vne seule lettre pour euiter la rudes-
 se du mot, on l'appelle *officium, office*; ou bien *office*,

Ambr. de
 offic. lib. I.
 c. 8.

c'est faire des choses qui ne nuisent point à personne, & profitent à tous. C'est le plan & la nature d'une charge; car elle oblige celuy qui en est pourueu, de s'appliquer au trauail dans l'exécution de son deuoir, & des obligatiōs qu'elle luy impose, & en son exercice de ne nuire à personne, ains profiter à tous. En effet, n'est-il pas euident que les charges ne sont que pour trauailler, & estre sans cesse dans le soin & dans la sollicitude pour l'exercice entier & total, de ce qui en dépend ? ie dis entier & total, car il en y a qui ne s'attachēt qu'à vne partie de cette vniuersalité d'obligations, ou à vne certaine action, negligēāt le surplus de ce deuoir general: or les intelligēces qui ont charge des Cieux ne les meuuent-elles pas sans cesse, & le Soleil qui a la charge de tenir en consistence & en vigueur tous les corps sublunaires, n'est-il pas dans vne continüelle agitation? n'a-t'il pas tousiours son œil ouuert pour veiller sur toute la nature, à la façon & dans la maniere que le peut faire vn corps inanimé? & pour entretenir le mouuement des petites rouēs & menus ressorts d'un Horrologe, ne faut-il pas que les ressorts principaux soient tousiours tendus, & les rouēs maistresses tenuēs tousiours en action? Or ceux qui possèdent les charges & les estats, ne sont-ce pas les intelligences qui doiuent mouuoir & faire rouler sous leur conduite toutes les affaires & actiōs des hommes, & les ressorts principaux de toutes les vies & mouuemens des particuliers? Comme donc ces esprits meuuent les Cieux sans arrest, & les principales rouēs & ressorts de l'Horrologe doiuent estre toujours en l'agitatiō; ainsi doiuent faire ceux qui occupent & remplissent les charges, eu égard aux actions des hommes en de-

800 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
 tail. C'est ce qui fait dire à S. Bernard, que le grand
 soin & la grande peine qui accompagnent vne charge,
 rendēt insēfible celuy qui la possède, au flateux sentimēt
 de l'honneur, occupant si fort l'esprit qu'il n'est ny dans
 la disposition, ny dans le loisir de se laisser chatoüiller à
 la vaine gloire : *Non est quod blandiatur celsitudo, vbi solli-*
citudo maior. Et au chap. suiuant, il s'estend encore da-
 uantage sur ce sujet, lors qu'il dit parlant à vn Pape :
Quidni loceris in eminenti, vnde prospectes omnia, qui specu-
lator super omnia constitueris? Enimvero prospectus iste pro-
cinctum parit, non otium. Quando libet gloriari, vbi otiari non
licet? il faut bien necessairement que tu sois placé en vn
 lieu fort eminent, pour pouuoir de là auant descouuir
 & disposer de loin toutes choses; car ta charge est d'é-
 pier çà & là, comme vne sentinelle posée aux escoutes,
 & à la descouuerte de toutes choses. Or cet estat, &
 cette obligation de veiller sur les autres, ne doit point
 estre ny l'occasion, ny la source de l'oïsiueté; ains au cō-
 traire elle oblige à demeurer toujours à l'erte & au guet.
 Et quand pourra la vaine gloire, & l'ambition, entrer
 dans l'esprit de celuy, qui n'a pas seulement le loisir de
 se tenir oïseux, puisque l'orgueil n'est autre chose que
 l'entretiend'vne personne qui n'est point dās aucune se-
 rieuse occupatiō? C'est pourquoy le mesme a fort bōne
 grace, lors qu'il s'en prend à ceux qui recherchoient de
 son temps les cures pour y treuuer leur repos, & leur
 soulagement : *Curritur in clero passim ab omni etate & or-*
dine, à doctis pariter & indoctis ad Ecclesiasticas curas, tan-
quam sine curis iam quisque victurus sit cum ad curias perue-
nerit. Il se treuue des personnes dans le clergē en tous
 âges, de tous les ordres, doctes pareillement, & igno-
 rans

Bern 1 b. 2.
 de confid.
 c. 5.

c. 6.

Bern. ep. 42

rantes qui courent indifféremment, apres les benefices, lesquels engagent ceux qui les possèdent au soin & à la re des ames, comme si apres auoir obtenu ces benefices qui sont avec cure, ils deuoient deormais viure contents, & à leur aise, sans soucy, & sans cure cherchans de quoy se reposer, dans l'obligation du trauail, & la descharge par le moyen d'vne charge: ce qui arriue sans doute, faute d'auoir bien conceu & considere la verité que nous traitons, sçauoir que les charges sont de professions de soin, & de trauail, car comme il dit en la mesme Epistre, plusieurs modereroient leur ardeur en la brigue des charges, & des honneurs, & ne s'y porteroient pas avec telle confiance & telle presse, s'ils auoiēt quelque cognoissance, & pressentiment, que se fussent de si pesans fardeaux, & des honneurs si onereuses. *Multi enim non tanta fiducia & alacritate currerent ad honores; se esse sentirent & onera.*

A ce propos est fort remarquable, que Moyse appelle la charge & le gouuernement du peuple qu'il auoit comme sous sa main, vne affliction, vn deuoir de mere, & vn soin de nourrice, quand s'adressant à Dieu, il luy dit: *Cur afflixisti seruum tuum? quare non inuenio gratiam coram te? & cur imposuisti pondus vniuersi populi huius super me? Nunquid ego concepi omnem hanc multitudinem, vel genui eam, vt dicas mihi: Porta eos in sinu tuo sicut portare solet nutrix infantulum, & defer in terram, pro qua iurasti patribus eorum? Vnde mihi carnes vt dem tanta multitudi- ni?* Pourquoy aués vous Seigneur affligé vostre seruiteur de la forte? d'où vient-il que ie ne treuve point en vous de la faueur, ny de la grace? & pourquoy m'auuez-vous chargé du pesant fardeau de toute cette grā-

Num. 11.
v. 11.

302 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
de multitude de peuples ? peut-estre que ie l'ay conceüe dans mes flancs, ou que ie l'ay engendrée, pour me donner ce commandement, & me dire : porte les en ton sein à guise d'une nourrisse qui porte son petit nourrisson collé à ses mammelles, & transporte-le en la terre, que vous aués iuré à leurs ancestres de leur donner ? d'où voulés-vous, Seigneur, que ie recouure dans cet affreux desert de la chair à suffisance, pour soulager la faim d'un peuple si nombreux ? Où nous voyons que Moyse estimoit que cette charge luy im-
posoit à mesme temps l'obligation de la cognoissance, de l'amour, du soin, & de la sollicitude maternelle, & de celles qui allaitent les enfans, incapables de se regir eux mesme ; Or puisque chacun à beaucoup à faire à se soigner soy-mesme, en quel trauail & en quelle assiduité d'action doiuent estre ceux qui pardeffus le soin d'eux-mesmes sont chargés des interets d'un si grand nombre de personnes ? Les charges sont des procurations, pour agir pour tous ceux sur qui elles sont establies ; combien doncques donnent-elles d'occupation pour faire en sorte que par negligence ou autrement les interets si differens d'un si grand nombre de personnes, ne viennent pas à souffrir du dommage, ou à perdre leurs auantages ?

S. VII.

Que les charges ne sont pas des moyens, pour porter du dommage à autruy, abusant de l'autorité qu'elles donnent.

LA seconde chose que S. Ambroise remarque dans le mot & nature, d'office, est, *ut ea agas que nulli officiant*, de faire des choses qui ne nuisent à personne, ce qui est généralement véritable; car les charges ont été ordonnées pour le bien du public, & les peuples se sôt remis originairement entre les mains de quelques particuliers, le plus autorisez par leur mérite, vertu & credit, afin que les interests & auantages de tous fussent procurés & conserués avec plus de facilité par leur surveillance, par leur direction, autorité, & creance qu'ils s'estoient acquise sur le commun du peuple, & qu'ainsi les autres fussent releuez de ce trauail; mettant par mesme moyen les affaires publiques en termes & en estat d'estre soignées avec certitude, qui eussent esté bien souuent mises en arriere, si tous en eussent esté chargez; chacun s'en remettant au soin d'vn autre qui ne s'en fut pas creu, non plus chargé queluy. Cela estant ainsi, il s'ensuit à plus forte raison que les charges ne doiuent pas seruir d'instrumens pour nuire & faire desplaisir à personne, ny pour seruir de pretexte, ou de couuerture pour exercer la vengeance, l'ambition, ou telle autre passion, contre qui que ce soit. Ce point est de grandissime importance, & merite d'estre meurement pesé & considéré; car les charges ne donnent point d'autre pouuoir sur les personnes, que l'exercice & l'execution

804 *De l'employ Chrestien dans les Arts,*
 autorisée de la raison & de la Justice. Tout ce qui est
 contre cela, est vsurpation, & abus manifeste, non pas
 du pouuoir qu'elles donnent; car elles n'en donnent
 pas pour cela, mais vn abus de la force & de l'autorité;
 c'est pourquoy Dieu mesmes qui les a establies, & de
 qui elles emanent primitiuent, dit l'Apostre: *Non est*
erimpotestas nisi à Deo. Il n'y a point de puissance & au-
 thorité legitime qui ne vienne de Dieu; voulut, com-
 me dit Saluian faisant vne excellente reflexion là dessus,
 exercer la punition contre vn blasphemateur, suiuant la
 formalité & l'ordre de la Justice. *Primum,* dit-il, *qui pec-*
cauerat comprehensus est: secundò quasi ad tribunal adductus:
tertiò accusatus: deinde in carcerem missus: postremò cœlestis
iudiciij autoritate punitus. Porro autem non punitus tantum,
sed punitus sub testimonio, vt damnare scilicet videretur reum
iustitia, non potestas. Premièrement, le blasphemateur fut
 saisi au corps; & en second lieu il fut comme conduit
 au parquet: en troisième lieu il fut accusé: & en suite
 mis en prison: en dernier lieu il fut puny par l'autorité
 d'un jugement du Ciel. Au demeurant, il faut remar-
 quer en cette procedure, que non seulement il fust pu-
 ny, mais puny apres auoir este condamné sur la deposi-
 tion destesmoins: ce qui fut fait de la sorte, afin qu'il
 parust qu'il estoit condamné avec justice, non par au-
 thorité absoluë: c'est à dire, nō par l'employ seul d'une
 force qui n'a point de resistance, & d'un pouuoir &
 autorite qui fait tout ce qu'elle veut. D'où il apert que
 d'vsfer autrement de sa charge, & d'y faire valoir non la
 Justice, mais la puissance contre celle-cy, c'est peruertir
 l'ordre que Dieu y a estably, & abuser manifestement
 de l'autorité, qu'il a annexée à ces charges: d'où il

Rom. 13.
v. 1.

Salu lib. 1.
de gub. Dei

faut aussi conclurre que si on entre dans les charges avec le dessein d'y user du pouuoir & de l'autorité qu'elles donnent, pour s'esleuer iniustement par dessus les autres, & releuer ces interets sur la ruine d'autrui, c'est vne fin contraire à la charge: ou que si on s'en sert pour menacer, ou intimider ceux qui ne s'ont point dans le tort, ces menaces & intimidations iniques ne sont point différentes deuant Dieu, de celles que feroient ceux qui courēt de viue force sur les personnes, sur vn chemin, & qui rauissent à main-armée le bien d'autrui: car si on est dans l'innocence, ou si la justice accompagne nos affaires, il n'y a nul sujet d'estre menacé; que si on est, ou dans le crime, ou dans l'iniustice, il y a raison de craindre, mesmes sans estre menacé, & cette crainte doit estre vn motif suffisant pour nous faire desister de la poursuite, ou du soustien d'vne chose qui n'est point dans la Justice; que si on ne le fait pas, c'est le crime, & nostre propre malice, qui sont les vraies causes de nostre malheur. C'est pourquoy l'Apostre S. Paul supposant que chacun use de sa charge legitimement, dit ce beau mot: *Vis autem non timere potestatem? bonum fac.* Voulez-vous

Rom. 13.
v. 3.

viure en repos & en assurance, sans crainte, ny apprehension de la puissance du glaive que portent les officiers de la Justice? ne faites-rien de mal, & portez-vous au contraire au bien; car si bien on doit tousiours à ceux qui sont constituez en quelque charge, ou dignité spirituelle, ou temporelle vne crainte de respect, & de reuerence, & si bien dans la fragilité commune des hommes on doit se mesier de ses forces, & craindre de tomber en quelque faute, & par consequent redouter le pouuoir du glaive de la Justice qu'ils portent; toutes-

806 *Del'employ Chrestien, dans les Arts,*
fois le seul, & vniueque moyen de se défaire de ses apprehensions qui donnent de la terreur, & de l'espouuente, c'est d'estre homme de bien ; car du moins , pour ce temps là vous estes deliuré de cette crainte, qui bourrelle les cœurs des criminels.

Cet exemple du Iugement, & de la condânation que Dieu rendit contre ce blasphémateur; le punissant non par sa force, & par son pouuoir effectif seulement, qui ne peut treuuer d'opposition, mais par justice, est vn modele sur lequel se doiuent former tous ceux qui occupent, & remplissent les charges ; car puisque au dire de l'Apostre, comme nous venons de voir, toutes les charges procedent de Dieu, & sont seellées du seau de sa puissance ; il faut aussi les exercer en telle sorte, que ceux qui les ont fassét toujours paroistre qu'elles sont marquées de ce seau, & par conséquent qu'elles imitent la façon ordinaire dont Dieu regit les hommes. Aussi les Roys sont ils les images de Dieu, & ceux qui exercent leur pouuoir en portent consequemment quelque lineament sur leurs charges, qui doit reluire dans les fonctions qu'ils en exercent. Or l'image de Dieu ne consiste pas seulement à représenter sa puissance & sa force, & à se rendre terrible & espouuenteable par des armées, ou par les roües, les tortures, les gibets & autre semblable appareil de suplices, qui espouuentent & excitent de la terreur dans l'esprit des hommes; mais aussi à représenter les autres perfections & atributs de la Diuine essence, chacune selon la nature & l'estendüe de la charge, & entre autres à représenter la Iustice, la prouidence vniuerselle, l'indifference des personnes sans acception d'icelles, la surveillance

à leurs besoins, la bonté à escouter leurs demandes, & ainsi du reste; en quoy on s'abuse par fois, ne relevant deuant les grands cette qualité d'images de Dieu, qu'à raison de leur force, de leur esclat, & de leur pompe; là où la qualité d'image, comprend également tout le reste que ie viens de dire: comme doncques Dieu ne voulut pas exercer ce iugement, pour faire ce qu'il pouuoit, dans l'estenduë de sa force, mais ce qu'il pouuoit avec iustice; les hommes constitués ez charges en doiuent vser de mesme: car il est bien vray que Dieu ne peut pas faire, mesme employant sa force, que ce qui est iuste, ne pouuant agir en quelle façon qu'il agisse qu'en Iustice, laquelle luy est essentielle: mais il voulut nonobstant, leur montrer & enseigner par cet exemple, que les hommes qui sont en danger de tomber en cet abus de leurs charges; eussent à y garder la iustice, & non le seul employ de l'autorité & de la force; c'est ce qui faisoit que sainct Bernard escriuoit à vne personne constituée en puissance, *Facitis hoc quia potestis, sed vtrum & debeatis, questio est.* Vous faites cela, parce que en effet vous le pouués; c'est à dire il n'y a personne qui vous resiste, mais sçauoir si vous deués le faire de la sorte, ou bien si vous y estes obligé, c'est la question; & vn peu apres. *At quomodo non indecens tibi, voluntate pro lege vti, & quia non est ad quem appelleris, potestatem exercere, negligere rationem?* Et comment ne te feroit-il pas meschant si tu venois à prendre ta volonté pour loy de tes actions, & à vser de ta puissance & de ton autorité, mettant à part la raison, sous pretexte qu'il ny a personne par dessus toy à qui on puisse se retirer & appeller de tes volontés? (Car c'est à vn Pape

Bern. lib. 3.
de confid.
c. 4.

808 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
qu'il escrit) que si ce Sainct parle de la forte de cette
puissance souueraine; qui n'en recognoit point de plus
grande sur la terre; quel sentiment ie vous prie deuoit-
il auoir des puissances subalternes, & dépendentes des
plus hautes, en l'vne & l'autre police, Ecclesiastique,
& seculiere.

Or quand i'ay dit que dans l'exercice des charges
l'on ne doit pas nuire à personne; cela s'entend d'un
dommage qui soit tel en effet, & toutes choses conside-
rées; car la punition par exemple qu'un Iuge exerce
sur un criminel nuit voirement à son corps, mais elle
profite à son salut, & sert au public, par l'exemple,
pour preuenir en plusieurs & le dommage du crime,
& celuy de la peine; de sorte que tout considéré, ce
n'est pas en effet luy causer du dommage, tant parce
qu'on luy profite en la meilleure partie de soy-mesme,
qui est l'ame, que pour autant qu'apportant du remede
au corps de la communauté par la lezion de cette par-
tie, c'est luy estre vtile pour le temporel à elle mesme,
dont le plus grand bien est celuy qui regarde le tout, &
le public: joint que ce dommage de la punition ne doit
point estre quasi sensible au criminel, apres auoir com-
mis le crime, & vne offence contre Dieu; laquelle, dit S.
Chrysofome, nous doit estre plus sensible, plus grieue,
& plus fascheuse à souffrir que toute sorte de supplices,
pour si aspres & violans qu'ils puissent estre: *Nam
Dei offensio, nullo non supplicio grauior est.*

Chrysoft.
hom. 45. in
Ep ad Rom.

S. VIII.

Que les charges sont pour le bien & utilité de tous.

LE troisiéme point, que nous auons remarqué avec S. Ambroise, dans le mot d'office, c'est : *Vt ea agas, &c. quæ profint omnibus*, d'y verser en telle façon, & de le pratiquer en sorte que ce que l'on y agit, &c. redonde au profit de tous ; car en effet, qu'est-ce autre chose d'auoir vn office, sinon estre attaché à vne obligation de veiller sur les interests de tous, selon la nature de la charge qu'on exerce ; estre le refuge de tous, vnir à soy les interests de tous, pour les considerer, non plus comme les interests d'un tiers, mais bien comme les siens propres, bref estre en tel estat, qu'il doit considerer en sa personne vniue toute vne multitude, & se regarder comme diuisé en toute cettè multitude. C'est la raison pour laquelle S. Bernard escriuant à vn Pape, luy dit : *Præes, & singulariter. Ad quid eger tibi dico consideratione. Numquid vt de subditis crescas? Nequaquam, sed vt ipsi de te. Principem te constituerunt, sed sibi, non tibi.* Tu es éléué en vne charge & dignité qui seule est pardessus tous les hōmes. Mais à quelle fin es-tu constitué en ce grade, & en cette preeminence? c'est ce qui mérite d'estre fort pesé. Quoy, est-ce parauanture pour t'agrandir de la substance de ceux qui te sont soubmis, ou pour t'élouer en haut par orgueil, parce que tu les as sous tes pieds, & en reçois de l'accroissement? point pour tout : mais tout au contraire, c'est afin qu'ils viennent à croistre & à profiter de toy, & de tes soins. Ils t'ont à la ve-

Bern. lib. 3.
de consider.
c. 3.

rité constitué leur Prince, & t'ont donné leur suffrage comme vne condition requise au choix que Dieu a fait de la personne, ou par laquelle Dieu a déclaré le choix qu'il a fait de toy, pour son Vicaire en terre; mais ce qu'ils ont fait, c'est pour leur profit & pour leur auantage, & non pour le tien. Et escriuant à vn Archeuesque: *Non vos ergo felicem, quia praestis: sed si non prodestis, infelicem putate.* Ne vous estimez point heureux de ce que vous estes releué en dignité & en pouuoir sur les autres: Mais bien reputiez-vous pour malheureux, si vous ne leur profitez point, & ne rendez pas vostre preeminence vtile à ceux qui vous sont commis. Le mesme jugement faut-il faire des charges temporelles, puis qu'il n'y a point de puisance legitime qu'elle que ce soit, qui ne vienne de Dieu, qui ne soit establie pour l'vtilité publique, & laquelle les peuples n'ayent originaiement crée pour leur vtilité & auantage. C'est pourquoy le mesme S. Bernard escriuant pour le Duc de Bourgogne, au Comte de Poictiers, & Duc d'Aquitaine. *Si quis de populo*, dit-il, *deuiat, solus perit, verum principis error multos inuoluit, & tantis obest, quantis praest ipse. Nec praesumus, sicut scitis, ut perdamus, sed ut regamus subiectos. Per quem reges regnant, ipse nos praefecit populis suis, à nobis tuendis, non subuertendis.* Si quelqu'un d'entre le peuple s'escarte de son deuoir, il se perd luy seul. Mais l'erreur & la faute d'un Prince en enuolope plusieurs, & nuit à autant de personnes qu'il y a des sujets. Et comme vous sçavez tres-bien, nous ne sommes pas maistres des peuples, & establis souuerains, pour les ruiner & les perdre, mais pour les regir, & par nostre conduite les garantir de toutes oppressions. Celuy par qui, & par l'authorité & commission de qui les Roys regnent, qui

Ber. ep. 42.

rit.

est nostre chef & souuerain, & le seul independant de tout autre, nous a establis sur ses peuples, afin qu'ils fussent protegez & conduits par nostre direction & gouuernement, & non pour en disposer contre toute raison, & pour les molester, ou troubler & ruiner. Les charges à les prendre à l'escorce sont des preeminences, de grades, & des superioritez; mais à les prendre à la moile & en substance, ce ne sont que des seruitudes; que si bien ce sont au plus des seruitudes honorables, leur esclat ne diminuë pourtant en rien la seruitude & l'obligation de porter en soy les interests d'un si grand nombre de personnes. C'est pourquoy le mesme S. Bernard escriuant au mesme Pape: *Recordare nunc, dit-il, vocis illius: Sapientibus, & insipientibus debitor sum. Et si non indebitam tibi ipsam censes, hoc quoque simul memento, debitoris molestum nomen seruienti potius quàm dominanti congruere.* Souuiens-toy maintenant de cette parole de l'Apofstre, qui disoit, qu'il estoit debiteur enuers tous, enuers les sages, & enuers les insensez, ou ignorans. Et si tu crois que cette parole regarde aussi ta charge, souuiens-toy en mesme temps, que le nom fascheux & onereux de debiteur, marque plutoft vne seruitude, qu'une domination.

Rom. 1.
v. 14.

Bern. lib. 3.
de confid.

c

Reste à peser vne parole que S. Ambroise donne à la nature de l'office, en ces mots, *pro sint omnibus*, qui est de aire en sa charge des choses qui reuiennent au bien de tous, non au bien des amis seulement, ou des personnes de nostre cognoissance, mais generallement au bien de tous ceux qui sont sous nostre charge & direction, aux termes de la raison & de la Justice, sans pancher à droite, ny à gauche, par l'attrait de l'amitié ou de la co-

812 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
 gnoissance, de l'aigreur ou de la vengeance, ou d'autre
 passion, sans oublier mesme les interests de ceux qui ne
 sont ny releuez ny soustenus de personne: car la charge
 estant egaleme[n]t publique, & portant, comme j'ay dit,
 vne procuracion de tous, celuy qui la possede doit l'em-
 ployer pour tous vniuersellement; sans acceptation des
 personnes, veu d'ailleurs que la charge d'elle mesme in-
 terpelle & sollicite pour celuy-la mesme de qui per-
 sonne ne represente ny ne releue les interests. Or ce de-
 uoir de profiter à tous est si vniuersel, qu'il doit faire
 agir non seulement au desceu de ceux au profit de
 qui il s'employe, mais voire mesme, nonobstant leur
 erreur contraire, s'ils ignorent en quoy gist leur vray
 interest, ou en despit de leur malice, qui repugne, & re-
 siste à leur propre bien: car comme le Medecin ne doit
 pas procurer la fanté au malade, suiuant son appetit dé-
 reglé, en s'accommodant à son caprice, ny l'amy as-
 sister son amy selon sa fantaisie; mais l'vn par les reigles
 de son art, & l'autre par celles de la raison, & du discer-
 nement du veritable bien; ainsi ecluy qui est dans vne
 charge doit profiter à ceux qui luy sont commis, mes-
 me contre leur volonté, & par l'idée qu'il a du vray &
 solide bien; Auis que S. Bernard donne en vne de ses
 Epistres. *Sed nec vt vestris ipsis omnia omnibus placeant que
 statuitis, expectandur. Alioquin aut nullum aut rarum bonum
 constituitis, satius verò ipsorum profectibus quàm voluntati-
 bus prouidetis. Fideliusque inuitos trahitis ad Deum, quàm
 desiderijs cordis eorum relinquitis.* Il ne faut pas mesmes,
 dit-il, que vous vous promettiez que toutes vos ordon-
 nances soiēt bienvenuës de tous, & receuës d'vn chas-
 cun avec agrément: car si vous n'en voulez faire que

de celles qui plaisent à tous, & qui soient au contentement de chaque particulier, certainement vous n'en ferez point de bonnes & vtiles, ou elles feront rares, & en petit nombre; mais il vaut bien mieux, & pour vous, & pour eux, pourueoir à leur profit, que non pas de contenter leurs appetits & volonte: & vous vous acquitez bien plus fidelement de vos charges les attirant à Dieu, mesme avec quelque resistance de leur costé, que si vous les abandonniez à leurs propres desirs, & affecti:ns, & leur laschiez traistrement la bride pour suiure leur humeur, & contenter leurs appetits.

§. IX.

Que les difficultez & les obstacles qui se rencontrent en l'exercice Chrestien des Affaires & Charges, ne doiuent point faire relascher de son deuoir.

IE sçay bien qu'on alleguera la grande difficulté qu'il y a d'exercer les charges de la sorte; mais comment peut-on se defendre de la raison, qui est en cela toute manifeste, & comment peut-on refuser de faire ce à quoy on s'engage volontairement? on voudroit bien separer l'honneur de l'obligation, & dans la jouissance & complaisance de l'vn, se soustraire de la peine & du soin qui accompagne l'autre; & neantmoins l'honneur n'est rendu, ny ne doit estre receu que comme vn remede, & vn moyen pour faciliter l'execution des obligations de la charge, afin que cette deference humiliant & soubmettant les esprits des inferieurs, le commande-

814 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
 ment rencontre moins de resistance, & treuve au contraire de la souppléssé, & de la disposition à l'obeïssance. Il est vray que celuy qui recognoit que la charge qu'il a où qu'il desire auoir, fera pour le perdre & luy causer sa damnation, doit euitter cet écueil, & doit plustost rompre avec parens & amis, & renoncer aux maximes du monde, voire iusques à ruiner sa fortune, auant que de se mettre ou se tenir en vn estat qui luy est si pernicieux, & qui luy rendroit vaines & infructueuses & si nuisibles toutes ses pretētions. Mais s'il n'y a qu'à vaincre les difficultez, on doit s'armer de courage à l'exēple de S. Chryf. apres qu'il eut enjoint que personne n'eust à entrer dās l'Eglise, si dans le mois il ne se corrigeoit du vice des iuremēs. *Si quis hoc mādatū prestare negat, velut tuba quadā per sermonē probibeo, Ecclesiā limina talem ascendere, licet princeps, licet sit ipse diademate redimitus: vel à presulatu me deiice vel manentē periculis cōcludere nolite. Hanc ascēdere cathedram non tolero, nisi magna prestaturus; nam si quid tale fieri non potest, melius in imo stare. Nam Principe qui subditis nil profit, miserius nihil.* Si quelqu'un refuse d'obeyr à ce commandement, ie luy defends dès maintenant dans cette chaire, par ma Predication, qui seruira de Trompette, de mettre le pied mesme sur le seuil de la porte de l'Eglise, fut-il Prince, ou portant Diadēme sur sa teste: car comment puis-je faire autrement, estant constitué en charge, en laquelle ie risqué mon salut, voire ie l'y perds si ie conuiue au vice, & si ie n'y apporte pas tous les remedes que ie puis pour l'empescher: donc de deux choses l'une, ou deposez-moy de la Prelature ou s'il faut que i'y persiste, & que l'obligation me reste, ne soyez pas si cruels & inhumains en mon endroit, que

Chryfost.
 h. om. 26. ad
 pop. Antio.
 ch.

de vouloir me coarcter dans ce peril ; voire de me faire perdre mon salut. Je ne peux souffrir de me voir monté sur cette chaire, ou bien placé dans le Siege Episcopal; sinon pour y faire de grandes choses: car hors de cela, & si ces choses sont impossibles, il vaut mieux demeurer debout au bas de la chaire, & n'estre que simple auditeur, ou inferieur; n'y ayant chose plus deplorable, que de voir vn Prince qui est inutile, ou ne profite de rien à ses sujets, & qui est élevé au dessus, sans influencer sur eux les effets d'une soigneuse conduite. Et de ce report, se deuroient servir ceux qui sont en charge, pour arrester les iniustes doleances de ceux qui se plaignent à tort d'une seuerité qui tend à leur bien, quoy qu'ils ne le sçachent recognoistre, & qu'à raison de cette ignorance ils se cabrent contre leurs superieurs, & leur rendent l'indignation, au lieu de la compassion qu'ils deuroient avoir pour eux; car en effet, l'obligation les portant à des termes, qui ne rencontrent pas tousiours la satisfaction des inferieurs, ils ont autant de peine à se resoudre, d'entrer dans l'application des remedes extraordinaires, que les particuliers en ont à les souffrir, mais ils passent par dessus toutes les difficultez, & brisent tous les obstacles de la crainte & des respects humains, parce que faisant autrement ils preuariqueroient en leurs charges, y deuant apporter la surveillance, les soins, & l'application de tous les-moyens pour le bien de leurs inferieurs, comme s'estant rendus pleiges, & cautions pour eux, chacun selon la nature & qualité de sa charge; & feroiēt perte de leur salut: car il n'y a point de charge qui n'oblige celuy qui la possède à l'exercer en termes de conscience, d'homme de bien, &

816 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
de Chrestien : pour se garantir doncques du peril, ils
forcent leur humeur, ils renoncent à leur propre satis-
faction, & se roidissent à faire le deü de leur charge.

S. VII.

*La premiere condition pour bien exercer les char-
ges est, d'y entrer par le motif de vertu, & par
consequēt avec la science, & probité requises.*

Mais pour surmonter les difficultez qui se rencon-
trent en l'exercice des charges, & pour y verser en
termes de vertu, deux choses sont requises : l'vne qu'il
faut presupposer auoir esté ja faite, qui est l'entrée dans
la charge, dās l'esprit Chrestien, & avec vn desir d'y ser-
uir Dieu, & le public, & par les motifs de la vertu, &
consequemment avec la capacité & probité requise.
C'est vn malheur de nostre temps, que plusieurs n'y
considerent rien moins que cela, lors qu'ils s'y enga-
gent, se jettant dans les charges, parce seulement qu'el-
les sont bonnes & vtiles, & honorables pour eux; en
vn mot se considerans seulement eux mesmes, là où les
charges regardent principalement le public; & le bien
particulier de celuy qui les remplit, n'y doit estre consi-
deré, que comme accessoire : d'où il arriue aussi que ces
personnes entrans dans les charges sont la ruine, & de-
struction du public, ayant plus de besoin d'estre regis
eux-mesmes, que ceux dont ils entreprennent la con-
duite; l'honneur, le plaisir, la liberté, le lucre, l'ambi-
tion, sont les fruits qu'ils en recueillent, & qu'ils y con-
siderent : le solide, l'obligation à leur charge, & le bien
du public, c'est ce qu'ils considerent le moins. Aussi

cette

cette sorte de personnes où ne trouuent point les charges difficiles, comme n'en faisans point les fonctions que superficiellement, & s'arrestans seulement à ce qui est de l'exterieur, & en ce qui est de plus aisé: ou s'ils rencontrent des difficultez, ils ne sçauēt comme quoy s'en démeler, & passent par dessus, ou les gauchissent, & les font couler doucement sous leur main, au grand dommage & interest du public. Saluian décrit ces personnes diuinement bien, lors qu'il dit: *Ad hoc enim honor à paucis emitur, vt cunctorum vastatione soluatur. Quo quid esse indignius, quid iniquius potest? Reddunt miseri dignitatum pretia quas non emunt. Commercium nesciunt, & solutionem sciunt. Vt pauci illustrentur, mundus euertitur.* Ils achètent les charges, & l'honneur, afin d'en faire le payement par vn rauage public; ou bien encore qu'ils n'ayent point ce dessein, l'effet pourtant s'en ensuit. Or se peut-il imaginer vne chose plus indigne & plus inique? Ces peuples miserables payent malgré eux le prix des charges, qu'ils n'achètent point; ils n'entrent point dans le traicté, & on leur fait sçauoir qu'il faut qu'ils l'exécutent & déboursent leur argent. Bref, le monde est mis sans dessus dessous, pour releuer l'esclat & la fortune de peu de gens. Mais voicy comme il va ailleurs particularisant les effets malheureux d'vne personne qui abuse de sa charge, en vexant ceux qui luy sont commis:

Qui exactionis publicæ nomen in quibus proprij emolumenta verterunt, & indictiones tributarias prædas suas esse fecerunt: qui in similitudinem immanium bestiarum non rexerunt traditos sibi, sed deuorarunt: nec spolijs tantum hominum vt plerique latrones solent, sed laceratione etiam, & vt ita dicam, sanguine pascebantur: ac sic actum est, vt latrocinij iudicium stran-

Salu. lib. 4.
de gub. Dei

Salu. lib. 5.
de gub. Dei

818 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
gulati homines & necati, inciperent esse quasi barbari, quia non
permittebantur esse Romani. Qui ont conuertý la recher-
che des droictz & des cōtributiōs publiques, en vn tra-
fic auare de leur propre profit : & ont rendu les impo-
sitions qui doiuent reu- nir au public, ou au Prince, des
matieres de leur auide proye : qui a guif. des bestes fa-
rouch. s & carnañi. res, ont non regy, mais absorbé &
deuoré ceux qui leur estoient soubmis, & qui souloient
leur auarice enragé , non seulement des dépouilles des
hommes, comme parmy l s voleurs plusieurs ont ac-
coustumé de s'en cōtenter, mais aussi en les dechirāt, &
par maniere de dire en en sucçant m fmes leur sang : &
c'est par ce moyen qu'il est arriué que les hōmes estran-
glez & ruinez par les larcins & mauuais traitemens des
Iuges, ont commencé à deuenir quasi des barbares,
d'autant qu'il ne leur estoit pas permis de jouyr du titre
& des effets de la condition de Romains.

Il faut donc entrer comme i'ay dit dans les charges
par l'esprit Chrestien, avec la science & la probité re-
quises : que si l'on s'en treuve despourueu, il s'en faut
éloigner, cōme d'vn precipice ouuert à vne dānation
assurée: *Noli querere fieri iudex, nisi valeas virtute irrūpere*
iniquitates : ne forte extimescas faciem potentis, & ponas scan-
dalum in equitate tua. Non pecces in multitudinem ciuitatis,
nec te immittas in populum, neque alliges duplicia peccata :
nec enim in vno eris immunis. Garde-toy bien de recher-
cher l'office de Iuge, sinon que tu te sentes assez fort &
resolu de courage pour t'opposer viuement à l'iniqui-
té & au vice : de peur que faute de cette resolution tu
ne viennes à redoupter la face & la grandeur d'vn hom-
me puissant, & à biaiser & gauchir en sa considération

le droit chemin de l'équité, & à ietter le scandale & vne pierre d'achoppement, & la diffamation dans ta charge, & dans l'obligation que tu as à la justice. Ne commets point des fautes & des manquements, & ne t'oublie point en des choses qui vont au detrimement du peuple de la Cité, & ne t'ingere pas à la charge de regir le peuple, & ne sois point si oublieux que de cōmettre double offense, en ta personne, & en celles de ceux qui te sont commis, quand par ta conniuece, ou à faute de faire le deuoir de ta charge en leur endroit, tu te rendras coupable de leurs pechez: car il ne faut pas t'imaginer que ton peché personnel soit vnique, puisque tu respondras de ceux qui se commettront parmy le peuple, par l'attrait de ton mauuais exēple, ou par ta conniuece: ou bien ne crois pas d'en estre quitte avec vn seul peché, car tu en commettras en nombre. C'est le sens qu'il me semble pouuoir estre donné à ce difficile passage.

§ XI.

Seconde condition, c'est d'apprendre à regir les autres en se laissant regir à Dieu, & d'estre vnis à luy comme vn instrument à la cause principale.

LA seconde condition requise, pour estre dans vn exercice Chrestien de sa charge, c'est d'estre soigneux de consulter en toutes ses fonctions, les maximes de Dieu, sa volonté & sa gloire, & l'interest de son salut; comme aussi d'auoir tousiours presente: la science vraye & non corrōpuē de sa charge. Les charges sōt des commissions emanées de Dieu, & ceux qui les exercent

820 *Del'employ Chrestier, dans les Arts,*
doiuent estre non seulement les truchemens de ses volontez, mais aussi les instrumens pour l'execution d'icelles; comme doncques ceux qui declarent & executēt les commissions doiuent suiure les memoires, instructions, & intentions de leurs commettans, & comme il faut que les instrumens pour agir soient vnis & cōjoints à leur Principe, pour estre employez & mis en action par sa vertu; ainsi est-il requis que ceux qui sont dans les charges s'y reglent par les volontez de Dieu, soient fermes en ses interests, & ne se departent iamais de ses maximes; Bref qu'ils soiēt vnis à Dieu, cōme des instrumens à leur agent principal, premierement en la pensée & affection des choses Diuines, puis apres en la conformité d'intentions, & de la maniere d'agir en leurs charges. C'est leur deuoir, & l'estat veritable de leurs charges; mais en outre c'est le bien des affaires qu'ils maniēt dans le ministere de leurs charges. Les Royaumes mesmes, dit S. Bernard, & leurs droicts demeurent certainement entiers, & à couuert de toute vsurpation, s'ils ne resistent pas aux ordres, dispositions, & volontez Diuines: *Regna terra & iura regnorum tunc sanè sana suis dominis atque illa persistunt, si Diuinis ordinationibus ac dispositionibus non resistent.* N'est-ce pas à Dieu à disposer des choses de ce mōde inferieur, de mesme que de celles de l'autre vie? puisque donc pour le maniement, pour le gouvernement, & pour l'vsage des choses qui regardent l'autre vie, nous iugeons bien qu'il faut se tenir dans les ordres de Dieu, & s'ayder des moyens qu'il a ordōnez à cet effet, ne faut-il pas le faire de mesme pour le gouvernement & vsage des choses temporelles, dont ceux qui sont dans les charges sont les dispensateurs. *In*

Bern. ep.
255.

manu eius sunt omnes fines terræ, dit le Prophete, il tient entre ses mains tous les endroits de la terre, toutes les nations, tous les Estats, & tous les Royaumes & Empires comme des presens en main, pour les distribuer & en faire largesse à qui il luy plaist. Quelle esperance peut-on doncques auoir de reüssir aux affaires, en se departant de l'ordre de celuy qui est le premier mobile, & le souuerain dispensateur des biens qu'on en pretend? Quoy, peut-on porter quelque dessein à sa fin, ou reüssir en sa charge pour le bien du temporel mesme, ou acquerir quelque chose, si Dieu ne le veut? Mais est-ce l'obliger à le vouloir, que de l'offenser, voire en cela mesme qu'on cherche, & qu'on ne peut obtenir que par sa largesse? C'est la cause pourquoy S. Bernard donnoit cet aduis à vne Royne qui estoit dans le veuage: *Beatam, inquam, si veluti desolatam & viduam totam te Deo regendam commiseris. Alioquin bene non regis, si bene non regeris. Regina Austri venit audire sapientiam Salomonis, vt regi disceret, & sic regeret. Et ecce plusquam Salomon hic: Iesum loquor, & hunc crucifixum. Huic te committe regendam, huic docendam, quomodo regere debeas.* Vous serez heureuse si estant veue & desolée, vous vous liurez totalement à Dieu, vous laissant conduire à sa prouidence & à son bon plaisir. Autrement sçachez que vous ne regissez pas vos sujets en la forme qu'il faut, si vous ne vous laissez pas bien regir vous mesme, ce que vous ne pouuez si Dieu n'est vostre guide, & vostre conduite. La Royne du Midy fit vn voyage exprés pour entendre la sagesse du Roy Salomon, & en mesme temps apprendre à estre regie; & apres l'auoir appris, pouuoir bien regir & conduire ses peuples. Et voicy celuy qui est bien plus que Saló-

Pf. 94. v. 4.

Bernar. ep. 289.

322 *De l'employ Chrestien dans les Arts,*
mon, c'est de Iesus-Christ, & Iesus-Christ crucifié de
qui ie parle; c'est à luy qu'il vous faut commettre pour
en estre Regie; c'est à son eschole que vous devez vous
rendre sçauante au regime & gouvernement de vos su-
jets, & apprendre à leur commander comme il faut.

De ier. 17.
v. 18.

C'est à cette mesme fin, que Moyse comme interpre-
te & Commissionnaire de Dieu premier & souuerain
Legislateur, bailla cette loy comme fondamentale aux
Roys. *Postquam autem sederit in solio regni sui, describet sibi
Deuteronomium legis huius in volumine accipiens exemplar à
sacerdotibus Leuitica tribus, & habebit secum, legétque illud
omnibus diebus vitæ suæ, vt discat timere Dominum Deum
suum, & custodire verba & ceremonias eius, quæ in lege præ-
cepta sunt. Nec eleuetur cor eius in superbiam super fratres
suos, neque declinet in partem dexteram vel sinistram, vt lon-
go tempore regnet ipse, & filij eius super Israël.* Or lors que
le Roy sera en possession de son Royaume, & qu'il se
fera assis sur son thrône, il se transcrira pour soy, &
mettra en vn volume le Deuteronome de cette loy, &
tout le contenu de ce Liure en receuant l'exēplaire des
mains des Prestres de la tribu des Leuites, & l'ayant
transcrit il le tiendra deuers soy, & le lira tous les iours
de sa vie, afin qu'il apprenne de craindre le Seigneur son
Dieu, & à garder ses cōmandemens ses paroles & ses ce-
remonies qui sont cōmandées dans la Loy. Et que son
cœur ne s'eleue pas par superbe au dessus de ses freres,
ains qu'il les traite en cette qualité, & qu'il ne s'escarte
ny à droite ny à gauche, à ce que par ce moyē son Roy-
aume sur le peuple d'Israël soit de lōgue durée, tāt en sa
personne, qu'en celle de ses enfans. C'estoit la loy que
Dieu leur dōnoit pour le modele, & l'idée du gouuer-

Affaires, & Charges. CHAP. VI. 823
ment Monarchique de laquelle il vouloit qu'ils exprimassent vne fidele copie dâs leur conduite, en en faisant vne continüelle & assiduë lecture. Or cette obligation d'auoir la Loy de Dieu pour modele, regarde tous ceux qui sont dans les charges, lesquelles ne sont que des par celles des puissances souueraines.

Recueil du Chapitre.

D'Autant qu'il n'est que trop veritable qu'il se treuue des personnes qui se prennent, & attachent tellement aux affaires qu'ils ont entre leurs mains, & sont en telle façon dans l'exercice des charges, qu'ils s'y abissent tous entiers; laissant en arriere, & negligens dans cet embarras, le soin de leur salut, qui deuroit estre le but principal, & la regle de tout le reste de leurs actions, viuans sans reflexion sur eux mesmes, pour considerer de qui ils tiennent leur estre, pourquoy ils sont, & ou est-ce qu'ils doiuent pretendre: voire dans les affaires mesmes qu'ils traitent, y procedans avec tant d'action & de passion, qu'ils ne pensent ny à la bonne fin qu'ils leur doiuent donner, ny aux moyens pour les y conduire; Personnes qui sont d'ailleurs des serieux, & prudents, mais avec tout cela, toutes leurs pensées, tous leurs raisonnemens, & toutes leurs occupations ne vôt qu'à tendre de toiles d'araignée pour prèdre des mouches, c'est à dire des choses vaines, & fressles en leur substance, & qui causent mille picquans remords en leur acquest & en leur possession; d'autant dis-je qu'il ne se rencontre que trop de personnes de cette trèmpce, il arriue bien souuent que les gens de bien qui ne procedent pas de cette façon aux affaires, & dans les char-

824 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
ges qu'ils administrent, sont par eux reputez inutiles au monde. Et comme ceux-là ne regardent dans les affaires, ny la raison, ny la vertu, mais leur seule passion, par laquelle ils se conduisent en tous leurs desseins, & laquelle ils font regner en toutes leurs actions, les personnes de vertu, & vrayment Chrestiennes, n'estant pas dans cette disposition & dans ce dereglement d'esprit; ils les jugent inhabiles aux affaires, mal propres aux charges, & incommodes à la republique. Mais qui ne voit que ce reproche est inique, & retourne par contre-coup contre ceux-là mesme qui le font? Car blasmant les gens de bien de ne sçavoir pas bien verser dans les affaires, & dans le maniement de la chose publique, parce qu'ils ne s'y prennent pas en la sorte qu'ils le font eux-mesmes; c'est donner à entendre qu'ils appellent la science de bien faire, les affaires publiques, la science de faire les siennes, & d'y satisfaire à ses propres passions, & ruinant le public, releuer sur ses ruines l'esclat de sa maison; or c'est louer sans y penser les gens de bien, & former dans leur calomnie vn illustre eloge d'honneur à leur probité, en ce qu'ils leur portent témoignage qu'ils preferent le bien public à leur interest particulier, & qu'ils sont sçauans & habiles au seruice du public, & ignorent les souldoyez qui vont à la ruine, ou du moins ne veulent se seruir de cette science pernicieuse, qui instruit à la fraude, & à la rapine, par la recherche auetue & inique de son propre profit & auantage. Que si par le nom d'affaires on entend le commerce qui se fait avec les impudiques, les rufiens, les assassins, les factieux, & les seditieux, & toutes telles autres sortes de gens qui destruisent & ren-

uerfent

uerfent les communautéz, & tout l'estat d'une republique, & de qui les occupations & les exercices ordinaires font non des affaires, & des choses à faire, mais à fuir; il est vray de dire qu'en ce sens, les vrays Chrétiens sont inutiles au public: mais cette inutilité est d'un extreme profit au monde, & opere beaucoup par son bon exemple. Or pour ce qui est des autres affaires indifferentes, pour les arts, le commerce, la conuersation, & la participation des choses communes de la vie, & pour le seruice du public, ils y versent comme les autres, ils y trauaillent comme eux, ils y reussissent de mesme; ils ne sont pas habitans des forets, ils n'abandonnent pas les Villes: Bref ils apportent l'esprit & la main à la negociation, & au manient des affaires, à l'exercice des arts, & à l'administration des charges, quand ils y sont employés. La vertu ne destruit pas en eux les talens dont la nature les a doués, & ne les retire pas de l'estude ny de l'acquisition des sciences requises au seruice du public; elle ne les y red point inhabiles, puis qu'ils sont les seuls qui sont propres à traiter les affaires, & à gerer les charges en la forme qu'il faut, & le plus vtilement, & auantageusement pour le public. Ils ne les refusent non plus par un desdain plein de faste, & de vaine gloire; Comme les intelligences quoy que d'une perfection releuée, & iouissant de la veüe du souuerain bien dans l'estat de la beatitude, n'estiment pas indigne de leur grandeur de mouuoir les cieux, & de s'employer au ministere que Dieu leur commet pour les choses d'icy bas; & si les Cieux mesmes venoient à estre doués d'intelligence, & de liberté, ils n'en abandonneroient non plus leur

826 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
mouuement necessaire pour le seruice des hommes & le bien des estres sublimes. Il est neantmoins vray, que si les gens de bien s'entremettent des affaires aussi bien que les meschans, ce n'est pas pourtant en la mesme façon; se meslant dans les affaires non principalement pour leur interest & profit particulier, mais pour le seruice du public: ils s'y appliquent sans passion, ils s'y portent par raison, & par le seul motif de la vertu; ils s'y conduisent par les regles de la conscience, faisant viser le tout à Dieu, & à leur salut; & par ce moyen ils mettent les affaires dans vn train plus propre & plus avantageux pour le profit du general, & du particulier. Or pour esleuer de la sorte toute nature d'affaires à la qualité, & à l'estat d'affaires de Dieu, & du salut, (cōme de vray, c'est le point ou il les faut porter) le vray Chrestien examine plustost, & sonde les charges, & les emplois, & les affaires, pour n'en entreprendre pas de mauuaisés, & où la conscience puisse estre lesée; Et quelque couleur que le monde leur donne, & quelque exemple qu'on luy propose au contraire, si ces affaires & emplois sont de leur nature mauuais, & mesme quoy qu'ils ne le soient pas en soy, s'il les iuge tels pour son particulier, & s'il y voit du danger pour luy à cause de ses inclinatiōs particulieres; ou bien s'il n'a pas la capacité, soit par defect de nature, ou de science ou de la probité & constance que demāde l'exercice iuste & raisonnable de cette charge en toute son estenduë, il ne s'y engage nullement; & foulant toute consideration humaine, qui ne regarde en cela que l'honneur, la conseruation des biens, la succession de pere en fils, le soustien, ou l'accroissement du

lustre & des cōmodités des maisons, & tels autres motifs, qui sōt hors de la nature de la chose, il preferera les maximes de la raison, de la Loy de Dieu, & de son salut qui luy en conseillent le refus, à toutes les considerations de la terre & du monde. Mais ce n'est pas à cela tant seulement qu'il s'arreste : car outre qu'il est dans quelque charge ou affaire, par cet examen dont nous venons de parler, il s'y comporte avec toute integrité, vigilance, attention, & diligence, & en vray Chrestien, obseruant toutesfois cette prudence Chrestienne, qu'il ne s'y applique pas si affectiōnement qu'il en oublie les exercices du Christianisme, mais il vacque au temps qu'il y destine à la consideration des choses Diuines, & à la pratique des moyens propres pour nourrir en luy la deuotion, & faire reluire dans les actions de sa charge les exemples d'un zele Chrestien, & d'une constance, & fermeté au bien, & vertu publique : ce qui redonde non seulement au bien de son ame, mais aussi à l'auantage mesme des affaires qu'il traite. Car puisque tout le pouuoir & toute l'autorité qui se retrouve dans les charges, & leur legitime & loüable employ dépend de Dieu, & de sa grace, & conduite ; comme tous les astres pour participer à la lumiere du Soleil, qui est la source de toute lumiere, & avec cette communication de lumiere receuoir la vertu des influences qu'ils versent sur la terre par leurs benignes & fauorables aspects, ont besoin eux mesmes d'enuifager le Soleil : ainsi ceux qui sont dans les charges doiuent porter vers Dieu leur premier regard, & receuoir en la priere, en la lecture des bons liures qui traitent des choses saintes, en l'usage des Sacremens,

828 *De l'employ Chrestien, dans les Arts,*
en la fréquentation des gens de bien, & en la pratique de plusieurs autres diuers moyens, les lumieres, les memoires & les ordres du Soleil de cette Diuine prouidence, de qui ils ne font que des petits rayons. Et tout de mesme qu'un instrument ne peut agir s'il n'est conjoint avec la main de l'artisan, puis qu'ils ne font que des instrumens, ou au plus des commissaires enuoyés & establis de la part de Dieu; ils doiuent se tenir vnis à luy par la consideration, par vne sincere intention, & par vne execution fidelle de tout ce qui dépend de leur charge. Il faut pourtant obseruer en cela vn temperament, & ne s'arrester pas si longuement en ces pratiques de deuotion, que cela preiudicie aux deuoirs de sa charge, mais y estre autant qu'il est utile pour foy, & pour le bien de sa charge, & des affaires, non pas autant qu'on y pourroit estre porté pour satisfaire à son goust particulier, & s'eschaper aux soins, & aux trauaux auxquels sa charge oblige, comme il arriue à quelques vns. Or quant à l'exercice actuel des charges, il consiste entre autres points au soin & à l'action; car les offices & charges publiques respondent à celles que la nature impose aux peres & meres enuers leurs enfans: ceux qui les possèdent estant par elles rendus les peres d'une seconde vie, qui est la vertu, la paix, le repos, & la tranquillité publique; sans quoy la premiere seroit plustost vne mort cōtinuelle, qu'une vraye & veritable vie. Or ce soin est si grand, si pesant, & si continuel, qu'ores on en recoiue de l'honneur, pourtāt si on s'applique à ce soin, on sera quasi insensible a son chatoüillemēt, & l'ambition ne trouuera pas de temps, ny de place pour se glisser dans vn esprit affaillie de soin

& de peine. En cet exercice des charges il y avne chose à considerer, qui est que si bien cette obligatiō au soyn est accompagnée de pouuoir, & d'autorité; on n'a point pourtāt de pouuoir ny d'autorité d'aller cōtre la raison & iustice, ny de liberté de s'estndre à tout ce qu'on peut de viue force, ny d'en vser au detrimēt de personne; fauf lors que ce dommage particulier ne peut estre censé dommage; eu égard au profit qui en reuiet au public en la punition du meschant. Enfin le legitime exercice d'vne charge gist à profiter aux autres; car il est certain que les peuples ne se sont despouillés de l'autorité, & égalité de pouuoir qui leur estoit naturelle, qu'en intention de iouyr d'vn plus grand bien, qu'ils ont estimé preferable à la conseruatiō de leurs auātages naturels. En effet les charges chargent & imposent les peuples sur les espaules de ceux qui les possèdent, & d'vn seul homme en forment vne multitude, qui doit toute entiere treuuer ses interests & satisfactions raisonnables, en celuy qui s'est par l'acceptation de la charge diuisé & multiplié en tous. Mais cette vtilité qui deriue des charges publiques se doit departir generalement à tous, sans en exclurre personne, soit par enuie, ou par negligence, ou autres passions; il est pourtant vray qu'elle leur doit estre departie non pas comme le caprice & l'appetit deregulé des particuliers le pourroit desirer, mais come la iustice & la loy de Dieu le requierent. Cela estant ainsi, c'est sans doute que l'administration des charges est vne occupation fort espineuse, & sujette à diuerses rencontres: pourtant il faut en vn mot ou les abandonner du tout, ou mourir plustost qu'en les exerçant, abandonner l'exercice

830 *De l'emp. Chr. dans les Arts, Aff. & Char.*
l'egitime d'icelles, & la defense de la iustice, y offenser Dieu , ruiner son salut, & faire bresche à l'interest du public. Mais pour surmonter les difficultés, & pour verser dans les charges en homme de bien & en vray Chrestien, il faut cōme i'ay dit y entrer par la vocation Diuine, avec vn esprit Chrestien, pour y seruir Dieu & le public, par le merite de la vertu, & consequēment avec la science requise, s'animant en suite dans sa fonction d'vn courage & d'vne resolution inflexible, & en formant sa conduite & gouvernement par l'idée de l'obeissance que nous deuons a Dieu, ce que l'on fera, si l'on porte continüellement grauées dans son cœur les maximes, & les loix de Dieu; les ayant tousiours deuant ses yeux pour y auoir recours au besoin, & les consulter à toutes occurrences dans l'employ des affaires, & dans l'exercice des charges.

F I N.